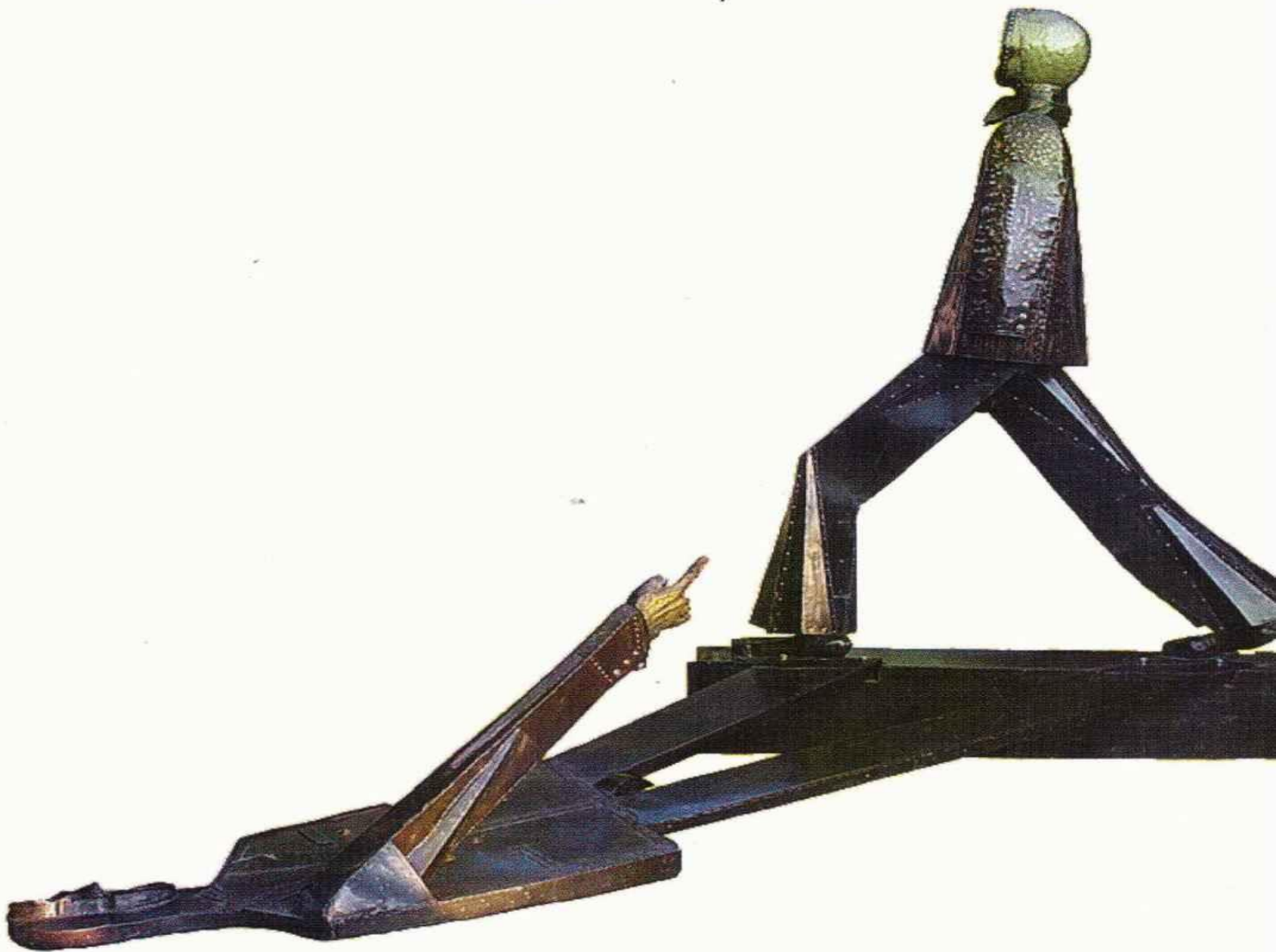


Ricardo Seitenfus

L'échec de l'aide internationale à Haïti

Dilemmes et égarements

Préface de Raoul Peck
Postface de Cary Hector



Éditions de l'Université d'État d'Haïti

Table of Contents

[Chapitre I Le trou noir de la conscience occidentale](#)

[Chapitre 2 La nature du dilemme haïtien](#)

[Chapitre 3 Un coup porté à la démocratie – La chute d’Aristide](#)

[Chapitre 4 Espérance et désillusion : l’Amérique latine face à la crise](#)

[Chapitre 5 La MINUSTAH : ultime intervention ?](#)

[Chapitre 6 La colère de la nature : le tremblement de terre](#)

[Chapitre 7 La CIRH : la crise à l’intérieur du drame](#)

[Chapitre 8 Haïti : le paradis des ONGATS](#)

[Chapitre 9 Un apport inattendu de la MINUSTAH : le choléra](#)

[Chapitre 10 René Préal : le florentin des Caraïbes](#)

[Chapitre 11 Une mission quasiment impossible](#)

[Chapitre 12 Une journée électorale tendue](#)

[Chapitre 13 L’escalade](#)

[Chapitre 14 Une simple interview](#)

[Chapitre 15 Le dénouement](#)

**L'échec de l'aide internationale
à Haïti
Dilemmes et égarements**

Ricardo Seitenfus

L'échec de l'aide internationale à
Haïti
Dilemmes et égarements

Traduit du brésilien par Pascal Reuillard

© Éditions de l'Université d'État d'Haïti

La publication de cet ouvrage a bénéficié de l'appui
financier de la Fondation de la unibank

Dépôt légal : Bibliothèque Nationale d'Haïti
ISBN : 978-99935-57-95-1
© Éditions de l'Université d'État d'Haïti, 2015

Sommaire

P réface de l'édition haïtienne	
Les liaisons dangereuses	9
Raoul Peck	
P réface de l'édition brésilienne	
Une déclaration d'amour	19
Fernando Gabeira	
I ntroduction	23

Chapitre I

Première partie

Le monde et haïti : de l'isolement aux interventions

Le trou noir de la conscience occidentale	31
Chapitre 2	
La nature du dilemme haïtien	61
Chapitre 3	
Un coup porté à la démocratie – La chute d'Aristide	81
Chapitre 4	
Espérance et désillusion : l'Amérique latine face à la crise	107
Chapitre 5	
La MINUSTAH : ultime intervention ?	137

Deuxième partie

Les égarements internationaux : le drame

Chapitre 6

La colère de la nature : le tremblement de terre 179

Chapitre 7

La CIRH : la crise à l'intérieur du drame 221

Chapitre 8

Haïti : le paradis des ONGATS 239

Chapitre 9

Un apport inattendu de la MINUSTAH : le choléra 257

Chapitre 10

René Préal : le florentin des Caraïbes 281

Troisième partie

Chapitre 11	
Une mission quasiment impossible	30
Chapitre 12	
Une journée électorale tendue	31
Chapitre 13	
L'escalade	33
Chapitre 14	
Une simple interview	5
Chapitre 15	
Le dénouement	35
Conclusion	7
Postface	37
Jusques à quand, « amis » et prédateurs	369
Carly Hector	
Bibliographie	40
Liste des sigles et abréviations	407
Index des noms	415
	421

les égarements

internationaux en haïti : la Parodie

À Maria, ma petite princesse caraïbe, avec
amour.

Nous ne pouvons affirmer l'innocence de personne, tandis que nous pouvons
affirmer à coup sûr la culpabilité de tous.

Albert Camus, *La chute*.

Préface à l'édition haïtienne

Les liaisons dangereuses

Raoul Peck

« Rien n'avait fondamentalement changé dans le monde, seuls les mots, les formules, les formes de la domination avaient varié. »
La formule de Jacques-Stephen Alexis décrit assez bien les rapports ambigus qui nous lient avec les puissances qui nous « aident ». J'ajouterai que la folie suicidaire de la victime, renvoie également à la pathologie du prédateur.

Dans cet ouvrage, Ricardo Seitenfus nous livre un puissant témoignage sur le rôle de l'international en Haïti. Il exprime ici une parole rare. La parole d'un homme qui, malgré sa fonction de Représentant spécial du secrétariat général de l'OEA en Haïti et donc membre à part entière du *Core group* ou groupe des principaux « partenaires techniques et financiers » intervenant en Haïti (Argentine, Brésil, Canada, Chili, Espagne, États-Unis, France, Nations Unies, Organisation des États Américains et Union Européenne), ne craint pas de prendre ses distances d'avec ses pairs.

C'est la parole d'un véritable ami d'Haïti. Et un ami fier de son amitié, et qui ne se cache pas derrière sa condition d'étranger. Un ami qui a le courage de dire les choses telles qu'elles sont, même lorsqu'elles font mal. Il nous apporte également une parole urgente

et utile. Une parole provenant du ventre même de la bête. Une parole qui vient à point nommé car il n'est plus temps de se soumettre.

Alors qu'il aurait pu choisir d'être simple complice et de se taire comme les autres avant lui, Ricardo Seitenfus prouve son amitié en risquant sa carrière.

N'écrit-il pas « *Haïti n'est pas pour les amateurs* ». Et pourtant, crise après crise, « on » nous en a envoyé des amateurs. Il serait intéressant de faire la liste de ces étoiles diplomatiques montantes, de ces apprentis sorciers, destinés paraît-il (ils aiment à le répéter, un cigare à la bouche, dans ces fameux dîners dans les ambassades) à de grandes carrières dans leur pays. Ils arrivent, pleins d'enthousiasme, au chevet d'Haïti et finissent inexorablement, comme tant d'autres avant eux, dans le grand cimetière des échoués de l'île.

Quoique l'on puisse penser de ses actions sur le terrain, et du rôle récent de l'auteur dans la crise haïtienne, force est de reconnaître que le livre de Ricardo Seitenfus offre une précieuse base de données sur le mode opératoire de l'international en Haïti. Pour ceux qui en doutaient encore, les preuves de l'ingérence internationale dans les affaires d'Haïti, sont maintenant accessibles. Ses points sont valides et inaliénables. On ne peut désormais les ignorer.

Dans le cadre diplomatique international dans lequel nous évoluons, on peut considérer Ricardo Seitenfus comme un «

Whistleblower » (« qui tire la sonnette d'alarme »). Un *Whistleblower* qui non seulement révèle, mais dévoile également la complexité des implications de la présence internationale protéiforme en Haïti. Nous vivons une époque, dans laquelle les puissants n'hésitent pas à – littéralement – marcher sur des cadavres. Et Haïti de l'après tremblement de terre de janvier 2010 illustre cet état de fait.

Cependant, quiconque continue à se taire, décennies après décennies, et à tolérer, voire à participer à cet acharnement nocif du Nord sur le Sud, ne peut finalement qu'être complice. Complice de ces stratégies de développement éculées et mortelles, de ces « interventions » politiques ou militaires à répétitions, et de ces giclées de bonté humanitaire aux impacts catastrophiques pour les pays « bénéficiaires ».

On ne peut plus se contenter de répéter que « *même s'il y a des erreurs, au final, c'est plutôt bien* ». Quel que soit le critère choisi, l'échec de toutes ces ingérences est colossal. À charge de cette communauté internationale de pouvoir nous présenter le moindre

« *sucess story* » n'importe où dans le monde.

Certaines analyses et conclusions de Ricardo Seitenfus peuvent susciter le débat. Son analyse, peut se rendre parfois coupable des dérives qu'il dénonce, lorsqu'il questionne : « *Qu'y a-t-il de si extraordinaire sur la terre de Toussaint Louverture qui puisse expliquer son inadaptabilité constante à la modernité ?* » n'utilise-t-il pas cette conception eurocentrique de la modernité ? Celle qui nie l'existence et le rôle des « *périphériques* » dans l'histoire universelle ?

Nous l'avons inventée, la modernité ! Dès lors que nous avons décidé d'écrire notre propre histoire et qu'Haïti continue à payer le prix de son insolence.

Haïti est un pays « *rendu* » pauvre. Où ? Comment ? À coup de menaces de guerre et de destruction, d'embargo économique et de chantage diplomatique, on passe de la plus riche des colonies françaises au plus pauvre des pays du continent.

Notre tort n'est pas une quelconque inadaptabilité à la modernité, mais simplement le tort (et la tare) d'avoir eu raison trop tôt, d'avoir vaincu trop tôt (Michel-Rolph Trouillot reviens-nous vite !)

Car c'est bien la révolution haïtienne qui a changé la donne. Puisqu'elle a forcé la française à élargir son concept d'humanité en y incluant toutes les races et à ainsi le rendre universel.

Il a fallu grandeur et perspicacité à un Toussaint Louverture pour ne pas céder aux réflexes habituels des vainqueurs et à l'ambition aveugle de ses pairs de l'époque (Napoléon, Jefferson, les souverains britanniques, prussiens, etc.), tous, tout aussi excités à la conquête de nouveaux territoires, de nouveaux pouvoirs, continuant pendant des

décennies à traiter une partie de l'humanité comme des bêtes (et à en tirer de riches bénéfices). Juste quelques dates pour mémoire :

1804 *Indépendance de la République d'Haïti, deuxième nation libre du continent américain.*

1833 *Abolition de l'esclavage dans les colonies britanniques.*

1848 *Abolition de l'esclavage dans les colonies françaises.*

1860 *Abolition de l'esclavage dans les colonies hollandaises.*

1865 *Abolition de l'esclavage dans l'ensemble des États-Unis d'Amérique.*

1869 *Abolition de l'esclavage dans les colonies portugaises.*

1888 *Abolition de l'esclavage au Brésil*

84 ans après notre indépendance, l'esclavage existait donc encore dans la région. Cela devrait inciter certains de nos donneurs de leçons à un zeste de modestie dans leur sollicitude empressée. Pour paraphraser Malcolm X : « *la modernité nous est tombée dessus !* » Cette réalité historique fondamentale, on ne peut continuer à la cacher.

Ricardo Seitenfus écrit également « *Il n'existe pas de tradition démocratique à Haïti* ». Encore une fois, ce serait une erreur que d'interpréter l'expérience haïtienne à la seule aune de l'expérience européenne de la démocratie. Face à ce nouveau monde qu'elle crée après la révolution, Haïti se retrouve, comme dans la période post-révolution française, devant un vide utopique sans modèle politique clair. Certes, la jeune nation a aussi coupé quelques têtes. On peut aussi relever les dérives d'un Dessalines, général victorieux, qui se fera couronner Empereur, le 8 octobre 1804, mais pour ne pas être devancé par son rival, Bonaparte, qui fera de même le 2 décembre

1804, deux mois après, tous les deux sans doute à la recherche de nouveaux modèles. Étrange émulation, quand on pense que le roi avait été guillotiné 11 années auparavant.

D'ailleurs de quelle démocratie parle-t-on aujourd'hui, de celle d'un Vladimir Poutine ou de celle d'un Silvio Berlusconi ? Pour gagner une révolution contre les plus grandes puissances

mondiales de l'époque, il a fallu beaucoup de discussions, de consensus, de mobilisation, d'expériences politiques, de discernement historique, d'âme patriotique, de sacrifices individuels, etc. La révolution haïtienne n'était pas la réponse d'une bande de sauvages face à

l'injustice de leur situation. C'était une société dotée d'une armée organisée, avec ses stratégies, ses actes de guerre, face à une armada occidentale supérieure en équipement, en armes, en expériences... (et en « modernité » ?).

Enfin, j'appellerais à la prudence concernant certains lieux communs que Ricardo Seitenfus reprend à son compte : *l'État haïtien n'existe pas* (il est faible et fragile, mais il existe), *la société civile est précaire* (elle est surtout fatiguée de tant de combats, mais n'a pas dit son dernier mot), *pays dominé par le fatalisme* (pays surtout patient avec l'histoire et qui regarde sereinement passer ses bourreaux du moment).

Ces quelques remarques sont résiduelles. Loin de moi l'idée de tenter ici une analyse de texte de ce précieux ouvrage. Saluons plutôt l'expérience authentique et soulignons la valeur et la force de ce livre. Force qui réside dans la capacité de son auteur à être un témoin direct, mieux, à être un acteur vital à des moments clés dans ce mélodrame invraisemblable qu'ont été ces quatre dernières années en Haïti. Il ne s'agit donc pas d'être d'accord ou pas avec Ricardo Seitenfus, mais plutôt de prendre en compte ces informations d'« *insider* » (de l'intérieur) qu'il nous offre. Ainsi cette radiographie de ce groupe auto dénommé « *Amis d'Haïti* », ou *Core group*, intimement persuadés de diriger le pays malgré l'évidence répétée de leur échec. Apprécions sans limite, le fait qu'il a pu suivre les événements de sa situation exceptionnelle, au centre même de la machine, qu'il a su nous les rapporter, gardant un regard critique sur ces péripéties ainsi que sur les hommes et femmes au centre de ces événements (tremblement de

terre, déploiement de l'« aide » humanitaire massive, épidémie de choléra, ingérence politique, fraudes électorales, etc.).

Il a su le faire à la bonne distance, sans jamais s'ériger en « pro-consul » post-colonial comme certains ambassadeurs s'estimant en terrain conquis et en mal de célébrité. La fameuse journée électorale du 28 novembre 2010, longuement décrite dans le livre, nous livre la meilleure illustration de ce type de comportement abusif.

Une journée qui va démontrer, s'il le fallait encore, la main mise du *Core group* sur le pays et l'outrecuidance sans pareille de son chef de file, haut personnage, désigné par le conseil de sécurité des Nations Unies pour prendre la tête d'une mission de la paix en Haïti (mission de stabilisation !) et qui va se révéler un va t'en guerre irresponsable. Je veux parler d'Edmond Mulet, Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies.

Cela me donne l'occasion de parler de ma propre expérience de témoin involontaire dans cette cabale onusienne (et américaine). Car ce jour-là, je suis à la base logistique (*Log Base*) de la Mission des Nations Unies pour la Stabilisation en Haïti (MINUSTAH), à proximité de l'aéroport pour le tournage de mon film documentaire sur l'intervention humanitaire en Haïti après le tremblement de terre. Film qui ne s'intitulait pas encore « *Assistance Mortelle* ». J'assiste donc au deuxième point d'étape interne du jour, sur les élections, présidée par Edmond Mulet (avec bien entendu la gracieuse autorisation de ce dernier).

Edmond Mulet, toujours prompt à me faire des confidences hors caméra, redevient cependant le diplomate à la langue de bois lorsque je l'interviewe face à la caméra. Mais son penchant pour les anecdotes et les petites histoires, va lui jouer des tours. Il me confiera ainsi des faits et réflexions qu'il aurait dû se garder de divulguer vu son rôle officiel.

C'est ainsi qu'Edmond Mulet, qui me traitera plus tard de menteur dans la presse, me raconte pendant une pause, comment il a proposé un avion au Président élu René Préval

pour que ce dernier quitte le pays. En souriant, et ne devinant pas ma stupeur à ce moment, il me donne la réponse de Préval à sa « proposition » saugrenue : « *Si je dois choisir entre Aristide et Allende, je serai plutôt Allende* » (grand éclat de rire). Edmond Mulet, racontera la même anecdote, dans les mêmes termes, à Ricardo Seitenfus, que ce dernier cite dans ce livre. Mulet rit à gorge déployée, content de sa blague.

René Préval confirmera également cet incident et pour la première fois publiquement face à la caméra dans mon film « *Assistance Mortelle* ». Malgré ses dénégations, Edmond Mulet, *Représentant spécial* (!) des Nations Unies, a bel et bien tenté un coup d'État contre un président élu et il n'y a pas d'autre terme pour cet acte.

Ricardo Seitenfus raconte dans les moindres détails le récit de cette folie. Si ce livre a bien une raison d'être, c'est avant tout pour cette incroyable scène. Le b-a-ba de la bêtise impérialiste dans toute sa laideur et dans toute sa lâcheté. L'ambitieux « cardinal » (Mulet) qui fait le sale travail du patron américain (l'ambassadeur Kenneth Merten) aidé du sous-fifre manipulateur, l'ambassadeur français (Didier Le Bret). Piètre ensemble. On se croirait dans une fable de La Fontaine.

Pour finir ce chapitre sur ces élections *manipulées* par la communauté internationale, je voudrais rappeler, en complément du témoignage de Ricardo Seitenfus, celui non moins dramatique et central de Ginette Chérubin, ancienne ministre et ancien membre du CEP, dans son livre *Le ventre pourri de la bête* dans lequel elle raconte les menaces du même Edmond Mulet, à l'encontre des membres du CEP qui refusaient vaillamment de lui, obéir, alors qu'il leur demandait expressément et sans ambiguïté de changer (oui changer !) les résultats des élections pour permettre au candidat « choisi », Michel Martelly d'accéder au deuxième tour.

Verdict de Ricardo Seitenfus : *C'est la communauté internationale qui choisirait le nouveau Président d'Haïti.*
Terrible constat.

Si on ajoute à tout ce qui précède le véritable scandale du déclenchement et de la propagation de l'épidémie de choléra qui ravagera le pays très peu de temps après et la responsabilité avérée de la MINUSTAH, et dont Ricardo Seitenfus décrit les arcanes, on arrive à la conclusion évidente qu'Edmond Mulet et ses commanditaires devraient tous finir devant une haute Cour de Justice.

En ce début d'année 2015, les tristes événements politiques du pays nous rappellent encore une fois qu'il est temps d'arrêter ces *amateurs* dans leur perpétuel recommencement aveugle et, nous Haïtiens, de prendre à nouveau nos responsabilités, comme nous avons su le faire dans notre histoire.

Et dans ce « combat » entre Haïtiens il va falloir remettre un peu d'idéologie dans le débat. On ne peut ainsi continuer à écouter des populistes clamer haut et fort qu'ils veulent aider les pauvres (sans questionner en même temps le pourquoi de cette pauvreté), qu'ils veulent que l'école soit gratuite pour tous (sans poser la question : de quelle école s'agit-il ?). Nos « leaders » du moment peuvent asséner des promesses gratuites sans être démentis par qui que ce soit, y compris par les journalistes dont le travail aurait pourtant été de rappeler qu'il n'existe pas beaucoup de dirigeants assumés de droite qui aient apporté une quelconque délivrance aux pauvres de leurs pays et encore moins un remède à l'inégalité réelle entre les classes sociales. Il ne suffit pas de *dire* qu'on veut aider les pauvres pour que ce soit vrai alors que rien dans votre politique économique, ni dans votre budget, ni dans vos actes n'en traduit les orientations.

Cette détérioration du débat politique dans lequel il suffit de déclamer ses « bonnes intentions » la main sur le cœur, sa célébrité, et son charisme de show-biz pour accéder à la fonction suprême, n'est plus acceptable. Alors que les mêmes personnages continuent à arriver sur le devant de la scène,

sans aucun passé de militant, aucun ancrage parlementaire ni activité politique connue.

L'échec de la gestion de l'après tremblement de terre et la calamiteuse ingérence étrangère, qui a falsifié les résultats des élections pour nous donner un président que personne n'attendait, sont flagrants.

Ce sont les mêmes « amis » d'ailleurs qui, aujourd'hui font pression sur leur « créature » pour la tenue d'élections en retard de plus de trois ans et demi.

Ricardo Seitenfus a pu être considéré comme très proche de René Préval, le précédent président, mais cela ne l'a pas empêché d'être proche d'Haïti, de ses intellectuels, de ses artistes, de sa société civile, de ses citoyens. Une capacité d'empathie rare ces jours-ci.

Ricardo Seitenfus a été un « bom companheiro ». Un compagnon de route avec qui on pouvait discuter et qui était à l'écoute également. Et par les temps qui courent, dans les batailles que nous continuerons à mener, ce n'est pas peu.

Merci pour tout cela Mister Seitenfus.

Port-au-Prince, décembre 2014.

Raoul Peck Ancien
ministre de la Culture d'Haïti Cinéaste

Préface de l'édition brésilienne

Une déclaration d'amour
Fernando Gabeira

Ricardo Seitenfus est ma référence sur Haïti depuis que j'ai commencé à me pencher sur la question. C'était la veille de l'envoi d'un contingent militaire brésilien à Port-au-Prince. Alors député de l'opposition, j'avais questionné la décision dans la mesure où les souvenirs que j'avais du processus haïtien ne laissaient rien présager de bon.

Je venais de lire un rapport de Régis Debray adressé au gouvernement socialiste français sur les difficultés d'y intervenir positivement. En plus de la pauvreté, le pays était un cimetière de travaux ratés ou inachevés. Dans mes

souvenirs se trouvait également le roman de Graham Greene, *Les comédiens*, dans lequel il mentionne des routes en piteux état, construites à l'époque de l'occupation militaire américaine.

Qu'est-ce que le Brésil allait faire en Haïti ? Comment s'assurer que sa présence ne serait pas seulement un acte de plus sur la longue liste des interventions manquées ?

Quand Ricardo Seitenfus s'est rendu au Congrès national pour en parler, ses connaissances et surtout son empathie pour la culture haïtienne m'ont finalement convaincu du bien-fondé de la présence brésilienne.

Depuis, beaucoup de choses se sont passées en Haïti, y compris un tragique tremblement de cette terre. Le livre de Seitenfus évoque tous les aspects significatifs de l'intervention et nous offre une vision profonde et excellente de l'histoire haïtienne, de l'isolement d'un pays qui a osé se libérer du colonialisme français et tracer sa route vers l'indépendance.

Seitenfus ne se contente pas de faire une critique précise des erreurs commises sur place, il pense à un nouveau chemin pour Haïti. Ayant vécu les problèmes quotidiens du pays pendant et après le tremblement de terre, il manifeste aussi une certaine appréhension pour l'avenir.

Personnellement, je pense que l'une des phrases de son livre devrait être gravée à l'entrée du pays et être lue par tous ceux qui croient changer l'histoire haïtienne : « Ici, il n'y a rien à pacifier et tout à construire ».

Seitenfus évalue le processus de construction d'une nouvelle Haïti, l'enchevêtrement des organisations non-gouvernementales, la fragilité des institutions et, depuis le séisme, l'invasion religieuse de ceux qui veulent sauver Haïti de son « équivoque religieux », le vaudou.

Le pays est devenu une page ouverte sur laquelle tous veulent inscrire leur épopée ou exorciser leurs fantômes. Mais le peuple haïtien, lui, que veut-il ? Quand sera-t-il à nouveau maître de son destin ?

En tant que fonctionnaire international et grand connaisseur du pays, Seitenfus montre dans le détail toutes les erreurs et les réussites possibles de la présence étrangère en

Haïti. Il révèle la tension entre le commandement brésilien des Forces de maintien de la paix et la puissance de ceux qui estiment que l'intensification de la répression reste une issue pour les crises haïtiennes successives.

Le point le plus délicat de cette tension a été le suicide du général Urano Bacellar, commandant brésilien des Casques bleus. Au moment de son décès, il subissait la pression de ceux qui voulaient remplacer le travail social que le Brésil tentait de mettre en place par une politique plus répressive. Les suicides sont toujours trop

complexes pour être la conséquence d'un seul motif, mais il ne fait aucun doute que la tension et les pressions subies par le général Bacellar ont joué un rôle important dans sa disparition.

Si l'on regarde en arrière et au-delà des divergences, quand subsistait un certain espoir en la collaboration étrangère en Haïti, nous étions loin d'imaginer que les forces militaires de l'ONU, censées protéger le pays, seraient à l'origine d'un autre facteur destructeur : l'épidémie de choléra disséminée par des soldats népalais.

Haïti a connu beaucoup d'épisodes dramatiques depuis sa création. Seitenfus les analyse avec précision et amour. Il nous prévient d'ailleurs dès le début : il ne parle pas seulement d'un pays qu'il étudie, il parle aussi d'un pays qu'il aime, d'un peuple avec qui il sympathise et en qui il croit.

Les forces d'occupation, les forces de reconstruction, les étatsistes sauveurs, comme Bill Clinton, les religieux américains qui débarquent en Haïti pour délivrer le pays de la « religion infernale », tous sont regardés à la loupe par Seitenfus.

Lorsque nous discutons de l'envoi de troupes brésiliennes en Haïti, nous ne savions pas encore que le pays serait secoué par une succession de tragédies.

Seitenfus a été fidèle à ses choix. Il a plongé dans la vie haïtienne, approfondi ses connaissances historiques et culturelles sur le pays, pour nous offrir ici un tableau extrêmement riche et détaillé des événements.

Son ouvrage fait autorité sur l'histoire d'Haïti. Il propose la description en profondeur d'une intervention à laquelle il a

participé en qualité de cadre international. Mais pas seulement : il est une déclaration renouvelée d'amour vis-à-vis d'Haïti et de son peuple fascinant.

Rio de Janeiro, avril 2014. Écrivain,
journaliste, ancien député fédéral.

Introduction

« La mer qui mène à Cipango, et à ces îles où les hommes meurent fous
et heureux ».

Albert Camus, *La chute*

Parler d'Haïti, c'est ressentir simultanément des sensations contradictoires, fortes et multiples. Haïti est un pays extravagant, excessif, irritant, exceptionnel, intrigant, courageux, émouvant, dévastateur, fragile, précieux, digne, fier, injuste. Une longue liste qui nous convainc qu'il s'agit d'un pays ressenti avant d'être pensé. Il suscite en nous deux sentiments aux antipodes l'un de l'autre : désespoir et enchantement. Le premier est lié à une analyse crue des statistiques socio-économiques ; à la connaissance de son histoire politique après l'indépendance ; à une plongée dans le quotidien insoutenable de la grande majorité de son peuple ; et aux relations de

promiscuité avec certains partenaires internationaux dont
l'aide

est très souvent à double tranchant.

L'enchantement découle de la force douce et riieuse de son peuple, de son amour sans limite de la vie, de l'innocence belle et élégante de ses enfants, de son épopée pionnière et unique dans la lutte pour les droits de l'homme, de sa capacité historique et apparemment infiniment élastique à supporter des conditions indicibles de survie, de son art multiforme enraciné sur une réalité locale et capable de transmettre des valeurs universelles, de ses paysages sublimes et séducteurs qui cachent des dangers terribles et récurrents.

Cette double impression envahit tous ceux qui se penchent sur Haïti. Impossible d'y échapper. Un regard plus affûté ne devient possible qu'en mettant à distance le manichéisme, les formules toutes faites, les théories visant à simplifier la réalité indomptée, complexe et antinomique. Autrement dit, quand l'observateur laisse de côté la vision en noir et blanc pour se pencher sur le gris des zones d'ombre.

Pour établir un lien entre le « réel merveilleux » d'Alejo Carpentier et le réel contradictoire haïtien, il faut entrer dans la peau de l'autre, supprimer les idées préconçues, s'éloigner de l'apparence qui tend à masquer la réalité, divorcer de la tentation de conclusions hâtives, savoir écouter avant de parler. Alors seulement, une possibilité infime s'offre à nous pour pénétrer dans les méandres d'une société fascinante, qui défie depuis 50 ans aussi bien les accords mélodieux que les tambours guerriers de la modernité. Or, l'histoire nous montre que nous avons eu une attitude exactement inverse, principal fil conducteur de notre incompréhension.

Haïti vit depuis 1986 un conflit domestique de faible intensité, caractérisé par une lutte pour le pouvoir inévitable entre acteurs politiques. Pas de guerre civile, de risque de crimes de masse ou de perspective de génocide. Au contraire. Le taux de violence est parmi les plus bas de la région. La seule particularité de cette dispute politique : les règles du jeu démocratique ne sont pas respectées.

Haïti ne représente pas non plus une menace pour ses voisins. Ses forces armées ont été dissoutes en 1995 et elle dispose uniquement d'une police nationale – de surcroît une

police aux effectifs réduits, faiblement équipée et peu entraînée.

Malgré cela, pas moins de sept missions d'intervention militaire, policière et civile, organisées par les Nations Unies (ONU) avec le soutien de l'Organisation des États Américains (OEA), se sont rendues sur place entre 1993 et 2015. C'est le manque d'alternative et une perception erronée des enjeux haïtiens qui ont conduit le Conseil de Sécurité des Nations Unies (CSNU) à décider de suppo- sément « stabiliser » le pays. La mission actuelle, qui prétend être

la dernière, s'intitule d'ailleurs Mission des Nations Unies pour la Stabilisation en Haïti (MINUSTAH).

Le système de prévention des conflits – et en particulier celui des Nations Unies – n'est pas adapté aux besoins et au contexte haïtien. À moins de parler d'inadaptabilité systémique, comment expliquer que l'ONU soit retournée en Haïti en six occasions et pour des missions de différentes natures ?

D'un point de vue historique, Haïti a généralement été perçu comme une menace, par une partie du système international. C'est ce qui explique pourquoi ses rapports avec le monde sont définis par la force et jamais par le dialogue. Située dans le bassin de la caraïbe considérée *mare nostrum* par Washington, Haïti n'est pas très éloigné de l'île rebelle de Cuba. D'autre part, elle est tributaire de ses liens historiques avec la France. Tous ces partenaires présumés visent un seul objectif : congeler le pouvoir et transformer les Haïtiens en prisonniers dans leur propre île. La crainte d'une fuite des *boat people* explique les décisions internationales. En effet, les Haïtiens doivent à tout prix rester dans leur pays.

Haïti est également victime de l'action de certaines organisations non-gouvernementales transnationales (ONGAT)¹, car il existe une relation maléfique et perverse entre la force de ces dernières et la faiblesse de l'état haïtien. La plupart n'existent qu'en raison de la disgrâce haïtienne. Victime aussi de la charité des autres qui ne peut constituer le moteur de ses relations avec l'étranger. Victime, enfin, d'une élite mercantiliste et d'une classe politique prédatrice.

_____ Plus de 90 % du système éducatif et du système sanitaire sont privés. Le pays ne dispose pas de ressources publiques pour faire fonctionner de manière minimale un appareil étatique. L'ONU a commis l'erreur de ne pas tenir compte des éléments culturels. Résumer les défis d'Haïti à une action militaire ne fait qu'empirer la situation d'un des principaux problèmes du pays : la précarité de sa structure économique. Au-delà du défi politique, le défi majeur est d'ordre socio-économique. Avec un taux de chômage qui atteint

1. Il s'agit exclusivement des ONG étrangères installées en Haïti.

80 % de la force de travail disponible, monter une opération de paix et envoyer des soldats sous couvert d'une mission de stabilisation est à la fois contre-productif et immoral. Il n'y a rien à stabiliser et tout à construire.

Pendant deux siècles, le paysage haïtien a vu défiler en alternance des troupes étrangères et des dictateurs. Sur la scène mondiale, le péché originel d'Haïti est sa libération. Elle a commis l'inacceptable en 1804, un crime de lèse-majesté pour un monde inquiet. À l'époque, l'Occident était colonialiste, esclavagiste et raciste ; il trouvait sa subsistance dans l'exploitation des terres conquises. Le modèle révolutionnaire haïtien a alors effrayé les grandes puissances colonialistes et racistes. Les États-Unis n'ont reconnu l'indépendance d'Haïti qu'en 1862 et la France a exigé une forte compensation financière pour accepter cette libération. Dès le départ, l'indépendance a été compromise et le développement entravé. Comme le monde n'a jamais su quel comportement adopter envers Haïti, il a décidé de l'ignorer. Ont alors débuté 200 années de solitude sur la scène internationale.

Haïti est un condensé des drames et des échecs de la solidarité internationale. L'ONU applique aveuglément le chapitre VII de sa Charte et a envoyé ses troupes pour imposer une opération de paix. Elle se cache derrière l'argument bureaucratique que le mandat du CSNU ne concerne pas les opérations qui ne sont pas militaires. Dans ce sens, les circonstances haïtiennes font que son mandat se limite au maintien de la paix des cimetières.

Proportionnellement au nombre d'habitants, Haïti serait le pays qui reçoit le plus d'aide étrangère, aussi bien privée que publique. Les nombreuses statistiques disponibles affirment que le citoyen haïtien est celui qui coûte le plus cher à la coopération internationale, et ce même compris avant le tremblement de terre. Après le 12 janvier 2010, le phénomène s'est accru d'une telle manière qu'il est légitime de s'interroger sur les caractéristiques et les résultats de cette « ruée vers l'or » pour l'industrie de l'aide internationale en Haïti.

Ce nonobstant, le décalage est criant entre le volume immense de l'aide concédée en théorie et les résultats obtenus. Les programmes financés par des ressources étrangères tendent à disparaître dès qu'ils sont remis aux mains de partenaires haïtiens, parce qu'il n'existe aucune stratégie de durabilité. On pourrait ajouter qu'il est le pays des illusions et des innocences perdues, des frustrations infinies, des rêves détruits, du purgatoire des bonnes intentions.

2010 est devenue l'année la plus terrible de l'histoire haïtienne, marquée par trois événements majeurs : le premier a eu lieu le

12 janvier, avec le tremblement de terre qui a détruit la région métropolitaine de Port-au-Prince, tué 316 000 personnes et laissé environ 1,5 million de personnes sans abri.

Le deuxième a débuté à la mi-octobre et se poursuit jusqu'à aujourd'hui : pour la première fois, Haïti est victime d'une épidémie de choléra causée par des soldats népalais de la MINUSTAH. À cause des conditions sanitaires inhumaines, l'épidémie s'est rapidement propagée. Elle a tué plus de 8000 personnes et infecté 800 000 autres.

Le troisième événement concorde avec les élections présidentielles de fin novembre, avec l'ingérence – aussi invraisemblable que honteuse – de certains pays dits amis, de l'ONU et de l'OEA. En plus d'imposer un candidat qui ne répond pas à la volonté populaire, ils ont contrarié les règles diplomatiques élémentaires et les principes électoraux de base

: l'illustration flagrante des inepties, des contradictions et de la lâcheté qui habite le monde quand il se penche sur Haïti.

Cet ouvrage part de l'intérieur des événements pour retracer *l'annus horribilis* d'Haïti. Il est divisé en trois parties. La première s'attache à montrer les prémisses d'une réalité haïtienne complexe et fascinante, confrontée aux avatars de ses relations étrangères. La deuxième partie met l'accent sur le tremblement de terre de janvier

2010 et sur l'épidémie de choléra introduit sur l'île d'Hispaniola par l'opération de paix des Nations unies, et ce, afin de faire la lumière sur la dimension de la tragédie haïtienne. Finalement, la troisième

partie porte sur les heurts politiques, électoraux et de pouvoir déclenchés par la succession du Président René Préval.

Présence constante dans l'histoire haïtienne, que ce soit à travers le rejet, le boycott ou l'indifférence face à ses drames, l'Occident occupe un rôle essentiel dans la construction des mythes et des réalités de l'Haïti actuelle.

Même s'il se veut analytique, cet ouvrage privilégie la simplicité d'un récit direct et sans fioritures, rédigé dans le seul but de contribuer aux changements nécessaires des relations entre le monde et l'île turbulente et incomprise, qui fut dans le passé couronnée la « perle des Antilles ».

Si le lecteur vient chercher dans ce livre une consolation pour son bien-être, une reconnaissance vis-à-vis de ce que le monde apporte au pays ou des formules toutes prêtes qui comprennent, expliquent et résolvent les drames et les dilemmes en jeu, il ne les trouvera pas. L'inquiétude devant le drame quotidien d'Haïti ne pouvait aboutir qu'à un texte préoccupé, sensible, courageux, quasiment désespéré.

Ce livre n'aurait jamais vu le jour sans l'apport des témoignages, volontaires et involontaires, des maints acteurs. Qu'ils trouvent ici mes remerciements. De même qu'Arnaud Robert pour la méticuleuse révision de la version française.

Il s'agit d'un témoignage engagé, écrit par quelqu'un qui espère apporter sa contribution, même de manière infime, à réduire le temps qui reste pour que le monde et Haïti trouvent un autre chemin, différent de celui qu'ils ont tracé jusqu'à présent dans leurs relations réciproques.

Première Partie
Le monde et Haïti : de L'isolement aux interventions

« L'engagement est la décision prise pour une cause imparfaite ».

Paul-Louis Landsberg

La catastrophe actuelle s'inscrit dans une trajectoire historique particulière, parsemée d'infortunes. Affecté par des mésententes constantes et dramatiques avec l'Occident, Haïti provoque de la répulsion et de la peur – des caractéristiques qui imprègnent de manière indélébile ses relations avec le monde.

Au fil des siècles, le berceau de la conquête espagnole, puis française, du Nouveau Monde a connu à la fois ce qu'il y a de plus sublime et de plus horrible dans la condition humaine. C'est sous la luminosité incomparable des ciels caraïbes, miroitant à la surface des eaux d'un bleu intense, que des crimes indescriptibles ont été commis. Et c'est précisément dans le berceau haïtien qu'a eu lieu la seule révolte des Damnés de la terre. Le cri pour la liberté, pour la dignité, pour la justice et pour l'égalité a résonné pour la première fois dans les hautes terres haïtiennes. Mais avant d'être entendus, les corps et les esprits ont été dominés par les lamentations d'une nuit sans fin.

Chapitre I

Le trou noir de la conscience occidentale

« Tu sais quel est le problème des Caraïbes ? Tout le monde est venu faire ici ce qu'ils ne pouvaient pas faire en Europe, et cette attitude a forcément eu des conséquences historiques ».

Gabriel Garcia Márquez,
Bohemia, Havana, 1979.

ors d'une visite à Pointe-à-Pitre (Guadeloupe) le 10 mars 2000, le

└Président français Jacques Chirac a déclaré : « Haïti n'a pas été, à proprement parler, une colonie française [...] ». Même s'il faudrait expliciter le sens exact d'« à proprement parler », l'absurde de la phrase renferme de manière sous-jacente un courant de pensée et d'action marqué par la mise à distance et le rejet d'Haïti, ainsi que ce qu'elle représente.

À cause de ce rejet symptomatique et constant de la France vis-à-vis de son ancienne colonie, aucun chef d'État français ne s'y est rendu pendant plus de deux siècles. Il aura fallu le tremblement de terre dévastateur du 12 janvier 2010 pour que Nicolas Sarkozy répare l'opprobre. La visite était certes significative, mais le fait de n'y rester que quelques heures et le profil du Président français révèlent les limites infranchissables des relations entre Port-au-Prince et Paris. Nicolas Sarkozy est l'un des révisionnistes de l'histoire du colonialisme. Dans un discours sur l'homme africain en février 2007 à Dakar, il a affirmé :

Le rêve européen qui fut le rêve de Bonaparte en Égypte, de Napoléon III en Algérie, de Lyautey au Maroc, ne fut pas tant un rêve de conquête que de civilisation. Cessons de noircir le passé de la France. Je veux le dire à tous les adeptes de la repentance : de quel droit demandez-vous aux fils de se repentir des fautes de leurs pères, que souvent leurs pères n'ont commises que dans votre imagination ?

Devant ce fils d'une colonisation prometteuse qui s'est transformée en catastrophe traumatique avec le processus d'indépendance, l'Occident s'évertue à chasser de son horizon tout ce qui se réfère au colonialisme et particulièrement en Haïti. Car comme le souligne un critique contemporain, « le dernier moment de la colonisation consiste à coloniser l'histoire du colonialisme »².

La réussite extraordinaire du modèle économique colonial français appliqué à Saint-Domingue et les faits non moins extraordinaires qui ont conduit à sa décadence en 1803 et ont marqué de manière indélébile les relations entre Haïti et le monde.

Le processus d'indépendance constituait l'apogée d'un processus politique, culturel et psychologique caractérisé par : d'un côté, le rejet de tout ce qui représente ou peut avoir un lien avec Haïti ; de l'autre, la peur éprouvée par l'Occident face à la réalité haïtienne. Une peur atavique qui envahit la plupart des étrangers lorsqu'ils osent s'approcher d'Haïti³.

_____ Tout comme le rugissement du tonnerre dans le ciel indigo du colonialisme, l'indépendance d'Haïti et son message d'égalité entre les races a été un événement insolite. Sa révolution a sidéré l'Occident et s'est heurtée à l'esprit du temps parce qu'un groupe d'esclaves noirs analphabètes avait

réussi à renverser l'une des armées les mieux entraînées et les mieux équipées de l'époque. Commandée par Charles Victoire Emmanuel Leclerc (beau-frère de Napoléon Bonaparte), l'armée du Rhin exhalait encore l'odeur de la poudre des nombreuses victoires remportées sur les champs de bataille européens, quand elle a débarqué à Cap Français. La situation fut

2. Laske, Karl, « Sarkozy, l'anti-Césaire », *Libération*, Paris, 21 avril 2008.
3. Sur l'importance de la peur en tant qu'instrument de pouvoir, consulter Corey Robin, *Fear: the history of political idea*, Oxford University Press, 2004.

inédite : pour la première fois dans l'histoire, une armée blanche était battue par des forces armées d'une autre race⁴.

Par la suite, les vaincus ont tenté d'effacer de la mémoire collective tout ce qui touchait à ce désastre. Les vainqueurs, eux, ont sublimé le fait héroïque en le transformant en certificat de naissance d'une nation et en exemple à suivre par les autres peuples colonisés.

Comme l'observe Jack Goody⁵, l'usurpation du récit sur l'évolution de l'histoire de l'humanité pratiquée dans les milieux universitaires européens – qui ont imposé une interprétation eurocentrique, exclusive et univoque – est particulièrement vraie dans le cas d'Haïti. Dans son pamphlet *Discours sur le colonialisme*, Aimé Césaire avait déjà déclaré en 1950 que l'Europe était « moralement et spirituellement indéfendable ».

En voulant effacer de la mémoire collective toute trace de sa responsabilité dans la formation dramatique de la société haïtienne, l'Occident a privé Haïti de son propre passé. Les principes majeurs qui ont donné lieu à la révolution haïtienne ont été transférés vers la révolution française et américaine. Et à partir de là, Haïti est devenue le trou noir de la conscience occidentale.

Dans un article mémorable, Eduardo Galeano écrit :

Consultez n'importe quelle encyclopédie et demandez quel a été le premier pays libre en Amérique. Vous trouverez toujours la même réponse : les États-Unis. Mais les États-Unis ont déclaré leur indépendance quand ils étaient une nation avec six cent cinquante mille esclaves, qui ont continué à être esclaves pendant un siècle [...].

Et si, à n'importe quelle encyclopédie, vous demandez quel a été le premier pays qui a aboli l'esclavage, vous recevrez la même réponse : l'Angleterre. Mais le premier pays qui a aboli l'esclavage n'a pas été l'Angleterre mais Haïti, qui continue d'expier _____ encore le péché de sa dignité⁶.

4. Un tel fait est ignoré par l'historiographie des relations internationales. Elle considère la victoire du Japon contre la Russie en 1905 comme la première défaite d'une force armée blanche.
5. Goody, Jack, *Le vol de l'Histoire : comment l'Europe a imposé le récit de son passé au reste du monde*, Gallimard, Paris, 2010.
6. « Haïti, país ocupado », *Página 12*, Buenos Aires, 28 septembre 2011.

Dans cette perspective, il est indispensable d'adhérer à la proposition de Michel-Rolph Trouillot⁷ : réécrire l'histoire de l'humanité en y insérant ce qui a été tu sur Haïti.

D'un autre côté, il y a le paradoxe du discours sur la liberté avec la pratique de l'esclavage. Le radicalisme de la révolution haïtienne a mis au rebut les prémices les plus progressistes des principaux penseurs humanistes européens du siècle des Lumières. En étant confronté aux idées, aux luttes et aux drames de Saint-Domingue, ce qu'il y avait de plus pur, de plus novateur, de plus révolutionnaire et de plus humaniste est devenu gauche, inconsistant et insuffisant.

Il n'est pas surprenant que Thomas Hobbes considère l'esclavage comme « une partie inaliénable de la logique de pouvoir »⁸ ; que John Locke, « actionnaire de la Compagnie Royale d'Afrique impliquée dans la politique coloniale américaine de la Caroline »⁹, justifie son existence, ou que François Marie Arouet, dit Voltaire, qui sous le règne de Louis XVI s'enrichissait grâce à des spéculations financières et notamment des actions de compagnies investissant à Saint-Domingue, ne se soit pas manifesté contre la pratique.

Le silence tacite et complice de Jean-Jacques Rousseau est au contraire très étonnant. Il était un défenseur intransigent de la liberté, pourtant il n'a jamais fait référence aux événements de Saint-Domingue et n'a pas davantage cité la pratique de l'esclavage en Afrique.

Georg Wilhelm Friedrich Hegel est un cas exemplaire. Pendant _____ 200 ans, un silence pesant a recouvert ses relations avec l'esclavage haïtien. Le voile a été levé il y a peu, montrant qu'il

s'est inspiré de la révolution haïtienne pour rédiger *La phénoménologie de l'esprit* et analyser la dialectique des rapports entre le maître et l'esclave. Comme ses collègues contemporains, il était obnubilé par le racisme¹⁰.

7. Trouillot, Michel-Rolph, *Silencing the Past: Power and the Production of History*, Boston, Beacon Press, 1995, 195p.

8. Hobbes, Thomas, *The problem of slavery in the age of revolution, 1770-1823*, Ithaca, Cornell University Press, 1975, p. 263.

9. Conformément à Susan Buck-Morss, « Hegel et Haïti », CEBRAP, São Paulo, juillet 2011, p. 135.

10. Cf. Buck-Morss, Susan, « Hegel et Haïti », *op. cit.* et Tavares, Pierre-Franklin, « Hegel et Haïti, ou le silence de Hegel sur Saint-Domingue », *Chemins Critiques*, Port-au-Prince, mai 1992, pp. 113-131. Du même auteur, voir « Hegel et l'abbé Grégoire : question noire et révolution française », in *Annales historiques de la Révolution française*, n° 293-294, 1993, pp. 491-509.

Face à l'attitude des gardiens de la liberté et de l'égalité, la révolution haïtienne ne pouvait être vue qu'à travers la violence de l'acte, l'inhumanité des combats et le prétendu radicalisme injuste d'un monde dominé par des croyances superstitieuses.

L'Occident raciste et euro-centrique a créé un système colonial qui a jeté son filet sur le monde à partir du XVI^e siècle pour dominer des populations des autres continents. L'idée de la suprématie de la race blanche sur les autres races était incontestable. D'où la grande difficulté à accepter – et encore moins à expliquer – une défaite indescriptible. Sans compter qu'il ne s'agissait pas de n'importe quelle défaite militaire. Elle est chargée de symbolisme car elle s'oppose aux leçons des puissances coloniales avec l'exemple triplement révolutionnaire d'une défaite militaire, de l'abolition du système esclavagiste et de l'instauration d'une république indépendante.

D'après Aimé Césaire, la reconnaissance de l'indépendance haïtienne par la France est née de la lutte entre deux politiques possibles : celle des principes contenus dans sa propre révolution et celle des intérêts du colonialisme. Malgré les anticolonialistes comme Du Pont de Nemours, qui stigmatisait le racisme présent dans la jeune république française et affirmait qu'il valait mieux « sacrifier les colonies qu'un principe », aucun doute n'était possible sur le résultat final.

Paris devait réagir et faire du cas haïtien un exemple pour montrer aux peuples colonisés la voie à ne pas suivre. Inspiré

par cette position française, l'Occident colonialiste et raciste a alors défini une stratégie qui est encore présente après deux siècles. Cette stratégie comporte cinq dimensions :

1. Établir un cordon sanitaire empêchant Haïti d'établir et de maintenir des contacts internationaux.
2. Affaiblir l'État haïtien en rendant le pays ingouvernable.
3. Créer des conditions culturelles et psychologiques en Occident de telle sorte que tout ce qui vient d'Haïti soit perçu comme un mal en soi.
4. Percevoir Haïti comme une société qui menace les fondements des relations internationales.

5. Alimenter une attitude craintive et lâche vis-à-vis d'Haïti.

L'initiative immédiate de l'ancienne métropole consista à ne pas reconnaître *de jure* l'indépendance haïtienne. Et sans reconnaissance juridique, le nouvel État est resté dans le flou politique.

Quand vingt ans plus tard – en 1825 – un traité fut finalement signé entre les deux pays, la France exigea une compensation financière équivalente à 150 millions de franc-or. Convaincues qu'honorer rigoureusement l'accord serait un sauf-conduit pour leur révolution dans le concert des nations, elles firent des emprunts auprès de banques françaises pour régler la somme due. Débutait alors un cycle de dépendance et d'endettement qui portera préjudice au développement économique du pays et hypothéqua son avenir.

Les États-Unis se sont ralliés à la France dans sa stratégie de dénégation de l'existence d'Haïti. En 1801, le Président Thomas Jefferson déclarait que si l'île devenait indépendante, elle devait rester sous la protection de la France, des États-Unis et de la Grande-Bretagne. La *troïka* allait se charger d'isoler le virus de la peste qui s'était abattu sur le pays. Jefferson suggérait une mesure toute simple pour éliminer tout risque de contamination :

Tant que nous empêcherons les Noirs de posséder des navires, nous pourrons les laisser exister, et continuer à entretenir des contacts commerciaux très lucratifs avec eux¹¹.

Maintenir les Haïtiens prisonniers de leur île en faisant de la mer des Caraïbes une barrière infranchissable empêchera le pays de disposer d'une marine marchande pendant plus de 200

ans. En effet, le bateau n'est pas seulement un instrument indispensable pour intégrer le commerce mondial, il est aussi synonyme d'échange d'idées et d'expériences. Venant d'Haïti, selon Jefferson, il ne pouvait s'agir que d'idées et d'expériences dangereuses.

_____ Devant l'éventualité de l'indépendance de Saint-Domingue, la position des États-Unis était on ne peut plus claire : « Haïti peut exister comme un grand village de marrons, un *quilombo* ou un *palenque*. Il n'est pas question de l'accepter dans le concert des nations »¹².

11. In Dubois, Laurent, *Les Vengeurs du Nouveau Monde*, Port-au-Prince, Éditions de l'UEH, 2009, p. 271.

12. Casimir, Jean, *ibid.*, p. 12.

La question de la reconnaissance d'Haïti fut à nouveau débattue en 1820 au Sénat nord-américain. Robert Y. Hayne, représentant de la Caroline du Sud, a mis un terme aux discussions en déclarant que « "Haïti" n'ayant aucun lien avec l'esclavage, comment pouvait-elle négocier avec les autres nations ? Notre politique à son égard est claire. Nous ne pourrions jamais reconnaître son indépendance »¹³.

C'est sous le gouvernement de l'extraordinaire Lincoln que les États-Unis ont reconnu l'indépendance d'Haïti en 1862, pendant la Guerre de Sécession. La victoire avait permis l'abolition du système esclavagiste, mais malheureusement pas de la ségrégation. Un demi-siècle plus tard (en 1915), apparemment las de la turbulence politique, Washington occupa Haïti et l'a transformé en colonie.

Beaucoup plus que son caractère d'exception, la triple révolution haïtienne a impressionné les maîtres d'un Brésil qui en était à la fin de sa phase coloniale. La liberté atteinte par les esclaves haïtiens était considérée comme un blasphème. Il fallait donc empêcher tout rapprochement entre ce mal dangereux et les mouvements libertaires brésiliens. Le « Haïtianisme »

[...] est devenu l'expression qui définissait l'influence de ce mouvement sur l'action politique de Noirs et mulâtres, esclaves et libres aux quatre coins du continent américain [encore plus que depuis 1805] le portrait de Jean-Jacques Dessalines ornait des médaillons pendus aux cous de miliciens noirs à Rio de Janeiro¹⁴.

Pour les esclavagistes, il s'agissait du mal absolu qui devait être extirpé de la société brésilienne.

_____ Les révolutionnaires haïtiens ont lancé les prémices des droits politiques qui ont servi de base au processus de décolonisation à partir des années 1950 du XX^e siècle. Ainsi, le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, revendiqué et conquis à feu et à sang par les révolutionnaires haïtiens, est devenu la pierre de touche des relations internationales de la deuxième moitié du siècle dernier. La révolution victorieuse a également été la première clameur en faveur de l'égalité de la race humaine.

13. Golstein Sepinwall, Alyssa (Coord.), *Haitian history: new perspectives*, New York, Routledge, 2012, p. 103.

14. Reis, João José, « Nos achamos em campo a tratar da liberdade: a resistência negra no Brasil oitocentista », in Mota, Carlos Guilherme, *Viagem incompleta: a experiência brasileira*, São Paulo, SENAC, 2000, p. 248.

Nous sommes noirs, il est vrai, mais dites-nous, Messieurs, vous qui êtes si judicieux, quelle est la loi qui dit que l'homme noir doit appartenir à l'homme blanc et en être sa propriété ? ... Oui, Monsieur, nous sommes libres comme vous, et c'est seulement par votre cupidité et notre ignorance qu'aujourd'hui encore il y a des gens tenus en esclavage, et nous ne pouvons ni voir ni trouver le droit que vous semblez prétendre à avoir sur nous. Nous sommes alors vos égaux, par droit naturel, et, si la nature se plaît à diversifier les couleurs au sein de la race humaine, ce n'est pas un crime d'être né noir ni un avantage d'être blanc¹⁵.

La révolution haïtienne a été transformée en une matrice de sens, c'est-à-dire en un lieu « où convergeaient les discours et les représentations sur l'esclavage et tout ce qui y était lié »¹⁶. Elle a provoqué des changements sur le marché international, notamment la hausse du prix du sucre et l'augmentation des mesures de contrôle du travail d'esclaves : « De la Virginie à l'état du Rio Grande do Sul [Brésil], des lois plus rigides, une attitude moins tolérante vis-à-vis des hommes de couleur et une peur généralisée de révoltes d'esclaves ont été le legs social et politique de l'expérience haïtienne »¹⁷.

Obsédée par l'affirmation de son indépendance et par le respect du principe de l'égalité raciale, d'une part, confrontée à l'hostilité du monde, d'autre part, Haïti n'a jamais réussi à créer un modèle d'État de droit suffisamment fort et juste, capable d'éloigner de son horizon l'anarchie et la dictature. Au contraire, elles ont marqué son histoire tout au long de ses deux siècles d'indépendance.

* *

_____ Deux caractéristiques ont imprégné à jamais les rapports entre Haïti et le monde : d'abord, la violence sauvage et indifférenciée de la conquête, de l'époque coloniale et des années de lutte pour l'indépendance, qui a couvert de sang l'île d'Hispaniola ; ensuite,

15. Extrait d'une lettre envoyée aux révolutionnaires français en juillet 1792 par des leaders de la révolution haïtienne.

16. Nascimento, Washington Santos, « São Domingos, o grande São Domingos: repercussões e representações da Revolução

Haïtiana no Brasil escravista (1791-1840) », *Dimensões*, vol. 21, 2008, p. 129.

17. Klein, Herbert S., *A escravidão africana: América Latina e Caribe*, São Paulo, Brasiliense, 1987, p. 107.

les incompréhensions issues des croyances mythiques et religieuses. Nous y reviendrons.

Tout débute le 12 octobre 1492, quand Christophe Colomb (envoyé par les monarques catholiques Fernando et Isabel) rencontre une terre qu'il pense être l'île mythique de Cipango (le Japon actuel). Finalement, il a « découvert » ce qui deviendra le Nouveau Monde. Il débarque sur un l'îlot qu'il baptise San Salvador (aujourd'hui Watlings Island), située dans l'archipel des Bahamas. D'après son récit, les Indiens qui « semblaient ne pas avoir de religion » sont accueillants et lui indiquent l'existence de centaines d'autres îles dans la région ; deux d'entre elles sont très étendues et assez proches l'une de l'autre : l'île de Colba (Cuba) et l'île de Boito (Haïti).

Après quelques semaines consacrées à la reconnaissance des petites îles et surtout de Cuba, Colomb traverse le canal de Barlavento qui sépare les deux îles principales et débute, le 6 décembre 1492, son exploration de la côte nord d'Haïti. Dans son journal, il lui donne rapidement le nom d'Hispaniola parce qu'elle est « la plus belle chose du monde ». Après un premier vent de panique et la fuite à l'intérieur des terres, les Indiens reviennent vers les chrétiens. Ils ont compris qu'ils ne venaient pas de l'île de Carib (ou Caniba) où vivent des Indiens cannibales, mais ils croient qu'ils ont été « envoyés par le ciel » et les recouvrent de beaux cadeaux. Colomb écrit que les autochtones sont « les meilleures personnes du monde et les plus douces », et donc qu'il n'y a eu aucune réaction hostile.

Dans son célèbre ouvrage, Bartolomeu de Las Casas parle aussi de la « très heureuse île d'Hispaniola » habitée par des personnes

« très simples, pas méchantes, humbles, pacifiques, pas rancunières, sans haine ou désir de vengeance, obéissantes et très fidèles à leurs maîtres naturels et aux chrétiens ».

Les chrétiens se rendent vite compte des ornements en or que portent certains Indiens et partent à la recherche du métal précieux, qu'ils vont trouver dans quelques mines situées sur la partie est de l'île (Cibao).

Poursuivant sa mission de reconnaissance de la côte nord d'Haïti, Colomb atteint le 6 janvier 1493 une baie occupée par une cin-quantaine d'Indiens. Sept marins se rendent sur la terre ferme et

tentent de négocier l'achat d'arcs et de flèches. Après avoir donné leur accord, les Indiens « sont partis à toute allure apparemment pour aller les chercher, mais ils sont revenus avec des cordes pour attacher les chrétiens » et les faire prisonniers. La rapide échauffourée qui s'ensuivit a causé la mort de plusieurs autochtones. Depuis, le lieu est connu comme le Golfe ou la Baie des Flèches.

Cet épisode est la première manifestation de résistance des Indiens pendant la colonisation en Amérique. Moins de trois mois de présence espagnole dans le Nouveau Monde sont suffisants pour constater que la colonisation peut atteindre son objectif, mais pas sans verser de sang. Colomb fait l'expérience du type de relations qui va s'instaurer entre les chrétiens et les Indiens. Rapidement, les Espagnols se voient obligés de revoir leur perception idyllique des premières semaines ; et au cours des années suivantes, ils se jettent « comme des loups, des tigres et des lions cruels et affamés sur leurs proies sans défense »¹⁸.

Les massacres, l'exploitation et les viols marquent le début de la présence sur Hispaniola. Même s'ils ne viennent pas de l'île Canib, les Indiens comprennent vite que les chrétiens ne sont pas non plus des envoyés du ciel. Le noyau de résistance qui s'ébauche est aussitôt interrompu parce que les Espagnols disposent d'un tel armement que leurs guerres sont des « jeux d'enfants ». Équipés de chevaux, d'épées et de lances, ils font des massacres et des cruautés leur *modus operandi*. Las Casas décrit de manière vive et crue le génocide perpétré sur l'île d'Hispaniola :

Les Espagnols entraient dans les hameaux et mettaient en morceaux les enfants, les anciens et les femmes enceintes. Ils parlaient entre eux pour voir qui ouvrait un homme au milieu avec un couteau, ou lui coupait la tête ou lui retirait les entrailles. Ils pendaient les victimes par groupes de treize en l'honneur et hommage à Notre Rédempteur et aux douze apôtres, faisaient des bûchers et les brûlaient vivants. Ils tuaient les leaders en les faisant rôtir à feu lent afin que leurs vacarmes et les _____ tourments désespérés fassent fuir leurs âmes. J'ai vu tout cela et beaucoup d'autres

18. Bartolomeu de Las Casas, *Brevísima relación de la destrucción de las Indias*, Sevilla, 1552.

actions d'hommes inhumains, impitoyables, bêtes féroces, destructeurs et ennemis du lignage humain.

Les horreurs décrites par Las Casas ont fait grand bruit et il s'est vu accusé de trahison en Espagne. Son ouvrage a été publié des dizaines de fois dans les autres pays colonisateurs, mais en Espagne – qui ne compte qu'une seule édition, de 1645 – il a été boycotté jusqu'au XX^e siècle. C'est un compte-rendu cinglant, écrit pour convaincre mais aussi pour tenter de se racheter. En effet, Las Casas est arrivé à Hispaniola le 15 avril 1502 en quête d'une richesse facile et d'aventures. Et pendant huit années, il a pris part à la lutte contre les Indiens. Cependant, de nouvelles convictions ont ensuite fait de lui le « protecteur des Indiens » et l'idéalisateur des Lois Nouvelles des Indes (*Leyes Nuevas*) adoptées en 1542 – des lois qui essayaient de mettre un frein à la politique de la terre brûlée pratiquée jusqu'alors et de supprimer l'esclavage des Indiens.

Lorsqu'il s'agit de détruire d'autres cultures, le colonisateur agit vite et avec brio. Dans ce décor grandiose de l'île d'Hispaniola, la rapidité et la férocité de l'extermination de la population indienne n'ont été égalées dans aucun autre endroit du Nouveau Monde. Près de 600 000 Amérindiens ont été massacrés, en majorité des Taïnos. Le nom « Haïti » (« terre de montagnes » en langue Taïno) a d'ailleurs été choisi pour les venger au moment de l'indépendance.

Dans tous les épisodes de la conquête, les colons se sont imposés à différents niveaux : démographique, politique, économique, culturel, social et religieux. Malgré tout, c'est seulement aux Antilles et surtout sur l'île d'Hispaniola que la

totalité de la population indienne a été rayée de la carte. À tel point que dès 1513 on faisait déjà venir des Indiens des îles voisines. Mais la démarche s'est avérée inutile dans la mesure où l'Indien refusait d'être esclave.

À la mort du roi Fernando (dit Fernando Le Catholique) en 1516, la régence est assumée par le cardinal Cisneros, qui nomme trois moines hiéronymites pour administrer l'île d'Hispaniola. S'ils se disent réticents, ils pensent néanmoins que l'économie de l'île ne peut se passer de la main-d'œuvre esclave. Mais comme les Indiens le refusent, Las Casas suggère de faire venir des esclaves

d'Afrique. Dans sa lutte pour la protection des Indiens, il défend ce crime qui va imprégner profondément l'occupation humaine de l'île d'Hispaniola.

Des commerçants portugais pratiquent le trafic d'esclaves originaires de la Côte des Barbaresques, puis du Golfe de Guinée depuis le XIII^e siècle, donc ils sont tout à fait en mesure d'approvisionner le marché ibérique dès 1460. Et convaincre les conquistadors est un jeu d'enfant. Le frère Nicolas de Ovando – le véritable fondateur d'Hispaniola et son gouverneur de 1501 à 1509 – fait d'abord venir sur ses bateaux, quelques esclaves noirs à Hispaniola. Mais le premier grand arrivage de Noirs qui parlent le ladino (espagnol) a lieu en 1505, et le flux augmente considérablement à partir de 1518 – toujours avec le soutien des moines hiéronymites.

L'île d'Hispaniola, sur laquelle Bartolomeo (le frère de Christophe Colomb) a fondé Saint-Domingue, est désignée par l'Espagne pour être la base de son empire dans les Amériques. Mais une telle décision n'est pas sans risque : plus l'Espagne se lance à la conquête de nouveaux territoires, plus elle met en échec la colonisation insulaire.

L'exemple est paradigmatique parce que l'extermination des autochtones et le pillage des ressources naturelles de l'île sont des signes précurseurs de ce qu'ont fait subir les conquistadors aux peuples jugés inférieurs. Dépourvus de scrupules moraux ou de freins institutionnels, encouragés par l'aveuglement barbare du catholicisme, ils n'ont rencontré aucun obstacle matériel ou spirituel pour

commettre ce qui deviendrait le plus grand carnage de l'histoire de l'humanité.

L'Espagne était une très mauvaise colonisatrice et une excellente exploratrice. Après avoir rapidement épuisé les filons d'or de l'île, elle découvre des richesses en abondance au Mexique et au Pérou. La terre d'Hispaniola est pauvre en métaux précieux, et les quelques colons qui habitent sur l'île ne peuvent qu'offrir le bétail qui se multiplie. Mécontent, le pouvoir espagnol qui détient le monopole commercial impose des taxes abusives, obligeant ainsi les colons à se lancer dans la contrebande. La situation se dégrade tellement

que le roi espagnol Felipe II décide, le 4 août 1603, de reprendre le contrôle effectif de l'économie de l'île. Mais le fait de manière radicale et irréfléchie : en ordonnant le dépeuplement de l'ouest et sa concentration dans la partie est. Toutes les villes situées à l'ouest sont détruites, les esclaves et les animaux évacués sur l'autre versant. En mutilant ainsi l'économie de la partie occidentale de l'île, il a transformé l'endroit en une terre brûlée et n'appartenant à personne (*terra nullius*).

Profitant de l'incurie puis de l'abandon espagnol, les premiers pirates d'origine française débarquent sur l'île de la Tortue et débutent une série d'incursions sur le territoire d'Hispaniola. C'est le début d'un changement dans l'histoire de l'île : abrité derrière le bouclier protecteur des pirates, l'État français vient prendre possession des lieux. À ce moment-là, l'État français n'est pas un État quelconque, sa puissance est à son apogée grâce à Richelieu et Colbert. Il y installe sa colonie française, baptisée Saint-Domingue.

L'occupation *de facto* française de la partie occidentale de l'île est une réalité au milieu du XVII^e siècle : le droit international européen l'a reconnu *de jure* par le biais du Traité de Nimègue (1678), et surtout du Traité de Ryswick (1697). La division de l'île qui subsiste encore aujourd'hui date de cette période. D'autre part, il y a une inversion des rôles entre les deux parties de l'île : tandis que la partie orientale stagne et se satisfait de l'élevage et des méthodes espagnoles féodales, la partie française se développe très rapidement grâce à la puissance du capitalisme français. L'île d'Hispaniola

devient un exemple frappant du choc entre le féodalisme décadent et le capitalisme dynamique.

La France procède à des investissements massifs, à des améliorations technologiques et à l'organisation du système de production

– ladite culture de plantation. De vastes étendues de terre sont utilisées rationnellement par l'intermédiaire de la main-d'œuvre esclave. En plus d'installer la culture du coton, la France s'est inspirée de la réussite des productions de canne à sucre et de café au Brésil et dans d'autres îles des Antilles pour y introduire ces deux cultures de manière systématique. La productivité est élevée.

En 1720, Saint-Domingue produit déjà 21 millions de livres de sucre. En 1788, le chiffre est impressionnant : 52 millions. Plus de

750 navires et 80 000 marins se chargent de transporter les richesses agricoles de l'île vers la métropole. À l'époque, la future Haïti est responsable d'un tiers du commerce extérieur de la France. En 1789 par exemple, 11 des 17 millions de livres sterling exportés vers la France proviennent de la colonie de Saint-Domingue.

Cette situation apporte la notoriété à la colonie, désormais connue comme la « perle des Antilles ». Plusieurs investisseurs accourent pour participer à une affaire extrêmement rentable. Des entreprises sont créées, les actions augmentent et changent de mains rapidement. Même des personnalités comme Voltaire investissent dans l'économie de l'île.

L'augmentation de la production de Saint-Domingue s'est accompagnée de la croissance du nombre d'esclaves.

Tableau 1 : Évolution du nombre d'esclaves à Saint-Domingue

1728	50 000
1750	150 000
1775	300 000
1789	450 000

Source : Laurent Dubois, *Les vengeurs du Nouveau Monde*, op. cit.

À l'époque de la Révolution française, en plus des esclaves il n'y a que 40 000 Blancs et 28 000 affranchis, en quasi-totalité

des mulâtres. Du côté espagnol de l'île, la situation est complètement différente. La population totale n'atteint pas 20 % de la population française et se compose de 35 000 Blancs, 38 000 affranchis et 30 000 esclaves.

Malgré l'exiguïté insulaire, il existe un fossé profond entre l'occupation, la colonisation et l'histoire des deux peuples. La différence de culture, de langue et de comportement social a imprimé une marque indélébile la relation turbulente entre les deux parties de l'île. L'espagnol est vu comme le parent pauvre de la partie française, dominatrice et confiante. Apparaît l'expression péjorative « panyòl »

(contraction du terme « espagnol ») – utilisée pour désigner les espagnols pauvres qui vendent leur bétail la partie occidentale de l'île. Comparés à leurs maîtres blancs français, fils de la période des Lumières, l'Espagnol et par extension le Latino-américain sont méprisés par l'Haïtien. Et en dépit de la terrible évolution de l'histoire, un tel sentiment est resté vivant.

Dans les plantations de sucre¹⁹, à Saint-Domingue, environ 80 % des esclaves travaillent directement dans l'un des trois secteurs : le « grand atelier », destiné aux hommes et aux femmes capables d'effectuer les travaux lourds de coupe, transport de la canne à sucre et labourage ; le « deuxième atelier », composé d'esclaves souffrant d'un handicap ; et le « petit atelier », réservé aux enfants de 8 à 13 ans. En raison de la longueur des journées (du lever au coucher du soleil), des mauvaises conditions de travail et de la fréquence de maladies contagieuses, la vie utile de travail d'un esclave ne dépasse guère sept années. Au taux élevé de mortalité infantile s'ajoute une moyenne de vie de 20 ans.

_____ Les familles d'esclaves vivent ensemble dans des cabanes en terre recouvertes de paille, et leur organisation sociale à l'intérieur de la plantation rappelle l'Afrique perdue : monogamie, mais avec une famille nombreuse ; pas de relations incestueuses entre frères et sœurs ni d'unions entre cousins de premier degré ; multiplication des mariages (peu selon le rite catholique) à cause des séparations fréquentes occasionnées par la vente de l'un des conjoints. Afin d'éviter que les esclaves ne s'organisent entre eux et faire en sorte que

le lien social soit le plus superficiel possible, les colons s'arrangent pour mélanger les différents groupes ethniques, reli- gieux et linguistiques. En réponse, les esclaves créent leur propre langue, le *kreyòl*²⁰, résultat de la compréhension déformée (parce que phonétique) du français et de l'addition de plusieurs expressions idiomatiques d'origine africaine.

19. Les données sur le nombre de propriétés agricoles sont divergentes. Encore aujourd'hui, les statistiques sur Haïti diffèrent sensiblement selon la méthodologie appliquée. Des auteurs parlent de plus de 7 000 établissements agricoles en 1720. D'autres indiquent l'existence de 3 117 plantations de café et 792 producteurs de sucre à la fin du XVIII^e siècle. (cf. Cordero Michel, Emilio, *La Revolucion Haitiana y Santo Domingo*, Santiago de Cuba, Éd. Nacional, 1968, pp. 17-18).

20. Ou *créole haïtien*.

Les esclaves sont soumis à deux systèmes de contrôle social et d'application de la justice. L'un est interne à la communauté et exercé par certains éléments prétendument dotés de pouvoirs magiques. L'autre, imposé par le maître, est le Code noir promulgué par l'État français en 1685. Le document considère l'esclave comme un bien mobile dépourvu du droit à la propriété ou à la protection. Il fixe les peines des fugitifs et laisse les maîtres décider du type de châtiment, les plus utilisés étant le fouet, la torture, la mutilation, la prison et la mise à mort.

Parce qu'il est dépouillé de tous ses droits, il ne reste à l'esclave que deux types de protestation : saboter les équipements de travail ou s'enfuir de la plantation. Les fuites temporaires, avec retour à la plantation, sont appelées « petit marronnage », et les évasions définitives « grand marronnage »²¹. Prendre la décision d'abandonner une plantation est difficile. Au départ, on assiste surtout à des fuites individuelles, généralement d'un esclave qui vient d'arriver sur l'île. Mais les possibilités sont rares et les cachettes très limitées. Ceux qui réussissent se dirigent surtout vers les montagnes du sud et la région de la frontière avec la colonie espagnole. Des petits groupes de marrons se forment peu à peu et survivent grâce aux pillages et petits larcins.

C'est seulement à partir de 1764 que surgissent les premières dénonciations sur le danger du marronnage pour le système de la plantation et les plaintes pour les dégradations causées par les marrons. En 1793 (en pleine période révolutionnaire française), on estime à environ 50 000 le

nombre de fuyards échappés au cours des trois dernières décennies. Le phénomène devient encore plus significatif si l'on tient compte de l'augmentation des évasions collectives d'esclaves éduqués et socialisés – les *ladinos* –, qui abandonnent des plantations entières et forment des communautés autonomes.

_____ À la fin du XVIII^e siècle, les indépendantistes haïtiens profitent des contradictions de la Révolution française pour renforcer leur

21. L'esclave fugitif était appelé « marron », expression dérivée du terme hispano-américain *cimarron*, qui signifie littéralement *cheval indompté*. L'expression a connu une évolution significative et révélatrice en Haïti où elle est utilisée pour désigner quelqu'un qui se dérobe de ses obligations ou pratique quelque chose d'illégal.

capacité militaire et leur lutte pour la libération. Après une décennie de souffrances tragiques, de crimes atroces, de faits mémorables et, surtout, après avoir remporté la bataille de Vertières le 18 novembre 1803, Haïti voit le jour²².

Les méthodes utilisées par les deux camps rivaux sont conformes aux expériences terribles de la conquête et de la colonisation. Elles sont marquées par la lutte sans règles ni limites, par la haine et par la soif constante de vengeance. Entre les troupes françaises commandées par Rochambeau et les indépendantistes dirigés par Dessalines, c'est la loi du talion. Dessalines affirmait : « Oui, nous avons rendu à ces vrais cannibales guerre pour guerre, crimes pour crimes, outrages pour outrages. J'ai sauvé mon pays, j'ai vengé l'Amérique ».

Dessalines a été le héros providentiel de cette mission dramatique. En rejetant la stratégie de la bienveillance qui a entraîné la mort de Toussaint Louverture (mort de froid et de faim) au fort de Joux²³, il est pour les indépendantistes comme le type d'homme qu'exigeaient les circonstances historiques.

Lorsque Rochambeau sème la terreur, assassine 500 Noirs après les avoir obligé à creuser leur propre tombe, Dessalines n'hésite pas à répondre sur le même ton. Sous le regard incrédule et terrifié des colons français, il installe 500 poteaux autour de la ville du Cap et y pend un Blanc sur chacun d'eux. Des victimes laissées à la vue de tous, pour servir de leçon.

Dans le principal ouvrage sur l'utilisation indifférenciée de la violence pendant l'insurrection haïtienne, Bryan Edwards écrit :

[...] des horreurs que l'imagination ne peut concevoir ni le stylo d'écrire et [...] un tableau de la misère humaine qu'aucun autre pays, à aucune autre époque, n'avait encore exhibé. Plus de cent mille sauvages, habitués aux barbaries de l'Afrique, profitant du silence et de l'obscurité de la nuit pour tomber sur des planteurs paisibles et insoucians, comme autant de tigres affamés et assoiffés de sang humain.

_____ La mort guettait le jeune homme comme le vieux, la mère de famille, la vierge et

22 Jean-Pierre Le Glaunec, *L'armée indigène - La défaite de Napoléon en Haïti*, Port-au-Prince, Éditions de l'Université d'État d'Haïti, 2014, 282 p.

23. Trahi par les Français le 7 juin 1802, Toussaint Louverture est condamné à l'exil. Conduit en France, il a déclaré sur un ton de prophétie : « En me renversant, on n'a abattu à Saint-Domingue que le tronc de l'arbre de la liberté des noirs, mais il repoussera par ses racines car elles sont profondes et nombreuses ».

l'enfant sans défense et, en quelques heures funestes, les plaines les plus fertiles et les plus belles du monde sont transformées en un vaste champ de carnage et un désert de désolation²⁴.

En plus de la fureur du combat et de l'absence de règles, si ce n'est infliger le plus grand mal à l'ennemi, les indépendantistes décident d'incendier en masse. Dès le début de l'insurrection, toutes les plantations situées dans un rayon de 80 kilomètres autour du Cap Français sont systématiquement brûlées. Avec Saint-Domingue en feu à la fin de l'hécatombe, celle qui était surnommée la perle des Antilles est devenue une montagne de cendres.

Les perspectives d'une défaite militaire conduisent les troupes françaises à se radicaliser en adoptant la tactique de guerre d'extermination. Tout Noir, même fidèle, est sommairement exécuté. Au Cap Français, 1000 Noirs furent jetés à la mer avec un sac de farine ficelé autour du cou : « Les jours suivants, la mer rejeta leurs corps sur les plages de la ville où, au dégoût et à l'horreur de ses habitants, on les laissa rôtir sous le soleil équatorial »²⁵.

Dépité, le capitaine Leclerc écrit à son beau-frère Napoléon peu de temps avant de succomber à la fièvre jaune : « Depuis que je suis ici, je n'ai eu que le spectacle d'incendies, d'insurrections, d'assassins, de morts et de mourants. Mon âme est flétrie, aucune idée riante ne peut me faire oublier ces tableaux hideux »²⁶.

Malgré ses victoires sur les champs de bataille européens, la puissante armée napoléonienne a été massacrée par des forces sous-équipées, sous alimentées et peu entraînées au

combat, mais qui se sont battues héroïquement. Une défaite retentissante qui a contraint Paris à céder sa colonie de Louisiane aux États-Unis en échange de 15 millions de dollars U\$, en mai 1803.

_____ À la naissance d'Haïti, le pays est anéanti. Le nombre de victimes est estimé à 160 000. Les Français ont perdu 43 000 soldats ; tous les colons ont été massacrés ou sont partis. Pourtant, la victoire n'a pas

24. Edwards, Bryan, *The History, Civil and Commercial, of the British Colonies in the West Indies*, Editor J. Stockdale, Londres, 1801, volume 3, pp. 67-79, cité par Dubois, Laurent, *Les Vengeurs du Nouveau Monde*, *op. cit.* pp. 140-141.

25. Dubois, Laurent, *ibidem*, p. 350.

26. *Ibidem*, p. 351.

fait cesser les combats, qui se sont transformés en une guerre civile. Et les mouvements sécessionnistes ont affaibli encore plus le pays.

Chargé de rédiger le texte annonçant l'indépendance d'Haïti à la fin de l'année 1803, Louis Félix Boisrond-Tonnerre a déclaré :

« Pour établir l'acte d'indépendance, il faut la peau d'un blanc pour servir de parchemin, son crâne pour écritoire, son sang pour encre et une baïonnette pour plume ». Dans ces conditions, on comprend pourquoi le document fondateur d'Haïti se termine par le cri « Haine éternelle à la France ! ».

C'est bien des années plus tard, alors prisonnier sur l'île de Sainte Hélène, que Napoléon Bonaparte admet à contrecœur son erreur :

Dans l'intervalle que m'avait laissé la trêve d'Amiens [27 mars/1802 – 23 mai/1803], j'avais hasardé une expédition imprudente, qu'on m'a reprochée et avec raison, elle ne valait rien en soi.

J'avais essayé de reprendre Saint-Domingue ; j'avais de bons motifs pour le tenter : les alliés haïssaient trop la France pour qu'elle osât rester dans l'inaction pendant la paix. Il fallait donner une pâture à la curiosité des oisifs ; il fallait tenir constamment l'armée en mouvement pour l'empêcher de s'endormir. Enfin, j'étais bien aise d'essayer les marins.

Du reste, les maladies ont détruit l'armée, l'expédition a été mal conduite ; partout où je n'ai pas été, les choses ont été mal²⁷.

Après l'indépendance des États-Unis en 1776, le Nouveau Monde vit une seconde victoire contre le colonialisme européen. Mais le contraste est immense entre l'accueil enthousiaste réservé aux indé- pendantistes d'Amérique du

Nord et le mépris mêlé d'arrogance à l'encontre des libérateurs de Saint-Domingue. Pour les premiers, la gloire. Pour les deuxièmes, l'opprobre. Débutent alors deux siècles de *via crucis* et de solitude internationale pour le peuple haïtien.

Le processus de colonisation a marqué le début de la mondialisation. Après la décolonisation inévitable qui s'est effectuée tout au long des XIX^e et XX^e siècles et qui a impliqué tous les continents,

_____ 150 nouveaux États ont redessiné la carte politique mondiale. Mais de toutes les expériences de décolonisation même les plus dramatiques, aucune n'a égalé celle d'Haïti. Aucun autre jeune État n'a

27. *Manuscrit venu de Sainte-Hélène*, Éd. Badouin Fils, Paris 1821, p. 45.

reçu du monde le traitement inique infligé au berceau des droits fondamentaux de l'homme. En avance par rapport à son temps, Haïti a eu raison trop tôt. Fragilisée intérieurement et abandonnée par le monde, les chances de réussite de la première république noire constituée par des anciens esclaves étaient très minces.

Mais à l'aube de l'indépendance, il y a encore de l'espoir. Les leaders de la révolution haïtienne comprennent qu'ils ne peuvent échapper à l'isolement qu'en recherchant des soutiens internationaux auprès des mouvements indépendantistes qui voient le jour en Amérique ibérique. Ainsi, le rapprochement avec les révolutionnaires latino-américains relève aussi bien d'une logique de solidarité autour de principes que de la survie. Ce nonobstant, Port-au-Prince commet l'erreur impardonnable d'essayer de transformer la victoire de 1804 en produit d'exportation.

L'opportunité se présente en décembre 1815. Acculé, déprimé et au bord du suicide, un Simon Bolivar désespéré trouve refuge en Jamaïque. Il décide d'accepter l'invitation du Président haïtien Alexandre Pétion et part aux Cayes avec ce qui reste de sa flotte, récemment vaincue par les Espagnols à Carthagène des Indes. Avec l'appui de Pétion et de certains commerçants étrangers, il réunit des hommes, des navires et des armes en Haïti. De là, il lance en mai 1816 une expédition sur la côte est du Vénézuéla. Il essuie une nouvelle défaite en juillet 1816. De retour à Haïti, accablé, il écrit à Pétion pour lui demander à nouveau de l'aide – une réponse attendue comme « le dernier décret de [sa] vie politique ».

Dans la lettre qu'il rédige le 9 octobre 1816, il met l'accent sur le fait que le Président haïtien :

Possède une qualité, appelée l'altruisme qui est au-dessus des lois. C'est le Président d'Haïti, qui, seul, gouverne pour le peuple. C'est lui, seul, qui mène ses égaux. Les autres potentats, eux, se contentent de se faire obéir, rejetant la passion qui fait notre gloire. Washington, le héros du nord, n'a trouvé que des soldats ennemis à conquérir. Votre Excellence a tout pour vaincre, qu'ils soient ennemis et amis, étrangers et compatriotes, pères de la patrie, et même encore la force de ses frères.

Cette tâche ne sera pas impossible pour Votre Excellence, qui est plus fort que son pays et plus avancé que son époque²⁸.

Les arsenaux haïtiens fournissent à nouveau Bolivar en fusils et munitions. Avec les 300 combattants haïtiens qui se joignent à lui et sa flotte de huit navires, le futur *libertador* lève l'ancre le 28 décembre 1816 en direction du Venezuela et, finalement, de sa victoire tant attendue. Sans le soutien d'Haïti, cette victoire aurait été impossible. Bolivar en est lui-même conscient et demande à Pétion s'il fallait le considérer comme l'« auteur de la liberté américaine ». Le Président ne lui a jamais répondu, mais il avait posé une seule exigence : une fois l'indépendance atteinte, les *libertadors* devaient s'engager à abolir l'esclavage.

Bolivar a officiellement décrété la libération des esclaves à Carúpano le 2 juin 1816, cependant il ne l'a pas fait appliquer. Les nouveaux maîtres sont tout aussi esclavagistes que les anciens et restent sourds aux appels d'Haïti. Les *libertadors* ont peur que les idées et la violence de Saint-Domingue soient contagieuses. La victoire des affranchis et des esclaves haïtiens fut un signal d'alerte pour les esclavagistes des Amériques et un avertissement sur les conséquences redoutables de la propagation des idées libérales d'égalité et de droits de l'homme dans les sociétés esclavagistes.

En 1826, Bolivar convoque le Congrès de Panama dont l'objectif est de lutter contre la dispersion et pour l'intégration de l'Amérique latine. Chose surprenante, il invite les États-Unis – qui déclinent immédiatement l'invitation. La participation d'Haïti, sans qui la libération de l'Amérique hispanique aurait

en fin de compte été impossible, n'a pas été envisagée. Et sa mise de côté ne fut même pas une surprise. L'épisode marque la marginalisation définitive d'Haïti sur le plan des questions continentales. Le cercle se referme autour de la turbulente république noire.

_____ Lorsque le monde en vint à rompre l'isolement haïtien, il l'a fait dans le seul but de punir le pays et son peuple. Invasions,

28. In Bellegarde, Dantès, « President Alexandre Petion : founder of Agrarian Democracy in Haïti and Pioneer of Pan- Americanism » *Phylon*, vol.II, n° 3, 1941, p. 213.

occupations, agressions et embargos furent les méthodes adoptées. Haïti continuait de payer pour son audace de 1804.

Rares sont ceux qui perçoivent la révolution haïtienne comme une espérance pour les *Damnés de la terre*. De Cuba au Brésil en passant par la Jamaïque, des éloges sont murmurés mais rapidement étouffés par les esclavagistes. Certains intellectuels essayent de faire la lumière sur les leçons enseignées par Haïti. En vain. Même si les vallées et les montagnes haïtiennes servent de décor au véritable début de l'internationalisation des droits de l'homme, les révolutions américaine et française – ses adversaires irréductibles – sont considérées comme les rédemptrices des peuples et se sont emparées du titre de « Mères de la liberté ».

C'est la révolution haïtienne qui a obligé la révolution française à essayer de remplir son principe de base établissant que les hommes naissent libres et égaux en droit. Pourtant, la France

[...] s'était comme empressée de maintenir l'esclavage des noirs derrière le paravent du droit de propriété, de réconcilier son dire et son faire, ses principes et ses pratiques, et de sortir ainsi d'une fâcheuse et gênante contradiction entre l'idéal proclamé et des intérêts à sauvegarder. Ce fut un coup de maître, mais aussi un fier et signalé service rendu par les nègres insurgés de Saint-Domingue Haïti à la Grande Révolution Française des Mirabeau, Lafayette, Danton, Robespierre, des Camille Desmoulins et des Saint-Just, en la rendant plus conséquente avec elle-même et de portée enfin vraiment plus universelle²⁹.

Dans leur combat terrible et violent pour l'indépendance, les

dirigeants révolutionnaires ont fait appel au surnaturel. Le vaudou s'est avéré être un ciment extraordinaire pour la société pendant l'époque de l'esclavage et un instrument de mobilisation puissant lors de la lutte pour la libération.

En 1943, Alejo Carpentier a visité Haïti et fait l'expérience du _____ « sortilège de ses terres »³⁰ :

29. Manigat, Leslie François, *Haïti dans la latinité : sens et non-sens, tours et détours, enjeu*, Éd. Educam, Rio de Janeiro, 2005, p.80.

30. Carpentier, Alejo, *El Reino de este mundo*, Éd. Primer Festival del Libro Cubano, Lima, 1948, 122 p.

Je foulais une terre où des milliers d'hommes avides de liberté avaient cru aux pouvoirs de lycanthrope de Mackandal³¹, au point que cette foi collective produisit un miracle le jour de son exécution [...] qu'avec cette magie, s'est déroulé l'un des soulèvements les plus dramatiques et les plus étranges de l'histoire.

Son roman *Le royaume du monde*, un récit bref mais percutant sur l'indépendance d'Haïti, débute par un prologue en forme de manifeste dans lequel il lance les bases théoriques du « réel merveilleux ». Carpentier s'éloigne ainsi de l'artificialité du surréalisme, dont il avait été un des principaux défenseurs.

Pour l'auteur, la révélation d'Haïti est seulement l'étincelle qui embrase l'identité véritable et l'originalité du continent, parce que l'Amérique « est loin d'avoir épuisé la richesse de ses mythologies » : Et, à cause de la singularité des faits, à cause de la prestance fantastique des personnages qui se rencontrèrent, à un moment donné, au carrefour magique de la ville du Cap Haïtien, tout devient merveilleux dans une histoire impossible à situer en Europe et qui est aussi réelle, certainement, que les événements consignés dans les manuels scolaires pour l'édification pédagogique. Mais qu'est-ce que l'histoire de l'Amérique sinon une chronique du réel merveilleux ? Comment comprendre Haïti lorsqu'on est un intellectuel agnostique doté d'une structure mentale qui repousse *a priori* toute référence au divin et au surnaturel ? Carpentier estime que la tâche est impossible dans la mesure où la sensation du merveilleux présuppose une foi. Pour lui, ceux qui ne croient pas aux saints « ne peuvent pas être guéris par leurs miracles ».

_____ L'évaluation de Carpentier est corroborée par l'historien libéral haïtien Leslie Manigat, pour qui Haïti est la terre de l'irrationalité et de la raison contradictoire, imprégnée d'une forte densité mystique. Déçu par les perceptions occidentales superficielles, Manigat met l'accent sur la nécessité d'une grande évolution de la critique historique des sciences humaines pour que l'Occident parvienne à élucider le véritable sens de l'histoire haïtienne.

31. Alejo Carpentier décrit le hougan François Mackandal, capable de créer des poisons puissants. Il a organisé une guérilla et est devenu l'un des principaux leaders révolutionnaires.

La force du mysticisme qui imprègne et domine la mystérieuse société haïtienne est si grande et si profonde que même l'observateur le moins attentif la perçoit. Elle est aussi bien présente dans les petits gestes que dans les moments graves de la vie de chaque Haïtien.

Dans une société dépourvue d'institutions étatiques (comme dans le cas d'Haïti), le contrôle social peut être réalisé par l'intermédiaire de la violence (relativement basse si l'on tient compte des disparités sociales et de la misère absolue d'une grande partie de la population) ou d'instruments informels de domination et de subjugation : constitution de clans, clientélisme, réseaux de parrainage, etc. Ces instruments de contrôle sont efficaces, mais partiels et limités. Il n'existe qu'une seule structure généralisée et d'une très grande efficacité : la religion. Comme l'affirme Victor Turner, « là où augmentent les conflits, les rites surabondent ».

L'ensemble de ces deux éléments – violence et mysticisme – ont amené la littérature de bas étage et l'industrie cinématographique d'Hollywood à transformer Haïti en territoire des interdits, du surnaturel, de l'incompréhensible et, conséquemment, de l'inacceptable.

Comme on le verra par la suite, devant les incompréhensions chargées de préjugés, l'Haïtien a adopté la tactique des esclaves en fuite. Il a défini une stratégie de survie dans laquelle le marronnage est devenu une philosophie sociale et une pratique politique.

_____ Le tremblement de terre du 12 janvier 2010 a détruit la cathédrale de Port-au-Prince, la plupart des églises et

écoles catholiques situées dans la région métropolitaine, et provoqué la mort de l'archevêque M^{gr} Serge Miot. Les protestants évangéliques ont profité de l'occasion et Haïti a assisté à une invasion silencieuse de congrégations, sectes et groupes supposément religieux (la plupart venant du *middle west* des États-Unis). Depuis le deuxième semestre 2010, il n'y a pas de vol en provenance des États-Unis qui n'apporte son lot de « touristes de Jésus », facilement identifiables par le tee-shirt de leur congrégation³². L'ambassade des États-Unis à Port-au-Prince estime à environ 200 000 le nombre d'Américains qui

32. Cf. Robert, Arnaud, « Les touristes de Jésus », in *Le Temps*, Genève, 12 janvier 2013, p. 3. Toutes les citations sont extraites de cet article.

arrivent chaque année en Haïti. La grande majorité est composée de jeunes touristes de la foi qui passent environ une semaine dans un village construit par leur église pour s'occuper d'enfants haïtiens, fabriquer des produits artisanaux ou des prothèses pour les victimes du séisme. Et, surtout, prier.

Certains viennent en quête d'un sens pour leur vie, d'autres pour se racheter : « J'ai tellement péché cette année en ville, j'espère qu'en aidant les pauvres je vais me réconcilier avec Dieu ». Mais tous ont un objectif commun : amener les Haïtiens à avoir une nouvelle relation avec Jésus Christ.

Brad Johnson, directeur de *Mission of Hope*, indique que la quantité de temples vaudous a diminué dans la région : « Il y a une bataille spirituelle qui se livre ici. Elle existe partout, aux États-Unis aussi, où nous adorons l'argent. Mais en Haïti, elle est plus évidente parce qu'ils adorent Satan ».

De l'avis d'un touriste de la foi, le vaudou « n'est pas juste un chemin correct pour ce peuple. Je voudrais tellement les introduire au message de Jésus ». Ce à quoi un prêtre vaudou répond :

Mais ils ne comprennent pas que, nous aussi, nous croyons en Dieu. Ils affirment que nous vénérons le diable et que nous sommes cannibales, ce n'est pas vrai. J'aimerais bien les accueillir pour leur montrer notre culture et que les gens, quand la prière ne marche pas, viennent ici se faire soigner par nos plantes.

Très peu d'Haïtiens protestent. D'autant qu'en plus des prières et des cantiques, les évangéliques apportent des médicaments et de la nourriture. Le directeur du Bureau National d'Ethnologie d'Haïti, Érol Josué, fait partie de ceux qui n'hésitent pas à les critiquer sévèrement :

La façon dont les évangéliques américains opèrent relève du néocolonialisme. Ils croient conquérir l'âme du peuple haïtien avec un repas chaud. C'est une atteinte à l'identité nationale, à notre tradition ancestrale du vaudou. Ils bénéficient des débats sans fin de nos politiciens, qui abandonnent tout l'espace à ces prosélytes.

Josué peut se rassurer. Pour l'heure, la relation se fonde sur un échange : d'un côté, les évangéliques se donnent bonne conscience et fournissent des produits de première nécessité indispensables. De l'autre, les Haïtiens font mine d'abandonner leur croyance séculaire.

Marché d'illusions pour les premiers *versus* marché de leurre pour les seconds. Autrement dit, un marché de dupes.

Les protestants nord-américains, et en particulier le télévangéliste Pat Robertson, ont profité du tremblement de terre pour redoubler leurs attaques contre le vaudou. Pour eux, Haïti est une terre diabolique, dominée par les forces du mal. Robertson va même plus loin en affirmant que la « malédiction » haïtienne est la conséquence d'un « pacte avec le diable » scellé par les leaders de la révolution pour se libérer de l'empire colonial français :

Quelque chose s'est produit il y a longtemps en Haïti. [...] Ils se sont réunis et ont conclu un pacte avec le diable. Ils ont dit : « Nous allons vous servir si vous nous libérez du joug français ». C'est une histoire véridique.

Robertson considère que le tremblement de terre est la preuve indéniable et majeure du mal qui ronge Haïti. Il ne s'agit pas d'une catastrophe naturelle ou de la question des failles géologiques qui traversent le territoire. Au contraire. Il découle d'une volonté de Dieu de punir ses habitants et pour que le pays expie ses péchés. Du Dieu de Pat Robertson et des évangéliques qui envahissent actuellement la terre de Dessalines. Le porte-parole de la Maison Blanche, Robert Gibbs, a fortement réagi aux insultes racistes, cruelles et absurdes du prétendu pasteur :

« Il ne cesse d'étonner qu'en temps de grande souffrance humaine, quelqu'un peut dire quelque chose de complètement stupide ».

Malheureusement, la stupidité vole facilement la vedette à l'intelligence, à la sensibilité et au respect. George Samuel Antoine, consul haïtien en poste à São Paulo, a lui aussi accusé

le vaudou d'être responsable du tremblement de terre. En coulisses, ignorant qu'il était enregistré, il a déclaré : « Je crois qu'à force de tellement pratiquer le macumba [...] l'Africain en soi est maudit [...] partout où il y a des Africains, c'est le bazar [...] ... Néanmoins, le malheur finit par être positif parce que ça fait connaître le pays ».

Les évangéliques ont l'intention d'obtenir avec l'impact du séisme ce que l'église catholique n'a pas réussi au long de quatre siècles de lutttes. Or, le combat est perdu d'avance car ils finiront par se rendre

compte que le vaudou est plus qu'une croyance, il est un élément profondément enraciné dans la culture et dans l'âme haïtienne.

Face à une société libre de tabous, à commencer par ceux imposés par la religion, l'anthropologie haïtienne pourrait faire sienne la plainte d'un évêque catholique sur les incertitudes qui entourent sa mission dans le roman *De l'amour et autres démons*, de Gabriel Garcia Marquez : « Nous avons traversé l'océan pour imposer la Loi du Christ, et nous avons réussi dans les messes, les processions, les fêtes patronales, mais pas dans les âmes ».

La réaction extraordinaire des Haïtiens en face de la catastrophe provoque chez l'étranger la pitié et la compassion, mais également une tentative d'interprétation. En découvrant que les Haïtiens possèdent une capacité de récupération surprenante, les observateurs étrangers attribuent à la *résilience* une place fondamentale dans leur caractère national. Elle est la clé qui permet de comprendre l'incompréhensible, de faciliter le rapprochement culturel pour rendre une réalité indomptée intelligible. Plusieurs exemples apparaissent tout au long de l'histoire tourmentée du pays.

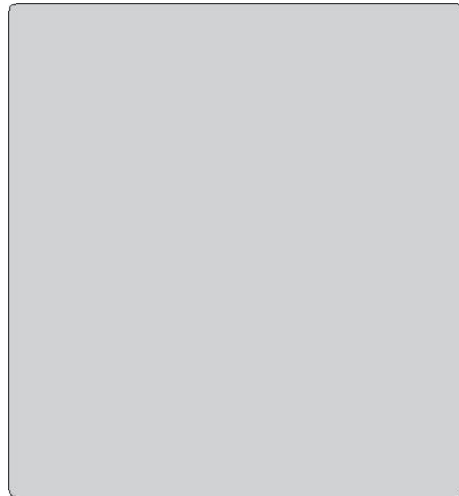
L'incompréhension va plus loin. Plus que la capacité de supporter les dérèglements humains et la furie de la nature, le peuple haïtien est mû par une volonté, une capacité de lutte, un amour sans limites de la vie, sans illusions et sans renoncements. Il tire son essence de la condition humaine, qui n'est rien d'autre que l'attachement à la vie. Pleinement et totalement.

_____ L'écrivain et activiste politique Lyonel Trouillot, qui ne peut être qualifié de communiste ou d'ennemi de l'Occident, analyse en profondeur les non-rencontres et les dissensions. De son point de vue, la première de toutes les « injustices » dont souffre son pays est la suivante : « Concernant Haïti, on écoute plus les Occidentaux que les Haïtiens eux-mêmes »³³. En adoptant une attitude ethnocentrique radicale, le monde oblige les Haïtiens au silence. Sur eux et sur les autres. Jamais un Haïtien ne donne sa définition du Canada, de la France ou des États-Unis, alors que les définitions et les préjugés sur

33. Trouillot, Lyonel. in *Jeune Afrique*, 9 janvier 2012.

Haïti de la part des Canadiens, des Français ou des Nord-américains sont légion. Trouillot parle de l'autorité discursive : « Rien n'est plus terrible pour un peuple que de perdre la capacité de se nommer soi-même ».

D'autres sont touchés par la situation du pays et rejettent ces lectures ethnocentriques et ces leçons vouées à l'échec de la grande majorité occidentale. Ils sont désarmés quand ils se retrouvent en face d'une réalité qu'ils n'attendaient pas. C'est notamment le cas du journaliste Tónico Ferreira de Rede Globo, envoyé en Haïti en octobre 2004. À son retour, il a publié dans le journal *O Globo* le texte qui suit :



J'avoue :

je n'étais pas prêt pour aller en Haïti

J'ai crû que je l'étais. J'avais lu tout ce que je pouvais sur le pays et j'avais pris les mesures évidentes de survie pour un pays dans un climat de guerre civile : vaccins, anti-moustiques, barres de céréales, noix etc. Mais je n'étais pas prêt émo-

tionnellement pour voir tant de misère et de souffrance humaine. Et je suis sûr que personne ne l'est.

Si regarder une personne qui a faim est déjà triste, comment réagir en face d'un enfant qui vous demande une bouteille d'eau ?

Si vivre dans une ville où il n'y a pas de ramassage des déchets est insupportable, que dire des corps des morts par balles qui ne sont pas recueillis et pourrissent dans les rues ?

Les villes n'ont pas d'égout, l'eau vient directement de la source, pour cuisiner, juste du charbon, et l'électricité n'est que pour ceux qui ont un générateur à essence.

Ce ne devait pas être comme ça. En réalité, Haïti fut un exemple quand elle est née. La première République noire du monde, fondée par des esclaves qui ont vaincu une armée de Napoléon. Mais les choses ont très vite mal tourné. D'un côté, le boycott des puissances esclavagistes ; de l'autre, le désaccord des révolutionnaires quand ils sont arrivés au pouvoir. En 200 ans, depuis l'indépendance, Haïti a eu un empereur, un roi et neuf présidents à vie. Tout politique qui accède au pouvoir, y compris celui qui au départ est plein de bonnes intentions, veut y rester pour toujours.

La Communauté internationale s'efforce d'aider Haïti. Rien de plus juste. Des ancêtres des Haïtiens qui aujourd'hui ont faim ont été arrachés de leur village en

Afrique et plongés dans l'enfer du travail esclave. Ils sont morts en travaillant pour approvisionner le monde en sucre. L'addition à payer est là.



Pendant les deux semaines que j'ai passées là-bas, le sentiment de tristesse se mélangeait avec celui de révolte intérieure et de répugnance. Rentré au Brésil, il ne reste que la tristesse dans toute sa plénitude.

Je voudrais achever sur une phrase optimiste : parler de la musique fantastique que nous avons entendue là-bas, de la beauté et de la force de la cérémonie vaudou que nous avons vue, du sourire des femmes dans les rues, les enfants aux uniformes scolaires propres...

Mais je ne ressens que de l'angoisse.

Pardon. Je n'étais pas prêt pour ce que j'ai vu.

Malgré certains glissements, la qualité du texte et la sincérité d'un auteur mû par des intentions louables révèlent une fois de plus les difficultés insurmontables à comprendre l'incompréhensible, à transcender la dure réalité en parcourant le chemin qui conduit du cœur à la raison.

S'ils restent une minorité, les cas de rejets *in limine* d'Haïti et de sa signification existent. C'est ce qui est notamment arrivé à un jeune étudiant noir, membre d'un mouvement de défense de la négritude de Salvador (Bahia). En arrivant à Port-au-Prince avec sa copine haïtienne domiciliée aux États-Unis, il a ressenti une telle gêne qu'il a regagné Washington moins de 48 heures plus tard.

Endurci par tant de batailles contre le Blanc (c'est-à-dire tout étranger), Haïti l'indomptable tend aussi des pièges terribles et traîtres aux regards imprudents qui l'observent ; des pièges faits de ruses, de dissimulations, de coquinerie, de manœuvres de diversion, d'artifices, de stratagèmes, de tergiversations et d'impudence. Un ensemble de stratégies indispensables en face d'ennemis puissants.

Séparer le vrai du faux, l'apparence de la réalité, le mot de la pensée et le sentiment de la raison est un défi constant. Ne pas le relever rend impossible la tentative d'appréhension des contours de cette société extraordinaire et originale.

Pourtant, la Communauté internationale n'essaie pas de comprendre et encore moins d'accepter une réalité contradictoire. Elle cherche simplement à stabiliser un pouvoir politique instable, à normaliser un pays anormal, à faire en sorte que les paramètres de la démocratie représentative s'imposent. Or, pour cela elle devrait d'abord comprendre que son premier défi consiste à identifier la nature de l'imbroglio haïtien.

Chapitre 2

La nature du dilemme haïtien

« La nouvelle idéologie faisait de la démocratie une sorte de religion, un système de valeurs plus qu'un droit, une pensée plus qu'une pratique et qu'il convenait d'imposer, par tous les moyens, y compris par la force, à ceux qui n'en avaient pas été les élus ni les natifs ».

B. Badie,

La diplomatie de la connivence.

Un simple regard sur les vingt-cinq dernières années dévoile les échecs flagrants de tentative de stabilisation ou de « normalisation » d'Haïti. Pas moins de 30 milliards de dollars auraient été dépensés pour résoudre une crise récurrente. Des milliers d'anonymes spécialistes de la coopération pour le développement se sont rendus sur place pour accompagner et orienter des projets dans les domaines les plus divers, mais ces

projets se sont tout simplement envolés en fumée sans laisser de traces palpables. Depuis, Haïti est tristement célèbre pour être le « cimetière de projets ».

Les plus grandes stars de l'expertise internationale du développement, comme Jeffrey D. Sachs, Paul Farmer, Bill Clinton, Paul Collier et Muhammad Yunus se sont rendus au chevet du malade. Certains de manière épisodique, en proposant un plan ou des conseils dans des domaines spécifiques. D'autres, à l'exemple de Farmer et Clinton, sont des présences constantes sur plusieurs fronts haïtiens – à tel point qu'il y a parfois confusion entre leurs histoires de vie et celle d'Haïti.

Des hommes d'affaires puissants comme Bill Gates et Georges Soros misent sur le développement et soutiennent plusieurs projets, études et centres d'investigation en Haïti. C'est le cas de la Fondation Connaissance et Liberté (FOKAL), dirigée par l'ancien premier ministre haïtien, Michèle Pierre-Louis.

Jamais un petit pays sous-développé n'a éveillé l'intérêt d'un si grand nombre de scientifiques et de chercheurs universitaires renommés au long de ces trois dernières décennies. Des spécialistes nord-américains et européens des champs de la connaissance les plus divers – économistes en tête – ont élaboré des centaines d'études qui ont débouché sur des suggestions et des propositions. Dans cette liste non exhaustive apparaissent entre autres : Mark Danner, David Roodman, Richard Dowden, Alex Counts, Mariano Aguirre, Josiane Georges, Yasmine Shamsie, Alex Dupuy, Andrew Thompson, Bérénice Robertson, Elisabeth Lindenmayer, Terry Buss, Mark Schneider, Robert Maguire, Luc Razafimandimby, Amélie Gauthier et Robert Fatton Jr.

Haïti intéresse de grandes universités et les principaux centres de recherches en économie du développement de l'Amérique du Nord et de l'Europe occidentale. Dans ces régions, il y a une accumulation de connaissances sur Haïti qui se reflètent dans des publications en nombre et en qualité très souvent supérieures à celle des autres pays de l'hémisphère.

Les défis haïtiens occupent un lieu spécial dans le réseau international public d'aide au développement (CEPAL, Banque Mondiale, BID, FMI, OCDE, Union européenne, système des

Nations Unies, OEA, OPAS, CARICOM) ainsi que dans des centaines d'organisations non-gouvernementales d'actions transnationales.

Ces centaines de chercheurs et d'institutions ont élaboré des études, publiés des évaluations, posés des diagnostics, formulés des conseils, rédigé des propositions et des projets visant à mettre un terme à l'infamie de la situation haïtienne.

Le bureau Haïtien au Département d'État américain et à la Chancellerie canadienne réunit des ressources humaines et financières qui sont la plupart du temps supérieures à celles destinées à

de grands pays de la région. Par exemple, les dépenses publiques canadiennes pour aider Haïti sont uniquement supplantées par celles réservées à l'Afghanistan, où Ottawa participe à l'opération de guerre. Même le Brésil, dont les ressources sont limitées, a dépensé depuis 2004 plus d'un milliard de dollars US dans les opérations menées en Haïti.

Des dizaines d'artistes et de sportifs de haut niveau ont prêté à un moment ou à un autre leur nom pour la cause d'Haïti : Angelina Jolie, Shakira, Brad Pitt, George Clooney, l'équipe brésilienne de football, Halle Berry, Denzel Washington, Madonna, Leonardo Di Caprio, Tom Hanks, Julia Roberts, Karembou, Meryl Streep, Sting, Beyoncé, Rihanna, Bono, Steve Wonder, Muhammad Ali, Charles Aznavour, Vanessa Paradis et bien d'autres. Sean Penn occupe un lieu à part : tombé amoureux d'Haïti et de son peuple, il ne mesure pas ses efforts pour les aider.

La véritable Babel de spécialistes a concentré du temps, des ressources financières, des énergies et de bonnes intentions. Après des dizaines d'années de travail, la quantité de connaissances accumulées est impressionnante. Logiquement, rien ni personne n'aurait pu résister à l'action de cette armée de stars des arts, des sciences, de l'économie et de la politique internationale. Mais quand le passage de la théorie à la pratique s'est heurté à la réalité haïtienne, cet ensemble de connaissances s'est transformé en une gigantesque montagne de lettres mortes.

Finalement, le minuscule pays d'Haïti continue de défier tout le monde. Pourquoi ? Qu'y a-t-il de si extraordinaire sur la

terre de Toussaint Louverture qui puisse expliquer son inadaptabilité constante à la modernité ?

Comme on le verra par la suite, nombre des difficultés en Haïti proviennent avant tout de la philosophie qui oriente nos perceptions et nos actions. Et l'objectif de cet ouvrage est précisément d'alerter sur la nécessité de changer de paradigme.

La crise haïtienne peut être abordée de diverses manières, cependant elle est d'abord une crise de pouvoir. Il s'agit de la transition d'un modèle qui exclut du jeu politique l'immense majorité de la

population à un modèle qui l'inclut. Autrement dit, l'institution de ladite démocratie représentative.

La chute de Jean-Claude Duvalier en 1986 a un double sens. D'un côté, elle signifie la fin de la solitude et de l'isolement d'Haïti sur la scène internationale. De l'autre, elle constitue le point de départ des efforts de construction d'un système politique démocratique capable de rendre acceptables les règles qui définissent la lutte pour le pouvoir.

Il n'existe pas de tradition démocratique en Haïti. Comme le principe du gouvernement de la majorité n'était jamais appliqué, les dirigeants accédaient au pouvoir par le biais de complots, coups d'état, assassinats, rebellions, révoltes et révolutions. Et leur chute, si chute il y avait, était basée sur les mêmes procédés.

La première élection présidentielle par suffrage universel, avec le droit de vote accordé à tout Haïtien de plus de 21 ans, a lieu en

1950³⁴. Au cours des élections de 1957, la fraude est généralisée :

utilisation d'une encre effaçable pour identifier ceux qui ont déjà voté ; achat de votes ; manipulation des votants ; omniprésence des militaires qui soutiennent le Président élu, François Duvalier.

_____ La chute récente d'Aristide – origine de la crise actuelle – doit être comprise dans l'ensemble de l'histoire politique haïtienne, et pas seulement dans la période qui a suivi Jean-Claude Duvalier. Et dans l'échec récurrent de l'institution

de la démocratie. En d'autres termes, l'instabilité a dominé de manière permanente la politique haïtienne (cf. tableau 2).

34. Il s'agit de l'élection de François Duvalier, sinistre personnage qui reste au pouvoir jusqu'en 1971, quand il cède la place à son fils Jean-Claude. Celui-ci continuera l'œuvre de son défunt père jusqu'à son renversement en 1986. Débute alors la période de mise en place de la démocratie, qui se poursuit encore aujourd'hui.

Tableau 2
Étapes historiques d'Haïti

01/01/1804	Indépendance de la colonie française de Saint-Domingue avec la dénomination d'Haïti sous le leadership de Dessalines
1805	Dessalines s'autoproclame empereur
1806	Assassinat de Dessalines
1806 – 1820	Le pays est divisé entre un gouvernement du nord (noir) et un du sud (métis)
1820 – 1842	Unification d'Haïti. Sous prétexte d'aide à l'indépendance de la partie orientale qui occupe toute l'île d'Hispaniola
1843 – 1915	Tyrannies, révolutions et désordres avec le défilé de 22 dictateurs tout au long de la période
1915 – 1934	Occupée par les États-Unis, Haïti se transforme en un protectorat de Washington
1934	La politique dite de bon voisinage de F. D. Roosevelt mène au retrait des États-Unis
1934 – 1941	Administration de Sténio Vincent. Renversé par un coup d'État
1937	Opération « Perejil ». Massacre de plus de 20 000 Haïtiens par Trujillo
1941 – 1946	Administration de Lescot. Renversé par un coup d'État
1946 – 1950	Administration d'Estimé. Renversé par un coup d'État
1950 – 1957	Administration Magloire. Renversé par un coup d'État
1957 – 1971	Élection et dictature de François Duvalier
1971 – 1986	Dictature de Jean-Claude Duvalier (héréditaire)
1986 – ?	Transition vers la démocratie représentative

Source : Élaboré par l'auteur.

En plus d'une première expérience électorale tardive, la crise politique qui s'est installée en 1986 est devenue une norme depuis l'indépendance. La stabilité politique n'a été atteinte qu'en période de régime dictatorial, car en face de l'imbroglio qui caractérisait la politique haïtienne (résultant d'une rupture et non d'un pacte), le pouvoir ne pouvait s'imposer qu'en étant absolu.

Lorsque le barrage de la contention dictatoriale duvaliériste cède en 1986, les eaux tumultueuses des revendications politiques dévalent monts et montagnes en détruisant tout sur leur passage. En ce sens, le nom du principal mouvement populaire qui surgit des cendres de la dictature est révélateur : Lavalas (qui signifie « avalanche » ou « torrent »).

La politique s'impose rapidement comme une représentation institutionnelle et non comme un instrument de médiation des conflits. De par sa conception et son application, elle devient l'épicentre du dilemme haïtien.

La flambante constitution de 1987 est la plus démocratique dans l'histoire d'Haïti. Elle reflète entre autres le désir des législateurs de donner le contrôle du pouvoir exécutif au Parlement. Obsédés par la malédiction du Palais National qui rend tous les chefs d'État, y compris ceux élus démocratiquement, autocrates une fois au pouvoir, les constituants décident de réduire la marge de manœuvre du Président en obligeant le premier ministre (et son cabinet) à obtenir la majorité parlementaire. Dans ce régime, le Président propose et le Parlement dispose. Il s'agit d'un régime hybride (une porte grande ouverte à la crise) dans la mesure où la stabilité présuppose qu'une double majorité soit concédée par l'électeur. Face à la dispersion, au manque de représentativité nationale et à la fragilité partisane, le défi est rarement relevé.

Le modèle constitutionnel révèle une incompatibilité entre le Président de la république et le premier ministre. Certains analystes vont même jusqu'à envisager ce dernier comme un contre-pouvoir du président. Ce système bicéphale (deux têtes aux commandes du pouvoir exécutif), constitue en fait son talon d'Achille. Le système électoral n'exerce pas les fonctions prévues dans les systèmes politiques démocratiques modernes, à savoir mettre un terme à l'instabilité et aux crises avec le vote des citoyens exprimant leur volonté. Au contraire. Les élections sont un élément de conflit

supplémentaire. En outre, des élections périodiques constituent un ingrédient incontournable : en plus d'être légitimes et constitutionnelles, elles sont une condition *sine qua non* pour la démocratie préconisée par la communauté internationale.

De toutes les expériences récentes de transition politique entre une dictature et une démocratie, celle d'Haïti n'a pas seulement été longue, chaotique et toujours retardée ; elle est la seule à ne pas pouvoir encore définir les règles du jeu de la lutte pour le pouvoir. Des exemples de réussite ne manquent pas et vont tous dans le

même sens. D'un côté, les acteurs politiques doivent soigner les blessures du passé (lois d'amnistie, de pardon, de paix et de conciliation, etc.). De l'autre, établir des règles de fonctionnement pour l'avenir (multipartisme, liberté de la presse et des associations, alternance du pouvoir, respect des minorités et des droits de l'homme, institutions solides et respectées, etc.). Les récentes transitions politiques latino-américaines qui ont permis le transfert du pouvoir aux civils, l'abandon du régime dictatorial et l'installation de la démocratie représentative ont suivi différents modèles, connus des tensions (avec des conflits armés dans certains cas) et des rythmes distincts. Cependant, toutes ont un dénominateur commun : l'établissement d'un pacte de gouvernabilité stipulant le respect des règles du jeu démocratique et favorisant la cohabitation entre les forces politiques.

Haïti, par contre, n'a pas encore connu une telle évolution. Les vaincus ont traditionnellement tendance à contester la légitimité du vote et le vainqueur abuse de son pouvoir et tente de subjuguier l'opposition. L'idée de « crise » y possède une dimension inhabituelle car le recours à l'autoritarisme et l'emploi de la force sont des mécanismes utilisés pour résoudre les conflits. La lutte pour la conquête du pouvoir et son maintien impliquent l'élimination de l'adversaire, y compris physiquement. D'autre part, certaines pratiques violentes comme le *supplice du collier* ou *père Lebrun*³⁵ ont été utilisées lors des troubles à partir de 1991.

_____ L'acceptation des différences et la coexistence de points de vue contraires ne sont concevables dans la vie

politique haïtienne. Dans cette logique, seul l'exercice du pouvoir peut, provisoirement, étouffer le noyau de la crise. Mais à partir du moment où l'exercice du pouvoir prime sur la conciliation des intérêts, le système est en proie à une instabilité politique permanente. Il s'agit d'un système politique inspiré par la quête incessante de situations de crise, qui en viennent à faire partie du *modus vivendi* politique et à devenir une norme fondatrice.

35. *Supplice du collier* ou *père Lebrun* : l'adversaire est attaché vivant à un poteau. Un pneu imprégné d'essence est mis autour de son cou puis allumé.

Il faut ajouter à cela le phénomène historique des interventions étrangères (unilatérales, multilatérales, légales ou non), la plupart du temps menées avec l'exercice du pouvoir. La nature et la récurrence de ces interventions transforment l'exogène en acteur de crises endogènes. Si les liens entre des crises politiques domestiques et des intérêts étrangers sont courants, le cas haïtien reste très particulier.

Le nombre croissant d'immigrants levantins (surtout syriens et libanais chrétiens) qui arrivent en Haïti à partir du XIX^e siècle ne peuvent, au regard de la loi, devenir propriétaires. Toutefois, un nouveau dispositif légal adopté en 1897 pour réduire encore plus l'immigration ottomane ouvre finalement la porte à l'ingérence étrangère – en particulier française et nord-américaine – dans les sujets internes au pays. Dans son article 1^{er}, la loi décrète :

À partir du premier août prochain, les personnes d'origines orientale ou de race arabe *qui ne sont pas sujettes de l'une des puissances avec lesquelles nous avons des traités de commerce leur donnant le droit de s'établir sur notre sol*³⁶, ne peuvent s'y introduire que si, à leur arrivée dans le port de la République elles font la déclaration de ne devoir habiter que dans l'intérieur des terres et se livrer à l'agriculture, soit pour leur compte, soit pour celui des particuliers.

Paris et Washington profitent de la brèche pour accorder la nationalité à des Levantins souhaitant s'installer en Haïti. Documents en mains, ils peuvent acquérir des propriétés, dominer le commerce et devenir des acteurs potentiels de la politique haïtienne. Au cours des différentes crises qu'a connues le pays durant le siècle dernier et le début de celui-ci, les États-Unis et la France, sous prétexte de la protection

diplomatique de leurs compatriotes, sont intervenus constamment. L'évaluation diplomatique ainsi que la position politique tiennent compte des intérêts de ces double-nationaux, parfois perçus comme de véritables chevaux de Troie.

_____ Quand l'ingérence étrangère est aussi forte, comme dans le cas présent de la MINUSTAH par exemple, cela signifie que le système politique haïtien vilipendé réussit à imposer sa norme fondatrice et

ses principes cardinaux – utilisation de la force et non de la négociation – au système des Nations unies de traitement des crises.

Comme tout système politique, le système haïtien tend à moduler et à adapter les initiatives qui cherchent à le modifier ou le transformer. Il se distingue notamment par le fait que n'importe quel acteur, y compris international, donne la primauté à l'idée d'éliminer, éviter, interdire, bloquer et détruire les éléments du passé jugés négatifs, au lieu d'exploiter, d'analyser, d'incorporer, de créer, de planifier et de construire des signifiants et des sens communs à l'ensemble des acteurs politiques ou, dans la pire des hypothèses, à la majorité d'entre eux.

Tout indique que le système politique haïtien maintient son équilibre général en répondant aux intérêts de base des acteurs-clés, les détenteurs du pouvoir aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays. Ces acteurs-clés s'accommodent de cette situation et fonctionnent dans ce contexte d'instabilité permanente en recherchant les chemins et les moyens pour la sauvegarde de leurs intérêts.

En Haïti, l'État n'existe pratiquement pas ou est extrêmement fragile. L'organisation de la société civile est précaire. Les acteurs politiques ont peu de consistance. Toutefois, le pays possède une conscience profonde de son histoire, une culture vivante et originale, une forte identité qui débouche facilement sur le nationalisme. Un très grand nombre de personnes en situation de pauvreté attend en priorité des réponses à leurs nécessités de base. Leur analyse

du passé et leur projection du futur sont dominées par le fatalisme.

C'est ce qui explique pourquoi les acteurs principaux se rapportent à l'histoire et aux questions qu'elle n'a pas encore démêlées. D'une certaine manière, ils recherchent dans le passé un sens pour le futur. Le passé conditionne le présent, il le détermine et ne permet pas une perspective politique du futur. Le politicien haïtien regarde en quelque sorte le futur par le rétroviseur. Partant de là, il s'avère indispensable de comprendre le passé à partir du présent en tenant compte des besoins actuels, et ce afin d'alimenter un langage partagé capable de permettre le dialogue politique et social.

L'un des problèmes fondamentaux consiste à identifier celui qui tient le rôle de l'ennemi et les promesses contenues dans son élimination éventuelle. Sans cette identification, on ignore ce qu'il faut affronter.

Les interventions destinées à transformer le système général de résolution des conflits sociaux doivent considérer la complexité et la sophistication du système. Même s'il n'existe pas de polarités permettant l'identification d'un antagonisme déterminant, la diversité des axes conflictuels est grande : riches/pauvres ; campagne/ville ; noirs/mulâtres ; catholicisme/vaudou ; théologie de la libération/église traditionnelle ; partis politiques/société civile ; patrons/ouvriers ; conservateurs/progressistes ; droite/gauche ; guerriers/pacifistes ; pro/anti colonisateurs.

Dans la réalité, il y a seulement un espace imaginaire d'opposition à la situation présente et sa reproduction qui se manifeste autour d'idées-forces telles que la justice et la subordination. L'ancien Président Aristide a essayé d'occuper cet espace dans sa dimension symbolique (avec le slogan « Notre identité nous libérera »), même s'il n'a rien atteint de concret.

Dans les termes de la rhétorique latino-américaine classique sur les pauvres et la justice, l'aspiration à la démocratie s'accompagne d'une autre revendication sur la citoyenneté électorale et ses institutions – tout autant rhétorique, voire plus. L'articulation entre les thèmes de la démocratie et de la sécurité et les défis socioéconomiques est absente dans le discours politique ; ces derniers sont les parents pauvres du

discours dominant dans le pays. La centralité de la politique réduit les dilemmes à des accords ou désaccords entre les principaux acteurs de la politique nationale. L'exemple caractéristique de cette situation est la difficulté du dialogue et de la réconciliation nationale, perçus par les acteurs politiques comme un simple jeu rhétorique.

Il n'existe pas d'analyse partagée de la nature de la crise et de ses causes, si ce n'est sur le plan de la rhétorique. Les efforts de mise en place d'une vision commune qui serait à la base d'une action conjointe sont insuffisants, et la nécessité d'un véritable

État fonctionnel (institutions, règles du jeu, poids et contrepoids, appareils et force publique, transparence et contrôle) occupe peu de place dans les débats nationaux.

Pour créer un espace de rencontre de volontés, aspirations et intérêts différents (très souvent tus), la notion de confiance est primordiale. La confiance entre les acteurs politiques, les pouvoirs de l'État, la société civile, les acteurs nationaux et internationaux est la base de la gouvernabilité et de l'élaboration d'un projet national – inexistant jusqu'à aujourd'hui.

Il convient d'ajouter que dans le monde occidental, le niveau de violence politique est inversement proportionnel à la richesse matérielle de la société. Dans des pays très pauvres comme Haïti où plus de la moitié de la population se situe en dessous du seuil de pauvreté, le contrôle des faibles ressources de l'État devient la seule source de richesse. En conséquence, le milieu politique est à l'image d'une arène où la compétition est violente et constante.

La moëlle épinière de toute transition politique – et dans le cas d'Haïti elle devrait être prioritaire – consiste à construire un système électoral légitime, efficace et indépendant du pouvoir exécutif. La Constitution de 1987 et la Loi électorale (promulguée le 24 septembre 2008) prévoient l'existence d'un Conseil électoral permanent (CEP). Haïti possède bien un CEP, à la différence que le « p » signifie « provisoire » et non « permanent »... Les différents gouvernements qui se sont succédés depuis 1987 n'ont pas su, pas pu ou pas voulu le rendre permanent. Au cours de ces 25

dernières années, les com- pétitions électorales ont été organisées par le biais d'institutions *ad hoc*. Depuis sa création, le CEP a connu pas moins de 16 formules et compositions différentes. Chaque Président de la République y a invariablement imprimé sa marque. Dès lors, comment être surpris de la méfiance et des critiques de l'opposition ? Chaque votation est suivie d'une contestation vigoureuse des résultats, ce qui entraîne une instabilité permanente.

Désireux d'éloigner les injonctions politiques sur le CEP, les rédacteurs de la loi électorale lui ont concédé des pouvoirs suprêmes en la matière ; ses décisions sont sans appel. La condition d'instance

de dernier recours du CEP est accordée par une loi qui est inconstitutionnelle étant donné qu'elle supprime la Constitution. Le CEP haïtien se place au-dessus des lois et de la Constitution, mais en plus il est la loi. De fait et de droit, tout ce qui émane du CEP possède le pouvoir de légalité suprême, définitive et sans appel.

Quand un système juridique concède le droit et le pouvoir que concède Haïti à son CEP, il est essentiel que cette institution dispose d'une capacité technique absolue, d'une indépendance politique et d'une autonomie financière. Ses neuf conseillers doivent être légitimés et nommés sans injonctions politiques d'un parti. En somme, ils doivent être des juges inamovibles politiquement, choisis par l'intermédiaire de concours publics.

Aucune de ces conditions n'existe dans le cas d'Haïti. Dans la plupart des élections, l'État ne participe qu'à hauteur de 25 % du budget électoral. Le financement des trois quarts restants provient de l'étranger. Cette situation confère une importance capitale à la Communauté internationale dans les disputes électorales. Les principaux acteurs financiers (États et organisations internationales) composent un groupe qui accompagne, conseille, suggère, exerce des pressions et peut même aller jusqu'à brandir des menaces voilées ou explicites. Des experts électoraux étrangers participent activement au processus. Par exemple, l'OEA appuie l'Office national d'identification (ONI) depuis son apparition. Sans cet appui, la réalisation de la carte d'identification nationale (CIN), distribuée à plus de 5 millions d'adultes, serait impossible. Or,

la CIN est le seul et unique document qui permette l'exercice du vote. L'élaboration de la liste électorale (c'est-à-dire l'ensemble de personnes adultes pouvant exercer le droit de vote) dépend donc aussi du soutien technique et financier de l'étranger.

La décision de boucler la liste électorale seulement 60 jours avant l'élection est une difficulté supplémentaire. Dans des pays comme le Brésil où la justice électorale est totalement autonome et dotée de moyens infiniment supérieurs, la fermeture de la liste est un sujet traité avec beaucoup de précaution et a lieu six mois avant le jour de l'élection. Les conditions intrinsèques d'Haïti rendent difficile

l'élaboration d'une liste électorale fiable. Le délai est trop réduit. Enfin, des experts étrangers travaillent à l'intérieur du CEP et se chargent du Centre de tabulation des votes (CTV).

La Communauté internationale accompagne également le vote par l'intermédiaire de l'observation électorale. On y trouve des organisations privées comme le Centre Carter, le Club de Madrid, le NDI et *l'International Foundation for Electoral Systems* (IFES), ainsi que des organisations publiques telles que l'OEA, CARICOM et l'Union Européenne. Sans compter les observateurs envoyés par certains États.

Lors des dernières élections (cf. Partie 3), le rôle de la Mission d'observation électorale (MOE) de l'OEA/CARICOM est allé bien au-delà de ce qui était initialement prévu. En effet, les résultats du premier tour publiés par le CEP ont été modifiés par la MOE et un candidat à la présidence a été écarté au profit d'un autre. Il y a donc eu une substitution des autorités électorales haïtiennes par une institution étrangère.

Malgré des démentis aussi naturels que constants, force est de constater l'existence d'une imbrication politique entre le pouvoir exécutif, en particulier la Présidence de la République, et le CEP. Selon la Constitution de 1987, la nomination de son directeur général est de la responsabilité du chef du pouvoir exécutif. Il s'agit donc d'un poste de confiance, exclusif du Président de la République. Sans entrer dans la discussion sur la prétendue capacité technique du directeur général en face de son rôle primordial, il est toujours perçu avec méfiance par l'opposition. La désignation des neuf conseillers résulte d'un processus long, complexe et peu transparent, dans lequel le

chef de l'État dispose à nouveau d'instruments incompatibles avec les principes de séparation des pouvoirs. La décision de « convoquer le peuple à ses comices » vient du président, même s'il devrait théoriquement respecter le calendrier électoral prévu dans la Constitution.

Après d'innombrables péripéties, le Président Michel Martelly a finalement décidé de rendre permanent le conseil électoral. Cependant, il a recouru à des méthodes qui ont rejeté le dialogue

avec l'opposition, et l'absence de concertation a bloqué le processus. Au final, il a été décidé de créer le Collège transitoire du Conseil électoral permanent (CTCEP) : un collège inédit et ambigu, qui démontre une fois de plus que la question électorale se trouve au cœur des dilemmes haïtiens. Après des mois de confrontations internes et de pressions externes, le CTCEP a pris officiellement ses fonctions le 19 avril 2013.

Les conséquences de cette situation sont une succession interminable de confrontations électorales découlant d'un calendrier irrationnel. La Constitution prévoit presque tous les ans des consultations populaires, en particulier parlementaires et locales. Le pays vit dans une tension électorale permanente. Cette fièvre que certains comparent à un « cancer électoral »³⁷ gêne sa capacité à faire face aux défis sociaux, économiques et de reconstruction. Par conséquent, Haïti est un pays qui ne dispose pas des prérequis minimums pour l'exercice électoral et qui, encouragée par la Communauté Internationale et selon sa constitution, en fait une activité constante et centrale de la vie publique.

Devant une telle contradiction – d'un côté, l'incapacité électorale chronique de l'État, de l'autre, le rôle prépondérant des élections pour la stabilité politique du pays –, la seule issue est de renforcer la capacité institutionnelle et de promouvoir une vaste réforme constitutionnelle. Sans une réforme profonde et véritable du système électoral haïtien, étape initiale d'un processus de changements politiques qui mèneraient à la signature d'un pacte de libertés et de garanties démocratiques, la stabilité politique d'Haïti est impossible.

_____ Si les défis socioéconomiques et ceux concernant la reconstruction du pays sont otages des disputes électorales et du type de politique menée dans le pays, le peuple haïtien l'est aussi. Face aux manœuvres politicardes, les Haïtiens ne disposent que d'une seule arme : la désillusion vis-à-vis de la politique et des politiciens, qui se traduit sur le terrain par une forte abstention. Le taux de

37. Dumas, Pierre-Raymond, « Deux ans, et après ? », *Le Nouvelliste*, 7 juin 2013.

participation aux dernières élections présidentielles est l'illustration de ce malaise : 23 % au second tour en 2011, contre 62 % en 2006. Au-delà du débat sur le degré de légitimité des élus, l'absentéisme peut aussi être l'indication perturbatrice d'un sentiment prédominant de désenchantement et de rejet de la démocratie représentative. Une telle éventualité est encore plus grave quand on sait que le fondement idéologique de l'action de la Communauté internationale en Haïti est de présenter le modèle de démocratie représentative comme le seul capable de tirer le pays de la situation dans laquelle il se trouve.

Le Département de la coopération et de l'observation électorale (DECO) de l'OEA a été le partenaire le plus important dans la construction du système électoral haïtien : aussi bien à travers des projets permanents de coopération (réalisation des cartes d'identité, fourniture d'équipements, formation de personnel) qu'avec des initiatives ponctuelles au moment des élections (élaboration de la liste électorale et vérification des votes, par exemple). L'OEA a également organisé des dizaines de missions techniques et de médiation politique à l'occasion des crises électorales récurrentes.

Depuis 1995, le CEP reçoit la coopération technique de l'Institut fédéral Électoral (IFES) mexicain. Il y a aussi l'Union Européenne, le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), le Club de Madrid et d'autres institutions électorales nationales des Amériques.

En dépit de cette assistance étrangère en place depuis le début des années 1990 et qui totalise environ 3 milliards de

dollars US, le système électoral haïtien continue d'être marqué par une fragilité institutionnelle, par une incapacité technico-financière récurrente et par des résultats contestés, qui entraînent des crises politiques et se terminent invariablement par des interventions étrangères.

Depuis le début de l'année 1993, Haïti a fait l'objet de pas moins de sept opérations de paix des Nations Unies. La première phase de la Mission civile internationale en Haïti (MICIVIH, 1993-2000) a été strictement civile, avec la collaboration inédite (jamais répétée) entre l'OEA et l'ONU.

Hormis leurs différences de caractéristiques, toutes les missions ont été conduites sous l'égide du Chapitre VII de la Charte de l'ONU. Le 2 août 1994, le Conseil de sécurité des Nations Unies (CSNU) a adopté la Résolution 940 qui prévoit la création d'un contingent militaire multinational pour intervenir en Haïti. C'est la première fois dans leur histoire que les Nations Unies utilisent le Chapitre VII de leur Charte pour traiter un sujet de nature constitutionnelle et donc strictement domestique. À partir du moment où le CSNU a jugé que les crises politiques internes haïtiennes représentaient une menace envers la paix et la sécurité internationales, il est devenu un otage supplémentaire du type de politique pratiqué dans le pays. La Résolution 940 a suscité des doutes et des critiques. Le CSNU a parlé de circonstances « uniques et exceptionnelles » et de la nature « complexe et extraordinaire » exigeant « une réaction exception- nelle », qui ne pourrait en aucun cas être répétée.

Pour la première fois depuis 1966 (cas de la Rhodésie), le CSNU a adopté une résolution estimant que des violations graves des droits de l'homme à l'intérieur des frontières nationales constituaient une menace contre la paix et la sécurité internationales. Une argumen- tation à laquelle s'est ajouté un autre argument jugé capital dans la crise haïtienne : « Les déplacements massifs de populations constituent des menaces à la paix et à la sécurité internationales ou aggravent les menaces existantes ». Bien que le nombre de *boat people* ne dépasse pas quelques dizaines ou centaines de personnes sur une population totale de près de 10 millions d'habitants, le

CSNU a défini ces migrations forcées comme des « déplacements massifs ».

Malgré l'opposition du Brésil et les réticences de la Chine et de la Russie, la Résolution 940 a été votée et s'est transformée – contrairement à ses propres principes – en paradigme dans le traitement des crises qui ont suivi. Le précédent « exceptionnel » est devenu une règle figée et immuable. Depuis, les soubresauts politiques et strictement politiques d'une Haïti instable sont perçus par le CSNU comme une menace qui exige une intervention étrangère, et plus particulièrement militaire. Le tableau qui suit résume les interventions effectuées au cours de deux décennies. Toutefois,

Haïti continue de défier les efforts internationaux supposés la démocratiser.

Tableau 3 – Missions des Nations Unies en Haïti (1993-2014)

Mission	Durée	Commandement	Effectifs	Coûts
MICIVIH ³⁷	02/1993 à 03/2000	ONU et OEA	280 civils	14 millions USD
UNMIH	09/1993 à 06/1993	États-Unis	1 297 militaires et 291 policiers	15,1 millions USD
UNSMIH	07/1996 à 07/1997	Canada	1 300 militaires et 225 policiers	71 millions USD
UNTMIH	08/1997 à 11/1997	Canada	50 militaires et 250 policiers	20,6 millions USD
MIPONUH	12/1997 à 03/2000	Guinée Bissau	300 policiers	20,4 millions USD
MICAH ³⁸	03/2000 à 02/2001	Mission Civile	207 civils	27 millions USD
MINUSTAH	06/2004 à 02/2015	Brésil	12 000 militaires et 2 500 policiers	8,8 milliards USD

Source : Élaboré par l'auteur sur la base des données officielles des Nations Unies.

Si chacune de ces missions exogènes a été mise en place pour tenter de répondre à une situation spécifique et présente des caractéristiques distinctes, toutes ont été confrontées à la

nature politique de la crise haïtienne ; politique dans le sens où la marque indélébile de ces crises internes de faible intensité résulte de la lutte inévitable pour le pouvoir, caractéristique de toute société humaine organisée. En répondant à une sollicitation endogène, la Communauté internationale devient – parfois contre son gré – l’un des principaux acteurs du jeu politique haïtien.

_____ Par conséquent, ce sont les défis politiques qui devraient être au centre de la stratégie de la Communauté internationale en Haïti. Malgré les immenses besoins de tout ordre, la politique continue d’être le noyau central des dilemmes. En l’absence d’un *modus vivendi* acceptable pour tous et de règles du jeu qui s’imposent aux acteurs, le problème reste insoluble. Tant que la Communauté

38 Il s’agit de la seule mission conjointe OEA/ONU.

39 Résolution 54/193 adoptée par l’AGNU et non par le Conseil de sécurité.

internationale refusera de voir cette réalité et se contentera de solutions de pouvoir non haïtiennes, la crise ne disparaîtra pas ; elle peut bénéficier d'une accalmie, pas d'un épilogue.

Devant ce modèle politique, Haïti est dans une dépendance étrangère profonde et chronique sur le plan économique. Dépourvu d'un système fiscal cohérent et efficace, l'État fragilisé ne réussit à accumuler que 10 % de ce dont il a besoin pour fonctionner à minima. En plus, 80 % de ce montant proviennent d'impôts douaniers.

Soutenu par l'étranger, Haïti affiche des indicateurs macro-économiques positifs : inflation contrôlée ; régime de change libre et stable ; émission monétaire maîtrisée ; immense déficit de la balance commerciale compensé par l'équilibre de la balance des paiements grâce à l'apport étranger.

Le modèle économique haïtien peut être comparé aux modèles des économies d'États qui fonctionnent grâce au revenu provenant d'un groupe réduit de *commodities*. Le revenu pétrolier des pays du Golfe Persique et de l'extraction de minéraux de certains pays d'Afrique et d'Amérique latine en sont de parfaits exemples. Dans le cas d'Haïti, l'aide internationale constitue sa *commodity*. L'origine du revenu haïtien se trouve dans sa pauvreté extrême, dans les désastres naturels et dans ses drames sociaux. Il s'agit d'un modèle stable qui exerce des fonctions similaires à celles des pays rentiers. L'aide internationale arrive formellement en Haïti par l'intermédiaire de mécanismes comptables. Elle revient rapidement dans les pays donateurs (surtout les plus influents et les plus développés) à travers l'achat de biens et de services.

Le modèle ignore la nécessité d'un gouvernement efficace puisque les conseillers étrangers financés par l'aide internationale se chargent de l'administrer.

Solidement installé dans la pratique et dans les esprits, le paradigme haïtien satisfait l'ensemble des acteurs : le gouvernement dispose d'une source sûre de ressources ; les pays donateurs récupèrent la quasi-totalité des donations ; l'élite haïtienne reçoit une protection ; la bureaucratie des organisations internationales peut bénéficier d'avantages salariaux et de rémunération car elles interviennent prétendument dans une région jugée conflictuelle. En

cas de problèmes de gestion ou de résultats, les acteurs rejettent la responsabilité sur leurs partenaires.

Pour Pierre Léger, le système *Food for the poor* « est une structure permettant d'alimenter la plus grande industrie du monde qui n'est autre que la pauvreté »⁴⁰.

Afin de garantir la pérennité du paradigme haïtien, il est indispensable que les problèmes affrontés perdurent, sinon il risque de disparaître. En somme, le peuple haïtien doit demeurer dans la même condition ignominieuse.

La crise de pouvoir sur fond d'une grande inégalité sociale et d'une dépression économique constante donne lieu à une situation critique qui défie l'ordre international. Mais une fois de plus, l'insistance à ne pas vouloir comprendre la nature première de la crise haïtienne conduit la Communauté internationale à intervenir décisivement avec ses militaires sur les sujets internes du pays.

Un peu comme un symbole attestant des relations tumultueuses entre le monde et la république noire turbulente, lors de l'anniversaire du bicentenaire de son indépendance le pays a été occupé par des forces militaires étrangères. Le pouvoir international a l'intention de rester le temps qu'il faudra pour normaliser une fois pour toute un pays considéré anormal, stabiliser un système politique qui repose sur l'instabilité, intégrer au système international une économie qui survit grâce à l'aide extérieure et, finalement, chasser les démons qui le hantent depuis deux siècles. Un programme vaste et ambitieux. La chute de Jean-Bertrand Aristide sera l'opportunité rêvée pour le mettre en pratique.

40. Président d'AgriSupply qui critique les relations de promiscuité entre Haïti et l'étranger dans le domaine agricole. Il est l'un des rares à dénoncer l'abandon de la production primaire dans son pays. Cf. *Le Nouvelliste*, 29 janvier 2014.

Chapitre 3

Un coup porté à la démocratie – La chute d'Aristide

« La vérité est que tout homme intelligent, vous le savez bien, rêve d'être un gangster et de régner sur la société par la seule violence. Comme ce n'est pas aussi facile que peut le faire croire la lecture des romans spécialisés, on s'en remet généralement à la politique et l'on court au parti le plus cruel ». Albert Camus, *La Chute*.

uis Moreno, le numéro deux de l'ambassade des États-Unis en Haïti, demande en espagnol : « Vous savez pourquoi nous sommes ici ? »

Jean-Bertrand Aristide lui répond : « Oui, bien sûr »⁴¹.

Cet échange verbal a lieu à l'aube du 29 février 2004, quand le diplomate américain et six agents spéciaux du service de protection diplomatique chargés de sa sécurité s'introduisent

dans la résidence privée d'Aristide, à Tabarre, banlieue de Port-au-Prince.

_____ À partir de là, au moins deux versions des faits s'opposent : les États-Unis affirment qu'ils n'ont fait que répondre à la demande d'Aristide de pouvoir quitter Haïti en toute sécurité. Ils sont arrivés dans la résidence du Président à bord de véhicules officiels de

41. Jean-Bertrand Aristide, dit *Titide*, est né à Port-Salut (sud-ouest d'Haïti) le 15 juillet 1953. Ordonné prêtre salésien en 1983, il adhère assez vite à la théologie de la libération. Orateur brillant, son prêche religieux et ses actions sociales le mènent rapidement vers la politique. Expulsé de la Congrégation salésienne en 1988, il est élu Président de la République en décembre 1990. Un coup d'État militaire le renverse en septembre 1991. Il revient au pays en 1994 pour terminer son mandat. Auteur prolifique de près d'une vingtaine de livres, Aristide est tout autant adulé que haï. Pas moins de 58 ouvrages ont été publiés sur le personnage controversé.

l'ambassade des États-Unis pour l'emmener à l'aéroport Toussaint Louverture. À 6 h 15, Aristide et son épouse Mildred Trouillot⁴² ont quitté le pays à bord d'un avion sans identification mais affrété par le gouvernement américain.

La deuxième version est présentée par Jean-Pierre Perrin du journal français *Libération*. Quand il arrive dans la résidence juste après le départ d'Aristide, aucun garde n'est présent et le portail n'est pas fermé à clé. À l'intérieur, il rencontre Joseph Pierre, concierge de nationalité haïtienne et visiblement apeuré. Interrogé sur ce qui vient de se passer, il déclare :

Des Blancs américains sont venus le chercher en hélicoptère. Ils ont emmené aussi les hommes chargés de sa sécurité. C'était vers 2 heures du matin. Lui ne voulait pas partir. Les soldats américains l'ont forcé. À cause des armes qu'ils ont pointé sur lui, il a été obligé de les suivre. Les Américains sont les plus forts après Dieu.⁴³

Les divergences sur l'entrée dans la résidence et la manière de convaincre Aristide ont fait grand bruit mais n'ont jamais été élucidées. D'autant que peu de temps après Aristide lui-même a dénoncé son enlèvement présumé.

Un troisième élément de discordance est lié à l'existence ou non du renoncement formel d'Aristide à la présidence : il nie avoir renoncé, cependant il admet avoir signé et rédigé en *kreyòl ayisyen* le document suivant :

28 fevriye 2004,

M te sèmante pou respekte e fè respekte Konstitisyon an. Aswè a, 28

fevriye 2004, mwen toujou deside

Respekte e fè respekte Konstitisyon an, Konstitisyon an se garanti
lavi ak lapè,
Konstitisyon an pa dwe nwaye nan san pèp Ayisyen.

Se pou sa, si aswè a se demisyon m ki pou evite yon beny san, M aksepte ale
ak espwa va gen lavi e non lanmò.
_____ Lavi pou tou moun.

42. Fille d'Haïtiens émigrés aux États-Unis et de nationalité américaine. Elle a été l'une des avocates du gouvernement haïtien lors de son premier exil à Washington au début des années 1990. Le couple a deux filles, Christine et Michaëlle.
43. *Libération*, Paris, 1^{er} mars 2004.

Lanmò pou pèsonn.

Nan respektè Konstitisyon an,

E nan fè respektè Konstitisyon an, Ayiti va gen lavi ak lapè.

Mèsi.

Si les circonstances dans lesquelles a été rédigé et signé ce document ne sont pas claires, son authenticité et son sens ne font pas de doute ; il s'agit d'un communiqué formel de renoncement au poste de Président de la République d'Haïti, au style d'écriture caractéristique d'Aristide.

Interrogé sur l'événement, René Préal dira laconiquement : « Aristide a monté tout seul les marches de l'escalier qui l'ont conduit à l'avion ».

Indépendamment des interprétations, une réalité lamentable et incontestable voit le jour : au lendemain du bicentenaire de la glorieuse indépendance, Haïti est décapité et des troupes étrangères s'apprêtent à occuper le pays. Une fois de plus. Comment le pays en est-il arrivé là ?

Un peu moins de quatre ans se sont passés entre le début de la crise (mai 2000) et son dénouement fatidique fin février 2004. Cette période peut être divisée en deux étapes : la première est marquée par des élections contestées, par une médiation intense de l'OEA et s'achève par des événements violents le 17 décembre 2001.

Alors que les activités législatives sont interrompues depuis janvier 1999, la réouverture du Sénat et de la Chambre des Députés est primordiale pour la consolidation démocratique du pays. D'où l'importance toute particulière des élections parlementaires et municipales du 21 mai 2000.

L'OEA a déjà accompagné et observé quatre élections en Haïti depuis 1990. En 2000, la nouvelle Mission d'observation électorale (MOE) envoyée sur place fait état de plusieurs points positifs malgré les nombreux problèmes administratifs et logistiques : existence d'un registre d'électeurs, fort taux de participation et absence de violence le jour de l'élection. Mais une grave irrégularité au niveau du scrutin est rapidement mise à jour. D'après les articles 53 et

64 de la Loi électorale haïtienne, un candidat au parlement est élu s'il atteint la majorité absolue (50 % + 1 vote) des votes valides au premier tour. Si aucun candidat n'entre dans cette catégorie, un deuxième tour est organisé avec les deux candidats ayant le plus de voix.

Le diplomate barbadien Orlando Marville, chef de la MOE en Haïti, informe que les autorités électorales n'ont pas tenu compte du nombre total de votes exprimés lors du calcul des pourcentages attribués à chacun des candidats au Sénat. La méthodologie utilisée par le CEP a exclu près d'1,2 millions d'électeurs et enfreint le principe de base, « un électeur = un vote ». La conséquence immédiate est l'élection au premier tour de 8 candidats au Sénat (tous membres de la base politique de Préval) qui auraient dû, en réalité, disputer le deuxième tour. Marville en a informé le Président René Préval qui, selon les déclarations qu'il nous a faites par la suite, était d'accord pour analyser la situation et voir comment réparer les erreurs présumées. Or, juste après sa rencontre avec Préval et à son insu, Marville convoque les médias pour dénoncer les fraudes présumées et, immédiatement après, quitte Haïti. Il laisse un pays prêt à s'enflammer. Comme il fallait s'y attendre, les candidats non élus de l'opposition s'approprient les critiques de Marville et exigent l'annulation du scrutin.

Si les racines de la crise se situent au niveau de la méthodologie du scrutin, le traitement public et le scandale soulevé par le chef de la MOE lui ont donné une dimension disproportionnée. La situation est passée d'un simple questionnement sur la méthodologie du comptage des votes –

donc un problème circonscrit – à une dispute politique féroce suivie d'un changement de régime et d'une intervention militaire étrangère.

Estimant avoir été trahi par Marville, Préval le déclare *persona non grata*. À partir de là, les efforts de médiation de l'OEA sont marqués par la tension et débouchent sur un échec. Et puisque le CEP n'a pas corrigé les failles identifiées, il n'est pas surprenant que l'OEA n'envoie pas d'observateurs pour le deuxième tour des élections législatives et municipales. Une fois encore, elles sont

boycottées par plusieurs partis politiques de l'opposition. À ce stade, la démocratie haïtienne est dans une impasse. Les élections qui étaient censées pacifier le pays (comme cela se passe dans les démocraties quand l'électeur exprime sa volonté) ont un effet inverse et déclenchent la crise politique ; une crise qui s'inscrit totalement dans le modèle décrit dans le chapitre précédent.

L'OEA pensait que sa gestion allait apaiser la crise, mais c'est exactement le contraire qui se produit. Le 17 juin 2000, le président du CEP, Léon Manus, abandonne ses fonctions et quitte Haïti. Il refuse de soutenir la fraude et demande l'asile aux États-Unis⁴⁴. En plus des erreurs dénoncées par la MOE de l'OEA, Manus révèle dans un courrier daté de décembre 2000 et adressé à Colin Powell qu'il a été appelé au Palais National par Préval et Aristide et menacé de mort s'il ne publiait pas les résultats manipulés. Il affirme que la veille de l'élection plusieurs personnes, dont des hauts fonctionnaires de la police, ont remplacé des urnes vides par d'autres remplies de bulletins de candidats de la famille Lavalas⁴⁵. En plus de Manus, deux autres conseillers du CEP et représentants de l'Espace de concertation, Damien Debussy et Emmanuel Charles, ont présenté leur démission.

_____ Les dysfonctionnements des élections du 21 mai provoquent une crise de légitimité, une impasse politique significative, une relation tendue avec l'OEA et une grave crise socioéconomique en Haïti. Le versement de plusieurs centaines de millions de dollars normalement destinés à l'aide au développement est suspendu car la réalisation d'élections

législatives et municipales fiables et transparentes est une des préconditions pour la libération des ressources allouées par la Communauté internationale. Comme lors de l'embargo décrété après le coup d'État militaire de Raoul Cédras contre Aristide en 1991, la Communauté internationale pénalise l'ensemble du pays et en particulier les plus pauvres. Ces derniers

44. Avocat originaire des Gonaïves, Léon Manus est mort à New Hampshire (USA) le 26 octobre 2012.

45. Le parti politique Lavalas a été fondé en 1991 par Jean-Bertrand Aristide et était allié avec l'Organisation du peuple en lutte (OPL). Mais cette alliance a été rompue en 1996 et le Lavalas a alors fondé le mouvement *Famille Lavalas*.

sont à nouveau les principales victimes de la polarisation qui affecte des secteurs de la société nationale.

Malgré des difficultés insurmontables, l'OEA poursuit ses efforts de médiation et décide, le 4 août 2000,

[...] d'accepter l'invitation émanant du gouvernement d'Haïti et d'envoyer dans les meilleurs délais dans ce pays une mission dirigée par le Secrétaire Général et comportant une représentation du Groupe d'Amis du Secrétaire Général des Nations Unies, en vue d'identifier avec le Gouvernement d'Haïti et d'autres secteurs de la communauté politique et civile, des options et recommandations visant à résoudre le plus rapidement possible les difficultés comme celles qui ont découlé des différentes interprétations de la loi électorale, et de continuer à renforcer la démocratie dans ce pays.

De retour à Washington, le secrétaire général de l'OEA déclare :

Ils ont reconnu que le contre-coup des élections du 21 mai avait servi à exacerber une crise de la vie politique et des institutions démocratiques dans le pays, au lieu de commencer à la résoudre, comme on l'avait espéré. Le sentiment selon lequel il fallait d'urgence engager un dialogue politique coexiste maintenant avec des doutes quant à la possibilité de tenir un tel dialogue.

Pour tenter de créer un terrain favorable au dialogue et le promouvoir, le secrétaire général adjoint, le nord-américain Luigi Einaudi, s'est ensuite rendu en Haïti à trois reprises, entre le 15 septembre et le 23 octobre 2000⁴⁶. Le 11 octobre 2000, il indique au Conseil permanent de l'OEA (CPOEA) qu'il y a encore des différences considérables à surmonter et que le temps est en train de devenir un ennemi pour toutes les parties concernées. Il ajoute qu'en dépit de l'absence d'un accord politique sur les moyens de résoudre les divergences issues

des élections du 21 mai et de garantir la légitimité de la présidence et du Sénat, il semble évident que le calendrier électoral du 26 novembre prochain (soit dans six semaines) va être respecté.

_____ Toujours en octobre, Einaudi présente un document intitulé *Éléments de réflexion pour un accord national*, dont plusieurs points semblent avoir été acceptés par tous les intéressés. Mais

46. Sandra Honoré, diplomate de Trinidad et Tobago, est chef de cabinet et bras droit de Luigi Einaudi. Au milieu de l'année 2013, elle a été désignée Représentante spéciale du SGNU et chef de la MINUSTAH en Haïti.

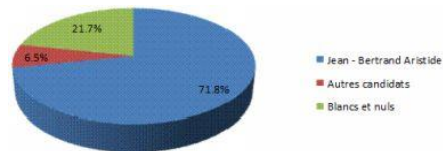
début novembre il revient en arrière et affirme qu'« un consensus suffisamment large n'a pas pu être réuni pour la réalisation de l'objectif visé par l'OEA, c'est-à-dire la négociation d'un accord national entre les parties qui pourrait dénouer la crise politique sur la base de critères pouvant bénéficier de l'appui de la Communauté internationale ».

Si cela ne met pas fin aux négociations en cours, elles ne donneront cependant aucun résultat tangible. Ainsi, les élections ont lieu sans que les failles du 21 mai aient été corrigées. L'OEA n'envoie pas d'observateurs et le 27 novembre elle publie le communiqué suivant :

[...] Bien que la décision des autorités haïtiennes de tenir de toute façon les élections le 26 novembre en l'absence d'un accord permette d'éviter l'interruption d'un calendrier pour la succession présidentielle consacrée dans la Constitution haïtienne, elle ne change en rien le besoin d'assurer une large représentation politique et la participation citoyenne qui sont cruciales pour le développement de la démocratie en Haïti.

L'absence de l'opposition devait finalement occasionner un faible taux de participation et la contestation de la légitimité du nouveau Président. Or, quasiment 3 millions d'électeurs s'étaient rendus dans les bureaux de vote, soit une participation de 66 %. Jean-Bertrand Aristide était élu au premier tour avec 2 632 534 voix, soit environ 71,8 % du total. L'ensemble des autres candidats obtenaient 239 534 voix. En raison du boycott de l'opposition, les bulletins blancs, les bulletins nuls et les abstentions étaient de 796 477.

Il faut savoir que si l'on exclut les votes nuls et blancs, Aristide
recueille
91,81 % des voix.

Figure 1 – Élection présidentielle de novembre 2000

Source : Conseil Électoral Provisoire

Malgré sa défaite écrasante, la Convergence Démocratique indique que son candidat, Gérard Gourgue, est le nouveau Président d'Haïti !⁴⁷ Il ne s'agit pas d'un cabinet fantôme pour accompagner et critiquer l'action gouvernementale, comme cela s'observe avec le parti battu dans le cadre du parlementarisme britannique. Même si elle n'a reçu aucun vote, l'opposition veut prendre la place du Président élu.

Aristide affronte une opposition multiforme, composée de quatre forces principales. La première est constituée par le Groupe des 184, un collectif politique financé par l'entrepreneur américano-haïtien André Apaid et par des ressources provenant de l'étranger. Il réunit des membres de la société civile, des intellectuels et des activistes de diverses tendances, de l'extrême droite au communisme.

_____ La deuxième force vient de Convergence Démocratique, un ensemble de partis de l'opposition et même des dissidents de Lavalas, à l'exemple de l'Organisation du Peuple en Lutte (OPL) dirigée par l'intellectuel et ancien communiste Gérard Pierre-Charles⁴⁸. Charles a vécu en exil pendant près de 30 ans. Professeur de l'UNAM de Mexico, il a formé des centaines d'étudiants latino-américains. Il

47. Gérard Gourgue n'a pas renoncé au Palais National. Mais aux élections présidentielles de février 2006, il n'a obtenu que 5 852 malheureux votes, soit 0,3 % du total. Pourtant, Gourgue ne se trompait pas en 2000 quand il a essayé de réaliser son rêve par des voies intermédiaires. Par le biais des votes, cela aurait été impossible.

48. Gérard Pierre-Charles a produit une œuvre importante sur Haïti. Avec son épouse l'historienne Suzy Castor, ils représentent sans doute la référence majeure en matière de sciences sociales en Haïti. Quand il est revenu après son exil, il a adhéré au mouvement Lavalas d'Aristide. À la fin des années 1990, il rompt avec Aristide et crée le parti dissident Organisation Politique Lavalas (OPL). Plus tard, ce parti change de nom mais pas d'initiales : il devient l'Organisation du Peuple en Lutte.

s'est lié à la gauche de la région et est proche du Parti des Travailleurs (PT) brésilien. Si l'OPL fait partie de l'Internationale Socialiste, elle intègre le *Foro de São Paulo* [Forum de São Paulo] où elle est la seule représentante d'Haïti. Les membres de l'opposition hybride ont un point commun : ils ont été systématiquement battus, que ce soit par Aristide ou par Préval, à toutes les élections présidentielles depuis 1990.

La troisième force est peut-être la plus importante de par sa capacité de mobilisation et sa cohérence. Elle réunit des étudiants de l'université publique qui tiennent un discours corporatif débordant rapidement sur des revendications de nature politique.

La quatrième force se compose d'anciens militaires dirigés par Guy Philippe. Son action est ponctuelle et violente. Son rêve est de renverser Aristide et de recréer les Forces armées d'Haïti (FAH) supprimées par Aristide en 1995. Guy Philippe jouera un rôle fondamental dans l'accélération de la chute du gouvernement Aristide au début de l'année 2004.

En janvier 2001, le premier ministre haïtien Jacques Edouard Alexis se rend à Washington. Mandaté par Préval et Aristide, il tente de renouer le dialogue avec l'opposition grâce au soutien de l'OEA pour arriver à un consensus sur les questions identifiées dans le document supra cité. Pendant la réunion, Einaudi déclare qu'une large représentation politique et la participation des citoyens sont indispensables à la stabilité d'Haïti. Constatant que ces points ont bénéficié d'un consensus lors de sa mission d'octobre 2000, il fait part de son inquiétude quant au manque de sécurité dont souffrent tous les

Haïtiens. Il est également convaincu que le document présenté à Fanmi Lavalas et Convergence Démocratique le 19 octobre 2000 pourrait servir de base pour renouer le dialogue.

Einaudi se rend à nouveau en Haïti du 6 au 10 février pour y représenter le secrétaire général à la cérémonie d'investiture du nouveau Président (le 7 février). Il profite de l'occasion pour communiquer avec toutes les parties concernées afin de voir si les conditions sont remplies pour que l'OEA, en collaboration avec le gouvernement, la Communauté internationale et la société civile,

continue à identifier des alternatives et à formuler des recommandations pour sortir le pays de l'impasse politique actuelle. En outre, il évalue les possibilités de mettre en œuvre des mesures jugées pertinentes pour continuer à renforcer la démocratie en Haïti, conformément aux huit engagements exprimés en décembre 2000 par le futur président.

Einaudi revient en Haïti du 8 au 10 mars 2001. Dans son rapport, il conclut qu'Haïti a « évidemment pris certaines mesures, mais un long chemin reste encore à parcourir. Les mesures adoptées jusqu'à présent ne répondent pas au besoin d'assurer le renforcement de la démocratie en Haïti ». Le rapport évoque aussi les indications reçues du Président Aristide que son ministre des affaires étrangères, Joseph Philippe Antonio, doit présenter à la réunion du Conseil permanent du 14 mars 2001 : une proposition de création d'une commission spéciale de l'OEA pour soutenir la démocratie haïtienne. Si cette commission sollicitée par le gouvernement devait être créée, poursuit le texte, il serait important de mettre l'accent – du moins dans un premier temps – sur les nouvelles mesures liées au dialogue politique. Et dans le cas où ce processus de dialogue s'avérerait productif, l'OEA devrait solliciter la collaboration des secteurs critiques des Nations Unies, des institutions financières internationales et des membres individuels de la Communauté internationale.

Dans son discours du 14 mars, le ministre haïtien des affaires étrangères recherche l'appui du Conseil permanent pour la création de cette commission spéciale de l'OEA sur Haïti. Après délibération, le Conseil décide :

1. De déclarer sa conviction que la solution de la crise découlant des élections du 21 mai 2000 en Haïti demeure un facteur essentiel au renforcement de la démocratie et au respect des droits de l'homme en Haïti.
2. De demander au Secrétaire général d'entreprendre les consultations nécessaires auprès du Gouvernement haïtien ainsi que d'autres secteurs de la communauté politique et la société civile, en gardant à l'esprit la déclaration du Ministre des affaires étrangères et des cultes d'Haïti, au sujet du potentiel de dialogue visant à résoudre la crise découlant des

élections du 21 mai 2000, et à renforcer la démocratie et le respect des droits de l'homme en Haïti.

3. De demander au Secrétaire général de soumettre au Conseil permanent, au plus tard le 2 mai 2001, un rapport sur ses consultations et, le cas échéant, de proposer d'autres mesures qui pourraient contribuer au renforcement du processus démocratique en Haïti.

Pendant son séjour suivant, du 2 au 4 avril, il vient évaluer les mesures spécifiques prises par les autorités et la communauté politique en général pour mettre en œuvre les engagements assumés auparavant et les garanties annoncées par le ministre des affaires étrangères le 14 mars devant le Conseil permanent. La visite et les consultations de suivi ont lieu en même temps que les préparatifs du Troisième Sommet des Amériques, qui doit avoir lieu du 18 au 22 avril 2001 au Canada. Plusieurs États membres font part de leur inquiétude croissante par rapport aux problèmes continus d'Haïti et de leurs répercussions possibles sur la démocratie dans le continent américain.

Au Canada, Gaviria et Einaudi se réunissent avec les autorités haïtiennes, qui ont de leur côté des échanges avec plusieurs leaders du continent américain, en particulier ceux de la Communauté caribéenne (CARICOM). À la clôture du Sommet, le premier ministre canadien Jean Chrétien affirme que les chefs d'État se sont particulièrement penchés sur le cas d'Haïti. Il reconnaît les efforts déployés par le Président Aristide pour tenter de résoudre les problèmes qui continuent d'enrayer le développement démocratique, politique,

économique et social du pays, ainsi que les efforts d'autres partis politiques et d'autres secteurs de la vie politique, notamment de la société civile. Et il ajoute :

Pour faciliter la réalisation de ces objectifs, nous avons demandé au Secrétaire général de l'OEA, Monsieur César Gaviria, d'œuvrer en collaboration avec la CARICOM, de tenir des consultations, de se rendre à Port-au-Prince dans un proche avenir, et de soumettre un rapport sur les résultats de sa visite avant la prochaine Session de l'Assemblée générale, et d'en assurer le suivi.

Le 9 mai 2001, en réponse à la demande du premier ministre Chrétien, le premier ministre de la Barbade et président de la

Conférence des chefs de gouvernement de la Communauté caribéenne, Owen Arthur, et le secrétaire général se mettent d'accord pour conjuguer les efforts de l'OEA et de la CARICOM à travers la création d'une mission mixte, dirigée par le secrétaire général et l'ancien premier ministre de la Dominique, Eugenia Charles.

C'est ainsi qu'une mission mixte d'exploration composée du secrétaire adjoint de l'OEA, de la CARICOM et de conseillers du Centre Carter effectue une visite en Haïti du 10 au 13 mai. De longues consultations sont tenues avec le Président Aristide, avec des représentants de son parti politique, Fanmi Lavalas, avec des représentants de Convergence Démocratique, avec des représentants de la société civile et avec des représentants locaux du Groupe d'amis du secrétaire général des Nations Unies. D'autres partis et groupes politiques ont été représentés.

À la fin de la mission, Einaudi déclare qu'une solution globale n'est pas envisageable. En fonction du mandat de la mission, de la gravité de la situation, de la position de plusieurs États membres et du président de la Conférence des chefs d'État de la CARICOM, le secrétaire général et Madame Charles retournent sur place du 29 au 31 mai pour y rencontrer le Président Aristide, les principaux partis politiques et de nombreux représentants de la société civile.

La mission dit avoir été préoccupée par le manque de confiance mutuelle et l'absence d'un climat de négociation qui permettrait de résoudre la crise politique suffoquant le pays. Aristide a remis aux membres de la mission un document dans

lequel il demande le soutien international et présente les mesures prises pour mettre fin à la crise.

En quittant le sol haïtien, le secrétaire général observe que la Communauté Internationale devrait augmenter sa participation et persuader toutes les parties concernées de la nécessité d'arriver à un accord le plus tôt possible. Il estime que la pression internationale sur le gouvernement pour corriger les graves irrégularités a été utile, mais que les perspectives pour le peuple haïtien seront très sombres si le pays se retrouve isolé de la communauté financière internationale. Enfin, il insiste sur le besoin d'accroître les efforts de

médiation de l'OEA/CARICOM et d'incorporer dans le processus, à titre d'amis, certains pays qui ont une influence décisive sur Haïti. On espère désormais que la concrétisation des annonces faites par le Président Aristide va ouvrir la voie à un processus de négociation.

Quand la crise s'intensifie au milieu de l'année 2001, les parties impliquées décident de recourir à la violence. Elle débouchera sur les événements tragiques de décembre 2001, qui vont définir le caractère irréversible de l'imbroglio. Dans la nuit du 17 décembre,

30 individus lourdement armés (d'autres sources parlent de 80, voire de 90) prennent d'assaut le Palais National. Après quelques échauffourées, ils sont finalement refoulés par le gouvernement. L'épisode aurait provoqué la mort de 5 personnes (2 policiers, 1 assaillant et deux simples citoyens).

Malgré l'incertitude sur ce qui s'est réellement passé et sur le nombre de victimes, le Président déclare qu'il y a eu une tentative de coup d'État. Il fait référence à des faits similaires antérieurs et lance un appel à la mobilisation populaire. Face à ce « poison qui tue la démocratie », Aristide appelle la population à occuper le devant de la scène :

Hier le peuple a manifesté sans hésiter pour défendre la démocratie. Le rôle du peuple est d'être debout, de monter des barricades de la Paix là où c'est nécessaire, sans violence, dans le respect des droits de chacun, dans le dialogue. J'ai pu voir le nombre de barricades de la Paix que vous avez érigées pour empêcher que les terroristes ne s'enfuient et ne continuent à tuer des gens. Nous sommes fiers de constater la belle solidarité qui existe entre le peuple et la police, et nous vous

encourageons à continuer à fournir à la police toute information concernant tous les criminels qui tentent de s'enfuir pour ne pas être pris et avoir à parler. C'est un coup d'État que nous savons contrôler rapidement, et c'est pour éviter qu'il n'y en ait d'autres que nous demandons à toute la population de se mobiliser pacifiquement pour défendre la démocratie pacifiquement.

Les références à la paix et à la non-violence ne sont finalement _____ qu'un exercice de style. Quelques minutes après sa déclaration, des membres de Fanmi Lavalas, des sympathisants, des *chimères*⁴⁹, des

49. N. de Trad. : *chimères* : hommes de main favorables à l'ancien Président Jean-Bertrand Aristide, organisés en bandes armées et semant la terreur en Haïti au début des années 2000.

fonctionnaires de l'État et des membres de la police se concertent et décident ensemble de s'en prendre violemment aux opposants, aux étudiants et aux journalistes. La violence qui n'était jusqu'alors que sporadique devient aveugle et se traduit par des règlements de compte généralisés. Aussi bien dans la capitale que dans les villes de province.

Les sièges des partis d'opposition, les résidences de leurs leaders et parfois celles de simples sympathisants sont pillés et incendiés. Des rédactions sont saccagées, des journalistes agressés. Une bande de chimères attaque le siège du Centre de recherche et de formation économique et sociale pour le développement (CRESFED) fondé par Gérard Pierre-Charles et son épouse, l'historienne Suzy Castor. Cette dernière réagit en écrivant :

Je dénonce devant l'opinion nationale et internationale, toutes les organisations de droits de l'homme et les amants de la paix et de la démocratie, les actes barbares perpétrés par le gouvernement d'Haïti, sous la responsabilité de Monsieur Jean-Bertrand Aristide, contre l'institution que je dirige. Elle a été attaquée, pillée et incendiée par des agents du pouvoir Lavalas. Le sens de cette action ne fait pas de doute dans la mesure où les assaillants ont souillé les murs de ce centre de culture en signant *Aristid ou lanmo* (Aristide ou la mort)⁵⁰.

Se retranchant derrière son appel à des actions pacifiques, Aristide affirme qu'il n'est pas au courant de la situation. Mais personne n'est dupe. Non seulement il n'a rien fait pour les empêcher, mais en plus il n'a pas critiqué leurs actions. L'opposition ne lui laissera aucun répit tant qu'il occupera indignement le Palais National.

_____ Sur le plan de la politique internationale, les silences et les absences sont criants de signification. Le 1^{er} janvier 2004, Aristide a l'intention de commémorer en grande pompe le bicentenaire de la glorieuse indépendance haïtienne. En dépit de la date peu appropriée, Port-au-Prince s'apprête à recevoir un grand nombre de chefs d'État. Finalement, la fête est un fiasco. Malgré la dimension symbolique de la date, représentative de la seule victoire des esclaves

50. Castor, Suzy, « Frente al vandalismo del poder Lavalas », *CRESFED*, 2002.

dans l'histoire de l'humanité, aucun chef d'état latino-américain (même pas Hugo Chavez, Fidel Castro ou Lula) ne se rend en Haïti. Aristide est devenu un Président peu fréquentable. Seul le premier ministre des Bahamas, Perry Christie, et le Président sud-africain, Thabo Mbeki, font le déplacement. Ce dernier essuiera d'ailleurs de nombreuses critiques pour sa présence. Mais aussi des personnalités de différents milieux, comme l'acteur Dany Glover ou la sénatrice Maxine Waters, membre du Black Caucus.

Dans son discours officiel, Aristide a salué le fait qu'Haïti est un pays qui, jadis, « émergea de la nuit de l'esclavage et où, le même jour, se leva le soleil de la liberté ». Il a aussi promis du « miel » à son peuple. Un miel au goût amer puisqu'une partie de la population répond par des actes de violence à Port-au-Prince, empêche les festivités aux Gonaïves (le berceau de l'indépendance) et manifeste contre le gouvernement à Jacmel et Gros-Morne. Des voitures sont brûlées, des commissariats saccagés. Mais le plus marquant reste la grande indifférence de la population. Tout compte fait, la fête en l'honneur des deux cents ans d'indépendance paraît davantage la fin d'un cycle historique malheureux. Et comme le dit un proverbe haïtien, « *apre bal tanbou lou* ».

Grand connaisseur de la politique haïtienne et médiateur le plus engagé dans la quête de solutions face à la crise, Luigi Einaudi résume bien la situation de février 2004 en Haïti :

[...] Tout indique que l'opposition attend l'occasion de chasser du pouvoir le Président Aristide, soit en l'emportant militairement par la force des armes, soit en faisant en sorte que le gouvernement ne puisse plus gouverner et qu'Aristide lui-

même se rende compte qu'il doit s'en aller...Restent deux options. L'une est que les choses se développent plus ou moins mal, le nombre de morts, de heurts et l'anarchie augmentant peu à peu. L'anarchie est ici le mot clé. C'est une possibilité sérieuse. Le pays va dans cette direction. L'autre option est que l'opposition se rende compte du désastre qu'elle provoque, que le gouvernement lui-même comprenne qu'il doit chercher une position de compromis, comme celle présentée par les Premiers ministres de la CARICOM, qui obtinrent [...] l'acceptation par Aristide d'une série de points importants tels que la non-réélection, un nouveau Premier ministre indépendant, etc. Le problème est que ces concessions peuvent arriver un peu tard,

l'opposition croyant pouvoir se défaire d'Aristide et se refusant donc à coopérer et à participer, faisant en sorte que la situation aille à la dérive. Mon espoir est qu'au bord de l'abîme, plusieurs groupes politiques, avec un peu de flair et de sens national, puissent se rendre compte, faire marche arrière et contrôler les bandes violentes qui dominent actuellement la scène⁵¹.

Einaudi ajoute que « même si beaucoup d'opposants espèrent que les États-Unis répètent en sens inverse l'action de 1994, cette fois en chassant Aristide, cela ne se passera pas ainsi. Ce ne sont que des illusions ». En effet, au début du mois de février 2004 aucun État membre n'est disposé à soutenir une intervention armée en Haïti. La seule issue ne peut être que politique. Mais aussi bien l'opposition qu'Aristide sont convaincus qu'ils vont gagner. « Cette façon de penser conduit inévitablement à l'abîme », déplore le numéro deux de l'OEA.

S'il reconnaît la gravité de la crise humanitaire et la déception provoquée par la gestion d'Aristide, Colin Powell déclare au Comité des affaires étrangères du Sénat des États-Unis qu'il n'a pas l'intention d'envoyer des militaires parce qu'Aristide « était le chef élu démocratiquement, et que la politique de l'administration ne devrait pas être de chercher à le renverser »⁵². Les États-Unis vont plus loin en signalant qu'un coup d'État est inacceptable : « Nous n'accepterons aucun résultat qui, en aucune façon, tenterait illégalement de destituer le Président élu d'Haïti »⁵³.

_____ L'espoir sincère d'Einaudi et les réticences ambiguës de Powell sont rapidement oubliés. Malgré une composition idéologique étrangement variée, l'opposition n'a qu'un seul objectif en tête : renverser Aristide. S'ils paraissent

insister sur l'accord politique proposé par la CARICOM, les États-Unis et l'OEA ne parviennent pas à convaincre l'opposition de l'accepter. Il se trouve que la Convergence Démocratique et le Groupe des 184 comptent sur la pression exercée par le commando d'anciens militaires qui se dirige vers la capitale, avec à sa tête Guy Philippe.

51. Einaudi, Luigi, « La anarquía es la palabra clave aquí », *Nueva Mayoria*, 13 février 2004.
52. *BBC News*, 14 février 2004.
53. *Ibidem*.

Fin 2003, le quatrième acteur du drame va jouer un rôle décisif. Abandonnant la tactique de la rébellion et profitant de la confusion ambiante, un petit groupe d'anciens militaires dirigé par Guy Philippe des anciennes forces armées d'Haïti se réunit au nord de la République Dominicaine, près de la frontière avec Haïti. Sous la protection du gouvernement dominicain et armé par les États-Unis, il pénètre dans le pays en quête d'une revanche. Tout au long d'une campagne militaire qui aurait ressemblé davantage à une promenade s'il n'y avait pas eu les atrocités commises – assassinats, enlèvements, élimination de sympathisants de Fanmi Lavalas – , la centaine d'hommes avance sans résistance en direction de Port-au-Prince. Le dernier bouclier institutionnel d'Aristide est une police démotivée, désorganisée, sans équipements et *leadership*, donc rapidement inutile.

Le renversement d'Aristide est désormais de plus en plus évident. Ne manque plus que le coup d'État final. Viendra-t-il de Philippe ou de l'étranger ? Finalement, c'est la France qui va se charger de la sinistre tâche.

Marqué par l'isolement du pouvoir anglo-saxon après la décision d'envahir l'Irak en 2003 (décision pourtant non validée par le Conseil de sécurité des Nations Unies), l'Occident se servira de la crise haïtienne comme catalyseur pour reconstruire son unité – mais beaucoup plus que ce qui était prévu au départ. Cette union qui existe encore aujourd'hui est née de la décision française d'écarter Aristide. En appuyant l'opposition, Paris veut punir Aristide de son audace irresponsable : lors des commémorations du bicentenaire de

l'indépendance, il lance une campagne exigeant le remboursement par la France de 21 milliards de dollars US payés par Haïti jusqu'en 1938 pour voir son indépendance reconnue en 1825⁵⁴.

_____ Si le recouvrement est interprété par beaucoup comme une plaisanterie de mauvais goût d'un Président à la personnalité bizarre, le gouvernement français rit jaune. En réalité, Paris y voit là une insulte et a du mal à cacher son indignation. Les dernières

54. La dette contractée a été de 150 millions de francs or. Ensuite réduite à 90 millions. Avec l'inflation, la dette présumée atteindrait exactement, selon Aristide, 21 milliards USD.

barrières tombent et désormais la voie est libre, plus rien n'empêche de prendre la décision de renverser Aristide. Il suffit de définir ses partenaires et la tactique à employer.

Régis Debray est l'élément principal du plan français. Dans un rapport sollicité par le ministre des affaires étrangères, Dominique de Villepin (au zénith de sa gloire éphémère après son refus d'appuyer les États-Unis dans la guerre contre l'Irak), l'ancien fidèle de Che Guevara justifie l'intervention des trois puissances (États-Unis, France et Canada) au nom de la lutte pour les droits de l'homme et du respect présumé de l'État de droit. En plus, il réussit la prouesse inédite de faire participer les jeunes démocraties latino-américaines.

Mi-février, l'opposition se dit prête à discuter des termes des propositions de sortie de crise. À une condition, formulée par Gérard Pierre Charles, l'un des principaux leaders :

Quelle que soit la formule on ne peut pas continuer avec Aristide. Aujourd'hui ou dans six mois, le temps d'Aristide est compté. Le grand hic c'est qu'il ne veut pas démissionner, il veut le Palais National pour lui seul, c'est sa citadelle d'impunité. Mais à terme on veut se débarrasser de lui. Aristide est un obstacle à l'impulsion démocratique. C'est un élément rétrograde, une vision rétrograde de notre pays⁵⁵.

Ignorant les conséquences terribles qu'un coup d'État aura sur le pays, les membres de l'opposition lancent l'avenir d'Haïti dans le précipice. Tout le monde devait être conscient qu'en cas de vacance du pouvoir suprême il y aurait une occupation militaire étrangère. Malgré l'espérance de la CARICOM, la situation anarchique décrite par Einaudi ne laisse planer aucun doute sur la suite.

_____ Pourtant, Pierre-Charles fait preuve d'une naïveté surprenante en indiquant que le soutien étranger ne doit pas se traduire « en termes de tutelle, encore moins d'intervention militaire »⁵⁶. Dans les faits, l'opposition ne craint pas l'intervention militaire étrangère, même si Pierre-Charles dira plus tard : « Cette intervention a court-circuité le processus sans précédent vers le consensus et la détermination historique qu'avait entrepris la nation haïtienne pour promouvoir une

55. Charles, Gérard-Pierre, « Haïti : Aristide est un rétrograde », *L'Humanité*, 21 février 2004.

56. *Ibidem*.

vraie libération en union avec les divers secteurs progressistes »⁵⁷. Non seulement elle n'est pas crainte, mais en plus elle est souhaitée, comme le montrent les documents du Forum de São Paulo analysés dans les pages suivantes.

Dans ses Mémoires, Bill Clinton critique la stratégie du jeu à somme nulle de l'opposition :

Aristide a certainement fait des erreurs et a souvent été son pire ennemi, mais l'opposition n'a jamais vraiment coopéré avec lui. En outre, après avoir pris le contrôle du Congrès en 1995, les républicains n'étaient pas disposés à donner une assistance financière qui aurait pu faire une différence⁵⁸.

Plusieurs des opposants radicaux qui avaient fait de l'exil d'Aristide une condition *sine qua non* pour résoudre une crise ayant débouché sur une intervention étrangère revêtent aujourd'hui le costume de nationalistes qui critiquent la MINUSTAH (renommée la « Touristah ») et demandent son départ.

En diabolisant Aristide, la presse occidentale a tenu un rôle fondamental dans la campagne en faveur de l'intervention étrangère. À notre connaissance, aucuns journaux et agences de presse ne se sont abstenus. Et comme il fallait s'y attendre, certains journaux ont mis beaucoup d'entrain à la tâche, à l'exemple de *L'Humanité*, porte-parole du Parti Communiste Français (PCF). Dans un éditorial incisif, Aristide est décrit comme un « maudit tyran, cruel, despote, grotesque et sinistre ».

Dans le journal de centre-gauche *Le Monde*, on pouvait lire :

Quand mettre en œuvre le droit d'ingérence ? Quand faut-il faire fi de la souveraineté d'un État, serait-il en faillite, pour porter secours à la population ? À

quel niveau de souffrances de cette dernière la communauté internationale doit-elle décider d'agir ? Comment ajuster ce qui devrait être la 'loi' de l'humanitaire à un droit international qui, aux termes de la Charte de l'ONU, repose sur le principe quasi absolu de la souveraineté des États ?

Le journaliste dit qu'il est difficile de répondre à toutes ces ques-

_____ tions sauf dans le cas d'Haïti, où « l'ingérence devrait s'imposer ».

57. Charles, Gérard-Pierre, « Crisis del Estado e intervención internacional en Haití », Panamá, *Tarea*, n° 118, pp. 65-78.

58. Knopf, Alfred A., *My Life*, New York, 2004, p. 649.

Le soutien du journal au renversement par la force est justifié par un pouvoir

[...] totalement déconsidéré du Président Jean-Bertrand Aristide. Il a succombé à un tropisme maléfique qui, génération après génération, paraît caractériser le pouvoir en Haïti : dérive dictatoriale cruelle doublée d'une tendance prononcée à la corruption, le tout sur fond d'incompétence absolue.

Pas satisfait, le journaliste défend la thèse absurde de l'extrême droite évangélique des États-Unis et introduit dans le débat les préjugés récurrents contre le vaudou : « Tout est en place pour un drame majeur dans cette petite République des Caraïbes qui, comme victime d'un mauvais sort vaudou, paraît condamnée au malheur depuis sa naissance »⁵⁹.

S'il est connu pour ses positions de gauche, l'altermondialiste *Le Monde Diplomatique* suit le chemin tracé par son aîné. Avec moins de classe et plus de force. Aristide devient un « cureton, ancien curé des pauvres, juste intéressé par le pouvoir et par l'argent. Finalement, le seul responsable d'une histoire dégradante⁶⁰.

Encouragé par une rare unanimité, le gouvernement français décide le 24 février d'accélérer le processus de renversement du Président haïtien. À l'occasion d'un discours public, Jacques Chirac déclare qu'« Haïti [est] gouverné depuis bien longtemps de manière désastreuse ». Le jour suivant, Dominique de Villepin annonce dans des communiqués officiels que la France a décidé d'intervenir en Haïti :

Une course de vitesse est engagée entre les partisans de la violence et ceux qui espèrent encore une solution pacifique. C'est bien aujourd'hui le risque du chaos qui

menace Haïti. Le devoir de la Communauté internationale est d'assumer toute sa responsabilité pour préserver ce pays du désordre et de la violence.

Après avoir informé que des négociations sont en cours avec _____ Colin Powell et « d'autres collègues étrangers », Villepin reconnaît la difficulté de la situation. D'un côté, il doit respecter les principes démocratique et constitutionnel, de l'autre mettre en œuvre une stratégie faite de violences qui vont à l'encontre de ces principes.

59. Éditorial du *Monde* intitulé « La question d'Haïti », Paris, 18 février 2004.

60. Cf. Lemoine, Maurice, « Aristide: a queda na própria armadilha », *Le Monde Diplomatique Brasil*, 1/9/2004.

Comme par magie, il décrète qu'Aristide ne jouit plus de « la légalité constitutionnelle ». Cela étant dit, sa destitution ne heurtera pas les principes démocratiques, elle va au contraire les renforcer.

Encouragée et convaincue par cette décision française, la Communauté Internationale se positionne à contre-courant de ce qu'elle affirmait auparavant. À partir de ce moment, le gouvernement d'Haïti devient un usurpateur, dépourvu de légalité ; Aristide est le seul responsable de la crise. Villepin signale qu'il « porte une lourde responsabilité dans la situation actuelle. Il lui appartient d'en tirer les conséquences dans le respect du droit [sic] ». Le ministre ne semble pas gêné par la contradiction intrinsèque de son discours quand il affirme que la décision française s'insère dans le respect le plus strict « des principes démocratiques et constitutionnels ». Ainsi, renverser Aristide constitue une action légale indispensable pour restaurer l'État de droit en Haïti. En confondant droit et pouvoir, Villepin offre un spectacle attristant. Difficile de trouver un meilleur exemple mêlant jonglage sémantique et hypocrisie démocratique.

À l'opposé de la solution préconisée par la France, le Groupe de Rio émet un communiqué depuis Brasilia le 25

février pour soutenir « les activités de l'Organisation des États Américains et de la Communauté des Caraïbes visant à apporter une solution pacifique à la situation en Haïti. Ils [les pays du Groupe] appuient aussi l'offre de l'Organisation des Nations Unies de fournir une assistance humanitaire à ce pays ». D'autre part, « ils demandent instamment aux parties en cause d'accepter le Plan d'action préalable proposé par la CARICOM ; ils condamnent énergiquement les actes de violence commis en Haïti et *manifestent leur appui au Président constitutionnellement élu de ce pays, Jean-Bertrand Aristide* »⁶¹.

Ce rejet unanime de l'Amérique latine est un coup dur pour la _____ France⁶². Le même jour, Villepin téléphone au chancelier brésilien

61. Mello Barreto, Fernando, *A política externa após a redemocratização*, Tomo II – 2003-2010, Brasília, Funag, 2012, p.

113. *Italiques de l'auteur*.

62. Le Mécanisme Permanent de Consultation et Concertation Politique de l'Amérique Latine et des Caraïbes, aussi connu comme le Groupe de Rio, compte à ce moment-là 18 États latino-américains et caribéens (Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, Équateur, Salvador, Guatemala, Honduras, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, République Dominicaine, Uruguay et Vénézuéla).

Celso Amorim pour tenter de le convaincre d'abandonner sa position légaliste⁶³. Il met en avant la possibilité d'une participation massive de l'Amérique latine et l'envoi de troupes commandées par le Brésil lors de la prochaine opération de paix des Nations Unies. Amorim ne donne pas de réponse, mais il promet de consulter ses collègues latino-américains.

Un jour après la déclaration De Villepin et à la demande de la CARICOM, le Conseil de sécurité des Nations Unies se réunit pour débattre de la crise haïtienne. Au nom de l'organisation régionale, le ministre jamaïcain des affaires étrangères, Keith Desmond Knight, fait une déclaration étonnante :

Le Conseil devra prêter une attention urgente à la détérioration rapide de la situation en Haïti. Compte tenu de l'effondrement en cours de l'ordre public, l'insurrection croissante et les conditions d'anarchie et de chaos, ainsi que de l'aggravation de la situation humanitaire. Ce qui, à son tour, a provoqué un déplacement de populations, entraînant ainsi l'augmentation du nombre de réfugiés quittant le pays. La situation a atteint la proportion d'une crise majeure [...] la situation qui prévaut dans le pays ne pouvait plus être considérée comme seulement une affaire interne. Compte tenu de l'afflux de réfugiés qui menaçait de submerger les ressources des États de la région, la situation actuelle posait dans ce contexte une menace sérieuse pour la paix et la sécurité régionales.⁶⁴

Pour la première fois, la Communauté des Caraïbes soutient la thèse soutenue par les nord-américains, à savoir : les crises politiques haïtiennes cessent d'être un problème strictement interne et deviennent une menace contre la paix et la sécurité internationales à partir du moment où ils provoquent ou risquent de provoquer un afflux de *boat people*.

_____ La nouvelle de la prétendue défense de la démocratie par Washington doit être reçue avec précaution. L'évaluation faite par le Brésilien João Clemente Baena Soares – secrétaire général de

63. En 1994, quand le Brésil s'est abstenu des débats sur l'*intervention consentie* des États-Unis en Haïti pour réinstaller Aristide au pouvoir. À cette occasion, Celso Amorim, fervent défenseur de la non-intervention, était ministre des affaires étrangères.

64. United Nations, Security Council, 4917th Meeting, 26 février 2004.
Italiques de l'auteur.

l'OEA – à l'époque du conflit Aristide/Cédras en 1994 s'applique parfaitement à la crise actuelle :

Ce qui a résolu la situation d'Haïti, c'est la migration dudit *boat people*. L'exode des Haïtiens vers la côte de la Floride a énormément augmenté, les Américains y ont été sensibles, et l'intervention militaire a suivi. Je le dis et je le répète, les Américains n'ont pas défendu la démocratie, ils ont défendu la côte de la Floride, c'est pour cela qu'ils sont allés en Haïti. Résultat, Aristide est revenu⁶⁵.

Les réticences historiques de la CARICOM à intervenir dans les sujets internes des États de la région apparaissent nuancées dans la déclaration de Knight. La Jamaïque pensait que l'appel à l'intervention du Conseil de sécurité se produirait en réponse à la sollicitation d'Aristide lui-même, mais l'organisme exécutif des Nations Unies n'a même pas répondu. Un silence au demeurant facilement explicable.

Le plan franco-américain a débuté la veille et prévoit (comme le demandait la CARICOM) le débarquement de troupes en Haïti. Non pas pour répondre à une demande d'Aristide, bien au contraire. L'action est liée à la vacance du pouvoir étant donné qu'Aristide aurait quitté le pays.

Les deux hypothèses ramènent une fois de plus à la surface le besoin historique de fermeture du pays sur lui-même, pour faire de ses habitants des prisonniers de leur île.

_____ Plusieurs pays soutiennent la stratégie française, à commencer par les États-Unis qui veulent agir vite et ouvertement. Le renversement d'Aristide n'est plus qu'une question d'heures, au pire de jours. La consistance de l'argument utilisé par Washington auprès d'Aristide comme ultime forme de pression donne vite des résultats. Lorsqu'on se demande comment Aristide compte se défendre contre le commando de Guy Philippe, la question reste sans réponse. Le Président s'imagine être dans la même situation que 1994 et croit que les appels répétés de Colin Powell en faveur de la légalité reflètent la prise de position des États-Unis. Du coup, il leur demande protection. Sans résultats.

65. Baena Soares, João Clemente, *Sem medo da diplomacia*, CPDOC, Éd. FGV, Rio de Janeiro, 2006, p. 86.

La garde rapprochée d'Aristide n'a été d'aucune aide. En réalité, l'entreprise engagée pour assurer sa sécurité est la *Steele Foundation*, une entreprise basée à San Francisco et composée d'anciens militaires américains. Au plus fort de la crise, Washington empêche l'envoi de renfort et prévient qu'en cas de besoin elle ne leur portera pas secours. Le soir du 28 février 2004, Aristide est isolé, solitaire, livré à son propre sort. N'ayant pas su défendre sa cause, il attend les mêmes diplomates et militaires qui, dix ans auparavant, avaient contribué à son retour au pays et dans le Palais National. Cette fois, il se voit obligé à abandonner les deux.

Malgré la réserve initiale, le jeu à somme nulle de l'opposition haïtienne a donné des résultats inespérés aux États-Unis. Comparée aux opérations similaires menées dans la région (Guatemala, 1954 ; République Dominicaine, 1965 ; Chili, 1973 ; Grenade, 1983 ; Panama, 1989) ou ailleurs, l'opération haïtienne est celle qui a le mieux réussi du point de vue des caractéristiques et des résultats. Les éléments de satisfaction sont nombreux : pas d'occupation militaire unilatérale ni de sang versé, reconstitution de l'alliance occidentale fragilisée par la guerre en Irak, intervention légitimée par l'exigence de secteurs importants de la société haïtienne, urgence humanitaire flagrante et, finalement, une intervention répondant à la demande d'Aristide qui a la vie sauve.

Hormis les critiques d'Aristide une fois en exil et les réserves de la Jamaïque, l'intervention est unanimement saluée. Le succès de l'entreprise est tel qu'il finit par laisser des

doutes sur sa vraie nature. S'agit-il d'une intervention impériale classique ou, au contraire, d'une opération à caractère humanitaire visant à aider un peuple otage du chaos et à préserver la vie d'un Président élu démocratiquement ?

Si l'on fait abstraction de l'épilogue, l'enchaînement des circonstances fournit des arguments qui permettent de démêler la question.

La solution du différend suit le script classique des crises et heurts politiques auxquels nous ont habitué les Haïtiens : radicalisme des rivaux, échec des médiations, violence sporadique, crise

humanitaire, menace d'exode vers la Floride, intervention étrangère et exil du vaincu. Une fois de plus, on applique le modèle haïtien – secondé par le modèle étranger – de résolution de crises politiques basée sur l'exercice exclusif du pouvoir. L'art du cannibalisme politique frôle la perfection, il laisse des blessures ouvertes qui ne se cicatriseront pas et sera le prélude de confrontations et de crises futures⁶⁶.

L'intervention de l'Occident sur la crise constitutionnelle haïtienne de 2004 représente un

[...] mélange de paternalisme, de messianisme et de naïveté qui l'incite à donner sa faveur aux idées d'intervention dans ce qu'elles ont de généreux comme de cynique, à croire que tout ce qui est occidental est nécessairement bon pour le monde... Comme emblème majeur, les idées de liberté, de démocratie et d'État de droit⁶⁷.

Orienté par les États-Unis, l'Occident pratique un multilatéralisme sélectif permettant aux États membres permanents du CSNU

d'imposer les *coalitions of the willing*, qui donnent la possibilité

« aux États du Club de diriger ou de monopoliser une intervention militaire mandatée par l'ONU ou, à défaut,

autoconstituée et tirant alors sa légitimité de l'onction démocratique »⁶⁸.

Encourager l'instauration d'une démocratie occidentale répond à deux fonctions essentielles : d'un côté, légitimer l'activisme occidental sur la scène internationale ; de l'autre, justifier l'extension du modèle démocratique à l'ensemble de la planète. Découlant d'un mélange du wilsonisme du début du siècle dernier et du reaganisme,

[...] la nouvelle idéologie faisait de la démocratie une sorte de religion, un système de valeurs plus qu'un droit, une pensée plus qu'une pratique et qu'il convenait d'imposer, par tous les moyens, y compris par la force, à ceux qui n'en avaient pas été les élus ni les natifs. L'idée de « régime change » allait devenir la matrice, s'imposant, _____ du même coup, comme principe premier de la nouvelle politique étrangère⁶⁹.

66. Seitenfus, Ricardo « Politischer Kannibalismus », *Der Spiegel*, 3 janvier 2011, p. 71.

67. Badie, Bertrand, *La Diplomatie de la connivence : les dérives oligarchiques du système international*, La Découverte, Paris, 2011, p. 140.

68. *Ibidem*, p. 144.

69. *Ibidem*.

L'imposition idéologique du droit présumé d'aider atteint une telle ampleur, que dans le cas d'Haïti elle donne lieu à une nouveauté inattendue et improbable : elle conduit le Groupe ABC (Argentine/Brésil/Chili) et d'autres États sud-américains dans les Caraïbes. Grâce au vaste soutien idéologique, à l'indifférence récurrente de l'opinion publique en matière de questions internationales et à la stratégie innovante d'insertion de la région dans le système international, plusieurs États sud-américains vont envoyer leurs militaires en Haïti.

La présence de ces soldats sur la terre de Dessalines est le moyen – surprenant et original – trouvé par l'Amérique latine pour saluer le bicentenaire de l'indépendance glorieuse d'Haïti.

Chapitre 4

Espérance et désillusion : l'Amérique latine face à la crise

« Le pire péché envers nos semblables, ce n'est pas de les haïr, mais de les traiter avec indifférence ; c'est là l'essence de l'inhumanité ».

George Bernard Shaw, *Le disciple du diable*.

La forte participation sud-américaine – en particulier argentine, brésilienne, chilienne et uruguayenne – à la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) est pleine de significations. Décidée de manière soudaine à la fin du premier semestre 2004, elle a donné lieu à des critiques dans certains pays à cause du manque de débat parlementaire et de clarté dans ses objectifs.

Si elle s'insère dans un contexte de collaboration permanente avec le système des Nations Unies de prévention

et de résolution de litiges (cf. Tableau 4), cette participation à l'opération haïtienne est en fin de compte assez particulière.

Il se trouve que même si elle obéit aux règles des Nations Unies, la MINUSTAH possède une forte caractéristique régionale : sa composante militaire a toujours été dirigée par des Brésiliens et

70 % de son contingent militaire sont issus des forces armées latino- américaines ; sur 6 589 militaires latino-américains actuellement au service des opérations de maintien de la paix de l'ONU, 4 621 sont en poste en Haïti. Par conséquent, 7 militaires sur 10 (de la région et au service du DPKO) ont été envoyés en Haïti.

Tableau 4
Participation de l'Amérique latine dans les opérations de maintien de la paix
des Nations Unies

Pays	Militaires	Policiers	Observateurs	Total
Brésil	1 944	11	22	1 977
Uruguay	2 118	13	23	2 154
Argentine	834	38	7	879
Chili	478	12	5	495
Pérou	378		27	405
Guatemala	293		9	302
Bolivie	208		21	229
Paraguay	181		28	209
Salvador	86	10	9	105
Équateur	69		9	78
Colombie		25		25
Jamaïque		12		12
Honduras			12	12
Total	6 589	121	172	6 882

Source : Nations Unies, Département des opérations de maintien de la paix (DPKO). Données du 30 avril 2013.

Officiellement, la décision de participer massivement à la MINUSTAH s'est basée sur deux arguments : d'abord, sur le besoin de renforcer le multilatéralisme non respecté avec la guerre de l'Irak ; ensuite, sur la volonté d'être plus actif dans les processus de prévention et de résolution de conflits. Si l'Amérique latine n'est pas capable de faire face à un conflit

domestique d'une faible intensité, qui affecte dramatiquement la population de l'État membre le plus pauvre de la communauté américaine, comment pourrait-elle influencer sur les questions de paix et de sécurité internationales ?

Ainsi, la participation à la MINUSTAH est le premier vrai test de l'affirmation d'une nouvelle conception de sécurité collective dans le cadre de l'Union des Nations Sud-américaines (UNASUR). Parmi ses objectifs, ceux qui suivent sont pris en compte dans l'opération haïtienne :

à la cRise

- › Conjuguer doctrine et stratégie ;
- › Réaliser des exercices militaires conjoints ;
- › Tester, adapter et moderniser les équipements de combat ;

109

- › Unifier les positions en face des défis de sécurité internationaux ;
- › Tester la capacité à mobiliser des troupes ;
- › Mettre en pratique des actions humanitaires ;
- › Cohabiter avec des cultures différentes.

Atteindre de tels objectifs constitue une prémisse pour asseoir les bases d'un système collectif de défense sur le sous-continent américain – qui pourrait déboucher sur une future Organisation du Traité de l'Atlantique Sud (OTAS), autonome et indépendante.

Fervents adeptes de l'interprétation la plus stricte des principes de souveraineté et de non-intervention, tous deux convertis en dogme au cours de l'histoire, les jeunes démocraties du Cône Sud les réévaluent pour les appliquer au cas d'Haïti. Le Brésilien Celso Amorim avance l'idée de la non-indifférence en interprétant et en adaptant le principe de la responsabilité de protéger. Il observe que si le XX^e siècle a été secoué par deux guerres de dimension mondiale, les conflits

internes sont ceux qui ont le plus tué de personnes, avec 150 millions de morts.

Tous les pays sud-américains engagés dans l'opération pensent que les racines du drame haïtien sont plus profondes que les simples aspects sécuritaires. Les multiples facettes de la crise requièrent des stratégies considérant les causes et les origines de l'instabilité, et pas seulement ses résultats et ses conséquences. Avec sa participation, l'Amérique latine souhaite que les Nations Unies rendent les opérations de maintien de la paix plus complexes. Comme on le verra plus loin, cette espérance se transformera finalement en désillusion à partir de 2010.

Vu de l'Amérique latine, l'un des plus grands défis des relations internationales actuelles souffre de l'inefficacité du système de prévention et de résolution de conflits – qui continue d'être une construction politico-diplomatique en marge du droit, sous la garde et le contrôle du vainqueur de la deuxième guerre mondiale.

Cette exigence est d'autant plus importante pour les États du Sud de la planète que les litiges qui ont marqué le monde après 1945 ont essentiellement pénalisé les pays en développement, décor des plus grandes atrocités commises pour des raisons internes et internationales.

L'échec des efforts de médiation pour résoudre ces conflits s'explique par la structure même du pouvoir international : les pays développés qui disposent logiquement de moyens de dissuasion et d'intervention agissent comme s'ils étaient confrontés à leurs intérêts nationaux. D'où des solutions casuistiques appliquées de manière *ad hoc* et erronée, entraînant deux poids deux mesures.

La situation décrite succinctement indique l'importance de la construction d'une théorie d'intervention solidaire dans les pays du Sud. Dans le cas contraire, ils resteront à la merci du modèle appliqué par les pays développés. C'est pour cette raison que la crise haïtienne possède un sens qui va bien au-delà de ses frontières et peut servir de modèle à de futures médiations.

Pour l'Amérique latine, le principe de l'autodétermination des peuples constitue une relecture et une actualisation du principe de souveraineté par celui qui n'est pas encore souverain, c'est-à-dire le colonisé. Les peuples hissent donc le drapeau de l'autodétermination puis celui de décolonisés, et poursuivent la quête de leur affirmation. Une telle politique crée le nouveau concept de non-intervention qui est le respect du principe de l'égalité formelle ; autrement dit, une égalité *de jure*. Sur le plan multilatéral, la défense de ce principe se fait

essentiellement à travers des débats et des recommandations de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Le droit a joué un rôle important et le diplomate a exercé des fonctions fondamentales (comparé au militaire) dans l'histoire de l'Amérique latine, qui dispose d'une expérience juridique accumulée que d'autres continents n'ont pas. En plus de cet élément ancré dans la culture politique régionale, dans les processus récents de transition de la dictature à la démocratie plusieurs modèles de sortie de crise ont été testés par les États latino-américains. Par conséquent, la région possède un savoir-faire sur la transition de systèmes

autoritaires à la démocratie qui peut servir d'inspiration pour la crise haïtienne.

L'isolement et le caractère exceptionnel d'Haïti sont des éléments qui expliquent partiellement le recentrage de l'Amérique latine. Les autres découlent de deux facteurs : (a) la volonté latino-américaine de s'insérer de manière innovante dans les relations internationales et, (b) l'aversion suscitée dans la région pour le mouvement Lavalas de Jean-Bertrand Aristide à partir de 2000.

Réinsertion de l'Amérique latine dans les relations internationales

Le contraste important entre le monde de la bipolarité de la guerre froide et celui de la multipolarité après 1989 conduit les pays du Sud en général et l'Amérique latine en particulier à se soucier des problèmes de sécurité internationale. Ils doivent inévitablement être présents dans les débats de la haute politique internationale et pas seulement dans les questions sur le développement économique et social ou environnemental. C'est ce qui explique les efforts entrepris par les pays du sud en faveur de la réforme du CSNU.

Pour contribuer à la résolution de la crise haïtienne récurrente, inextricable et complexe, l'Amérique latine participe pour la première fois dans son histoire à une opération collective de stabilisation politique à court terme et se prépare à aider techniquement et économiquement le pays sur le moyen et le long terme.

On a ici affaire à ce qui peut être dénommée « diplomatie solidaire ». Il s'agit de la conception et de l'application d'une action collective internationale sous les auspices du Conseil de sécurité des Nations Unies ; une action menée par des États tiers intervenant dans un conflit interne ou international, dépourvus de motifs découlant de leur intérêt national et mûs uniquement par un devoir de conscience.

Le désintérêt matériel et/ou stratégique constitue sa spécificité. Pour qu'une telle absence d'intérêt soit incontestée, il faut également que l'État-sujet n'ait eu dans le passé aucune relation spéciale avec l'État-objet d'intervention.

Quand un État (entité dépourvue de sentiments) prend-il la décision d'intervenir dans un autre État ? Il existe deux ensembles de facteurs principaux : d'un côté, l'existence présumée d'intérêts nationaux à défendre, qu'ils soient financiers, militaires, stratégiques, politiques, diplomatiques ou de prestige. De l'autre, en cas de catastrophes naturelles ou humanitaires et de guerres civiles ou internationales. Surgit alors une opinion publique active et influente qui exige une réponse de l'État-sujet pour mettre un terme à la souffrance de la population civile désarmée.

Que s'est-il passé dans le cas de l'Amérique latine ? Aucun de ces deux groupes d'intérêt n'a fait pression sur l'État-sujet pour agir. Il l'a fait de son propre chef, sans pression de l'opinion publique et sans intérêts définis à défendre. Par conséquent, il n'y a eu ni action morale (de l'opinion publique) ni matérielle (des intéressés) pour barrer la route de l'État-sujet, qui est intervenu en contrariant les fondements de la théorie réaliste des relations internationales.

Par le biais de ses plus grandes puissances, l'Amérique latine a pris des décisions inédites, risquées, téméraires et à la réussite improbable, dont la lecture fait penser à un acte moral kantien.

Le chancelier brésilien Celso Amorim a apporté une contribution originale à la théorie de la diplomatie solidaire quand il a déclaré que le Brésil était « profondément engagé en Haïti, politiquement et *émotionnellement*, et cela dans le long terme ». Pour lui, les paramètres sur lesquels le Brésil avait

décidé d'intervenir devaient être compris à la lumière d'autres critères que ceux de la raison froide (ou intérêt) de l'État.

Toutefois, l'hypothèse de fonder la diplomatie solidaire sur le droit kantien n'est pas exclue. Kant défend l'idée d'un droit cosmo-polite étayée sur une communauté pacifique perpétuelle de tous les peuples de la terre (même quand ils ne sont pas amis), entre lesquels des relations peuvent être établies. Il ne s'agit pas d'un principe philanthropique ou moral, mais d'un principe de droit.

Enfin, il existe une réalité d'intervention qui se manifeste de diverses manières, ce qui permet de dessiner une typologie de l'intervention qui compte notamment l'ingérence solidaire. Cette

dernière n'est pas contraire au principe de la non-intervention, mais elle en est une exception. Elle l'affirme dialectiquement en établissant son fondement quand elle demande sur quelle souveraineté elle doit être défendue : celle du peuple ou celle du dictateur ?

La forte présence militaire (71 % de l'effectif) et les rares policiers latino-américains en Haïti (2 %) à partir de 2004 constituent un changement significatif sur le sous-continent américain. Grands adeptes de l'interprétation plus intransigeante, de l'idée de souveraineté et du principe de la non-intervention, au point de les transformer en credo dogmatique, les États latino-américains – et en particulier leurs militaires – remettent-ils en question deux siècles de tradition ? Cette nouvelle situation résulte-t-elle d'un concours de circonstances politiques ou, s'agit-il, au contraire, de l'annonce d'un changement à venir dans la nature des relations étrangères de ces États ?

La position brésilienne est révélatrice de cette nouvelle stratégie. La rapidité avec laquelle le Brésil a accepté de commander la composante militaire de la MINUSTAH a surpris l'opposition ainsi que certains milieux gouvernementaux. Le processus brésilien de décision montre le rôle fondamental du

Président Lula, convaincu que la solidarité ne doit pas être un mot vide de sens. De plus, le Brésil défend le renforcement et la réforme du multilatéralisme sous les auspices des Nations Unies, rongées par l'invasion unilatérale de l'Irak.

La réforme diffusée et sans cesse ajournée du Conseil de sécurité des Nations Unies occupe une place prédominante dans la stratégie brésilienne. Brasília ne propose pas seulement de rendre le système plus efficace et démocratique, il souhaite également en devenir un membre permanent, y compris sans pouvoir de veto dans un premier temps.

Contrairement à ce qui s'est produit en 1945 avec la définition de l'architecture institutionnelle des Nations Unies, les États-Unis sont actuellement opposés à cette demande brésilienne. Et cette barrière incontournable empêche le déblocage de la situation. Quand Jacques Chirac et Georges W. Bush ont demandé à

Luis Inácio Lula da Silva d'assumer le commandement militaire de la MINUSTAH, le gouvernement brésilien imaginait qu'une réponse positive augmenterait les possibilités d'un changement de cap de Washington. Le Brésil ne le déclare pas publiquement, mais il espère que sa participation active et prépondérante à la MINUSTAH augmentera ses chances d'intégrer de manière permanente le Conseil de sécurité des Nations Unies. Ainsi, beaucoup de dirigeants brésiliens croient naïvement que le chemin vers New York passe nécessairement par Port-au-Prince.

La politique étrangère du gouvernement Lula rénove des principes, des stratégies et des pratiques diplomatiques. Le pays a l'intention de participer à la grande politique internationale pour défendre des intérêts diffus et des principes novateurs. Il s'appuie sur l'idée selon laquelle les conflits – notamment internes, comme dans le cas haïtien – doivent être affrontés à partir de leurs racines et pas seulement au niveau de leurs conséquences. En plus des questions strictement sécuritaires⁷⁰, il faut aussi tenir compte de la nécessité du dialogue politique entre factions et partis et, surtout, d'un plan de développement économique capable de soulager Haïti de ses problèmes sociaux graves.

La crise haïtienne inspire un nouveau paradigme en Amérique latine

Si ce n'est pas la première fois que le Brésil participe à une mission de cette nature, l'expérience au sein de la MINUSTAH comporte certains facteurs qui rendent son action spéciale et

paradigmatique : a. il s'agit du plus grand contingent militaire déplacé en dehors des frontières nationales depuis la fin de la Seconde Guerre

mondiale ;

_____ b. pour la première fois, la composante militaire est majoritairement sud-américaine dans une mission de paix de l'ONU ;

70. Au départ hésitants, les militaires brésiliens ont été convaincus de participer dans la mesure où tous les équipements, les systèmes de communication et de transport et le matériel utilisé seraient nationaux. C'est la première fois dans son histoire qu'un grand contingent militaire est envoyé à l'étranger dans ces conditions. Pour les stratégestes, l'opération est devenue un défi en termes de préparation des hommes, de capacité de communication et de transport, ainsi qu'un test de confiance en l'industrie brésilienne d'armements.

- c. pour la première fois, le Brésil conserve le commandement militaire tout au long de la mission ;
- d. la proposition brésilienne dépasse les objectifs de garantir l'instauration de conditions sûres pour le développement d'un processus assurant la libre expression du peuple haïtien pour le choix de ses dirigeants.

Aggravées par les crises politiques qui ébranlent le pays depuis des décennies et par des catastrophes naturelles répétées, les conditions socio-économiques haïtiennes menacent de manière imminente et irréparable la vie de milliers d'êtres humains. D'où l'urgence d'une coopération internationale immédiate. Même si le Brésil est conscient de ses propres nécessités, il n'a pas seulement déployé des efforts militaires ; il est également intervenu sur les plans social, technique et civique pour aider la population haïtienne et attirer l'attention de la communauté internationale sur les besoins du pays. C'est dans cette perspective élargie du champ d'action que peuvent être vues des opérations telles que le don de produits de la ration des soldats à la population, l'envoi de médicaments et le match de football Brésil-Haïti, promu par la Confédération brésilienne de football. Et dans le but de restructurer de manière durable l'espace haïtien, le Brésil a

mené une action multidisciplinaire de coopération technique pour identifier les secteurs dans lesquels le pays pourrait mettre à la disposition d'Haïti des connaissances et de la main-d'œuvre spécialisée pour reconstruire l'infrastructure et les institutions du pays caribéen.

Le caractère novateur de la politique étrangère du Président Lula s'illustre par la solidarité et la responsabilité vis-à-vis des populations victimes de conflits internes, de carence de tout ordre, de répression, de défaillance de l'État, d'impossibilité ou d'absence de volonté de cet État de réduire de telles souffrances.

La participation brésilienne à la crise haïtienne permet à la pratique de devancer la rhétorique. Néanmoins, le discours fondateur pour justifier les aspirations brésiennes manque de maturité.

Le principe de non-indifférence traverse le discours de la politique étrangère brésilienne

Depuis le début, le discours du Président Lula est marqué par une forte perspective humaniste, qui reconnaît l'importance et la nécessité de privilégier la solidarité et la coopération au détriment de l'indifférence et de l'omission en face des exclus⁷¹. Ces intentions font partie d'une politique qui entend bien aller au-delà du simple discours. En septembre 2005, Lula déclare : « Nous n'acceptons pas comme fait établi un ordre international injuste [...]. Notre action diplomatique est fondée sur la défense de principes mais aussi sur la quête de résultats. Il y a une dimension utopique qui n'en est pas moins pragmatique ».

Plus loin, le Président précise que la politique internationale que son gouvernement se propose de suivre est orientée par le principe de non-indifférence : « Dans un monde globalisé et interdépendant, notre contribution pour la paix et la démocratie est déterminée par le principe de non-indifférence. C'est pour cette raison que nous nous menons des efforts de stabilisation d'Haïti ». Il cite aussi d'autres voies tracées par son gouvernement sur le plan de l'action internationale, à l'exemple de l'intensification croissante des relations avec des pays africains et l'augmentation du dialogue Sud-Sud. À la fin, il met à nouveau l'accent sur l'importance de ce principe qui conduit le pays à voir ce qui se passe au-delà de ses frontières par le biais d'une allégorie faisant référence à l'importance du développement conjoint de l'Amérique du Sud : « [...] parce que nous ne serons pas

riches si des pays misérables où persistent la faim, le chômage et la misère restent à la traîne ». Ces propos montrent que la politique internationale brésilienne d'alors est au service des valeurs privilégiées par le gouvernement, parmi lesquelles le principe de non-indifférence – principe que délimite le président dans sa pratique et dans son discours.

71. Sur cet aspect, le discours du Président Lula présente des caractéristiques qui le rapprochent de présidents africains tel qu'Alpha Oumar Konaré, ancien Président du Mali et de la commission de l'UA, quand il a fait référence au devoir de coopération par rapport au Darfour : « Nous pensons que l'Afrique doit assumer son devoir de non-indifférence (qui se traduit en) une ingérence solidaire ».

La diplomatie du gouvernement Lula est déjà définie en 2003. D'après Celso Amorim, ses principes et ses actions reposent sur la volonté d'assumer de nouvelles responsabilités sur le plan inter- national. Elle se veut entreprenante et illustre sans oublier d'être

« imprégnée de perspectives humanistes qui en font à la fois un instrument de développement national et défenseur de valeurs universels ». Amorim signale que

[...] la même aspiration au développement et au progrès social, qui marque l'action gouvernementale au Brésil, nous mobilisera aux niveaux régional et mondial. Notre aspiration à la paix et à la solidarité passe nécessairement par une attention plus soutenue face aux carences des moins favorisés.

Deux ans plus tard, dans un discours prononcé à l'occasion de la 35^e Assemblée générale de l'OEA, la perspective humaniste de l'action internationale est à nouveau renforcée par le ministre brési- lien. Mais après avoir confirmé que l'un des piliers de sa diplomatie se trouve dans le principe de non- intervention dans les affaires intérieures des autres États, il indique que cela ne doit pas servir de prétexte pour nier la solidarité active du pays :

La diplomatie brésilienne se base sur le principe de non-intervention dans des affaires intérieures, inscrit dans notre Charte. Le gouvernement du Président Lula associe à ce principe de base une attitude de non-indifférence. Chaque fois que nous avons été sollicités, nous avons apporté notre soutien et une solidarité active dans des situations de crise, et nous estimons jouer un rôle positif.

Près d'un an plus tard, l'importance de l'attitude de non-indifférence est une nouvelle fois invoquée lors de l'Assemblée générale de l'OEA:

Il est très important que nous soyons tous capables de pratiquer la non-indifférence, c'est-à-dire s'engager à aider à chaque fois qu'on nous le demande, pour la consolidation démocratique. Mais nous devons aussi nous abstenir d'interférer sur des processus internes. C'est cela qui guide la politique du Président Lula, basée sur l'intégration, basée sur l'amitié, basée sur la non-indifférence mais aussi sur la non-ingérence.

Dans tous les discours, la non-indifférence est associée à une action, une pratique. Son utilisation apparaît donc dans le contexte de quelque chose qui a déjà dépassé la frontière du programmatique

et atteint le pragmatique. La nuance est importante, parce que au moment des discours, des expériences pratiques de solidarité active étaient déjà en cours.

L'opérationnalisation du principe de non-indifférence se fait à partir du concept de *diplomatie solidaire*⁷². En agissant collectivement et sans intérêts secondaires, un grand nombre de pays d'Amérique latine montre aujourd'hui l'exemple de cette nouvelle façon de percevoir, au-delà de la raison froide d'État, les défis des hommes. Leurs actions en Haïti devraient constituer cette nouvelle perspective pour les relations interaméricaines.

Tableau 5 – Caractéristiques du principe de non-indifférence

Origine	Pratique de la politique extérieure de Lula de solidarité avec les pays du Sud
Conception	Solidarité internationale et responsabilités partagées
Institutionnalisation	Surgit dans les discours et les pratiques des agents publics
Action	Effacement de dettes, non-exercice du pouvoir dans les négociations avec des pays en difficulté, doctrine 6 et demie ⁷³ appliquée dans la crise d'Haïti, etc.
Antécédents	Inspiré du droit international du développement et de la philosophie du Nouvel ordre économique international (NOEI). Interprétation renouvelée de la responsabilité de protéger accompagnée d'éléments contenus dans ce que nous nommons la

Au cours du siècle dernier, ce scénario a été ébauché plus d'une fois : dans les années 1960, avec le processus d'indépendance sur les continents asiatique et africain ; dans les années 1970, avec les tentatives de lancement des bases d'un droit international du développement, fondé sur un Nouvel ordre économique international. Néanmoins, les premiers brouillons n'ont pas abouti à la grande œuvre capable de renverser la logique de domination qui condamne certains pays à la plus grande marginalité.

_____ En Amérique latine, le concept de non-indifférence légitime une action internationale qui a dû être revue pour mieux répondre aux demandes d'un continent en crise – on ne peut plus ignorer

72. Ricardo Seitenfus, « Elementos para uma diplomacia solidária: a crise Haítiana e os desafios da ordem internacional »,

Carta Internacional, São Paulo, 2006, vol. 1, n° 1, pp. 5-12.

73. Cf. chapitre 5.

l'incompatibilité congénitale entre démocratie et sécurité quand elles sont confrontées à des situations de misère qui mènent au désespoir. Ce processus exige une longue période de maturation et de consolidation. Il s'agit d'un principe qui dialogue au-delà de l'État car il s'adresse à l'Humanité. Parce qu'il est jeune, il est dépourvu d'une théorie et d'une pratique pour le rendre général, constant et, conséquemment, le transformer en droit. Si d'un côté le concept et le juridisme de la non-ingérence sont affirmés, il reste un long chemin à parcourir pour que la non-indifférence se consolide en tant que concept et devienne réalité.

La présence sud-américaine en Haïti doit aussi être située dans les débats sur le rôle des forces armées dans une société démocratique. Enfin, il faut mettre l'accent sur le mouvement encore timide et subtil en direction de la formation d'un système de sécurité et de défense sud-américain, à l'image de ce qui est déjà mis en œuvre dans le cadre de l'UNASUR. Brasília estime par exemple qu'une meilleure politique de défense permettrait au pays, seul ou comme membre d'un système de défense collective avec les pays voisins, de renforcer sa capacité à mieux faire face aux nouveaux défis et

menaces, à garantir la protection de son territoire et à donner du poids à ses négociations sur le plan international.

Il ne fait aucun doute que l'expérience en Haïti est liée à un rapprochement militaire dans la région, principalement dans le Cône Sud entre l'Argentine, le Brésil, le Chili, le Paraguay et l'Uruguay. Comme on l'a vu, la responsabilité majeure revient au Brésil, qui a envoyé le plus de militaires et a assuré le commandement pendant toute la période – une situation qui contrariait la doctrine des Nations Unies sur les opérations de paix.

La visibilité militaire latino-américaine en Haïti atteint une telle ampleur qu'elle occasionne des incompréhensions et des équivoques. Ainsi, une partie significative de l'opinion publique et certains représentants gouvernementaux latino-américains considèrent que la résolution de la crise haïtienne leur appartient. Contrairement, les gouvernements latino-américains sont les plus réticents face aux tentatives de conduire la crise vers l'OEA.

Tableau 6 - Composition de la minustah selon son origine

Pays	Militaires	Policiers	Total
Brésil	1 670	5	1 675
Uruguay	936	5	941
Argentine	569	20	589
Chili	464	12	476
Pérou	373		373
Guatemala	137		137
Bolivie	206		206
Paraguay	164		164
El Salvador	34	7	41
Équateur	68		68
Colombie		25	25
Total	4 621	74	4 695

Source : Nations Unies, DPKO, avril 2013.

Du côté haïtien, l'opinion publique tend aussi à envisager l'opération comme une opération régionale. L'exposition la plus perceptible est celle du Brésil en raison de la présence de ses troupes dans la région métropolitaine de Port-au-Prince – centre névralgique du pouvoir politique et donc de la crise interminable.

Même si elles sont pertinentes, les motivations sud-américaines présentent deux problèmes : en premier lieu, la plupart sont explicitées *a posteriori* ; il y a d'abord la décision de participer à la future MINUSTAH et c'est seulement après quelques mois que commencent à surgir des explications et

les motivations présumées. En second lieu, le calendrier du processus de prise de décisions connaît un changement brusque et inattendu. Le 25 février 2004, le Groupe de Rio publie un communiqué de soutien à Jean-Bertrand Aristide. Trois jours plus tard, il est retiré du pouvoir. Le 4 mars, le Brésil informe qu'il enverra un contingent militaire de 1 100 hommes. Immédiatement, d'autres gouvernements sud-américains lui emboîtent le pas.

Comment expliquer une telle volte-face en si peu de temps ? Dans le cas brésilien, la réponse est simple : la décision a été prise par la présidence de la République sans tenir compte de la tradition de non-ingérence dans les affaires intérieures des États et encore moins de l'opposition qui était alors dominante dans le Palais d'Itamaraty⁷⁴. Il convient de noter qu'en 1994 le Brésil s'était opposé à une action militaire aux côtés des États-Unis pour ramener au pouvoir Aristide, renversé par un coup d'État militaire. À cette occasion, Celso Amorim était en charge des relations extérieures.

De toutes les décisions de politique extérieure brésilienne, elle est celle qui exemplifie le mieux l'influence du Président sur les affaires extérieures et qui indique que les critiques de l'opposition au sujet d'un double commandement de la politique étrangère à partir de l'ascension de Luiz Inácio Lula de Silva ne sont pas totalement infondées. À la diplomatie traditionnelle basée sur les principes fondamentaux qui régissent l'action extérieure brésilienne s'oppose une vision volontariste avec une visée idéologique du palais présidentiel, représenté par le conseiller diplomatique Marco Aurélio Garcia.

En outre, les forces qui soutiennent politiquement et idéologiquement les gouvernements de centre gauche latino-

américains rompent avec le Fanmi Lavalas en 2000. Une rupture qui s'accompagnera d'un processus de distanciation et de désillusion profonde et radicale par rapport au deuxième mandat de Jean-Bertrand Aristide.

_____ L'éloignement de la gauche latino-américaine du mouvement Lavalas

Qu'il soit tacite ou manifeste, le soutien du coup d'État par plusieurs États latino-américains gouvernés par le centre gauche et grands défenseurs de la non-intervention n'en est pas moins surprenant. D'autant que tous ces États sont signataires de la Charte Démocratique Interaméricaine. Le changement latino-américain atteint un radicalisme impensable quand les gouvernements – Le Brésil de Lula en tête – acceptent d'envoyer un contingent militaire en Haïti.

74. Note de traducteur : siège du ministère des relations extérieures du Brésil.

Par une étrange acrobatie juridique, politique et idéologique pour justifier l'inexistence d'une rupture de l'ordre constitutionnel haïtien, la gauche latino-américaine condamne unanimement Aristide, se distancie de Lavalas, appuie le coup d'État et l'intervention militaire étrangère. En faisant cela, elle légitime le coup d'État et s'associe aux positions plus radicales des États-Unis, de la France et du Canada, à qui elle fournit un alibi et un support idéologique. La voie est désormais ouverte à la participation d'États importants de la région à la composition des forces militaires étrangères qui vont intervenir en Haïti sous la bannière des Nations Unies.

Au début du mois de mars 2004, le Président Lula s'entretient au téléphone avec le Président Bush et juste après avec le Président Chirac. Les deux mandataires saisissent l'occasion pour inviter le Brésil à participer à la future MINUSTAH et diriger sa composante militaire. Immédiatement, le porte-parole de la présidence de la République, André Singer, convoque la presse pour annoncer ce qui a été décidé :

Au cours de sa conversation avec le Président Lula, le Président Chirac a évoqué la crise en Haïti. Le Président Chirac a dit que dans la deuxième étape des opérations internationales de paix dans ce pays, quand sera formée une force multilatérale des Nations Unies conformément à la décision du Conseil de sécurité, la participation de troupes brésiliennes est fondamentale.

Il a ajouté qu'il serait aussi extrêmement important que le Brésil assume le commandement de cette force qui sera composée de contingents canadiens, français, nord-américains et argentins, en plus des Brésiliens. Le Président de la France a

rappelé que Kofi Annan, le secrétaire général de l'ONU, était également du même avis.

Le Président Lula lui a dit que le Brésil était honoré de cette indication est qu'il est à la disposition des Nations Unies, aussi bien pour l'envoi de troupes que pour l'exercice du commandement. En outre, il a informé le Président Chirac qu'il était prêt à envoyer en Haïti un contingent de 1100 militaires brésiliens spécialement entraînés pour ces missions⁷⁵.

Même si ce n'est pas le produit d'une résolution du CSNU,
_____ l'invitation de Chirac montre que Washington et Paris ont déjà

75. Conférence de presse d'André Singer, *Radiobrás*, 4 mars 2004.

débatu de la question avec les autres États membres permanents du CSNU et avec le SGNU. En quelques mois, l'invitation virtuelle se transforme en résolution formelle. La seule différence – unique mais significative – concerne la composition du contingent militaire : au contraire de ce qu'avait affirmé Singer, les militaires du Canada, de la France et des États-Unis brilleront par leur absence. La variante militaire de la MINUSTAH sera composée de troupes d'Amérique latine et d'Asie.

À l'exception de la Communauté des Caraïbes de laquelle Haïti fait partie, le reste de l'Amérique latine et en particulier la région méridionale a décidé de participer à l'opération de l'ONU. Dirigée par l'extraordinaire premier ministre jamaïcain Percival N. J. Patterson⁷⁶ (en poste de 1992 à 2006), la Communauté des Caraïbes est en effet la seule à s'être opposée à une intervention étrangère en Haïti.

La CARICOM a réagi par principe, mais aussi par intérêt. Ses 14 États membres sont conscients qu'ils peuvent à tout moment être victimes d'interventions étrangères, à l'exemple de ce qui s'est passé à Grenade en 1983. Leur opposition à l'intervention diminuera seulement en 2006, quand René Préval sera élu pour un deuxième mandat présidentiel.

Comment expliquer la volte-face sud-américaine et la rapidité de la décision qui l'accompagne ?

Les divergences inconciliables au sein de la gauche haïtienne à partir d'octobre 1999 entre Jean-Bertrand Aristide et Gérard Pierre-Charles amènent tous les mouvements sociaux et les partis politiques de gauche d'Amérique latine à s'éloigner du mouvement Lavalas et à se ranger du côté de Pierre-Charles.

_____ Ce processus politique et idéologique se déroule dans les débats sur Haïti qui ont lieu au sein du Forum de São Paulo. Son analyse permet de mieux comprendre le rôle majeur du Parti des Travailleurs (PT) brésilien et de Marco Aurélio Garcia, ancien Secrétaire général et l'un des idéalisateurs du Forum, sur la décision impensable il y a peu, des gouvernements du Cône sud de l'Amérique du Sud.

76. Également *leader* du *People's National Party*.

La crise haïtienne récurrente et le Forum de São Paulo

À partir de 1990, les dizaines de mouvements sociaux et partis politiques de gauche de l'Amérique latine et des Caraïbes comptent sur un espace de dialogue et de concertation. La première rencontre, organisée par le Parti des Travailleurs (PT) brésilien, a lieu à São Paulo en 1990 sous l'intitulé « Rencontre des partis et organisations politiques de gauche de l'Amérique latine et des Caraïbes ». Rapidement, le mouvement est baptisé Forum de São Paulo (FSP) et Marco Aurélio Garcia nommé Secrétaire général – un poste qu'il cumule avec ses fonctions de responsable des affaires étrangères du PT.

Ses principaux concepteurs sont le PT dirigé par Luiz Inácio Lula da Silva et le Parti Communiste de Cuba (PCC) de Fidel Castro. Sa création découle de la volonté des partis brésilien et cubain de rompre l'isolement de la gauche après la chute du mur de Berlin. Comme l'a déclaré à l'époque le chef du département des affaires internationales du PCC, José Ramón Balaguer,

[...] le contexte était très compliqué pour les forces de gauche et révolutionnaires en Amérique latine et dans les Caraïbes. Le terme impérialisme a cessé d'être prononcé et l'on ne parlait plus de socialisme. Certains partis ont changé de nom. Certains considéraient même qu'il n'était plus nécessaire de faire la révolution⁷⁷.

En face d'une telle situation, « l'objectif initial était de convaincre les forces de gauche et de montrer que malgré ce qui se passait dans le monde il était possible d'atteindre une révolution

sociale et de mettre en place une société avec une justice et une égalité d'opportunités »⁷⁸.

Depuis 1990, le Forum de São Paulo a organisé 19 rencontres _____ – la dernière ayant eu lieu fin juillet 2013 à São Paulo. D'après la documentation officielle présentée à l'avant-dernière réunion (en mai 2011 à Managua), le Forum de São Paulo a connu trois grandes étapes : la « résistance au néolibéralisme » ; les victoires pour conquérir des gouvernements nationaux (1998-2009) ; et l'étape

77. *Prensa Latina*, 26 avril 2013.

78. *Ibidem*.

actuelle, qui a commencé avec la crise du capitalisme et la contre- attaque de la droite.

Parmi les défis à relever, il y a celui de « maintenir les espaces conquis, en particulier les gouvernements nationaux, et continuer à lutter pour renverser la droite là où elle gouverne ». Mais dans le cas d'Haïti, la stratégie du Forum a eu un résultat inverse à celui qui était préconisé, parce qu'elle a conduit au pouvoir un sympathisant de Duvalier en 2011.

La gauche haïtienne présumée a participé au Forum de São Paulo. Elle fut représentée par Gérard Pierre-Charles jusqu'à sa mort en octobre 2004 ; il avait été désigné coordinateur du mouvement Lavalas de Jean-Bertrand Aristide. Pierre-Charles a même fait partie du conseil éditorial de la revue du Forum, *América Livre* [Amérique libre].

Lors de la VII^e Rencontre qui s'est tenue à Porto Alegre en juillet 1997, l'historienne Suzy Castor (épouse de Gérard Pierre-Charles) était également présente en qualité de directrice du Centre de recherche et de formation économique et sociale pour le dévelop- pement. C'est au cours de la VIII^e Rencontre, réalisée en novembre 1998 à Mexico, qu'est adoptée une première Résolution sur Haïti :

[...] Ayant constaté le blocage politique qui aggrave la crise économique et aussi le danger de la stabilité de la vie institutionnelle [le Forum de São Paulo] proclame sa solidarité avec le peuple haïtien et décide d'organiser une mission d'information afin de proposer une médiation entre les parties en conflit.

Mais pendant la réunion suivante (à Managua en février 2000, soit peu de temps avant les élections en Haïti), la crise politique du pays n'est même pas mentionnée.

Après le divorce consommé entre Aristide et Pierre-Charles à la suite des élections contestées et contestables de 2000, le Forum de São Paulo change totalement de position. Il accueille à bras ouverts Pierre-Charles qui en devient son membre haïtien solitaire et débute ses agressions contre Aristide et son gouvernement. C'est ainsi que la rédaction de la Résolution adoptée sur Haïti pendant la X^e rencontre (La Havane, décembre 2001) se base sur la thèse de la Convergence démocratique de Pierre-Charles :

La X^e Rencontre du Forum de São Paulo, réuni du 4 au 7 décembre 2001 à La Havane, Cuba, attire l'attention sur les conséquences des élections frauduleuses de l'année 2000 en Haïti, qui ont intensifié une crise institutionnelle prolongée et démontré *l'incapacité du gouvernement populiste et corrompu d'Aristide* à affronter les problèmes graves de la nation. La misère et l'insatisfaction grandissent, tandis que la répression et les violations des droits de l'homme alimentent une instabilité et une polarisation politique croissante. Les missions répétées de conciliation entreprises par l'OEA et CARICOM n'ont pas encore réussi à faciliter une issue négociée entre le pouvoir Lavalas et *Convergence démocratique, laquelle, avec le soutien d'un grand nombre de la population, apparaît comme l'alternative à ce régime personnaliste qui a frustré les espérances populaires*⁷⁹.

Se servant d'un vocabulaire identique (*populiste, corrompu, personnaliste*) à celui utilisé par les critiques de plusieurs opposants au gouvernement Lavalas, le Forum de São Paulo estime qu'Haïti devrait renoncer à organiser des élections : il suffirait de remplacer Aristide par Pierre-Charles.

À l'occasion de la XI^e Rencontre réalisée à Antigua (Guatemala) en décembre 2002, le Forum de São Paulo se dit « profondément inquiet de la violence et de la répression survenues en Haïti au cours des derniers mois ». Il adopte la Résolution suivante :

1. Le Forum de São Paulo dénonce la politique anti-démocratique du gouvernement de Jean-Bertrand Aristide en Haïti, qui a trahi les espérances du peuple et soumis ce pays à un régime de violation des droits politiques et des libertés individuelles.

2. Il condamne le refus du gouvernement d'Haïti de sceller un accord politique avec l'opposition après les élections frauduleuses de 2000 et de respecter les Résolutions 806 et 822 de l'OEA, qui indiquent une sortie de crise avec des élections véritables, libres et transparentes.

3. Il condamne très fermement la violence systématique des droits de l'opposition, exprimée ces derniers jours par de sanglantes agressions policières _____ et para-policières contre des manifestations pacifiques dans différentes

79. *Extraits en italique soulignés par nous.* Il faut savoir que cette prise de position radicale précède de quelques jours les attaques contre l'opposition du 17 décembre de cette année-là. Ces agressions ont irrémédiablement endommagé la respectabilité d'Aristide et l'ont définitivement éloigné des mouvements et partis de gauche latino-américains, au pouvoir dans plusieurs pays.

villes du pays, ce qui donne lieu à une dynamique dangereuse de plus grande violence.

4. Il soutient les efforts de la conférence [sic] démocratique pour restaurer l'ordre démocratique en Haïti et assurer le développement économique et social de la nation à la veille de la célébration, en 2004, du bicentenaire de son indépendance.

5. Il appelle les parties membres du forum des peuples d'Amérique latine à contribuer solidairement avec les forces démocratiques et à préparer la célébration des 200 ans de la première [sic] nation libre du continent.

Le 17 février 2004, soit quelques jours avant le coup d'État contre Aristide, le Groupe de travail du Forum réuni à São Paulo émet une Résolution spéciale sur Haïti. Le texte est visiblement la traduction d'un texte rédigé dans une autre langue, espagnol ou français, d'où son manque de clarté. Mais la proposition de retirer Aristide du pouvoir est sans ambiguïté. Pour la première fois, un document officiel du Forum de São Paulo appuie expressément un parti et un politicien :

1. La crise politique que vit la nation haïtienne provient de la méconnaissance flagrante des institutions démocratiques qui ont fait le gouvernement de Jean-Bertrand Aristide et la violation constante des droits de l'homme qu'il a pratiqué au cours des dernières années.

2. La grande mobilisation populaire qui demande actuellement le départ d'Aristide est le résultat d'une conscientisation politique croissante autour du besoin d'exiger la restauration de la démocratie, le respect de la liberté d'expression et des droits de l'homme et l'existence d'un véritable État de droit.

3. La Communauté internationale doit intervenir comme médiatrice dans le conflit actuel afin d'aider à trouver une issue politique qui mette fin à la situation critique de violence existante dans ce pays, pour que les Haïtiens décident eux-mêmes de leur orientation politique et de la reconstruction de leur système démocratique.

4. Le Groupe de travail du Forum de São Paulo soutient la lutte du peuple haïtien et de la Plate-forme démocratique, *apporte son plus grand soutien*

*politique à l'Organisation du Peuple en Lutte, dirigée par Gérard Pierre- Charles, parti membre du Forum de São Paulo*⁸⁰.

5. Le Groupe de travail du Forum de São Paulo souhaite que la reconstruction démocratique d'Haïti soit un facteur déterminant du début d'une étape de développement économique garantissant justice sociale, liberté et dignité à la première nation indépendante de notre Amérique latine⁸¹.

Ce qui était auparavant impensable est devenu réalité. Non seulement la gauche latinoaméricaine accorde un soutien illimité au coup d'État, mais en plus elle demande à ce qu'il ait lieu.

Soutenues par le Forum de São Paulo, la Plate-forme Démocratique et l'Organisation du Peuple en Lutte de Pierre-Charles ne se sentent pas acculées à rechercher une issue négociée. Il s'agit du jeu à somme nulle qui sera rapidement adopté par la France, les États-Unis et le Canada.

En 2005, Marco Aurélio Garcia – conseiller diplomatique du Président Lula – se rend en mission en Haïti et confirme ce qu'il s'attendait à trouver. Il déclare avoir reçu :

[...] de la part de nombreux secteurs des informations très graves sur Aristide. En premier lieu, la violation des droits de l'homme, sur laquelle j'avais des informations directes parce que je connaissais beaucoup de gens auparavant. En second lieu, qu'il serait impliqué dans un trafic de drogues et aussi responsable de problèmes de corruption⁸².

Si Garcia déclare ne pas disposer de paramètres pour émettre un avis et se contente de « noter » que le gouvernement n'a pas entrepris le processus judiciaire qu'il avait promis d'entreprendre, il s'agit en réalité d'accusations identiques à

celles de l'opposition et des leaders étrangers lors du coup d'État. Et ces accusations vont être rapidement considérées par le gouvernement Lula et par de nombreux gouvernements de la région comme des vérités incontestées.

_____ Une seule brèche dans la position du Forum de São Paulo sur Haïti surgit à partir de la XII^e Rencontre organisée à São Paulo en 2005, quand le Parti Communiste Brésilien (PCB) s'oppose à

80. *Souligné par nous.*

81. *Ibidem.*

82. *Folha de S. Paulo*, 23 janvier 2011.

la Résolution adoptée. Dans cette réunion, le Forum de São Paulo décide d'envoyer une mission en Haïti « dans l'objectif de mieux connaître la situation et de discuter d'actions communes pour la reconstruction politique économique, sociale et environnementale d'Haïti ». Il est aussi décidé que :

Considérant que le Forum de São Paulo respecte et applique comme principe général du droit international le droit à l'autodétermination des peuples, nous souhaitons la réinsertion souveraine rapide de la nation caribéenne dans la Communauté internationale.

Dans ce sens, nous demandons à ce que la totalité de la dette extérieure d'Haïti soit effacée pour dépasser la situation de pauvreté extrême dans laquelle vit son peuple.

Nous exigeons que les pays donateurs, impliqués avec les Nations Unies dans le financement du plan de reconstruction d'Haïti, remplissent immédiatement cet engagement.

Plusieurs éléments de la résolution dérangent le PCB : même s'il mentionne le droit à l'autodétermination, le Forum de São Paulo se positionne timidement en utilisant le verbe « souhaiter » au lieu d'« exiger » le retrait de la MINUSTAH ; la demande et l'exigence n'apparaissent que lorsqu'il est question des pays donateurs et de ceux qui détiennent les crédits de la

dette extérieure haïtienne. Autrement dit, les États développés. Jamais les gouvernements latino-américains membres du Forum.

C'est seulement en 2012 que la critique apparaît de manière plus incisive. L'intellectuel communiste et chaviste argentin, Atilio Boron, dresse un bilan sur la XVIII^e Rencontre réalisée à Caracas et sur sa Déclaration finale :

[La Déclaration Finale] condamne les tentatives de coup d'État contre Evo Morales, Manuel Zelaya, Rafael Correa et, plus récemment, contre Fernando Lugo. Malheureusement, elle oublie de signaler le coup d'État contre Jean-Bertrand Aristide en Haïti en 2004. Une faute grave puisque l'on ne peut pas dissocier cet oubli de la présence malheureuse de troupes de plusieurs pays latino-américains – Brésil, Chili Argentine, entre autres – en Haïti, quand en réalité ce qui manque dans ce pays souffrant ce sont des médecins, des infirmières, des enseignants. Mais Cuba se

charge de cela ; son internationalisme généreux est un des signes les plus honorables de sa révolution.

Répondant aux critiques de Boron, le secrétaire général du Forum de São Paulo, Valter Pomar (membre du Parti des Travailleurs) observe :

Boron ne le sait peut-être pas, mais les déclarations finales sont prises d'un commun accord dans les réunions du Groupe de travail. Auxquelles ont participé, pendant cette 18^e Rencontre, des dirigeants haïtiens. Qui ont présenté une Résolution, approuvée en plénière, sur la situation d'Haïti.

Il est légitime de se demander si cette Résolution et la Déclaration finale devraient ou non faire référence au renversement d'Aristide. Mais c'est frôler la mauvaise foi que de relier cet oubli présumé à la présence malheureuse de troupes de plusieurs pays latino-américains – Brésil, Chili, Argentine, entre autres – et d'omettre qui sont les autres, une omission (plus qu'un oubli) qui sert à renforcer une insinuation que Boron devrait expliquer pour que le débat puisse être fait au grand jour.

Cette réponse du secrétaire général du Forum de São Paulo renferme trois éléments révélateurs. Le premier consiste à ignorer que la chute d'Aristide soit due à un coup d'État. En dépit de l'intervention étrangère active, décisive et y compris militaire dans le coup d'État, pour le Forum de São Paulo il s'agit d'un simple « renversement ». Inutile de recourir à la sémantique quand la réalité des faits est limpide.

Le deuxième élément montre le fonctionnement inconstant du Forum quand il est question d'Haïti. En faisant référence à la participation de « dirigeants haïtiens », Pomar ne

précise pas (pour des raisons évidentes) que ce sont exclusivement des responsables politiques de l'OPL. Autrement dit, d'un parti qui tente de conquérir le pouvoir et dont le candidat a obtenu 2,5 % des votes aux élections présidentielles de 2006. Aux élections de 2010, il n'a même pas participé. Haïti compte sur plus de trois dizaines de partis et de plate-formes politiques, aux idéologies très variées. Beaucoup sont de gauche et de centre gauche. Aucun d'eux n'a réussi à s'affilier au Forum de São Paulo. À titre de comparaison, la République Dominicaine voisine dispose d'une quantité similaire de partis

politiques et est représentée par sept groupes dans le Forum de São Paulo.

Le troisième élément consiste à révéler le dogme qu'est devenue pour le Forum de São Paulo la discussion sur la présence de forces militaires latino-américaines en Haïti. Comment associer le discours qui règne actuellement sur le droit à l'autodétermination et le respect du principe de non-intervention dans les sujets internes des États ? Devant l'impossibilité de répondre sous peine de critiquer inévitablement la politique des gouvernements parrainant le Forum, celui-ci préfère se taire.

Mais la dissidence, elle, ne se tait pas. Boron répond à Pomar que

[...] son attitude confirme seulement la faible volonté du secrétariat exécutif du Forum de São Paulo d'accepter des dissidences et de permettre une discussion sur des thèmes brûlants. Tout, absolument tout, devrait être ouvert à la discussion et à la révision, encore plus dans une organisation qui prétend représenter la gauche en Amérique latine et qui n'admet supposément pas l'infailibilité des dirigeants comme principe organisateur.

Approfondissant sa position exprimée à l'occasion de la XII^e

Rencontre du forum, le Parti Communiste Brésilien adresse en août 2010 une note politique au Forum de São Paulo proposant

[...] la réalisation d'une campagne, sur le plan continental et mondial, pour le retrait de toutes les troupes étrangères aujourd'hui présentes en Haïti et leur remplacement par des ingénieurs, médecins et autres professionnels qui puissent aider le pays à se récupérer de la misère aggravée par les ouragans.

Néanmoins, le Forum de São Paulo continue de garder le silence sur la présence militaire latinoaméricaine en Haïti. À l'issue de sa XIII^e Rencontre au Salvador en janvier 2007, la Déclaration finale se limite à observer qu'en «Haïti l'impérialisme nord-américain et la droite locale n'ont pas pu supprimer la fraude pour éviter l'élection du Président René Préval ». Par contre, le Document de base a pour la première fois fait référence à la question :

D'avance, la XIII^e Rencontre s'adresse aux partis qui intègrent des gouvernements ayant des troupes dans la MINUSTAH pour signaler l'urgence de mettre en place les conditions nécessaires au remplacement des troupes de la MINUSTAH par un soutien exclusivement humanitaire.

Le fait de ne pas prendre en compte la suggestion du Document de base dans la Déclaration finale révèle le manque de consensus du Forum de São Paulo sur cette question délicate. Suite à cela, rien d'étonnant à ce que la crise haïtienne et ses conséquences soient absentes des trois Rencontres suivantes (Montevideo, 2008, Mexico, 2009 et Buenos Aires, 2010).

Haïti est finalement remis à l'ordre du jour de la XVII^e Rencontre à Managua en 2011, quand le Document de base mentionne la nécessité de « prendre des mesures concrètes pour la reconstruction d'Haïti ». Au même moment, la Déclaration de la III Rencontre de la Jeunesse du Forum de São Paulo adopte une Résolution détaillée et éloignée de la simplicité des objectifs des adultes :

Continuer de mettre Haïti au centre de l'agenda politique des partis du FSP, aussi bien sur le plan national que continental, en donnant la priorité à la contribution solidaire de nos partis membres, des mouvements sociaux et des gouvernements de gauche et de centre gauche du continent avec le processus d'autodétermination du peuple haïtien dans sa lutte pour de meilleures conditions de vie dans son pays.

Établir avec les gouvernements latino-américains sensibles à la cause haïtienne, en particulier les gouvernements populaires, de gauche et de centre gauche du continent, une politique pour une action commune et coordonnée avec des gouvernements et des institutions du peuple d'Haïti, qui ait comme objectifs :

- Élaboration d'un calendrier pour consolider l'État national haïtien, en contribuant avec nos expériences à l'amélioration des institutions politiques du pays afin que soit rempli le rôle de l'État d'inducteur du développement, et en promouvant des politiques publiques universelles et de qualité.

- Rendre effective la coopération économique avec Haïti (promise lors du séisme mais pas mise en œuvre par les puissances principales) en mobilisant des ressources pour des investissements dans l'infrastructure et le développement local, en vue de contribuer à la durabilité économique et sociale pour le processus de consolidation démocratique du pays apparu au cours des dernières élections [sic].
- Encourager plus largement la participation populaire à des efforts de solidarité et de coopération vis-à-vis d'Haïti, en accord avec les mouvements

sociaux et autres institutions de la société civile et démocratique de nos pays, en augmentant la présence humanitaire et l'intégration de nos peuples dans le renforcement des liens sociaux et culturels avec l'éman- cipation du peuple haïtien.

Lors de la XVIII^e Rencontre (Caracas, 2012), le Plan de travail proposé pour le Document de base par le PT brésilien signale la nécessité de « revoir le cas d'Haïti » (*item 9*). Et pourtant, la direction nationale du parti ne fera aucune référence à la crise haïtienne dans son discours.

Finalement, le Document de base de la XIX^e Rencontre du Forum de São Paulo (juillet 2013) inscrit dans son Plan d'action :

Notre profonde solidarité avec la lutte de nos frères d'Haïti pour dépasser les conditions ancestrales de pauvreté et de marginalité, et en faveur de la démocrati- sation pleine de la société haïtienne, sans ingérence étrangère et en respectant sa souveraineté nationale, en déployant des efforts pour soutenir les forces de gauche dans ce pays.

Les contradictions et les superficialités du document obligent les responsables du Forum à passer totalement sous silence l'imbroglie haïtien, pas même mentionné dans la Déclaration finale.

Par le biais du Forum de São Paulo, la gauche latino-américaine présente sa lecture et son interprétation de la crise haïtienne. Des idéologues fonctionnels la complètent et offrent leur contribution. Tout au long de la crise, la plupart des intellectuels de gauche – à de rares exceptions près, comme l'Uruguayen Eduardo Galeano et l'Argentin Juan Gelman – défendent une seule perspective : accuser Aristide de tous les péchés.

Derrière les déclarations d'amour et d'admiration pour le peuple haïtien, les auteurs travestissent la réalité avec des survols rapides de l'histoire haïtienne. Du coup, ils en arrivent invariablement à la même conclusion : la victime du coup d'État de 2004 a été le bourreau de la démocratie haïtienne.

Carlos Alberto Libânio Christo, plus connu sous le nom de _____ Frei Betto⁸³, évoque le prétendu « gouvernement décevant » du

83. Note de Trad. : Frei Betto (Frère Betto) est un moine dominicain brésilien, théologien de la libération, écrivain, militant politique. Il est l'auteur d'une cinquantaine d'ouvrages de genres littéraires divers.

premier mandat d'Aristide. Or, après une élection triomphale, Aristide était au pouvoir depuis moins de neuf mois quand il a été renversé par un coup d'État militaire. Ce théologien de la libération fait une lecture extrêmement originale de la crise de 2004. Selon lui, Aristide, « accusé de corruption et de connivence avec Washington [sic], s'est exilé en Afrique du Sud ». Difficile de trouver une telle désinformation et, pour un homme de foi, une si mauvaise utilisation de cette dernière. Sur sa page Internet Amaivos, autoqualifiée d'« intelligence et de technologie au service de l'amour », Frei Betto publie l'article intitulé : « *Haïti existe ?* ». Un titre choisi en contrepoint du titre « Haïti n'existe pas » du livre de Christophe Wargny, ancien conseiller d'Aristide et postérieurement l'un de ses critiques les plus sévères. Dépassant des barrières métaphysiques insondables et toutes les limites de la décence, il va jusqu'à affirmer qu' «[...] Haïti est maintenu sous intervention de l'ONU et maintenant [2010] occupé, de fait, *par des troupes usaméricaines*⁸⁴ ».

Des troupes US ? Des troupes américaines ? Des troupes utilisées par les Américains ? On ne peut répondre à la question de Frei Betto qu'avec une autre question, qui est le titre du plus fameux livre de Fernando Gabeira : *O que é isso, companheiro ?* [Mais de quoi tu parles, compagnon ?]

En mars 2004, l'un des principaux idéologues du PT, Emir Sader, dit qu'« Aristide a gouverné de manière dictatoriale, fait usage de corruption et fraude électorale, de répression contre les mouvements sociaux et les forces démocratiques qui

l'avaient soutenu ». Il adhère ainsi rigoureusement à l'analyse de l'OPL, mais ajoute cependant que « le Brésil ne peut et ne doit pas participer à un contingent de troupes dont le mandat n'est pas clair, avec des délais définis [...], et demande à ce que le Brésil ne participe pas à cette aventure »⁸⁵.

_____ Une fois le Brésil installé à la tête de la composante militaire de la MINUSTAH, Sader considère que son intervention a servi à « remplacer les troupes envahisseuses [USA et France] ». En déclarant cela, il omet la participation des socialistes chiliens de

84. *Souligné par nous.*

85. Cf. « O que vai fazer o Brasil no Haïti ? », *América Latina em Movimento*, ALAI, 11 mars 2004.

Ricardo Lagos Escobar à la *Multinational Interim Force* (MIF) envoyée en Haïti après le renversement d'Aristide. Là encore, le souci est de préserver de toute observation l'action des gouvernements sud-américains de centre gauche⁸⁶.

La non-intervention cesse d'être un sacro-saint principe défendu par les pays du Sud, en particulier par ses mouvements progressistes. À partir de la crise haïtienne actuelle, il y a des interventions acceptables et d'autres non, des interventions de gauche et d'autres de droite, des bonnes guerres et des mauvaises guerres.

Finalement, en 2011 certaines voix de la gauche latino-américaine (dont celle de Frei Betto) adressent une Lettre ouverte au secrétariat général de l'ONU et à l'OEA pour réclamer un changement radical de stratégie et la fin de l'occupation militaire d'Haïti. Seront-elles entendues à New York et à Washington alors qu'elles ne sont même pas écoutées dans les capitales de leur pays respectif ?

Hormis un nombre infime de petits partis d'extrême gauche et de personnalités indépendantes, l'opposition aux gouvernements en place en Amérique latine ne critique pas la présence militaire en Haïti. Dans le cas du Brésil, le seul opposant digne de ce nom a été l'ancien Président Fernando

Henrique Cardoso. En janvier 2006, il a déclaré qu'« il ne réussissait pas bien à voir quel était l'intérêt national ». Cardoso estimait que la décision du gouvernement Lula d'envoyer des troupes avait été prise trop hâtivement. Il se disait « inquiet de la participation du Brésil en Haïti, surtout face à l'étendue et à la durée de la mission. La situation est chaque fois plus complexe et pire, aucune date n'est prévue pour le retour des soldats brésiliens au pays »⁸⁷.

_____ La critique de Cardoso a été aussitôt réfutée par le ministre des affaires étrangères de l'époque, Celso Amorim. Depuis, l'opposition brésilienne adopte un silence surprenant et révélateur. Pour preuve, dans un article condamnant l'interventionnisme de Brasília dans les affaires politiques internes d'Amérique latine, José Guilhaon de Albuquerque, fervent critique de la politique extérieure de Lula et

86. « Diário do Haïti (1) », *Carta Maior*, 24 septembre 2007.

87. Chade, Jamil, « Fernando Henrique questiona missão no Haïti », *Estado de São Paulo*, 24 janvier 2006.

un des idéologues du Parti de la Sociale Démocratie Brésilienne (PSDB), ne cite même pas le cas haïtien⁸⁸.

Envoyée en juillet 2004 avec la bénédiction d'une grande majorité de la gauche latino-américaine, la MINUSTAH s'est consolidée au cours du temps. Au moment de sa constitution, on s'attendait à ce que son séjour soit de courte durée. Malgré le tremblement de terre de 2010, l'épidémie de choléra et l'instabilité politique récurrente

_____ – des thèmes incompatibles avec le Chapitre VII de la Charte des Nations Unies qui soutient les opérations de paix –, la MINUSTAH s'est enracinée sur le sol haïtien. La contradiction congénitale entre la nature du défi et les instruments pour le relever a atteint son apogée. Haïti est devenue un client préférentiel du CSNU (Conseil de Sécurité Nations Unis), et cela ne devrait pas changer dans un futur proche.

88. Guilhon Albuquerque, José Augusto, « O intervencionismo na política externa brasileira », *Nueva Sociedad*,
décembre 2009.

Chapitre 5

La MINUSTAH : ultime intervention ?

« Comme exercice militaire, la Minustah est excellente. Par contre, comme opération de paix elle n'a plus de sens.

Augusto Heleno Ribeiro Pereira (2010) »,

1^{er} Commandant des forces militaires de la MINUSTAH.

vant de trouver refuge en Afrique du Sud, l'exil d'Aristide a connu des péripéties dignes d'une mauvaise comédie.

ACeux qui observaient le décollage de l'avion sur la seule piste de l'aéroport Toussaint-Louverture étaient satisfaits : ils ont réussi à retirer Aristide de la scène sans faire couler de sang et sans contre-temps majeurs. Mais d'autres défis les attendent, le plus urgent étant de trouver un nouveau locataire pour le palais présidentiel. C'est finalement quelques heures

après le départ d'Aristide de Port-au-Prince que le 54^e Président d'Haïti prête serment conformément aux préceptes constitutionnels : il s'agit de Boniface Alexandre, juriste insipide et à l'époque Président de la Cour Suprême. La présence des ambassadeurs des États-Unis et de la France à la cérémonie qui a lieu dans la résidence du Premier ministre Yvon Neptune ne laisse aucun doute sur le parrainage de l'opération.

Avant la fin du jour fatidique, déjà muni de la demande d'intervention de Boniface Alexandre (et nonobstant les empêchements contenus dans le paragraphe 7 de l'article 2 de la Charte des Nations

Unies⁸⁹), le Conseil de sécurité adopte la résolution 1529 qui prévoit une Force multinationale intérimaire (*Multinational Interim Force*, MIF) et légalise le coup d'État. La MIF est chargée de maintenir l'ordre en Haïti à la lumière du chapitre VII de la Charte⁹⁰. Le CSNU considère que « la situation en Haïti constitue une menace pour la paix et la sécurité internationales ainsi que pour la stabilité dans les Caraïbes, en particulier parce qu'elle pourrait provoquer un exode vers d'autres États de la sous-région ».

Cette perception d'un conflit politique strictement domestique qui menacerait la paix régionale imprégnera de manière indélébile et permanente l'action de la Communauté internationale en Haïti. À partir du moment où sont lancées ces prémices équivoques qui bénéficient du pouvoir et du droit incontestables des Résolutions du CSNU, le dilemme haïtien complexe devient une simple question de sécurité militaire. En clair, Haïti est un État dangereux, ses habitants sont une menace régionale et doivent rester confinés sur leur île.

La peur, l'ignorance, le mépris et l'indifférence sont des conseillers médiocres. Au cours des années suivantes, la Communauté internationale paiera un prix élevé pour son évaluation simpliste et erronée – et avec elle la grande majorité de la population haïtienne.

_____ Font partie de la MIF des militaires du Canada, des États-Unis et de la France. Il y a également des militaires chiliens, comme pour annoncer ce que réserve la mission suivante. Par ailleurs, l'initiative du gouvernement socialiste chilien a permis de faire nommer Juan Gabriel Valdés, un

proche collaborateur du Président Ricardo Lagos, premier représentant du secrétaire général des Nations Unies en Haïti. Le mandat de la MIF doit expirer le 1^{er} juin 2004, date à laquelle elle sera remplacée par une mission importante selon les paramètres établis pour les opérations de paix des Nations Unies.

89. « Aucune disposition de la présente Charte n'autorise les Nations Unies à intervenir dans les affaires qui relèvent essentiellement de la compétence nationale d'un État ni n'oblige les Membres à soumettre des affaires de ce genre à une procédure de règlement aux termes de la présente Charte ; toutefois, ce principe ne porte en rien atteinte à l'application des mesures de coercition prévues au Chapitre VII ».

90. Le Chapitre VII, le plus important de la Charte, est dédié à « l'action en cas de menace contre la paix, de rupture de la paix et acte d'agression ».

Invité à faire partie de la mission qui se prépare, le Brésil est réti- cent. Ses représentants aux Nations Unies tentent de faire en sorte que la base légale de cette future mission repose sur le chapitre VI (établissement de la paix par le règlement pacifique des différends) et non pas sur l'imposition de la paix prévue dans le chapitre VII de la charte de l'ONU.

Pour vaincre les réticences brésiliennes, il est proposé au pays de prendre le commandement de la composante militaire de la mission qui se prépare. Cela permettrait au Brésil de mettre en pratique la tactique utilisée dans les participations récentes à des opérations de paix au Timor oriental et sur le continent africain⁹¹. En tant qu'exercice militaire, l'opération en Haïti est tentante parce qu'elle est sûre. Commencent alors la mobilisation d'équipements et de matériel humain, la définition de stratégies de combat pour l'action belliqueuse. Mais comme il n'y a personne à combattre, il n'y aura pas davantage d'action belliqueuse. Sans combat, pas de mort d'hommes ; sauf par accident.

L'exemple des troupes brésiliennes est éloquent. Entre juillet 2004 et juin 2014, pas moins de 30 000 militaires brésiliens ont effectué un séjour de six mois en Haïti. Il s'agit du plus gros contin- gent de la MINUSTAH. 22 hommes sont morts, 18 au moment du tremblement de terre et les autres à cause

d'accidents et de suicides. Aucun n'a été la victime de l'ennemi présumé.

Pour les responsables militaires engagés dans la MINUSTAH, les avantages sont variés : possibilité d'entraîner leurs troupes dans des conditions réelles, de coopérer avec d'autres armées en action dans un pays étranger et bénéficier pour cela d'une aide financière importante des Nations Unies. Des avantages qu'ils n'ont jamais rencontrés quand ils effectuaient des manœuvres conjointes sur le sol brésilien. Le corollaire de cette situation idyllique est l'absence de risques et de pertes humaines.

_____ Illusionné par la possibilité de relier les dispositifs contenus dans les chapitres VI et VII – une sorte de *Doctrine 6 et 1/2* – c'est-à-dire

91. Seitenfus, Ricardo « De Suez ao Haïti: a participação brasileira nas Operações de Paz », *O Brasil e a ONU*, FUNAG, Brasília, 2008, pp. 39-58.

entre imposition et construction de la paix, entre rupture et dialogue, entre intervention militaire et soutien policier, entre sécurité et développement, le Brésil accepte finalement l'invitation. En faisant cela, il emmènera avec lui en Haïti des militaires des autres États membres du Mercosur.

La bataille entre les deux modèles marquera de manière permanente le parcours de la future mission. Elle sera accompagnée en permanence de désaccords, confrontations, critiques et drames, y compris avec la mort tragique du général Urano Teixeira da Matta Bacellar, sur laquelle nous reviendrons.

Le 30 avril 2004, le CSNU adopte la Résolution 1542 qui fixe les conditions et le mandat pour une Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti. Dérivée du verbe 'stabiliser', l'utilisation du terme féminin 'stabilisation' révèle la préoccupation des rédacteurs à transmettre l'intention positive de normaliser la situation en Haïti.

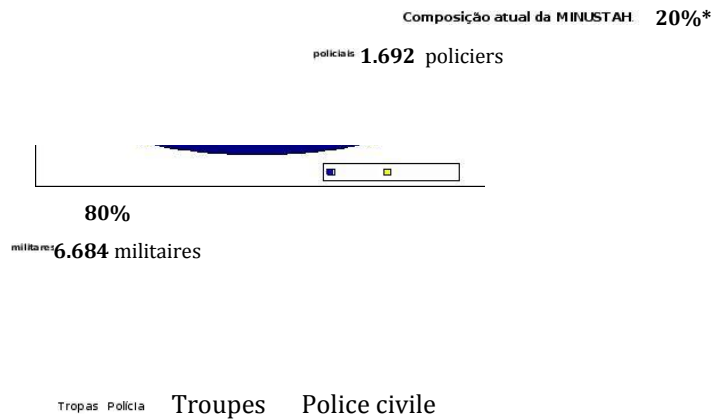
Si on laisse de côté l'immoralité liée au fait de figer une réalité haïtienne fondée sur des conditions socio-économiques très mauvaises, l'aspect le plus choquant de la stratégie des Nations Unies est de vouloir stabiliser Haïti par le biais de la force. C'est la réitération d'un stratagème qui a déjà échoué plusieurs fois dans le passé.

Composé d'une minorité de civils, d'un nombre raisonnable de policiers et d'un contingent important de militaires, la nouvelle mission est chargée de remplacer la MIF le 1^{er} juin. Sa composition confirme la thèse du bras de fer : Haïti reste une

question d'insécurité régionale, donc elle doit être réglée par des militaires.

Figure 2 - Composition de la MINUSTAH selon la spécialisation

141



Source : DPKO, Nations Unies.

Le gouvernement des États-Unis a joué un rôle fondamental dans la configuration de la MINUSTAH et obligé les Haïtiens à se plier à ce qu'il entendait par démocratie.

Il convient de rappeler que le 8 juin 1982 Ronald Reagan annonçait devant le Parlement britannique la création du

National Endowment for Democracy, un fonds financé par le gouvernement des États-Unis pour appuyer des partis politiques et des organisations supposément démocratiques à l'étranger. Vaine illusion. Très vite, le concept se transforme en une arme politique pour défendre les intérêts nationaux des États-Unis. Les nombreux exemples centraméricains indiquent que pour Washington les processus démocratiques sont considérés s'ils ne contrarient pas leurs intérêts immédiats dans la région. En résumé,

« la démocratie est avant tout ce qu'en disent les États-Unis et non un régime qui institutionnalise l'incertitude »⁹².

_____ Au niveau continental, l'adoption de l'Engagement de Santiago (1991) – prélude de la signature de la Charte Démocratique Interaméricaine (CDI) en 2001 – a imposé aux États américains le monopole de la démocratie représentative comme système unique et exclusif d'organisation politique ; le début d'une phase

92 Rouquié, Alain, *Guerras y paz en America Central*, Mexico, Fondo de Cultura Económica, 1994, p. 259.

historique qui pourrait être définie comme celle de *la dictature de la démocratie*.

Au cours du XX^e siècle, le rôle des États-Unis sur la politique haïtienne est incontestable. Tout comme il l'est au sein des organisations internationales (en particulier l'ONU) qui interviennent constamment en Haïti. Lorsqu'elle était la représentante permanente des États-Unis à l'ONU, la conseillère à la sécurité nationale du Président Obama depuis juillet 2013, Susan Rice, était très claire quant au lieu occupé par les Nations Unies dans la politique extérieure de Washington : « Si l'Organisation des Nations Unies n'existait pas, il aurait fallu l'inventer »⁹³. Parmi les fonctions de l'ONU qui intéressent tout particulièrement les États-Unis, Rice se veut rassurante et cite celles qui impliquent les opérations de maintien de la paix : « Le Conseil de sécurité des Nations Unies ne peut même pas publier un communiqué de presse sans la bénédiction des États-Unis. Chaque mission de maintien de la paix devait être approuvée par le Conseil de sécurité — où les États-Unis avaient le dernier mot sur toutes les décisions ». En somme, rien qui puisse nuire aux intérêts de Washington. Concernant la comparaison entre des opérations de paix des Nations Unies et des interventions militaires de Washington, madame Rice déclare :

Chaque casque bleu des Nations Unies coûte une fraction de ce qu'il coûterait pour déployer un soldat américain pour faire le même travail. Alors qu'y a-t-il de mieux pour les États-Unis, porter tout le fardeau des soldats de la paix de l'ONU, ou le partager en payant un peu plus qu'un quart du coût ? Je ne sais pas pour vous, mais, personnellement, j'aime les endroits où je reçois 75 pour cent de réduction.

Une troisième raison peut être avancée : puisqu'ils sont sous les _____ commandes des forces armées du Tiers-Monde, les militaires des États-Unis et les policiers ne risquent pas de subir des pertes car très peu occupent des postes exclusifs de commandement. Selon madame Rice, sur les « 120 000 soldats de la paix, seuls 87 sont des Américains en uniforme ».

93. Rice, Susan, *Facing 21st-Century Threats: Why America Needs the UN*, Conférence à l'occasion du World Affairs Council of Oregon, Portland, 11 février 2011.

Dans le cas haïtien, le groupe inédit d'États médiateurs illustre la possibilité d'entrer dans une nouvelle étape de médiation et de résolution de conflits grâce à un instrument collectif et désintéressé. En plus de donner la dimension exacte de la portée et de l'instrumentalisation des opérations de maintien de la paix par les États-Unis, Susan Rice indique dans cette conférence peu connue du public qu'il s'agit, contrairement à ce qui est annoncé, d'un nouveau costume pour une vieille pratique interventionniste étrangère en Haïti. Quoi qu'il en soit, les défis que doit relever Haïti sont très complexes et à multiples facettes, éloignés des normes des Missions de la paix.

Gérard Latortue, fonctionnaire des Nations Unies et ancien ministre des affaires étrangères du bref mandat de Leslie Manigat en 1988, est nommé Premier ministre d'Haïti le 12 mars 2004. Homme de confiance des États-Unis, il qualifie les anciens militaires de Guy Philippe de « combattants de la liberté ». Il va diriger le Gouvernement Provisoire jusqu'aux élections présidentielles démocratiques prévues au début de l'année 2006.

Le 9 juillet 2004, l'ONU signe avec le gouvernement haïtien un « Accord concernant le statut de l'opération des Nations Unies en Haïti. Un document fondamental, indispensable aux

opérations de paix des Nations Unies. Il définit les responsabilités de l'État hôte et les rares obligations des visiteurs, donnant une base juridique et légale à la présence de la MINUSTAH en Haïti.

Il s'agit d'un texte long et détaillé qui définit également les immunités, les privilèges et les droits de la MINUSTAH. Mais comme il a été signé par le Premier ministre Latortue, il n'a en fait aucune valeur juridique, aussi bien vis-à-vis de la Constitution haïtienne de 1987 que des principes des Conventions de Vienne sur le droit des traités de 1969 et 1986. Sa nullité absolue est due à deux éléments.

Sur les attributions du Président de la République, la section 3, article 139 de la Constitution haïtienne stipule que le Président

« négocie et signe tous traités, conventions et accords internationaux et les soumet à la ratification de l'Assemblée Nationale ». De sérieux

doutes entourent la participation du Président Boniface Alexandre aux négociations de l'Accord avec les Nations Unies. Il n'a en effet pas signé le document déposé aux Nations Unies – un document qui n'a même pas été ratifié par l'Assemblée Nationale haïtienne. La double inconstitutionnalité le rend nul et dépourvu de valeurs juridiques devant les dispositifs contenus dans les Conventions sus-citées. Quand un texte conventionnel international est produit, le défi principal est d'identifier qui peut conclure des traités. Autrement dit, le *jus tractum*, qui donne le *treaty making power*.

L'ordre constitutionnel de chaque État définit la répartition des compétences entre les autorités nationales dans le processus de conclusion de traités. Seul son respect strict reflète le consentement de l'État à se relier juridiquement au traité ; une condition *sine qua non* pour l'efficacité juridique du traité.

L'article 14 de la Convention de Vienne n'inclut pas les formes internes qui débouchent dans l'expression du consentement. Néanmoins, il observe que le consentement d'un État à se plier à un traité se manifeste par la ratification. C'est l'acte par lequel la plus haute autorité de l'État, qui détient la compétence constitutionnelle pour conclure des traités et des accords internationaux, confirme les termes négociés, accepte qu'ils soient définitifs et obligatoires et s'engage à les exécuter au nom de l'État. Comme tout acte juridique, la validité est une condition incontournable. L'existence d'un vice de consentement (que ce soit l'incapacité des représentants de

l'État à conclure un traité ou une ratification imparfaite) conduit à la nullité de l'acte (Convention de Vienne, article 6, paragraphe 1).

Dans le cas d'Haïti, le non-respect du rite constitutionnel et des principes juridiques qui régissent le droit des traités montre une fois de plus la légèreté avec laquelle les Nations Unies considèrent les affaires haïtiennes. Chargée (selon elle) de construire un État de droit dans le pays, l'ONU ne respecte même pas ses dispositifs élémentaires. En conséquence, le texte qui était supposé légaliser son action en Haïti se trouve être nul et sans effet.

Malgré l'inexistence d'une base juridique, les Nations Unies considèrent que les défis politiques ont été relevés avec la formation

du Gouvernement Provisoire et elles se préparent à faire face à la situation précaire de la sécurité publique. Comment faire pour que des militaires résolvent des problèmes strictement policiers ? Les opérations de l'armée et de la police sont totalement différentes, tant au niveau de la nature, du profil professionnel et de la doctrine que de l'entraînement et de l'équipement utilisé comme support.

De nombreux exemples attestent du décalage entre la réalité de la crise haïtienne et ce que propose la MINUSTAH. Les dysfonctions en terme de lutte contre le crime organisé à Port-au-Prince, et en particulier l'enlèvement, en sont un. Ce type de crime s'est transformé en une véritable industrie au cours du deuxième semestre

2005. Pour le seul mois de décembre (propice à l'augmentation de la criminalité), pas moins de 300 enlèvements ont été dénombrés. Depuis quelques années, des réseaux de crime organisés se sont consolidés, surtout à Port-au-Prince. Et parallèlement aux crimes ordinaires, d'autres cas ont des liens politiques et impliquent de hautes personnalités.

Le gang Belekou est en 2005 l'un des plus actifs de Cité Soleil. Il a pour chef Amaral Duclona, accusé du meurtre du citoyen français, Paul-Henri Mural, le 31 mai 2005 à Cité Soleil. Il aurait aussi assassiné un soldat de la MINUSTAH.

Les origines populaires du mouvement Lavalas et sa forte présence dans les quartiers les plus pauvres de la banlieue, aux mains des gangs mafieux, ont amené ses dirigeants à définir du moins un *modus vivendi* avec le crime organisé. Il faut savoir également que les conditions socioéconomiques désastreuses d'Haïti constituent un terrain propice à l'apparition d'attitudes criminelles, en particulier les enlèvements et le trafic de drogue.

Les rapports entre le pouvoir constitué et le crime organisé doivent en principe se limiter à la prévention et la répression. Certaines expériences sortent du lot, à l'exemple de l'accord garanti par l'OEA entre les Maras et le gouvernement du Salvador ; ou encore les négociations impliquant la police de Boston, aux États-Unis, ainsi que celle de Medellín en Colombie. En 2006, la police de São Paulo

a également utilisé le dialogue pour mettre un frein aux actions du gang nommé Premier Commando de la Capitale (PCC).

Préval a révélé un jour qu'il s'était senti obligé de dialoguer avec les chefs de gangs pour la raison suivante : puisque la Police nationale d'Haïti (PNH) et la MINUSTAH ne réussissaient pas à les éliminer, la seule alternative était de maintenir le contact afin de les dissuader d'abandonner leurs actions violentes. Personnellement, je pense que ce type d'actions – dialoguer par le biais d'intermédiaires avec des ravisseurs et des assassins – ne devrait pas être une attribution présidentielle.

L'incapacité technique, humaine et matérielle qui caractérise la Police Nationale Haïtienne et l'embargo sur les armes auquel est soumis Haïti expliquent les défaillances en termes de lutte contre le crime organisé. Quant à la MINUSTAH, elle n'est pas non plus à la hauteur du défi à cause de son profil majoritairement militaire. La police des Nations Unies (UNPOL) a présenté de faibles résultats malgré l'engagement de plus de 2 600 professionnels. Son incapacité est notamment perceptible dans la formation de la nouvelle police nationale haïtienne : après neuf ans d'entraînement, elle continue d'assurer une sécurité en deçà de ce qui est indispensable pour Haïti. Des promotions entières sont sorties de l'École de police montée par l'UNPOL sans avoir pratiqué un seul exercice de tir à cause de l'embargo sur les armes et les munitions imposées par le CSNU. Cette contradiction irresponsable envoie dans la rue des professionnels de la Police nationale haïtienne sans aucune préparation. D'autre part, l'UNPOL a échoué dans les

opérations sur le terrain et notamment la lutte contre le crime organisé, mettant en échec les fondements et les objectifs de la MINUSTAH.

Le doute

Face à une Police nationale haïtienne précaire et une UNPOL inapte, il est décidé d'utiliser le contingent militaire pour les actions de répression de nature strictement policières. Or, le commandement militaire de la MINUSTAH, qui est brésilien, s'oppose à l'emploi

de la troupe pour ne pas « créer des blessures pires que celles qui existent déjà »⁹⁴.

Depuis qu'il a assumé le commandement du contingent militaire de la MINUSTAH en juin 2004, le général Augusto Heleno Ribeiro Pereira suit rigoureusement la *Doctrine 6 et 1/2* soutenue par le Brésil qui ne veut pas utiliser ses hommes dans des opérations policières : « Nous ne sommes pas une force d'occupation. Nous refusons d'utiliser la violence aveugle. L'approche du Brésil ne se résume pas à l'utilisation des fusils et des bombes. Haïti est si petite que nous ne pouvons pas utiliser des forces importantes susceptibles de perturber le processus de paix »⁹⁵.

Une partie du contingent militaire brésilien exécute avec brio et efficacité un travail social qui permet de diminuer les tensions et de soulager en surface et passagèrement la population locale. La lutte contre l'insécurité est accompagnée d'actions civiques et sociales (ACISOS) : réforme de bâtiments communautaires ; nettoyage, pavage et manutention des rues ; distribution d'aliments ; perforation de puits rudimentaires. Le rapprochement entre la population et les militaires permet l'établissement d'un *modus vivendi*. L'exemple le plus visible de la réussite de la *Doctrine 6 et*

1/2 est la pacification du dangereux quartier Bel-Air, situé en face du Palais National. Il est devenu une carte de visite attestant de la justesse de la stratégie.

_____ Pour le général Ribeiro Pereira, « le problème d'Haïti n'est pas seulement militaire ou policier. Il faut tenir compte des aspects politiques, sociaux, écologiques et militaires pour que la mission obtienne un succès »⁹⁶. S'il reconnaît que la sécurité est précaire dans la région métropolitaine, il insiste sur le fait que « les autorités doivent améliorer les conditions d'existence de la population qui vit dans la pauvreté et le chômage »⁹⁷.

94. Capitaine-lieutenant Carlos Chagas, bras droit du commandant en chef, in : *Mantendo a paz no Haïti?* Harvard Law

Student Advocates for Human Rights, Cambridge et Centro de Justiça Global, Rio de Janeiro et São Paulo, 2005, p. 46.

95. *Refuge International*, 17 mars 2005.

96. Interview accordée à l'Agence EFE le 4 août 2006.

97. *Ibidem*.

Face à la proposition brésilienne d'utiliser des militaires à d'autres fins que la guerre et le combat, la réaction est immédiate, généralisée et vigoureuse. À Port-au-Prince, des troupes jordaniennes s'opposent ouvertement aux velléités brésiennes et continuent d'agir comme si elles se trouvaient sur un champ de bataille.

Même si elles ne sont pas opposés à la démarche du Brésil, les stratégestes responsables du Département des opérations de paix des Nations Unies sont quelque peu sceptiques. Affirmer – à juste titre – qu'elle est indéfendable à moyen et long terme à cause de l'absence d'adhésion de la population et de la Police nationale haïtienne, cache en fait deux autres craintes : d'un côté, la profonde contradiction entre le DPKO et la proposition brésilienne. Si l'objectif n'est pas de faire la guerre, pourquoi envoyer des militaires en Haïti ? Quel va être le rôle du DPKO dans de telles circonstances ? D'un autre côté, les débats au Conseil de sécurité indiquent que la Russie et dans une moindre mesure la Chine appuient l'opération de paix en Haïti à condition d'obéir aux paramètres prévus par le Chapitre VII de la Charte. Dans le cas contraire, Moscou menace d'utiliser son droit de veto lors du prochain renouvellement du mandat de la MINUSTAH⁹⁸.

Le « trident impérial » (États-Unis, France et Canada) influence la position du DPKO et conforte ses réserves et ses critiques par rapport à la *Doctrine 6 et 1/2*. Dans une déclaration publique devant le Congrès national brésilien en décembre 2004, le général Ribeiro Pereira fait savoir qu'il subit « une grande pression pour recourir à la violence, pour être

plus ferme quant à l'utilisation de la force, en particulier des pays les plus intéressés dans le domaine et dont l'action de force de paix diffère de la nôtre »⁹⁹.

_____ En mai 2005, l'ambassadeur des États-Unis au Brésil, John Danilovich, rencontre Marco Aurélio Garcia et lui fait part des critiques existantes. Il va même jusqu'à menacer d'envoyer des

98. Une autre difficulté vient de l'aide, surtout à partir du gouvernement Préval, offerte par Taiwan. Pour contourner la mauvaise humeur de Pékin, le DPKO propose (avec succès) que des policiers chinois rejoignent la Minustah. Après 1 policier civil chinois en juin 2004, la Mission comptera en décembre 2006 130 policiers chinois en Haïti.

99. *Folha de S. Paulo*, 3 décembre 2004.

troupes nord-américaines en Haïti si aucune initiative n'est prise pour contrôler les gangs qui « n'ont plus peur » !

Comme l'observe justement le ministre Celso Amorim, il est impossible de résoudre les problèmes de sécurité en Haïti sans tenir compte de la situation politique, humanitaire, sociale et économique. Dès lors, comment expliquer l'envoi de militaires brésiliens sans attaquer simultanément les autres difficultés ? Ce dilemme constitue la première contradiction de la *Doctrine 6 et 1/2*. Il y en a d'autres. Les militaires sont-ils les plus aptes à promouvoir les changements dont a besoin Haïti ?

Le « trident impérial » conditionne tout investissement socio-économique à l'existence d'une situation improbable de sécurité absolue. Il ne tient pas compte des appels du général Ribeiro Pereira, qui regrette que « les projets de développement ne décollent pas [alors que] de telles initiatives auraient augmenté la sécurité »¹⁰⁰. Quant au Brésil, l'enthousiasme manifesté pour affronter les défis économiques haïtiens est freiné par un manque de ressources financières et de volonté politique.

Celso Amorim affirme sans détour que pour le « trident impérial », Haïti

[...] est un problème de sécurité, de migration et de trafic de drogues. Si l'envoi de troupes et la garde côtière [des États-Unis] sont destinées à régler ces problèmes, ces

autres questions qui concernent un mouvement financier à plus long terme ne s'obtiennent pas facilement¹⁰¹.

Le commandant de la MINUSTAH est logé à l'hôtel Montana, à Pétion-Ville. Là, il dispose d'un appartement privé. Le mardi _____ 16 novembre 2004, aux alentours de 21 heures, une des deux sœurs propriétaires de l'hôtel, Nadine Cardozo Riedl, est enlevée par quatre individus à proximité de l'établissement. Sa libération n'aura lieu que huit jours plus tard, après le paiement d'une rançon. Le général Ribeiro Pereira s'est chargé personnellement des négociations et est lui-même allé (contre l'avis de tous) échanger l'argent contre l'otage, retrouvée saine et sauve.

100. *Ibidem*.

101. Discours devant le Sénat brésilien. *Folha de S. Paulo*, 3 décembre 2004.

Chassés de Bel-Air, les petits gangs ont fait de Cité Soleil leur nouveau quartier général. Un nouveau leader a l'intention de s'imposer et de graver son nom dans l'histoire : Dread Wilmé. L'audace de l'enlèvement de Nadine Cardozo et les pressions exercées sur les forces de la MINUSTAH ne restent pas sans effets. Même si le général affirme que « le calendrier des opérations est de [sa] seule compétence »¹⁰², la MINUSTAH lance le 6 juillet 2005 une vaste opération pour éliminer Dread Wilmé – opération qui va s'avérer désastreuse.

À bord d'hélicoptères et de chars de combat Urutu, des centaines de soldats envahissent Cité Soleil. 22 000 coups de feu sont tirés, des habitants parlent même de tirs provenant des hélicoptères qui survolent le bidonville. Médecins sans Frontières indique que l'attaque a fait 50 morts, dont Wilmé mais aussi des femmes et des enfants, et plus d'une centaine de blessés. En dépit de la réussite apparente de l'incursion, les effets collatéraux ne sont pas sans conséquence. Le général Ribeiro Pereira réaffirme l'inadaptabilité et le manque d'expérience du contingent pour des opérations strictement policières. Toutefois, ses jours sont comptés à la tête des troupes, car son mandat va bientôt expirer. Tous ceux qui le critiquent attendent impatiemment la nomination de son remplaçant et le changement souhaité de stratégie.

Contrariant la doctrine et la pratique des opérations de paix des Nations Unies, le Brésil parvient à proposer un autre de ses officiers pour remplacer le général Ribeiro Pereira : le général Urano Teixeira da Matta Bacellar, qui est nommé au poste sensible et stratégique en septembre 2005. Au contraire de son

prédécesseur plutôt extro-verti, décontracté et nerveux, Bacellar est d'un tempérament serein, pondéré et introverti. Après l'ouragan Pereira, Brasília envoie un homme taciturne, solitaire et silencieux, plus enclin à écouter qu'à prendre la parole.

_____ Pourtant, les opposants de Ribeiro Pereira sont rapidement déçus parce qu'aucun changement n'a lieu par rapport à la *Doctrine 6 et 1/2*. Preuve est faite qu'il s'agit d'une posture

102 Révélations de Wikileaks, *Folha de S.Paulo*, 13 janvier 2011.

institutionnelle et d'un principe d'État. D'autre part, les deux généraux se connaissent depuis longtemps ; ils ont fait partie de la même promotion et s'admirent mutuellement. Orienté par Brasília et conseillé par Pereira, Bacellar va poursuivre la même stratégie.

Avec Bacellar, une seule différence apparaît par rapport à la situation antérieure : aux critiques traditionnels s'associent le puissant secteur économique haïtien ainsi que le chef de la MINUSTAH et représentant spécial du secrétariat général de l'ONU, le chilien Juan Gabriel Valdés. Autoritaire, imbu de lui-même et superficiel, Valdés fait partie du groupe de politiciens socialistes mené par l'ancien Président chilien Ricardo Lagos qui s'est approprié la question haïtienne. Tout au long de la crise, beau-coup occuperont des postes importants au sein des Nations Unies et de la MINUSTAH. Ricardo Lagos lui-même dirigera à partir de juillet 2010 le projet *Leadership global pour la reconstruction d'Haïti*, relié au Club de Madrid.

Croyant à tort que la réserve de Bacellar est synonyme de faiblesse et d'hésitation, Valdés a l'intention d'imposer quelque chose qu'il n'a jamais réussi avec Pereira : une nouvelle attitude du commandant de la force militaire afin que soit abandonnée la *Doctrine 6 et 1/2*. Comme on le verra plus loin, la tactique de Valdés aura des conséquences dramatiques.

À la fin de l'année 2005 et malgré la violente incursion militaire à Cité Soleil, la vague d'enlèvements continue. Le pays étant en pleine campagne électorale (une période propice aux épisodes de violence), il faut décider d'une action pour faciliter la transition entre le gouvernement provisoire de Latortue et le futur Président. Mais fin décembre, les ravisseurs s'en prennent à deux informaticiens étrangers envoyés par l'OEA et le CEP pour organiser les élections. La menace qui pèse sur ces dernières contribue à augmenter d'un cran les pressions exercées contre Bacellar pour qu'il abandonne la *Doctrine 6 et 1/2*.

Cet enlèvement et des dizaines d'autres similaires ont tous eu comme toile de fond un seul décor : Cité Soleil, la commune devenue le plus grand bidonville de l'hémisphère nord. Elle s'étend

sur environ 200 hectares de plaine, entre la piste de l'aéroport Toussaint-Louverture et la baie de Port-au-Prince. Délaissée par l'État, il n'existe pas d'informations fiables sur le nombre d'habitants, estimé à 300 000. Elle est une vaste esplanade inhospitalière et marécageuse, une sorte de delta qui part en direction de la mer. Son destin a changé en 1958 quand le tyran François Duvalier – Papa Doc – a fait construire 52 maisons pour des ouvriers de l'usine d'*Haïtian American Sugar Company* (Hasco) installée là. Certain d'un avenir brillant, Duvalier n'a pas hésité à baptiser la commune du nom de l'infirmière avec qui il s'était marié. C'est ainsi qu'est née Cité Simone. En 1966, de nouvelles maisons ont été bâties pour loger les sinistrés de l'incendie du quartier La Saline. En 1972, son fils Baby Doc y a fait venir les survivants d'un autre gros incendie survenu aux alentours du Marché Central.

Avec la fin de la dynastie Duvalier, ses vestiges devaient aussi disparaître. La « ville » est rebaptisée Cité Soleil, mais elle est déjà devenue un immense ensemble abandonné à son sort. En réalité, l'agglomération est composée de plusieurs quartiers (Bois Neuf, Boston, Brooklyn, Drouillard, Linthau) dont les espaces sont délimités par des frontières que seuls les habitants reconnaissent. Tous se ressemblent : de minuscules maisons préfabriquées ou faites de planches recouvertes d'un toit en zinc.

Six grands canaux ont été construits pour drainer le delta marécageux. Dans les faits cependant, ils sont devenus les égouts à ciel ouvert de tous les quartiers, et près d'eux le magnifique bleu turquoise de la mer des Caraïbes se teint de

noir. Voyons à présent ce qu'il en est de l'enlèvement à partir du récit de l'une des victimes.

Le crime

Le 28 décembre 2005 au matin, trois personnes – dont deux techniciens de l'OEA – se dirigent vers le Centre de Tabulation des Votes (CTV), situé dans la Société Nationale des Parcs Industriels (Sonapi, zone industrielle proche de Cité Soleil), pour y installer

des équipements informatiques pour les élections présidentielles de février 2006.

En s'approchant de la Sonapi, un individu armé d'un fusil automatique se plante soudainement devant le véhicule et l'oblige à s'arrêter. Aussitôt après, d'autres individus lourdement armés se joignent à lui ; entre eux, ils ne parlent que *kreyòl*. Une fois les passagers retirés de la voiture, ils les conduisent dans une rue étroite et les forcent à courir tête baissée sur une centaine de mètres, jusqu'à une grande maison. Là, les malheureux se retrouvent entourés d'hommes qui pointent leurs armes sur eux. L'un d'eux sort de la maison et se met à crier et à tirer en l'air. Il paraît furieux et se dispute avec les autres. Puis d'autres personnes arrivent et dépouillent les otages de leurs biens personnels (télé-phones, montres, portefeuilles, etc.).

Après quelques minutes, deux individus font sortir un des techniciens et partent avec lui en courant. Des coups de feu résonnent dans la maison où sont les autres otages. Et chaque coup est accompagné de cris. Ils le font monter sur une vieille moto pour l'emmener à l'intérieur de Cité Soleil. L'odeur des eaux noires et fétides est insupportable. Dans les rues étroites, des femmes et des enfants savent ce qui se passe mais se contentent d'observer. Après avoir longé un ruisseau et

débouché sur une avenue, ils aperçoivent un char de la MINUSTAH qui vient dans leur direction. Pris de panique, ils abandonnent la moto et l'otage et prennent la fuite.

Soulagée, la victime relève la moto et se dirige vers le char qui continue d'avancer dans sa direction. Quand il arrive tout près, il jette la moto devant le blindé, mais aussi incroyable que cela puisse paraître, celui-ci ne s'arrête pas. À l'intérieur, les soldats jordaniens ne réagissent pas. Alors il décide de monter sur le char et de s'asseoir.

Quand des coups de feu se font entendre au loin, il a peur d'être la cible. Il cogne furieusement sur la trappe et finalement un des soldats apparaît. Le visage fermé, il lui ordonne par gestes de descendre. Comme le technicien refuse de quitter sa place, un des soldats lui assène un coup de crosse de son fusil automatique léger

(FAL) sur la poitrine. Il essaye en vain de leur expliquer qui il est et ce qui vient de lui arriver, en anglais, en français et en espagnol. Cependant, les soldats ne comprennent pas ou font en sorte de ne pas comprendre. L'un d'eux pointe son fusil sur lui et l'oblige à descendre. Mais le civil ne veut pas rater cette occasion d'échapper à l'enlèvement. Le char de la MINUSTAH est son seul salut, par conséquent il s'agrippe à l'échelle située sur le côté gauche du char. Mais un soldat tire et l'avertit par le biais de signes que le prochain tir sera pour lui s'il ne s'éloigne pas du véhicule.

Finalement, il descend du char. Il n'arrive pas à comprendre pourquoi ils ne voient pas qu'il est étranger, en difficulté et ayant besoin d'aide. Sa couleur de peau ne peut pas mentir. Ne s'avouant pas encore vaincu, il décide de marcher à côté du char. Il reste une cible pour les ravisseurs, mais au moins il pourra s'enfuir de Cité Soleil et de ses bourreaux quand le char aura fini sa patrouille et rejoindra sa base. Quelle n'est pas sa surprise – une de plus ! – de voir un des soldats tirer par terre, juste à côté de lui. Les impacts du projectile font voler de la terre dans ses yeux.

Au bout du compte, il comprend qu'il court plus de risques avec les soldats de la MINUSTAH qu'avec les ravisseurs. Il repart en courant vers la moto et essaye, en vain, de la faire démarrer. Alors il se met à pousser l'engin et à essayer de s'enfuir le plus vite possible. Mais il n'ira pas loin : après avoir parcouru 200 mètres, une foule sort des maisons et le capture pour le remettre aux ravisseurs. Il est frappé pour avoir tenté

de s'évader. Les soldats de la MINUSTAH, eux, ont observé passivement la scène, sans jamais intervenir.

Bien qu'il soit chargé de la sécurité de vastes zones de la région métropolitaine de Port-au-Prince, le contingent militaire brésilien au service de la MINUSTAH a inexplicablement laissé de côté la zone sensible et névralgique de Cité Soleil. Les militaires jordaniens et philippins qui sont responsables de la région n'ont aucune expérience pour intervenir dans des bidonvilles.

Le directeur de la Police nationale haïtienne, Mario Andrésol, ne ménage pas ses critiques quant à l'action de la MINUSTAH à Cité Soleil. Pour lui, « la promiscuité entre les Jordaniens et les gens de

Cité Soleil a généré une collusion objective avec les gangs »¹⁰³ – ce qui peut aider à comprendre l'apparemment incompréhensible.

Ramené à l'intérieur de Cité Soleil, l'otage reçoit la visite de quelqu'un qui semble être le chef du gang. Grand, gros et s'exprimant en espagnol, il lui dit qu'il regrette que ses hommes et son pays l'aient maltraité :

Je m'excuse pour ce qui s'est passé. Mais j'aimerais que tu comprennes que nos enfants, nos femmes et nos vieux ont besoin de manger, de s'habiller et ici en Haïti c'est très difficile de trouver du travail. Les dirigeants pensent seulement à se remplir les poches et ils oublient les pauvres.

Il fait savoir que les trois otages seront libérés en échange d'un million de dollars US, sinon ils seront exécutés. Par la suite, il diminuera le montant de la somme exigée : 250 000 dollars US pour chaque otage. Il ne serait pas surprenant que le sujet « grand, gros et s'exprimant en espagnol » soit Duclona. Il est resté poli et a montré qu'il connaissait et reconnaissait la fonction de la victime, ce qui indique qu'il ne s'agissait pas d'un simple acte criminel. Après 48 heures de négociations avec des institutions haïtiennes et étrangères et le paiement d'une rançon, les trois otages sont libérés le 31 décembre 2005¹⁰⁴.

_____ Ce crime fournit des informations sur le *modus operandi* de la véritable industrie de l'enlèvement qui s'est

développée dans la région métropolitaine de la capitale haïtienne. S'il est une preuve supplémentaire de l'inefficacité d'une opération de paix quand elle doit entreprendre des actions de nature policière (qui aurait dû d'ailleurs entraîner naturellement des changements stratégiques de la MINUSTAH), l'épisode provoque pourtant l'effet totalement inverse : il attise encore plus les critiques des opposants à la *Doctrine 6 et 1/2*, qui exigent l'emploi massif de la force militaire dans les opérations contre le crime organisé. Son porte-parole principal est Juan Gabriel Valdés.

103. *Le Figaro*, Paris, 7 février 2006.

104. Mi-janvier, un des anciens otages était conduit à son travail quand une voiture a doublé et le chauffeur a salué, l'ancien otage a machinalement répondu d'un geste de la main. Mais très vite il s'est rendu compte : il s'agissait de l'un de ses anciens ravisseurs, qui circulait librement dans les rues de Port-au-Prince.

Le drame

Le samedi 7 janvier 2006, un coup de feu retentit dans l'aile moderne de l'hôtel Montana, là où se trouvent les appartements privés. Les employés de l'hôtel se précipitent sur place et découvrent sur la véranda le corps d'un homme en sous-vêtements. À côté de lui, un pistolet. Il est six heures du matin, l'heure des suicides. La crise haïtienne vient de faire la première victime fatale brésilienne : Urano Bacellar, général militaire renommé et décoré, commandant militaire de la MINUSTAH, gît dans son sang. Suicide ? Exécution ? Attentat ? Victime d'un tireur d'élite ?

Il se trouve que je suis arrivé à l'hôtel Montana quelques jours seulement après le drame, envoyé en Haïti par le gouvernement brésilien pour accompagner les dernières semaines de campagne électorale et ébaucher des scénarios politiques post-électorales. Naturellement, je me suis intéressé de près aux circonstances, aux raisons et aux conséquences de cette tragédie.

La première version, fournie par le commandement des forces armées brésiliennes en Haïti, indique que la mort de Bacellar est due à « un accident avec une arme à feu ». Après une analyse effectuée à Port-au-Prince et au cours de laquelle les experts de l'ONU retrouvent des traces de poudre sur l'une de ses mains, le gouvernement brésilien décide de rapatrier immédiatement le corps afin de procéder à une autopsie détaillée à l'Institut médico-légal (IML) de Brasília.

Même si le ministre Celso Amorim considère « peu probable » la thèse du suicide (position similaire à celle du commandant

de l'armée à Brasília), le rapport préliminaire de l'IML conclut que c'est bien la cause de la mort. D'après l'IML, il n'y a pas de lésions sur le corps à l'exception du projectile fatal qui a été tiré par une arme à feu dans la bouche de la victime, ce qui exclut d'emblée la possibilité d'une lutte corporelle avec un agresseur hypothétique. Il est confirmé qu'il n'y avait pas de tierce personne sur les lieux du drame. Bacellar était seul et il s'est suicidé pour des raisons inconnues. Le mystère reste d'autant plus entier qu'il n'a laissé

aucun billet pour expliquer son geste, ni de lettre pour dire adieu à sa famille.

Le suicide du chef militaire de l'une des plus importantes opérations de paix des Nations Unies fait l'effet d'un tremblement de terre sur le contingent, en particulier brésilien, et suscite des interrogations sur les raisons de son geste. Néanmoins, tous ceux qui sont impliqués semblent avoir un seul et unique souci : étouffer l'affaire et tourner la page.

Pour tenter de mettre un point final aux discussions sur le drame, le porte-parole de la MINUSTAH, Damian Cardona organise une conférence de presse au nom de Juan Gabriel Valdés. Il corrobore le rapport de l'IML en affirmant que « la conclusion des Nations Unies, de même que celle du ministère brésilien de la défense, est que le général Bacellar, qui commandait la force militaire, s'est suicidé ».

Les circonstances de sa mort ont entraîné de nombreux doutes, cependant la conclusion officielle définitive était conforme à la vérité du fait. L'affaire a été close de manière abrupte, comme s'il était naturel qu'un haut gradé occupant le poste le plus important de sa carrière et commandant la plus grande action militaire brésilienne depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, se suicide sans plus d'explications.

La décision tragique de Bacellar s'insère dans le processus d'usure auquel il a été soumis – comme le fut avant lui le général Ribeiro Pereira – pour renoncer à la *Doctrine 6 et 1/2*.

La veille de sa mort (le vendredi 6 juin 2006), le Président de la chambre du commerce d'Haïti, Reginald Boulos et l'homme d'affaires Andy Apaid – des acteurs incontournables des crises politiques récentes – appellent à une grève patronale pour protester contre la vague d'enlèvements qui fait rage à Port-au-Prince. Tous deux ont des contacts constants avec Valdés, bénéficient d'un grand soutien des États-Unis et ont même la nationalité américaine. Ils veulent imposer un *lock-out* en fermant les portes des rares activités productives haïtiennes.

La réaction de Valdés est immédiate : après l'appel à la grève, il annonce le lancement d'une opération de grande envergure pour

occuper militairement Cité Soleil : « Nous allons intervenir dans les prochains jours. Je pense qu'il y aura des dommages collatéraux, mais nous devons imposer notre force. Il n'y a pas d'autre moyen »¹⁰⁵. Ayant trouvé de nouveaux alliés dans sa lutte contre la *Doctrine 6 et 1/2*, il convoque le général Bacellar pour une réunion de travail en fin d'après-midi. Il veut définir des mesures de sécurité face à la nouvelle situation qui va découler de la grève ainsi que des mesures préventives pour empêcher les enlèvements d'étrangers, comme cela s'est passé récemment avec des spécialistes de l'OEA. Il souhaite également attirer l'attention du Général sur les déclarations qu'il a faites récemment à l'Agence Reuters, totalement contraires à la position du représentant du SGNU. En effet, il a affirmé que

« son travail était de défendre la Constitution haïtienne et pas de lutter contre le crime ».

Ainsi, Bacellar est convoqué pour une réunion de travail strictement technique et interne de la MINUSTAH. Or, en arrivant dans le bureau de Valdés il est surpris par la présence de Boulos et Apaid. La nature de la rencontre change radicalement : elle se transforme en un exercice visant à humilier le commandant et à le destituer de son autorité. Encouragé par la présence des hommes d'affaires et prétendant démontrer le pouvoir dont il dispose (ce qui avait été impossible à l'époque du général Ribeiro Pereira), il ne se prive pas pour offenser, insulter et vilipender la stratégie de Bacellar. Il exige obéissance et informe que le contingent militaire occupera Cité Soleil quelle que soit l'opinion de son

commandant. Un autre homme présent assiste à la scène visiblement satisfait : le général Mahamoud Al-Husban, responsable du commandement des troupes jordaniennes, rival de Bacellar et partisan déclaré de l'utilisation de la force militaire.

_____ Bacellar comprend le message : s'il ne se plie pas à la volonté de Valdés et refuse d'envahir Cité Soleil, son subordonné hiérar- chique Al-Husban est prêt à le faire. Le général quitte la réunion la conscience et le cœur gros. De nature réservée, il ne démontre pas ses

105. *Independent*, Londres, 9 janvier 2006.

sentiments. Mais chaque geste, mot et regard de ses interlocuteurs agressifs ont dû être ressentis comme des coups de poignard. Acculé, il n'a presque rien dit. Malgré l'indélicatesse dont a fait preuve Valdés en invitant des étrangers à une réunion de travail, Bacellar a respecté la hiérarchie et l'autorité du représentant du SGNU.

Désormais, il lui est impossible d'obéir aux ordres sans trahir ce qu'il y a de plus important : le respect de la *Doctrine 6 et 1/2*, des principes qui régissent l'action brésilienne dans les opérations de paix et de son collègue, ami et prédécesseur, le général Ribeiro Pereira. Ne pas respecter l'ordre signifie voir son subalterne jordanien jeter à la poubelle le principe hiérarchique, sa respectabilité personnelle et professionnelle. Que faire ? Après une nuit de tourments, tout seul chez lui, il décide finalement de sauver l'honneur au prix de sa vie.

La situation de Valdés est délicate, car les circonstances qui précèdent le suicide de Bacellar et qui mettent en évidence son implication peuvent être portées à la connaissance du public. Il tente de prendre ses distances du drame. Et lorsque le porte-parole de la MINUSTAH organise une conférence de presse pour présenter la version officielle et définitive, il ne va même pas apparaître. Mis sous pression par les événements et désireux de se dégager de toute responsabilité, il s'efforce de

mettre un point final aux discussions en déclarant à la presse brésilienne « ne pas croire que les problèmes de la mission aient eu une influence sur cette tragédie, parce que Bacellar était un militaire chevronné et équilibré »¹⁰⁶.

Toutefois, la position de Valdés est directement remise en question par un enquêteur des Nations Unies chargé de l'enquête. Protégé par l'anonymat, il déclare au journal français *Le Figaro* que « Bacellar était sous pression et a, sans doute, finit par craquer. C'était un homme seul subissant des insultes et des critiques virulentes »¹⁰⁷.

_____ Pour des raisons d'État, le gouvernement brésilien décide de ne pas approfondir le débat. Soutenue par Condoleezza Rice et

106. *Veja*, São Paulo, 18 janvier 2006.

107. *Le Figaro*, Paris, 7 février 2006.

Kofi Annan, Brasilia se contente de désarticuler la manœuvre de Valdés qui avait l'intention de profiter de sa victoire en nommant le général jordanien Mahamoud Al-Husban pour remplacer Bacellar. Au final, c'est le général José Elito Carvalho Siqueira qui est choisi.

Le mot de la fin est venu de l'ambassadeur brésilien à Port-au-Prince, Paulo Cordeiro de Andrade Pinto, qui a simplement déclaré que Bacellar avait été « une victime supplémentaire du sacrifice pour la paix en Haïti »¹⁰⁸.

Au Brésil, les proches de Bacellar refusent de parler à la presse et de montrer publiquement leurs sentiments. L'intérêt d'État est prioritaire. Le rideau tombe sur le dernier acte du drame spectaculaire.

Triste consolation, c'est à partir de là que l'armée brésilienne va exercer tout au long de la mission son monopole sur le poste sensible du commandement. La mort de Bacellar signifie également que le dilemme stratégique de la MINUSTAH n'a pas été résolu. Et il ne le sera pas¹⁰⁹.

Plusieurs exemples de ce décalage vont suivre. Ainsi, le matin du _____ 18 juin 2009 un peloton de militaires brésiliens profite de la fin de la messe funèbre réalisée à la cathédrale de Port-au-Prince en mémoire du père Saint-Just pour tenter d'arrêter un bandit présumé : le général Tutu, deuxième dans la hiérarchie du Lavalas. La cérémonie réunit des centaines de partisans de l'ancien Président Aristide, qui sont indignés par la manœuvre provocatrice et insensible. Après avoir arrêté un individu, les militaires se replient en tirant des coups en l'air pour se protéger. Cependant un jeune qui se trouve sur les

escaliers de la cathédrale est tué d'une balle de 9 mm, calibre identique à celui utilisé par le peloton brésilien. Cette incursion irrespectueuse et inconsciente n'a pas seulement provoqué la mort d'un innocent ; lorsque les militaires ont vérifié les papiers d'identité du criminel présumé, ils ont constaté qu'il ne s'agissait pas de

108. *BBC Brasil*, 7 Janvier 2006.

109. Le grand et prolifique écrivain haïtien, Gary Victor, s'est inspiré de l'épisode pour construire une oeuvre de fiction dans le style qui le caractérise, « polar vaudou ». Cf. *Cures et châtements*, Éd. Mémoire d'Encrier, Montréal, 2013, 207 p.

la bonne personne et l'ont relâché alors qu'ils étaient encore aux abords de la cathédrale.

Suite au renouvellement du mandat de la MINUSTAH l'année d'avant, le débat sur la nature de la présence de l'ONU en Haïti se poursuit. Face aux progrès réalisés en matière de sécurité, il est conseillé de supprimer le concept de zone rouge adopté pour désigner des régions supposément en guerre. Mais les bureaucrates des Nations Unies réagissent avec véhémence à cette suggestion qui aboutirait à une diminution financière et ferait disparaître certains avantages complémentaires comme la mutuelle et les congés supplémentaires.

D'après deux officiers de l'armée brésilienne qui sont en charge du commandement en Haïti,

[...] la prorogation de la MINUSTAH intéresse les fonctionnaires de l'ONU plus soucieux de leur salaire et de leur bien-être que de la reconstruction du pays. Pour eux, la proximité avec Miami - à 1 h 30 de distance et trois vols quotidiens - fait de la mission une oasis pour des fonctionnaires étrangers qui préfèrent être en Amérique que travailler dans des missions ingrates en Afrique ou au Moyen-Orient. De plus, ces deux officiers accusent l'ONU de maintenir la classification de « zones rouges » dans des quartiers qui, du point de vue militaire, ont déjà été pacifié, comme Cité Soleil, Cité Militaire et Bel-Air. Jusqu'à aujourd'hui, les fonctionnaires de l'ONU sont interdits par le règlement du personnel de circuler dans ces zones sans escorte des

forces armées¹¹⁰.

_____ L'ambassadeur brésilien Igor Kipman partage totalement l'évaluation des officiers militaires : « C'est tout à fait vrai. Je vais à Cité Soleil avec ma femme, je marche dans la rue sans gilet de sécurité ni casque. Le 7 décembre, j'y ai emmené le sénateur brésilien Heráclito Fortes et trois autres sénateurs, tous sans gilet ni casque, ils ont marché à Cité Soleil, toujours considéré comme une zone rouge par l'ONU »¹¹¹. Le sénateur Heráclito Fortes confirme : « Je me suis senti en sécurité »¹¹².

110. « Falsa guerra rende salários mais altos », Estado de São Paulo, 12 octobre 2008.

111. *Ibidem*.

112. *Ibidem*.

Interrogé par un journaliste à l'époque, j'ai moi-même affirmé qu'il y avait un excès de militarisation de la MINUSTAH, aggravée par l'absence d'une cohérence systémique, centralisée et planifiée :

La faute de multiples origines. Des pays donateurs qui préfèrent concentrer des ressources dans le maintien de la sécurité. De l'histoire de l'ONU qui perçoit ces conflits essentiellement du point de vue militaire. Enfin, de la faiblesse des pays du Sud qui ne parviennent pas à convaincre les pays donateurs que la question sociale est la racine des problèmes de sécurité¹¹³.

Incapable de passer d'une situation utilisant la force, comme le prévoit le Chapitre VII, à la construction du développement, les Nations Unies et le « trident impérial » préfèrent maintenir la paix des cimetières en Haïti. Le système carcéral épouvantable qui existe dans le pays en est un exemple supplémentaire.

La punition

La violence des gangs en Haïti découle de plusieurs facteurs, et pas seulement de ceux déjà cités. D'un côté, les criminels d'origine haïtienne qui vivent aux États-Unis sont renvoyés dans leur pays une fois qu'ils ont purgé leur peine, sans aucune communication avec l'État haïtien. De l'autre, les conditions carcérales sont terribles. Les prisons n'ont pas été planifiées pour une resocialisation hypothétique du détenu, mais pour l'éloigner de la cohabitation sociale en l'obligeant à accomplir sa peine de manière choquante et inhumaine.

_____ Face à des systèmes judiciaires inopérants, ésotériques, inefficaces, inaccessibles pour la grande majorité

de la population et dotés de normes procéduriales qui prolongent indéfiniment les litiges sans les résoudre, le premier drame des détenus haïtiens consiste à être incarcérés sans aucun jugement. De simples suspects qui n'ont pas bénéficié du procès auquel ils ont légalement droit se trouvent en détention provisoire prolongée (DPP), à la disposition d'une justice qui tarde et/ou n'arrive jamais.

113. *Ibidem.*

Selon les données d'avril 2007 de la Commission interaméricaine des droits de l'homme, sur les 2 582 détenus de la Prison civile, seuls 112 – soit moins de 5 % – accomplissent une peine après avoir été jugés et condamnés. La quasi-totalité alimentent la pratique inacceptable de la détention provisoire prolongée¹¹⁴.

Des libérations en masse sont parfois réalisées pour remettre en liberté des détenus en détention provisoire prolongée qui ont déjà accompli leur peine au cas où ils seraient condamnés pour les délits supposés. Cependant leur nombre ne diminue pas. L'augmentation de près de 1 000 détenus à la Prison civile entre avril 2007 et mars 2008 indique que cet effort n'a pas produit les effets escomptés.

En 2013, l'univers carcéral comptait 8 860 personnes incarcérées ; 90 % des détenus de la région métropolitaine de Port-au-Prince sont en détention provisoire prolongée. La moyenne des autres prisons situées en province est tout aussi absurde mais relativement moindre : 57 %.

La deuxième difficulté est liée aux conditions carcérales. Certains centres de détention n'offrent pas plus de 33 cm² par détenu (c'est le cas de la prison d'Anse-à-Vau). Située au centre

de Port-au-Prince, la Prison civile d'Haïti (également appelée Pénitencier national) abrite

3 500 détenus pour une capacité de 800 personnes. La moyenne nationale est de 0,60 m² par détenu. À titre de comparaison, les normes des critères internationaux établissent un minimum de 9 m² par détenu.

La prison principale d'Haïti possède peu de cellules destinées à l'isolement des prisonniers les plus dangereux. L'espace commun est divisé en plusieurs cours rectangulaires où se réunissent entre 400 et 500 détenus. Au bout de cette cour, sous un petit toit, un tuyau déverse parfois un filet d'eau. Dans une de ces cours, l'eau est fournie de manière intermittente.

_____ Lorsque j'ai visité l'établissement en 2008, j'ai assisté à des luttes entre détenus armés de seaux et de boîtes de conserve pour tenter

114. Bien que le phénomène de la DPP soit marquant dans le système carcéral chaotique brésilien (sur les 548 000 prisonniers, 195 036 sont en détention provisoire prolongée), on est encore loin de la réalité haïtienne. Cf. Departamento Penitenciário Nacional, Ministério da Justiça, *7º Anuário do Fórum Brasileiro de Segurança Pública*.

de recueillir le liquide précieux et rare. La plupart étaient nus et se poussaient du coude en criant. Du coup, ils n'arrivaient presque jamais à équilibrer le récipient sous le tuyau. Sur un côté de la cour, il y a un muret d'un mètre de hauteur le long du mur principal. Entre les deux, sur un espace de 2 m de largeur, des trous sont creusés à même le sol. C'est là que les détenus font leur besoin, à la vue de tous. Les excréments et l'urine stagnent dans cet endroit et imprègnent l'atmosphère d'une odeur fétide et nauséabonde, aggravée par la température élevée.

Les repas sont composés de deux assiettes par jour et, trois fois par semaine, de morceaux ou de jus de viande. Dans la cuisine, les conditions d'hygiène sont déplorables. Le dispensaire réunit aussi bien les adultes de la prison civile que les enfants de la prison des mineurs ; en Haïti, les mineurs en conflit avec la loi sont envoyés en prison. Les maladies principales sont la tuberculose, le typhus, la fièvre jaune, la syphilis, ou sida et bien d'autres. Beaucoup sont contagieuses.

Le cas des mineurs est encore plus dramatique dans la mesure où deux ensembles de raisons peuvent les conduire en prison : parce qu'ils ont commis un délit ou à cause de problèmes sociaux tels que l'abandon par la famille, le besoin de protection de l'État, etc.

Il n'existe pas de registres informatisés sur les détenus. Ils sont inscrits dans un grand cahier au moment de leur arrivée et de leur départ. La banque de données organisée avec le soutien de l'OEA a été abandonnée. Et l'épisode de cet abandon est

exemplaire des malentendus entre la coopération étrangère et Haïti.

Parmi les différents projets en faveur des droits de l'homme menés par l'OEA dans les années 1990, l'un d'eux prévoyait l'enregistrement des détenus de la prison de Port-au-Prince. Après trois années de travail sous la direction d'une jeune femme belge, une équipe a informatisé le système carcéral. Les gardiens de prison ont été initiés à l'informatique pour permettre le contrôle du flux de prisonniers. Une fois le système installé, la jeune femme est partie accomplir une autre mission en dehors d'Haïti. Quand elle est revenue quatre mois plus tard, elle s'est aussitôt rendue à la

prison centrale pour vérifier le bon déroulement du contrôle. Là, elle a constaté avec stupéfaction et tristesse que le système n'avait pas été alimenté pendant son absence. Le dialogue qui suit a eu lieu avec les fonctionnaires et la direction de la prison :

- > Jeune femme : *il n'y a pas eu d'entrée ou de sortie de prisonniers ?*
- > Personnel de la prison : *si, un flux normal.*
- > Jeune femme : *Vous n'avez pas compris le fonctionnement du système ? Je n'ai pas expliqué correctement ? Il y a eu un problème technique ?*
- > Personnel : *Non. On a tout compris et le système fonctionne parfaitement.*
- > Jeune femme : *Alors, pourquoi le système n'a pas été alimenté ?*
- > Personnel : *Ben, on l'a pas fait fonctionner parce qu'on pensait que vous n'alliez plus revenir en Haïti !*

C'est là un des exemples de la non-appropriation haïtienne de projets, programmes et actions menés par la coopération étrangère.

Les installations physiques de la prison sont un affront au plus élémentaire des droits humains des détenus. Elles

enfreignent les normes minimales prévues aussi bien dans la Déclaration universelle des droits de l'homme que dans la Convention interaméricaine des droits de l'homme (article 7). D'autre part, elles ne sont pas sûres (par exemple, l'appareil de détecteur de métal existe mais il ne fonctionnait pas le jour de la visite). Dans un rapport présenté au Conseil de sécurité en mars 2008, le sous-secrétaire général à l'État de droit de l'ONU, le russe Dmitry Titov, décrit les installations pénitentiaires haïtiennes comme les pires de toutes celles qu'il a déjà inspectées. Titov possède une large expérience du système carcéral africain. Il fait savoir au Conseil de sécurité qu'il s'agit d'un véritable problème des droits de l'homme.

A l'inverse, le spécialiste indépendant du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies (CDHNU), le français Michel Forst, minimise le problème dans ses premiers rapports. Il n'y a pas selon lui d'exécutions sommaires comme dans les prisons africaines. Or, une telle comparaison est infondée : à la différence de la Prison civile

haïtienne, les prisons africaines reçoivent des prisonniers politiques, les victimes principales de ces exécutions. Heureusement, Forst modifiera son évaluation dans les rapports suivants, ce qui permet la construction financée par le Canada d'une nouvelle prison à Croix des Bouquets, dans la banlieue de Port-au-Prince.

Toute personne qui franchit la porte d'entrée d'une prison pénètre dans un véritable enfer. Et quand il repart, il est submergé par des images, des sons et des odeurs qui s'accrochent à son corps. Se jeter sous la première douche peut être une solution pour essayer de reprendre la vie d'avant. Pourtant, il n'y parviendra pas, car la marque n'est pas sur le corps mais dans l'âme.

Le 12 janvier 2009 à Port-au-Prince, Joseph François Robert Marcello disparaît subitement et de manière inexplicable. Citoyen de nationalité haïtienne et coordonnateur de la Commission nationale des marchés publics d'Haïti, Marcello est également membre du Réseau interaméricain des achats gouvernementaux, dont le secrétariat technique est assuré par l'OEA. Le Réseau veille à la transparence de la gestion publique des achats gouvernementaux. Les fonctions exercées par Marcello sont sensibles dans n'importe quel pays, mais encore plus en Haïti. Par conséquent, il ne s'agit certainement pas d'un simple crime commun de plus.

Ses filles sont allées à Washington pour dénoncer la disparition de leur père, de surcroît âgé et cardiaque. Elles se sont aussi adressées aux responsables gouvernementaux, du Président au Premier ministre en passant par le Secrétaire à la

sécurité publique, Luc Eucher Joseph. En vain. Face à la chape de silence qui recouvre le cas, il est envisagé d'émettre un communiqué public au nom de l'OEA pour exiger la libération de Marcello. Cependant, le gouvernement haïtien s'y oppose sous prétexte de négociations en cours avec les ravisseurs et du risque qu'une publicité fasse augmenter le montant de la rançon exigée. La famille de la victime a négocié pendant trois jours avec les ravisseurs, mais à partir du 15 juin elle est mise à distance et la Police nationale haïtienne se charge de l'affaire.

Les allégations du gouvernement haïtien sont accueillies avec scepticisme. Quelques jours plus tard, le gouvernement indique que Marcello faisait prétendument l'objet d'une enquête pour blanchiment d'argent et corruption dans des appels d'offres publics. Pourtant, aucun document n'atteste d'une telle investigation. Cela ressemble davantage à une manœuvre de diversion pour ne pas donner suite aux recherches engagées pour retrouver la victime.

Malgré les appels de la famille et de plusieurs démarches, les semaines et les mois défilent sans aucune nouvelle des autorités haïtiennes. Comme il n'y a pas de corps, certains continuent d'espérer, mais les signes ne trompent pas. À chaque sollicitation, le gouvernement répond qu'il ne peut rien faire et qu'il n'a plus de contact avec les ravisseurs. Il convient ici de noter la gêne des interlocuteurs du gouvernement à chaque fois que le sujet était abordé.

Le 8 septembre 2009, Amaral Duclona est arrêté dans le luxueux complexe touristique Casa de Campo, situé à La Romana en République Dominicaine. Il est là sous une fausse identité. Les autorités dominicaines appliquent le mandat de prison de l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL) délivré pour l'accusation de meurtre du citoyen français. À la fin du même mois, se sentant apparemment

protégé, Duclona accorde une interview au journaliste Kevin Pina et fait des révélations effarantes. Il dit avoir personnellement enlevé et exécuté Marcello à la demande présumée d'un autre fonctionnaire du gouvernement haïtien, Jude Célestin

- à l'époque directeur du Centre national des équipements (CNE) et futur candidat aux élections présidentielles de novembre 2010. Selon ses dires, Célestin prétendait obtenir sans appel d'offres le contrat de 90 millions de dollars US pour la reconstruction de la ville de Gonaïves, détruite par les ouragans en 2008.

J'ai envoyé une note verbale aux autorités judiciaires dominicaines, par l'intermédiaire de l'ambassadeur dominicain Ruben Silié Valdez, pour demander l'autorisation d'avoir accès à Duclona. Mon intention était de clarifier ses aveux sur l'enlèvement et le meurtre de Marcello et, le cas échéant, de lui demander où était le corps pour le remettre à sa famille. Ma requête n'a jamais été

satisfaite. Pendant ce temps, la France préparait la documentation pour faire la demande d'extradition de l'accusé. Préval a demandé à trois reprises (aussi bien à l'ambassadeur Silié qu'au Président Leonel Fernandez) que Duclona soit extradé en Haïti et non pas en France. Officiellement, pour y être jugé. Cependant, une source sûre et proche de la Police haïtienne m'a révélé que si Duclona mettait les pieds en Haïti il serait immédiatement exécuté.

Une fois Duclona extradé en France, de nouvelles demandes ont été faites à l'ambassadeur français après l'échec avec les autorités judiciaires dominicaines. Une démarche qui n'a pas davantage porté ses fruits. Finalement, Amaral Duclona a été condamné en France, en mai 2014, à 25 années de réclusion. Néanmoins, il n'a pas été possible de confirmer l'assassinat de Marcello, et ses filles qui ont tant lutté n'ont même pas pu lui donner une sépulture digne. Les doutes et les interrogations persistent. Seul l'État français pourrait les résoudre. Mais il ne l'a jamais fait.

Le cas de la disparition de Marcello fait la lumière sur les relations de promiscuité qu'entretiennent certains responsables importants du mouvement Lavalas et de la police haïtienne avec le monde du crime. Duclona affirme qu'il était protégé par Préval, qui l'a accueilli dans sa résidence officielle où il aurait dormi plus de 30 fois. Il accuse également Marie-Claude Calvin, la sœur de Préval, de l'avoir abrité à plusieurs reprises dans sa résidence privée au cours des deux dernières années.

La connivence gouvernementale présumée avec la forte vague d'enlèvements permet de comprendre pourquoi le calme total revient dans la région métropolitaine la veille des élections de février 2006. Comme par miracle, les enlèvements cessent. Mais selon un habitant de Cité Soleil, il s'agit d'un « calme pesant, comme s'il était artificiel ».

Avec l'approbation d'une partie de la Communauté internationale, le gouvernement provisoire semble vouloir rester en place. Latortue met en avant de nombreuses difficultés et décide, fin décembre, pour la troisième fois consécutive, de retarder les élections. Néanmoins, le décès tragique du général Bacellar débloque la situation. Le

lendemain de sa mort, le Gouvernement Provisoire annonce que le premier tour des élections aura lieu le 7 février 2006.

Entre le 29 février 2004 et l'année 2006, la période est marquée par plusieurs inconnues et peu de certitudes, d'où un bilan contrasté. L'objectif principal de la MINUSTAH a été atteint : un gel du pouvoir et une stabilisation politique claire dans le pays. Il n'y a pas eu d'émeutes ou de tentative de coup d'État, et le processus de dégradation de la vie publique a été interrompu. Par contre, le conflit entre des stratégies apparemment incompatibles s'est poursuivi. Plusieurs des difficultés surgies pendant la période de transition sont nées du doute quant au mandat de la MINUSTAH, en particulier au niveau de ses relations avec la Police nationale haïtienne.

D'un autre côté, l'image du représentant du SGNU s'est progressivement détériorée. L'expérience d'autres missions de paix montre que dans un premier temps son rôle est perçu positivement, puis la tendance s'inverse et en deux ans à peine la critique est unanime.

La conquête majeure de la phase de transition est son épilogue : la réalisation des élections présidentielles et législatives le 7 février

2006, qui permet de remplacer le gouvernement provisoire (imposé par les étrangers) par un gouvernement choisi par les

électeurs. Le taux de participation à ces élections est de 63 %, soit le double de la moyenne historique. Sans prendre part aux débats et sans même faire campagne (il dit de lui-même « Je ne suis pas politicien »), René Préval est élu pour la seconde fois Président d'Haïti. Comment expliquer son écrasante victoire ?

Sans Aristide sur la scène politique nationale, Préval est parvenu à récupérer les électeurs du mouvement Lavalas. Pendant la campagne présidentielle de 2006, seul le parti de Préval, *Lespwa* [L'espoir], a pu s'introduire dans les quartiers dominés par les gangs et par les bases du Lavalas. Par quel moyen ? Dès le début de la campagne, Leslie Voltaire (de Lavalas) a informé Préval du processus de renouvellement des *leaderships* populaires. Les responsables sont aussitôt contactés et deviennent le fer de lance de sa candidature. Le jour du vote, les électeurs d'Aristide se dirigent en masse vers les urnes pour soutenir d'une seule voix Préval. Marc Bazin, le candidat

officiel du Lavalas, ne recueille que 0,68 % contre 48,76 % du total des votes pour Préval. Pas encore assez, toutefois, pour le nommer Président au premier tour.

C'est alors qu'entrent en scène les jeunes électeurs du Lavalas. Non pas pour défendre Marc Bazin comme on aurait pu s'y attendre, mais pour dénoncer une fraude présumée qui serait destinée à empêcher la victoire de Préval ! Les rues de la capitale sont bloquées avec des pierres, des arbres, des planches, des pneus et des voitures brûlées. Port-au-Prince commence à étouffer. Insatisfaits, les manifestants envahissent bruyamment mais dans la bonne humeur l'hôtel Montana où sont logés les mentors étrangers de la jeune démocratie haïtienne. J'ai encore en mémoire le vacarme général et la crainte imprimée sur le visage des rares étrangers qui osaient quitter leur chambre. Les protestations à l'hôtel Montana se terminent par un surprenant bain dans la piscine. En dépit de l'extravagance de la fête, le geste symbolique renferme un message clair : rien ni personne ne doit s'imaginer au-delà de la volonté collective. Et tous sont à la portée de la foule de jeunes.

Sur les conseils de l'archevêque sud-africain Desmond Tutu, prix Nobel de la paix qui s'efforce de les calmer depuis la fenêtre de sa chambre, les manifestants quittent finalement les dépendances de l'hôtel. Pendant tout l'épisode, la Police nationale haïtienne comme la MINUSTAH ont été invisibles.

Le caractère festif et apparemment innocent des manifestants ne doit pas aboutir à des interprétations équivoques et obscurcir la teneur de leur volonté immédiate : il

n'y aurait pas de second tour et Préval devait être proclamé Président de la république.

La secrétaire d'État Condoleezza Rice défend l'application stricte de la Loi électorale haïtienne : il doit y avoir un second tour. Mais le ministre brésilien des affaires étrangères, Celso Amorim, tente de l'en dissuader parce que selon lui « des élections en Haïti ne se déroulent pas comme en Suisse ».

C'est une initiative de Marco Aurélio Garcia qui va résoudre l'impasse. Bien qu'elle ne soit pas prévue dans la Constitution et dans la Loi électorale haïtienne, le CEP accepte de recourir à ladite

clause belge. Max Mathurin, le président du CEP, informe que « considérant que le décret électoral de 2005 dispose que les votes blancs sont des votes valides, le CEP a décidé de répartir les votes au prorata des votes exprimés en faveur des candidats à la compilation des résultats des élections du 7 février 2006 ».

Le constitutionnaliste Claude Moïse questionne la décision du CEP et critique Mathurin :

Où donc est-il allé chercher cette perle ? Il est vrai que rien n'est à l'épreuve de l'imagination des organisateurs des élections depuis qu'en 1987, ils affrontent la rigueur du suffrage universel. Ils sont renforcés aujourd'hui par le savoir-faire d'experts étrangers. Rappelons que le vote blanc est dans son essence un vote-sanction, un vote abstentionniste. C'est détourner de sa vraie nature que de l'attribuer aux différents candidats au prorata de leur performance¹¹⁵.

Malgré les réclamations des puristes et de Leslie Manigat, empêchés de disputer un second tour, la formule belge est appliquée et Préval élu avec 51,21 % des voix. Si elle est marquée par la fête douteuse de l'hôtel Montana et par des raccourcis institutionnels, la victoire de Préval n'en est pas moins extraordinaire. Il devient l'héritier électoral, plus que politique, d'Aristide. Sa position confortable se transforme en une situation délicate au moment de l'exercice

gouvernemental, et une telle ambiguïté marquera de façon indélébile sa gestion.

À la fin de l'année 2009, la MINUSTAH est présente en Haïti depuis 5 ans. La sécurité publique (personnelle et patrimoniale) reste fragile mais elle a énormément augmenté ; le nombre d'enlèvement a sensiblement diminué. Dans certaines zones problématiques, comme Cité Soleil, la Police nationale haïtienne est désormais présente. L'économie haïtienne se récupère des quatre années consécutives de récession sous le gouvernement Aristide. Elle connaît une croissance constante : 2,3 % en 2006, 3,4 % en 2007 et 1,2 % – malgré la crise internationale – en 2008.

_____ Les élections d'avril 2009 pour remplir un tiers des fauteuils du Sénat ont entraîné, malgré certains problèmes techniques, un

115. *Un pas en avant, deux pas de côté, op. cit.*, pp. 281-282.

changement de la majorité parlementaire. Changement qui a donné lieu à la substitution du Premier ministre Michèle Pierre-Louis par Jean-Max Bellerive.

En dépit de la persistance de la crise financière mondiale et de la lassitude de la Communauté internationale face au manque de perspectives pour résoudre l'imbroglio haïtien, les participants de la Conférence des Donateurs en faveur d'Haïti (Washington, le 14 avril 2009) ont réaffirmé leur intérêt de continuer à soutenir le pays. Il est possible d'affirmer qu'Haïti se trouve au centre du radar, en particulier du « trident impérial » et de grands pays latino- américains. L'engagement personnel et politique du couple Clinton démontre le soutien, non sans réserves et critiques, au gouvernement Préval et écarte la possibilité du retour d'Aristide.

Il est de plus en plus évident que la perception internationale de la crise haïtienne a cessé d'être essentiellement sécuritaire. S'y sont ajoutés la gouvernance, le développement économique, les programmes sociaux, la réforme et la restructuration de l'État et notamment des institutions judiciaires. Ces aspects ont été mis en évidence par tous au cours de la conférence de Washington.

De fait, la conception et la structure de la MINUSTAH – si l'on fait exception des actions civiques et sociales des Brésiliens et le Programme *Pro-Huerta* des Argentins – ne répondent pas aux problèmes structurels mentionnés. Au contraire, elle a été créée pour « stabiliser » le pays et lui permettre d'accéder à un niveau supérieur. Il semblait que le

moment était venu de passer à quelque chose de différent (et plus seulement une ébauche) en termes de participation de la Communauté internationale.

Dans cette étape postérieure, la formation de la Police nationale haïtienne constitue un élément essentiel. Il est impossible de réduire la présence militaire étrangère et sortir de la crise sans une Police nationale plus nombreuse et qualifiée. Fin 2009, elle compte 9 100 membres et atteint les 14 000 en 2011. Comme il n'y a plus de forces armées en Haïti, la Police nationale sera la seule force hiérarchisée, disciplinée et armée dans le pays. Elle sera l'épine dorsale de l'État et pourra, si elle n'est pas bien formée (républicaine, respectueuse des

droits de l'homme et de l'État de droit, non violente et de proximité), jouer le rôle tenu par les forces armées dans le passé. Cela explique pourquoi le « trident impérial » se bat pour influencer la formation de la Police nationale haïtienne. C'est la raison du grand décalage entre la forte présence latino-américaine dans la MINUSTAH (71 % des militaires) et sa faible participation à l'UNPOL (2 %).

_____ Cependant, les perspectives esquissées à la fin de l'année 2009 doivent être revues en profondeur, car peu de temps après s'abat sur le pauvre Haïti la plus grande catastrophe naturelle des temps modernes¹¹⁶.

116. Mon premier contact avec Haïti a eu lieu en avril 1993, au sein de la MICIVIH créée conjointement par l'ONU et l'OEA pour tenter de faire respecter les droits de l'homme pendant la dictature militaire de Raoul Cédras. Mon séjour était prévu pour 4 mois, mais je suis tombé malade au bout de 30 jours et ai dû être rapatrié au Brésil. À partir de là, j'essayais de me libérer d'une fascination profonde et inquiétante. J'ai décidé de publier un petit livre, qui a connu un échec fracassant. La preuve qu'au Brésil personne ne s'intéressait au sujet (Haïti : a soberania dos ditatores, ed. Sólivros, Porto Alegre, 1994). J'ai repris mes activités universitaires qui me tiennent le plus à cœur, parmi lesquelles l'étude des organisations internationales. Lorsque le Brésil a assumé le commandement de la composante militaire de la MINUSTAH en juillet 2004, à la demande du gouvernement je me suis rendu plusieurs fois en Haïti pour de courtes missions. Fin 2008, le ministre Celso Amorim m'a fait savoir que José Miguel Insulza l'avait consulté sur la possibilité de recommander quelqu'un pour être le représentant spécial du secrétariat général de l'OEA en Haïti. Après quelques hésitations, j'ai finalement accepté. Ce serait pour moi une incursion fugace mais révélatrice dans les entrailles d'une organisation internationale. Avant de commencer, j'ai visité le siège de l'OEA à Washington. Parmi toutes les suggestions et recommandations, l'une d'elles fut étrange : dans le cas de la représentation de l'OEA en Haïti, les sujets administratifs et financiers seraient à la charge d'Albert Ramdin et les sujets politiques réservés à José Miguel Insulza. Par la suite, je me suis rendu compte de la relation confuse entre toutes les représentations nationales de l'OEA et le secrétariat général. J'ai endossé mes nouvelles fonctions au début de janvier 2009 sans imaginer combien cette expérience allait s'avérer marquante, tourmentée et extraordinaire.

Deuxième Partie

Les égarements internationaux : Le drame

« La MINUSTAH est le plus bel exemple de l'écart entre les besoins du théâtre d'opérations et les outils utilisés pour y faire face ».

Mark Lyall Grant, Représentant du Royaume-Uni, Réunion du Conseil de sécurité du 10 octobre 2013.

Au début de l'année 2009, l'ambassadrice des États-Unis en Haïti, Janet Sanderson, déclare que le retrait progressif de la MINUSTAH débutera en 2011. De son point de vue, la Mission s'est transformée en une « success story » grâce notamment à l'action des forces armées brésiliennes.

À la fin de la même année, le *Core Group* – groupe chargé de la coordination internationale en Haïti et composé de représentants de l'Argentine, du Brésil, du Canada, du Chili, de l'Espagne, des États-Unis, de la France, des Nations Unies, de l'Organisation des États Américains et de l'Union Européenne – poursuit ses discussions sur un modèle de sortie de crise. Autrement dit, les débats portent sur les modalités, le calendrier et les conditions requises pour mettre un terme à la présence de la MINUSTAH en Haïti. Trois éléments sont mis en avant : premièrement, augmenter la capacité humaine, technique et matérielle de la Police nationale haïtienne ;

deuxièmement, consolider à tout prix les institutions de l'État ; et troisièmement, définir un *modus vivendi* entre Haïti et la Communauté internationale par le biais d'un plan d'aide au développement socioéconomique à long terme.

Si ces principales conditions sont remplies, il sera possible de définir un calendrier de retrait progressif lors de l'entrée en scène du remplaçant de Préval, en février 2011. C'est sur cette vision optimiste que la plupart des membres et assesseurs du *Core Group* quittent Haïti fin décembre pour aller fêter Noël chez eux.

FinalemeNt, ceux qui prolongeront leur séjour hors du pays vont avoir plus de chances que leurs collègues revenus début janvier : le

12 janvier 2010, un tremblement de terre effroyable anéantit toute possibilité de mettre en pratique ce qui avait été planifié. Le retrait des troupes n'est plus d'actualité.

Chapitre 6

La colère de la nature : le tremblement de terre

« La course de la vie embrouille tout, la vie est ainsi : elle chauffe et refroidit, serre et puis desserre, calme et ensuite inquiète. Ce qu'elle veut de nous, c'est du courage ». Guimarães Rosa.

Le 12 janvier 2010 en fin d'après-midi, je me trouvais dans le jardin attenant à la maison familiale d'Arroio do Tigre, dans l'État brésilien du Rio Grande do Sul. Après plus d'un an en tant que Représentant spécial du secrétariat général de l'OEA en Haïti, j'étais de retour au Brésil depuis deux jours pour mes congés annuels. La maison a été construite par mon grand-père en 1922 et baptisée *Villa Independencia* en hommage au centenaire de l'indépendance du Brésil. Médecin généraliste et chirurgien ou « opérateur », comme il était appelé à l'époque,

le docteur Reinaldo Seitenfus fut l'un des pionniers de la colonisation d'origine allemande dans la région *Centro-Serra* du Rio Grande do Sul. Je suis né et j'ai passé mon enfance dans cette magnifique maison historique, et dès que l'occasion se présente, je m'y réfugie.

Avant l'heure du dîner, je profitais de l'été austral et de ses jours plus longs. Le jardin est plutôt grand et abrite des parterres de fleurs ainsi qu'un mélange d'arbres fruitiers et ornementaux. Quelle ne fut pas ma surprise d'entendre sonner mon téléphone portable brésilien, qui était resté éteint pendant plusieurs mois.

Une voix féminine m'a aussitôt demandé : « Ricardo ? Comme je suis contente que tu réponde ! Où tu es ? ». Je lui ai expliqué que j'étais rentré d'Haïti la veille. « Justement », a-t-elle ajouté, « j'étais inquiète parce qu'il y a eu un tremblement de terre à Port-au-Prince et apparemment il y a de gros dégâts. Heureusement, tu es là ».

Ébranlé par cette terrible nouvelle, je me suis mis en quête d'informations. J'ai d'abord été envahi par un sentiment de profonde injustice : comment accepter qu'après tant d'agitations politiques, d'ouragans qui secouent le pays tous les ans, de misère qui touche la majorité de la population, il y ait encore de la place pour un tremblement de terre ?

Déjà maltraité par certains hommes (aussi bien haïtiens qu'étrangers) et secoué de juin à novembre par des vents qui viennent du Golfe de Guinée et ont pris la mauvaise habitude de se transformer en tempêtes et en tornades dans la mer des Caraïbes, le pays et son peuple ne cessent de payer un lourd tribut au long de son histoire.

Après avoir été informé qu'un avion se préparait à décoller de Rio de Janeiro pour emmener les premiers sauveteurs brésiliens, j'ai décidé sans hésiter de faire le nécessaire pour pouvoir embarquer. Les professionnels étrangers qui étaient déjà revenus à Port-au-Prince étaient peu nombreux, ils ont finalement été sauvés par leur absence. Ceux qui avaient décidé de revenir l'avaient fait soit par obligation fonctionnelle ou professionnelle, par devoir moral, soit parce qu'ils étaient sensibles à la souffrance humaine et pleins de courage, aussi bien intellectuel que physique.

J'ai décidé d'y retourner parce que j'avais en mémoire les leçons d'un jeune diplomate brésilien, l'un des rares à bien connaître Haïti. Quand j'y suis allé avec la MICIVIH en 1993, j'ai attrapé une maladie mystérieuse au bout de trois semaines. Paulo Mendes de Carvalho m'a dit : « Dans ce pays, nous les hommes blancs et étrangers nous ne courons que deux types de risques de vie : un accident ou un manque d'assistance médicale ». Malheureusement, ses paroles se sont avérées prémonitoires puisqu'il est décédé quelque temps plus tard à Port-au-Prince à cause de la lenteur des secours médicaux.

Mais j'ai pu constater qu'il existait un troisième risque pour les étrangers : tomber amoureux du pays et de son peuple. Ce sentiment qui subjugué la plupart des étrangers sur la terre haïtienne pourrait être expliqué, selon moi, par la théorie de l'*Aedes Haïtia* : un cousin de l'*Aedes Aegypti*, le moustique de la dengue, qui vit dans la partie occidentale de l'île d'Hispaniola. Une fois piquée, la victime souffre du mal d'amour et tombe éperdument amoureux du pays. Malgré tous les risques auxquels sont exposés les étrangers, beaucoup sont attirés par la tentation de l'enamouement. Une telle attraction peut aller jusqu'à être fatale et faire de l'amoureux un esclave de cette passion. Des milliers d'étrangers sont piqués par le moustique haïtien. Pour preuve, des religieuses brésiliennes qui vivent au milieu des montagnes dans des conditions très précaires mais qui affirment, le regard brillant et la voix ferme, qu'elles ont trouvé là le sens de leur vie. D'autres professionnels perdent de vue la complexité de la vie, le vaste registre de l'humanité et la taille du monde pour relever ce qui est devenu leur seul défi : Haïti. D'autres encore n'hésitent pas à faire des journées de travail double ou triple pour tenter de résoudre les problèmes les plus urgents du quotidien de ceux qui les entourent.

Haïti n'est pas « pour les amateurs ». Elle ne l'a jamais été. Il suffit pour s'en convaincre de penser aux multiples échecs de

la coopération internationale qui ont fait connaître le pays comme

« le cimetière des projets ». Le tremblement de terre a encore augmenté les décalages. Les nécessités sont urgentes et monstrueuses tandis que les offres sont éparpillées, indociles, désorganisées, contradictoires et jeunes, trop jeunes pour affronter le double défi : l'immensité de la tâche, l'opposition entre l'élite et le peuple, entre un passé héroïque et exemplaire et un présent à mendier les secours de toute sorte qui ne sont, en fait, que quelques gouttes dans un océan de besoins.

Pour travailler en Haïti, il est indispensable de pactiser avec sa conscience. Celle-ci ne permet d'agir professionnellement que dans la mesure où les actions sont éthiques et moralement inattaquables, qu'elles font partie d'un processus dont bénéficiera tôt ou tard

le peuple haïtien. Tous ceux qui sont intervenus dans la région métropolitaine de Port-au-Prince dans les premiers mois qui ont suivi le séisme ont constaté l'apparition d'une force intérieure et eu la conviction que leur présence représentait une opportunité que l'on rencontre rarement au cours d'une vie, à savoir faire face aux valeurs, aux contours et aux limites de la condition humaine.

La mort, la destruction impitoyable, la souffrance, l'angoisse, les larmes mais aussi la solidarité, le regard digne, la main tendue, le verre d'eau atteint, le sourire ébauché, le chant qui s'élève et domine la peur de la nuit noire. Le tremblement de terre a catapulté les survivants dans une vie qu'ils n'auraient jamais imaginé vivre. Il ne s'agissait pas d'un film rempli de trucages et d'effets spéciaux, mais de la vie réelle qui se déroulait sous leurs yeux et à laquelle ils faisaient partie.

Dans cette perspective, une pointe d'égoïsme n'est pas exclue. Haïti « offre » quelque chose qui met à l'épreuve et que rien ni personne ne peut offrir. Qui abasourdit. Qui nous entraîne sur des sentiers insoupçonnés. En se rendant sur ce qui reste de la zone métropolitaine de Port-au-Prince, ces personnes savent qu'elles vivront une expérience unique, qu'elles n'oublieront jamais.

Le matin du jeudi 14 janvier, je me suis retrouvé au milieu de l'agitation de la base militaire de l'aéroport de Rio de Janeiro. Des militaires, des pompiers, des autorités gouvernementales et la présence massive de la presse confirmaient ce qui serait plus tard constaté par le Premier ministre Bellerive : en Haïti, le Brésil est une grande puissance

quand il est question d'aide humanitaire. Un nouvel élément qui caractérise la politique étrangère du pays : sur le plan international, le Brésil est une nation dotée d'un *soft power*. Toutes les composantes de l'opération haïtienne confirment une présence indiscutable.

Dans ce premier voyage humanitaire brésilien en direction d'Haïti (beaucoup d'autres suivront), je me suis retrouvé en compagnie de deux diplomates du Ministère des affaires étrangères, de pompiers de Rio de Janeiro et de Brasilia et de leur matériel et équipement. Habitué aux voyages sur des lignes régulières, où rien

ne se voit et où la sécurité, le confort et le respect des horaires sont les principales préoccupations, ce vol paraissait très improvisé et laissait la place à certaines craintes en termes de sécurité. Il était possible de voir, d'évaluer et de ressentir les entrailles de l'avion. Un grand espace à l'avant de l'avion était occupé par le matériel, tandis que les passagers étaient installés sur de simples fauteuils à l'arrière.

Pendant la dernière escale sur le territoire brésilien (l'aéroport de Boa Vista), le pilote a attendu pendant près de trois heures l'autorisation d'atterrir à Port-au-Prince. Comme elle ne venait pas, il a décidé se baser sur son savoir et sur son expérience et de partir quand même: « Si nous n'obtenons pas l'autorisation d'atterrir, nous nous poserons à Saint-Domingue ». Conscient des difficultés qui nous attendaient, nous avons profité de l'escale pour prendre un dernier repas et faire le plein de boissons et de chocolats. La bonne humeur de tous ne parvenait cependant pas à cacher la tension qui dominait l'atmosphère. Et la forte chaleur qui régnait dans la salle d'attente augmentait encore plus le sentiment mêlé d'anxiété et d'appréhension.

L'avion KC 137 de la force aérienne brésilienne, un Boeing 707 en service depuis 30 ans et plus connu sous le nom de *Sucatão*¹¹⁷, s'est finalement posé sur le sol de Port-au-Prince le

15 janvier 2010 à deux heures du matin, sur la seule piste de l'aéroport international Toussaint-Louverture. L'aéroport était méconnaissable. Avant la tragédie, il ressemblait davantage à un aéroport provincial d'un pays sous-développé avec ses quelques vols quotidiens et des heures de fonctionnement diurnes. Cette fois, il était envahi par le bruit et par les lumières de dizaines d'avions provenant des quatre coins du monde.

_____ La confusion qui semblait émaner du rythme frénétique de tous et de l'utilisation de plusieurs langues n'était qu'apparente. En effet, l'ordre militaire s'imposait. Quand le Président Préval et le Premier ministre Jean-Max Bellerive ont pris conscience de l'ampleur de la

117. Le 25 mai 2013, le *Sucatão* – « grande épave » en brésilien – a souffert une défaillance technique alors qu'il tentait de décoller de l'aéroport Toussaint-Louverture avec à son bord plus d'une centaine de militaires brésiliens qui rentraient chez eux. Heureusement, l'accident n'a fait aucune victime. Mais peut-être est-il venu le temps de songer à sa retraite.

catastrophe qui s'était abattue sur la région métropolitaine de Port-au-Prince, ils ont demandé aux États-Unis de remettre l'aéroport en fonctionnement car c'était le seul point de contact avec l'étranger ; la frontière avec la République Dominicaine débordait de véhicules et le port de la capitale était devenu inutilisable.

La file d'attente était impressionnante à l'aéroport : pas moins de 1 100 avions sollicitaient l'autorisation d'atterrir à Toussaint-Louverture. Une simple baraque fut montée à côté de la piste, aidée par les radars de la base de Guantánamo et des navires de guerre postés dans le Golfe de la Gonâve. C'est de là qu'émanaient les ordres pour l'opération complexe. Pendant des mois, ceux qui atterrissaient et décollaient étaient frappés par le contraste entre la précarité des installations et leur efficacité ; entre le chaos apparent et l'organisation effective ; entre l'aéroport somnolent d'hier et l'agitation d'aujourd'hui. Même les opposants à la militarisation de l'aide humanitaire par les États-Unis ont reconnu que seuls les militaires de Washington possédaient les outils techniques nécessaires pour faire fonctionner de manière permanente la piste sans terminal de passagers ni tour de contrôle, détruits par le tremblement de terre. Toutefois, la militarisation de l'espace aérien haïtien sous contrôle exclusif des États-Unis a entraîné plusieurs quiproquos critiqués par les médias, des incompréhensions et des protestations diplomatiques. Des avions en provenance de France, ou encore celui du ministre brésilien de la défense Nelson Jobim, n'ont pas reçu immédiatement l'autorisation d'atterrir.

Le séisme a mis à nu une réalité que l'arrivée de la MINUSTAH en 2004 s'efforçait de recouvrir : la dualité du commandement des opérations en Haïti. La force militaire américaine unifiée et extrêmement professionnelle du Commandement Sud contrastait avec l'amalgame multinational de la MINUSTAH, composée d'éléments épars, certains faiblement qualifiés. Il fallait trouver une solution, même apparente, parce que la disparité de moyens et d'intérêts assujettissait encore plus l'opération de paix des Nations Unies aux règles des militaires de Washington.

En commandant le versant militaire de la MINUSTAH, le Brésil occupait une position délicate. Pour contourner le problème, une solution administrative fut adoptée : la logistique de l'aide humanitaire serait à la charge des militaires des États-Unis tandis que la sécurité serait du ressort de la MINUSTAH. Dans les faits cependant, Washington n'a pas respecté cette division.

Ainsi, le ciel n'était pas le seul à être sous les ordres du Commandement Sud. Toute la région de l'aéroport était dominée par les forces armées américaines. La langue française a même été abandonnée et remplacée par l'anglais. Cette situation dura jusqu'à la fin du mois de février, quand l'État haïtien a repris le contrôle – du moins formel – de l'aéroport.

Le ballet aérien se faisait dans les deux sens : beaucoup d'avions de transport militaire (Galaxy, C-130, Boeing) embarquaient des étrangers et surtout des Haïtiens dès qu'ils avaient déchargé leurs équipements et équipes de secours. Les files d'attentes de ceux qui avaient la chance de partir étaient remplies d'automates aux regards perdus et aux silences obéissants. Un mélange d'âges, de couleurs, d'histoires de vie et de mort. Un fil ténu les séparait de ceux qui gisaient sous les

décombres. Un simple pas à droite ou à gauche avait décidé de la vie ou de la mort.

Une fois passé le premier impact de l'agitation, une amie haïtienne m'a téléphoné pour me demander où j'allais dormir. Je lui ai dit : « Chez moi, dans mon appartement ». Et elle de répondre :

« Mais tu n'as plus d'appartement ! Ton immeuble s'est effondré et tous ses occupants sont morts. Je suis allé voir ce matin. On ne peut arriver qu'en marchant car tous les murs sont à terre et il est impossible de circuler en véhicule ». L'immeuble en question était situé derrière l'hôtel Karibe, de qui il dépendait. Situé dans le quartier Juvénat en bas de Pétion-Ville, il était occupé exclusivement par des étrangers. Plusieurs écrivains haïtiens de la diaspora et d'étrangers venus à Port-au-Prince pour le festival littéraire *Étonnants Voyageurs* étaient logés au Karibe. L'hôtel avait subi de gros dommages mais il ne s'était pas effondré, ce qui leur avait permis d'avoir la vie sauve. Les survivants se sont réfugiés sur le court de tennis. Dans leurs

témoignages et leurs ouvrages, ils font référence à mon immeuble et à ses drames.

Il était 3 heures du matin et je me retrouvais avec mon petit sac à dos sur la piste de l'aéroport, sans endroit où aller. J'ai décidé d'accompagner les pompiers à la base militaire brésilienne de Tabarre. Grâce aux bâtiments préfabriqués, les installations militaires n'avaient subi aucun dommage.

Nuit d'encre, silence pesant, imagination en mode accéléré. Il était impossible de ne pas penser à mes voisins de paliers, restés sous les décombres. En particulier aux deux fillettes qui venaient tout juste d'arriver. Heureuses après un bain dans la piscine de l'hôtel, elles montaient les escaliers de l'hôtel en riant aux éclats.

Écrire sur le tremblement de terre est une tâche difficile, pratiquement inaccessible, où se mêlent force et sensibilité. Comment trouver les mots et les expressions qui rendent justice à l'injuste, qui soient fidèles à l'événement extraordinaire, qui ne tombent pas dans le catastrophisme, la mièvrerie et encore moins le voyeurisme ? Pour y parvenir, il ne suffit pas de connaître la riche littérature haïtienne et les ouvrages majeurs des sciences sociales. Il faut prendre le temps de parcourir les livres faisant référence au tremblement de terre, qu'ils soient le fruit de simples observateurs ou d'écrivains qui se trouvaient là. Il n'y a guère de place pour l'inspiration. La réalité transcende la littérature et les témoignages (de courtes pages de vie et de mort) sont peu détaillés.

L'une des rares exceptions est le petit livre *Failles* de la romancière haïtienne Yanick Lahens. Un récit poignant et d'une grande valeur littéraire, qui fait preuve de sensibilité, de sobriété et de finesse¹¹⁸. Face à la monstruosité de ce qui s'est passé, Lahens met l'accent sur le principal défi de l'écrivain : comment témoigner ?

Quels mots font le poids quand les entrailles d'une ville sont retournées, offertes aux mouches qui dansent dans la peste ? Quels mots font le poids face à des hommes et des femmes têtus, forcenés de la vie, qui dans la poussière et les gravats _____ de la mort s'acharnent à réinventer la vie de leurs mains ? Un homme silencieux

118. Lahens, Yanick, *Failles*, Sabine Wespieser Éditeur, Paris, 2010, 160 p.

traverse la rue, son fils disloqué comme une marionnette ensanglantée dans les bras. Une femme, assise à même le trottoir, balance le torse d'avant en arrière et psalmodie tout bas, le bras allongé en direction d'une maison dont il ne reste plus rien.

Mais comment écrire ce malheur sans qu'à l'issue de la confrontation il n'en sorte doublement victorieux et la littérature méconnaissable ? Comment écrire pour que le malheur ne menace pas le lieu d'existence même des mots ? Question qui depuis si longtemps me tenaille et gicle au *mitan* de la nuit du 12 janvier. Comment écrire en évitant d'exotiser le malheur, sans en faire une occasion de racolage, un fonds de commerce, un article d'exhibition de foire ? Comment être à la hauteur de ce malheur ?

Cette terre des mots, la seule qui soit la nôtre, à nous écrivains, se fissure et risque de craquer elle aussi si nous n'y prenons garde. Faille énorme sous nos pieds. Le temps de l'information, de la vitesse, de l'image, ronge du dedans le seul qui vaille la peine, le seul pour lequel l'écrivain devrait se mettre en danger et non point en représentation. Comment échapper à ce piège, pieds et mains liés ?

Devant l'énormité de la douleur, les mots sont décalés, inaptes et incapables de refléter l'indicible, l'indescriptible, la souffrance inhumaine. La raison indique une absence de solution. Ou alors le risque d'élaborer un inventaire d'horreurs dont la description sera en deçà de la réalité et susceptible de

la trahir. D'où la nécessité de s'éloigner de la neutralité du texte universitaire qui prime par son impersonnalité et par sa distanciation. Il faut faire le chemin inverse, affronter l'inconfort, l'impatience et la douleur.

Le lendemain matin, le trajet entre Tabarre et Pétion-Ville donnait déjà une idée de l'étendue de la destruction. L'air était chargé d'effluves étranges, fortes et nauséabondes, un mélange d'odeur de pneus brûlés et de quelque chose d'impossible à identifier. Dans la montée, juste avant d'atteindre la route des Frères, il y a un cimetière. Devant l'une des entrées, un grand feu laissait échapper une fumée sombre et dense. En fait, on y faisait brûler des corps humains avec des pneus et des morceaux de bois. Ce fut la première des innombrables images choquantes que j'ai rencontrées sur mon chemin.

En arrivant au bureau de l'OEA, j'ai reçu un accueil mêlé de surprise et de joie : « Mais qu'est-ce que vous venez faire ici alors que tous ceux qui sont ici veulent abandonner Haïti ? »

35 secondes avaient suffi pour rappeler que les Caraïbes exubérantes et séductrices sont aussi une région de grands risques sismiques. Dans le cas d'Haïti, ces risques ont été accentués par la densité démographique, par la localisation de l'épicentre et par la précarité extrême dans laquelle vit la grande majorité de la population. L'inexistence de normes pour la construction, de systèmes de pronostics et d'alertes, d'un service de protection civile et de conscience de la population sur les risques et sur la manière d'y faire face multiplie la capacité destructive des tremblements de terre. L'ampleur de l'hécatombe haïtienne prouve que le désastre, avant d'être naturel, a été socialement planifié.

La minimisation des effets des séismes ne dépend pas de plans mirobolants à court ou long terme. Il s'agit de tâches constantes qui doivent intégrer le quotidien de la population et de l'action pérenne des pouvoirs publics. Comparé à l'impact de 30 bombes nucléaires comme celles qui ont simultanément dévasté Hiroshima, la force libérée par le séisme a équivalu à 18 millions de tonnes de TNT. La région métropolitaine de Port-au-Prince et les alentours en direction du sud-ouest ont été quasiment rayés de la carte.

L'aide humanitaire est arrivée immédiatement, apportant avec elle quantité de vivres, de médicaments, de personnel spécialisé et d'équipements. La frontière avec la République Dominicaine a été ouverte et le passage de Malpasse est devenu un couloir humanitaire impressionnant. Des tonnes d'équipements et des centaines de professionnels occupaient l'aéroport quelques heures après le séisme. Devant le

cauchemar logistique de l'obligation de répondre dans l'urgence, il n'y avait pas de coordination et de planification. Les victimes avaient, à juste titre, l'impression qu'il était plus facile pour les secours de parcourir des milliers de kilomètres pour arriver à l'aéroport Toussaint-Louverture que les quelques mètres qui séparaient ce dernier des décombres. La quantité de secours qui arrivait était telle que le pandémonium de l'aéroport laissait sans voix. Toutefois, une décision avait été prise : les secours seraient destinés en premier aux nombreux étrangers prisonniers sous les

gravats. Tous les pays – sans exception – ont orienté leur aide vers les lieux où pouvaient se trouver leurs citoyens.

L'exemple le plus frappant fut celui de Léogâne, une ville à l'ouest de Port-au-Prince et proche de l'épicentre du séisme. Distante des projecteurs de la presse internationale, ses victimes étaient exclusivement haïtiennes. Les premiers secours étrangers (canadiens) ne sont arrivés dans la ville que le dimanche 17 janvier, soit cinq jours après la catastrophe. Concentrés sur les dégâts survenus dans la capitale, les secours ont délaissé les régions autour de l'épicentre – et parmi elles, la plus peuplée était Léogâne. Ses survivants se sont vus obligés de réclamer une aide étant donné que 80 % des constructions de la ville avaient disparu. Située dans la plaine fertile utilisée pour la culture de la canne à sucre, au bord du Golfe La Gonâve, la ville historique est celle qui a le plus souffert.

La dimension de la tragédie (la pire que le pays ait vécu dans son histoire) et les vicissitudes d'une opération de paix peuvent expliquer en partie les erreurs et les décalages. Le directeur de la défense civile italienne, Guido Bertolaso, confessait « ne pas avoir encore compris qui commande cette grande machine de l'aide... Tous font des choses de leur propre initiative, également louables, mais pas coordonnées. Et ceux

qui en payent le prix ce sont les personnes qui devraient recevoir cette aide »¹¹⁹.

Oscar Guevara, le chef de l'une des équipes de la défense civile de Colombie, ne cache pas ses critiques sur la discrimination entre les victimes dans les actions de sauvetage :

Les opérations de sauvetage coordonnées par l'ONU sont une farce. J'ai déjà été présent sur plusieurs désastres. Normalement, nous sommes désignés pour une zone et, avec le groupe de recherche, nous recherchons des survivants dans toute cette zone. Nous visitons les immeubles abîmés, parlons avec les gens, utilisons les chiens, organisons des fouilles et sauvons des gens. Ici, c'est tout le contraire. La priorité ce ne sont pas les personnes mais le personnel international ou les habitants des quartiers riches. Quand on traverse la ville de la base logistique jusqu'ici, on voit _____ des centaines de maisons en ruines, des personnes désespérées qui nous demandent

119. Mastrogiovanni, Federico, « Pobres nem sempre tiveram a atenção necessária das equipes de resgate », *Opera Mundi*, 05/02/2010.

de l'aide, mais on ne peut rien faire, on ne peut pas les aider, ils ne le permettent pas. Vous voyez : nous sommes là à l'hôtel en train d'attendre pendant tout ce qui se passe là dehors¹²⁰.

Hector Mendez, chef du célèbre groupe de secouristes mexicain

***Los Topos* (né après le tremblement de terre dans la ville de Mexico en 1985) explique également qu'il y a eu**

[...] beaucoup de problèmes avec l'organisation des secours parce qu'elle ne permettait pas de secourir les personnes dans un quartier pauvre. Les *Topos* sont connus pour aller là où personne ne va. On est des gens ordinaires et on porte secours à tout le monde. Mais ici, il semble que ça ne fonctionne pas comme ça¹²¹.

Dans un article publié en décembre 2010, le professeur de l'Université de Massachusetts, Jean-Philippe Belleau, écrit :

Il y a près d'un an, le tremblement de terre du mardi 12 janvier détruisait la capitale haïtienne et plusieurs centaines de vies. Micha Gaillard, militant des droits de l'homme, intellectuel, homme politique haïtien et fils du plus grand historien de l'île, était de ceux-là. Sa mort éclaire les maux antérieurs et postérieurs au séisme. Pendant deux jours, coincé au niveau des cuisses, il parvint, avec calme et courage, à parler avec ses amis venus l'aider mais qui ne trouvèrent jamais l'équipement minimum qui aurait permis de le tirer du ministère de la justice qui s'était effondré [...]¹²²

On ne peut que se réjouir que l'effondrement de treize ministères et du palais présidentiel ait fait moins d'une dizaine de morts. Il faut aussi avoir le courage de constater que dans un pays qui était déjà en crise, l'État n'était pas au travail.

Les soldats des Nations Unies non plus. Ceux qui purent observer, dont l'auteur de ces lignes, la capitale dans les jours immédiatement après le séisme, furent frappés par l'absence des casques bleus. Ce fait, à ma connaissance, n'a pas été reporté par les médias européens et nord-américains. Sept mille soldats des Nations Unies se trouvaient en Haïti avant le séisme, quatorze mille bras qui sont restés croisés dans leurs bases dans les deux jours cruciaux qui suivirent le séisme, y compris un bataillon de génie¹²³.

Donner la priorité des secours aux victimes étrangères va à _____ l'encontre du principe de la non-discrimination et de l'impartialité

120. *Ibidem.*

121. *Ibidem.*

122. Yanick Lahens décrit avec pudeur et sensibilité l'agonie et le calvaire de Michel « Micha » Gaillard.

123. « L'imposture des Nations Unies en Haïti », *Le Monde*, Paris, 31 décembre 2010. Il s'agit d'une demi-vérité puisque les soldats ont été utilisés pour aider uniquement et exclusivement le sauvetage des étrangers.

qui régit l'assistance humanitaire en cas de catastrophes naturelles (Résolution 43/131 du 8 décembre 1988 de l'Assemblée générale de l'ONU). Dans le même sens, le règlement de la Communauté européenne (CE 1257/96 du 20 juin 1996) stipule que « les décisions d'aide humanitaire doivent être prises de façon impartiale en fonction exclusivement des besoins et de l'intérêt des victimes ».

Il va de soi que ce n'est pas le faible nombre de rescapés (seules 150 personnes ont été retirées en vie des décombres par les secouristes étrangers) qui doit faire l'objet de critiques et de réserves. L'obligation d'assistance se réfère aux moyens à utiliser et non aux résultats atteints. Si l'opération de recherche et de sauvetage avait été réalisée de manière non discriminatoire et en vue de sauver le plus de vies possible, les résultats auraient certainement été bien meilleurs.

Un autre aspect est en soi choquant : le contraste entre le *show* médiatique de la presse internationale et la réalité crue de l'anonymat d'Haïtiens prisonniers des décombres dans l'attente de secours qui n'arrivaient pas.

S'il existait encore des doutes sur la nature du défi haïtien (le dilemme permanent entre sécurité et développement), le séisme a mis tout le monde d'accord. Enfin, presque, car la

MINUSTAH décida d'augmenter ses effectifs militaires et policiers de 2000 hommes

– une décision qui sera plus tard reconnue non pas comme une décision exagérée, mais comme une erreur monumentale.

Néanmoins, la décision d'augmenter la présence militaire de l'ONU dans la région de Port-au-Prince était insuffisante aux yeux des États-Unis. Dans une démonstration claire de méfiance par rapport à la capacité des forces de l'ONU après l'effondrement de l'hôtel Christopher où se trouvait le centre opérationnel de la composante civile de la MINUSTAH, la peur atavique qui domine l'Occident quand il est question d'Haïti est réapparue de manière vigoureuse. Craignant une éventuelle révolte populaire, Washington décida de militariser l'aide humanitaire. Mais cela ne lui a pas suffi. Au contraire de ce qui avait été décidé avec le Brésil, le Commandement Sud a pris le contrôle militaire de toutes les activités humanitaires dans la région métropolitaine de Port-au-Prince. Bref, une

démonstration nette et sans équivoque du premier sens que les États-Unis donnent à Haïti : un sujet qui concerne les militaires.

Ainsi, des milliers de soldats américains parcouraient la zone métropolitaine. Au début, armés et en position de combat dans leurs véhicules, ils se sont vite aperçus qu'Haïti n'était pas en guerre. Il n'y avait même pas les pillages ou violences qui accompagnent souvent les grandes catastrophes naturelles. Finalement, ils ont adopté des attitudes plus humaines et laissé de côté la démonstration de force en abandonnant le bouclier protecteur de leurs véhicules et en circulant parfois sans armes dans les rues de la ville. Entraînés pour tuer, les jeunes soldats étaient stupéfaits du courage, de la discipline, de la sympathie et de la douceur des survivants.

Depuis le tsunami asiatique de 2004, des discussions sont menées sur la nécessité de créer des mécanismes permanents pour réguler l'aide humanitaire à une échelle mondiale – la fameuse gouvernance humanitaire mondiale. Elle a subi un sérieux revers en Haïti en passant de manière unilatérale sous le contrôle d'un seul pays et en dépendant de l'agenda politique de son chef d'État, essentiellement guidé par le point de vue du Commandement Sud.

À partir du tremblement de terre, le concept imprécis d'ingérence humanitaire a conduit Haïti à ne plus être sous la tutelle des Nations Unies, mais des États-Unis. À l'exception du Canada et de la France – « connivents et véritables complices », dit l'ambassadeur français Le Bret –, les autres pays amis d'Haïti, en particulier les pays latinoaméricains, se sont retrouvés dans une impasse.

_____ Pour le Brésil, la situation était compliquée. Fin 2009, il dirigeait une opération de paix qui projetait une sortie de crise et un retour progressif de ses militaires. Avec le tremblement de terre, le « scénario d'une réussite reconnue lui a soudain échappé des mains »¹²⁴, comparativement aux échecs fracassants des interventions intérieures. Abasourdi par le dramatique de la situation, le Brésil a rapidement perdu le *leadership* qu'il exerçait jusqu'alors.

124. Hirst, Monica, « O Haïti e os desafios de uma reconstrução sustentável – um olhar sul-americano », *Política Externa*, vol. 19, n°1, 2010.

Le séisme marquait le retour brusque du « trident impérial » à la tête de la MINUSTAH.

Considérée « zone de guerre » par les médecins, les infirmiers et les chirurgiens militaires (ce qui signifie une autorisation illimitée pour amputer), il flottait dans l'air de la région métropolitaine de Port-au-Prince l'odeur de la mort, la fumée noire des incendies, la poussière dense des décombres, le silence de la douleur et les chants de la rédemption.

Certains secteurs de cette région ont été épargnés. Le tremblement de terre a frappé au hasard : des cabanes suspendues accrochées au flanc de la montagne sont restées intactes ; ailleurs, des villas et des bâtiments modernes jetés à terre. Il s'est montré à sa manière démocratique, visant aussi bien les riches que les pauvres, ceux qui possèdent et ceux qui n'ont rien. Seules les cabanes en bois et recouverte de tôles en zinc du sous-prolétariat ont échappé à la catastrophe. Il s'est également montré idéologique : pratiquement tous les lieux de pensée et de manifestations des voix, des idées et de l'esprit ont été détruits – universités, églises, bâtiments ministériels, le Palais National, le Palais de justice, le Parlement, la cathédrale de Port-au-Prince, la totalité des écoles et des édifices publics. Les lieux où se réunissait l'âme haïtienne ont disparu,

cependant il en faudra plus, beaucoup plus, pour détruire l'esprit de ce peuple extraordinaire.

Le samedi après-midi 16 janvier, je me suis installé chez l'ambassadeur brésilien, Igor Kipman. Le même couple m'avait déjà reçu lors de mon arrivée en Haïti en 2008. J'ai donc eu l'opportunité de partager à nouveau le quotidien de ces personnes hors du commun. Roseana Aben-Athar Kipman est à l'opposé de l'image que l'on se fait habituellement d'une épouse d'ambassadeur. De petite taille, paraissant beaucoup plus jeune que la grand-mère qu'elle était dans la réalité, sympathique, souriante, elle débordait d'énergie. Elle symbolisait à mes yeux la véritable aide humanitaire. Elle a plongé résolument dans cet Haïti qui m'effrayait, avait des responsabilités qui m'avaient échappé dans un premier temps ; ses longues journées étaient consacrées à aider des orphelinats, des crèches, des écoles et

des familles entières. Elle œuvrait avec celles qu'elle appelait « [ses] sœurs » : des religieuses brésiliennes en charge d'orphelinats à Cité Soleil, à Jérémie, à Léon. Là où elle allait, elle était entourée de militaires censés veiller sur sa sécurité mais qui l'aidaient en fait à porter des sacs de nourriture, des médicaments, des vêtements et du matériel scolaire. Une fois par an, le couple louait à ses frais un bus typique Tap-Tap, reconnaissable par ses couleurs vives et ses inscriptions religieuses et philosophiques. Ils invitaient un groupe d'orphelins à venir passer la journée dans leur résidence officielle. Chaque enfant faisait l'objet d'une attention particulière et était accueilli par un baiser de l'ambassadrice. Jeux, goûters, boissons, musique, danses et bains de piscine rythmaient une fête d'enfants qui aurait été ordinaire dans d'autres circonstances, mais qui représentait pour des enfants abandonnés par leurs parents un événement inoubliable et unique.

L'ambassadrice s'est chargée personnellement de la recherche du corps de Zilda Arns Neumann, pédiatre, éducatrice et figure de prou du catholicisme brésilien, fondatrice et coordonnatrice internationale de la Pastorale de l'Enfant, sœur du cardinal Dom Paulo Evaristo Arns. Lorsque les espoirs de la retrouver faiblissaient, elle déclarait aux sauveteurs : « Je ne sortirai d'ici qu'avec le corps de notre chère amie ». Et c'est ce qui s'est passé. En quelques heures, les restes du docteur Neumann ont pu être rapatriés au Brésil pour que son entourage puisse lui rendre un dernier hommage.

Conforté par le soutien du couple, j'ai décidé que le moment pénible était venu de parcourir la ville martyrisée. Sans chauffeur ni garde du corps, j'ai emprunté la route du Canapé Vert entre Pétion- Ville et le centre de Port-au-Prince. À droite, les décombres tombés de la montagne avaient été déplacés pour permettre un minimum de passage. À gauche, la désolation totale. Seules quelques rares maisons étaient encore debout. Comme la dernière manifestation de la faille du sud de l'île (une autre se trouve au nord) qui passe sous Port-au-Prince avait eu lieu en 1752, les ingénieurs se souciaient

uniquement des effets des tempêtes et des ouragans qui affectent chaque année la région.

Le principe de construction des maisons est simple : quatre minces colonnes de béton soutiennent une grosse chape, de béton également, qui sert de toit en attendant la construction hypothétique d'un étage supplémentaire. Le toit est donc conçu pour abriter le bâtiment et résister aux vents violents qui secouent régulièrement la région. Si les menaces venues du ciel avaient été prises en compte, il n'en a pas été de même pour celles provenant de la terre. Au moment du séisme, les colonnes n'ont pas résisté et la chape de plomb est tombée ou a glissé, parfois entière, le long de l'édifice. C'est ce qui explique l'impression visuelle de ce toit singulier et meurtrier qui, de loin, fait penser à une couche de beurre déformée par la chaleur. Quand ce type d'épée de Damoclès tombe, il épargne rarement ce qui est en-dessous.

Une dame de notre entourage était portée disparue depuis le séisme. Après des recherches incessantes et vaines, sa famille décida de la rechercher sous les décombres de sa maison. Sans succès. Alors ils ont cassé la chape de béton qui s'était écroulée d'un seul bloc à l'aide de pioches, casse-pierres et marteaux, les rares outils disponibles pour les premiers secours portés aux Haïtiens – la symphonie de ces frappes

résonnera pendant des années dans toute la région affectée. Après être venus à bout du béton et des gravats, ils ont retrouvé les vêtements ensanglantés de la victime. Écrasée par le poids de la chape, son corps avait tout simplement disparu.

Le Champ de Mars, le Palais National, le Palais de justice, la cathédrale, la caserne de Dessalines, les bâtiments ministériels, des petites églises et beaucoup d'écoles n'étaient plus que ruines. Des gravats mais aussi des sinistrés bloquaient les rues, m'obligeant à trouver d'autres routes pour continuer mon chemin. Les sans-abri s'étaient installés sur les places, dans les espaces autrefois verts, sur les terrains vagues et les trottoirs, à côté des ruines. Tous les espaces un peu éloignés des constructions encore debout étaient occupés. La plupart du temps, les gens utilisaient pour se protéger

un plastique ou des draps, des couvertures. Heureusement, ce n'était pas la saison des pluies.

Au-delà de ce chaos, le regard des victimes frappait ; sans aucune trace de rancœur, plutôt une interrogation concernant le pourquoi d'une telle injustice.

Si le tremblement de terre avait été le résultat d'une force supérieure décidée à provoquer la plus grande disgrâce possible, elle n'aurait pas pu être plus efficace. Elle avait choisi le pays le plus pauvre du continent, jusqu'alors incapable d'appliquer des politiques publiques en matière de construction. Inconscient des menaces qui se trouvaient juste sous ses pieds. D'autre part, cette force du mal hypothétique a choisi comme épice de du séisme la région la plus peuplée d'Haïti. En atteignant le plus grand nombre de personnes, le mal pouvait s'exercer dans toute sa plénitude.

Du siège historique du Ministère des affaires étrangères, en face de la baie, il ne restait rien si ce n'est une statue féminine qui ornait le jardin. Intacte et belle dans sa solitude macabre.

Alors que la nuit tropicale tombait rapidement, j'ai fait demi-tour pour retourner à Pétion-Ville. J'étais encore au milieu du centre de Port-au-Prince détruit, allant d'une rue à l'autre pour échapper aux obstacles qui bouchaient les routes. En arrivant au coin de l'avenue qui menait à la route de Canapé Vert, les phares de ma voiture ont illuminé quelque chose qui se trouvait en plein milieu du croisement : une planche, sur laquelle gisait le corps boursoufflé d'une femme que quelqu'un avait laissé là pour qu'il soit ramassé. L'image soudaine de ce corps abandonné au coin de l'une des voies les plus

empruntées de Port-au-Prince, cette fois déserte et dont le silence n'était entrecoupé que par les chants religieux qui dominaient la nuit haïtienne, résumait bien le drame d'une société et d'une nation qui dépend de la charité d'autrui.

Plus que la mort, c'est l'obligation faite aux vivants de transgresser les règles et les rites concernant les décès dans la société haïtienne qui impressionne. J'ai souvent eu la sensation qu'Haïti traitait mieux ses morts que ses vivants. Dans les villes où la couleur prédominante est le gris du ciment des murs non peints des

maisons, les couleurs vives des cimetières se distinguent. Les lieux réservés aux enterrements sont nombreux et luxueux. La cérémonie funèbre est longue, dispendieuse et solennelle. Elle s'accompagne de livres avec des photos de la cérémonie et du défunt dans son cercueil, ainsi que de rubans et de films produits en souvenir. Sous d'autres cieux, cela ressemble davantage à des manifestations joyeuses. Il est impossible de réfréner la tentation de relier la fête de la mort à la spiritualité d'un peuple qui perçoit la fin d'une vie comme le début effectif de l'éternité. La mort libère, tandis que la vie assujettit et asservit.

Le tremblement de terre a renversé la culture funéraire, remplacée par des fosses communes, des enterrements collectifs, des cadavres évacués avec les décombres, des feux pour brûler les corps. Cette transgression a certainement contribué à empêcher l'apparition d'une épidémie après la catastrophe. L'une des nombreuses ironies de la situation est de constater qu'Haïti a su faire face aux éventuelles séquelles épidémiologiques du séisme. La situation sera différente avec la terrible épidémie de choléra provoquée par des soldats de la MINUSTAH, ceux qui étaient justement là pour sauver des vies. Nous y reviendrons. Les statistiques officielles de l'Organisation panaméricaine de la santé annonçaient au

moment où étaient rédigées ces lignes (avril 2014) 8 000 morts et plus de 800 000 personnes infectées.

Le dimanche après-midi, je me suis finalement décidé à faire quelque chose que je repoussais sans cesse : aller voir ce qui restait de mon immeuble. À ma grande surprise, plusieurs ouvriers haïtiens que je connaissais m'attendaient à l'entrée de la ruelle qui contourne l'hôtel Karibe. Après cet accueil chaleureux, j'ai abandonné la voiture devant une montagne de terre et de pierres qui bouchait le passage. À mesure que j'avancais, j'avais l'impression de me trouver dans un endroit qui venait d'être bombardé. En plus de la chute des murets, les maisons étaient dans des positions étranges, à genoux. Elles semblaient être sorties des mains d'un architecte cubiste. Certaines façades n'avaient pas résisté et montraient au grand jour des chambres, des salles de bains, des salons ; là, une

partie du premier étage était à présent au rez-de-chaussée ; plus loin, une fissure sur le sol poursuivait son chemin jusqu'à atteindre la construction qui était pleine de trous. Ouverte comme si deux mains avaient décidé de briser les murs pour en observer les entrailles.

Il ne s'agissait pas de n'importe quelle construction. Nous étions dans un quartier bourgeois, pensé et érigé pour quelques Haïtiens et de nombreux étrangers. Des maisons en principe solides, confortables et sûres, aux murs épais et aux murets élevés. Rien à voir avec celles où s'entassaient les plus pauvres. Malgré tout, elles n'ont pas davantage résisté. Dans ce quartier résidentiel, le seul bâtiment de quatre étages a été construit sur le terrain de l'hôtel Karibe, juste derrière la magnifique piscine et le très beau jardin tropical. Un petit escalier et un portail permettaient d'accéder aux installations de l'hôtel. L'immeuble était composé de deux appartements par étage, séparés par l'ascenseur et un escalier en colimaçon. Au sommet, l'inévitable chape de béton. Au rez-de-chaussée, un appartement supplémentaire et le parking ; d'où l'existence d'un parking extérieur destiné aux visiteurs. L'édifice a tenté de résister. À droite de l'ascenseur, seul un appartement s'est écroulé sur l'étage inférieur, tandis qu'à gauche tout s'est effondré pour laisser la place à un amas de béton, de fers tordus et de briques. Des objets personnels colorés se mêlaient au gris dominant. C'est là que gisait mon appartement, auparavant situé au quatrième étage. Avec la violence de la secousse, le toit avait glissé et s'était retrouvé sur le muret de protection extérieur, quasiment couché dans la ruelle. Des fils,

des câbles et des fers maintenaient l'ensemble dans une position précaire et dangereuse.

Peu à peu, mon regard s'est calmé et j'ai réussi à mieux observer ce qui s'offrait à moi. Au milieu du chaos se trouvait ma valise rouge, une partie du four, un morceau de chaise, un écran d'ordinateur. Les Haïtiens proposèrent d'escalader la montagne de gravats pour récupérer quelques objets. S'il y avait de nouvelles secousses, disaient-ils, elles ne pourraient pas détruire encore plus ce qui était déjà en ruines. Mais en apprenant que les corps des locataires étaient encore enterrés sous les gravats, je leur ai demandé de ne pas y aller. C'était ma manière, singulière, de rendre hommage aux voisins que j'avais

peu connus. Quand j'y suis retourné quelques semaines plus tard, après le retrait des cadavres, les rares objets qui m'appartenaient avaient disparu.

Au milieu du tumulte des voix qui m'accompagnaient, je ne me suis pas rendu compte que certains Haïtiens pénétraient dans la partie de l'immeuble restée en équilibre. Sur le moment, j'ai pensé qu'il s'agissait d'employés au service des locataires venus récupérer ce qui pouvait l'être. Mais ce n'était pas le cas. Certains ont perdu leur précieux emploi.

Curieusement, on m'a dit que ma camionnette était intacte mais sous les décombres ! Difficile de croire à une situation aussi absurde. Je l'avais rachetée à un diplomate canadien pour éviter de circuler avec la voiture officielle de l'OEA en dehors des heures de travail. Avec des services de transport public quasiment inexistantes et des taxis surtout fantômes, les véhicules des fonctionnaires étrangers étaient largement utilisés et remplissaient les parkings des restaurants, des bords de mer et des clubs le soir et le week-end. Le logo de l'ONU dominait le décor. Même si l'OEA n'avait émis aucune restriction fonctionnelle, j'avais décidé de suivre un principe éthique et d'acheter la camionnette d'occasion. À présent, je me retrouvais dans une situation inattendue. Que faire ? Sceptique et encouragé par les Haïtiens, j'ai cédé à l'impensable

: accompagner deux hommes au milieu des décombres pour atteindre le parking. À côté de ma voiture, une autre avait également résisté. Le plafond de mon parking, c'est-à-dire le plancher du premier étage, s'était totalement couché sur le côté et était devenu un mur de soutien. Une poche d'air s'était formée tout le long de ce mur. La camionnette n'était pas tout à fait intacte parce que le toit du parking touchait sa partie supérieure gauche. J'ai pris quelques photos et mis un terme à l'aventure. En sortant de là rapidement, incommodé par l'obscurité et inquiet d'éventuelles répliques, je me suis cogné la tête à une barre en fer. Ce fut le seul et unique prix payé pour une si grande irresponsabilité.

12 mois plus tard, alors que je m'apprêtais à quitter définitivement Haïti, les gravats ont finalement été déblayés et ma

camionnette retirée. Je l'ai réparée et aujourd'hui elle dépanne des Haïtiens qui sont installés près de la frontière, au sud de la République Dominicaine.

Le plus choquant dans cet épisode reste la destinée des corps de deux Haïtiens qui se trouvaient dans le parking de l'immeuble au moment du séisme. Le bâtiment s'est écroulé sur leur voiture. Enterrés dans un véhicule présumé blindé, ils n'ont pas été retirés des gravats au contraire des victimes étrangères. Lorsque j'ai demandé au propriétaire de l'immeuble ce qu'ils étaient devenus, il m'a simplement répondu : « Ils ont été évacués avec les décombres ».

Entre les civils et les militaires, les Nations Unies ont perdu 96 professionnels – la plupart se trouvaient dans l'Hôtel Christopher. Parmi eux, le tunisien Hédi Annabi, représentant du SGNU et son adjoint, le brésilien Luiz Carlos da Costa. Le commandant militaire brésilien Floriano Peixoto a eu la vie sauve parce qu'il se trouvait à l'étranger, de même que le commandant en second le général chilien Ricardo Toro. Le grand nombre de victimes du tremblement de terre contraste avec les faibles pertes subies jusque-là par les Nations Unies. Brusquement, la MINUSTAH est passée du confort d'une opération de paix dans un milieu pacifique au drame provoqué par la catastrophe indicible. En se chargeant de transformer ses victimes en martyrs et en héros, le subconscient a conféré à la MINUSTAH une singularité particulière. Son prestige a augmenté et ses opposants se sont tus.

La MINUSTAH n'avait pas été prévue pour affronter des désastres naturels. Même en face d'ouragans à répétition, l'imprévisation était la règle. Le tremblement de terre et ses conséquences douloureuses ont davantage révélé la faiblesse de ses forces militaires. Pire. Les premiers jours, elles se sont contentées de porter secours à leurs membres qui étaient prisonniers sous les décombres, abandonnant la population à son propre sort. Réaction naturelle ? Peut-être. Mais on comprend mieux pourquoi plus de 80 % des survivants ont été sauvés par les Haïtiens eux-mêmes. Sans aucun équipement, les mains nues et avec un courage immense.

Quoi qu'il en soit, le ministre brésilien de la défense, Nelson Jobim, aurait pu se passer d'avancer une excuse supposément anthropologique pour justifier l'abandon des victimes haïtiennes. Se trompant de lieu et de temps, Jobim a mis toute la faute sur les victimes en affirmant que les Haïtiens ne permettraient pas que leurs morts et leurs blessés soient touchés par des étrangers. Au tragique s'est associé le pathétique.

Plusieurs mois après le séisme, les ingénieurs et spécialistes venus sur place ont constaté qu'il n'avait pas été provoqué par la faille Enriquillo qui s'étend du sud de la République Dominicaine vers Haïti et la Jamaïque, comme cela avait été annoncé. D'après eux, c'est une faille « aveugle », absente de la cartographie à l'époque, qui est à l'origine de la catastrophe. Son épicentre a reçu le nom de faille de Léogâne, tandis que les Haïtiens ont baptisé le tremblement avec une onomatopée : *goudougoudou*.

Pendant des semaines, à chaque fois que j'allais dans le sud-ouest je contournais Léogâne pour éviter de pénétrer dans la ville martyre. Le jour où j'y suis allé, j'ai trouvé une ville dévastée et d'immenses camps de réfugiés.

La taille de l'hécatombe et la souffrance innommable du peuple haïtien ont eu un impact sur l'opinion publique

mondiale. On l'a vu, la réaction solidaire a été immédiate et massive. Le ciel de Port- au-Prince a rapidement été envahis par de nombreux hélicoptères civils et militaires. J'ai cependant été intrigué par la faible vitesse de vol de certains, qui survolaient en cercle les lieux emblématiques de la capitale détruite. En fait, l'agonie de Port-au-Prince a attiré une curiosité morbide : des dizaines de personnalités politiques et du *show business* se rendaient juste en Haïti pour constater l'ampleur des dégâts. Le programme préparé pour les adeptes du tourisme macabre était toujours le même : ils arrivaient le matin à bord d'un avion spécial à l'aéroport, où les attendait un hélicoptère. Après quelques explications, ils embarquaient et survolaient la ville mar- tyre. Aussitôt le tour terminé, ils rejoignaient l'aéroport et quittaient le pays. Certes, il y avait parmi eux des responsables venus vérifier la situation et confirmer l'aide fournie ou promise. Mais le fait de

voir tant d'hélicoptères se disputant l'espace avec les corbeaux et les vautours attirés par l'odeur de la mort ne manquait pas de laisser un goût amer.

Toutes les visites étaient à la fois une joie et un casse-tête pour les hôtes. En plus de redoubler d'attention pour éviter d'éventuels accidents, définir des itinéraires, trouver des moyens de transport, marquer des rendez-vous avec des autorités gouvernementales malgré l'absence de communications et très souvent du gouvernement lui-même, il fallait aussi trouver un logement, de l'eau et de la nourriture – des produits rares et la plupart du temps de qualité douteuse. C'est pourquoi il aurait fallu restreindre ces visites à des visites strictement professionnelles et indispensables. Or, nombre d'étrangers qui se sont rendus à Port-au-Prince les premiers jours venaient surtout pour satisfaire une curiosité quelque peu choquante.

De mon côté, j'ai reçu la visite de deux hauts représentants de l'OEA. Une mission intégrée par le Système panaméricain de coopération au développement (Organisation panaméricaine de santé (OPAS), *Pan American Development Foundation*, entre autres) est arrivée quelques jours après le drame, avec à sa tête Albert Ramdin (secrétaire adjoint de l'OEA). Après avoir reçu le groupe à l'aéroport, mon attention a été attirée par quelqu'un que je n'avais pas reconnu : camouflé de la tête aux pieds et paraissant sur le point de participer à un safari africain, il s'agissait en fait de Ramdin. J'avais rarement eu l'impression de voir une si parfaite combinaison entre l'habit et le moine. Les faits relatés plus loin sont là pour le confirmer.

Fin janvier, ce fut au tour de José Miguel Insulza de se rendre à Port-au-Prince. Jusque là, il avait fait depuis Washington ce qu'il était possible de faire en termes d'aide à partir de l'OEA et du système interaméricain. Sa présence tardive en Haïti a été sévèrement critiquée par le représentant du Venezuela à l'OEA, Roy Chaderton ; dans sa campagne contre l'ingérence présumée de l'organisation hémisphérique dans les sujets internes de son pays, il a dénoncé le manque de sensibilité d'Insulza « par rapport à la question haïtienne, à laquelle il a donné des réponses absolument bureaucratiques, tout

occupé à faire campagne électorale sur le continent pour obtenir des voix qui assureront sa réélection à l'OEA ».

Lorsque j'ai invité Insulza à passer la nuit à Port-au-Prince – contrariant le protocole habituel –, il a tout de suite accepté. Il a remplacé le traditionnel hélicoptère par une place dans ma voiture, et ensemble nous sommes allés dans la capitale détruite. Il était désolé de ce qu'il voyait : « Tout est totalement détruit ». Pourtant originaire d'un pays souvent victime de tremblements de terre, il n'avait jamais vu une telle hécatombe. Quand il a été reçu par Préval à la fin de son séjour, tous deux ont tenté de faire preuve de la bonne humeur qui les caractérisait. En vain. Les sourires forcés ne parvenaient pas à cacher la profondeur de la douleur. De retour à Washington, il a réuni le Conseil permanent de l'OEA et dressé un bilan fort et poignant de la situation observée en Haïti.

Le gouvernement haïtien tentait de se remettre du choc. Ronald Baudin, le Ministre de l'économie et des finances, avait réussi à être retiré des décombres de son bureau. Malgré de sérieuses blessures et un fils mort dans la tragédie, il a rapidement repris son travail. Quant au Premier ministre Bellerive, il essayait d'organiser ce qui était possible de l'être. Il comprenait que la dépendance historique haïtienne par rapport à l'étranger allait augmenter encore plus dans l'avenir.

Vu que son pays n'avait pas les ressources humaines et financières suffisantes, il demanda au Programme des Nations Unies pour le Développement d'élaborer un Plan stratégique de développement national (PDN). Il fallait absolument que ce plan soit rédigé en collaboration avec les éventuels pays donateurs, censés l'approuver lors de la réunion prévue fin mars à New York.

Dans un courrier envoyé à la coordonnatrice du Système des Nations Unies en Haïti, Bellerive a défini trois grands objectifs : préparer et mettre en œuvre des actions urgentes pour stabiliser le pays ; évaluer les pertes et les coûts de reconstruction du pays ; évaluer les besoins pour le développement à long terme, ainsi que son coût.

Comme l'espérait Bellerive, le document a été longuement débattu et approuvé à la réunion des donateurs. Pour la première

fois, un bilan était fait sur les pertes occasionnées par le tremblement de terre. Depuis sa création il y a 35 ans, la méthodologie DaLA (*Damage and Loss Assessment*) employée pour calculer les conséquences de désastres naturels n'avait jamais évalué un coût aussi élevé au vu de la taille et de l'économie du pays : 7,8 milliards de dollars US. Les pertes matérielles identifiées étaient les suivantes :

- 105 000 maisons détruites
- 208 000 maisons endommagées
- 1 300 établissements scolaires détruits ou inutilisables
- 50 hôpitaux et dispensaires détruits ou inutilisables
- Port et aéroport de la capitale hors d'usage

L'impact du séisme sur les niveaux de pauvreté et de misère a renvoyé Haïti à la situation vécue en 2001 : 71 % de la population vivant avec moins de 2 dollars US/jour et 50 % avec moins de 1 dollar US/jour. Et la situation était encore plus grave dans la zone directement touchée par la catastrophe. Il se trouve que la pauvreté et l'extrême pauvreté avaient augmenté – au contraire de la tendance nationale – de 13 % au cours des dix dernières années dans la région métropolitaine de Port-au-Prince. Le séisme avait rendu dramatique une situation déjà insoutenable.

Dans les jours qui ont suivi la tragédie, 600 000 personnes ont quitté la région métropolitaine. Parmi elles, 2 % ont réussi à quitter le pays ; cependant, 94 % de ceux qui étaient partis en province sont retournés chez eux pendant les six premiers mois. L'absence d'une stratégie de décentralisation ainsi que les effets pervers de l'aide internationale concentrée dans la

capitale ont accéléré le processus d'exode rural et chaotique vers la région métropolitaine.

Avec le parrainage de la Communauté internationale sur la démarche à suivre, Haïti a reçu une promesse de dons de plus de

11 milliards de dollars US. Même si la somme était un peu inférieure à celle qui avait été calculée (14 milliards \$US) pour programmer le PDN, il s'agissait d'un montant considérable qui allait permettre la *refondation haïtienne* – une expression inventée par Préval et que tous espéraient voir se réaliser. Ces ressources devaient être versées sur une période de cinq ans mais pas au gouvernement haïtien,

comme celui-ci s’y attendait. Elles seraient envoyées aux organisations internationales publiques et privées qui intervenaient en Haïti. Une des nombreuses divergences qui traversent constamment les relations entre Haïti et la Communauté internationale ; la différence, c’est que celle-ci a eu des conséquences plus lourdes encore.

Le pays ne tenait qu’à un fil. Un mur de maison était en équilibre sur un muret et menaçait de s’écrouler à la prochaine réplique. La façade d’un bâtiment s’était écroulée et montrait l’intérieur d’un appartement. Les meubles étaient sur le point de descendre d’un étage. Un lampadaire s’était transformé en un enchevêtrement de fils et de câbles.

Les cris des survivants avaient été remplacés par des coups de marteau sur le béton pour tenter de récupérer des morceaux de corps sous les décombres. Les survivants étaient entassés dans des camps de réfugiés où l’on voyait constamment de longues queues pour la distribution d’eau et de nourriture, ou pour les toilettes. Il n’y avait pas de bousculades, ni de vols, juste une confusion apparente. Mais une confusion de laquelle émanait de la solidarité, du respect et du silence. Un profond silence seulement entrecoupé par les cris sains des enfants. La ville en ruine offrait un paysage

chaotique. Cependant, le quotidien montrait qu'il s'agissait d'un chaos civilisé et progressivement organisé.

J'ai réussi à trouver un appartement dans un petit immeuble en contrebas de l'hôtel Karibe, adossé à la montagne. Il avait résisté au tremblement de terre grâce aux supports en béton incrustés dans la roche. Des ouvriers étaient en train de reboucher des fissures par du crépi et de réparer des colonnes qui dévoilaient leur structure en fer. Le balcon offrait l'image d'une vallée où se mélangeaient le vert et le gris des maisons détruites. À moins de 100 m sur la gauche, une montagne de gravats remplaçait désormais mon ancien immeuble. Plus que son souvenir, c'est sa présence physique qui allait m'accompagner pendant tout mon séjour en Haïti. Une fois installé dans l'appartement, j'ai pu observer le contraste saisissant entre le bruit des ouvriers la journée et le silence absolu la nuit. J'ai demandé un jour au gardien de l'immeuble qui étaient mes voisins

invisibles. Il m'a répondu tout naturellement : « Vous ne les voyez pas parce qu'ils n'existent pas. Ici, il n'y a que vous à y habiter ».

Quelques temps plus tard, au moment de sortir j'ai entendu plusieurs voix qui provenaient du parking en plein air situé à l'entrée de l'immeuble. De mon balcon, j'ai assisté à une scène inhabituelle : les gardiens et des ouvriers transportaient un lit à deux places, un matelas, des draps, des oreillers et des couvertures à l'intérieur du bâtiment. Tout cela sous la supervision de quelqu'un que je ne connaissais pas. J'ai alors découvert que j'avais un nouveau voisin, mais comme il refusait de dormir dans son appartement il faisait transporter son lit tous les soirs dehors.

Quand les ingénieurs de l'entreprise Miyamoto de San Francisco (spécialisée en constructions antisismiques) sont venus à Port-au-Prince pour analyser les caractéristiques du tremblement de terre, ils n'ont diagnostiqué aucun risque au siège de l'OEA. Il n'en était pas de même pour « mes » immeubles. Celui qui s'était effondré était un édifice moderne construit selon les règles de l'art, mais incapable de résister à un séisme. Et pour celui que j'occupais, l'examen était sans appel : il était condamné. Ils m'ont conseillé de quitter les lieux dès que j'aurais trouvé un autre endroit pour vivre. L'urgence n'était pas trop grande parce que les petites répliques qui avaient lieu régulièrement ne pouvaient pas le renverser, cependant la possibilité d'une plus grosse secousse (comme celle du 12 janvier) n'était pas totalement écartée.

Heureux d'avoir trouvé un toit, devenu rare après la tragédie, je n'ai pas donné beaucoup d'importance au conseil et suis resté dans l'immeuble. D'autant plus que la réfection venait d'être achevée, la peinture refaite et les autres appartements progressivement habités. Plusieurs fois en rentrant, j'ai retrouvé tous les tableaux du salon incliné du même côté. C'était le résultat de répliques qui s'étaient produites pendant la journée et que je n'avais même pas notées. À l'entrée de ma chambre, une profonde fissure avait fait tomber une partie du crépi et du béton ; j'ai décidé que tant que le crépi restant ne tombait pas, je resterais dans l'immeuble. Il a diminué au fil des

jours, jusqu'à finalement tomber par terre. Je l'avoue, je n'ai pas respecté la promesse que je m'étais faite à moi-même.

L'une de mes premières initiatives fut d'amplifier le Programme d'enregistrement civil de personnes physiques pour intégrer aussi les mineurs vivants dans les camps de réfugiés. Avant le tremblement de terre, ce programme important de l'OEA – financé par le Canada – offrait une assistance technique à l'Office national d'identification (ONI), qui enregistrait et délivrait des cartes d'identité aux plus de 18 ans. Autrement dit, le droit à l'identité était essentiellement un droit électoral.

Il se trouve que la déstructuration du noyau familial post-séisme a considérablement augmenté le risque de trafic d'enfants. Or, une des manières de lutter contre ce crime était justement de donner un document d'identité provisoire à ceux qui en étaient dépourvus. La quasi-totalité des enfants dans les camps, et surtout des jeunes enfants, était dans cette situation.

Nous avons installé une tente au milieu du Champ de Mars, un immense espace totalement occupé par les sans-abri, et initié l'enregistrement avec l'aide des *leaders* du camp. À l'occasion d'une inspection au début du mois de juillet, j'ai pu constater la longue file de mères qui venaient inscrire leurs enfants pour essayer de les protéger. Le document fourni était

officieux et pas reconnu par le Ministère de la justice. Malgré cet inconvénient et des contrariétés dues à certaines autorités de l'État haïtien que je n'ai pas réussi à pointer, nous avons décidé de continuer. L'objectif principal était d'empêcher les adoptions illégales, les enlèvements et le trafic d'enfants, à l'exemple des 10 membres nord-américains d'une prétendue association caritative arrêtés à proximité de la frontière dominicaine avec 33 enfants haïtiens âgés de 2 mois à 14 ans.

Dans la société haïtienne, l'enfance est l'un des groupes les plus vulnérables, sans accès aux droits les plus élémentaires. À côté du spectacle unique et touchant des enfants dans leur uniforme scolaire impeccable à travers tout le pays, il existe une réalité infantile douloureuse et souterraine, que l'on tente de cacher.

La société haïtienne est celle qui possède le taux le plus élevé d'enfants conçus en dehors du mariage, loin devant les autres pays. Près de deux tiers des bébés en vie sont nés de parents qui n'ont aucun lien officiel entre eux. Le plus grave, c'est que la justice du pays ait appliqué le code civil d'inspiration napoléonienne de 1804 et créé quatre catégories d'enfants aux droits inégaux : légitimes, naturels, adultérins et incestueux. Les enfants légitimes sont nés du mariage et protégés par la loi. Les enfants naturels sont nés de parents n'ayant aucun lien marital. Dans ce cas, le nom du père et les droits de succession ne sont octroyés que si le géniteur reconnaît l'enfant comme son fils. Le statut des enfants adultérins et incestueux est en décalage total avec la Déclaration universelle des droits de l'homme (« Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits ... ») et la Convention internationale sur les droits de l'enfant, toutes deux signées et ratifiées par l'État haïtien. Ils sont stigmatisés par le code civil qui interdit toute reconnaissance paternelle, aussi bien son nom que son patrimoine. La victime est coupable et le bourreau acquitté.

Après une lutte longue et difficile de l'OEA avec le soutien de nombreux mouvements haïtiens en faveur des droits de l'homme, nous avons réussi à faire approuver en 2010 la *Loi de la paternité responsable*, qui modifie en substance le code civil. L'examen ADN du père présumé est devenu obligatoire et les dispositifs infâmes qui discriminaient une grande partie de la population haïtienne ont finalement été supprimés – avec plus deux siècles de retard.

En dépit d'un taux de mortalité infantile élevé, la croissance démographique est impressionnante, de l'ordre de presque 2 % par an. En outre, la population est très jeune, avec 40 % de moins de 14 ans. Ce phénomène a été renforcé par le tremblement de terre dans la mesure où l'espérance de vie des hommes est passée de 60,6 à 59,9 ans et celui des femmes de 63 à 62 ans. En compensation, juste après le drame le taux de fécondité a triplé : de 4 % à 12 %. Ce *baby boom* aura des retombées démographiques importantes dans les années à venir et fera d'Haïti un cas unique dans le Bassin des Caraïbes.

Avec une courbe démographique ascendante et une courbe de développement économique descendante, la population diffère de la plupart des autres pays et s'appauvrit progressivement et inéluctablement. Il n'est pas surprenant que ce soit le pays (proportionnellement au nombre d'habitants) qui propose le plus d'enfants pour l'adoption. L'enfant adoptable haïtien est différent des enfants d'autres sociétés similaires dans la mesure où il n'est pas nécessairement orphelin ou fils de parents ayant des problèmes avec la justice. Il s'agit d'enfants dont les parents existent mais qui, en principe, ne disposent pas de conditions économiques suffisantes pour les élever. Des calculs officieux indiquent que 80 % des 300 000 enfants accueillis dans des orphelinats haïtiens ne sont pas orphelins.

Après le tremblement de terre, la vice-directrice de l'UNICEF, Hilde Jonhson, considérait que le pays était touché par « la pire crise de protection des enfants jamais vue » en raison du grand nombre d'orphelins et d'enfants séparés des familles.

La direction du noyau familial haïtien est majoritairement exercée par la mère. Avec le taux le plus élevé des Amériques (60 % en milieu urbain et une moyenne nationale de 53 %), le pourcentage de mères haïtiennes économiquement actives

atteint 56,5 % – le plus fort dans les régions de l'Amérique latine et des Caraïbes. Ces conditions terribles et le taux élevé de fécondité des femmes des classes sociales défavorisées (qui ont en moyenne 6,6 enfants) expliquent les raisons d'un véritable marché de l'adoption en Haïti.

Les enfants haïtiens ne sont pas les seuls à être vulnérables. Leur mère aussi. D'après des données récentes de l'organisation *Save the Children*, la probabilité de décès pour des problèmes liés à la maternité est d'1 pour 83 naissances en Haïti, contre 1 pour 525 en Amérique latine ; loin devant l'avant-dernier de la région (Guatemala) et l'un des derniers (164^e) à l'échelle mondiale.

Le séisme a entraîné des séparations choquantes de mères et d'enfants. Quelques semaines après le drame, certains enfants perdus ont réussi à retrouver leur mère grâce au travail de recherche et de protection de l'UNICEF et de la Croix Rouge. Mais après des retrouvailles heureuses et affectueuses, beaucoup de mères

déclaraient ne pas avoir les moyens de les élever et ne les reprenaient pas avec elles. Des travailleurs sociaux étrangers habitués aux drames individuels et collectifs qui accompagnent la misère et les conflits dans plusieurs régions du monde ont avoué ne jamais avoir autant assisté à de telles scènes.

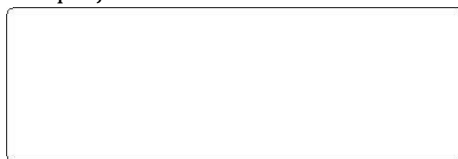
Le chemin de l'adoption nationale présente des caractéristiques typiques d'une situation de domesticité forcée et d'esclavage moderne. Le « plaçage » d'enfants issus de familles dans l'impossibilité présumée de les élever dans des foyers qui en font des petits travailleurs domestiques et agricoles est une pratique récurrente, socialement acceptée, historique et généralisée. Phénomène d'origine rurale que certains auteurs appellent candidement « économie morale familiale » ou *économie de l'affection*, le modèle *restavèk* (« reste avec ») s'est étendu en milieu urbain et a été perverti. D'abord pensé comme un moyen de permettre aux familles payannes de faire élever leurs enfants dans les villes, ces derniers sont aujourd'hui l'objet d'un véritable commerce et victimes d'intermédiaires (*koutchye*) attirés par l'appât du gain. On estime aujourd'hui à environ 250 000, soit 10 % du total de la population infantile, le nombre d'enfants dans cette situation – en majorité des filles âgées de 5 à 17 ans. La morale et l'affection n'existent pas dans le quotidien de ces petits esclaves : ils ne sont pas alphabétisés, portent des haillons, ne sont pas considérés comme des enfants et sont à la disposition des enfants légitimes qui en font leurs esclaves, y compris sexuels.

L'Organisation internationale du travail (OIT), qui lutte notamment contre le travail esclave, décrit ainsi le quotidien d'un *restavèk* :

Sa journée commence à 4 h 00 du matin. Il se réveille avant tout le monde. En silence, il vide les pots de chambre et balaie la maison. Puis il effectue plusieurs allers et retours jusqu'à la partie basse de la rue pour aller chercher des seaux d'eau.

Quand le soleil se lève, il prépare le café et chauffe l'huile pour le petit déjeuner de la famille - sauf que... il ne s'agit pas de sa famille.

Chaque journée est faite de travaux domestiques sans fin, du lever au coucher.



Il a sept ans. C'est un *restavèk*.

Cette description succincte révèle également que les journées de travail d'un enfant esclave en Haïti durent de 10 à 11 h 00, sans repos hebdomadaire. Et même si l'enfant prépare les repas, il ne se nourrit généralement que des restes. Par rapport à un enfant haïtien

« normal », un *restavèk* de 15 ans fait 4 cm et 20 kg de moins. À cette réalité indigne s'ajoute l'indifférence sociale et politique. À part quelques rares cas, la grande majorité estime qu'il ne s'agit pas d'un problème à résoudre ni d'une injustice à réparer. Des interlocuteurs haïtiens de renom considèrent que le modèle *restavèk* est une simple caractéristique culturelle de leur pays.

En octobre 2013, la *Walk Free Foundation* a établi le premier taux d'esclavage mondial. Avec ses 209 100 esclaves, Haïti occupe honteusement la deuxième place mondiale¹²⁵. Nonobstant la dénonciation, les médias, les partis politiques, le gouvernement et les intellectuels haïtiens ont continué à ne pas en parler. Avec le soutien de certaines organisations non-gouvernementales transnationales (ONGAT), du Bureau international du travail, de l'UNESCO et de gouvernements, des projets, des programmes et des dispositifs législatifs et financiers ont été adoptés au cours des trois dernières décennies. Cependant, ces efforts n'ont pas été suffisants pour

effacer la triste réalité. Le pays a même ratifié la Convention 182 (« élimination des pires formes de travail des enfants ») de l'OIT en juillet 2007 et la Convention 138 (« âge minimum d'admission à l'emploi ») en juin 2009, mais il ne les respecte pas.

_____ Dans une société fracturée comme la société haïtienne, il est très difficile de parvenir à des consensus sur des thèmes centraux. Néanmoins, des débats enflammés ont lieu sur des questions très variées comme l'organisation de l'État, le régime politique, la décentralisation, l'agriculture, le système judiciaire, etc. En ce qui concerne le modèle *restavèk*, il n'y a pas de consensus parce qu'il n'y a pas de débat sur le sujet. Aux yeux des habitants, il ne s'agit que d'un pseudo problème qui occupe l'esprit de certains étrangers incapables de comprendre le pays.

125. Le calcul tient compte du nombre de personnes soumises à l'esclavage sur le nombre total de la population, de mariage d'enfants et de trafic de personnes dans et en dehors du pays.

Or, sans conscience, l'action est impossible. Sans prise de conscience, le crime collectif le plus inhumain et le plus constant continuera de faire des victimes innocentes et de salir le berceau de la lutte contre l'esclavage. Il est d'ailleurs surprenant que la première société à abolir l'esclavage il y a plus de deux siècles continue d'exploiter de manière souterraine, invisible et silencieuse ses citoyens les plus fragiles. Paradoxal Haïti.

L'adoption par des étrangers est devenue une pratique fréquente au cours des 30 dernières années. La France est l'un des pays à recevoir le plus d'enfants haïtiens, environ 400 par an. D'autres pays européens (dont la Suisse et la Belgique), ainsi que les États-Unis et le Canada s'approvisionnent sur le marché infantile haïtien. N'ayons pas peur des mots : oui, il est question d'un marché où les transactions se font selon les principes commerciaux de l'offre et de la demande. Haïti n'a pas ratifié la Convention de La Haye de 1993 sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale. Un des principes fondamentaux de cette convention est qu'un enfant est adoptable seulement si aucune famille ne peut l'accueillir dans son propre pays. Ce principe se heurte au réseau d'intérêts qui entoure l'adoption internationale et empêche la protection minimale de l'enfant adoptable. L'État haïtien dispose de l'Institut du bien-être social (IBESR) qui se charge des procédures officielles pour l'adoption. Quand le sollicitant ouvre un dossier, il paye une taxe de 130 \$ US à l'institut ; une partie des salaires des fonctionnaires est payée avec cet argent.

L'ensemble des conditions explique l'augmentation exponentielle des adoptions internationales. D'environ 400 enfants adoptés annuellement au début des années 1990, on est passé à 1500 dans la deuxième moitié des années 2000. L'offre d'enfants pour l'adoption a toujours existé. La demande internationale avait régressé suite à des campagnes de clarification, cependant elle a à nouveau connu une hausse à partir de 2007. Cette année-là, les frais de procédure ont doublé et aujourd'hui ils atteignent les \$ 10 000 US.

Le nombre de crèches officielles, légalisées par l'IBESR et spécialisées dans l'adoption internationale, a également augmenté : de 47

en 2005 à 66 en 2008. Pour chaque crèche officielle, il y en a quatre autres clandestines. Beaucoup de ces dernières approvisionnent les premières.

La législation haïtienne ne reconnaît pas l'adoption pleine. Elle oblige les parents adoptifs à garder un contact avec les parents naturels. C'est la raison pour laquelle les crèches obligent les mères naturelles à signer un document de renonciation de l'autorité parentale pendant 18 ans, jusqu'à la majorité de l'enfant. Analphabètes, les mères des enfants adoptables sont convaincues qu'elles maintiendront un contact régulier avec leurs enfants. Mais le souci des crèches et des parents adoptifs est au contraire de briser tout lien avec la famille naturelle. Celle-ci aspirait à une vie meilleure pour son enfant et n'imaginait pas qu'elle le perdrait pour toujours.

Les responsables diplomatiques et consulaires des pays adoptants servent d'intermédiaires aux parents qui souhaitent adopter en Haïti. Partant du présupposé que l'enfant aura une vie meilleure dans sa future famille, ils font tout ce qui est en leur pouvoir pour accélérer les procédures. Cette situation est devenue encore plus grave après le tremblement de terre, avec une confusion entre l'enfant adoptable et l'enfant à sauver, entre la quête d'une nouvelle famille et la possession d'un enfant.

Le 11 février 2010, deux vols spéciaux sont arrivés à l'aéroport d'Orly avec 318 enfants haïtiens. Ce fut le premier de plusieurs groupes qui ont quitté Haïti en direction de l'Europe occidentale, des États-Unis et du Canada, dont les processus d'adoption ont été accélérés malgré l'opposition du gouvernement haïtien. La Cour des comptes française a reconnu qu'environ 1000 enfants haïtiens avaient été adoptés en France pendant l'année 2010. Dans le même rapport, il est écrit que la plupart des adoptions ont été faites par une famille monoparentale, donc contraire à la Convention de La Haye ratifiée par Paris en 1998 et qui interdit l'adoption individuelle. Il s'agit d'une pratique récurrente qui ignore ouvertement les intérêts du sujet adoptable et enfreint les règles internationales.

Les médias ont présenté le gouvernement français et les parents adoptifs comme de véritables héros ayant sauvé tant de vies.

Parallèlement, des psychologues et des psychanalystes spécialistes de l'enfance ont souligné les erreurs de la démarche :

- > dossiers médicaux, psychologiques et sociaux incomplets ou peu fiables ;
- > candidats à l'adoption en majorité célibataires (70 à 80 %) ou âgés, dont les candidatures ont été rejetées dans d'autres pays ;
- > absence de garanties juridiques assurant l'accord formel des parents naturels.

Non seulement ces difficultés augmentent les risques de trafic d'enfants, mais en plus elles rendront plus difficile l'harmonie nécessaire au nouveau noyau familial de l'enfant adopté.

Terre des Hommes, une des organisations luttant pour préserver les intérêts et les droits des enfants adoptables, a fortement critiqué ces opérations d'urgence. D'après elle, « la plupart de ces enfants n'ont pas fait l'objet d'une décision judiciaire et ne peuvent légalement pas être adoptés. La situation familiale n'a pas été analysée par les autorités haïtiennes et les enfants n'ont pas été préparés pour quitter leur pays ». Marlène Hofstetter, responsable de la politique d'adoption de cette organisation, ajoute même : « Ce que la France vient de se permettre de faire est scandaleux... on confond humanitaire et adoption »¹²⁶.

Deux logiques s'opposent. D'un côté, l'intervention humanitaire qui doit être rapide. De l'autre, la construction filiale qui exige du temps. En les fusionnant, les parents

adoptifs ont créé une situation qui aura postérieurement des conséquences négatives, aussi bien pour les enfants adoptés que pour leur famille.

_____ À part quelques épisodes, la vie commençait à retrouver un minimum de normalité. Un jour où je me rendais au siège de l'OEA pour une réunion avec la ministre Cármen Lúcia Antunes Rocha, membre de la Cour suprême brésilienne en visite professionnelle, j'ai entendu un bruit sourd près du Juvenat. J'ai regardé autour de moi mais n'ai rien vu. L'idée d'un attentat m'a traversé l'esprit, ce qui allait complètement à l'encontre de ma perception de la crise

126. In : *Le Temps*, Genève, 24 décembre 2004. Sur la situation des enfants adoptés par les États-Unis, cf. Ginger Thompson, « After Haïti Quake, the Chaos of U. S. Adoptions », *New York Times*, 3 août 2010.

haïtienne. Après avoir arrêté la voiture, j'ai aperçu deux personnes de l'autre côté de la route qui regardaient en l'air et faisaient des gestes : un poteau électrique dont les fils emmêlés et à nu brûlaient depuis la veille s'était brisé en deux. La partie supérieure tournait et s'agitait, comme si une lance avait été projetée sur le pare-brise de la voiture au moment exact où je passais par-là. Passé le moment de frayeur, j'ai contacté les services responsables qui ont coupé l'électricité. Quand je suis repassé en fin d'après-midi, le feu continuait de consumer les deux morceaux du poteau. Je l'ai à nouveau signalé aux services qui m'ont répondu qu'ils avaient fait ce qu'ils devaient faire et qu'« éteindre les incendies [était] l'affaire des pompiers ».

Cet épisode singulier illustre bien le degré d'irresponsabilité collective qu'avait atteint la société haïtienne. Un simple récipient d'eau apporté par un particulier ou un voisin était quelque chose d'impossible à imaginer. Le jour suivant, la même scène. C'est seulement la pluie en fin d'après-midi qui a éteint le petit incendie. Déçu par l'attitude de tous, mes craintes se sont confirmées : sans changement de mentalités et de culture, il n'y aurait aucune évolution.

Dans les premières heures qui ont suivi le tremblement de terre, les hôpitaux et les dispensaires qui n'avaient pas été complètement détruits ont été envahis par des milliers de gens

qui amenaient leurs blessés. Très vite, les salles d'opération, les chambres, les couloirs, les cours, les parkings et les jardins se sont remplis. Beaucoup de chirurgiens étrangers sont venus dans ce Port qui n'était plus celui du Prince, mais celui de la disgrâce, de la souffrance indicible. La majorité des opérations était faites sans hygiène et parfois sans anesthésie, beaucoup ont abouti à des amputations, voire à des décès. Les chirurgiens ont décrit les larmes, le sang, les odeurs, les cris, la poussière, la chaleur étouffante, les cadavres entassés à côté de la table d'opération et la mort, tout cela dans les premiers jours. Certains récits sont poignants et leurs auteurs reconnaissent qu'ils ont été à jamais marqués par les événements et les drames de ces terribles jours.

Le plus difficile était de prendre des décisions, de faire face au dilemme imposé par les circonstances dramatiques. Les médecins

étaient constamment tenaillés entre tenter de sauver une jambe gangrenée pleine de bactéries et amputer. Les conditions des opérations étaient pires que celles d'une guerre. Pour cette dernière, tout était planifié. Pour la réalité haïtienne, rien.

Comme cela s'observe dans des circonstances exceptionnelles, la nature humaine accompagne *pari passu* autant le sublime que l'horrible. Deux semaines après le séisme, des murmures étouffés ont été entendus sous les décombres. Au terme de dix-huit heures d'une lutte frénétique et méticuleuse, on a retiré en vie et sans aucune blessure la petite Darlène devenue le symbole de la lutte pour la vie du peuple haïtien.

Parmi les rares hôpitaux restés debout et ayant conservé d'excellentes conditions d'accueil se trouvait l'hôpital de la MINUSTAH, situé près de l'aéroport et sous la responsabilité de militaires argentins. Le jour fatidique, des centaines de familles haïtiennes y ont conduit leurs blessés dans l'espoir d'y recevoir les premiers secours. Mais elles se sont heurtées à des portes closes. Non pas parce que l'hôpital était plein. Au contraire. La direction et les professionnels ont préféré suivre des règles administratives confortables qui empêchaient de recevoir des Haïtiens et n'ont pas hésité à renier le serment d'Hippocrate.

L'hôpital était entouré par un mur élevé et son entrée protégée par des militaires armés. Ils refoulaient toute tentative d'approche et menaçaient de leurs armes ceux qui insistaient. En somme, une attitude allant totalement à

l'encontre de la définition d'un établissement de santé, destiné à soulager et à aider. Le lieu semblait être devenu une forteresse infranchissable et ses responsables avaient le pouvoir de choisir les patients. Une situation injuste et choquante dans n'importe quelle circonstance. Que dire alors dans l'état calamiteux qui dominait la région métropolitaine de Port-au-Prince et des 300 000 blessés qui attendaient une aide médicale ? Malgré tout, les occupants de l'hôpital sont restés sourds aux lamentations, clameurs, prières et sanglots d'un peuple ensanglanté qui, en dernier recours, a cerné l'établissement. Des blessés sont morts alors qu'ils attendaient, mais rien ni personne n'a réussi à faire changer d'avis

les médecins militaires. Le désespoir s'est emparé de la foule qui portait ses blessés à bout de bras dans l'espoir que la simple vision apocalyptique attendrisse les cœurs de pierre des gardiens. Devant la terreur d'une mort assurée, plusieurs parents ont pris une décision dramatique et douloureuse : ils ont improvisé une sorte d'escalier avec les caisses et lancé leur enfant blessé par-dessus le mur de protection qui entourait l'hôpital. Ultime tentative pour sauver leur vie ; seul espoir qu'ils soient secourus.

Plus tard, l'hôpital a changé sa règle et commencé à admettre aussi les familles des employés haïtiens de la MINUSTAH. Triste consolation.

Quand un des plus hauts gradés militaires étrangers de la MINUSTAH a appris que l'hôtel Montana s'était effondré et que sa femme se trouvait là-bas, il a fait ce que tous les dirigeants étrangers avaient fait : envoyer des militaires sous sa responsabilité secourir en priorité ses compatriotes. Comme on le verra, il y avait cependant une spécificité perfide dans ce cas. Munis de lanterne, les militaires avançaient difficilement dans le labyrinthe dangereux des décombres. Ils s'arrêtaient à chaque instant et tous se taisaient pendant que le commandant du groupe criait : « Est-ce qu'il y a une femme chilienne ici ? ». Au début, seul le silence lugubre et poussiéreux répondait.

Après quelques heures de recherches infructueuses et sur le point de renoncer, les militaires se sont dirigés vers la partie extérieure de l'hôtel, là où se dressait depuis peu un petit centre commercial (*Village Montana*). Même s'il avait été bâti dans le respect des normes sismiques, il n'avait pas résisté à la secousse. Et au moment où ils s'y attendaient le moins, une voix féminine a répondu en espagnol : « Oui, je suis chilienne. Je suis ici, sous les décombres ». Nouveau silence des militaires. Au bout de quelques secondes qui ont paru durer une éternité, le chef des secouristes a changé le contenu de sa question : « Comment vous appelez-vous ? » Et la femme de répondre : « Maria Isabel ».

Maria Isabel a entendu des discussions puis le groupe se rapprocher. Prisonnière sous le béton, l'œil droit fermé par une blessure, elle a été informée qu'elle n'était pas la personne qu'ils

recherchaient. Même si elle était Chilienne, elle n'était pas la bonne victime ! Paraissant comprendre la situation, elle a réussi à griffonner les numéros de téléphone de ses enfants à Santiago et à Paris et demandé qu'on les prévienne qu'elle était encore en vie. Les militaires ont pris le papier et se sont éloignés. Le silence est retombé jusqu'à ce que se fasse entendre à nouveau la voix du chef des secouristes et sa question angoissante : « Est-ce qu'il y a une femme chilienne ici ? ».

La chilienne Maria Isabel s'était réfugiée en Haïti lors du coup d'État militaire qui avait frappé la démocratie chilienne en 1973. Tombée amoureuse du pays et de son peuple, l'exil provisoire est devenu définitif. Elle avait fondé une galerie d'art haïtien et venait tout juste d'ouvrir une petite filiale dans le *Village Montana*. Elle se trouvait sous les décombres, dans l'attente d'un salut improbable des mêmes militaires qui l'avaient obligée à quitter son Chili natal.

Il lui a fallu patienter 20 longues heures avant d'être secourue et de pouvoir ensuite raconter son odyssée incroyable et révélatrice. Le corps de la Chilienne recherchée n'a été retrouvé que neuf jours plus tard. Son corps n'était pas en état de décomposition, ce qui laisse à penser qu'elle a sans doute vécu un véritable calvaire pendant plusieurs jours. Il s'en est fallu de peu pour un miracle.

Un matin, la ville dévastée a été surprise par l'arrivée d'un visi- teur inattendu : un luxueux paquebot avait profité de l'obscurité pour jeter l'ancre dans la baie de Port-au-Prince, à quelques mètres du port détruit. Les interprétations n'ont pas

tardé : l'hécatombe faisait-elle partie d'un nouveau circuit touristique ? Après la curiosité morbide de la *jet set* internationale via les airs, c'était au tour de la mer de remplir la même fonction ? Le drapeau de la République Bolivarienne du Venezuela ne faisait qu'ajouter au mystère.

La MINUSTAH a tenté de cacher ce qu'il était impossible de cacher, mais elle a fini par reconnaître à contrecœur qu'elle avait loué le bateau vénézuélien *Ola Esmeralda* pour servir d'hôtel flottant à ses fonctionnaires civils. Ils allaient ainsi disposer de tout le confort offert dans une croisière internationale et être à l'abri de répliques éventuelles. Le contraste révoltant entre ceux qui ont et ceux qui

n'ont plus, entre les assistés et leurs prétendus bienfaiteurs, bref entre les Haïtiens et les étrangers, n'avait jamais été aussi violent.

Quelques jours plus tard, la première de plusieurs réunions internationales a eu lieu pour recueillir et coordonner l'aide internationale. Elle a été organisée au Palais présidentiel de Saint-Domingue par le président Leonel Fernandez. Une manière de souligner l'action extraordinaire du gouvernement et du peuple dominicains, qui ont été les premiers à accourir au chevet des Haïtiens. Des siècles de mésententes et de désaccords semblaient avoir été balayés comme des feuilles mortes par la brise de la solidarité insulaire.

Désireux de collaborer, Leonel Fernandez a annoncé plusieurs initiatives : l'une d'elles était d'envoyer des militaires de son pays rejoindre la Force de paix des Nations Unies en Haïti. Avec l'ambassadeur dominicain Ruben Silié Valdez, nous avons souligné que la présence de militaires dominicains en Haïti occasionnerait des critiques, des incompréhensions et des ressentiments à cause de l'histoire agitée d'Hispaniola, et ce même dans le cas d'un envoi sous la bannière de l'ONU. Fernandez a rapidement abandonné l'idée.

Quoi qu'il en soit, la réunion a servi à démontrer qu'Haïti ne serait pas abandonnée à son triste sort et seule devant la tâche

herculéenne du nettoyage des décombres et de la reconstruction. Pour ce faire, deux mesures étaient nécessaires.

La première fut l'adoption en avril 2010 d'une Loi sur l'état d'urgence donnant de larges pouvoirs à l'exécutif pour un délai renouvelable de 180 jours. Malgré la crainte généralisée d'abus possibles, le Président Préval a fait preuve de modération et ne s'en est servi que pour défendre l'intérêt public, comme dans le cas des désappropriations. Néanmoins, une opposition s'est violemment dressée contre son intention de reconstruire complètement le centre de Port-au-Prince en empêchant des hommes d'affaires influents d'exercer leur droit de propriété. La situation a même fini par paralyser toute tentative d'intervenir dans la région névralgique jusqu'au milieu de l'année 2012, quand le projet a été abandonné. À la fin de son gouvernement, Préval envisageait un nouveau centre occupé essentiellement par des bâtiments publics, des hôtels, des places, des

zones commerciales et des rues pour les piétons. Rigoureusement planifiée, la maquette était à des années lumière du chaos qui avait toujours caractérisé la capitale. Préval expliquait à tous ceux qui voulaient l'entendre comment serait la vie dans le centre rénové. Démarche inutile. La Communauté internationale s'est rangée du côté des détenteurs du pouvoir économique haïtien. Elle n'a jamais pris le projet au sérieux et n'a jamais encouragé sa concrétisation. Seule la France s'est rapidement offerte pour reconstruire le Palais National à l'identique. Un simple bluff jamais mis en œuvre.

La deuxième initiative découle de la méfiance éternelle quand il est question de coopérer avec Haïti. Il fallait absolument se prémunir contre ses deux maux principaux : la corruption et l'incapacité administrative chronique. C'est à ce moment qu'est entrée en scène la Commission intérimaire pour la reconstruction d'Haïti (CIRH).

Chapitre 7

La CIRH :

la crise à l'intérieur du drame

« En tant que communauté, l'espèce humaine est un désastre ».

José Saramago

Comparé à d'autres catastrophes naturelles et compte tenu du produit intérieur brut (PIB) *per capita*, du nombre d'habitants,

de morts et de blessés, le séisme haïtien est le désastre naturel le plus destructeur de l'ère moderne.

En s'abattant sur la région métropolitaine de Port-au-Prince où se concentrent 65 % des activités économiques et 85 % des recettes fiscales, il a atteint le cœur d'Haïti. Le pays a perdu en 35 secondes l'équivalent de 120 % de son PIB et l'État un tiers de ses fonctionnaires ; sans parler de la destruction

des archives publiques, qui constituaient une mémoire institutionnelle et administrative indispensable pour l'action de l'État. En conséquence, Haïti est passée d'une situation de quasi-État à celle d'absence d'État.

C'est dans ce contexte extrême qu'a été créée la Commission intérimaire pour la reconstruction d'Haïti (CIRH), et avec elle le premier risque : remplacer définitivement un État inexistant. La CIRH est officiellement née en avril 2010 par le biais de la Loi sur l'état d'urgence, pour une durée prévue de 18 mois. Sa fonction principale était de veiller à une administration transparente, efficace et cohérente des ressources envoyées par la Communauté

internationale. Elle s'inspirait du modèle utilisé au moment du tsunami qui avait ravagé Aceh en Indonésie. Mais au contraire de ce modèle, elle ne gérait pas les ressources financières et ne programmait pas leur application. Donc elle ne construisait aucune infrastructure et n'orientait pas les actions gouvernementales. Elle était plutôt un espace de dialogue, générateur de confiance, de garantie de transparence et de cohérence. Elle était composée d'un groupe de trente personnalités haïtiennes et étrangères (en nombre égal), qui représentaient des États ou des groupes d'États s'étant engagés à donner au moins 250 millions de dollars US, des organisations internationales d'aide au développement (Banque Mondiale, BID, FMI) et des organismes régionaux (OEA, CARICOM). En plus évidemment de la présence marquante du système des Nations Unies.

Avec l'octroi d'une aide initiale de 200 millions de dollars US juste après la catastrophe, le Brésil a été le seul pays latino-américain à intégrer la CIRH. Pendant la conférence des donateurs à New York, la promesse d'aide brésilienne s'est élevée à 340 millions de dollars US. Il s'agissait d'un effort sans précédent pour une nation en voie de développement. Jamais, dans l'histoire brésilienne, une telle somme n'avait été allouée à un autre pays victime d'une catastrophe naturelle.

Les membres haïtiens étaient issus du pouvoir exécutif, de la diaspora, de mouvements sociaux et d'ONG. La coprésidence était exercée par le Premier ministre Jean-Max Bellerive et l'ancien Président des États-Unis, William Jefferson Clinton, récemment nommé envoyé spécial du SGNU pour la

reconstruction d'Haïti. À Port-au-Prince, le secrétariat exécutif était assuré par l'économiste Gabriel Verret, conseiller économique de Préval et ancien fonctionnaire de l'USAID. Mais il existait aussi un secrétariat informel à New York, géré par des collaborateurs de la Fondation *Clinton Global Initiative*. L'architecte et homme politique Leslie Voltaire servait de lien entre les deux structures. De prime abord, il faut noter le rôle fondamental de Bill Clinton et des États-Unis – des intérêts croisés qui ont imprégné les activités de la commission et provoqué de nombreux quiproquos, méfiances et actions inefficaces.

À l'occasion de la Conférence des donateurs en mars 2010 à New York, les promesses de dons ont atteint le chiffre impressionnant de 11 milliards de dollars US pour les cinq années à venir. Sans comprendre la véritable fonction de la CIRH, aussitôt beaucoup de regards se sont tournés vers elle, aussi bien les regards bien intentionnés que les autres.

Les projets devaient d'abord être expressément autorisés par le ministre de tutelle avant d'être analysés par la CIRH. C'est lui qui les faisait suivre. Une telle démarche était l'instrument pratique utilisé pour renforcer la capacité de l'État haïtien. Au-delà du *nihil obstat* ministériel en amont et en aval, à la fin du long itinéraire procédurier se trouvait l'indispensable approbation présidentielle sans laquelle aucune décision de la CIRH ne pouvait être mise en œuvre.

Tous les membres de la CIRH étaient nommés par décret présidentiel de Préval, conformément à la suggestion des gouvernements respectifs et des organisations internationales. Ce fut mon cas, mais pas sans difficultés. Le surinamien Albert Ramdin visait le poste étant donné que la commission bénéficiait d'une certaine aura avec la présence de Bill Clinton. Il a même proposé de représenter l'OEA en venant spécialement de Washington uniquement pour les réunions présidées par Clinton. En contrepartie, il me laisserait

participer aux autres en qualité de représentant assistant. L'impudence carriériste cachée derrière cette argumentation insolite m'a conduit à radicaliser ma position : soit j'étais le représentant de l'OEA, soit il ne fallait pas compter sur moi pour tout ce qui concernait la CIRH. J'ai remporté la bataille, conscient que le deuxième dans la hiérarchie de l'OEA ferait tout pour me mettre des bâtons dans les roues.

Ce fut la première et seule fois que j'ai travaillé avec l'ancien Président des États-Unis. Artiste de la communication, homme charmant qui semblait embrasser sincèrement la cause haïtienne, Bill Clinton brillait sous les feux des projecteurs. Même s'il ne s'exprime pas en français (la langue de travail de la CIRH), il introduisait des thèmes, faisait des suggestions – rapidement acceptées –, résolvait avec bonhomie des conflits et tirait des conclusions. Efficacement secondé par Jean-Max Bellerive à qui incombaient les

explications techniques et les réponses parfois dures à certaines questions non pertinentes, le duo s'efforçait d'accorder un orchestre voué à la cacophonie.

Pendant les intervalles entre les séances, j'ai noté que beaucoup de collègues, surtout des femmes et parfois des ambassadrices, se rapprochaient souriantes de Clinton. Après un échange rapide d'amabilités, quelqu'un surgissait aussitôt avec un appareil à la main et photographiait les personnages. Et quand Clinton les saluait, amusé, ses interlocuteurs éclairés s'éloignaient en montrant fièrement à tous leur trophée.

À cette occasion et dans d'autres, l'intérêt de Clinton pour les drames haïtiens était indéniable et visible. Comment est-il arrivé là ? S'agit-il d'une bénédiction ou d'une malédiction ? Quoi qu'il en soit, les Clinton, le couple le plus puissant et le plus influent de la politique internationale de ces 30 dernières années est aussi un acteur incontournable de la politique haïtienne.

Tout a commencé quand Hillary Diane Rodham et William Jefferson Clinton se sont mariés le 11 octobre 1975. Au contraire de ce qu'aiment à dire les intéressés, la lune de miel du couple n'a pas été un voyage en Haïti mais à Acapulco, au Mexique. C'est en rentrant aux États-Unis qu'ils ont été invités par David Edwards – ami et cadre de Citibank – à les accompagner en Haïti. La motivation d'Edwards n'était pas culturelle ni humanitaire. En fait, Citibank avait des intérêts financiers de longue date en Haïti. En 1909, la *National City Bank of New York* (Citibank) a acquis la majorité des actions de la Banque nationale d'Haïti (BNH) qui se trouvait entre des

mains françaises et qui, depuis 1880, avait le pouvoir d'émettre du papier-monnaie et de servir de caisse centrale au Trésor national haïtien. En 1914, Roger Leslie Farnham, responsable de la région des Caraïbes à la Citibank, a fait pression sur le secrétaire d'État William Jennings Bryan pour que Washington intervienne militairement en Haïti afin de protéger les intérêts

nord-américains. L'année suivante deviendra la première des dix-sept années d'occupation du pays¹²⁷.

La Citibank possédait dans son portefeuille d'importants titres de la dette extérieure haïtienne, et un soutien au Congrès américain ne pouvait que faciliter les négociations turbulentes avec les autorités haïtiennes. Parce qu'il avait du temps après sa défaite aux dernières élections, le jeune démocrate Bill Clinton décida d'accepter l'invitation de la Citibank.

Dans ses mémoires publiées en 2004, Clinton commet une gaffe qui révèle une demi-vérité. D'après lui, David Edwards « a dit qu'il avait suffisamment de points de fidélisation accumulés pour payer nos billets. Et il a voulu nous donner le voyage comme cadeau de mariage. Une semaine après notre retour du Mexique, nous étions repartis »¹²⁸. Or, à l'époque le système de *miles* aériens n'existait pas. Pourquoi le mentionner ? La gêne de Clinton à révéler que son dévouement pour Haïti n'est pas dépourvu de calculs intéressés l'oblige à recourir à une certaine hypocrisie et à des demi-vérités – qui vont imprégner pendant des décennies ses rapports avec l'île des Caraïbes.

Le voyage a eu lieu en décembre de la même année. Le jeune couple a fait ce que certains artistes et personnages excentriques avaient l'habitude de faire au cours des années soixante-dix : connaître les magnifiques paysages haïtiens, sa

capitale à l'aspect provincial et à l'architecture victorienne de style Gingerbread, son art naïf merveilleux et la force de son vaudou mystérieux. En outre, la république exotique était habitée « par des Noirs qui parlaient français ! », pour reprendre l'observation raciste de Jennings Bryan alors secrétaire d'État du Président Woodrow Wilson. Parallèlement, Haïti détenait déjà le titre indésirable de pays le plus pauvre du continent.

_____ Personne n'est dupe quant à la raison de l'invitation d'Edwards : s'attirer la sympathie de Bill Clinton pour promouvoir les intérêts de la Citibank en Haïti. Jamais il n'aurait imaginé assister à une telle

127. Hudson, Peter James, « On Citigroup's anniversary, don't forget its brutal past », *The Miami Herald*, 18 juin 2012.

128. Clinton, William, *My Life*, Alfred A. Knopf, New York, 2004, p. 236.

implication des Clinton, surtout à partir des années 1990 quand ils ont joué un rôle politique et économique de premier plan dans les sujets haïtiens.

Cependant, le voyage a eu aussi un résultat collatéral inattendu. Il se trouve qu'Haïti a éveillé un intérêt intellectuel immense chez le jeune couple, qui est « rentré fasciné » aux États-Unis. Hillary Clinton résume parfaitement le sentiment contradictoire qui s'est emparé d'eux lorsqu'elle dit qu'ils sont revenus « enchantés et désespérés ». À partir de là, le pays est devenu « une obsession familiale » et ils ont été convaincus qu'ils avaient « une responsabilité spéciale » vis-à-vis des haïtiens. En plus de donner à Haïti « une place spéciale dans leur cœur », les Clinton ont acquis au cours de plusieurs années de vie commune une importante collection d'œuvres d'art qui ornent la résidence familiale. Autrement dit, l'*Aedes Haïtia* est passé par-là et en a fait des militants passionnés de la cause haïtienne. Le couple Clinton est l'un des acteurs internationaux qui a le plus pris la défense d'Haïti au cours des trois dernières décennies. Entre passions, raisons d'État et affaires privées, ils ont placé Haïti au centre de leur action internationale¹²⁹.

Les Clinton ont rarement exprimé des autocritiques ou des doutes sur les résultats de leurs aventures haïtiennes. C'est devant la Commission des affaires étrangères du Sénat des États-Unis, le 10 mars 2010, que Bill Clinton a finalement brisé le silence et reconnu qu'il n'avait pas toujours agi en faveur des intérêts haïtiens :

Depuis 1981, les États-Unis ont suivi une politique, que nous avons commencé à repenser seulement l'année dernière. Les pays riches, comme le nôtre, produisant beaucoup de nourriture, doivent vendre aux pays pauvres et les soulager du fardeau de la production de leur propre nourriture, de sorte que, Dieu merci, ils puissent sauter directement dans l'ère industrielle. Cela n'a pas fonctionné. Cela a peut-être été bon pour certains de mes fermiers, en Arkansas, mais cela n'a pas fonctionné.

_____ C'était mon erreur. Je ne pointe quiconque du doigt. Je l'ai fait. En raison de cela,

129. Cf. l'éditorial de Pierre-Raymond Dumas, « Bill Clinton et Haïti » *Le Nouvelliste*, Port-au-Prince, 9 juillet 2010, dans lequel l'auteur définit Clinton comme « une sorte d'avocat de la cause (perdue ?) haïtienne, un ambassadeur de choc, capable de susciter un intérêt durable pour les efforts de reconstruction en Haïti, un agent de publicité capable de vendre le produit haïtien en dépit de tout, malgré maintes circonstances défavorables ».

les conséquences pour Haïti ont été la perte de la capacité de produire du riz pour nourrir son peuple. Et personne d'autre que moi, chaque jour ne doit vivre avec cette décision et ses conséquences.

L'erreur aurait pu être corrigée immédiatement. Juste après le tremblement de terre, Préval avait demandé que Washington remplace les dons en nature par des ressources financières pour permettre à la population d'acquérir des aliments produits localement. Le gouvernement nord-américain s'y est opposé catégoriquement, condamnant ainsi l'agriculture haïtienne.

La nomination de Martelly a renforcé la présence de Bill Clinton. À toutes les fonctions déjà exercées s'est ajoutée celle de coprésident du Conseil consultatif présidentiel pour le développement économique et l'investissement (CCPDEI/PACEGI). Instrument mi-haïtien mi-étranger, il aidait Martelly à capter des investissements privés que les nouvelles autorités jugeaient essentielles pour le développement durable. Sa tâche était d'autant plus difficile que sur une liste des 145 pays préférés par les investisseurs étrangers, Haïti occupait la 144^e position.

Quand Obama est arrivé à la Maison Blanche, j'ai pensé qu'il allait donner une place privilégiée à Haïti dans son agenda des affaires étrangères. En fin de compte, le premier Noir à

présider une des sociétés les plus traumatisées par les oppositions de race aurait la possibilité de dialoguer avec la seule république noire construite par des esclaves dans l'histoire de l'humanité. Je me suis trompé. Après la catastrophe qui a tué 316 000 personnes et laissé sans abri deux tiers de la population métropolitaine, Obama ne s'est pas rendu sur les lieux. J'ai vite compris qu'Haïti était le domaine réservé des Clinton et qu'Obama ne s'impliquerait pas.

À la CIRH, l'OEA et la CARICOM avaient un droit de parole mais pas de vote. Pour une simple raison : elles ont des intérêts et des projets en Haïti, toutefois elles ne sont pas des organisations d'aide au développement et ne disposent pas de ressources financières pour d'éventuelles donations.

Après avoir constaté les absences injustifiables de la République Dominicaine (voisine d'Haïti et très active après le séisme) et de

Cuba (collaborateur infatigable dans le domaine de la santé et de la formation de ressources humaines) aux séances de travail de la CIRH, j'ai proposé qu'ils soient tous les deux invités en tant qu'États observateurs. Même s'il ne s'agissait pas de donateurs de nouveaux fonds comme le prévoyait le règlement de la commission, il me paraissait injuste de ne pas reconnaître tous les efforts déployés par les deux pays. Sans compter que l'autre île importante des Caraïbes était représentée à travers la CARICOM dont la délégation était présidée par l'ancien premier ministre de la Jamaïque, Percival J. Patterson. Cuba possédait des informations précieuses sur la situation sanitaire en Haïti. Quand le choléra a frappé le pays, comment lutter rationnellement en faisant abstraction des connaissances cubaines ? C'est l'intérêt haïtien qui aurait dû primer sur les querelles et disputes des pays disposés à coopérer avec Haïti à condition que leurs concurrents soient évincés, comme cela se produisait très souvent¹³⁰.

Le gouvernement haïtien et les représentants diplomatiques latino-américains étaient d'accord avec la proposition. Évidemment, le Canada et les États-Unis y étaient opposés. Le représentant des États-Unis a laissé entendre qu'il pourrait éventuellement accepter la présence de la République Dominicaine, mais en aucun cas de Cuba. Le représentant du Canada avait une attitude encore plus radicale et dépourvue de toute considération : il refusait la présence des deux États.

À la réunion suivante, après avoir réitéré ma proposition et m'être assuré que la grande majorité des

présents étaient d'accord, j'ai demandé qu'il y ait un vote. Une demande accueillie par un silence embarrassé ; personne n'a osé s'opposer. C'est donc en l'absence d'un vote et par consensus que Cuba et la République Dominicaine ont intégré la CIRH en condition d'États observateurs. Dans les réunions qui ont suivi, j'ai pu jouir de la sensation agréable

130. La première « brigade » de médecins cubains est arrivée en Haïti le 4 décembre 1998, pendant le premier mandat de Préval. Depuis, des milliers de professionnels de la santé ont traversé le Passage du Vent et assuré une assistance médicale dans les lieux les plus reculés d'Haïti. Cf. Guevara, Victor Manuel Rodriguez, *Haïti querido: colaboracion medica cubana*, Editorial Pablo de la Torriente, La Havanne, 2003, 107 p.

de voir autour d'une même table l'ancien Président Bill Clinton dialoguant avec l'envoyé spécial de l'île de Fidel Castro. Et quand des thèmes ont été mis à l'ordre du jour, les nouveaux membres ont profité de la confusion ambiante pour faire usage d'un droit qu'ils n'avaient pas : celui de voter. À ce moment-là, on était devant ce que devrait signifier Haïti pour les Amériques : le point de rencontre de nos non-rencontres.

Cependant, tout n'était pas rose. Au contraire. Les premières critiques sur l'inaction de la CIRH ont commencé à apparaître : en plus d'avoir généré une très grande expectation au moment de sa création, ses attributions et son fonctionnement étaient mal connus et elle souffrait d'une incapacité chronique de communication. Et même si les donations étrangères avaient doublé à partir de la moitié de l'année 2010 (comparé à la même période de l'année précédente), les urgences étaient d'une telle ampleur que les actions entreprises paraissaient une goutte d'eau, totalement en décalage avec les besoins. La région métropolitaine étouffait sous 8 millions de mètres cubes de décombres et environ un millier de camps de réfugiés improvisés. Il fallait donc que la CIRH retire les gravats et reloger les sans-abri avant de planifier sa construction. Or, on s'est aperçu que les propositions (parfois même saugrenues) sur la reconstruction de Port-au-Prince se multipliaient mais

que rares étaient ceux qui se consacraient au nettoyage de la ville. Les organisations et les pays donateurs préféraient financer le charme de la reconstruction au détriment des projets qui finançaient les ouvrages préliminaires indispensables.

Au sein de la CIRH, l'atmosphère n'était pas non plus des meilleures. À ma grande surprise, Bill Clinton faisait souvent voter des projets de nature diverse qui provenaient tous de la fondation *Clinton Global Initiative*. Personnellement, j'y voyais là un mélange évident de fonctions. Mais comme sa fondation apportait des ressources financières, personne n'osait le critiquer ouvertement ; à l'exception du représentant français Pierre Duquesne, qui n'hésitait pas à attirer vigoureusement notre attention sur cette situation. Toutefois, dès qu'il avait fini de parler, le groupe passait à un autre

sujet et la proposition de Clinton était dûment approuvée. L'autre difficulté venait du groupe des représentants haïtiens, les représentants de la diaspora qui venaient spécialement à Port-au-Prince pour les réunions. Ils critiquaient avec vigueur le Secrétaire exécutif Gabriel Verret, également haïtien, en lui reprochant le manque d'informations préalables et l'absence d'agenda. Lors de la seule réunion de la CIRH qui a eu lieu en dehors de Port-au-Prince, dans un grand hôtel de Saint-Domingue, ils se sont disputés avec une telle violence que Bill Clinton et moi-même leur avons suggéré de résoudre leurs différends dans des réunions parallèles, en marge de la commission. Présente sur les lieux, la presse haïtienne s'est aussitôt emparée du malaise qui flottait sur notre conclave.

La situation insoutenable a coûté sa place à Gabriel Verret, rapidement remplacé par Laura Graham de la fondation Clinton. Une fois de plus, il y avait un mélange des fonctions vu que la seule compétence de Laura Graham en la matière était d'être la personne de confiance de Bill Clinton. Inexpérimentés en termes de développement, de catastrophes naturelles et d'aide humanitaire, Graham et les autres jeunes assistants de Clinton n'étaient pas à la hauteur du défi.

En avril 2009, le département d'État dirigé par Hillary Clinton a décidé de changer complètement la stratégie de coopération des États-Unis en Haïti. Apparemment fatiguée par le manque de résultats concrets, Hillary Clinton relia l'action du gouvernement à la doctrine du *smart power* proposée par la fondation Clinton. À partir de ce moment, les solutions seraient uniquement basées sur des évidences. Le chef de

cabinet d'Hillary Clinton, Cheryl Mills, affirme que l'idée « était que si nous mettons en place une assistance, nous devons savoir ce que seront les résultats »¹³¹.

Le tremblement de terre de janvier 2010 était l'occasion rêvée pour mettre à l'épreuve la nouvelle politique.

En plus de ses fonctions, Mills a été nommée responsable du _____ *Desk Haïti* au Département d'État. Diplômée de la Stanford Law

131. Reitman, Janet, « How the World Failed Haïti », *Rolling Stone*, 4 août 2011.

School, administratrice officieuse de la campagne électorale de 2008 et avocate de Bill Clinton lors du procès d'*impeachment*, elle n'avait par contre aucune formation ni expérience en économie du développement. Malgré cela, elle « était décidée à trouver une nouvelle façon de faire des choses qui seraient plus efficaces, tant pour les États-Unis que pour Haïti »¹³².

L'idée consistait à transformer Haïti en un Taïwan caraïbe. Les niches de marché à explorer et qui devaient orienter la nouvelle coopération seraient l'industrie du maquillage, du vêtement, du tourisme et les centres d'appel. Haïti et ses particularités étaient ignorées. Plus que de l'espoir, on avait la certitude qu'elles se plieraient bientôt aux schémas imposés par les technocrates d'Harvard Business School. Haïti devait s'insérer dans les paramètres de l'efficacité capitaliste : « Est-ce que cela va être difficile ? Oui a déclaré Hillary Clinton avec les larmes aux yeux, dans une entrevue avec *The Miami Herald*. Est-ce que je pense qu'on peut le faire ? Oui, absolument ! »¹³³

L'amateurisme volontariste des Clinton semblait dépourvu de freins et de bon sens, à tel point que Bill Clinton a déclaré publiquement dans un discours à Port-au-Prince qu'il ferait d'Haïti le premier pays complètement *wifi* de la planète.

_____ La crise interne de la CIRH a atteint son apogée quand l'agence de consultants *Price, Waterhouse and Coopers*

(PwC), qui avait organisé l'appel d'offres pour choisir une institution chargée de veiller à la transparence de l'application des ressources financières liées à la CIRH, a reçu l'autorisation du Conseil d'administration pour participer elle-même à la sélection. La décision controversée prise des airs tragi-comiques et aurait dû être dénoncée au grand jour quand l'agence a finalement remporté un appel d'offres dont elle avait elle-même défini les termes et les conditions. Comme il s'agissait d'Haïti

132. *Ibidem.*

133. *Ibidem.* Le reportage de Janet Reitman a semé un vent de panique au sein du Département d'État et de l'USAID. Une chasse aux sorcières a été entreprise pour tenter de découvrir et de punir les personnes ayant laissé échapper des informations. Comme il était impossible d'identifier les sources dans le gouvernement américain, on décida de choisir un bouc émissaire. Ainsi, Clinton a exigé et obtenu le départ d'Alice Blanchet (proche collaboratrice de Bellerive) de la CIRH. Or, Alice Blanchet ne connaissait aucune des révélations présentées dans le reportage.

et des intérêts de Clinton, cette incongruité flagrante au parfum de scandale n'a même pas été critiquée.

Un des thèmes qui a dominé en permanence notre travail fut celui de trouver un toit pour les centaines de milliers de sans-abri qui vivaient sous des bâches en plastique dans les rues et les parcs de la région métropolitaine. Un grand nombre de sans-abri avait abandonné Port-au-Prince après le drame, mais ils étaient vite revenus parce que l'aide humanitaire était concentrée dans la capitale. Le défi consistait à trouver des terrains suffisamment grands dans les environs de la ville pour y construire des abris, des hébergements et des logements. Sans cela, aucune solution n'était possible. Cependant, nous avons été confrontés à des pratiques de propriété du sol qui ont fait de la réinstallation des sans-abri en région métropolitaine un véritable casse-tête.

Le droit foncier coutumier haïtien distingue clairement les biens propres et les biens acquis, à l'image de ce qui se faisait en Europe médiévale. Les premiers sont obtenus par le biais de l'héritage et les deuxièmes par des acquisitions. Les biens acquis sont totalement libres et leurs propriétaires peuvent en disposer comme ils le veulent. Les biens hérités, par contre, ne peuvent être vendus sans l'accord des membres de la lignée familiale, qui sont prioritaires pour l'achat. Les voisins peuvent aussi exercer ce droit puisque beaucoup composent la grande famille rurale haïtienne. En cas de mariage, les terres de la lignée familiale appartiennent aux membres du nouveau couple tant qu'ils sont en vie. Quand ils meurent, la lignée redevient propriétaire de la terre. D'après le droit coutumier

du pays, la société familiale haïtienne repose sur une communauté diachronique indifférente à la mort de l'un de ses membres, qui n'altère ni sa personnalité, ni ses structures. Lorsqu'un membre de la lignée abandonne les terres, son droit à l'héritage devient latent. En d'autres termes, il ne pourra être exercé que s'il revient sur les terres car le droit établi par la lignée n'est pas un droit de propriété tel qu'il est conçu dans le système moderne. Il est un droit d'utilisation et d'exploitation de la terre. La propriété proprement dite demeure avec la communauté familiale.

Le droit romain a introduit les notions de patrimoine et de succession dans les pays régis par le droit positif. L'individualisme s'affirme au détriment du contrôle des parents les plus proches. Deux systèmes continuent de coexister en Haïti ; celui des successions, où la terre acquiert une valeur marchande, et celui de la lignée familiale, matérialisé par l'appartenance à un « type de société de famille pour qui la terre représente l'élément concret de cohésion sociale et n'est pas, par définition, susceptible d'aliénation »¹³⁴.

Chaque lignée familiale possède un chef, choisi par les autres membres. C'est lui qui les représente devant le monde extérieur. Détenteur d'un pouvoir spirituel et occupant la maison au centre du lakou (forme d'organisation sociale et spatiale traditionnel en milieu rural), il est dépositaire de tous les titres de propriété et est chargé de répartir le droit d'utilisation de la terre.

Un jour, alors que je visitais l'Île-à-Vache au sud-ouest d'Haïti, en face des Cayes, j'ai découvert un grand banc de sable sur lequel les pêcheurs avaient installé leurs cabanes rustiques recouvertes de feuilles de palmiers. Tous habitaient en ville et les utilisaient pendant la semaine comme point de chute pour la pêche. Il y en avait une trentaine, mais l'une d'elles semblait inhabitée. Quand j'ai demandé à qui elle appartenait, on m'a

répondu : « À vous, au cas où vous viendriez vivre ici ». Le tintamarre des enfants m'a empêché d'envisager la portée anthropologique de la réponse. Sur le moment, j'ai juste pensé que j'avais trouvé l'endroit idyllique si je décidais de me retirer du monde.

L'héritage tel qu'il a été conçu au moment de l'indépendance atteste de la permanence du cadastre colonial dans la mémoire populaire haïtienne et constitue sa légitimité. Ces conditions ont empêché l'État haïtien de devenir l'entité reconnue pour la légalisation de la propriété foncière. C'est la raison pour laquelle il n'existe pas de cadastre foncier en Haïti et que les titres présumés de propriété d'un même bien se multiplient. De là le dicton populaire :

_____ « Haïti a 28 000 km² de territoire et 100 000 km² d'actes notariés ».

134 Cf. D'Ans, Andre-Marcel, *Haïti, paisaje y sociedad*, Éd. Oriente, Santiago de Cuba, 2011, p. 263.

Le divorce entre l'État de fait et l'État de droit, entre le droit coutumier et le droit formel, provoque un choc évident. Quand les Nations Unies décident au nom de la Communauté internationale que l'une des principales priorités en Haïti est l'établissement de l'État de droit, elles ne devraient pas se référer au droit de propriété rurale. En effet, il est immuable et représente un élément intrinsèque de la culture et de l'histoire haïtienne.

Le droit formel a réussi à supplanter le droit du sang dans les régions urbanisées d'Haïti et de leurs périphéries. Le monde rural, par contre, reste sous l'emprise d'un système coutumier anarcho-démocratique qui défie la modernité. Dans ce système, ni l'État ni son substitut (comme cela arrive très souvent quand la Communauté internationale intervient) ne parviennent à imprimer leur marque. Les valeurs traditionnelles règnent en maître.

J'ai demandé à un grand entrepreneur haïtien qui travaille notamment dans le domaine agricole quelles méthodes il employait pour résoudre les conflits de propriété foncière. Il m'a simplement répondu qu'il y avait deux voies possibles, toutes deux permettant d'éviter le recours à des institutions publiques : d'un côté, la persuasion à coup de compensations financières ; de l'autre, la violence brute.

L'entrecroisement de droits contradictoires et légitimes est une source inépuisable de conflits et empêche d'élaborer tout inventaire ou diagnostic de la situation immobilière en Haïti.

Aussi bien l'OEA que le gouvernement français se sont offerts pour réaliser un cadastre foncier moderne en Haïti.

Avant de convaincre le gouvernement haïtien de la nécessité de l'entreprise, il a fallu définir qui ferait quoi. Paris a envoyé plusieurs délégations de techniciens à Port-au-Prince. Pendant une réunion, ils ont sévèrement critiqué le pré-projet élaboré par l'OEA, selon eux sans fondement parce que réalisé avec le soutien de techniciens canadiens de Montréal. Je leur ai répondu que je n'étais pas là pour parler des aspects techniques du projet et que je n'étais pas davantage un « vendeur de projets ». L'objectif de l'OEA était simple : offrir les meilleurs services possibles à l'État haïtien pour qu'il puisse

remédier à une situation foncière complexe. Malgré ses ressources financières et techniques ainsi que son influence politique sur le gouvernement du Président Martelly, la France n'a pas réussi à imposer son projet. Des voix critiques à Port-au-Prince ont affirmé que l'objectif de la France était de faire renaître des cendres du passé les titres de propriété de l'époque coloniale. La rumeur s'est propagée comme une traînée de poudre à travers tout le pays et a définitivement enterré le projet français.

Quand les autorités gouvernementales et la CIRH ont tenté de trouver des espaces pour installer les sans-abri aux abords de Port-au-Prince et de Léogâne, le système foncier haïtien a montré tout son pouvoir. Les terres visées appartenaient à plusieurs propriétaires formels et, en plus, le droit du sang en vigueur rendait la situation encore plus compliquée. Pour chaque nouveau regroupement humain de sans-abri né après janvier 2010, il a fallu conjuguer volonté politique, action policière et ressource financière. Et du temps. Trop de temps.

Face à l'imbroglio, la représentante des États-Unis Cheryl Mills a proposé que la CIRH se déclare autorité notariale et émette des titres de propriété. Or, cela aurait équivalu à mépriser les fondements sociologiques et historiques de la société haïtienne, à imposer des règles contre lesquelles s'était

forgée la lutte pour l'indépendance. Comme Préval avait le dernier mot sur les décisions émanant de la CIRH, il s'y est vigoureusement opposé et l'idée a été abandonnée. Mills ne lui a pas pardonné.

La décision de reloger les sans-abri dans des zones périphériques de Port-au-Prince faisait aussi l'objet de fortes critiques. Beaucoup avaient encore en souvenir l'expérience malheureuse du camp de Corail-Cesselesse. Le gouvernement avait déclaré d'utilité publique et exproprié une vaste zone située au nord de Port-au-Prince en 2010 afin de loger une partie des sans-abri. Mais très vite ses espaces ont été envahis. Quand finalement les maisons ont pu être construites, elles ont été rejointes par de nouvelles agglomérations clandestines qui abritent aujourd'hui 200 000 personnes. Ce qui devait servir de modèle pour la reconstruction et pour cela

justement appelé Canaan, s'est transformé en l'un des plus grands bidonvilles des Amériques.

La volonté du gouvernement brésilien de collaborer au développement économique d'Haïti est une autre victime du système foncier haïtien. Au cours de l'une de ses premières rencontres avec Préval, le Président Lula lui a demandé du tac au tac : « Préval, indiquez-moi un projet, juste un, que vous jugez fondamental pour que le Brésil puisse l'offrir à Haïti ». Ce à quoi Préval a aussitôt répondu :

La construction d'un barrage hydroélectrique dans la région de l'Artibonite. Il résoudrait le manque d'énergie. En plus, il serait à même de contrôler les constantes inondations et permettrait l'agriculture irriguée. Ce projet serait la rédemption de la région avec le plus grand potentiel agricole et marquerait le début de l'industrialisation d'Haïti.

Ne disposant pas de prévisions budgétaires, Lula a été obligé de recourir aux improvisations et à la bonne volonté de tous pour élaborer le projet technique et financier du barrage. Les ingénieurs militaires ont aidé et après un grand nombre de missions en Haïti, le projet rêvé et peu coûteux était prêt. Ce qui semblait être le plus difficile, Lula et ses collaborateurs ont réussi à le faire.

Néanmoins, il ne savait pas que les plus grosses difficultés étaient encore à venir. Préval est allé dans la région d'Artibonite s'entretenir avec les chefs des *lakous* et leurs habitants. La perte définitive de leurs terres avec la future formation du lac du barrage a bloqué toute possibilité de compréhension. Ils se sont opposés radicalement au projet. À tel point que Préval, pendant une des dernières réunions avec

Lula (alors en fin de mandat), a demandé à ce dernier d'intervenir. Aussi incroyable que cela puisse paraître, Préval a demandé à Lula de l'accompagner dans l'Artibonite pour dialoguer avec les agriculteurs et les futurs inondés, pour les convaincre des bénéfices de l'ouvrage et de son importance pour l'économie locale et nationale. Mais Lula a fait preuve de bon sens et a refusé. Une fois de plus, le droit du sang l'a emporté.

La fragilité de l'État, le droit du sang et l'amateurisme ont rendu impossible la réussite d'un unique projet sous la responsabilité d'une entreprise brésilienne. À la fin de l'année 2012, l'entreprise

brésilienne OAS a dû interrompre la construction de la route entre la ville portuaire des Cayes et la ville à l'abandon de Jérémie, au sud-ouest du pays. Quatre-vingt-dix kms de bitume devaient traverser l'étroite bande de terres et unir les deux rives. Financés par la BID et par le Canada, les travaux ont été interrompus quand se sont multipliés les propriétaires présumés qui venaient demander des indemnités pour les expropriations de terres au bord de la route. Une seule terre pouvait s'accompagner de plusieurs actes notariés et de droits de possession. Après des échanges d'accusations contre le gouvernement haïtien et OAS et après les violentes manifestations de protestation (qui ont provoqué des morts) pour l'interruption des travaux, OAS a jeté l'éponge et a été remplacée par l'entreprise dominicaine Estrella. Avec une expérience de plus de 10 ans de travaux d'infrastructures en Haïti, Estrella constitue un cas isolé de réussite d'entreprise étrangère sur le marché haïtien. Son succès découle de deux éléments : elle s'est associée à des entrepreneurs haïtiens et elle recourt systématiquement aux autorités locales et régionales pour résoudre des problèmes de possession de la terre.

Bien que fondée en 1984, l'Office national du cadastre (ONACA)

- chargé de légaliser et de centraliser le cadastre foncier haïtien - n'a réussi à enregistrer que 5 % des 28 000 kilomètres² que compte le pays. Ainsi, la quasi-totalité des terres haïtiennes se trouve dans un flou dominé par le droit du sang, l'informalité et parfois la mauvaise foi.

Après 18 mois d'activités et 87 projets approuvés, le mandat de la CIRH n'a pas été renouvelé par le parlement haïtien. Elle est morte d'inanition le 21 octobre 2011 malgré les efforts du Président Martelly de reconduire l'expérience. Après elle, l'idée d'une agence haïtienne pour la reconstruction n'a pas eu plus de succès. Il faudra attendre septembre 2012 pour que le Premier ministre haïtien annonce, à New York, la création d'un nouveau mécanisme de contrôle sur le paiement et l'application des donations en remplacement de la CIRH. Au contraire de cette dernière, il s'agit d'un simple département créé au sein du ministère de la planification et

de la coopération externe, exclusivement haïtien. Sera-t-il respecté par les donateurs ? Le temps nous le dira.

En dépit de ses imperfections manifestes, la CIRH aurait pu être un instrument novateur pour l'apparition d'un minimum de confiance entre les donateurs et les autorités haïtiennes. Sa disparition a entraîné un retour en arrière et avec lui d'innombrables exemples de corruption, d'usage frauduleux des ressources publiques et d'incurie administrative. Haïti est à nouveau devenue l'otage d'une petite politique. Rien ne pouvait être plus néfaste pour l'avenir de son peuple.

Le scepticisme de Préval quant aux institutions et la stratégie de la Communauté internationale d'affronter des autorités fragilisées et faciles à manipuler équivalaient à la rencontre « de la faim *versus* la volonté de manger ». Deux points de vue mais une seule réalité : la fragilisation de l'État haïtien.

Mais quelqu'un va profiter de la situation, en accord avec les gouvernements du Groupe des amis d'Haïti et des principales organisations publiques internationales : les organisations privées internationales, qui vont fleurir et se multiplier dans le pays. Un phénomène unique dans les annales de l'histoire de l'aide au développement.

Chapitre 8

Haïti :

le paradis des ONGATS

« L'aide est violente, aveugle, imbue d'elle-même. Un monstre paternaliste qui balaie tout sur son passage. Elle fait semblant de résoudre les problèmes qu'elle s'applique à entretenir. » Raoul Peck, réalisateur d'*Assistance Mortelle*.

côté des traditionnelles Organisations non gouvernementales transnationales (ONGAT) qui interviennent depuis longtemps

En Haïti, des centaines d'autres sont apparues après le tremblement de terre. Pour un grand nombre, Haïti était la première expérience sur le terrain. D'autres sont nées sur les décombres de la région métropolitaine de Port-au-Prince ; elles ont lancé des appels impudents à des prétendus dons

pour Haïti et n'ont envoyé des gens qu'après, en quête de justifications. C'est à partir de là qu'a débuté une lutte pour conquérir l'espace d'un pays transformé en champ de bataille.

Il existe un nombre illimité de récits sur les aventures des organisations venues en masse et les mésaventures d'Haïti. Par exemple, des petites institutions caritatives privées haïtiennes ont été rachetées par des organisations étrangères qui se sont appropriées les résultats de leurs interventions. D'autres envoyaient quelqu'un pour faire quelques photos, distribuer rapidement de la nourriture dans

un quartier défavorisé et ainsi ils avaient le matériel nécessaire pour la publicité qui allait justifier les donations.

Parallèlement ont débarqué des entrepreneurs, des aventuriers, des inventeurs – le chapelet de projets de maisons était effrayant. L'ancien Président Clinton avait l'habitude de dire qu'il refusait de recevoir les personnes présentant des projets de résidences, sinon il aurait passé tout son temps à faire cela.

Quand la Communauté internationale a promis à la Conférence de New York (en mars 2010) de consacrer 11 milliards de dollars US au cours des cinq prochaines années à Haïti, la course à la montagne hypothétique des billets verts s'est transformée en une ruée vers l'or. Certains venaient sur place pour aider, cependant ils étaient nombreux à profiter du malheur d'autrui et à se comporter comme des vautours attirés par l'odeur de la mort et de la disgrâce haïtiennes.

Le Ministère haïtien de la planification dispose d'une banque de données sur lesdites ONG nationales et étrangères qui interviennent dans le pays. Il s'agit en réalité d'un simple registre composé d'informations générales : nom et logo de l'institution, adresse, responsable, zones et régions d'actions, nombre d'inscrits, date de reconnaissance et publication dans le journal *Le Moniteur*. Rien n'apparaît sur les règles de fonctionnement, les prestations de comptes, une déclaration attestant du reçu et de l'utilisation des ressources financières. Il n'existe pas de contrôle public et pourtant ces organisations bénéficient d'une exonération fiscale et de

taxes. Le tableau qui suit montre le pays d'origine des ONG présentes en Haïti.

Tableau 7 - ONG en Haïti (2009)

Pays d'origine	Nombre
Haïti	131
États-Unis	57
France	19
Canada	15
Espagne	6
Suisse	6
Allemagne	2
Grande-Bretagne	2
Italie	2
Belgique	1
Hollande	1
International	1
Total	243

Source : Tableau élaboré par l'auteur sur la base des données officielles du Ministère haïtien de la planification.

Plus de 50 % des ONG officiellement enregistrées sont haïtiennes, la majorité d'entre elles fonctionnant grâce à un financement de l'étranger. Toutes les autres viennent des pays industrialisés et en particulier des pays du « trident impérial » (81 % du total). Il y a bien quelques institutions

latino-américaines, dont la brésilienne *Viva Rio*, mais selon le ministère aucune n'intervient de manière régulière en Haïti.

L'invasion brutale des ONGAT juste après le tremblement de terre a atteint des niveaux insoupçonnés. Hillary Clinton elle-même déclarait quelques mois après la catastrophe que plus de 10 000

ONG transnationales étaient en activité en Haïti. Par conséquent, il y a eu une augmentation de plus de 4 000 % dans un laps de temps très court. Pour beaucoup, cette situation a transformé Haïti en une véritable « république des ONGAT ».

Dans l'urgence qui a suivi le drame, les ONGAT traditionnelles, dotées d'expérience, de moyens financiers, d'indépendance et de crédibilité ont été très utiles face à la capacité d'intervention très

limitée des pouvoirs publics haïtiens. En effet, l'État avait perdu

30 % de ses fonctionnaires. Et les plus compétents encore en vie ont été attirés par les hauts salaires offerts par les ONGAT (5 à 10 fois supérieures à leur salaire de fonctionnaire).

Le phénomène s'est aussi produit dans le système de santé haïtien, privé à 90 %. Comme les hôpitaux étaient très durement touchés par le séisme, les médecins et personnels de santé haïtiens ont été rapidement embauchés par les ONG transnationales. Ces dernières disposaient pour leurs activités dans la zone métropolitaine de ressources financières très souvent supérieures à ce que possédait le Ministère haïtien de la santé pour le pays tout entier. Une fois passés la période d'urgence et le départ des ONGAT, le système de santé publique s'est retrouvé dans une situation de précarité encore plus prononcée qu'avant le séisme.

Devant un État fragilisé avant le tremblement de terre et qui a quasiment disparu après, l'aide d'urgence avait comme interlocutrice la réalité elle-même. Des lignes directes ont été établies avec les victimes, et même les responsables du système des Nations Unies présents en Haïti n'étaient pas pris en compte. Un véritable pandémonium s'est généralisé, chacun décidant de son côté quoi, quand et comment faire. Le plus grave, c'est que le même type de dysfonctionnement et, surtout, la mise de côté de l'État haïtien se soient poursuivis après la phase d'urgence. Pour avoir une idée de la dimension de la privatisation de l'aide extérieure et l'éloignement systématique de l'État récepteur, il faut que :

- L'aide étrangère a triplé entre 2009 et 2010, passant de 1,12 à 3,27 milliards de dollars US ;



• L'aide bilatérale et multilatérale qui avait atteint 130 % de la recette brute interne en 2009 est passée à 400 % en 2010 ;

- Sur 200 millions de dollars US libérés par l'USAID pour la reconstruction jusqu'en avril 2010, seuls 2,5 % ont été attribués à des entreprises haïtiennes ;
- Seul 1 % du financement total de l'aide d'urgence a été concédé à l'État haïtien.

Il y a eu sans aucun doute une formidable augmentation de l'aide étrangère qui devait être compatible avec le niveau de besoin, mais qui a été très éloignée de ce qui avait été promis à différentes occasions. Dans ses conférences solennelles, le monde faisait des promesses de sommes mirobolantes jamais décaissées. En plus de la frustration, le plus choquant était que l'État haïtien était systématiquement et intentionnellement mis de côté. Un tel processus de transfert des ressources financières a été marqué par un remplacement évident du public par le privé et des nationaux par les étrangers.

Dans un compte-rendu néanmoins optimiste présenté au Conseil de sécurité de l'ONU en octobre 2012, Ban Ki-moon reconnaît qu'un peu moins de 10 % (556 millions de dollars US) des 5,78 milliards de dollars US versés entre 2010 et 2012 par les donateurs bilatéraux et multilatéraux ont été remis au gouvernement haïtien. Il convient d'observer ici que les donations privées nationales et les ressources d'origine publique sont utilisées par les gouvernements des États donateurs pour couvrir les dépenses de leur intervention en Haïti.

En Haïti, le bien (à l'exemple des hôpitaux, des écoles et de l'aide humanitaire) est traditionnellement issu de l'initiative privée, tandis que le mal (l'action policière) est une attribution

de l'État. Le trem- blement de terre a encore plus approfondi cette terrible dichotomie. Si les ressources financières de la Commission intérimaire pour la reconstruction d'Haïti étaient avant tout destinées à renforcer la capacité institutionnelle du pays, elles ont pourtant souffert du même mal. Elles ont été réparties de la manière suivante :

Tableau 8 - Ressources financières fournies par la CIRH

Support budgétaire	31 %
Agences multilatérales	28 %
ONG Transnationales	27 %
État haïtien	13 %

Source : CIRH, 2012.

Au début de l'année 2011, un rapport publié par *Disaster Accountability Project (DAP)* des États-Unis sur les ONGAT

nord-américaines actives en Haïti est révélateur de l'opacité de leur fonctionnement. Sur les 196 ONGAT, seules 38 ont accepté de répondre au questionnaire de la DAP. 35 ont indiqué avoir fourni des informations sur leurs activités, mais seules 8 des 196 publient sur leur site Internet les données de manière constante et transparente.

Les organisations non gouvernementales transnationales s'auto-définissent comme des institutions de bienfaisance, sans but lucratif. Rafael Correa, le Président de l'Équateur, ironise et joue avec les mots en parlant d'« institutions au lucre sans but ». Dans le cas particulier d'Haïti, c'est le manque absolu de transparence qui est le plus choquant.

Au nom de la cause haïtienne, la somme astronomique de 2,2 milliards de dollars US a été récoltée seulement aux États-Unis en 2010. De ce montant, près de 20 % ont été utilisés par le Ministère américain de la défense pour financer (à l'exception de la remise en fonctionnement réussie et peu coûteuse de l'aéroport Toussaint-Louverture) le déplacement inutile et agressif de ses troupes après le tremblement de terre. Il est assez facile d'imaginer combien ont pu réunir les 196 ONGAT nord-américaines. Si l'on tient compte des sommes recueillies par les organisations des autres pays, il est possible de dire qu'au moins 5,5 milliards de dollars US ont été récoltés au cours de l'année 2010. Or, seulement 1 % de ce total est passé par les instances gouvernementales haïtiennes.

Globalement, l'aide internationale annoncée par les donateurs publics et privés était supposée équivaloir à 8 % du PIB. À titre de comparaison, il faut savoir que la France a reçu

juste après la Deuxième Guerre mondiale et pendant 3 ans l'équivalent de 2 % de son PIB avec le Plan Marshall. Cet apport lui a permis de devenir l'un des pays ayant le mieux résolu ses problèmes socio-économiques d'après-guerre. Haïti aurait donc reçu quatre fois plus que la France et pourtant son PIB a diminué pendant cette période ; la grande majorité des Haïtiens est devenue plus pauvre, il n'y a eu aucun développement économique et la situation sociale s'est aggravée.

Le cercle s'est refermé avec le discours idéologique justifiant la manière de procéder : les ressources passent par les ONGAT parce

que l'État haïtien est rongé par une corruption profonde et permanente. Certains parlent même d'une incapacité étatique de gestion. Par conséquent, rien de plus logique que de contourner l'autorité publique et d'oublier que sans un État structuré et efficace aucune société moderne ne réussit à se stabiliser et à se développer.

Ignorant les priorités haïtiennes, entretenant des liens privilégiés avec des donateurs privés et publics et prenant leur distance de tout suivi ou contrôle de leur comptabilité, les ONGAT sont bien plus qu'un État dans un État. En Haïti, elles *sont* l'État ! À tel point que Yanick Lahens raconte ce qui lui est arrivé quand elle a visité un camp de réfugiés :

Il m'est arrivé quelquefois avant le 12 janvier que des jeunes de milieu populaire me demandent ma nationalité, quand je les rencontrais pour la première fois. Mais la même question s'est agrémentée d'une nuance de taille dans le camp de Pétion-Ville

Club :

- Tu es américaine ?
- Non.
- Tu es martiniquaise ?
- Non.
- Tu es africaine?
- Non.
- Alors tu es de l'Oxfam?

Après ce dialogue, l'auteur conclut tristement :

Jamais le tout jeune Samy, qui considère désormais l'Oxfam comme un pays, ne m'a demandé si j'étais haïtienne. Comment récupérer notre souveraineté quand les forces politiques qui la réclament à cors et à cri sont quasiment absentes des camps aujourd'hui, et des milieux populaires urbains ou ruraux en général ? Quand les forces économiques se contentent de saupoudrage dispersé, quand l'État n'initie aucune tentative à grande échelle pour casser la défiance et entamer le long travail de réparation du tissu social en lambeaux ? Que compte-t-on reconstruire exactement avec un tel tissu social ? Je ne le sais toujours pas.

Cette manière de procéder (des ONGAT, des élites politiques et économiques, des grands États présumés donateurs et des responsables de l'État haïtien) doit être interprétée comme un véritable complot contre le peuple, la souveraineté et l'autodétermination haïtienne. Une

situation absurde qui dure encore aujourd'hui. C'est pourquoi je suis d'accord avec Yanick Lahens quand elle constate avec amertume que

« nous buvons la coupe de la honte, la nuque baissée, c'est tout »¹³⁵.

La distribution d'eau fut un autre exemple de l'absence de planification. Des centaines de millions de dollars ont été dépensés en pompant simplement l'eau de la nappe phréatique. Il aurait fallu que soient construits des adducteurs ainsi que des stations d'épuration. À l'heure actuelle, la nappe phréatique a fortement baissé et l'eau est devenue un bien encore plus rare et inaccessible pour la majorité de la population.

Le décalage culturel et les incompréhensions peuvent aussi vouer à l'échec des projets indispensables élaborés avec les meilleures intentions du monde. La reforestation en est un exemple : effectuée par une ONGAT dans une région rurale de l'est du pays, les responsables ont eu la mauvaise surprise de se réveiller le lendemain matin et de voir que toutes les pousses plantées la veille avaient disparues. Après des enquêtes infructueuses, les employés haïtiens ont finalement reconnu qu'ils revenaient eux-mêmes pendant la nuit pour arracher les plantes. Interrogés sur la raison d'une telle action, ils ont avoué qu'ils faisaient cela pour faire durer le travail et continuer ainsi à toucher leur salaire.

Un chapitre à part concerne plusieurs stars du monde du spectacle. Après le tremblement de terre, Haïti a reçu un grand nombre de personnalités ; chanteurs, acteurs, personnages du monde de la mode, sportifs et écrivains

composent le groupe qui s'est attaché à recueillir des fonds et à maintenir vivant l'intérêt pour les drames haïtiens. Autrement dit, pour qu'Haïti reste dans la ligne de mire des préoccupations mondiales. La quasi-totalité de ces actions a été assez peu efficace. Tant est que parfois une question se posait : Qui en bénéficiait le plus ? Le peuple haïtien ou les bienfaiteurs présumés dans leur quête permanente de notoriété ?

_____ Cependant, une star d'Hollywood est l'exception et en même temps le symbole d'un engagement profond, bien intentionné

135. Lahens, Yanick, *op. cit.*, pp. 87-88.

et désintéressé : Sean Penn. Dès qu'il a appris l'ampleur de la catastrophe, il est venu en Haïti et a créé la *J/P Haitian Relief Organization*. Victime de l'*Aedes Haïtia*, Penn s'est chargé du maintien de l'un des principaux camps de sans-abri et s'est même installé sous une tente pour rester près d'eux. Personne de son entourage ne l'a imité. À partir de là, toutes ses actions et ses travaux avaient un seul objectif : aider les victimes à sortir de cette situation. Penn s'est investi personnellement, a administré toutes ses ressources financières et recherché infatigablement des partenariats. Son efficacité et la sincérité de ses objectifs ne font pas l'ombre d'un doute. Il a d'ailleurs été décoré par Préval et a reçu de Martelly le titre d'*Ambassadeur Itinérant*.

Au milieu du mois d'août 2012, son organisation a été chargée d'une tâche étrange : démolir les ruines du Palais National. Même s'il s'agissait d'une initiative volontaire et sans frais pour l'État haïtien, elle symbolisait l'incapacité d'Haïti à assumer un minimum de responsabilités. Le journal *Le Nouvelliste* a critiqué une telle décision : « Livrer le Palais National à une ONG est tout un symbole, 221 ans après le soulèvement général des esclaves, nous sommes incapables de déblayer les ruines de la maison nationale. Quel déni de compétence ! »¹³⁶

C'est la pérennité de leur action qui a constitué le talon d'Achille des ONGAT. De son côté, Sean Penn et son organisation semblent disposer à s'enraciner sur le sol haïtien. Il est convaincu que la confiance et la coopération entre le gouvernement haïtien, les Nations Unies et les ONGAT représentent une « fenêtre magique » capable de résoudre les dilemmes. On peut en douter car, comme toujours, Haïti s'efforcera à transformer les meilleures intentions en échec. Sean Penn et son angélisme de gauche probablement seront ses nouvelles victimes.

_____ En janvier 2011, le chef de l'organisation *Médecins Sans Frontières* (MSF), Stefano Zannini, a déclaré que le moment était venu de quitter Haïti. Après le travail de 18 000 personnes pour MSF et la prise en charge de 350 000 victimes du tremblement de terre, Zannini a

demandé à ce que d'autres personnages et institutions interviennent dans le processus, « en particulier le gouvernement haïtien ». Il a aussi mis en doute le nombre d'hôpitaux et d'écoles qui seraient construits avec des ressources promises par la Communauté internationale. Pour lui, ils ne seraient définitivement pas suffisants.

Sur les 450 millions de dollars US investis en Haïti par l'USAID après le séisme, 70 % ont été destinés à des entreprises privées dont les maisons mères sont dans la région métropolitaine de Washington DC. Il se trouve qu'Haïti a eu droit aux mêmes méthodes ratées que celles prévues pour la reconstruction de l'Irak et de l'Afghanistan. Elles étaient menées par des entreprises nord-américaines seulement intéressées par les bénéfices et financées par le gouvernement des États-Unis à travers des fonds publics et des donations. En raison de leur type d'actions et de leur localisation, ces entreprises ont reçu l'appellation peu recommandable de *beltway bandits*.

Pour Stuart Bowen, inspecteur général spécial pour la reconstruction de l'Irak (SIGIR), entre 6 et 8 milliards de dollars US ont été détournés en Irak et ont fait l'objet de fraudes, abus et corruptions. En Afghanistan, on estime que 40 % de l'aide destinée à la reconstruction du pays est revenue aux pays donateurs. L'aide extérieure s'est transformée en une activité rentable dominée par des professionnels dont les objectifs se sont éloignés des principes et des préoccupations de développement social et économique. Malheureusement, cette méthode a été appliquée en Haïti – sa nouvelle victime.

Un rapport du bureau de l'inspection générale de l'USAID publié le 26 septembre 2012 a conclu au manque de transparence de la gestion des fonds destinés à Haïti. De grands problèmes de corruption et de dépenses inutiles ont été confirmés, ainsi que l'absence de résultats tangibles et de durabilité des programmes. Parmi les huit recommandations du bureau (qui a critiqué l'action de *Chemonics International*, principal bénéficiaire des ressources destinées à Haïti), la plus importante concerne la nécessité d'impliquer les communautés locales. Les recommandations ont été acceptées par Robert Jenkins, le directeur de l'USAID, qui a promis de les appliquer. Une

cinquantaine de ces entreprises avait cependant prévu les critiques et a fondé en 2011 une association de lobbyistes – la *Coalition for International Development Companies* – qui a dépensé 250 millions de dollars US pour s’opposer aux réformes prétendues.

L’ancienne gouverneure du Canada a été l’une des rares voix de la Communauté internationale à proposer une reformulation profonde de stratégie. Fille de parents haïtiens qui ont abandonné le pays en 1968 à cause de la dictature de François Duvalier, Michaëlle Jean est arrivée au Canada encore enfant. Elle utilise sa brillante carrière politique, intellectuelle et professionnelle pour promouvoir les justes causes de sa patrie de naissance et de sang. Pour elle,

[...] la charité vient du cœur, mais il arrive que, quand mal ordonnée, elle participe davantage aux problèmes qu’aux solutions. Haïti est l’un de ces pays transformés en vaste laboratoire de toutes les expériences, de tous les essais et de toutes les erreurs de la machine de l’aide internationale, du déploiement des stratégies lacunaires qui n’ont jamais rien donné, rien produit ni rien réalisé de réellement durable, malgré les millions de dollars engloutis dans le plus grand désordre, sans vision à long terme et dans un total éparpillement¹³⁷.

Le cas de Nora Schenkel, venue en Haïti en mai 2011 en tant

qu'agent de développement d'une ONGAT, est paradigmatique. Dans un article publié dans le *New York Times*¹³⁸ où se mêlent franchise ingénue et grande sensibilité, la jeune étudiante écossaise admet avoir aimé Haïti et ce qu'elle y faisait, mais confesse avoir lutté puis été vaincue par la sensation que son travail ne donnait pas les résultats espérés. Au début de son séjour, elle croyait sincèrement que son travail allait améliorer la santé du peuple haïtien, cependant elle avait

_____ « la sensation de mentir sachant qu'elle passait ses journées dans un bureau climatisé avec peu de choses à faire ». Au fil des mois, elle y croyait de moins en moins. Ils essayaient de la convaincre de rester parce que « une année passée en Haïti est une expérience pour le reste de la vie » et est très bon pour le CV. En fin de compte, elle a interrompu son contrat, repris ses études universitaires et laissé tombé sa carrière prometteuse : « Je continue de penser que c'était

137. In *Le Nouvelliste*, « Michaëlle Jean : Présidente d'Haïti ? », Port-au-Prince, 25 mars 2013.

138. Nora Schenkel, « I Came to Haïti to Do Good... », *The New York Times*, 16 mai 2013.

la décision la plus honnête vis-à-vis d'Haïti. Parce que l'autre vérité est que je n'aurais pas voulu vivre à Port-au-Prince sans cette grande maison ». Des centaines de Nora sont actuellement en Haïti. Rares sont celles qui ont la même conscience.

Deux pays ont emprunté des chemins totalement différents du modèle de coopération au développement imposé par la Communauté internationale : Cuba et le Venezuela. Dépourvu de ressources financières mais pas de ressources humaines, Cuba a institué en 1998 un programme de santé familiale et de médecine de proximité qui atteint les lieux les plus éloignés d'Haïti. La diplomatie médicale cubaine bénéficie directement au plus modeste des Haïtiens, tentant ainsi de compenser la fuite de cerveaux dans le domaine de la santé promue par certains pays occidentaux, en particulier le Canada. En ce qui concerne le Venezuela, sa coopération est récente mais s'affirme comme un nouveau paradigme dans le bassin des Caraïbes. Elle est basée sur la trilogie suivante : premièrement, Caracas est à l'écoute des revendications haïtiennes et fait en sorte de rendre compatible son offre et ses possibilités avec les demandes. Deuxièmement, rien n'est entrepris sans la connaissance et l'accord préalable des institutions publiques et du gouvernement haïtien. Troisièmement, la coopération vise des bénéfices directs pour le peuple haïtien sans prendre en compte les dissonances idéologiques éventuelles avec le gouvernement en place en Haïti. Ce principe est aussi défendu par Cuba. D'où la non-interférence des deux pays lors de la crise électorale de 2010

ainsi que les relations excellentes entre La Havane / Caracas et l'administration Martelly.

Le programme *Petrocaribe* est le joyau de la couronne de la coopération entre le Venezuela et Haïti. En lui, tout s'insère. De lui, tout dépend. Avant le véritable boycott du pouvoir public haïtien par le Groupe des amis d'Haïti, les ressources du programme représentaient 94 % de la capacité d'investissement de l'État haïtien en 2013¹³⁹.

_____ Signé en juin 2005 et initialement prévu pour les États insulaires caribéens, le programme s'est progressivement étendu à l'Amérique

139. In *Le Nouvelliste*, 28 juin 2013.

centrale. Aujourd'hui, il réunit 18 États des deux régions ainsi que deux sud-américains (Bolivie et Équateur) au statut ambigu d'observateurs. Ses objectifs immédiats sont au nombre de trois : supprimer la médiation des compagnies pétrolières privées internationales dans la commercialisation de l'énergie ; fournir du carburant à des prix et des conditions de financement préférentiels ; retarder la liquidation de la partie substantielle de la facture pétrolière pour permettre aux États clients d'utiliser les fonds pour financer des programmes de développement socio-économique et d'infrastructure.

En accédant à la présidence pour la seconde fois en 2006, René Préal a vu dans le programme *Petrocaribe* une échappatoire pour faire face à une économie et à un État exsangues, sans aucune capacité d'investissements. Dès son arrivée au pouvoir, il a entamé les négociations pour y être associé.

En dépit des avantages indubitables obtenus par Haïti, les États-Unis se sont vigoureusement opposés à l'accord en n'hésitant pas à faire usage de menaces et de chantages. Soutenus par les intérêts des compagnies pétrolières et par des relents politiques et idéologiques, Washington a entrepris une campagne immorale et honteuse qui a dernièrement éclaté au

grand jour avec la publication de documents confidentiels du Département d'État, et qui a obligé Caracas et Port-au-Prince à retarder l'entrée du pays dans le programme¹⁴⁰.

Finalement, c'est à l'occasion d'une visite au Venezuela que Préval a signé une déclaration indiquant qu'ils étaient

[...] convaincus que l'intégration basée sur les principes de l'ALBA et de *Petrocaribe* constitue une alternative viable pour permettre à nos peuples d'atteindre le développement dans le respect de la justice sociale ; je déclare, au nom de la République d'Haïti, notre volonté d'adhérer pleinement à l'Accord de coopération énergétique *Petrocaribe*.

Le premier pétrolier vénézuélien a accosté à Port-au-Prince le _____ 8 mars 2008. Le contrat d'adhésion stipule qu'Haïti paiera à la livraison entre 40 à 70 % de la facture ; le reste devra être payé sur 25 ans avec un délai de carence de 24 mois et un taux d'intérêt annuel

140. Cf. Kim Ives, « Comment Washington et les grandes compagnies pétrolières se sont battus contre Petrocaribe en Haïti », Documents diffusés par Wikileaks, *Haïti Liberté*, vol. 6, n° 51, 3 juillet 2013.

de 1 %. Actuellement, Haïti reçoit quotidiennement 14 000 barils de pétrole vénézuélien et le fonds constitué de ressources dont le paiement a été retardé atteint 395 millions de dollars US. Après le tremblement de terre, une partie importante de la dette a été effacée. Ces ressources ont permis de concrétiser 189 projets dans les domaines de l'infrastructure, de l'agriculture, de l'éducation, de la santé avec le financement partiel des brigades médicales cubaines, de l'assistance sociale, de la construction de trois centrales électriques, de l'aéroport du Cap et de projets touristiques dans le Sud.

La dette totale haïtienne découlant du programme *Petrocaribe* est aujourd'hui d'1,3 milliard de dollars US. Pendant la Conférence présidentielle qui s'est tenue à Managua en juin 2013, le nouveau mandataire vénézuélien Nicolás Maduro a confirmé la continuité du programme mais exigé en contrepartie que soit régularisé le paiement de la dette. Il a aussi fait savoir qu'il vaudrait mieux pour cela privilégier la fourniture de produits agricoles et d'élevage qui sont disponibles dans toutes les économies du bloc à l'exception de celle d'Haïti, où règne l'insécurité alimentaire. Avec le manque d'investissement dans le secteur agricole, les prêts accordés à Port-au-Prince se transformeront probablement en donation à fonds perdus.

Pour mettre en œuvre le programme, 10 des 18 pays bénéficiaires ont créé des méga-entreprises, supposément publiques, qui interviennent dans plusieurs secteurs économiques. Malgré les accusations de concurrence

déloyale du secteur privé et de l'absence de transparence légale, financière et administrative, les entreprises liées au programme ont de beaux jours devant elles.

La plupart des pays bénéficiaires (dont Haïti) n'incluent pas les ressources provenant du programme *Petrocaribe* dans le budget public national, d'où l'inexistence d'un contrôle comptable et légal. Ce manque de transparence engendre des méfiances et des critiques aussi bien nationales qu'étrangères.

Au-delà de son résultat, la philosophie sur laquelle repose la coopération vénézuélienne contraste avec celle des pays développés. Pedro Antonio Canino Gonzalez, ambassadeur vénézuélien à Port-au-Prince depuis 2007, souligne les principes qui orientent

l'action des pays de l'Alliance bolivarienne pour les Amériques (ALBA) en Haïti :

Nous ne sommes pas venus mener une campagne électorale en Haïti. Pourquoi ferions-nous des promesses fallacieuses ? L'aide vénézuélienne vise à soulager la misère du peuple haïtien sans aucune contrepartie. Mon gouvernement ne s'intéresse même pas aux relations diplomatiques de la République d'Haïti avec d'autres pays dont les États-Unis. Cela relève de la compétence des autorités haïtiennes qui sont libres d'entreprendre des relations avec qui elles veulent¹⁴¹.

En somme, une position à l'opposé de la longue liste de conditions constamment renforcées qui caractérise la coopération offerte par l'Occident. Au mépris d'idiosyncrasies nationales, l'idée de démocratie est utilisée comme paravent pour camoufler des intérêts nationaux.

Les États-Unis et leurs alliés en Haïti devraient être attentifs aux leçons de la récente coopération vénézuélienne, car en plus du respect de l'État hôte vis-à-vis des institutions publiques, comme le déclare abruptement un dirigeant haïtien actuel, « l'amitié pour un pays dans le besoin et pauvre comme Haïti ne se mesure pas en nombre d'années de domination, mais en combien de millions qui sont sur la table ».¹⁴²

_____ Si le programme *Petrocaribe* est fondé sur un discours anti-impérialiste et libérateur indiquant une rupture

entre Monroe et Bolivar, il est un contre-modèle de l'aide traditionnelle au développement des pays développés et des organisations internationales. Dans l'univers de la coopération internationale en Haïti, le Venezuela est une exception parce qu'il est le seul qui verse régulièrement des aides financières directement à l'État haïtien¹⁴³. Certes, la coopération financière directe avec un État doté d'une faible capacité administrative augmente le risque d'une mauvaise utilisation des ressources. Cependant, il n'y a pas d'autres solutions : soit la capacité de gestion publique de l'État haïtien est renforcée, soit le pays continuera d'aller à la dérive.

141. In *Le Nouvelliste*, 11 mars 2013.

142. *Ibidem*, 5 mars 2013.

143. La coopération offerte par Taiwan à Haïti occupe un lieu spécial ; dépourvue d'entraves bureaucratiques, elle est rapide et privilégie le modèle « clés en mains ».

Malheureusement, la Communauté internationale préfère pour- suivre une stratégie qui a pourtant déjà démontré son inefficacité. Non seulement elle empêche le versement des sommes aux insti- tutions haïtiennes, mais en plus elle essaie d'imposer une gestion de leurs maigres ressources par des organismes internationaux. Par exemple, elle a tenté de transférer les ressources du fonds *Petrocaribe* de l'État haïtien à la CIRH. Mais la ferme résistance de Préval et de Bellerive a fait avorter la manœuvre. À chaque cam- pagne électorale, les pays donateurs insistent pour que les fonds du trésor public haïtien soient gérés par le PNUD. Ainsi, la stratégie de la Communauté internationale empêche la consolidation insti- tutionnelle et prend à l'État haïtien le peu d'autonomie financière dont il dispose.

Très nombreuses sont les dénonciations des opposants au cha- visme qui essaient de déconstruire les aspects positifs et concrets de la « pétro-diplomatie » vénézuélienne. L'opinion publique haïtienne n'est pas dupe, elle en perçoit les bénéfices.

Toutefois, les difficultés économiques vénézuéliennes qui se sont aggravées à partir de l'arrivée au pouvoir de Maduro hypo- thèquent l'avenir du *Petrocaribe*. Malgré les promesses de continuité du gouvernement vénézuélien, le programme montre des signes évidents de faiblesse et d'essoufflement. Des changements soudains des termes des contrats ont entraîné le retrait du Guatemala. La République Dominicaine, pour ne citer qu'elle, ne reçoit pas la cote établie. Même le Brésil qui est un allié traditionnel pâtit des dilemmes actuels de l'économie vénézuélienne. Ainsi, le géant pétrolier brésilien

Petrobras a annoncé le 25 octobre 2013 qu'il avait décidé d'assumer intégralement la construction de la raffinerie Abreu e Lima dans l'État du Pernambuco. Présentée par Hugo Chavez comme un exemple de la coopération énergétique entre les deux pays, le Venezuela devait participer à la construction à hauteur de 40 %, par le biais de la compagnie pétrolière *PDVSA*. Incapable de le faire, le Brésil a décidé de tout prendre en charge.

Avec la crise vénézuélienne, la perspective pour les petites économies caribéennes est sombre. Elles seront obligées de

s'approvisionner en pétrole et en gaz naturel sur le marché libre, sans bénéficier de tarifs préférentiels et de financements à long terme. Si cela se concrétise, l'impact sur Haïti sera immédiat et se manifestera par une crise économique et par l'abandon d'un modèle de coopération au développement prometteur.

En utilisant différentes méthodes, la coopération brésilienne au développement d'Haïti peut être définie comme une coopération hybride : d'un côté, les donations d'organisations privées comme *Viva Rio*, publiques comme le PNUD, le Programme mondial d'aliments (PAM) et l'OPAS ; de l'autre, des projets multilatéraux avec des pays membres de l'IBAS (Inde, Brésil et Afrique du Sud) et triangulaires avec le Canada, Cuba, les États-Unis, la France et le Venezuela. Enfin, la coopération traditionnelle avec des projets ponctuels bilatéraux reliés à différents organismes gouvernementaux haïtiens et brésiliens, en particulier dans les domaines de la santé et de l'agriculture.

D'après la version officielle,

[...] le Brésil intervient sur la base selon laquelle la paix, pour être durable, requiert un engagement à long terme et des actions soutenues au niveau de la sécurité, de la réconciliation politique et du développement. C'est le paradigme de coopération internationale pour la solution de conflits qui, dans la vision brésilienne, doit orienter la communauté internationale. L'engagement doit être à long terme et,

après une phase initiale où la force représente la dimension la plus importante d'une mission de paix, il faut s'attaquer aux causes les plus profondes des crises, généralement liées à la pauvreté, aux inégalités et à la fragilité institutionnelle¹⁴⁴.

Quand viendra le moment de cette deuxième phase ? Il s'agit d'une réponse que Brasilia tarde à fournir. Le rôle de la coopération offerte par le Brésil au développement socio-économique et institutionnel d'Haïti est très en deçà des besoins et contraste avec sa contribution fondamentale dans le domaine de la sécurité.

_____ Comme souligne un observateur brésilien ayant beaucoup d'expériences dans la région, la logique d'un pays totalement soumis

144. Brésil, Ministério das Relações Exteriores, Circular 63 289 du 20 mars 2007.

à des ONG aurait pu fonctionner pendant la dictature de Duvalier. Mais dans la phase historique de construction de la démocratie,

[...] elle affaiblit le développement du pays en créant une dépendance chronique et, parce qu'elle paye davantage, elle vole les meilleurs talents du gouvernement et des entreprises locales. En outre, dans la mesure où la population ne voit pas l'État comme un prestataire de services, la tendance à ne pas exiger de la classe politique les contreparties dues est renforcée, qui à son tour empêche la maturité du système politique haïtien.

Le modèle imposé à Haïti depuis 2004 est à double face : d'une part, la présence militaire par le biais de la MINUSTAH et de l'autre la présence civile des ONGAT et des entreprises privées de développement présumé. S'y ajoutent les stratégies bilatérales des États membres dudit Groupe des amis d'Haïti. Parce qu'elle reflète le sentiment populaire, l'observation de Liliane Pierre-Paul est totalement fondée : « La grande majorité des Haïtiens ne s'y sont pas trompés et les promesses n'ont rien changé en définitive à la perception désastreuse de cette Communauté internationale bureaucratique, condescendante, dépensière, inefficace, dépourvue d'âme, de modestie et de créativité »¹⁴⁵.

Tant que ce modèle ne sera pas reformulé en profondeur, la situation n'évoluera pas. La vulnérabilité sociale et la précarité de l'État continuent d'être les principales caractéristiques du pays. Le modèle appliqué par la Communauté internationale via le système des Nations unies, les ONGAT et les États-Unis est une illusion qui trompe l'opinion publique mondiale et frustre le peuple haïtien.

_____ Après la colère de la nature qui a mis à genoux la région la plus peuplée du pays, c'est le choléra qui a prolongé le calvaire haïtien : Il s'en est pris à la zone rurale de l'Artibonite, la région la plus riche et la plus fertile, le grenier historique et la moëlle épinière de l'économie agricole haïtienne. Deux catastrophes qui ont frappé le pays martyr pendant la terrible année 2010 et dont les conséquences se feront sentir pendant plusieurs décennies.

145. « La grande manip », in *Refonder Haïti ?*, *op. cit.*, p. 290.

Chapitre 9

Un apport inattendu de la MINUSTAH : le choléra

« Dans les Caraïbes, on sait tout. Même avant que cela n'arrive ».
Gabriel Garcia Marquez, *Récit d'un naufragé*, Bogota, 2000.

L'une des principales craintes après le tremblement de terre concernait l'apparition d'épidémies dans les régions les plus atteintes. Avec des centaines de milliers de sans-abri entassés sans aucune condition d'hygiène, le contexte était idéal pour que l'équilibre déjà fragile de la santé publique soit brisé par des maux inconnus. La logique du désastre conseillait la prudence dans la région métropolitaine de Port-au-Prince parce qu'elle pouvait être le foyer d'épidémies qui avaient

jusqu'alors épargné Haïti, à l'exemple du choléra, et s'étendre au reste du pays. Or, c'est exactement le contraire qui s'est produit.

Malgré des conditions sanitaires inhumaines, aucune épidémie n'a été observée après le séisme. Le choléra est apparu dans une région épargnée par la catastrophe naturelle et son impact sur les camps de sans-abri est quasiment nul si on le compare à celui exercé sur les zones rurales.

Au début d'octobre 2010, des habitants de la vallée de l'Artibonite (région centrale d'Haïti) commencent à se rendre dans les hôpitaux pour une forte diarrhée. Certains ne réussissent même

pas à aller jusque là parce que l'attaque est si violente qu'elle peut tuer des adultes en 4 heures et des enfants en 2 heures. Dans ce laps de temps, les malades pouvaient perdre jusqu'à 11 % de leur poids corporel.

Par coïncidence, je me trouvais en réunion avec le Premier ministre Bellerive (le 20 octobre 2010) quand il a reçu le résultat des tests cliniques et de laboratoire confirmant qu'il s'agissait bien du bacille du choléra. Affligé, Bellerive m'a dit : « Ricardo, qu'est-ce qu'il manque encore pour détruire définitivement Haïti ? ».

Historiquement immunisé contre le choléra, le pays n'était pas du tout préparé pour le combattre. Le *cholera morbus* venu d'Europe pendant la première moitié du XIX^e siècle et qui avait atteint les États-Unis ainsi que les îles voisines d'Hispaniola (telles que la Jamaïque, Cuba et Porto Rico) n'avait jamais affecté Haïti. En 1886, le représentant britannique en Haïti, Spencer Saint-John, avait d'ailleurs déclaré : « même si Port-au-Prince est la ville la plus dégradée que j'ai jamais connue, elle n'a jamais été visitée par le choléra ».

Les spécialistes en santé publique craignaient de longue date les conséquences désastreuses en cas d'une épidémie de choléra. Dépourvue d'un système d'approvisionnement en eau, les sources naturelles du pays sont utilisées aussi bien pour boire, pour laver le linge, pour se laver, pour l'usage domestique ou pour abreuver les animaux. En outre, la pureté des eaux découle d'une agriculture naturelle qui n'utilise pas de manière intempestive des pesticides. Dans le monde rural haïtien, plus qu'ailleurs, l'eau offerte par la nature est une

source de vie. Avec le choléra, elle est devenue un signe de mort.

De manière générale, 75 % des personnes infectées ne présentent aucun symptôme. Pour enrayer l'épidémie, il faut donc traiter les malades mais aussi mettre en pratique une vaste politique de santé publique – inexistante en Haïti, en particulier après le tremblement de terre – capable de prévenir la transmission rapide du virus.

La vitesse à laquelle s'est propagée l'épidémie est impressionnante. Elle utilisait les ruisseaux, les rivières, les lacs et les canaux pour se déverser inexorablement sur l'ensemble de la région

centrale d'Haïti. Très vite, les voyageurs ont transporté le bacille dans les autres régions du pays. Et avant la fin du mois d'octobre, le choléra faisait déjà ses premières victimes à Cité Soleil. Le seul fait de mentionner l'apparition de la maladie a suscité une très grande inquiétude auprès des autorités. Pour éviter une panique généralisée, il a été décidé d'émettre de simples alertes de santé publique sans indiquer les terribles perspectives de la maladie.

Cependant, des manifestations violentes et désespérées ont spontanément eu lieu devant les camps de la MINUSTAH après la parution de photos montrant le rejet des déjections corporelles de ces camps dans les ruisseaux de la région. Face aux accusations, Edmond Mulet a d'abord pensé à retirer les soldats népalais de la région de l'Artibonite pour garantir leur sécurité. Mais il a très vite abandonné l'idée qui aurait signifié une reconnaissance tacite de la responsabilité des Nations Unies. Ce fut le premier pas d'une stratégie honteuse de dénégation qui souillera à jamais l'histoire des opérations de paix des Nations Unies.

En plus du calvaire qui touchait la population la plus pauvre, des demi-vérités, des tromperies et des mensonges éhontés circulaient : même si la grande majorité recherchait les origines

de la maladie, quelques autorités étrangères dotées d'un grand pouvoir tentaient de trouver des explications bizarres et métaphysiques. Dans un premier temps, ces sinistres personnages ont affirmé qu'il fallait lutter contre le choléra plutôt que de perdre du temps à en rechercher l'origine. Dans un deuxième temps, ils ont revu leur copie et déclaré que le choléra n'avait pu s'installer que parce qu'il n'y avait pas de système sanitaire, de traitement de l'eau, d'assainissement de base et de réseau de santé publique efficace. C'était oublier un peu vite qu'au cours des deux derniers siècles Haïti avait vécu dans les mêmes conditions sans jamais être touchée par le choléra. Pour la majorité, il ne faisait pas de doute qu'un élément étrange et étranger au milieu était en cause.

La logique et le bon sens auraient voulu un redoublement de vigilance pour ne pas introduire d'éléments étrangers venant affecter un équilibre déjà précaire. Comme on le verra (y compris dans

le rapport officiel des Nations Unies sur l'origine du choléra), la MINUSTAH n'avait pas pris les mesures sanitaires prophylactiques préventives qui s'imposaient avant d'arriver en Haïti. De plus, elle n'avait pas réalisé les tests de santé préventifs sur les contingents de militaires envoyés tous les six mois.

En dépit de l'accumulation d'évidences, l'irresponsabilité des Nations Unies a atteint son apogée quand elle a défendu la thèse du « concours de circonstances » pour expliquer l'apparition du choléra : selon cette thèse, la responsabilité était celle des victimes, non des coupables.

La science du savoir n'avait d'autres objectifs que celui de détecter avec précision les contours de la bactérie afin de pouvoir la combattre efficacement. Personne n'était intéressée par le désir de vengeance, le règlement de comptes, la responsabilisation des irresponsables. Il fallait au plus vite définir une stratégie pour lutter contre ce mal invisible et mortel. Pour cela, il était indispensable de connaître l'ennemi, l'identifier, le délimiter ; découvrir ses éventuelles faiblesses. En somme, savoir d'où il venait et quel était son comportement.

Lorsque le Président Préval a annoncé les premières mesures sanitaires et indiqué que l'épidémie avait été importée, tous les étrangers – moi y compris – se sont demandés : de l'étranger ? Quel était donc le vecteur ?

Montrées par une partie des médias comme responsables de l'épidémie, les Nations Unies ont nié en bloc. Elles ont ensuite affirmé avoir effectué des tests qui se sont tous avérés négatifs. Même quand la presse internationale a

publié une photo montrant un camion citerne au service de la base de la MINUSTAH en train de rejeter des déjections corporelles dans la rivière Meye (affluent de l'Artibonite), elles ont campé sur leur position.

Pendant un déjeuner dans la résidence de l'ambassadeur de la République Dominicaine en Haïti, Ruben Silié Valdez, j'ai insisté sur la nécessité de découvrir (et non recouvrir) l'origine de l'épidémie pour au moins trois raisons : d'abord, parce qu'en sachant d'où venait le vibrion, la lutte serait plus efficace ; ensuite, parce que

la population haïtienne avait le droit de savoir et que le droit à l'information est un droit inaliénable ; enfin, parce que l'ONU était là en qualité d'invitée pour donner des leçons et améliorer la vie des Haïtiens, donc on était en droit d'espérer un minimum d'honnêteté et de franchise.

Si critiquée quand l'interlocuteur est haïtien, l'attitude de marronnage adoptée par la MINUSTAH et par la majorité du corps diplomatique sur l'origine du choléra était à mes yeux très fâcheuse. Certains diplomates mentaient ouvertement pour préserver les allégations du représentant spécial du SGNU, Edmond Mulet. Les diplomates sincères se comptaient sur les doigts de la main, à l'exemple de l'ambassadeur Silié Valdez et de l'ambassadeur de Cuba, Ricardo Garcia Nápoles. Ce dernier possédait des informations exclusives sur l'épidémie et sur les défis sanitaires et d'hygiène publique affrontés par Haïti – il se trouve que La Havane envoie des équipes médicales en Haïti depuis 1998, en partie grâce au financement du Venezuela et actuellement à des ressources brésiliennes.

En décembre 2010, l'épidémiologiste français Renaud Piarroux a remis les résultats de l'étude que lui avaient commandée le Ministère haïtien de la santé et le gouvernement français : aucun doute n'était possible, la bactérie était la même

que celle rencontrée dans le sud-est asiatique et dans la base militaire de la MINUSTAH occupée par les militaires népalais (ceux-là mêmes qui avaient jeté des déjections dans la rivière Meye). Comme cela se produit généralement dans de telles circonstances, ceux qui n'ont pas apprécié le message (une partie importante de la Communauté internationale) ont questionné la crédibilité du messenger. Et le docteur Piarroux, jusqu'alors considéré comme la plus haute autorité en la matière, a fait l'objet de plusieurs critiques de natures professionnelle et personnelle.

En 2011, en réponse à une suggestion du Brésil, le Conseil de sécurité des Nations Unies a accepté d'entamer des discussions sur la « responsabilité en protégeant », un corollaire indispensable des principes contenus dans la stratégie de « responsabilité de protéger ». Le but était de fixer des limites aux actions des forces d'intervention – en particulier celles conduites dans le cadre des

opérations de paix – au lieu de la carte blanche dont elles disposent actuellement. D'après l'ancien chancelier brésilien Antonio Patriota,

« il faut éviter que l'action réalisée provoque plus de dommages que ce qu'il était prévu d'empêcher, ledit effet collatéral, c'est-à-dire la mort de civils dans le conflit »¹⁴⁶.

L'hécatombe provoquée par l'introduction du vibrion cholérique en Haïti par la MINUSTAH aurait pu être l'occasion idéale pour que Brasilia accompagne son initiative diplomatique, louable, d'actions concrètes. Malheureusement, le gouvernement brésilien a gardé le silence absolu et n'a jamais mentionné ce terrible épisode.

Tandis que les Nations Unies continuaient la pantomime sous la houlette du représentant spécial du secrétariat général, Edmond Mulet, le virus se propageait rapidement. En décembre, une personne était infectée toutes les 38 secondes ; le mois suivant, toutes les 18 secondes. De son côté, Elisabeth Byrs, la porte-parole du Bureau de coordination des affaires humanitaires (UNOCHA), jugeait « honteuse » l'attitude des États donateurs qui n'avaient mis à disposition de l'ONU que 25 % des ressources nécessaires pour lutter contre l'épidémie.

Finalement, la pression de la réalité qui allait à l'encontre de leurs explications disparates a conduit les Nations Unies à demander un rapport à une commission (cependant nommée par le SGNU) composée de spécialistes prétendument indépendants. Malgré l'absence de l'autonomie indispensable et de l'emploi d'un vocabulaire diplomatique plus destiné à couvrir qu'à révéler et qui ressemble davantage à la langue de

bois, sa conclusion a été sans appel et n'a fait que renforcer les résultats du docteur Piarroux.

_____ Le rapport confirmait la déficience du système d'évacuation des latrines du camp des soldats népalais de la MINUSTAH. La fosse de stockage des matières fécales était à ciel ouvert, pas protégée et à proximité du terrain de jeux des enfants. Les jours de pluie, la fosse débordait et son contenu partait dans la rivière Meye, qui fournit la population en eau. L'épidémie est précisément née à cet endroit.

146. Témoignage devant la Commission des Affaires Étrangères et de la défense nationale du Sénat, le 26 septembre 2013.

Dans ses recommandations à l'attention des opérations de paix, le rapport reconnaissait implicitement que des mesures sanitaires préventives n'avaient pas été appliquées et suggérait que les Nations Unies soumettent leurs militaires à des visites médicales avant de les envoyer en mission.

Ainsi, les Nations Unies ont été responsables de milliers de morts en Haïti et de quelques centaines en République Dominicaine, ainsi que de milliards de dollars de préjudices qui ont hypothéqué l'avenir de l'île. Le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies dispose d'un spécialiste a priori indépendant qui fait des visites périodiques et établit des comptes-rendus sur l'évolution de la protection des droits de l'homme. Pourtant, dans son rapport d'avril 2011

Michel Forst n'a pas mentionné la responsabilité de l'ONU dans l'apparition de l'épidémie de choléra. Il s'est contenté de condamner le lynchage de plus de 45 personnes (des soi-disant sorciers) considérés responsables de la propagation du choléra dans plusieurs régions du pays, en particulier dans le département de la Grande Anse et dans le sud-ouest. Lorsque la presse l'a interrogé sur les raisons de son silence concernant l'épidémie et la responsabilisation éventuelle des Nations Unies, Forst a répondu que son mandat (reçu du CDHNU) ne

concernait pas le suivi du travail de la MINUSTAH, seulement le suivi des actions des autorités haïtiennes. Un scénario a ainsi été constitué dans lequel le génocide involontaire perpétré par l'action de l'ONU ne trouve pas un cadre qui permette son appréciation par le CDHNU.

En plus de témoigner d'un manque de respect vis-à-vis des victimes et de leurs proches, l'attitude des Nations Unies est un affront aux principes juridiques les plus élémentaires des relations internationales. L'ONU est la gardienne des principaux instruments qui protègent les droits de l'homme. Comment, dès lors, comprendre et accepter que dans ces conditions elle s'exempte elle-même des effets de ses actes et de ses omissions ?

En octobre 2011, la Faculté de Droit de Santa Maria (FADISMA) dans l'État du Rio Grande do Sul (Brésil) a dénoncé auprès de la Commission interaméricaine des droits de l'homme (CIDH) de

l'OEA, à Washington, l'Organisation des Nations Unies pour avoir introduit le choléra en Haïti¹⁴⁷. La dénonciation portait sur les rejets de déjections corporelles de soldats népalais contaminés par le vibrion du choléra dans la base militaire de Mirebalais, sous la responsabilité de la MINUSTAH ; rejets qui ont provoqué une contamination en chaîne, la maladie des centaines de milliers de personnes et la mort de plusieurs milliers d'autres.

Elle a aussi dénoncé la résistance de l'ONU à analyser minutieusement les origines de la contamination, compromettant ainsi la lutte effective contre la maladie, le droit à l'information des peuples atteints, et à assumer sa responsabilité. L'ONU a violé les articles 4 (droit à la vie) et 5 (droit à l'intégrité personnelle) de la Convention américaine sur les droits de l'homme, ainsi qu'un des objectifs de la Charte de l'Organisation (article 1, n° 3, « promotion et encouragement du respect des droits de l'homme »).

Le cas a permis au Système interaméricain des droits de l'homme d'affirmer sur le plan régional la responsabilité des organisations internationales en face d'un acte illégal et d'agir contre l'omission, l'indifférence et l'impunité (à cause des difficultés matérielles d'accès à la justice des victimes) qui entraînent l'irresponsabilité collective et l'absence de conséquences juridiques.

_____ L'ONU jouit de prérogatives d'immunité de juridiction reconnues par la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies (Convention de Londres, approuvée par l'Assemblée générale de l'ONU le 13 février

1946) – un accord dont Haïti est signataire. Les principaux éléments contenus dans la Convention de Londres ont été insérés dans l'accord entre l'Organisation des Nations Unies et le gouvernement haïtien sur le statut de l'opération des Nations Unies en Haïti. Signé à Port-au-Prince le 9 juillet 2004, l'Accord est entré en vigueur immédiatement et garantissait donc les privilèges et l'immunités de la MINUSTAH.

147. Signée par le directeur de la faculté de droit de Santa Maria, le professeur Eduardo de Assis Brasil Rocha et par les professeurs Cristine Koheler Zanella et Carolina Beraldo, le document peut être consulté sur le site Internet www.fadisma.com.br, à partir du lien : « Acao pelo Haïti ».

Pourtant, comme démontré plus tôt, l'Accord comporte une grave irrégularité qui le rend nul aux yeux du Droit des traités : il a été signé par le Premier ministre, Gérard Latortue. L'article 139 de la Constitution haïtienne de 1987 prévoit expressément qu'une telle signature est une attribution exclusive du Président de la République, qui « négocie et signe tous traités, conventions et accords internationaux et les soumet à la ratification de l'Assemblée nationale ».

L'article 2, § 2 de la Convention de Londres prévoit ce qui suit :

L'Organisation des Nations Unies, ses biens et avoirs, quels que soient leur siège et leur détenteur, jouissent de l'immunité de juridiction, sauf dans la mesure où l'Organisation y a expressément renoncé, dans un cas particulier. Il est toutefois entendu que la renonciation ne peut s'étendre à des mesures d'exécution.

Malgré la nullité de cet Accord signé entre l'ONU et Haïti, la Convention de Londres reste en vigueur. Une action en justice auprès de n'importe quelle instance judiciaire haïtienne n'était donc pas viable dans la mesure où une sentence défavorable à l'Organisation ne pouvait pas être exécutée. Ce fut l'argument utilisé par le gouvernement Préval pour ne pas engager une action judiciaire contre les Nations Unies.

Dans l'article 5, § 20 sur les privilèges et immunités des fonctionnaires des Nations Unies, il est indiqué que :

[...] privilèges et immunités sont accordés aux fonctionnaires uniquement dans l'intérêt des Nations Unies et non à leur avantage personnel. Le Secrétaire Général pourra et devra lever l'immunité accordée à un fonctionnaire dans tous les cas où, à son avis, cette immunité empêcherait que justice soit faite et pourra être levée sans porter préjudice aux intérêts de l'Organisation. À l'égard du Secrétaire Général, le Conseil de Sécurité a qualité pour prononcer la levée des immunités.

Les fonctionnaires de l'ONU disposent uniquement d'une immunité « fonctionnelle » qui peut être suspendue si l'Organisation le décide. Cette mesure aurait pu permettre de poursuivre en justice les responsables, par action ou par omission, de l'introduction et de la dissémination du choléra en Haïti.

En octobre 2012, le ministre des affaires étrangères du Président Martelly, Pierre-Richard Casimir, s'est adressé à la Commission des affaires étrangères de la Chambre des députés d'Haïti. Dans son

discours, il n'a pas seulement abandonné l'argumentation juridique du gouvernement précédent : au mépris des conclusions scientifiques unanimes et des faits, il a allégué une absence de liens entre l'apparition de l'épidémie et l'action des soldats de la MINUSTAH. Cette attitude scandaleuse du gouvernement Martelly est tout simplement due au fait que son mandat est né de la volonté de la Communauté internationale, et en particulier des Nations Unies – les seules à qui il doit rendre des comptes.

Tous les éléments montraient le lien direct entre l'apparition du choléra et l'activité de soldats agissant sous la responsabilité et le commandement de la MINUSTAH. Les rapports des observateurs et des scientifiques étaient sans appel : le vibriion cholérique a été transmis par les soldats népalais installés dans la base de l'ONU de Mirebalais.

L'ONU ne pouvait pas fuir sa responsabilité, ignorer les torts que son comportement préjudiciable avait pu produire sur d'autres sujets de droit. Admettre le contraire, c'était affirmer que la violation de l'ordre juridique international par l'ONU était sans conséquence ; c'était accepter, à la limite, l'inexistence de l'obligation du droit international et dénaturer l'idée même d'ordre public international.

Il serait absurde d'admettre que les Nations Unies n'ont pas été tenues de respecter les normes présentes dans leur Charte constitutive ou dans des documents relatifs aux droits fondamentaux de l'homme (biens juridiques de la plus haute importance), des droits qu'elle a elle-même aidé à structurer et qu'elle protège. Bien au contraire : l'Organisation doit d'autant

plus répondre de la violation de droits au contenu éthique élevé qu'elle est l'instance majeure chargée de les protéger.

L'ONU est un sujet de droit international ; dotée d'une personnalité juridique, elle peut être titulaire de droits et de devoirs. Elle peut donc dénoncer des dommages découlant d'actes illicites mais elle peut aussi être dénoncée (comme dans le cas présent) si elle est responsable de dommages découlant de ses actes illicites.

La Cour internationale de justice (CIJ) a défini dans l'Avis Consultatif du 11 avril 1949, « Réparation des dommages subis au service des Nations Unies » (affaire Comte Folke Bernadotte) » que

L'Organisation [des Nations Unies] est une personne internationale. Ceci n'équivaut pas à dire que l'Organisation soit un État, ce qu'elle n'est certainement pas, ou que sa personnalité juridique, ses droits et ses devoirs soient les mêmes que ceux d'un État. Encore moins cela équivaut-il à dire que l'Organisation soit un « super-État », quel que soit le sens de cette expression. Cela n'implique même pas que tous les droits et devoirs de l'Organisation doivent se trouver sur le plan international, pas plus que tous les droits et devoirs d'un État ne doivent s'y trouver placés. Cela signifie que l'Organisation est un sujet de droit international, qu'elle a capacité d'être titulaire de droits et *devoirs*¹⁴⁸ internationaux et qu'elle a capacité de se prévaloir de ses droits par voie de réclamation internationale.

Partant de là, l'ONU peut exercer sa légitimité active comme elle l'a fait dans le cas en question. Mais elle peut aussi être l'objet de la dénonciation (légitimité passive) dans le cas de ses actions et omissions. Il suffit qu'un État qui reconnaît la juridiction de la Cour internationale de justice prenne l'initiative.

Les relations établies avec l'État haïtien ont encore plus renforcé sa légitimité passive. En 2004, la Résolution 1 542 du Conseil de sécurité a créé et défini le mandat de la MINUSTAH. Le document conférait des pouvoirs à l'ONU pour aider le gouvernement haïtien à mettre en place un environnement sûr et stable, à garantir le processus politique et la promotion des droits de l'homme. Dans la pratique, cette «aide» au gouvernement de transition s'est traduite par une substitution de l'État haïtien par la MINUSTAH dans des secteurs intrinsèquement liés à la souveraineté étatique ; par exemple : _____ « surveillance, restructuration et réforme de la Police nationale haïtienne », « restauration et manutention du rôle de la loi, de la sécurité et de l'ordre public », « promotion des droits de l'homme », entre autres (conformément aux différents paragraphes et alinéas de l'article 7 de la Résolution 1542/2004 du Conseil de sécurité).

Les hypothèses circulant sur l'origine de la bactérie étaient variées : migration d'éléments pathogènes qui seraient arrivés en Haïti après les failles tectoniques occasionnées par le séisme de janvier 2010 ; mutation d'un organisme déjà présent sur le territoire haïtien ; introduction du vibrion par un casque bleu de l'ONU dont les matières fécales contaminées auraient été évacuées dans les eaux haïtiennes. En décembre 2010, le rapport de l'épidémiologiste Renaud Piarroux éliminait les deux premières possibilités. On pouvait notamment y lire : « le noyau infectieux vient du camp des Népalais ; « le point d'origine a été situé de manière précise » et « l'explication la plus logique est l'introduction massive de matières fécales dans le fleuve Artibonite, en une seule fois ». Après cela, le secrétaire général de l'ONU a finalement nommé en janvier 2011 quatre spécialistes chargés d'« enquêter sur l'origine de l'épidémie de choléra en Haïti ».

Ces spécialistes ont remis leur rapport au SGNU en mai 2011. Ils y analysent le problème à partir de l'axe épidémiologique, de l'eau, de l'assainissement et de l'analyse moléculaire. Ils ont repoussé les « causes naturelles » (« les évidences ne suggèrent pas que l'épidémie découle d'une cause naturelle du milieu ») et affirmé que « l'origine du choléra en Haïti [était] due à une contamination de la rivière Meye, affluent de l'Artibonite, par une variété pathogénique commune dans le sud de l'Asie du type *vibrio cholerae*, résultat de l'activité humaine ».

Alors que toutes les découvertes montraient déjà l'implication des troupes népalaises de l'ONU, les spécialistes se sont pourtant bien gardés d'attribuer la responsabilité à un contingent militaire de la MINUSTAH. Ils sont même allés jusqu'à déclarer que l'épidémie « avait été causée par la confluence de plusieurs circonstances et n'était pas la faute, ou n'était pas due à l'action délibérée d'un groupe ou d'un individu ».

Le journal *Le Nouvelliste* de Port-au-Prince ne s'est pas privé d'ironiser l'attitude des Nations Unies. Dans un éditorial de mai 2011 intitulé « Choléra : ONU coupable mais pas responsable », il évoque la contradiction flagrante. Qu'aurait dû faire l'ONU à partir

de ce constat ? En premier lieu, présenter des excuses formelles au peuple et au gouvernement haïtien. Ensuite, sanctionner tous ses fonctionnaires qui ont participé au mensonge collectif et sali le nom de l'institution. Enfin, solliciter une évaluation indépendante pour calculer les préjudices matériels et financiers endurés par Haïti et sa population.

Il convient de souligner que la définition de l'inexistence de culpabilité est un attribut de la justice internationale et non pas l'opinion de professionnels de la santé qui sont profanes dans ce domaine. Et même si l'on ne peut ni affirmer ni rejeter l'existence d'une action délibérée d'une personne ou d'un groupe de personnes, il y a eu sans l'ombre d'un doute négligence grave de la MINUSTAH

- qui n'est pas à l'abri d'une accusation de génocide involontaire.

À partir de son rapport, l'ONU s'est raccrochée à sa théorie de la « confluence de plusieurs circonstances » pour s'exempter de toute responsabilité directe. Pourtant, le document fournissait déjà tous les éléments pour l'établissement d'un lien causal entre l'origine du choléra et la contamination par les déjections

corporelles des soldats népalais de la base de Mirebalais. Il y est écrit :

- a) les souches sont génétiquement identiques, indiquant une source unique pour l'épidémie en Haïti et que la bactérie est très similaire mais pas identique aux souches du choléra de l'Asie du Sud actuellement en circulation en Asie, confirmant que la bactérie du choléra n'émanait pas d'Haïti ;
- b) contamination fécale de la rivière Meye, un affluent du fleuve Artibonite ;
- c) le calendrier informe que l'épidémie s'est propagée le long du fleuve Artibonite.

Ils ont dénoncé les conditions sanitaires du camp de la MINUSTAH à Mirebalais, insuffisantes pour prévenir la contamination du système tributaire de la rivière Meye par des résidus fécaux humains. D'autre part, les données de l'analyse moléculaire ont indiqué l'identité génétique des souches rencontrées en Haïti et leur ressemblance avec les souches du *vibrio cholerae 01* rencontrées dans le sud asiatique. Ils ont alerté sur le risque de transmission d'agents pathogènes par le personnel de l'ONU, évoqué l'importance d'un traitement prophylactique pour les fonctionnaires dans les

régions où le choléra était endémique et recommandé le traitement des déjections corporelles de toutes les installations de l'ONU.

S'ils affirment qu'une « telle épidémie » n'aurait pas été possible « sans déficiences simultanées du système d'adduction d'eau, de l'assainissement et de l'assistance médicale », cela n'enlève en rien la responsabilité de l'ONU pour les contaminations et les morts découlant de l'introduction du vibriion en Haïti. Circonstance aggravante, l'Organisation a négligé les conditions sanitaires de ses installations dans un pays à l'infrastructure déjà fragilisée et où le peuple mène chaque jour une lutte permanente pour sa survie. Ne pas être d'accord, c'est adopter l'attitude perverse et indigne de ceux qui accusent les victimes de ne pas avoir réussi à résister aux maux qui les affligeaient.

Tandis que ce groupe de spécialistes préparait le rapport demandé par le secrétariat général de l'ONU, le spécialiste indépendant Michel Forst remettait un compte-rendu au Conseil des droits de l'homme de l'ONU (en raison du mandat conféré par la Commission des droits de l'homme de la même organisation) sur la vague de violence qui touchait les prêtres vaudou. D'après lui, au moins 45 personnes ont été lynchées (à coups de massues et de pierres, avant d'être brûlées vives dans la rue) par des groupes qui les accusaient de propager la maladie – une situation qui témoigne d'une relation claire entre le désespoir face à l'impuissance de contenir les cas de contamination et de mort, la culture locale et la virulence de l'épidémie, une des plus intense que le monde ait connue dans l'histoire récente.

Toutefois, ce spécialiste des droits de l'homme et rapporteur exclusif pour le Conseil des droits de l'homme n'a jamais cité dans ses rapports l'origine du choléra. En guise de justification, il a affirmé : « Mon mandat ne concerne pas la MINUSTAH ». Sa prise de position montre d'une manière objective que le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies ne prend pas connaissance (ou ne souhaite pas le faire ?) des éventuelles actions ou omissions qui agressent les droits fondamentaux de l'homme dans le cadre des activités de l'ONU en Haïti.

Cette attitude ferme la voie à une dénonciation à partir du système onusien. Inacceptable quand on sait que l'organisation promeut et est la dépositaire fidèle des principaux documents internationaux sur la protection des droits fondamentaux de l'homme. Au bout de cette logique, on s'aperçoit que les Nations Unies ne tiennent pas compte, par action ou par omission, du Droit International, ignorent les arrêtés internationaux qu'elles ont promus, les principes contenus dans la Charte de San Francisco et les principes à la base de l'éthique et de la morale internationales. On en arrive au constat absurde que le garant majeur du respect des droits fondamentaux et universels de l'homme est le seul qui ne soit pas obligé de s'y soumettre.

Devant l'impossibilité de renouveler son mandat pour six années supplémentaires à cause de l'opposition du gouvernement Martelly, Forst a décidé de démissionner en mars 2013, soit 12 mois avant la fin de son contrat. L'information n'est pas très importante parce qu'elle était proportionnelle à la qualité de son travail en Haïti. Peu de gens regretteront son absence. L'importance du fait s'est manifestée dans la forme : dans le document annonçant son renoncement, Forst a écrit que le Conseil des droits de l'homme devrait

demander des comptes à l'ONU sur sa responsabilité dans l'écllosion de l'épidémie de choléra en Haïti. En raison des fonctions exercées, le point de vue de Forst a acquis une importance fondamentale. À partir de novembre 2010, des centaines de négociations, sollicitations, demandes et suggestions ont été faites pour qu'il soumette au CDHNU la question de la responsabilité de l'ONU. Il ne l'a jamais fait, si ce n'est qu'en démissionnant. De l'extérieur, difficile de ne pas penser à une *vendetta*. Haïti et ses drames ont une fois de plus servi de paravent pour cacher des objectifs et des disputes inavouables.

En juin 2011, un groupe de scientifiques dirigé par Renaud Piarroux a rendu public un travail présentant de nouveaux arguments incontestables sur l'introduction du vibriion cholérique en Haïti par des soldats de la MINUSTAH. Ils ont rappelé qu'une épidémie de choléra avait été enregistrée dans la capitale népalaise,

Katmandou, le 23 septembre 2010, peu de temps avant le départ des troupes pour Haïti ; et ces soldats sont arrivés dans le camp de l'Artibonite les 9, 12 et 16 octobre, donc un peu avant le début de l'épidémie. S'appuyant sur une méthodologie minutieuse, l'étude affirme qu'il existe une corrélation spatio-temporelle entre l'arrivée des troupes népalaises originaires d'une région où le choléra est endémique et les premiers cas vérifiés quelques jours plus tard en Haïti.

En août 2011, une nouvelle étude d'analyse moléculaire encore plus approfondie affirmait les conclusions sur l'origine du vibrion cholérique. En utilisant la méthode *whole-genome sequence typing (WGST)* qui, « associée à la théorie évolutionniste et aux méthodes statistiques avancées, représente l'analyse moléculaire la plus puissante qui puisse exister », un groupe de 15 scientifiques a conclu que « les résultats de l'étude confirmaient l'identification du Népal comme origine de l'épidémie haïtienne ».

Une autre étude élaborée par les chercheurs Jake Jonhston et Keane Bhatt a démontré que les négligences répétées de la MINUSTAH (de l'hésitation à enquêter sur l'origine de l'épidémie jusqu'aux erreurs qui ont mené à une mobilisation timide de fonds et d'interventions pour le traitement) dans ce qui est considéré comme la plus grande catastrophe épidémiologique sur le continent américain depuis des décennies. Les chercheurs ont prouvé que la résistance de l'ONU à en assumer la responsabilité a contribué à la propagation rapide de la maladie, à l'utilisation inadaptée de ressources

(concentrées dans la région urbaine au détriment des zones rurales, plus affectées à cause du modèle de contamination) et à l'échec d'élaboration de projets à long terme pour y faire face.

Il faut savoir également que cette épidémie a fait des victimes au-delà de l'île d'Hispaniola : des cas ont été enregistrés au Venezuela (des Vénézuéliens contaminés après avoir participé à une fête familiale en République Dominicaine), au Chili, au Mexique, à Puerto Rico et même aux États-Unis, en Floride.

Au vu de tout ce qui vient d'être dit, la responsabilité de l'ONU en matière de contamination par le vibrion cholérique en Haïti

et en République Dominicaine ne fait aucun doute, et ce pour les raisons suivantes :

- › elle n'a pas procédé aux contrôles d'hygiène et de santé des soldats népalais contaminés par le vibrion colérique qui intervenaient (et interviennent) en Haïti sous son entière responsabilité ;
- › elle a permis le déversement dans les eaux de la rivière Meye, un affluent de l'Artibonite, de déjections corporelles contaminées et les déjections ne peuvent être traitées provenant du camp militaire placé sous son entière responsabilité dans la ville de Mirebalais ;
- › en permettant, par omission et négligence, que les eaux soient contaminées par une bactérie étrangère et disséminant le choléra, elle a mis en danger la santé et la vie des personnes qui dépendent directement de ces eaux ainsi que celles de milliers d'autres qui peuvent entrer en contact avec le vibrion cholérique ;
- › en refusant plusieurs fois de réaliser une enquête minutieuse sur l'origine du choléra, elle n'a pas contribué à une réponse concrète et efficace au problème, a mis en danger des vies et provoqué la perte irréversible de deux des personnes contaminées, un par leurs familles et, vu les

proportions et les caractéristiques de l'épidémie, à toute l'île qui abrite Haïti et la République Dominicaine.

Devant cette responsabilité internationale largement prouvée, l'ONU devrait assumer ses erreurs et adopter les mesures suivantes : a. S'excuser officiellement, solennellement et publiquement auprès

des peuples haïtien et dominicain ;

b. Instituer un contrôle sur les conditions de santé des militaires qui participent à ces Missions de paix tel que recommandé par le compte-rendu du groupe indépendant convoqué par le secrétaire général de l'ONU ;

c. Dédommager Haïti et la République Dominicaine, ainsi que les États-Unis, le Mexique, le Venezuela, Cuba et le Chili, sans préjudice des réparations dues aux personnes contaminées et aux familles des victimes fatales du choléra ;

- d. Créer de nouveaux centres de traitement et de prévention du choléra en Haïti et consolider ceux qui existent déjà avec des ressources financières et logistiques jusqu'à ce que l'épidémie soit totalement éradiquée ;
- e. Réunir un fonds pour la création d'un système public de santé en Haïti ;
- f. Engager, à ses frais, des services de consultation indépendants pour calculer la forme et le montant des indemnisations pour dommages moraux et matériels causés à l'État en Haïti et à la République Dominicaine, ainsi qu'aux proches des victimes de l'épidémie ; acheminer ses conclusions et ses recommandations au Conseil des droits de l'homme des Nations Unies et à la Cour interaméricaine de justice.

Malheureusement, après quasiment deux ans d'attente, la Commission interaméricaine des droits de l'homme de l'OEA a répondu laconiquement qu'elle acceptait uniquement et exclusivement des plaintes liées aux États signataires de la Convention interaméricaine des droits de l'homme. Ainsi, les organisations internationales qui agissent au nom d'États sont immunes à sa juridiction.

En ne discutant même pas des aspects juridiques essentiels contenus dans la dénonciation (qui démontre la personnalité active et passive incontestée des Nations Unies), la CIDH commet un véritable déni de justice. À l'exception de rares personnalités et organisations, cette situation est la preuve flagrante que le peuple haïtien est une fois de plus abandonné à son propre sort.

En mars 2012, l'ancien Président Clinton en visite dans un hôpital de la région centrale d'Haïti a admis publiquement :

Je ne sais pas si la personne qui a introduit le choléra en Haïti, un casque bleu [de l'ONU] de l'Asie du Sud, était consciente d'être porteur du virus. C'était la cause immédiate de l'épidémie de choléra. C'est-à-dire que cette personne était porteuse de la souche de cette bactérie, qui s'est transmise aux Haïtiens par ses matières fécales _____ déversées dans les cours d'eaux d'Haïti¹⁴⁹.

149.. *ABC News*, 9 mars 2012.

Même s'il a ensuite affirmé que l'absence d'un système sanitaire en Haïti avait aidé à propager l'épidémie, les déclarations de l'envoyé spécial du SGNU en Haïti représentaient la première grande fissure dans la stratégie de dénégation du crime de la part des Nations Unies.

En juillet 2012, Susan Rice – représentante des États-Unis à l'ONU – a reçu une lettre signée par 104 membres du Congrès des États-Unis informant que « le choléra avait été introduit en Haïti à travers des actions des Nations Unies » et demandant que celles-ci « combattent et éliminent la maladie ».

Dans son discours à l'Assemblée générale des Nations Unies en octobre 2012, le Président Martelly n'a, pas une seule fois, évoqué la responsabilité de l'Organisation. M. Lamothe, son Premier ministre, a fait encore pire : il a affirmé que les Nations Unies menaient des investigations pour trouver l'origine du choléra (ce qui équivaut à dire que seul le criminel peut enquêter sur son propre crime), et déclaré en toute irresponsabilité que l'épidémie était « véritablement contrôlée ».

Moins de 24 heures plus tard, les organismes de santé haïtiens et étrangers démentaient les déclarations de M.

Lamothe. Ils pensent que le choléra ne sera pas éradiqué avant 2022, et seulement si le vaccin est appliqué à grande échelle et le système de traitement des eaux plus efficace. D'après les chiffres officiels de l'Organisation panaméricaine de santé, l'épidémie haïtienne est responsable de 57 % des cas recensés dans le monde.

À la fin du mois d'octobre 2012, les déclarations d'une spécia- liste qui avait intégré l'équipe d'épidémiologistes engagés par le SGNU pour analyser l'origine du choléra en Haïti ont fait l'effet d'une bombe : après avoir étudié les données moléculaires par l'intermédiaire de la méthode de séquençage du génome complet, le Dr Danièle S. Lantagne a dit : « Nous savons maintenant que la souche du choléra en Haïti correspond exactement à la souche du choléra au Népal. [...] Nous pouvons dire maintenant que la source la plus probable de l'introduction du choléra en Haïti a été une

personne infectée par cette souche. Ce soldat était associé au camp des Nations Unies à Mirebalais »¹⁵⁰.

Impossible de ne pas être d'accord avec le journaliste de la *BBC* Mark Doyle quand il commente cette nouvelle information : « Chaque fois que j'écris sur la crise du choléra en Haïti, je dois me pincer pour m'assurer que je ne suis pas en train de faire des cauchemars, parce que les faits réels sont presque incroyables ».

Malgré les partisans de la justice et de la vérité qui n'ont cessé de se battre pour la dignité d'Haïti, l'Organisation qui prône le respect des droits de l'homme sur la planète a violé le droit essentiel à la vie. L'ironie de l'histoire, c'est que les casques bleus envoyés pour stabiliser le pays et sauver des vies sont devenus ses croque-morts, les responsables directs de la mort de milliers de personnes.

Après 15 mois de silence, le secrétaire général de l'ONU a finalement annoncé en février 2013 que la demande d'indemnisation de l'Institut de justice et des droits de l'homme (IJDH), qui représente des milliers de victimes, ne pouvait être reçue. Elle a été rejetée *in limine* parce que selon l'article 7 (Section 29 de la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies, du 13 février 1946), les membres des opérations de paix au service des Nations Unies bénéficient d'une immunité dans leurs activités. Par conséquent, ils ne peuvent être l'objet de contestation ou de plaintes administratives et judiciaires. Dans le cas contraire, l'acceptation « de l'examen de ces demandes devrait

nécessairement impliquer une réévaluation des questions politiques et stratégiques ».

_____ Pour les Nations Unies, inoculer le vibrion cholérique dans un milieu propice à sa propagation fulgurante ne pouvait être perçu comme un homicide, même involontaire, de droit pénal, parce que ses actions intègrent le champ de la politique immune, par définition, aux normes juridiques. Comme elle l'indique dans sa réponse, pour l'IJDH, il s'agit d'une position « arbitraire et contraire au principe de la légalité internationale ». Ainsi, aucune solution administrative n'était possible à cause du refus

systematique de l'ONU, ni judiciaire par le biais de l'OEA ou de la Cour internationale de justice vu qu'aucun État n'était disposé à se dresser contre les Nations Unies ; il ne restait plus à l'IJDH que de tenter d'actionner la justice des États-Unis. En octobre 2013, elle a présenté une action contre les Nations Unies à la Cour du district fédéral de Manhattan¹⁵¹.

Du côté des médias, de l'opinion publique internationale et des mouvements de défense des droits de l'homme, la condamnation de l'ONU a fait l'unanimité. Logiquement, de nouvelles plaintes devraient surgir devant des tribunaux nationaux et à la Cour internationale de justice. Le chemin sera long et les adversaires puissants.

Il reste toutefois un peu d'espoir. En particulier grâce à la recon- naissance implicite de culpabilité contenue dans la réponse officielle de l'ONU signée par la secrétaire générale adjointe, O'Brien. Se sentant pour la première fois acculée, l'ONU a en effet abandonné la thèse du « concours de circonstances » défendue jusqu'alors et s'est retranchée derrière la prétendue immunité dont elle dispose (section 29 de la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies). C'est son dernier refuge, duquel elle doit être délo- gée pour pouvoir obtenir un minimum de justice.

La progression rapide du choléra dans un environnement propice comme Haïti a fait de l'épidémie la plus mortelle au monde de ces dernières années : en 2012, la maladie a causé plus de morts en Haïti que dans tout le continent africain. Les chiffres officiels sur les personnes contaminées et les morts sont très en deçà de la réalité. Les 800 000 personnes infectées recensées sont seulement celles qui ont présenté une pathologie. Or, d'après les épidémiologistes les trois quart des personnes infectées ne présentent aucun signe de la maladie.

_____ En raison de la virulence avec laquelle le bacille a initialement atteint les populations rurales des régions dépourvues d'assistance médicale et d'eau potable (notamment les montagnes situées le long de la vallée de l'Artibonite), des centaines de victimes sont

151. Rick Gladstone, « Rights Advocates Suing U. N. Over the Spread of Cholera in Haïti », *The New York Times*, 8 octobre 2013.

mortes sans avoir été secourues. Au bout du compte, le nombre de victimes fatales est largement supérieur à celui annoncé par les sources officielles. On ne le connaîtra sans doute jamais.

En plus du grand nombre de victimes, il faut signaler leur condition sociale. Exclues socialement depuis des siècles, les couches les plus pauvres sont celles qui ont payé le plus lourd tribut. Sans eau potable, le simple geste de se laver les mains constitue une exception. Or, dans l'univers rural haïtien (dominé par le vaudou) la règle socio-culturelle consiste à manger directement avec les mains, sans utiliser de couverts. Une situation idéale pour la propagation du virus. Mais comment changer des pratiques sociales et religieuses séculaires ?

On rencontre dans la campagne haïtienne une Afrique authentique dans ses gestes quotidiens, loin du désir de modernisation qui marque l'élite des grandes villes du pays. Cette dernière stigmatise les classes rurales défavorisées et abandonnées parce qu'elle est indifférente à leur devenir. Pour l'élite haïtienne, le choléra est une maladie à caractère social qui ne la touche pas, donc qui ne mérite pas son attention. Bien plus que les injustices et les abus découlant de la couleur de peau, le plus impressionnant reste la ségrégation sociale et juridique persistante et inconcevable entre citadins et ruraux. L'épidémie de choléra a montré au monde le fondement principal de la société haïtienne.

Le tremblement de terre et le choléra ont marqué de manière indélébile la fin du second mandat de René Préal. Désormais, la question de la succession présidentielle se posait.

Acteur incontournable de la scène politique haïtienne post-Duvalier et de la construction démocratique, René Préval est celui qui a le plus occupé le Palais National à partir de 1986. Après avoir été Premier ministre, il a occupé le poste de chef d'État pendant 10 ans. L'impossibilité de maintenir le jeu de succession entre Préval et Aristide qui a marqué toutes les élections présidentielles au cours des 20 dernières années ouvre finalement la voie, après 1990, à la possibilité d'un *tertius*. Le doute était de savoir si le successeur serait un partisan ou un opposant de Préval. Quoi qu'il en soit, le rôle joué par le Président en exercice transformé (comme cela se produit dans

d'autres systèmes politiques contemporains) en chef de parti est central. Mais la Communauté internationale s'est cependant opposée à l'application de cette règle en Haïti. Elle voulait démanteler la capacité d'articulation politique de Préval en le transformant en un simple magistrat.

Enfin, qu'en est-il de cet homme prudent, encensé par la Communauté internationale en 2006 et qui provoque tant de réserves à la fin de l'année 2010 ? Que s'est-il passé de si extraordinaire avec Préval au cours de ces quatre dernières années pour qu'il soit passé, aux yeux d'une partie de la Communauté internationale, du statut de sauveur à celui de croque-mort de la démocratie haïtienne ?

Chapitre 10

René Préal :

le florentin des Caraïbes

« Je suis le seul Président à avoir accompli d'abord un premier mandat, puis un deuxième mandat constitutionnel, et aussi le seul en 25 ans à n'avoir pas connu la prison ou l'exil ». René Préal, CSNU, 6 avril 2011.

La fin du second mandat du Président Préal n'aurait pas pu être plus problématique. Contre vents et marées, le chef d'État tentait de maintenir un minimum de normalité dans le pays. Mais la mission était d'autant plus difficile que l'heure était venue de choisir son successeur. Et comme cela se produit toujours dans de telles circonstances, la tension allait crescendo ; en plus, à la crise politique électorale s'ajoutaient les dilemmes de la reconstruction et de la propagation de

l'épidémie de choléra. Malgré cela, les confrontations politiques et électorales ont rapidement remplacé les besoins pourtant urgents de reconstruction du pays et d'éradication du choléra.

Maître du temps politique, du silence et de l'esquive, Préval a réussi à être épargné par les crises humanitaires. Il n'aura pas la même chance avec la crise électorale déclenchée par sa succession et sera finalement battu sur le terrain politique, son domaine de prédilection ; un destin ironique pour quelqu'un habitué à naviguer sur les tumultueuses eaux politiques haïtiennes et qui a dominé l'histoire récente du pays.

L'histoire politique haïtienne se distingue dans un bassin caribéen connu pour être un berceau inépuisable de régimes personalistes, autoritaires, dictatoriaux et despotiques. Au fil du temps, les peuples caraïbes ont été obligés de s'habituer à une classe de dirigeants prédateurs au pouvoir illimité. Avec son chapelet de dictateurs, de présidents à vie et héréditaires, Haïti occupe une place de choix sur la liste des adeptes des régimes d'exception, de l'incurie administrative, de la dictature sans limite, de la répression aveugle et du sous-développement institutionnel et économique.

En 200 ans d'histoire, seul René Préval a complété deux mandats sous un régime démocratique et transféré la présidence à un substitut constitutionnellement élu. En mai 2011, il a même remis les clés du pouvoir à un opposant, autre fait inédit dans les annales politiques haïtiennes. Enfin, il fut le seul Premier ministre à accéder à la direction suprême de l'État.

Il est impossible de ne pas se sentir frustré par la trajectoire politique d'un pays marqué par la déroute politique et administrative et de porter en même temps un intérêt tout particulier au personnage qui a réussi à briser la routine historique.

_____ Loin de nous la prétention d'appréhender toutes les dimensions de la personnalité complexe de Préval. Nous laissons cela aux contemporains et spécialistes nationaux à l'exemple des livres publiés récemment¹⁵², même s'ils sont des critiques notoires. Mon objectif est simple : relater des

impressions strictement personnelles issues de mes rencontres avec le personnage¹⁵³, en particulier dans le cadre des réunions constantes et tendues avec la Communauté internationale. Je l'ai rencontré personnellement la veille des élections de 2006. À l'époque, j'avais été envoyé en Haïti par le Président brésilien Luiz Inácio Lula da Silva et par le chancelier Celso Amorim

152. Roumain, Claude, *L'énigme Préval*, Éd. Henri Deschamps, Port-au-Prince, 2011 ; Brutus, Fred (Org.), *100 % Préval*, éd. C3, Port-au-Prince, 2011 ; Lambert, Joseph, *Les mots en vrai*, Editions C3, Port-au-Prince, 2012, 214 p. ; Larose, Vernet, *Clinton-Préval : le J'accuse de Fidel : chroniques d'une crise endémique*, Editions CIDIHCA, Montréal, 2012, 183 p. et Rebu, Himmler, *René Préval, le dernier tango*, Port-au-Prince, s/éd, 2012, 238 p.

153. Fils d'un ancien ministre obligé de s'exiler après le coup d'État de François Duvalier en 1963, René Préval a suivi des études d'agronomie en Belgique et aux États-Unis. Il est revenu en Haïti pour s'opposer à la dictature de Jean-Claude Duvalier. La victoire d'Aristide aux élections présidentielles a ouvert la voie à son parcours politique hors du commun.

en tant qu'observateur des dernières semaines de la campagne électorale. Et c'est grâce au bon travail et à la compétence de l'ambassadeur brésilien en poste à Port-au-Prince, Paulo Cordeiro, que j'ai pu m'entretenir avec M. Préval à deux reprises. Désireux de poursuivre une conversation que nous avons entamée au petit déjeuner, M. Préval m'a invité à le revoir en fin d'après-midi, trois jours avant les élections de février.

Il s'agissait surtout de savoir si, une fois élu, il allait préconiser une union nationale qui déboucherait sur la signature d'un *Pacte de libertés et de garanties démocratiques*, comme cela avait été fait pour le passage du franquisme à la démocratie avec le Pacte de la Moncloa ; ou encore le passage des dictatures militaires au pouvoir civil en Amérique latine.

Il faisait déjà nuit quand les journalistes et les assesseurs qui l'entouraient ont été gentiment priés de se retirer. Nous étions installés dans le patio de la résidence de sa sœur. Il m'a demandé ce que je voulais boire, je lui ai répondu : « La même chose que vous, Monsieur le Président ». Il s'est lui-même levé pour aller chercher du whisky, et dans ma tête je me suis dit : « Cette conversation va être riche ! ». Débutait ainsi un rapport professionnel, politique et personnel qui m'a amené à tenter de comprendre un homme fascinant, mystérieux,

réservé, plein de contradictions, actuellement peu compris même si on peut supposer que l'histoire lui rendra probablement justice.

En expliquant l'expérience latino-américaine de transition vers la démocratie, j'insistais sur le fait que l'initiative du *Pacte de libertés et de garanties démocratiques* devait partir du Président de la république. Ce dernier inviterait les autres pouvoirs, les chefs de partis politiques, les représentants de la société civile, des églises, etc., à se réunir en une assemblée qui pourrait s'appeler *États Généraux de la Démocratie* et rédigerait un document définissant les règles du jeu démocratique. Parmi les principes de base, il y aurait la liberté de la presse, le multipartisme, l'alternance au niveau du pouvoir, le renforcement des institutions de l'État, l'autonomie et l'équilibre entre les pouvoirs, la création d'un système électoral permanent et

indépendant du pouvoir politique chargé d'organiser les élections et une loi d'amnistie politique, entre autres. Pour faire face à l'instabilité politique chronique, je proposai de compléter le *Pacte* par une Résolution du Conseil de sécurité des Nations Unies garantissant formellement le respect international des termes de ce qui serait accordé. Ce corollaire me paraissait doublement indispensable : d'un côté, pour éloigner la tentation permanente de certains États prétendument amis d'Haïti d'intervenir sur des sujets strictement internes ; d'un autre côté, pour signaler à l'ensemble des acteurs et partis politiques haïtiens habitués à rechercher un soutien et une aide étrangère pour les crises domestiques, que dorénavant il n'existerait qu'un seul et unique chemin pour la conquête du pouvoir : le vote.

M. Préval écoutait avec attention et faisait des observations pertinentes. Cependant, je constatais que son impatience augmentait au fur et à mesure que je citais tous ceux qui devraient faire partie du *Pacte*. Il ne pensait pas possible de réunir autour d'une même table de négociations des intérêts, des attentes et des profils si différents. C'est pourquoi il a demandé : « Est-ce que je ne pourrais pas, seul, signer ce *Pacte* ? »

Une fois élu, Préval a partiellement mis en œuvre ce qui avait été suggéré. Il a proposé un Pacte de gouvernance pour 25 ans, mis en pratique une stratégie de pacification sociale et tenté pendant les deux premières années de son mandat de créer, avec Jacques Édouard Alexis à la Primature, un gouvernement de consensus et d'union

nationale. Malheureusement, l'idée d'une concertation nationale sur le sujet a été par la suite abandonnée et les vicissitudes traditionnelles de la politique haïtienne ont repris le dessus.

En raison du croisement et de l'interconnexion entre les trajectoires politiques de M. Aristide et de M. Préval, certains analystes les voient comme des frères jumeaux : Préval serait le « *marassa* » (d'après la religion vaudou) d'Aristide. Si cela était vrai, ajoute Préval, ils ne seraient certainement pas de la même mère... D'autres sont plus proches de la réalité quand ils disent qu'« Aristide, c'est un

volcan en permanente éruption, tandis que Préval, c'est de l'eau toujours tiède ».

Personnellement, je préfère la métaphore de l'incendiaire et du pompier au vu de leurs actions politiques pendant cette longue période de transition vers la démocratie. Aristide était la plupart du temps la première victime du feu qu'il allumait. Quant à Préval, le fait d'éteindre des incendies l'a transformé en anti-héros par excellence dans une culture politique dominée par l'obsession messianique.

Quand je l'ai rencontré pour la deuxième fois en février 2009, j'occupais déjà mes nouvelles fonctions de Représentant spécial du Secrétaire Général de l'OEA et étais accompagné d'Albert Ramdin. Préval l'a interrompu quand il a voulu me présenter : « Cela n'est pas nécessaire. Ricardo est un ami d'Haïti et le mien aussi ». D'Haïti, sans aucun doute. De Préval, pas encore. Les élections parlementaires qui approchaient allaient le démontrer. J'y reviendrai.

Pendant cette réunion, Préval a fait part de sa volonté d'ouvrir un éventail d'options internationales pour Haïti. Il essayait de prendre ses distances des impositions de la « troïka impériale » qui limitaient sa marge de manœuvre. Ayant établi de bonnes relations avec Cuba, en particulier dans le domaine de la santé, et avec le Vénézuéla par le biais du programme

Petrocaribe, il voulait à présent resserrer les liens avec l'Argentine, le Brésil et le Chili (Groupe ABC) : « Je sais que j'ai besoin de quelque chose, mais je ne sais pas quoi. Le Groupe ABC se doit d'illuminer mon chemin ».

Ces pays sud-américains ont répondu positivement et proposé, avec l'aide de l'OEA, un plan de coopération policière – un domaine défaillant et historiquement monopolisé par les partenaires traditionnels d'Haïti. Néanmoins, l'opposition de ces derniers ainsi que les réticences voilées de l'UNPOL ont empêché que se concrétise la stratégie novatrice et prometteuse.

Les termes qui pourraient qualifier Préal sont : nationalisme, intelligence, perspicacité, ironie, connaissance profonde des coutumes politiques haïtiennes et, surtout, un humour raffiné, plein de sous-entendus et d'allusions, qui peut être froid et incisif si

nécessaire. Quand il veut marquer une position, faire passer un message, manifester une contrariété, élaborer une critique ou exprimer des réserves, il ne le fait jamais directement ; il se sert de l'ironie pour la critique et de l'humour pour les éloges.

Dans l'imaginaire social, l'une des principales caractéristiques de la classe politique haïtienne est son niveau élevé de corruption. Invariablement, le pays occupe les derniers rangs dans les évaluations de la Transparence Internationale. Il est clair qu'il s'agit d'un débat biaisé et imprégné d'une forte dose idéologique étant donné que les sondages résultent de la *perception* sur les taux de corruption et non sur la corruption proprement dite. Au fur et à mesure que le discours politique sur Haïti souligne cette caractéristique, elle s'affirme alors comme une réalité incontestée. La figure de Préval est en décalage par rapport à cet univers. Il était considéré comme un politicien honnête et intègre.

Homme discret, silencieux, au contact amène, Préval le pragmatique utilisait de préférence la plaisanterie pour transmettre ses idées et ses points de vue. Ses sourires amicaux et parfois complices servaient à travestir des positions fermes. La Communauté internationale a parfois confondu la forme et le contenu en interprétant la bonhomie de Préval comme du consentement ou de la condescendance.

Tout diplomate étranger qui arrivait en Haïti était rapidement séduit par un homme qui semblait dépourvu de charisme mais qui affichait d'emblée une certaine singularité. Cela s'est passé avec tous les interlocuteurs présidentiels, à des

degrés divers, à des périodes différentes. Tous ont vécu ce processus d'attrance et de distanciation. Seul Préval ne changeait pas. Il restait le même, étranger aux suggestions, aux pressions et aux chantages.

Le premier test politique de notre nouvelle relation institutionnelle a eu lieu au moment des élections pour le Sénat, le

19 avril 2009. Les candidatures de Fanmi Lavalas (pour rappel, le parti politique de l'ancien Président Aristide qui se maintenait à sa tête en dépit de son exil en Afrique du Sud) aux élections législatives de 2009 n'avaient pas été acceptées par le CEP dans la mesure où la

demande d'inscription n'était pas signée par Aristide. Sa signature aurait dû être officiellement reconnue par l'autorité haïtienne compétente en Afrique du Sud, mais le problème est qu'il n'y avait pas de représentation consulaire ou diplomatique sur place – idem d'ailleurs pour tous les autres pays d'Afrique, excepté le Bénin. Les photocopies de la déclaration d'Aristide n'étaient pas davantage acceptées. Finalement, la décision du CEP a empêché la participation des candidats proches d'Aristide.

Pour compliquer encore un peu plus la situation, deux tendances se disputaient la représentation du parti Fanmi Lavalas. Devant cet imbroglio, Préval paraissait adopter la posture de magistrat (même s'il m'a confié que sa fonction n'était pas d'unir le Lavalas) et faisait tout pour corroborer la décision du CEP. L'indéfinition de la situation des candidats de ce parti a dominé la scène politique et électorale pendant plusieurs mois. Au final, le CEP a rejeté – sans possibilité de recours – toute candidature provenant du parti d'Aristide pour vice de forme.

Dans mes échanges avec Préval et avec les membres du CEP, j'insistais sur la nécessité d'avoir des élections inclusives et de laisser les électeurs choisir le représentant du Lavalas. Le Canada et les États-Unis partageaient cet avis et ont diffusé un

communiqué de presse allant dans ce sens. J'ai suggéré à l'OEA d'en faire autant, et peu de temps après, nous avons réitéré publiquement notre position.

Les quelques représentations diplomatiques latino-américaines à Port-au-Prince ont brillé par leur absence. Pire, certaines ont clairement refusé de prendre position sous l'allégation d'ingérence dans les sujets internes d'Haïti. Il s'agit de l'un des rares épisodes où j'ai été en désaccord avec les latino-américains. J'ai interprété ce refus comme une conséquence de l'éloignement radical (marquant vu qu'il s'agissait en majorité de pays gouvernés par le centre-gauche) du mouvement Lavalas pendant la crise ayant entraîné le départ d'Aristide en 2004.

Préval n'a pas du tout apprécié le communiqué de l'OEA. À la première occasion, il a fait allusion au cas d'Orlando Malville, un envoyé spécial de l'OEA déclaré *persona non grata* par le gouvernement

haïtien en 2000. Le message était clair et laissait présager des relations plus difficiles dans le futur. Mais ce ne fut pas le cas.

Empêché de participer, le parti Lavalas a « inséré » ses candidats dans d'autres partis. Seul un groupe plus radical a choisi de boycotter l'élection. Le pamphlet, sans signature, donc apocryphe qui suit était distribué dans les rues de Port-au-Prince le matin de l'élection :

Operasyon viv ou mouri!

19 avril jounen pot femen sak ki mouri zafe pa yo tout moun ki nan lari nan dat 19 avril sa a ekri non w anba pla pye w !

Manman ak papa pitit mare ren w, sere dan'w.



Revolisyon kon engra ak vole
komanse. Pou lamize kaba. ATANSYON! ATANSYON! ATANSYON!

Operasyon bay lari-a blanch mande tout moun rete chita lakay nou jou kap dimanch 19 avril 2009 la paske nenpòt moun ki pran lari, lap tou rete nan lari-a, paske lagè avèti pa touye kokobe. Men si kokobe a rebèl lap mouri.

19 AVRIL

BAY LARI-A BLANCH

Le résultat des élections sénatoriales a changé la composition de la Chambre haute. Encouragée par Préval, la

majorité a décidé de voter une motion de censure à l'encontre du Premier ministre Michèle Pierre-Louis. Dans un régime parlementaire, le changement gouvernemental est tout à fait naturel en cas de nouvelle majorité. Pourtant, la Communauté internationale s'est insurgée et s'est opposée à ce qu'une telle règle soit appliquée à Haïti. Madame Pierre-Louis était appréciée par la Communauté internationale et devait conserver son poste. Le *Core Group* a préparé une note de soutien, rédigée par le représentant de l'Union Européenne (l'Italien Francesco Gosetti Di Sturmeck) et approuvée par les Etats-Unis, pour protester contre l'éventualité du vote de la motion de censure. Avant qu'elle soit rendue publique, j'ai tenté de montrer à mes collègues (la plupart issus de pays au régime parlementariste) qu'il ne pouvait pas y avoir deux poids deux mesures. Autrement dit, qu'une situation jugée normale dans leur pays devienne un sacrilège en Haïti.

Enfin, l'intervention d'Igor Kipman a permis d'avorter cette nouvelle ingérence de la Communauté internationale. La note n'a pas été diffusée et Préval a pu désigner Jean-Max Bellerive comme son nouveau Premier ministre sans intromission publique de la Communauté internationale.

Aux yeux de la Communauté internationale, le Préval garant de la stabilité a disparu avec le tremblement de terre du 12 janvier

2010. Non seulement il a changé profondément de comportement, mais en plus les défis du pays étaient d'une autre nature, exigeaient d'autres aptitudes. S'il y avait jusque-là un mariage presque parfait entre Préval et le moment historique haïtien, marqué par l'accalmie politique et la stabilité macro-économique, le séisme a inévitablement entraîné un divorce traumatisant.

Le 12 janvier, Préval devait présider une cérémonie organisée pour le 150^e anniversaire de la Faculté de droit de l'Université d'État d'Haïti (UEH), qui aurait lieu en fin d'après-midi à l'hôtel Karibe. Au départ réticent, il avait finalement accepté l'invitation. Il avait quitté le Palais National en direction de la résidence officielle à Canapé Vert, avant de se diriger vers Pétion-Ville, quand le drame a eu lieu. Il a échappé deux fois à la mort : parce qu'il ne se trouvait pas dans le Palais

National quand celui-ci s'est effondré, ni à l'intérieur de la résidence officielle située dans l'une des zones les plus affectées par le tremblement de terre et également en ruine. Alors qu'il se trouvait dans la partie arrière de sa résidence, il a compris que quelque chose de grave venait de se produire mais il n'était pas encore conscient de l'étendue du désastre :

Ce jour là j'étais invité à participer à la célébration du cent cinquantième de la Faculté de Droit de l'Université de l'État d'Haïti (UEH). D'habitude, je n'aime pas aller à ces genres de cérémonies, alors j'ai dit que j'irais l'année prochaine. Mais, finalement, on m'a convaincu qu'il faut y aller, car c'est une date unique dans l'histoire de la Faculté. Je me suis laissé convaincre et c'est ce qui explique que j'aie laissé le Palais National plus tôt ce mardi-là. Cela m'a sauvé car si j'y étais encore au moment de la catastrophe, je serais peut-être mort à l'heure qu'il est.

Je me suis ensuite rendu dans ma résidence privée au Canapé-Vert pour me préparer à aller à l'hôtel Karibe, à Pétion-Ville, où devait se dérouler la cérémonie.

Le séisme m'a surpris pendant que je me trouvais chez moi et là encore j'aurais pu y passer car cette maison s'est aussi écroulée. Ce qui m'a sauvé, encore une fois, c'est que l'un de mes petits-enfants jouait dans la cour et je me suis mis à jouer avec lui, histoire de passer le temps avant d'aller à mon rendez-vous, car j'avais laissé le Palais très tôt. Quand la terre s'est mise à trembler et que je me suis rendu compte qu'il s'agissait d'un tremblement de terre, mon premier souci a été de protéger l'enfant avec mon corps.

Tout de suite après j'ai essayé de contacter des membres du gouvernement, mais la communication ne passait pas. J'ai essayé de joindre l'ambassadeur français Didier Le Bret pour demander l'envoi de secouristes comme je l'avais fait pour Nérettes [école dont l'immeuble s'est écroulé tuant des dizaines d'enfants], mais il m'a appris que sa résidence s'était aussi effondrée. Décontenancé, j'ai tenté d'appeler Hédi Annabi, mais on m'a informé que son QG s'est écroulé et lui avec. J'ai appris que des proches de ministres étaient touchés, que les structures étatiques étaient détruites. J'étais désespéré.

Dans l'impossibilité de me déplacer en voiture, j'ai dû faire appel à un taxi-moto pour sillonner la capitale. Je me suis d'abord rendu au quartier de Bel-Air où j'ai commencé à me rendre compte de l'ampleur du désastre. J'ai vu des cadavres des deux côtés de la route. Je suis passé devant l'École nationale d'infirmières, j'ai vu des membres de la population qui essayaient de sauver des élèves et des professeurs pris sous les décombres. C'est alors que je me suis senti écrasé par mon impuissance face à la tragédie¹⁵⁴.

Après avoir présenté ses excuses à la population pour ne pas _____ s'être manifesté immédiatement et avoir gardé le silence pendant plus de deux semaines interprété par l'opposition comme de l'indifférence, il a achevé son discours sur ces mots :

« Le Président est aussi humain et les grandes douleurs sont muettes ». Choqué, absent, silencieux, Préval était l'ombre du Président dont le pays aurait eu besoin pendant les premières semaines qui ont suivi la catastrophe. Ses nombreux critiques regrettent qu'il n'ait pas fait appel à l'union nationale et au peuple pour la reconstruction. En fait, il a tenté de se remettre en silence du coup qui l'avait laissé à genoux, tandis que son peuple luttait bravement pour extraire des

154. Interview exclusive accordée à TVC, station de télévision privée de Port-au-Prince, le 30 janvier 2010.

décombres les survivants. Plusieurs épisodes relatent l'état psycho- logique lamentable de Préval. Par exemple, un ami a eu la surprise de le voir arriver chez lui à pied, dans sa rue détruite. Il s'exprimait difficilement et cherchait un réconfort. Et après s'être calmé, il est reparti comme il était venu, seul.

Puisque le Palais National était détruit, Préval et Jean-Max Bellerive installèrent le cabinet présidentiel dans un petit espace initialement destiné à la police judiciaire, près de l'aéroport Toussaint-Louverture ; un petit bâtiment composé de pièces exiguës, reflétant fidèlement l'état calamiteux dans lequel se trouvait le pouvoir exécutif haïtien.

La proximité avec le nouveau local du bureau politique de la MINUSTAH a permis à Préval de visiter le nouveau représentant du SGNU, le politicien guatémaltèque Edmond Mulet Lesieur. Isolé, solitaire, impuissant, Préval venait souvent s'entretenir avec Mulet. Il engageait une conversation qui ressemblait plus à un besoin d'extérioriser ses difficultés. Le regard absent et distant de la réalité crue, il ne savait pas quoi faire face aux urgences et aux drames qui s'accumulaient. Or, cette léthargie s'est prolongée pendant plusieurs mois.

Au fil des semaines, des critiques et des réserves de la Communauté internationale ont commencé à surgir par rapport à l'inefficacité gouvernementale. D'autant que

beaucoup ont vu dans la tragédie une opportunité unique pour pouvoir collaborer avec l'État haïtien de manière distincte, efficace et bénéfique pour les parties engagées. Néanmoins, la réalité était toute autre. La résignation par rapport au destin cruel a imprégné plusieurs grands acteurs du processus de reconstruction et de transformation du pays.

Les exemples sont nombreux : un pays américain avait l'intention de donner 6 millions de dollars, mais comme il n'a obtenu aucune garantie sur la destinée des ressources, il a abandonné l'idée ; le Brésil a remis des projets d'envergure (comme le barrage de l'Artibonite) et d'hôpitaux, mais il n'a pas eu le retour espéré ; une ONG sérieuse et respectée voulait construire des habitations pour les sans-abri, mais elle n'a pas pu le faire à cause du manque

de signature d'un ministre ; un autre pays souhaitait envoyer 70 000 planches en bois pour la reconstruction, mais le ministre haïtien responsable n'a pas signé l'accord de donation ; un ambassadeur a été obligé d'aller personnellement retirer 4 000 postes de télévisions et appareils DVD donnés il y a plus de deux ans pour une campagne d'alphabétisation (qui n'a jamais eu lieu) et qui étaient abandonnés dans les caves du Palais National. C'est seulement en se chargeant lui-même du transport que l'ambassadeur a pu donner des équipements à d'autres programmes.

Cette situation était très frustrante pour les membres de la Communauté internationale qui tentaient effectivement de travailler pour diminuer la souffrance du peuple haïtien. Se rendre compte que les difficultés et les entraves provenaient – par action ou par inaction – du gouvernement lui-même, a été un processus d'apprentissage douloureux pour la Communauté internationale. Elle s'est irrémédiablement éloignée de Préval, à partir de là considéré comme un dirigeant inefficace et ne se souciant pas de son peuple.

Avec d'un côté le manque de transparence, d'actions concrètes et de gouvernabilité du pays, et de l'autre le fait que la Communauté internationale soutenait financièrement l'État haïtien, la situation a occasionné des méfiances mutuelles, des critiques voilées, des ressentiments non contenus et des oppositions intransigeantes. La Communauté internationale a simplement décidé de renforcer ce qu'elle faisait déjà habituellement et d'emprunter le chemin le plus facile : le financement direct des activités des organisations non

gouvernementales, toutes étrangères et liées aux pays donateurs, qui allaient remplacer un État absent. C'est alors que fut créée une véritable *République des ONG transnationales*. Chacune possédait sa propre stratégie et ses objectifs sans aucun lien avec les projets gouvernementaux faibles, fragiles et parfois irréalistes.

Pour la Communauté internationale, le plus choquant dans l'attitude du gouvernement Préval (et sur ce point le *modus operandi* est le même que celui des gouvernements antérieurs) fut le degré élevé d'indifférence face à la pauvreté qui touchait la majorité de la population. Jouant de son humour fin et caustique, Préval m'a relaté

un épisode révélateur qui avait eu lieu lors d'une visite dans le nord du pays, juste après son élection en 2006. Un de ses électeurs s'était rapproché et lui avait dit : « Maintenant, oui, Président, nous allons changer notre pays ». Ce à quoi Préval avait immédiatement et de manière incisive, répondu : « Au cas où tu voudrais, avec ton vote, changer le pays, il aurait fallu voter pour un autre candidat ».

Même s'il savait par conviction et par pragmatisme que le chemin des changements profonds et radicaux n'était pas à l'horizon de son gouvernement, Préval voulait que quelque chose soit tenté pour améliorer minimalement l'insertion internationale d'Haïti et augmenter son faible pouvoir de négociation. Dans les faits, la coopération vénézuélienne offerte par Hugo Chávez est apparue comme une option unique, non sans risques et sans pièges sur un chemin étroit et sinueux. Préval devait simultanément profiter des avantages du programme *Petrocaribe* et ne pas heurter les susceptibilités des États-Unis qui considéraient « qu'un accord avec Chávez [risquait] de causer des problèmes avec nous »¹⁵⁵.

Les négociations, pressions et concessions apparentes ont duré pendant trois longues années avant la signature de l'accord. Chaque rapprochement entre Port-au-Prince et Caracas était marqué par la préoccupation de Préval à

rassurer ses interlocuteurs nord-américains. Dans un courrier du 26 mars 2006, l'ambassadrice Janet Sanderson évoquait les efforts de Préval pour rejeter tout rapprochement avec des régimes socialistes latino-américains :

Préval a des liens personnels étroits avec Cuba, du fait qu'il y a été soigné pour le cancer de la prostate, mais il a affirmé à l'ambassade qu'il gérerait les relations avec Cuba et le Venezuela uniquement pour le bénéfice du peuple haïtien et que celles-ci ne seraient fondées sur aucune affinité idéologique envers ces gouvernements.

Le 12 mars 2007, Chávez a effectué une visite apothéotique en _____ Haïti. Reçu par des milliers de personnes, il a déclaré dans un de ses discours que le Venezuela possédait une dette historique envers Haïti. Pour la compenser, il proposait plusieurs projets d'aide dans les domaines social, économique, énergétique et de l'infrastructure.

155. Kim Ives, « Comment Washington et les grandes compagnies pétrolières se sont battus contre Petrocaribe en Haïti », Documents diffusés par Wikileaks dans *Haïti Liberté*, vol. 6, n° 51,3 juillet 2013.

Inquiet, Préval a envoyé à l'ambassade des États-Unis un de ses conseillers économiques, Gabriel Verret, supposé faire part de son regret quant à la présence de Chávez. Aussitôt après, il a lui-même informé Sanderson de ses réticences. D'après les informations transmises par Sanderson à Washington,

Chávez était un hôte difficile. Même sans avoir reçu d'invitation du gouvernement d'Haïti, il avait insisté pour venir célébrer le Jour du Drapeau du Venezuela. Préval a souligné qu'il avait fait beaucoup d'efforts pour empêcher Chávez d'épater la galerie tel que prévu. Il s'est opposé à une manifestation menée par Chávez de l'aéroport vers l'ambassade du Venezuela. Préval a ajouté qu'il n'était « qu'un petit bourgeois indépendant » et qu'il n'a pas le goût des grands gestes que favorise Chávez. Haïti a besoin de l'aide de tous ses amis, a ajouté René Préval, et il est certain que les États-Unis comprennent la position délicate dans laquelle il se trouve.

Toutefois, l'ambassadrice Sanderson a douté et a fini par penser que « Préval et compagnie exagèrent probablement leur aversion envers Chávez pour nous faire plaisir ». Pour faire taire ces suspicions, Préval a envoyé le Président du Sénat, Joseph Lambert, qui a décrit à l'ambassadrice

[...] une atmosphère très tendue dans les coulisses du Sommet de l'Alba entre le Président Préval et Chávez. Selon Lambert, Préval a refusé d'adhérer à l'Alba et a fait savoir à Chávez que si l'adhésion à l'Alba constituait une condition pour recevoir l'aide du Venezuela, il quitterait le Sommet. Lambert a ajouté que Préval et Chávez ont également eu une confrontation au sujet du trafic de drogue, des représentations diplomatiques, de la tenue vestimentaire pour la cérémonie de clôture du Sommet (Chávez voulait que tout le monde porte du rouge), et des termes de l'accord d'énergie que Chávez a offert à Haïti.

S'il occupait une position très délicate, Préval a quand même réussi à convaincre Sanderson de sa sincérité. Washington pensait même qu'il « semblait être en train de perdre patience : Lambert a dit que Préval s'est affiché comme anti-ALBA à l'occasion de rencontres privées avec Chávez au sommet de l'ALBA en avril [2007] ». Sa stratégie historique haïtienne de marronnage a momentanément porté ses fruits. C'est seulement plus tard que les États-Unis lui feront payer, cher, son attitude.

Préoccupée, épuisée et sous influence de courants contradictoires, la Communauté internationale jouait un rôle complexe. Lors de la campagne pour la succession de M.Préval, la grande majorité des candidats allait dans le sens de la continuité ; à commencer par le candidat de Préval, qui pourrait exercer la même fonction que celle de Medvedev dans la transition russe. Comme on le verra, la Communauté internationale n'a pas mesuré ses efforts et a dépassé toutes les limites de la décence et du bon sens pour empêcher une telle possibilité. Préval ne s'est pas rendu compte du risque qu'il courait. Son erreur a été fatale. Il a joué et il a perdu.

La plupart du temps, la Communauté internationale se satisfaisait des résultats de ses rencontres avec M. Préval. Ses silences étaient interprétés comme un consentement. Ses promesses vagues se transformaient en engagements assurés. Son accord apparent nous faisait croire que nous avions atteint ce que nous visions. C'est seulement après que nous étions confrontés à la réalité.

J'ai été plusieurs fois amené à m'éloigner des débats qui avaient lieu avec la Communauté internationale, et dans ces moments-là j'observais non sans fascination la manière d'agir de M. Préval. De constitution fragile, petit, avec une calvitie

prononcée et une barbe grise, il faisait face, seul, à un groupe d'ambassadeurs qui représentaient le pouvoir international de manière incontestée. Le Président d'un pays dont les taux (quels qu'ils soient) constituaient la preuve irréfutable d'une fragilité chronique récurrente. En tant que seul pays des Amériques abritant une opération de paix des Nations Unies, constituée de milliers de soldats et de policiers issus de plusieurs latitudes, cultures, langues et religions, Préval aurait logiquement dû être amené à composer, à accepter, à être d'accord, à se soumettre. C'était tout le contraire.

Les membres les plus importants de la Communauté internationale agissaient à l'unisson. Chacun connaissait sa partition et l'exécutait. Plus avec force qu'avec brio puisqu'il ne s'agissait pas d'un orchestre symphonique, mais d'une bande militaire. Au début, Préval ne savait pas quel instrument musical allait être joué, cependant il a vite appris. Et il se défendait comme il le pouvait,

en se servant de ce qu'il avait à sa portée. Sa tactique était simple : attaquer avant d'être attaqué ; fragiliser avant d'être fragilisé ; identifier et exploiter les brèches éventuelles de son adversaire.

En face de ses interlocuteurs qui se présentaient invariablement en costume cravate, il apparaissait en bras de chemise – un détail attestant du contraste et de la définition des rôles. Le respect dû d'un côté, le dédain insolent de l'autre. Nous nous retrouvions en face du Président d'un État qui semblait ne pas avoir existé, qui était une fiction juridique. Mais si son plus haut représentant était affaibli, il se comportait avec dignité et n'a jamais cessé d'être un compétiteur audacieux, courageux, sagace, perspicace et malin.

En janvier 2009, la reine Sofia d'Espagne est venue visiter le pays. Un investissement du groupe hôtelier Meliá pour un grand projet touristique qui devait être annoncé à l'occasion, mais il n'a pas été approuvé. Craignant l'acculturation, Préval s'est opposé à ce qu'Haïti (comme cela s'était produit pour la République Dominicaine) se transforme en un paradis pour le tourisme de masse. Pour lui, Haïti se devait de rester une destination pour un petit nombre de voyageurs, en particulier ceux en quête d'attractions culturelles et de paysages naturels. L'ambassadeur d'Espagne ne lui a jamais pardonné, et à partir, de là il s'est systématiquement opposé à lui.

La crise interminable du Conseil électoral provisoire se confondait avec l'organisation des élections mais aussi avec l'institution même de la démocratie représentative en Haïti. Faisant écho aux revendications de l'opposition, une partie importante des représentants de la Communauté

internationale exerçait une pression constante sur Préval. L'un d'eux était Albert Ramdin. Après avoir réussi à monopoliser les questions haïtiennes par le biais de la création d'un Groupe de pays amis dont il était (et est toujours) le Président, Ramdin se considérait comme un spécialiste en la matière. Sa présence à Port-au-Prince était aussi constante que sans effet. Se basant exclusivement sur les informations de ladite Initiative de la société civile (ISC) dirigée par le lobbyiste Rosny Desroches et financée par le Canada et l'Union Européenne, Ramdin se dressait contre Préval.

Irrité par la désinvolture de Ramdin et par la superficialité de son analyse, Préval a un jour rétorqué : « Ce que vous avancez là ce sont exactement les mêmes arguments que l'opposition. Il semble que vous êtes devenu leur porte-parole ». Sur le moment, Ramdin a été déstabilisé par la critique ; sans savoir que faire, il cherchait des explications et des excuses. La conversation a été rapidement close. En saluant le Président, Ramdin lui a dit à voix basse : « Dites-moi, Président, ce que vous voulez que je dise ».

Avant une réunion au Palais National pour traiter du problème prétendument insoluble de la composition du CEP, une rencontre préalable a eu lieu en présence de représentants de l'Union européenne, des États-Unis (Cheryl Mills), de l'ONU (Edmond Mulet), de la France (Le Bret) et de l'OEA (moi-même). Sur la suggestion de l'ambassadeur canadien Gilles Rivard, il fut décidé d'acculer Préval. Celui-ci s'est présenté seul (comme presque toujours), sans assesseurs ni ministres ou conseillers, et s'est prêté de bon gré à la manœuvre. Après un échange de piques subtiles et légères, Rivard est passé à l'attaque avec la délicatesse et le tact typiques des bûcherons du Grand Nord canadien ; il a accusé de tous les maux les membres du CEP : incompétence, malversation, imprévoyance, mauvaise foi, amateurisme, irresponsabilité. Rivard semblait

réunir sous la bannière du CEP l'ensemble des difficultés qui affligeaient la société haïtienne ; néanmoins, il était clair que ces estocades ne concernaient qu'une seule personne : Préval et, par des voies indirectes, l'autorité de Préval. Celui-ci écoutait en silence. Comme le reste des présents était silencieux, Rivard s'est senti autorisé à durcir le ton et l'enthousiasme de sa critique. Persuadé de représenter le point de vue de tous, il était convaincu que le manque de réaction de Préval signifiait l'annonce imminente d'une capitulation. Et après quatre années de lutte féroce, la composition du CEP et ses attributions seraient finalement modifiées ; en somme, une première victoire politique de la Communauté internationale dans son combat contre Préval.

À la fin du discours de Rivard, Préval s'est brusquement levé et a déclaré en tendant vers lui ses poignets : « Monsieur l'ambassadeur,

si tout ce dont vous m'accusez est vrai, je vous demande de me mettre les menottes et de me conduire en prison ». Rivard pris de court, ne su que répondre. Devant ses balbutiements, Préval a réitéré sa demande incroyable et absurde. Nous nous sommes regardés, ébahis et riant jaune. La scène grotesque a servi à mettre un point final sur le sujet : la question de la composition du CEP n'est plus jamais revenue sur la table des négociations.

Au début du mois de décembre 2010, en pleine crise électorale et quelques jours après la publication par Wikileaks d'une communication de juin 2009 entre le département d'État et l'ambassadrice des États-Unis à Port-au-Prince (Janet Sanderson), une réunion a eu lieu entre la Communauté internationale et M. Préval en sa résidence privée (sur la route de Kenscoff, près de Pétion-Ville). Tous les diplomates importants étaient là. Avec Mulet à leur tête, ils exigeaient de Préval qu'il accepte le pouvoir illimité de la Mission d'observation électorale de l'OEA/CARICOM présente dans le pays. Dans les faits, ils ont obtenu gain de cause parce que la mission ayant rapidement été transformée en instrument pour le recomptage des votes.

Il s'agissait d'une réunion tendue et décisive, au cours de laquelle Préval avait beaucoup à perdre parce que le candidat de l'Unité, Jude Célestin, qui avait conquis le droit d'être au second tour selon les résultats diffusés par le CEP, pouvait être rétrogradé et éliminé de la course à la présidence. Préval s'est adressé au nouvel ambassadeur des États-Unis (Kenneth

Merten) en faisant référence à des considérations de l'ancienne ambassadrice Janet Sanderson :

Elle soutient que j'ai un caractère de caméléon. Je suis d'accord. Au cas où être caméléon signifie avoir la capacité de s'adapter aux circonstances pour mieux défendre les intérêts d'Haïti. [...] Elle fait allusion également au fait que je suis nationaliste. Oui. Je le suis car je préfère défendre les intérêts haïtiens à ceux du Parti républicain [des États-Unis]. Elle mentionne aussi que je suis têtu. Oui. Je le suis puisque je perçois clairement quels sont les besoins de mon pays et je me bats pour qu'ils obtiennent une réponse.

Préval n'a pas mentionné un aspect fondamental souligné par Sanderson et qui est devenu progressivement une véritable obsession : la crainte qu'une fois loin du pouvoir il soit obligé de partir

en exil, comme cela s'était produit pour six de ses prédécesseurs à partir de 1986. Même s'il possédait une maison en Floride et que les enfants de son épouse actuelle vivaient aux États-Unis, Préval considérait que s'éloigner de sa patrie revenait à signer son arrêt de mort. Il m'avait déjà plusieurs fois fait part de sa frayeur de l'exil ainsi que d'un épisode personnel : au moment du coup d'État de Cédras en 1991, il avait préféré demander asile à l'ambassade du Mexique à Port-au-Prince. Il y était resté pendant plus d'un an avant de finalement décider de partir pour les États-Unis.

Revenons-en à la réunion. Après avoir donné l'estocade à Washington, Préval s'est tourné vers le nouvel ambassadeur du Canada, Henri-Paul Normandin. Il a évoqué la connaissance du contenu d'un e-mail confidentiel envoyé par son prédécesseur, Gilles Rivard, aux autres membres du *Core Group* sur la manière d'agir devant le Président pour l'obliger à changer la composition du CEP. Ses manœuvres osées et courageuses ont déstabilisé ses interlocuteurs. Toutefois, les dés étaient déjà lancés et Préval savait qu'il y avait peu de choses à faire si ce n'est de tenter de sauver sa dignité.

La Communauté internationale possédait un autre atout qui avait toujours été à disposition de Washington dans ses relations avec l'Amérique latine, en particulier avec les

Caraïbes et l'Amérique centrale : la menace constante de suspension des visas d'entrée sur le territoire des États-Unis (le même est valide pour le Canada) des politiciens récalcitrants. Or, les enfants de l'épouse de Préval étudiaient aux États-Unis et naturellement la réaction maternelle était de les protéger. Préval a certainement subi des pressions au sein même de son couple pour accepter et se faire avec la Communauté internationale.

Préval était un anti-héros selon les standards de la politique haïtienne. Exactement le contraire du prototype du chef jugé idéal. Dépourvu de charisme, il exerçait le pouvoir avec parcimonie, sans inspirer la peur, la haine ou l'amour démesuré. Sa caractéristique était la modération, qui pouvait être faussement interprétée comme de l'indifférence alors qu'en réalité il s'agissait de son impuissance, de l'impuissance de son gouvernement, de son pays.

La turbulente vie politique haïtienne a connu un calme relatif avec Préval. Son gouvernement n'a jamais abandonné le chemin de la démocratie, du dialogue et de la recherche de consensus. Son respect pour la liberté de presse a fait de lui une cible idéale. En dépit des attaques sévères et constantes, surtout pendant son deuxième mandat, Préval n'a jamais pris de mesure pour museler le bien le plus important de tout démocrate : la liberté de la critique, y compris quand elle était injuste ou injustifiée.

Préval se présentait en quelque sorte comme un anarchiste qui n'avait plus foi dans les institutions. Il croyait plus aux hommes qu'aux structures, qu'elles soient de partis ou de l'État. Pour la plus grande joie de la Communauté internationale, avec lui les partis politiques se sont affaiblis et la consolidation indispensable et urgente de l'État a été renvoyée aux calendes grecques.

Dans un pays habitué à ce que les conflits politiques et les conflits d'intérêts soient résolus via des mécanismes de pouvoir basés sur la violence, l'exclusion, l'exil et la dictature, son attitude tolérante et conciliatrice contrastait avec celle de ses prédécesseurs. Ses opposants politiques n'ont pas été poursuivis ou obligés de s'enfuir à l'étranger. Pendant ses mandats, il n'a pas mélangé les intérêts familiaux et ceux de l'État ; sa gestion républicaine des faibles biens publics a provoqué l'admiration de beaucoup et les critiques de quelques-uns.

Tout indique que l'analyse de la politique haïtienne dont il était fier l'a amené à commettre des erreurs et des omissions. Il

y avait forcément un décalage entre les exigences urgentes du pays et son attitude modérée. Le politicien providentiel au moment de la transition a cessé de l'être dans les circonstances exceptionnelles du tremblement de terre. La normalité démocratique qu'il avait représentée jusque-là n'était plus à l'ordre du jour.

Dans *Le Nouvelliste*, le journaliste Frantz Duval résume parfaitement et avec justesse le rôle historique et novateur de René Préval dans la politique haïtienne :

Dans l'histoire récente d'Haïti, il y a un Président qui défie toutes les statistiques : René PRéval. Il a surfé sur les plus hautes fonctions. Personne ne lui accordait la communion sans confession en 1990, nul ne le croyait à un destin si chargé.

Des incidents, il en a connu en tant que chef de l'État, mais le train de la démocratisation ne sortit jamais de ses rails sous son *leadership*.

Dans les grilles de lectures haïtiennes, l'homme de Marmelade n'est pas le chef idéal. On ne le perçoit pas comme un homme fort, un tout-puissant, un charismatique, un adulé, ni comme un riche. Il n'est pas craint, ne fait pas peur. Si le désamour a marqué ses derniers mois au pouvoir, il n'a jamais pour autant été détesté.

PRéval est un modèle de modération en tout. Dans ses manières comme dans les sentiments qu'il inspire.

Sans renoncer à une once de son pouvoir ni aux privilèges qui y sont attachés, il a su ménager la chèvre et le chou. Il n'a jamais choqué la population autrement que par son indifférence à des moments clés.

Le Président tétanisé après le tremblement de terre du 12 janvier 2010 et le PRéval des élections perdues par la plateforme « Inité » ne résumant pas le fin politique des vingt dernières années. Ses faiblesses et ses échecs ne font que souligner qu'il est un homme.

Abandonner PRéval ce n'était pas seulement tourner une page

de l'histoire, c'était aussi rejeter un modèle de modération en fin de course. Le peuple haïtien et la Communauté internationale verront peut-être plus tôt que prévu qu'ils se sont trompés ou qu'ils ont été trompés. Viendra alors le moment où tous se convaincront du lieu spécial que « Ti René » occupe au Panthéon de l'histoire haïtienne et dans la construction de la démocratie dans les Amériques.

troisième Partie

Les égarements internationaux en Haïti : La parodie

« Haïti est notre Terre Sainte ».

Hugo Chávez Frías

Les immenses défis économiques, sociaux, de reconstruction et de lutte contre l'épidémie de choléra auraient dû renvoyer au second plan les dilemmes politiques haïtiens, comme celui de la succession présidentielle. Il n'en fut rien. Comme on a pu le voir plusieurs fois au fil des pages, ce sont les questions politiques, et notamment celles des élections, qui sont au cœur de l'imbroglie haïtien. Les élections présidentielles de la fin novembre 2010 en sont un parfait exemple.

Chapitre 11

Une mission quasiment impossible

« Il suffit qu'il y ait des élections ponctuelles pour légitimer la démocratie, parce que ce qui compte c'est le rite, sans trop se soucier de ses vices : clientélisme, corruption, fraude, achat de votes. » Gabriel García Márquez, *Yo no vengo a decir un discurso*

Le séisme a obligé le transfert *sine die* des élections parlementaires (Chambre des députés et un tiers du Sénat) initialement fixées à février 2010. Mais sur la scène politique étaient aussi prévues les élections municipales et la nécessité de choisir le successeur de Préal, dont le mandat se terminait en mai de l'année suivante. Ainsi, l'année du tremblement de terre a également été secouée par la fièvre électorale ; et pour couronner le tout, par l'épidémie de choléra. L'année de tous les dangers, qui a mis en péril la société la

plus fragile des Amériques.

Inquiet pour les élections, Préval a fait savoir qu'il n'avait pas confiance en la capacité institutionnelle du pays et a demandé de l'aide aux Nations Unies. Le 22 mars 2010, il a donc envoyé une lettre au secrétaire général Ban Ki-moon pour qu'il l'aide à décider de l'organisation et de la date des futures élections.

Suite à cela, les Nations Unies ont envoyé du 19 au 30 avril une Mission de spécialistes pour évaluer la situation. Dans son compte- rendu, le chef de la mission Tadjoudine Ali-Diabacté (chargé de la Division de l'assistance électorale du Département des affaires

politiques des Nations Unies) a déclaré que les élections auraient bien lieu et conformément au calendrier suivant :

- › Juin à août – actualisation de la liste électorale,
- › Juillet à octobre – préparation des élections,
- › Novembre – premier tour des élections présidentielles,
- › Entre décembre 2010 et janvier 2011 – deuxième tour.

L'ensemble des recommandations indiquait que les Nations Unies allaient très rapidement prendre en charge les aspects technique, financier, logistique et sécuritaire des élections. L'OEA (qui offrait jusque-là une assistance technique permanente au CEP) a décidé de concentrer son aide sur deux points : a) continuer à fabriquer les cartes d'identité, document indispensable pour exercer son droit de vote et pour élaborer la liste électorale ; b) accompagner la campagne électorale et le vote par le biais d'une Mission d'observation électorale.

Depuis le scandale des élections sénatoriales de 2009 à Petite-Rivière-de-l'Artibonite, l'OEA avait décidé de ne plus intégrer l'équipe technique du CEP. Sur le champ de bataille sans limite qu'était devenue la coopération étrangère, ce vide a rapidement été occupé par les Nations Unies à travers le PNUD. Même si ce dernier ne connaissait ni le terrain politique haïtien, ni l'expertise technique et électorale, il a rapidement monopolisé le processus électoral. Pour l'assister dans ses fonctions, il a embauché des anciens spécialistes de l'OEA, y compris ceux impliqués dans le scandale en question, et assumé toute la responsabilité de l'opération.

Parmi les différentes recommandations de l'ONU, l'une d'elles a eu des conséquences funestes. Le rapport indiquait que la liste électorale resterait ouverte le plus longtemps possible afin d'en permettre l'actualisation. Ce qui pouvait être perçu comme une initiative sensée pour faire face aux difficultés inhérentes à la situation des électeurs haïtiens, enlevait au CEP la possibilité de contrôler efficacement le contenu des listes. En effet, les fonctionnaires ne disposeraient que de 60 jours pour réviser une liste contenant 4,7 millions de votants.

Dans des pays organisés, dotés d'institutions solides et d'un mécanisme électoral fiable, le délai pour clore la liste électorale est au minimum de 180 jours avant le vote. Les conséquences du tremblement de terre, l'accélération d'une migration interne constante, le détournement de la carte d'identité, la nécessité du retrait de la liste électorale des personnes décédées et l'inscription des nouveaux électeurs qui avaient atteint l'âge de voter depuis la dernière élection exigeaient de l'ONU de faire preuve de précautions et de bon sens. Après l'accumulation de difficultés objectives pour la réalisation du vote, la stratégie était de minimiser les risques. Pourtant, les recommandations des Nations Unies allaient dans la direction opposée.

Cette décision désastreuse fut d'ailleurs l'une des plaintes récurrentes des électeurs ; elle a même servi d'argument aux candidats battus et de carburant aux critiques de la Communauté internationale.

L'exiguïté des délais et l'obsession malade d'une partie de la Communauté internationale voulant retirer Préval du pouvoir au plus tard en février 2011 sans tenir compte des risques d'une action précipitée, sont une démonstration supplémentaire de son irresponsabilité totale en matière de questions haïtiennes. Même avant le séisme, l'organisation

d'élections était pleine de difficultés. Le mandat des membres du CEP avait expiré parce que le Conseil était seulement prévu pour les élections sénatoriales de 2009. Indignée par les abus présumés des autorités électorales, l'opposition exigeait la nomination d'une nouvelle structure sans quoi elle ne participerait pas à la campagne.

La solution adoptée par Préval fut de demander aux organisations religieuses, à la société civile et aux partis politiques d'indiquer les membres du CEP qui seraient ensuite ratifiés par le pouvoir exécutif ; autrement dit, de confirmer les membres déjà existants ou d'indiquer leurs remplaçants. Il en fut décidé ainsi, et ce malgré les réclamations constantes de l'opposition et d'une partie de la Communauté internationale.

Le financement des élections était un autre sujet controversé et permanent. Le tableau des dépenses présenté par le CEP en octobre

2009 était de 25 millions de dollars US alors que la prévision budgétaire de l'État haïtien n'était que de 7 millions de dollars US. Le surplus devait provenir de donations. Là encore, quelque chose d'irréalisable était imposé au pays. Le respect minimum des règles de la démocratie représentative est possible à condition qu'il y ait les ressources financières correspondantes – l'éternel problème insoluble qui empêche la démocratisation haïtienne.

Pour remercier Ban Ki-moon de lui avoir envoyé le rapport positif de l'ONU sur la réalisation des élections, Préval annonça que le premier tour des élections parlementaires et présidentielles aurait lieu le dernier dimanche du mois de novembre 2010 et les municipales au début de 2011, en même temps que le second tour des parlementaires (en Haïti, il y a deux tours pour les élections législatives) et, le cas échéant, des présidentielles. D'après les estimations de l'ONU, le coût estimé des deux jours de vote avoisinerait les 44 millions de dollars. Une somme exorbitante. Prenons à titre de comparaison, si l'on prend l'exemple des élections générales brésiliennes de 2010 (président, gouverneurs, sénateurs, députés provinciaux et députés fédéraux), le coût de chaque vote valide a été de 2,20 dollars US. Dans une situation pourtant bien moins complexe, le coût de chaque vote valide haïtien serait de 20 fois supérieur au brésilien, de l'ordre de 44,00 dollars US par unité.

Après avoir signalé l'immensité du défi, Préval a terminé la lettre au SGNU sur ces mots : « J'espère que nous pourrons le relever ensemble ». Un désir resté lettre morte puisque la participation haïtienne a immédiatement été mise de côté. Au final, la structure de pouvoir pour l'organisation des élections de novembre 2010 se présentait comme suit :

Figure 3 – Organigramme pour les élections 2010

309

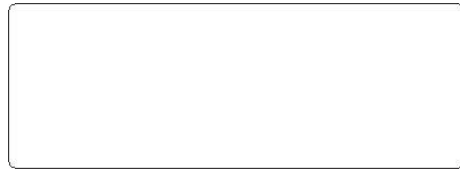
Stratégique *Table sectorielle* **Direction**
RSSG/NU

Membres : Brésil, Canada, États-Unis, France, Nations
Unies, OEA, Union Européenne



Technique *Table de pilotage* **Direction**
MINUSTAH

Membres : PNUD, USAID, CIDA, Union Européenne, OEA,
ONGAT, partis politiques étrangers



Opérationnel

Comité de pilotage **Direction PNUD**

**Membres : PNUD, USAID, CIDA, Union Européenne, OEA,
ONGAT, partis politiques étrangers et institutions
haïtiennes (CEP, PNH, Secrétariat d'État à la sécurité
publique)**

Source : organigramme élaboré par l'auteur.

Les deux instances de direction étaient exclusivement composées d'étrangers et dirigées par l'ONU : la « Table sectorielle », stratégique, était sous la responsabilité de Mulet et réunissait les ambassadeurs des principaux États donateurs (Canada, France, États-Unis, Brésil) ainsi que des représentants de l'ONU, de l'Union Européenne et de l'OEA. La « Table de pilotage », technique, était dirigée par la MINUSTAH dans le cadre du mandat du CSNU. Elle était composée des représentants des deux principaux États donateurs via l'USAID et CIDA, de l'Union Européenne et de l'OEA, mais aussi d'ONG transnationales « importantes », c'est-à-dire des organisations privées reliées à des partis politiques étrangers, spécialement des États-Unis et du Canada. Les institutions haïtiennes (CEP, PNH, Secrétariat d'État à la sécurité publique) apparaissaient uniquement dans le « Comité de pilotage » en tant qu'éléments avec lesquels le deuxième groupe devrait travailler pour mettre en œuvre les décisions prises.

Tel que constaté, la Présidence de la république, le Premier ministre et les ministres des finances, des affaires étrangères et de la justice ont brillé par leur absence. L'organisation des élections haïtiennes (aux niveaux les plus complexes) était une attribution exclusive de la Communauté internationale et, en particulier, des Nations Unies. Pour le meilleur et pour le pire.

Comment expliquer qu'après plus de 20 ans de présence ininterrompue sur le sol haïtien les Nations Unies n'aient pas réussi à organiser un système électoral présentant un minimum de fiabilité ? Comment accepter que la Communauté internationale ait investi près de 3 milliards de dollars US dans

l'organisation de plusieurs élections au cours des interminables transitions politiques haïtiennes sans aucun résultat pérenne, concret et palpable ? Comment démocratiser Haïti en face d'une telle irresponsabilité et d'indices flagrants d'un impérialisme électoral ?

À l'item 9 de son compte-rendu, Ali-Diabacté attirait l'attention sur les risques de critiques à l'encontre des Nations Unies dans le cas où les élections ne se passeraient pas comme prévu. Malgré la gravité de la crise électorale qui planait sur Haïti, le directeur de

la Division d'assistance électorale de l'ONU n'avait pas besoin de s'inquiéter. Lorsque les problèmes sont apparus, ses collègues et des diplomates du Groupe des amis d'Haïti ont manifesté une grande capacité de manipulation des informations (comme cela se produit toujours dans les crises haïtiennes) et rejeté toute la responsabilité sur les autorités du pays caribéen.

L'une des préoccupations découlait de la méconnaissance totale du comportement d'une population traumatisée le jour des élections. Comment allait réagir l'électorat haïtien face à un événement qui n'est pas obligatoire légalement ? Le climat psychologique était-il acceptable pour la campagne électorale ? Le peuple se mobiliserait-il le jour du vote ? Beaucoup pensaient que la grande majorité de la population, et surtout celle des régions affectées par le séisme et par le choléra, penserait d'abord à sa survie avant de s'impliquer dans la dispute électorale.

D'autre part, la question de la logistique était d'autant plus importante que le centre névralgique du pays avait été détruit par la catastrophe.

Quatre points résument ce casse-tête électoral :

- a. l'état des installations physiques et des équipements du CEP ;

b. l'élaboration de la liste électorale ; c. l'impact des migrations internes ; d. la crédibilité du CEP.

Le tremblement de terre a provoqué la mort de 12 fonctionnaires du CEP et détruit sa maison mère. Dans les trois départements administratifs les plus affectés par le séisme (ouest, sud-ouest et Nippes), 36 % des centres de vote et 41 % des locaux habituellement réquisitionnés pour les élections étaient inutilisables ou détruits. La remise en fonction a été progressive. Le siège central du CEP fut installé dans un ancien casino resté en très bon état – le bâtiment avait été confisqué par la justice après que ses propriétaires aient été condamnés pour blanchiment d'argent et trafic de drogue.

Par rapport à la liste électorale, deux grandes difficultés se posaient : d'un côté, sa révision indispensable mais toujours

retardée ; les personnes décédées n'étaient pas retirées de la liste depuis 2005, empêchant ainsi de connaître le taux réel de participation et, par conséquent, le degré de légitimité des candidats élus. Logiquement, la situation était encore plus critique dans les trois départements mentionnés à cause du nombre élevé de victimes. Comme il n'existait pas de statistiques centralisées, publiques et fiables sur l'évolution de l'historique des décès, le Premier ministre Bellerive demanda en 2009 aux techniciens de l'OEA d'élaborer un modèle permettant d'évaluer le pourcentage d'électeurs morts à retirer de la liste électorale pour se rapprocher de la réalité. La simulation de la période 2005-2009 indiquait qu'il fallait retirer environ 200 000 personnes sur les 4 300 000 électeurs, soit 4,5 % du total. Après le séisme, la moyenne nationale de morts encore inscrits sur la liste est passée à 6,1 %. 93,9 % des personnes inscrites étaient donc des électeurs potentiels.

D'un autre côté, il fallait établir une stratégie pour remplacer la carte d'identité nationale (CIN), très souvent égarée ou alors détruite au moment du séisme. Il fallait également donner suite à l'inscription des nouveaux citoyens majeurs. L'objectif premier du Plan d'urgence post-tremblement de terre élaboré par l'OEA et l'ONI prévoyait la confection et la distribution de 328 000 CIN à des fins électorales. La date limite pour demander une nouvelle CIN fut fixée au 28 octobre et celle des nouvelles inscriptions au 28 septembre. Toutefois, ces deux délais ont été repoussés pour atteindre le plus grand nombre possible de personnes – au final,

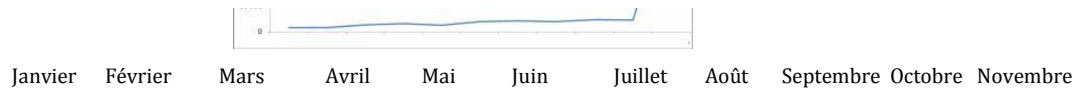
341 000 électeurs potentiels. Le collège électoral haïtien totalisait donc 4 712 693 électeurs, ce qui représentait 95 % du total de la population haïtienne en âge de voter.

Une grande mobilisation s'est mise en place pour rendre possible la remise de ces cartes avant le 28 novembre 2010. Comme l'intéressé devait venir la chercher personnellement dans un lieu défini, plusieurs campagnes d'explication, d'information et de facilitation ont été mises en œuvre. En plus des 140 points de distribution, 65 structures itinérantes parcouraient tout le pays. Au bout du compte, 434 000 cartes d'identité ont pu être distribuées au cours

de l'année 2010 et surtout dans les semaines et les jours qui ont précédé les élections. Apparemment, 25 % de ces cartes étaient en souffrance car leur demande datait d'années précédentes.

La veille des élections, 285 000 nouvelles cartes avaient été distribuées (l'équivalent de 87 % du total). On supposait que ceux qui ne l'avaient pas retirée à temps souhaitaient l'utiliser non pas pour voter mais comme document officiel, exigible pour toute transaction. Il paraissait impossible de vaincre le défi technique et logistique imposé par l'élaboration et la distribution des cartes. En dépit des critiques incessantes et éhontées de certains médias, des dirigeants de la société civile haïtienne présumée et des leaders de petits partis politiques aux faibles chances de victoire, le travail s'est poursuivi. À tel point que les locaux pour retirer le document sont même restés ouverts la nuit précédant le vote du 28 novembre 2010. La figure 4 montre l'évolution de la distribution des cartes d'identité.

Figure 4 - Évolution de la distribution des cartes d'identité (2010)



Source : Office national d'identification, Haïti, 2010.

La migration interne qui a suivi le tremblement de terre était estimée à 600 000 personnes, ce qui impliquait une nouvelle distribution de la carte électorale. Comme on l'a vu, quelques semaines après le premier mouvement migratoire de la capitale vers la province, une deuxième vague migratoire a eu lieu, mais dans le sens

inverse : les sans-abri revenaient dans la région métropolitaine de Port-au-Prince, pas forcément dans le même quartier qu'avant.

Le CEP a lancé une campagne par le biais d'un nouvel instrument institutionnel dénommé Centre d'opérations et de vérification (COV). Il permettait aux électeurs sans-abri ou migrants (quelles que soient leurs motivations) de transmettre leur nouvelle adresse directement au bureau de vote afin d'enregistrer et d'identifier leur nouveau lieu de vote en novembre 2010. Après avoir fait la demande, l'électeur n'avait besoin que du numéro de sa carte d'identité pour consulter sur Internet, par téléphone ou personnellement, la nouvelle localisation de son bureau de vote.

Le jour de l'élection, deux cas paradigmatiques ont supposément démontré le mauvais fonctionnement du COV. Le chanteur Wyclef Jean ancien membre du groupe *The Fugees* et partenaire de Shakira, a vu sa candidature à l'élection présidentielle refusée par le CEP à cause de sa double nationalité. Empêché d'être candidat, il voulait néanmoins voter et a prévenu la presse que son nom ne figurait plus sur la liste électorale. Finalement, il ne s'agissait que d'une manœuvre de diversion parce qu'une simple consultation du système indiquait qu'il était bien inscrit à l'ONI et au CEP. Le seul changement découlait de son nouveau bureau de vote.

Le candidat Jude Célestin a aussi dit qu'il ne pouvait pas exercer son droit de vote. Or, il continuait d'être inscrit dans le même bureau des Gonaïves. Le changement signalé par le système du CEP concernait le bureau de vote (auparavant numéro 8 et, pour ce vote, numéro 6). Comme son intention

était de voter à Port-au-Prince, il a signalé le changement de domicile qui n'aurait pas été pris en compte par le CEP. Après avoir dénoncé publiquement l'erreur du CEP, son cas a été très vite résolu. Il a toutefois alimenté les suspicions de désorganisation, largement utilisées par ceux qui tentaient un coup d'État électoral.

Avec la définition du lieu de vote pour chaque électeur qui en faisait la demande, la nouvelle carte électorale haïtienne a été progressivement élaborée – très différente de la précédente. C'est grâce au soutien technique de l'OEA et de l'ONI (et malgré l'énorme défi logistique) que le

CEP a pu disposer de la liste électorale actualisée au milieu du mois d'octobre, comme prévu. Fier de ce résultat, après avoir informé personnellement le Secrétaire général de l'OEA, nous avons communiqué la nouvelle à tous nos partenaires, spécialement ceux qui finançaient la MOE. Nous étions techniquement prêts pour l'élection.

Surmonter le nombre impressionnant de difficultés matérielles, financières, techniques et logistiques, les empêchements légaux, les blocages culturels et psychologiques pour arriver à réaliser des élections dans des conditions exceptionnelles devrait être applaudi par tous ceux qui participent à une telle aventure. Pas dans le cas d'Haïti. Au contraire, une contestation de la légitimité du CEP allait crescendo du côté de l'opposition et d'une société civile très particulière car financée par une partie non négligeable de la Communauté internationale. Une fois encore, la crise interminable de la transition haïtienne affichait sa nature profonde : la lutte pour le pouvoir. Une lutte sans limites, sans frontières ni scrupules, où s'efforcer de faire le bien n'est pas plus synonyme de consolation que de salut.

Au début du mois de juin 2010, l'opposition menaçait toujours de ne pas participer aux élections si la composition du CEP n'était pas totalement reformulée. Même si la majorité

des partis de l'opposition n'atteignait pas plus de 2 % des votes, ils disposaient de porte-parole dans certaines ambassades des pays occidentaux qui renforçaient et relayaient leurs désirs et leurs intérêts.

Il faut savoir que les partis de l'opposition ne critiquaient pas les déficiences du système électoral haïtien. Leur seule cible était la composition du CEP et le remplacement des titulaires par d'autres, indiqués exclusivement par les partis politiques. Le mélange de fonctions entre les partis politiques et les autorités électorales – entre juge et partie électorale – ne surprenait personne.

Se sentant acculé, le CEP avait déjà demandé un soutien technique à l'OEA en avril. En vain. En août, le Président Préval réitéra sa demande, sans plus de succès. La répartition des tâches entre l'ONU et l'OEA avait été définie et ne serait pas modifiée.

Aux innombrables contestataires, Préval confirma qu'il ne changerait pas la composition du CEP sous peine de ne pas pouvoir

réaliser les élections dans les délais prévus. Pour leur part, les membres de la Communauté internationale qui souhaitaient son départ y ont vu là un argument définitif.

Le chemin de croix qu'était devenue l'organisation des élections a connu un nouveau moment critique en octobre avec l'annonce de l'apparition du choléra dans la vallée de l'Artibonite. Les réunions, déplacements et meetings devinrent rapidement déconseillés et imprudents au vu de la vitesse de propagation de l'épidémie. Jusqu'alors perçu comme un challenge politique, logistique et sécuritaire, l'exercice électoral acquérait une autre dimension et débordait sur la situation fragile et délicate de la santé publique dans le pays.

Pour autant, il n'était pas possible de faire marche arrière. Les délais devaient être respectés, y compris au prix d'un développement de l'épidémie. Haïti aura ses élections en temps opportun, pour jouer avec le titre de Garcia Marquez, tremblement de terre comme au temps du choléra.

Chapitre 12

Une journée électorale tendue

« Konstitisyon se papye, bayonèt se fè »¹⁵⁶

u petit matin du 28 novembre 2010, l'atmosphère était calme et silencieuse, différente de celle qui avait précédé la réélection

Ade Préval à la présidence de la République. En février 2006, un défilé incessant et progressif s'était emparé des rues encore obscures, dès

4 h 30 – une situation ordinaire quand il y a des élections importantes en Haïti.

En 2010, non. Tout était relativement tranquille jusqu'à 6 h 00 du matin, nous autorisant à penser à une journée sans perturbations majeures. D'un autre côté, la question inquiétante était de savoir si les électeurs allaient répondre à

l'appel. Comme on le sait, dans une démocratie, le degré de légitimité des personnes élues découle du niveau de participation électorale.

_____ En Haïti, le vote n'est pas obligatoire. Il s'agit d'un droit (et non d'un devoir) civique qui peut ou non être exercé. Cette situation implique une machine électorale bien huilée et un système de votation efficace, tous deux crédibles. Il est indispensable que les candidats soient représentatifs et les partis politiques capables de mobiliser leur électorat. Aucun de ces éléments n'était réuni lors des élections de 2010. Si l'on ajoute à cela les impacts négatifs du

156 Adage haïtien signifiant « La constitution n'est que du papier, tandis que la baïonnette c'est du fer ».

tremblement de terre de janvier, en particulier à Port-au-Prince et dans la région métropolitaine, plus l'épidémie de choléra, les craintes étaient totalement fondées.

La journée était ensoleillée, agréable. Les informations provenant des quatre coins du pays sur la votation étaient rassurantes, y compris concernant les files d'attente se formant devant les centres de vote.

Le jeudi précédant l'élection, Mulet s'était montré confiant devant la presse :

Le climat haïtien est apaisé, tranquille, serein, et sans violence. Si l'on compare le processus électoral, la campagne électorale avec les élections législatives de l'année dernière, avec la présidentielle de 2006 ou même avec la présidentielle d'avant, l'évolution est très positive¹⁵⁷.

Mulet rejetait les préoccupations de tous ceux qui étaient impliqués dans l'opération. Pour lui, les élections constituaient un « défi logistique et sécuritaire qui allait être relevé ». Le général argentin Gerardo Chaumont, responsable de la police des Nations unies, déclarait, quant à lui, que toutes les mesures avaient été prises puisque « plus de 3 200 agents de police des Nations Unies (allaient) se consacrer à la tâche de sécurité des élections. Il faut y ajouter 4 200 agents de sécurité, 4 500 officiers de la police nationale haïtienne, sans compter la composante militaire [de la MINUSTAH] »¹⁵⁸.

Le dimanche 28 novembre 2010, alors qu'il visitait un bureau de vote à Léogâne vers 8 h 30, Mulet répéta aux journalistes que tout se déroulait normalement en dépit de

quelques réclamations d'électeurs qui n'étaient pas sur la liste du bureau où ils estimaient devoir voter. D'après lui,

En général, tout se passe bien, tout est calme. Je vois une grande passion de la part des citoyens et dans le cœur de ces derniers pour la démocratie dans ce pays. La MINUSTAH est présente, alors il n'y a aucune raison d'avoir peur. C'est une célébration électorale. Il y a quelques petits problèmes administratifs, mais rien _____ d'important qui pourrait réduire la participation citoyenne¹⁵⁹.

157. Déclarations retransmises par l'Agence France Presse (AFP) le 25 novembre 2010.

158. *Ibidem*.

159. *Ibidem*, 28 novembre 2010.

Les électeurs haïtiens préfèrent généralement voter le matin de bonne heure. À cause de la complexité, des changements de lieux de vote de beaucoup d'électeurs et du faible niveau culturel d'une grande partie de la population, le vote est un exercice long qui requiert une grande patience de la part de tous. Pour éviter que quelqu'un ne passe devant dans la file, les Haïtiens resserrent les rangs. Les regards étrangers y voient une certaine confusion, mais dans les faits tout se passe avec bonhomie. Beaucoup sont vêtus avec élégance pour assister à l'incontournable office religieux.

Près de la place Saint-Pierre de Pétion-Ville, des groupes de jeunes descendaient en courant en direction de Port-au-Prince. Vêtus surtout de rose, la couleur de Michel Martelly, ils ne semblaient pas armés même s'ils entonnaient de manière quelque peu agressive et belliqueuse des mots d'ordre de campagne de leur candidat. Dans plusieurs lieux de vote, aussi bien à l'extérieur qu'à l'intérieur, des personnes dénonçaient à voix haute des fraudes et des irrégularités présumées. Le contraste entre le calme des électeurs qui exerçaient leur droit de vote et l'agitation bruyante de certains éléments qui tentaient de perturber le vote était surprenant. La police était massivement présente. J'ai demandé à des agents de faire sortir

les agitateurs, mais ils n'ont pas bougé ; ils ont seulement indiqué qu'ils interdiraient tout début de tumulte.

Les médias commençaient à faire part de petits problèmes isolés, surtout dans la région métropolitaine de Port-au-Prince. Quand j'ai parcouru les quartiers populaires du centre ville, la situation paraissait sous contrôle.

Avec le groupe d'observateurs brésiliens (les diplomates et les fonctionnaires du Tribunal supérieur électoral venus spécialement de Brasilia) rencontrés en chemin, nous sommes allés dans la ville de Cabaret, située à quelques kilomètres au nord de la capitale. Tout était en ordre et le taux de participation de cette fin de matinée frôlait déjà les 30 %. J'ai été touché par la discipline, la joie et la camaraderie dont faisaient preuve les électeurs de Cabaret. Ma principale inquiétude s'était dissipée : nous avons réussi à organiser des élections avec une participation significative, dans des conditions

techniques inhabituelles (quasi-impossibles) et jusque-là sans violence. Ce qui était bien, et je n'ai pas pu refréner un sentiment de fierté pour le travail réalisé.

Nous sommes repartis à Port-au-Prince. Sur le chemin du retour, j'ai reçu un appel de l'ambassadeur Igor Kipman, qui se trouvait avec un autre groupe d'observateurs. Il venait d'être convoqué pour une réunion d'urgence dans la résidence d'Edmond Mulet. Il ne savait pas de quoi il s'agissait, ni si cela avait un lien avec la réunion du *Core Group* prévue en fin d'après-midi pour faire un bilan de la journée. Je n'avais pas été convoqué, mais j'ai quand même décidé de l'accompagner. Nous avons laissé tomber le déjeuner et y sommes allés directement.

Quand nous sommes arrivés un peu avant 14 h 00, seuls quelques membres du *Core Group* étaient là. Le principal assesseur politique de la MINUSTAH, l'Irlandais John Bevan, nous a révélés (non sans résistances) le pourquoi de l'urgence : 12 des 18 candidats à l'élection présidentielle s'étaient réunis à l'hôtel Karibe en fin de matinée et avaient dénoncé, dans un document dûment signé, des irrégularités et fraudes présumées. Ils exigeaient l'annulation du vote, la dissolution du Conseil électoral provisoire et l'organisation de nouvelles élections sous la direction d'un nouveau CEP.

Un grand nombre de manifestants parcouraient les rues de Port-au-Prince et se dirigeaient vers l'hôtel Karibe pour soutenir la dénonciation. Ceux qui arrivaient pour la réunion étaient inquiets et disaient que tout pouvait arriver, qu'il fallait absolument agir vite pour éviter un bain de sang. La peur

atavique des Occidentaux face au dangereux Haïti ressurgissait avec force.

J'avais l'impression de vivre un cauchemar, incapable de comprendre comment des candidats dénonçaient un processus électoral qui n'en était qu'au début du vote alors que tous, à commencer par Mulet, avaient publiquement affirmé que tout se produisait normalement. En plus, parmi les signataires se trouvaient Mirlande Manigat et Michel Martelly, tous deux favoris dans les sondages pour aller au deuxième tour avec Jude Célestin. La crise semblait être préparée de longue date. Plus tard, j'apprendrai d'ailleurs que la salle de réunion

de l'hôtel Karibe avait été réservée à l'avance et le document en question rédigé au préalable. S'agissant de la politique haïtienne, le fait était inédit.

Faisant les cent pas dans les jardins de la résidence de Mulet, nous attendions les autres membres du *Core Group* en discutant de cette irruption apparemment inattendue de la crise. Inquiet, Mulet m'a confié de manière calme et naturelle – comme si la teneur de ses propos était dans l'ordre des choses : « Je viens de téléphoner à Préval pour l'informer qu'un avion sera à sa disposition pour quitter le pays. Dans 48 heures au plus tard, c'est-à-dire jusqu'au mardi

30, Préval devra quitter la présidence et abandonner Haïti ». Je me demande encore comment j'ai pu cacher mon indignation en face d'une telle absurdité. J'ai même réussi à lui demander quelle avait été la réaction de Préval. Et Mulet de répondre : « Le Président Préval a dit qu'il n'était pas Aristide, mais Salvador Allende », avant de conclure, en espagnol : « Ricardo, nous sommes très mal barrés ». À ce moment-là, d'autres invités sont arrivèrent et nous avons rejoint la salle de réunion.

Stupéfait, je ne parvenais pas à assimiler la révélation de Mulet. Comment accepter que le représentant des Nations Unies se dise déçu de ne pas réussir à tirer du pouvoir un

mandataire démocratiquement élu ? Comment accepter que le représentant des Nations Unies ait le pouvoir de prendre une initiative d'une telle gravité ? Qui avait-il consulté ? Les leçons de démocratie données par les Nations Unies à l'élève haïtien turbulent sont surprenantes.

Au fil de la réunion, j'ai réalisé que la position de Mulet était celle de plusieurs ambassadeurs de pays importants. Ce qui m'était apparu comme un cauchemar se transformait en une folie collective de la Communauté internationale ! Le représentant de la France était l'un des plus nerveux et informait que Michèle Alliot-Marie (alors ministre des affaires étrangères) était disposée à téléphoner à Préval pour faire pression. Comme Préval n'a pas accepté l'appel, Le Bret a convaincu Bellerive d'écouter les conseils de Madame Alliot-Marie.

Pour le représentant du SGNU de l'époque, le chilien Juan Gabriel Valdés, les élections de février 2006 (Préval élu au premier tour) qui

ont été « les plus libres et les mieux organisées de l'histoire d'Haïti » constituaient l'épilogue d'une longue transition de deux années sous le couvert de la Communauté internationale. En plus d'un fort taux de participation (62 %) légitimant les résultats, la présidence de Préval était le fruit de notre travail en Haïti. En le destituant, nous jetions à la poubelle six ans de coopération et allions à l'encontre de tout ce que nous défendions jusque-là. En somme, le renier c'était nous renier nous-mêmes.

L'attitude conciliatrice et démocratique de Préval en faisait un élément indispensable pour le dénouement de la crise. Sans lui, les forces du parti Unité n'auraient plus de *leadership* et risquaient de laisser le champ libre à la violence que beaucoup préconisaient. Éloigner Préval, c'était extraire de la crise haïtienne son médiateur le plus important.

Aujourd'hui encore, les raisons qui ont conduit une grande partie de la Communauté internationale à tout faire pour exclure Préval ne sont pas claires.

Un jour, Préval m'a fait part de l'échange qu'il avait eu avec Mulet lors de son départ d'Haïti. Interrogé sur la raison de son attitude, le politicien guatémaltèque avait gardé un silence énigmatique, véritable invitation à l'interprétation. Préval avait alors demandé :

Est-ce que vous pensiez que je ne voulais pas quitter le Palais National et que dans l'ombre je m'efforçais pour voir renouveler mon mandat ? [...] Les innombrables occasions où je réaffirmais ne pas vouloir être réélu ne suffisaient pas ? Vous n'avez pas cru à ma parole ? Même quand l'Unité a présenté comme candidat Jude Célestin ?
Le silence accompagné d'un sourire complice de Mulet confirma

la lecture qu'avait faite Préval de la situation. Pas la mienne.

Les motivations anti-Préval de la Communauté internationale étaient diffuses. En premier lieu, il était un politicien professionnel au pouvoir issu du système partisan haïtien. Or, la Communauté internationale était visiblement fatiguée des promesses répétées et des échecs récurrents de la classe politique haïtienne à stabiliser un minimum le pays, à mettre en œuvre une politique pour minorer la situation humanitaire grave ou à ébaucher un projet de

développement. Sans oublier l'inaction de Préval dans les mois qui ont suivi le tremblement de terre.

Le nationalisme épidermique de Préval était un obstacle aux actions de la Communauté internationale. Son légalisme rigide ne s'accordait pas non plus à ce que visait ledit Groupe des amis d'Haïti. Et au-delà des questions de fond, il dérangeait par son humour caustique derrière lequel il cachait des positions fermes.

L'opération de déconstruction de la légitimité politique de Préval a, en apparence, été orchestrée par Edmond Mulet. C'est lui qui prenait des initiatives, faisait pression sur le CEP, imposait des conditions à Préval, critiquait de manière acerbe Jude Célestin. Qu'on ne s'y trompe pas : Mulet ne disposait pas du pouvoir lui permettant de définir une stratégie personnelle en Haïti. Il n'était rien d'autre qu'un simple porte-parole des États-Unis. Sa fonction principale était de faire en sorte que le *diktat* de Washington apparaisse comme une volonté collective du *Core Group*. Dans ce contexte, il abandonnait ses hautes fonctions et se transformait en un fonctionnaire du Département d'État.

Comment expliquer la récente hostilité des États-Unis à l'égard de Préval ? En plus des motifs généraux déjà cités, un élément en particulier irritait profondément Washington :

l'autonomie nationaliste du président, en particulier quand il avait décidé d'associer Haïti au programme *Petrocaribe*. Bien plus que la sortie de l'entreprise nord-américaine Chevron d'Haïti en 2009, *Petrocaribe* signifiait l'arrivée et la permanence de l'influence vénézuélienne sur la politique du pays. Avec Préval, Haïti cessait d'être le domaine réservé des États-Unis ; il réussit à briser quelques chaînes et à augmenter son faible pouvoir de négociation. La coopération médicale avec Cuba depuis 1998 en est un autre exemple : elle a permis au principal ennemi latino-américain de Washington de s'installer dans le golfe de la Gonâve.

L'Amérique latine en général, et le Brésil en particulier, se sont immédiatement et automatiquement alignés sur la stratégie de la Communauté internationale d'exclusion du candidat de l'Unité et de son mentor, René Préval. Au silence des pays de l'ALBA s'est

ajoutée l'indifférence des autres. Ce n'est pas tant la répétition de ce qui a été fait avec Aristide en 2004 qui surprend, mais l'explication qui en a été faite. Pour beaucoup de diplomates latino-américains,

« Préval était amoureux » [allusion à son mariage récent avec Élisabeth Delatour] et donc détaché de la réalité haïtienne et de ses engagements politiques et gouvernementaux. Si l'on adhère à la logique de ce raisonnement simpliste, il y a donc incompatibilité entre l'amour et l'exercice de fonctions publiques...

En outre, la Communauté internationale a insisté et affiché en lettres capitales (comme à chaque fois qu'il s'agit d'Haïti) que le gouvernement était dominé par la corruption. À partir du moment où la plupart des étrangers ont été convaincus qu'ils ne devaient pas faire confiance à l'État haïtien, tout est devenu plus facile pour la Communauté internationale. Elle pouvait agir selon son bon plaisir sans avoir à justifier ses actions.

_____ La Communauté internationale souhaitait faire table rase du système politique haïtien aux élections présidentielles de 2010 pour permettre l'avènement d'une nouvelle classe politique. Il fallait absolument innover. Ou mieux, révolutionner. Pour ce faire, elle a choisi de soutenir d'une seule voix un prétendu néophyte en politique : Michel Martelly¹⁶⁰ – lequel manifestera d'ailleurs plusieurs fois sa gratitude, notamment à l'occasion du cocktail organisé pour le départ de Mulet. Dans son discours non programmé, le nouveau Président s'est souvenu de la promesse que lui avait

faite Mulet pendant la campagne électorale, à savoir « qu'il ne quitterait pas Haïti avant qu'il soit élu Président de la République ». Et Martelly d'ajouter euphoriquement : « Il a tenu sa promesse ». Cette promesse jusque-là secrète a donc été révélée publiquement dans une cérémonie où étaient présents le corps diplomatique, des ministres haïtiens et la presse nationale et étrangère. Le lendemain, seul le journal haïtien *Le Nouvelliste* a relaté l'épisode. Ce qui aurait

160. Présenté par ses partisans et par la Communauté internationale comme un intrus et un élément étranger dans la politique haïtienne agitée, Michel Martelly est perçu par l'opposition, en particulier celle de Lavalas, comme un des mentors du régime putschiste de 1991-1994. Sous le masque du chanteur et clown du monde artistique se cache l'héritier du duvaliérisme et donc le fossoyeur de la démocratie et des aspirations populaires.

déclenché un scandale dans n'importe quel autre pays n'a pas fait de vagues en Haïti, comme s'il avait été naturel qu'un représentant du SGNU élise et choisisse des présidents.

Revenons-en à la réunion fatidique. La salle était remplie parce que beaucoup de membres du *Core Group* étaient venus avec leurs assesseurs. Les conversations furent interrompues par l'arrivée imprévue du Premier ministre Jean-Max Bellerive qui, en voyant autant de monde, a fini par ironiser : « Il serait intéressant qu'il y ait au moins un Haïtien dans un conclave qui décidera du futur d'Haïti ». Également présent à Port-au-Prince pour accompagner l'élection, le secrétaire général adjoint de l'OEA s'est joint à la réunion. Lorsque Mulet introduisit Bellerive, le silence s'établit et tous les regards se tournèrent vers lui. L'air grave malgré sa bonne humeur et sa sympathie permanentes, Bellerive a brièvement salué tout le monde et déclaré qu'il souhaitait simplement faire part de sa position et poser une question. Il était venu pour dire que personne, à commencer par la Communauté internationale, ne devait compter sur son soutien pour toute résolution de crise contraire ou en marge de l'ordre constitutionnel. Il se trouve que certains avaient suggéré de constituer un gouvernement provisoire dirigé par Jean-Max Bellerive. Ce gouvernement supprimerait le CEP et serait chargé d'organiser de nouvelles

élections avec une nouvelle institution électorale. Bellerive s'est donc immédiatement placé du côté de la légalité et du respect de la Constitution haïtienne. La première tentative de la Communauté internationale échouait. Ensuite, il demanda sans détour : « J'aimerais savoir si le mandat du Président Préval est sur la table de négociation ? Oui ou non ? ». Un silence long et pesant s'en est suivi. Les regards se croisaient tandis que Mulet, comme à son habitude, attendait que quelqu'un se manifeste. Le moment était d'une extrême gravité. Au-delà du devenir du président, c'est le futur d'Haïti et l'honorabilité de la MINUSTAH qui étaient en jeu.

J'avais encore en tête les mots de Mulet, la réaction présumée de Préval, les affirmations de plusieurs des membres présents apparemment favorables au départ de Préval (lequel avait informé son

Premier ministre de la teneur de l'appel téléphonique de Mulet). La présence de Ramdin – la plus haute autorité de l'OEA – m'empêchait de prendre la parole. Que faire ? Malgré la question directe de Bellerive, ceux du *Core Group* qui défendaient peu de temps auparavant le départ du Président ne disaient rien. La lâcheté venait s'associer à l'inhabituel. Pourtant, il fallait agir d'autant plus vite que la première manifestation orale allait orienter le débat. Pour rompre un silence interminable et parce que j'étais convaincu d'interpréter des principes fondamentaux et non un simple intérêt circonstanciel, j'ai donc demandé la parole.

Je l'ai fait parce qu'à mes yeux nous étions prêts à commettre une ignominie morale et une erreur politique grossière. Avec la participation active de la Communauté internationale, nous allions à nouveau pousser Haïti dans le précipice évoqué par Luigi Einaudi lors de la crise de février 2004. Sur le moment, je n'ai pas pensé aux conséquences négatives susceptibles d'affecter ma vie personnelle et professionnelle. Au contraire. Prendre position contre l'absurdité de la décision d'une partie de la Communauté internationale m'est apparu comme une obligation. La conscience démocratique et le respect des institutions haïtiennes ont guidé mon attitude. Ce n'était donc pas le représentant de l'OEA qui demandait la parole, mais le Brésilien et professeur universitaire.

Après avoir pris soin de préciser que je me prononçais en mon nom et non pas en celui de l'OEA, j'ai indiqué que je le faisais par devoir de loyauté pour mes collègues. D'autre part,

tous savaient combien l'élaboration de la liste électorale avait été laborieuse. Ce travail conférait de la légitimité à mon intervention. En m'adressant essentiellement aux membres non-américains, en principe non habitués à nos règles politiques et juridiques, j'ai déclaré :

Il a été signé dans les Amériques, en 2001, un document sous le titre de Charte Démocratique Interaméricaine. Cette Charte stipule que toute modification, en marge des préceptes constitutionnels, du mandat d'un Président élu de façon démocratique, doit être considérée comme étant un putsch.

Nouveau silence prolongé. Pour tenter de rompre ce silence, j'ai regardé l'ambassadeur du Brésil qui se trouvait en face de moi dans

ce cercle imaginaire que nous formions et lui ai demandé : « Je ne connais pas la position du Brésil ». Ce à quoi il a aussitôt répondu :

« Le Brésil a la même interprétation ». À mon grand soulagement, je n'étais plus seul. Dans la foulée, l'argentin Rodolfo Matarollo (représentant de l'Unasur) s'est manifesté dans le même sens.

Parallèlement, Kenneth Merten balançait la tête d'un air désolé, visiblement contrarié par la tournure que prenait la réunion. Finalement, il a reconnu que le coup d'État du *Core Group* contre Préval avait échoué et déclaré : « On ne va plus parler de cela ».

En empêchant que soit rejouée la même stratégie que celle utilisée avec Aristide en février 2004, j'étais sûr du bien-fondé de ma position. Scandalisé et choqué par ce que je venais de vivre, j'en suis arrivé à la triste conclusion que, lorsqu'il est question d'Haïti, la Communauté internationale n'établit pas de limites à son action.

La légalité et le bon sens avaient gagné la bataille. Jusqu'à quand ? Encore plein d'illusions, je ne me rendais pas compte qu'un front commun international s'était formé et avait décidé du chemin électoral d'Haïti.

La réunion s'est poursuivie par des dénonciations virulentes de fraudes électorales présumées – il est important de signaler ici que la votation était encore en cours. Certains des membres présents disaient détenir des informations exclusives sur les exactions, mais il ne s'agissait que de simples épisodes partiels et ponctuels. Et comme les témoins desdites fraudes étaient des chauffeurs et des femmes de ménage des ambassades, nous ne disposions pas pour l'heure de données consistantes et indiscutables.

Pendant toute la rencontre, le responsable de la Mission d'observation électorale de l'OEA/CARICOM, Colin Granderson, est resté silencieux. Il était prévu qu'il prenne la parole au début, mais comme personne ne semblait intéressé par son évaluation, il a préféré se taire. Pourtant, son avis était d'autant plus essentiel qu'il aurait pu fournir une vision d'ensemble du processus électoral. Son mutisme était lié au fait qu'il se trouvait dans une position délicate. Face aux manifestations qui avaient lieu dans certains endroits de la capitale, il avait décidé sans en informer Insulza de retirer les observateurs

de points cruciaux sous prétexte du manque de sécurité. Par conséquent, l'OEA ne pouvait pas surveiller le comportement électoral et comparer ses résultats avec ceux qui seraient officiellement publiés par le CEP. Ce retrait des observateurs de la région métropolitaine mettait en échec la crédibilité d'une mission ne disposant pas d'une vision globale de l'opération électorale (des centaines d'observateurs avaient été répartis dans tout le pays ; sans comptes-rendus de ceux de la région métropolitaine, impossible d'évaluer l'ensemble comme un tout). Or, ils étaient les seuls à pouvoir fournir une perception fiable et la plus globale possible du processus électoral.

Puisque Granderson ne prenait pas la parole et que personne ne l'invitait à le faire, je me suis à nouveau senti dans l'obligation morale et politique de parler. J'avais bien conscience de nager à contre-courant, mais c'était la seule alternative. En guise d'introduction, j'ai souligné que l'OEA accompagnait le processus électoral depuis août 2010, rejointe ensuite par CARICOM ; qu'elle avait observé la campagne et était présente sur les lieux des bureaux de vote. Puis je me suis tourné vers Granderson : « Colin, pourrais-tu avoir l'amabilité de nous faire un compte-rendu du déroulement de la journée électorale sur l'ensemble du territoire ? ». Même si les bureaux de vote n'étaient pas encore fermés et que le rapport sur Port-au-Prince allait être partiel, il me paraissait étrange et inacceptable que le chef de la Mission d'observation électorale OEA/ CARICOM ne soit pas entendu dans une réunion dont le thème central était une crise électorale présumée ; une crise que certains souhaitaient

transformer en crise politique, voire en crise de régime. Nous étions en pleine tragédie. La venue d'une telle mission n'avait été possible que grâce au financement des pays justement représentés dans cette réunion. Ce nonobstant, les représentants de ces mêmes pays ne semblaient pas très intéressés par l'évaluation de Granderson.

Pourquoi ? La raison en est simple : quand Granderson s'est finalement prononcé, il a déclaré que 95 % du processus de votation s'étaient déroulés de manière ordonnée et acceptable. Il y avait bien eu des problèmes ponctuels et localisés, mais pas au point de

mettre en échec l'ensemble du processus. D'après lui, « la mission conjointe OEA/CARICOM ne [croyait] pas que ces irrégularités, mêmes sérieuses, [devaient] invalider les élections ». Quant aux dénonciations du groupe de candidats de l'hôtel Karibe, il les jugeait « hâtives et regrettables ».

Le lendemain de l'élection, le CEP indiqua que seuls 4 % des bureaux de vote avaient été affectés par des problèmes techniques ou par des manifestations empêchant l'accès des électeurs aux urnes.

Ginette Chérubin, la conseillère du CEP chargée du Département du Sud, a observé qu'à part quelques rares incidents tout s'était bien déroulé ; et que la manifestation des candidats de l'hôtel Karibe n'avait eu « aucun impact dans le Département du Sud. Même constat pour d'autres régions ». Après la fermeture des bureaux de vote, Ginette Chérubin a réuni ses collaborateurs et conclu que « l'évaluation générale [était] positive ». Peu de temps après, elle a été informée d'une violente manifestation pro-Martelly dans les rues des Cayes ; plusieurs résidences de membres de l'Unité avaient été pillées et incendiées. La police nationale haïtienne et la MINUSTAH ont pris le contrôle des rues¹⁶¹.

Ainsi, les évaluations de Granderson auraient dû constituer l'essence de notre réunion et orienter la position du *Core Group*. C'est précisément le contraire qui s'est produit. Ses conclusions ont été immédiatement et radicalement rejetées au profit d'une réitération de critiques superficielles et non prouvées. Au lieu de tenir compte des propos pondérés de Granderson, un groupe d'ambassadeurs dirigés par le Français et l'Espagnol a continué de s'en prendre à la respectabilité de la MOE.

_____ Devant l'absurdité de la situation, je n'ai pas perçu immédiatement un élément capital. Mais avec le recul, il m'est apparu clairement qu'une décision avait déjà été prise indépendamment de cette réunion : c'est la Communauté internationale qui choisirait le nouveau Président d'Haïti !

161. Ginette Chérubin, *Le ventre pourri de la bête*, Port-au-Prince, éd. de l'Université d'État d'Haïti, 2014, p. 253.

Des intellectuels haïtiens ont parfaitement bien perçu le rôle de certains étrangers dans les élections de leur pays. Lyonel Trouillot, par exemple, a écrit :

Le représentant de l'Union Européenne et l'ambassadeur des États-Unis ont un énorme pouvoir de décision sur ce qui se fait en Haïti. Ce sont eux qui disent s'il y aura des élections ou s'il n'y en aura pas. Et peu importent les souhaits du peuple haïtien. Ce sont eux qui les valident, dans les faits, qui décident que, fraude ou pas fraude, quel que soit le taux de participation, le résultat est acceptable¹⁶².

La réunion s'est achevée sans aucune décision consistante, si ce n'est de rester en contact permanent. Au moment de partir, Didier Le Bret est venu me dire qu'il n'était pas d'accord avec ce que j'avais affirmé. Avant de le laisser poursuivre, j'ai répondu tout à trac :

Tu n'es pas d'accord avec quoi ? Avec l'existence de la Charte Démocratique Interaméricaine ? Il ne faut pas que tu te tracasses. Lorsqu'il s'agit des affaires haïtiennes, toi en tant que Français et moi en tant que Brésilien, nous ne pouvons pas épouser les mêmes principes.

La conversation était close. Lui, surpris par ma réponse, et moi étonné de ma grossièreté.

Le *Core Group* s'est rendu compte *a posteriori* de l'ineptie de la stratégie de renversement de Préval. Dans les jours qui suivirent, plusieurs ambassadeurs ont menti effrontément et nié son existence quand ils étaient interrogés sur le sujet. Kenneth Merten a déclaré que la question n'avait pas été abordée tant qu'il avait été présent à la réunion. Non seulement il était présent au moment où Bellerive a posé la question fatidique, mais en plus il a participé activement aux

conversations préliminaires dont le thème central n'était rien d'autre que la proposition de Mulet et la réaction de Préval.

_____ Comme il fallait s'y attendre, Mulet a, quant à lui, qualifié l'information de « complètement fausse ». Même Igor Kipman, prié de changer de position par Brasilia, a rejoint le démenti. En tant que bon représentant diplomatique, il a obéi aux ordres de ses supérieurs. Ces derniers ont définitivement démontré que le Brésil n'était pas en Haïti pour lutter pour la démocratie et encore moins

162. Trouillot, Lyonel, « Impérialisme : il faut des formes de déconnexion et de résistance, *Le Nouvelliste*, 26 août 2013.

pour les intérêts de la majorité. Il était simplement là pour mieux atteindre ses objectifs internationaux.

Le 14 janvier 2011, la presse de Port-au-Prince informait que l'ambassadeur Le Bret rejetait les informations concernant les pressions exercées sur le Président Préval pour qu'il quitte Haïti, comme je l'avais déclaré à un journal brésilien à la fin de décembre 2010. Il qualifiait ces allégations de « totalement absurdes et infondées ». Devant cette négation et cette tentative d'occultation d'une stratégie honteuse, j'ai finalement réalisé que mon attitude grossière n'avait pas été si déplacée.

Le Bret et d'autres diplomates ramaient d'autant plus à contre-courant de la vérité que le 11 janvier, dans une conférence de presse organisée au Palais National, Préval avait confirmé que des secteurs de la Communauté internationale avaient insisté pour qu'il quitte Haïti : « J'ai catégoriquement refusé une telle éventualité, car ce serait un acte d'aliénation de notre souveraineté si des étrangers pouvaient décider du sort des dirigeants à leur guise ».

Sur *infoHaïti.net*, un journaliste a fait un compte-rendu qui commençait ainsi :

L'ancien représentant de l'OEA en Haïti, Ricardo Seitenfus, avait raison : après les élections présidentielle et législative du 28 Novembre 2010 et surtout après les violentes manifestations qui ont suivi la publication des résultats du premier tour,

au cours d'une réunion avec le chef de l'État, des secteurs de la Communauté internationale lui avaient carrément demandé de « partir », a confirmé l'intéressé lors d'une interview accordée à un groupe de journalistes.

S'il y avait encore des doutes sur le déroulement véritable des faits, ils disparaissent avec le témoignage de Préval dans le documentaire *Assistance mortelle*, du réalisateur haïtien Raoul Peck. Le Président y fournit des détails des actions de Mulet prétendument menées au nom de la Communauté internationale :

J'ai reçu un appel de M. Mulet, qui était le chef de la MINUSTAH, me disant : Monsieur le Président, c'est un problème politique, nous allons vous placer sur un avion et vous évacuer. [*Passé la surprise, Préval a répondu*] : Amenez votre avion, venez me chercher au Palais, passez-moi les menottes et tout le monde verra que c'est un kidnapping.

À la fin de la réunion, je me suis rapproché de Bellerive pour le saluer et lui assurer qu'il pouvait compter sur l'OEA pour défendre la légalité et la Constitution haïtienne. Il a remercié et souri tristement. Naïvement, je pensais à ce moment-là que je parlais encore au nom de l'OEA. Je n'ai pas vu venir ma mise à l'écart pour avoir enfreint une limite que je m'étais imposée (ne pas participer aux débats et aux discussions sur les élections haïtiennes) et pour avoir fait face à un groupe puissant d'interventionnistes étrangers qui traitaient Haïti selon leur bon gré.

J'ai essayé de comprendre ce qui avait provoqué le changement radical d'attitude du *Core Group* au long de ces élections. Pendant la campagne électorale, la communauté électorale critiquait le candidat de l'Unité et l'accusait d'être la marionnette de Préval. Quand il n'a pas accepté l'invitation à un dîner de présentation (sur suggestion présumée de Préval) de la Communauté internationale, cela a été perçu comme un stratagème destiné à cacher ses défaillances et comme un manque d'égard envers cette Communauté qui finançait la dispute.

J'ai eu l'opportunité de rencontrer Jude Célestin dans une réunion organisée par Igor Kipman. Lorsque je me suis présenté, il a affiché un large sourire et dit : « Ah ! Alors c'est vous ! ». Même si j'imaginai ce à quoi il faisait allusion, je ne lui ai pas posé de question. Il est venu seul à la réunion, sans aucun assesseur. Ses idées sur le développement d'Haïti dénotaient une vaste connaissance du pays, en lien avec sa fonction de directeur de l'entreprise publique Centre National

des Équipements (CNE) ; une entreprise chargée de l'infrastructure, en particulier routière.

À partir du moment où il ne s'est pas rangé du côté de la Communauté internationale, celle-ci n'a eu de cesse de démonter sa candidature. On l'accusait notamment d'être le gendre de Préval. Mulet tentait de me convaincre, sans preuve à l'appui, que des ministres allaient parcourir le pays avec des « valises pleines d'argent pour acheter les votes ». Venant de lui, cette accusation ne pouvait pas être prise en compte. Étant donné que l'Unité était le plus grand parti politique, sa campagne électorale était la plus

visible, la mieux organisée et celle disposant de plus de ressources. Quand le vent a tourné, ces avantages se sont transformés en inconvénients et en conviction de corruption. Le principal *leader* du processus de déconstruction de la candidature officielle était le chef même de la MINUSTAH. En effet, Mulet ne faisait référence à Célestin que de manière négative.

C'est dans ce contexte que se sont produits deux faits majeurs le jour de l'élection : premièrement, la réunion de 12 des 18 candidats pour dénoncer la fraude électorale présumée et exiger l'annulation du vote. Deuxièmement, les manifestations – certaines pacifiques – qui auraient obligé les membres du *Core Group* à se réfugier dans leur résidence. Le dilemme qui se présentait était à nouveau accompagné de la peur atavique des étrangers : Que faire si le mouvement des jeunes pro-Martelly venait à être violent ? La MINUSTAH serait-elle prête à le contrôler ? En serait-elle capable ? Et à quel prix ?

Persuadé que le moins risqué consistait à se dédire, le *Core Group* décida de sacrifier les élections. Sa lâcheté a servi de source d'inspiration pour mettre au rebut le travail ardu des milliers de personnes qui ont organisé des élections dans des conditions extrêmes. La logique de cette stratégie fut de

récompenser les principaux démo- lisseurs de la jeune démocratie haïtienne.

En définitive, Haïti ne vaut pas cher pour la Communauté inter- nationale. Face aux crises récurrentes du pays, elle a pris l'habitude d'agir selon des principes qu'elle avait toujours condamnés. En Haïti, les représentants de la Communauté internationale changent. Ils se laissent guider par la diplomatie du caméléon et du « Fais ce que je dis, pas ce que je fais ». Pour une structure venue enseigner la démocratie en Haïti, les leçons de la Communauté internationale laissent beaucoup à désirer.

À l'époque, je n'avais pas perçu clairement la nouvelle stratégie de la Communauté internationale et, conséquemment, combien ma position était fragile. J'ai alors décidé de rester en contact étroit avec Préval et Bellerive, tenté de trouver des solutions conformes aux paramètres démocratiques et constitutionnels, susceptibles de réduire la tension qui parcourait le pays et dominait aussi bien les

Haïtiens que les étrangers. Je ne savais pas que mon rejet du putsch contre Préval – épisode au cours duquel j'ai défendu la légalité et les intérêts d'un État-membre pour les considérer comme l'essence d'une organisation régionale de nature politique telle que l'OEA – aurait des répercussions sur mon travail. En fait, mes jours étaient comptés en tant que représentant spécial du secrétariat général de l'OEA en Haïti.

Chapitre 13

L'escalade

« La démocratie est un régime de conciliation qui ne fleurit pas sans un consensus minimum ».

Alain Rouquié, *Guerres et paix en Amérique centrale*

Une nouvelle réunion du *Core Group* était organisée dans la résidence de Mulet le lendemain des élections, le 29 novembre. Arrivé en avance, j'ai croisé dans le hall Michel Martelly et ses assesseurs qui prenaient congé de Mulet et saluaient avec sympathie tous ceux qui entraient. Lorsque je lui ai demandé comment il allait, Martelly a répondu : « Ici, au combat, pour défendre la volonté du peuple ». J'ai ajouté : « En démocratie, l'arme de ce combat est le vote du citoyen ». Il a souri avant de s'éloigner rapidement sans un mot.

C'était la troisième et dernière fois que je le rencontrais. La première avait eu lieu quelques semaines auparavant, dans un dîner organisé par Mulet pour présenter les principaux candidats à la présidence. Son statut d'*outsider* et de nouveau en politique, en marge des partis traditionnels, inspirait une certaine sympathie. Sur le moment, j'en suis même venu à penser qu'il était peut-être la clé pour sortir le pays de la crise. Mais c'était ignorer qu'en plus de son inexpérience politique il avait des positions idéologiques appuyées. À tel point qu'une fois installés à table (je me trouvais à sa gauche), j'ai profité d'une pause dans la conversation pour lui demander :

Monsieur le candidat, mon attention est attirée par les valeurs et les principes auxquels vous êtes attaché : la famille, l'ordre, la discipline, le travail, la hiérarchie, entre autres. Il me semble que tous font partie du discours idéologique du duvaliérisme.

Avant qu'il ne réponde, plusieurs personnes ont poussé un « oh ! » d'indignation et de critique, estimant visiblement l'observation déplacée. Toutefois, Martelly a contesté calmement et déclaré qu'il avait effectivement fait partie de la Jeunesse duvaliériste et toujours défendu l'ordre et la discipline – les principes de base de François Duvalier. Par la suite, y compris après avoir été élu président, il a réitéré publiquement son attachement au duvaliérisme.

Au moment de la composition de son cabinet, il a fait appel à plusieurs figures importantes du sinistre régime ; Jean-Claude Duvalier, lui, coulait des jours tranquilles à Port-au-Prince – où il mourra d'une crise cardiaque le 4 octobre 2014. D'autre part, il a constitué un Conseil consultatif présidentiel pour le développement économique et les investissements et fait appel à plusieurs conseillers étrangers, dont : l'incontournable Bill Clinton, le Bolivien Jorge Quiroga (candidat battu par Evo Morales aux élections présidentielles), l'ancien Président colombien Álvaro Uribe et l'ancien Président du gouvernement espagnol, José Maria Aznar, ce dernier responsable des orientations en matière de « consolidation institutionnelle ». Difficile d'être plus explicite quant à ses orientations idéologiques ; Martelly a réussi à réunir la droite et l'extrême droite des deux côtés de l'Atlantique.

Ma deuxième rencontre avec Martelly a eu lieu pendant la campagne électorale, dans la résidence de l'ambassadeur Kipman. Ce jour-là, il a laissé Michèle Oriol et Daniel Supplice, ses assesseurs directs, présenter son plan de gouvernement. À un moment donné, Daniel Supplice (ancien ministre des affaires sociales de Jean-Claude Duvalier (1985-1986)) a fait l'éloge de la dictature duvaliériste sous la justification d'inspiration mussolinienne qu'à l'époque « Haïti avait l'électricité 24 heures par jour ».

Le tapis rouge déroulé par le représentant du Secrétariat général des Nations Unies, et notre porte-parole informel, me laissait un goût amer. Le jour de l'élection, Martelly était un des principaux

leaders du boycott qui avait perturbé et empêché le droit de vote de milliers d'électeurs, en particulier dans la région métropolitaine de Port-au-Prince. Toute la journée et jusque tard dans la nuit, il avait encouragé des manifestations et des rencontres dont le mot d'ordre était de compromettre l'élection. Voir Mulet le recevoir officiellement et confraternellement prouvait qu'en Haïti le crime contre la démocratie – avec le soutien des Nations Unies et du groupe des pays amis – était payant. Pire, Mulet a fait savoir qu'il avait aussi reçu la candidate Mirlande Manigat pour leur dire (à elle et à Martelly) qu'il ne comprenait pas le *boycott* vu que tout indiquait leur participation au second tour. Voulant faire preuve d'une ironie qu'il ne maîtrisait définitivement pas, il en a conclu : « C'est la première fois dans l'histoire que deux candidats gagnent le premier tour d'une élection présidentielle et rejettent par avance son résultat ! ». Étant donné que le dépouillement des votes allait prendre plusieurs jours, quelles informations privilégiées détenait Mulet pour agir ainsi avant la fin du scrutin ? L'ONU avait-elle organisé un sondage d'opinion à l'insu de la MOE OEA/CARICOM et du *Core Group* ? La MINUSTAH disposait-elle d'un service de renseignements suffisamment compétent pour orienter son chef ?

Je n'ai compris que plus tard. Le Canada, l'Union Européenne et le *National Democratic Institute for International Affairs* (NDI, branche extérieure du Parti démocrate des États-Unis) avaient donné 1 million de dollars US au Conseil national d'observation des élections (CNO) pour accompagner le vote haïtien. Dès les premières heures du jour de l'élection, le CNO transmettait aux donateurs et aux candidats de l'opposition des informations alarmistes sur des soi-disant fraudes généralisées du parti du candidat Jude Célestin. Sa stratégie déstabilisatrice et irresponsable a radicalisé la détermination du groupe des candidats de l'hôtel Karibe, attisé les manifestations et incité les ambassadeurs qui finançaient son travail à exiger des mesures correctives. Pour compléter son travail de sape, elle a projeté les résultats d'un sondage d'opinion indiquant que Mirlande Manigat et Michel Martelly seraient admis au second tour.

Le projet initial du CNO prévoyait un sondage à partir d'un échantillon de 2 550 votants, choisis dans tous les bureaux de vote du pays. Dans les faits, seuls 500 résultats ont été traités parce que les autres n'existaient pas. En plus du manque de fiabilité et de valeur scientifique dus à un échantillon trop réduit, les questionnaires provenaient de quartiers de la région métropolitaine de Port-au-Prince et du département de l'Ouest, connus pour être les fiefs électoraux de Martelly.

Indépendamment de la manipulation flagrante du CNO, l'utilisation qui en a été faite ne manque pas de surprendre. Juste après la fermeture des bureaux de vote, vers 21 heures, l'ambassade des États-Unis a publié un communiqué de presse pour soutenir la supercherie du CNO et dénoncer des élections qu'ils avaient eux-mêmes financées. Les manifestants pro-Martelly se sont basés sur l'information pour piller et bloquer Port-au-Prince.

Le premier rapport du CNO publié le 3 décembre montre de manière exemplaire le drame qui se jouait. Une semaine après l'élection, la CNO publiait les résultats complets du sondage d'opinion, c'est-à-dire de 1 591 bureaux de vote choisis parmi un total de 11 000. Mirlande Manigat obtenait 29,9 % des votes, Michel Martelly 25 % et Jude Célestin 20 %. Or, ces questionnaires ne correspondaient pas à l'échantillon prévu initialement : il s'agissait de données recueillies à l'œil nu par les observateurs, sans aucune base scientifique.

Au contraire des estimations du CNO, l'Institut de recherche d'opinion du Bureau de recherche en informatique et en développement économique et social (BRIDES)

présentait dans sa quatrième et dernière évaluation du 24 novembre les intentions de vote suivantes : Manigat, 36 % ; Célestin, 20,1 % ; Martelly, 14,2 %. Le BRIDES a effectué quatre sondages pour le compte du Forum économique du secteur privé des affaires (FESPA, favorable à Martelly) dans les deux mois qui ont précédé l'élection. Le bureau étant chevronné, sérieux et compétent, les partis politiques et les candidats attendaient ses résultats anxieusement. Du premier sondage réalisé le 4 octobre jusqu'au quatrième quelques jours avant les élections, le candidat Martelly n'est jamais apparu en ballottage favorable pour le deuxième tour.

Par conséquent, difficile de croire qu'il ait pu récupérer en quatre jours les 6 points qui le séparaient de Jude Célestin, toujours placé en seconde position dans les intentions de vote.

La volonté de l'électeur haïtien importait peu. Le CNO a joué un rôle central dans la stratégie de sabotage électoral de la Communauté internationale. De plus, le choix du CNO n'était pas lié à ses qualités d'expert (qu'il ne possède d'ailleurs pas) mais à un conseil réunissant différentes organisations de ladite société civile, toutes faisant partie de l'opposition : le Conseil haïtien des acteurs non étatiques (CONHANE), dirigé par le pasteur Édouard Paultre, fervent opposant de Préval ; le Centre d'éducation, de recherches et d'actions en sciences sociales et pénales (CERESS), dirigé par Woldson Bertrand, autre opposant ; le Mouvement des femmes de carrefour (MOFCA), dirigé par la féministe Magdala M. Jean-Pierre ; l'Initiative de la société civile (ISC), dirigée par le lobbyiste et opposant Rosny Desroches, qui avait appartenu au Groupe des 184 à l'époque de la chute du Président Aristide en 2004 ; et enfin, le CNO lui-même, dirigé par l'activiste et opposante Elvire Eugène. Ces organisations et leurs dirigeants activistes avaient deux points communs : d'une part, ils s'opposaient systématiquement aux gouvernements de centre-gauche qui avaient dominé la scène politique haïtienne au cours des deux

dernières décennies. D'autre part, leurs activités étaient financées par des organisations publiques et privées des États-Unis, du Canada et de l'Europe occidentale.

Sur la base de la position de ses principaux soutiens internationaux et des conclusions malintentionnées du CNO, Mulet pouvait promettre l'accès au second tour aux deux candidats qui prétendaient annuler le vote. En intervenant sur le processus électoral et en se faisant le porte-parole des fossoyeurs de la démocratie haïtienne, il a une nouvelle fois montré une désinvolture inacceptable face aux questions haïtiennes.

Sa proposition inadmissible a placé Manigat et Martelly dans une position difficile. Peu d'heures s'étaient écoulées depuis les dénonciations de fraudes, et un manifeste avait même été signé publiquement par deux tiers des candidats. Que faire ? Revenir en arrière ? Comment faire pour se rétracter ?

Finalement, les masques sont rapidement tombés. En Haïti comme ailleurs, les critiques sur la fragilité du processus électoral passent au second plan quand le résultat bénéficie au candidat de l'opposition. Et dans le cas présent, la victoire serait totale puisque l'opposition placerait ses deux candidats au deuxième tour et sup- primerait ainsi toute hypothèse de continuité.

Facilement convaincu par Mulet, Martelly déclara sans aucune gêne qu'il avait décidé d'« attendre les résultats ». En filigrane, il laissa entendre que ses partisans arrêteraient les manifestations jusqu'au verdict du CEP, mais également qu'ils retourneraient dans les rues si Mulet ne tenait pas sa promesse. Pour un politicien néophyte orienté par Antonio Sola, son directeur de campagne et conseiller du Parti populaire espagnol, le jeu devait être sans merci¹⁶³.

Professeur universitaire, constitutionnaliste et ancienne pre- mière dame, Mirlande Manigat ne pouvait pas se permettre la même sincérité crue que Martelly. Son objectif était le même mais il lui fallait tracer un chemin différent. Sur ce chemin, elle a pris la décision de transiger avec les principes et sa conscience. En dépit de sa participation à la réunion de l'hôtel Karibe et de ses manifes- tations publiques en faveur de l'annulation, elle a déclaré ne pas avoir signé le document et donc ne pas être impliquée directement. En s'arrangeant pour que le formalisme transcende le contenu, elle a tout simplement trouvé une explication acceptable pour une action condamnable.

_____ Abandonnés par Manigat et Martelly moins de 24 heures après l'adoption du manifeste, les dix autres candidats signataires n'ont pas caché leur surprise et leur indignation, d'autant plus que le texte avait été rédigé par les assesseurs de campagne de Martelly et comportait des suggestions de Manigat. Le rideau tombait sur un lamentable spectacle politique de plus. Sans les actions de la Communauté internationale, la politique haïtienne était déjà surréaliste. Avec

163. Antonio Sola est un des propriétaires de l'agence de communication Ostos & Sola, « spécialisée dans la production de stratégies politiques, sociales et entrepreneuriales ». Très active dans des campagnes électorales de candidats conservateurs en Espagne, en Amérique centrale et dans les Caraïbes, elle a conseillé en 2008 le candidat républicain John McCain aux élections présidentielles des États-Unis. Avec des sièges à Miami et à Washington, l'entreprise présente l'élection de Martelly comme carte de visite. Une fois élu, Martelly a nommé Antonio Sola *ambassadeur itinérant* [sic] de l'État haïtien.

notre présence, même le réel merveilleux d'Alejo Carpentier ne pouvait rendre compte de la situation.

Mais la Communauté internationale visait plus haut. Pour convaincre les membres du CEP d'entrer dans le jeu, Mulet les a convoqués (comme il l'avait fait lors des crises précédentes et de celles qui suivront) pour une réunion le vendredi 3 décembre

2010. Ce jour-là, une rencontre était prévue à 10 h au Complexe de La Vilatte avec les principaux partis et coalitions politiques qui s'étaient présentés au premier tour. Le président du CEP, Gaillot Dorsainvil, avait donc demandé à ses conseillers de venir plus tôt pour s'entretenir avec Mulet. Quand la conseillère Ginette Chérubin est arrivée pour la rencontre avec les partis politiques, elle a appris que tous les conseillers étaient encore avec Mulet. Désireuse d'en savoir davantage, elle est entrée dans la salle de La réunion¹⁶⁴ :

Je pénètre dans la salle et découvre un Edmond Mulet défiguré, méconnaissable, rouge comme une tomate et debout, en instance de départ. Quelques membres du CEP également debout. D'autres à demi assis, prêts à se lever. Le Directeur Général du CEP [*Pierre-Louis Opont*], en cette même posture mais furieux, comme si on venait de lui jeter à la face ce que Cassagnol avait dit au bœuf. Mulet et Opont sont comme sur le ring. La tension est extrêmement élevée.

Curieuse de savoir ce qui valait une telle atmosphère, je m'informe :

- *Bonjour ! Mais qu'est-ce qui se passe ?*

Pierre-Louis Opont – au bord d'une syncope vu son état d'indignation commence à m'expliquer. Je suis sidérée. Mulet, embarrassé, essaie de l'interrompre. Mais les Conseillers ne lui donnent aucune chance de s'exprimer. Chacun d'eux place son mot d'indignation. L'affaire semble vraiment grave. Pour la première fois, sur mon parcours politique, j'assiste – indirectement mais encore sur le vif – à une séance où l'étranger, sans mâcher les mots, s'arroge le droit d'intimer des ordres à des Représentants officiels de l'Etat. Je parle d'interventions avec forceps. Ce jour de décembre 2010, que jamais je n'oublierai, le CEP a purement et simplement reçu des instructions claires, strictes et formelles. Injonctions directes, saillantes, cinglantes.

Un briefing général m'en est fourni sur l'heure par Opont. Plus tard il m'en _____ fournira d'autres détails, en présence des huit Conseillers qui les confirmèrent. Le

dialogue historique que voici est une fidèle reproduction du violent échange tenu à « Le Villate » entre Edmond Mulet et Pierre-Louis Opont. Celui-ci m'a, lui-même, autorisée à en reporter les propos :

« Mulet :

- *Je suis désolé pour ce que je vais vous dire. Je ne vais pas parler en mon nom personnel. Mais au nom de l'ensemble de la Communauté Internationale.*

Pause.

- *Comme vous le savez, nous sommes très préoccupés par les résultats des élections...*

Pause.

- *Nous voulons vous dire que nous n'accepterons pas que M. Jude Célestin soit présent au deuxième tour du scrutin, voire qu'il soit gagnant au premier tour !*

Opont :

- *Mais, Monsieur Mulet, nous n'avons même pas fini de recevoir les procès-verbaux des différentes régions !*

Mulet :

- *Oui. Mais tout le monde connaît les résultats. Et vous allez en porter la responsabilité !*

Gaillot Dorsainvil :

- *Non. Non. Je n'accepte pas que vous nous menaciez, M. l'Ambassadeur !* Leonel

Raphaël et Laurette Croyance abondent dans le même sens. Opont :

- *M. Mulet, étant donné que ni le Directeur Général du CEP, ni les Conseillers ne réalisent la tabulation des votes, pourquoi ne demandez-vous pas cela aux deux techniciens étrangers qui accompagnent le CEP, Alain Gauthier et Roly Davila, d'exécuter vos ordres ?*

Mulet :

- *C'est n'est pas à moi de le faire. Mais au CEP. C'est la responsabilité du CEP.*

Opont :

- Pas la peine d'insister pour ce qui n'est pas possible. Le Directeur Général n'agira pas au niveau du CTV. Une seule et unique solution vous reste, si vous tenez, à tout prix, à changer les résultats à votre convenance.

Tous de regarder Pierre-Louis Opont. Mulet :

- Quelle est cette solution ?

Opont :

- *Priez Dieu !*

Réponse de Mulet qui se met debout :

- *La conversation a dépassé les bornes...*

Les dialogues entre les représentants de la Communauté internationale et les interlocuteurs officiels haïtiens ont rarement atteint un tel dramatisme, qui plus est dévoilé au grand jour. Sans le courage de Ginette Chérubin, le scandale de La Vilatte n'aurait jamais été révélé.

Comment imaginer la mise en place d'un système démocratique en Haïti dans ces conditions ? Que faisaient les jeunes démocraties latino-américaines dans cette entreprise ? Le Brésil – dont le représentant à Port-au-Prince avait jusqu'à maintenant une attitude ferme et digne – était-il au courant du putsch électoral de Mulet ?

On ne peut qu'être d'accord avec ce qu'a dit René Préval en apprenant la ratification de l'élection d'un candidat imposé par les États-Unis par le biais de la Communauté internationale : « Dans ce cas, pourquoi avoir organisé des élections ? ». L'attitude honorable des conseillers du CEP restera dans les annales de l'histoire haïtienne, mais leur résistance n'a cependant pas été assez forte pour empêcher Mulet d'agir selon son bon plaisir.

Dans une interview au journal haïtien *Le Nouvelliste* du 12 avril 2013, Joseph Lambert, à l'époque conseiller politique du Président Préval et plus tard conseiller spécial du Président Martelly [sic], a indiqué que Jude Célestin avait gagné les élections au premier tour avec 51,8 % des votes :

Jude avait effectivement gagné. Je l'ai d'ailleurs écrit dans mon livre. Nous nous sommes réunis et nous avons réalisé que quelque chose allait se passer. Michel Martelly, en bon intelligent, a piraté le pouvoir. Quand Madame Manigat a réagi, c'était bien trop tard.

Comment aller de l'avant en ayant connaissance de ce sabotage électoral imposé, organisé, financé et contrôlé, avec en plus l'assentiment d'une importante mission d'observation électorale OEA/ CARICOM ? Quel sens attribuer à cette pantomime ?

Les jours qui suivirent furent tendus. Tous attendaient les résultats du premier tour. Lorsque le CEP les annonça le soir du

7 décembre, les rues de Port-au-Prince étaient désertes. Il faut savoir que le « téléphone arabe » fonctionne très bien en Haïti. Habitée à lire entre les lignes des crises de pouvoir récurrentes, la population obéit religieusement aux couvre-feux officiels. Avec un taux de participation inférieure à un quart de l'électorat, mettant en cause la légitimité des élus, Mirlande Manigat avait recueilli 31,37 % des votes, Jude Célestin 22,48 % et Michel Martelly 21,84 %. Si l'on exclut les votes blancs, les votes nuls et les abstentions, on constate la désillusion des votants : un taux de participation de seulement 22,7 %, calculé par le CEP sur le total des électeurs potentiels. Mais comme on l'a dit précédemment, la liste électorale n'avait pas été dépurée. En se basant sur la projection antérieure, la participation effective devait donc être calculée en déduisant 6,1 % du nombre total des inscrits. Partant de là, les résultats officiels du premier tour étaient :

Tableau 9 - Élection présidentielle de novembre 2010 (votes valides - 1^{er} tour)

Votants enregistrés	4 712 693
Mirlande Manigat	336 878
Jude Célestin	241 462
Michel Martelly	234 617
Autres candidats	258 229

Source : Conseil électoral provisoire.

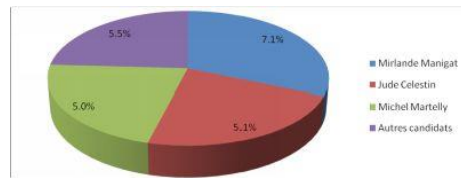


Figure 5 – Répartition des votes valides

Source : Élaborée par l'auteur à partir des résultats officiels du CEP.

Le silence de la nuit a été perturbé par le crépitement d'armes légères et de mitrailleuses. Le jour suivant, les rues de la région métropolitaine de Port-au-Prince étaient occupées par des jeunes au comportement agressif, même s'ils ne semblaient pas armés. Des barricades avaient été montées dans plusieurs points de la capitale. Le pays tout entier s'est arrêté, il a plongé la tête la première dans la tension et la peur. Aucun membre de la Communauté internationale n'osait sortir de sa résidence. Les ministres avaient disparu. La Police nationale haïtienne ainsi que les troupes de la MINUSTAH étaient invisibles. Préval était chez lui, pratiquement sans mobilité. En fin d'après-midi, j'ai reçu une invitation pour participer le lendemain matin à une réunion du *Core Group* ; cette réunion était sollicitée par Préval dans le local qui servait de bureau à Mulet, au sein de la base logistique (*Log Base*) de la MINUSTAH, à proximité de l'aéroport.

Le 9 décembre, la situation était toujours la même et la ville de Port-au-Prince totalement bloquée. Ne disposant pas d'escorte, de garde du corps ou de chauffeur, je me suis mis d'accord avec Kipman pour aller avec lui de sa résidence au lieu de la réunion dans sa camionnette blindée, sous la protection des fusiliers-marins brésiliens. Je l'avoue, j'espérais qu'il enverrait les fusiliers-marins pour m'escorter jusque chez lui.

Comme il ne l'a pas fait, je ne l'ai pas davantage sollicité. La protection rapprochée appartient à l'ambassadeur et l'étendre à qui ne jouit pas de ce droit aurait été contraire aux règles. Par conséquent, je devais me risquer à y aller seul ou à ne pas participer à la réunion. Fidèle à la thèse que j'ai toujours défendu – à savoir qu'Haïti n'est pas la scène d'une guerre civile ni une menace internationale, qu'il n'y a pas d'actes violents de nature politique comme des attentats, des bombardements et des massacres –, je me suis installé au volant de ma voiture. Elle ne portait plus l'emblème de l'OEA, retiré par précaution depuis un certain temps déjà, mais seulement des plaques OI (Organisation Internationale) sans autre précision. La résidence de l'ambassadeur se trouvait à environ 3 km, derrière le siège historique du bureau du Premier ministre dont les jardins étaient occupés par des sans-abri victimes du tremblement de terre.

J'ai pu quitter sans problème le quartier de l'hôtel Karibe. Arrivé sur la route de Canapé Vert (qui relie Pétion-Ville à Port-au-Prince), j'ai tourné à gauche en direction de la petite ville. Aucun véhicule ne circulait et les rares piétons transportaient des pneus, des planches et des branches pour y mettre le feu et improviser des barricades. Un peu plus loin, la route était totalement bloquée. Près des manifestants se trouvaient les deux occupants d'un véhicule de Médecins sans frontières qui essayait de passer. Après des mots, des gestes et des cris, ils ont été autorisés à franchir le barrage. Attentif au dénouement de la négociation, je me suis immédiatement placé derrière le véhicule pour profiter du même passage. Mais les manifestants ne l'entendaient pas ainsi. J'ai dû argumenter à mon tour et leur préciser que j'allais à une réunion politique importante. Finalement, ils ont accepté et m'ont même aidé à m'engager dans l'espace resté libre entre un arbre et un mur. Le passage était étroit, mais c'était le seul. Après quelques manœuvres, j'ai traversé le barrage et poursuivi mon voyage. Jusqu'à Pétion-Ville, le parcours était parsemé de pneus en flammes et autres barrages improvisés. En descendant vers Bourdon par la route Panaméricaine, je suis tombé cette fois sur un gros barrage. Des policiers haïtiens étaient en train de le démonter et discutaient vivement avec des manifestants. Ils m'ont aidé à le contourner et j'ai pu ensuite atteindre la résidence de l'ambassadeur brésilien.

J'ai su par la suite que dès que les policiers s'étaient éloignés, les manifestants avaient refait le barrage. Ces derniers se sont rapidement rendus compte du profit qu'ils

pouvaient tirer de la situation : les conducteurs qui s'aventuraient dans les rues de la zone métropolitaine pourraient circuler et franchir les barrages à condition de payer un droit de passage. Les jours suivants, certains péages ont atteint des montants inattendus, que seules l'absence d'embouteillages et l'augmentation de la sécurité compensaient... Leçons haïtiennes.

J'ai informé mes interlocuteurs de l'état des rues. J'étais moi-même tranquille et ne m'étais à aucun moment senti menacé ou en danger. Nous sommes montés dans le véhicule blindé avec les

fusiliers armés pour rejoindre Port-au-Prince. Après avoir rencontré quelques barrages, nous avons décidé de quitter les principales avenues au profit des petites rues et ruelles. Arrivés sur l'avenue de Delmas (la plus grande connexion entre Pétion-Ville et la capitale) et à proximité d'un barrage qui bloquait totalement le passage, le téléphone d'Igor Kipman a sonné : il s'agissait de Mulet informant qu'aucun membre du *Core Group* ne réussissait à se déplacer et que Préval ne pouvait pas sortir de chez lui. Par conséquent, il suspendait la réunion. Nous avons fait demi-tour.

Sur le chemin du retour, Kipman a dit : « Puisque Préval ne peut pas sortir de chez lui, pourquoi est-ce que nous n'allons pas le voir ? Si le Président de la République souhaite nous voir, nous devons faire tous les efforts possibles pour le satisfaire ». J'ai applaudi la décision et téléphoné immédiatement à Bellerive. Ce dernier nous a confirmé que Préval nous recevrait et qu'il participerait lui-même à la réunion. Nous avons donc pris la direction de la route de Kenscoff. Un peu avant d'arriver chez le président, la route en croise une autre qui se dirige vers la montagne. Une grande barrière était installée en plein croisement. En plus des civils, il y avait aussi des policiers. Les fusiliers-marins sont descendus avec leurs armes chargées et,

aidés des policiers, ont retiré les obstacles pour permettre notre passage.

Soudain, j'ai entendu le sifflement de balles qui ricochaient sur du métal. Kipman a gardé son calme olympien et dit : « Il n'y a rien à craindre ». Un policier haïtien armé s'est éloigné du groupe et est passé en courant à côté de notre véhicule. Il est monté sur le talus qui se trouvait au bord de la route et, de là, a tiré plusieurs fois. Les coups de feu ont immédiatement cessé. Nous avons repris notre voyage jusqu'à la résidence de Préval, fortement gardée – y compris par des soldats de la MINUSTAH.

Bellerive s'est joint à nous et ensemble nous avons tenté de faire un bilan de ce qui s'était passé au cours des dernières heures et de trouver un moyen de résoudre la situation. Préval paraissait calme. Kipman et moi-même écoutions plus que nous ne parlions. Quant à Bellerive, il était nerveux et pensait que l'attitude de Mulet constituait un encouragement pour les manifestants. Il avait raison.

Indigné par les événements, il suggéra à Préval de contacter Ban Ki-moon pour qu'il fasse remplacer Mulet. L'idée n'était pas de l'expulser mais de lui conseiller vivement de quitter Haïti.

Finalement, Préval proposa d'inviter des personnalités pour constituer un Groupe des amis d'Haïti et exercer un rôle de médiateurs dans la crise. Nous étions d'accord. Les personnes envisagées étaient : Michelle Bachelet (ancienne présidente du Chili), João Clemente Baena Soares (ancien secrétaire général de l'OEA, très respecté, sensible et grand connaisseur d'Haïti) et Lionel Jospin (ancien premier ministre socialiste français qui avait participé à des missions en Haïti dans le cadre du Club de Madrid). Préval laissait la liste ouverte pour inclure, le cas échéant, un ou deux noms supplémentaires. À la fin de la réunion, Préval a dit à Bellerive : « En tout état de cause, je n'ai pas pu écouter ce que tu m'as suggéré au sujet de Mulet ».

Ensuite, je suis allé informer Insulza et Granderson. Insulza a réagi positivement à la proposition de Préval ; cependant, le venin distillé par Mulet et ses complices avait déjà produit ses effets. J'ai eu le déplaisir de connaître le contenu des critiques par Insulza. À l'indignité des insultes s'ajoutait la lâcheté des auteurs qui utilisaient des intermédiaires pour m'atteindre.

Sans que je le sache (Kipman non plus), la veille à Washington le *Core Group* local avait également suggéré de créer un Groupe d'amis selon le modèle proposé par Préval. Or, la réunion à laquelle je venais de participer – presque simultanément – avec l'ambassadeur du Brésil, le Président et

le Premier ministre haïtien avait débouché sur une proposition similaire. Il n'en fallut pas plus pour les États-Unis et Mulet : ils ont interprété cela comme une manœuvre brésilienne pour garantir la survie de Préval à la présidence et ont donc décidé de la saboter.

Lors de la réunion du 10 au siège de l'OEA à Washington, les États-Unis ont fait marche arrière et mis en doute l'utilité de la formule du Groupe d'amis. À partir de cette volte-face, il n'était plus possible de parler de médiation. L'interprétation malicieuse des États-Unis et de Mulet a été appuyée par Insulza. Au contraire de ce qui avait

été affirmé auparavant, la décision de Colin Granderson n'a pas été considérée. Pourtant, il soutenait l'initiative et avait même suggéré d'inclure dans le Groupe d'amis un membre de CARICOM.

En France, Jospin a consulté le Quai d'Orsay. Non seulement la France s'y est opposée, mais en plus elle a interdit le financement éventuel de l'Union européenne au Club de Madrid pour une telle mission. Une fois de plus, le Club de Madrid montrait son vrai visage : un simple outil d'instrumentalisation de la politique étrangère de certains pays de l'Europe occidentale. Michelle Bachelet ne souhaitait pas s'impliquer dans la crise. Seul Baena Soares a répondu positivement à l'invitation. Bien évidemment, le fait qu'il soit brésilien a renforcé la théorie du complot présumé.

Au lieu d'utiliser le modèle de Groupe d'amis suggéré par le *Core Group* de Washington, qui avait l'avantage d'avoir aussi été proposé par Préval et pas imposé par la Communauté internationale, le *Core Group* de Port-au-Prince a préféré le torpiller parce qu'il contrariait sa stratégie de renversement de Préval. Les interprétations mensongères et malveillantes sur mon prétendu rôle m'importaient peu. En réalité, je n'ai rien fait d'autre que de démontrer un minimum de courage et de

dignité en accompagnant Kipman à la réunion avec Préval et Bellerive.

La méfiance, les subterfuges et la mauvaise foi de certains acteurs internationaux ont empêché de rechercher sereinement une solution pour la crise. Leur objectif était chaque fois plus clair : faire céder Préval. Tout ce qui viendrait de lui ne serait pas pris en compte. Ils sont allés jusqu'à propager des versions disparates, à l'exemple de celle qui accusait le Brésil et moi-même de mener une stratégie autonome en Haïti – frontalement opposée aux États-Unis. Or, depuis juillet 2004, l'une des plus grandes préoccupations des diplomates brésiliens, à Brasilia comme à Port-au-Prince, était d'accorder leurs violons avec ceux des États-Unis.

La participation décisive du Brésil au versant militaire de la MINUSTAH fut une décision du Président Lula à la demande, entre autres, du Président Bush. Dans toutes les réunions bilatérales entre les deux pays, le Brésil a toujours mis l'accent sur la question

haïtienne comme preuve de son rapprochement avec les États-Unis. Personnellement, j'ai publié le 11 février 2010 un article dans le journal *Folha de S. Paulo* sous le titre évocateur « Haïti, point de rencontre des Amériques »¹⁶⁵. J'y mentionnais la responsabilité spéciale du Brésil et des États-Unis pour le dénouement de la crise et en concluait que : « Haïti devrait être le point de rencontre de nos non-rencontres [entre les Amériques], en accordant un autre sens à l'expression Nouveau Monde ». Dans ces conditions, imaginer que je pouvais être responsable d'une polémique entre les deux pays, comme le vociféraient certains à Washington, à Port-au-Prince et ailleurs, était une contrevérité et une atteinte aux faits.

Tout indique que le *Core Group* haïtien a jugé inacceptable notre visite à Préval, car elle ouvrait une brèche dans l'isolement imposé au Président par la Communauté internationale. En somme, le cœur du problème. Comment expliquer autrement que j'aie pu parcourir plusieurs kilomètres et franchir les barrages alors que les ambassadeurs des États-Unis (protégé par des *marines*), de la France (avec ses soldats) et Mulet (avec 8 000 militaires et plus de 2 000 policiers de la MINUSTAH) ont été obligés de s'enfermer dans leur résidence ? Au moment de quitter la résidence de Préval et en observant les militaires de la MINUSTAH qui se trouvaient devant sa demeure pour le protéger, je n'ai pas pu m'empêcher de penser qu'ils étaient aussi ses geôliers.

_____ Une autre interprétation possible pourrait être la paresse et le désintérêt collectif de la plupart des membres du *Core Group*. Loin de moi l'intention de minimiser le rôle de la

paresse dans l'histoire politique de l'humanité ; je sais que l'inaction constitue un élément central des relations humaines et internationales. Je n'ignore pas non plus l'éventuel désintérêt professionnel et politique de certains acteurs. Ce qui me surprend, c'est leur caractère idéologique ; aussi bien au sein du *Core Group* que, d'une manière générale, dans la communauté diplomatique en poste en Haïti. Dans ce milieu, il est rare de rencontrer un humaniste. Un progressiste ou un homme

165. Titre original en portugais: *Haïti, ponto de encontro das Américas.*

de gauche, pratiquement impossible. Un peu comme si l'un des pré-requis pour travailler en Haïti était d'être partisan d'idées de droite, si possible les plus rétrogrades. J'ai toujours eu l'impression désagréable que le peuple d'Haïti n'avait pas eu de chance avec la plupart des diplomates et fonctionnaires internationaux que le monde lui envoyait. Évidemment, il y a des exceptions. C'est notamment le cas des Brésiliens Paulo Cordeiro et Igor Kipman, du Chilien Marcel Young, du Cubain Ricardo Garcia Nápoles, du Dominicain Ruben Silié Valdez, du Tunisien Hédi Annabi et de l'Allemand Jens Peter Voss.

Le *Core Group* pratiquait ouvertement une sorte de diplomatie coercitive. Encouragés par les grandes puissances, soutenus par les troupes de la MINUSTAH et par l'action décisive du représentant du secrétariat général de l'ONU en Haïti, les résultats ne pouvaient pas tarder.

Parmi les instruments de pression utilisés se distinguait la menace de suspension du visa d'entrée aux États-Unis. L'ambassadeur américain informa personnellement Bellerive que son visa expirerait le 7 février 2011, date définie par les États-Unis pour que Préval abandonne la Présidence de la République. Mais pour Préval, la situation était plus délicate. Son épouse, Élisabeth Delatour, avait aussi une adresse aux États-Unis pour permettre les études à ses deux enfants. Aux

dirés de plusieurs inter-locuteurs, elle fut le talon d'Achille de Préal pendant cette période tourmentée. La Communauté internationale était consciente de la situation et ne se privait pas d'exploiter perfidement son contexte familial. Devant tant d'adversaires redoutables, sa résistance était réellement surprenante.

Au début de la semaine suivante, le *Core Group* s'est à nouveau réuni dans la résidence de Mulet. La proposition de constitution du Groupe d'amis venant de Washington et de Préal avait été définitivement enterrée. Comme Mulet avait l'intention de savourer sa victoire, il nous demanda (à Kipman et à moi-même) de relater notre rencontre avec Préal et Bellerive. Kipman m'a donné la parole et j'ai tenté d'être le plus synthétique et le plus fidèle possible.

Exercice inutile. Des regards complices et des sourires ironiques se partageaient le devant de la scène. Les dés étaient déjà jetés parce qu'ils avaient décidé de transformer la Mission d'observation de l'OEA/CARICOM en Mission de recomptage des votes. En d'autres termes, ils allaient mettre de côté le CEP et occuper le Centre de Tabulation des Votes.

À commencer par Préval, personne n'a tenu compte de la suggestion de la conseillère Ginette Chérubin de former une Commission spéciale de vérification, absolument indépendante du pouvoir exécutif et composée exclusivement de personnalités haïtiennes. Le nationalisme et la non-intervention étrangère sous-jacente à la formation de cette commission n'étaient pas à l'ordre du jour. C'étaient les étrangers, et uniquement eux, qui allaient définir la volonté de l'électeur haïtien.

On l'a vu, des techniciens étrangers envoyés par le PNUD étaient chargés de compter les votes. Cela ne suffisait pas. Il fallait changer le résultat du premier tour. La seule possibilité consistait à annuler les résultats de certaines urnes favorables à Célestin. Ainsi, il basculerait à la troisième place et laisserait le candidat choisi par la Communauté internationale participer au deuxième tour avec Mirlande Manigat.

Colin Granderson s'est vu obligé de se dédire et d'accepter des positions qui allaient totalement à l'encontre de ce que lui et ses observateurs avaient constaté. Un jour où il avait perdu patience, il m'a fait part de son envie de renoncer et de repartir dans son Trinidad et Tobago natal. Nous avons longuement discuté et il a réussi à mieux évaluer l'impact qu'aurait sa

démission. Il me semble avoir contribué à son maintien en Haïti. Aujourd'hui, pourtant, je ne suis plus pleinement convaincu d'avoir bien fait.

À l'OEA aussi les décisions étaient déjà arrêtées. Début décembre, Insulza m'a téléphoné pour se plaindre d'avoir reçu des critiques de Port-au-Prince (son adjoint était un des porte-paroles les plus actifs) sur mon intention de commander la MOE de l'OEA/CARICOM et nuire ainsi à l'unité de la Communauté internationale. Puisque tous mes efforts ne visaient qu'à consolider la position fragilisée

de Granderson, j'ai envoyé à Insulza un résumé des derniers événements. Je lui ai rappelé qu'en Haïti la répartition des tâches était clairement définie au sein de la Communauté internationale. Dans le cas des élections, le rôle des Nations Unies se limitait à la logistique et à la sécurité. Dans un deuxième temps, je lui ai énuméré les principales usurpations de Mulet :

- a. Les Nations Unies avaient adopté le faux sondage d'opinion du CNO. La diffusion de cette information, de ses résultats partiels présumés et des tendances de vote le même soir que la dispute ont provoqué une crise grave et placé le CEP et l'OEA/CARICOM dans une position gênante.
- b. Mulet a reçu deux candidats de l'opposition directement impliqués dans le boycott électoral le lendemain de l'élection, donnant l'impression qu'il était leur porte-parole.
- c. Mulet est allé personnellement au Centre de dépouillement des votes. Cette initiative peut être – et l'a été, de fait – interprétée comme une forme de pression.
- d. Mulet a annoncé que le Canada et les États-Unis étaient disposés à annuler les visas d'entrée et de résidence des membres du CEP s'ils ne se pliaient pas aux exigences de la Communauté internationale. Il s'agit d'un chantage d'autant

plus honteux que plusieurs de ces membres ont de la famille dans ces pays.

Suite à cela, j'ai souligné le fait que l'OEA et CARICOM avaient fait venir des observateurs en août pour accompagner le processus dès le début. Ils avaient les conditions nécessaires pour faire un sondage d'opinion, observer le Centre de dépouillement des votes, donner leurs propres conclusions et faire des recommandations. Toutefois, leur travail était systématiquement ignoré par Mulet. En guise de conclusion, j'ai suggéré à Insulza de téléphoner à Ban Ki-moon pour exiger que son représentant spécial en Haïti laisse la MOE de l'OEA/CARICOM mener son travail sans aucune interférence.

Pour toute réponse, Insulza s'est contenté de demander à Granderson, s'il était d'accord, de dire à Mulet de respecter la répartition des tâches établie auparavant. Et si Mulet continuait

d'intervenir sur les questions électorales, qu'il le fasse en accord avec les positions défendues par l'OEA. Pour les autres observations, des décisions seraient prises ultérieurement. Ainsi, l'OEA était assujettie aux Nations Unies et je me rendais compte que ma marge de manœuvre était extrêmement limitée. Les jeux étaient faits et Mulet libre d'agir comme il le souhaitait.

Mi-décembre, le *Core Group* discuta de la publication d'un texte adressé à tous les candidats et à leurs partisans sur la non-violence et le respect du travail des agents humanitaires luttant contre l'épidémie de choléra. Au cours des débats, j'ai suggéré que le texte s'adresse aussi bien aux Haïtiens qu'aux étrangers dans la mesure où ces derniers participaient activement à la campagne électorale. Juan Fernández Trigo, ambassadeur de l'Espagne et protecteur du travail de Sola aux commandes de la campagne électorale de Martelly, a aussitôt réagi. En colère, il m'a demandé à quels étrangers je faisais allusion. J'ai simplement répondu, non sans ironie : « Tous ceux qui ne disposent pas de la nationalité haïtienne ».

Visiblement irrité, Trigo a alors signalé que l'Espagne « n'acceptait pas les menaces publiques proférées par certains ministres du gouvernement Préval, qui préconisaient de déclarer Sola *persona non grata*¹⁶⁶ ». Mais il n'avait pas besoin de s'inquiéter, parce que la résistance de Préval était minée. Célestin ne protestait pas et ne montrait aucune contrariété publiquement. L'Unité était morcelée et ne définissait pas de stratégie pour contenir ses divisions internes. La pression de la Communauté internationale faisait effet.

_____ Après le refus de la proposition du Groupe d'amis, la position d'Igor Kipman a également changé. Il a retrouvé la réserve qu'il s'était toujours imposé. Je me suis rendu compte que Brasilia n'avait pas l'intention (et ne l'avait jamais eue) de faire quelque chose susceptible de perturber ses intérêts stratégiques. Le récent quiproquo avait servi de leçon. Pour le Brésil, la crise haïtienne actuelle n'était qu'un épisode de plus sur le long chemin de croix auquel le pays nous avait habitué. Haïti et ses dilemmes composaient une partie

166. Par la suite, Madrid a envoyé Trigo au Paraguay. Lors du coup d'État parlementaire qui a renversé le Président Lugo, il a déclaré que « l'Espagne n'avait aucun doute sur la démocratie paraguayenne ».

des questions de la politique étrangère brésilienne, mais jamais au point de la réorienter ou de remettre en question les choix stratégiques et les points cardinaux. Haïti était ce qu'il avait toujours été : un moyen pour atteindre une plus grande projection internationale. Jamais une fin en soi. Le Brésil ne cherchait pas à résoudre la crise haïtienne s'il pressentait un risque de conflit, même minime, avec les États-Unis.

Dans une interview sur la crise électorale haïtienne accordée au journal *Folha de S. Paulo* intitulée « le Brésil ne sera pas le porte-parole des droits de l'homme »¹⁶⁷, Marco Aurélio Garcia ne laissait planer aucun doute sur la nouvelle posture du pays. Même s'il estimait que le compte-rendu de l'OEA « ne pouvait être entendu comme une chose imposée, [la résolution de la crise] passerait par l'acceptation de ce compte-rendu [par le gouvernement haïtien] ». Il a osé approuver ce compte-rendu en le considérant comme « un portrait très approchant [du vote], et reconnu dans le même temps qu'il ne s'agissait pas « d'un portrait complet, qui pourrait difficilement l'être puisqu'il avait été fait à partir d'un échantillon ». Comme les autres membres de la Communauté internationale faisaient pression sur les autorités haïtiennes, il appréhendait un transfert de la responsabilité au CEP : « Nous pensons que d'une manière ou d'une autre cela passe par

l'évaluation du Conseil. Si le Conseil estime que le compte-rendu est justifié, il est l'instance. S'il ne le juge pas, il y a impasse. [Cependant], s'ils acceptent, c'est une bonne solution ».

_____ Pour la première fois dans l'histoire d'Haïti, il y aurait un deuxième tour aux élections présidentielles. Plus inhabituel encore était le degré extraordinaire de volatilité de l'électeur haïtien. Influencées par le *Core Group* et par les jeunes démocraties latino-américaines de centre-gauche associées, pour la première fois depuis la chute de Jean-Claude Duvalier en 1986, les forces populaires haïtiennes perdaient la bataille présidentielle et ne participeraient pas au deuxième tour.

167. Titre original : *Brasil não será alto-falante sobre direitos humanos.*

Grâce à l'alliance étrange entre les secteurs les plus conservateurs du parti républicain des États-Unis, l'administration démocrate sous influence des Clinton, les gouvernements de centre-gauche de l'Amérique du Sud et les partis politiques et mouvements anti-impérialistes latino-américains, la jeune démocratie haïtienne a été sacrifiée sur l'autel de la *realpolitik*.

Je luttais pour me convaincre du comportement erratique supposé de l'électorat haïtien. J'avais encore l'espoir d'évacuer la responsabilité décisive de la Communauté internationale. Un dernier week-end nous séparait des fêtes de fin d'année. Une dernière réunion entre le *Core Group* et Préval était prévue pour le 20 décembre. Après cette date, la quasi-totalité de mes collègues étrangers rejoindrait leurs pays respectifs. J'avais décidé de rester à Port-au-Prince. Je n'imaginai pas les événements incroyables qui allaient se produire.

Chapitre 14

Une simple interview

« Au-delà de la souveraineté du peuple et du suffrage universel, la démocratie se définit par l'organisation d'une compétition nourrie de passions prêtes à exploser ». Raymond Aron, *Essai sur les libertés*.

urant le dernier trimestre de l'année 2010, j'ai commencé à préparer mon départ d'Haïti. J'avais déjà réussi à reconstituer

ma collection d'art haïtien perdue pendant le tremblement de terre et je m'apprêtais à retourner au Brésil et à l'université. Bien au-delà de ce que j'avais imaginé en acceptant de représenter l'OEA en Haïti, l'expérience s'était révélée marquante, profonde, entremêlée de passions et de frustrations.

Mon mandat de deux ans en tant que représentant spécial en Haïti s'achevait fin décembre. Mais à la mi-novembre, j'ai informé Insulza que je souhaitais rester jusqu'à la fin du processus électoral et la passation de pouvoir aux nouveaux élus. Il a donné son accord et le secrétariat général a prorogé mon séjour jusqu'au 31 mars 2011.

Étant professeur d'université spécialisé dans certains thèmes sur les relations internationales, il me paraissait insuffisant de simplement faire mes valises et partir sans tenter de tirer des enseignements de l'expérience vécue. J'ai peu à peu été convaincu de la nécessité de faire un bilan sur l'action de la Communauté internationale en Haïti pendant ces deux années hors du commun.

Qui sait, cela aiderait peut-être la Communauté internationale à diminuer le pourcentage d'erreurs (extrêmement élevé au cours de l'histoire) commises sur le sol haïtien. Mon projet initial d'article universitaire a été rapidement écarté parce que je savais que peu de personnes y auraient accès.

Après réflexion, j'ai décidé d'accorder une interview à un journal pour évoquer mon expérience et donner mon point de vue sur notre relation équivoque avec le pays. L'objectif était d'avancer des suggestions pour ne pas répéter avec autant de persévérance et de désinvolture les erreurs du passé. Il fallait donc trouver un journal et un professionnel intéressés par ma démarche. C'est à cette époque (début novembre) que j'ai fait la connaissance, au siège de l'OEA, d'un jeune Suisse du journal genevois *Le Temps*, venu couvrir la campagne électorale. Il s'appelait Arnaud Robert et paraissait sérieux et compétent. Après lui avoir fourni les informations qu'il recherchait sur le soutien concédé par l'OEA à l'ONI, en particulier la confection des cartes d'identité, je lui ai fait part de mon projet. Il a été tout de suite d'accord, mais il lui fallait aussi obtenir l'assentiment du rédacteur en chef à Genève.

Quelques jours plus tard, il téléphona pour confirmer son intérêt et nous avons décidé de nous rencontrer le 15 novembre. Ce jour-là, Cristobal Dupouy¹⁶⁸, le numéro deux de la mission, était présent dans le bureau de l'OEA. Nous avons conversé pendant deux heures. À la fin, je lui ai demandé : « Il y a quelque chose qui peut être sauvé de tout ce que je dis ? ». Il en était persuadé, mais il devait d'abord retranscrire et éditer le texte. Quand il m'a demandé si je souhaitais lire l'article

avant son éventuelle parution, j'ai décliné l'offre : « Je te considère comme quelqu'un d'honnête et de bien préparé. J'ai pleinement confiance. »

_____ Plusieurs facteurs ont contribué au choix de ce journal : je connaissais déjà son sérieux et son intérêt pour les questions

168. Jeune docteur en sciences politiques de nationalité chilienne, arrivé en Haïti juste après le tremblement de terre de janvier 2010. Intelligent, perspicace et doté d'un grand esprit critique, il n'a pas ménagé ses efforts pour m'aider à conduire la mission de l'OEA à bon port. J'ai eu avec lui des échanges constants et tous les deux nous avons appris beaucoup au cours de cet *annus horribilis*.

internationales ; j'ai vécu près de 15 ans et suivi mes études universitaires dans la ville de Calvin ; en plus, ma première épouse et nos trois enfants sont Genevois et tous vivent là-bas. C'était en quelque sorte une manière de rétribuer un pays et une ville qui ont joué un rôle essentiel dans ma formation. Sans compter que Genève abrite un grand nombre d'organisations internationales, dont le siège européen des Nations Unies. Partant de là, l'interview serait probablement lue par quelqu'un.

Les jours et les semaines ont passé avant sa parution. Les problèmes de la crise électorale haïtienne étaient si accaparants que pendant un temps j'ai complètement oublié le sujet. J'avais tout simplement effacé l'entretien de ma mémoire.

Le lundi 20 décembre 2010, alors que la crise électorale battait son plein, j'ai reçu un courrier électronique d'une ancienne compagne, Deisy Ventura, qui se trouvait temporairement à Genève en tant que professeur invité de l'Institut des hautes études internationales et du développement. Le titre du message était : « Il est sorti ». Avant d'ouvrir le message, j'avoue que je n'ai pas saisi de quoi elle parlait.

Le courrier montrait la couverture de l'édition du jour avec l'annonce de l'interview et un titre qui ne laissait planer aucun

doute : « Haïti et la preuve de l'échec de l'aide internationale ». Dans deux autres messages, Deisy Ventura faisait l'éloge de la qualité et de la profondeur du texte : « C'est l'un des meilleurs textes, l'un des plus logiques et des plus courageux que j'ai lus sur l'aide internationale. [...] l'OEA ne va peut-être pas l'apprécier comme il se devrait ». L'inquiétude initiale suscitée par cette remarque s'est cependant dissipée au moment de la lecture de l'article. J'avais eu raison de faire confiance à Arnaud Robert. Il s'agissait réellement d'un texte journalistique, suffisamment long pour couvrir toute une page du journal. Il était clair, sans sophismes, direct et parfois sévère, mais sans révélations explosives ou accusations personnelles. Il ne mentionnait même pas la crise électorale dans la mesure où l'interview avait eu lieu bien avant son déclenchement. Le texte était limpide et propositionnel, facile à lire en toutes circonstances

sauf, évidemment, pendant le moment de crise aiguë que traversait Haïti. Il pouvait être interprété comme une fissure inacceptable par la Communauté internationale. Et c'est ce qui s'est produit.

Pendant mon séjour en Haïti, j'ai toujours gardé un contact permanent avec les médias ; pas seulement brésiliens et haïtiens, mais aussi allemands, argentins, canadiens, chiliens, nord-américains, espagnols, français, italiens, mexicains, portugais, uruguayens, vénézuéliens, etc. J'y recourais parfois pour diffuser les actions de l'OEA. À d'autres occasions, j'analysais la situation du pays ou des sujets spécifiques, surtout après le tremblement de terre. Quand il était question de thèmes globaux d'intérêt de la Communauté internationale, je n'ai jamais caché mes doutes et mes réserves par rapport au modèle d'intervention proposé par les Nations Unies, encore plus après le séisme. Avec précaution, j'insistais sur le fait que la nature du défi avait radicalement changé, que l'on était passé de la sécurité à la reconstruction.

Cette interview devait être l'aboutissement de ma contribution au débat sur les actions de la coopération internationale en Haïti. Elle a clos un cycle, néanmoins pas du tout comme je le prévoyais. Au lieu d'ouvrir la discussion sur le thème, elle a à la fois donné des arguments aux critiques de la MINUSTAH et laissé la Communauté internationale sans réaction – à l'exception de l'attitude traditionnelle qui consiste à reporter toute sa colère sur le messenger. Bref, je n'imaginai pas que des réflexions constructives et élaborées de bonne foi, même si elles étaient critiques et contondantes,

provo- queraient un tel impact et iraient jusqu'à entraîner mon renvoi immédiat d'Haïti.

Ce jour-là, une réunion du *Core Group* (limitée aux représentants des pays donateurs et aux organismes internationaux impliqués dans l'élection) était prévue avec Préval à 11 heures dans l'annexe qui servait de bureau présidentiel, juste derrière les ruines du Palais National.

À cause de la circulation chaotique qui caractérise Port-au-Prince, j'avais l'habitude de partir en avance pour les réunions. Une fois le véhicule de l'OEA stationné à côté des jardins du Palais, il

restait 10 minutes avant la réunion quand mon téléphone a sonné. Au bout du fil, la secrétaire d'Insulza m'informa qu'il souhaitait me parler. Le ton de sa voix ne cachait pas son irritation: « Ricardo, ça ne va plus. Je subis des pressions excessives et continues. Ce que tu as dit dans l'interview est incompatible avec tes fonctions. Je te demande de partir immédiatement en vacances et de revenir en Haïti dans un mois pour dire au revoir et récupérer tes affaires ». Je n'ai pas cherché à me justifier ni même déclaré que le journaliste avait déformé mes propos, comme cela est si fréquent entre les politiciens et la presse. Lorsque le représenté se manifeste ainsi au représentant, il n'y a rien d'autre à faire qu'à remercier et à raccrocher. Deisy avait vu juste et mes espérances s'étaient confirmées : quelqu'un avait lu l'interview.

Mes relations avec José Miguel Insulza Salinas ont toujours été excellentes et basées sur le respect mutuel. Membre du Parti socialiste chilien, professeur universitaire obligé de s'exiler au Mexique en 1973, il semblait taillé pour ce travail complexe et délicat. Même s'il avait quelquefois tendance à prendre la mouche (au Chili ses adversaires politiques le surnommaient *Panzer*), ses positions politiques, son intelligence et son sens de l'humour m'amenaient à m'identifier à lui dans plusieurs situations. J'ai su par des tiers qu'il me

considérait comme quelqu'un « ayant beaucoup de personnalité ». Éloge ou critique subtile ? Notre unique et grande divergence a probablement été ma défense d'un rôle majeur de l'OEA dans l'imbroglio haïtien. Il pensait au contraire que nous devions rester toujours proches des Nations unies et en particulier du Canada, des États-Unis et de la France. Il défendait à sa manière la thèse de certains secteurs internationaux, y compris au sein de l'OEA, à savoir que tous ceux qui s'engagent dans la question haïtienne finissent par en payer le prix. Une longue liste d'exemples tend à lui donner raison. Un jour, alors que je lui faisais un compte-rendu sur un sujet donné, il a visiblement été impressionné par mon enthousiasme et m'a interrompu pour me demander : « Ricardo, il semble que tu aimes Haïti ? ». Surpris par son étonnement, j'ai répondu :

Bien sûr. Sinon je ne serais pas là. Je me considère utile dans la mesure où je peux défendre mes idées et celles que je juge importantes pour l'OEA. J'avoue, secrétaire, que je suis seulement à l'OEA parce qu'elle me permet d'être en Haïti.

À chaque fois qu'il m'avait proposé un transfert pour le siège à Washington, j'avais toujours refusé. Après la publication de l'inter-view, l'invitation n'a pas été répétée.

L'ambassadeur Fritz Longchamp – chef de la diplomatie de la présidence – m'attendait sur le pas de la porte. Tandis qu'il me conduisait dans la salle d'attente, je l'ai prié d'informer le Président Préval que j'avais besoin de m'entretenir avec lui avant le début de la réunion. Dans la salle se trouvaient déjà les autres membres convoqués pour la réunion. À l'exception d'Igor Kipman qui m'a salué avec la même sympathie habituelle, les autres m'ont accueilli froidement. Il y avait donc d'autres lecteurs... Longchamp est venu me chercher. Préval se trouvait en haut de l'escalier, il affichait un large sourire et a déclaré : « J'ai lu ton article » [sic]. Avant qu'il poursuive, j'ai pris la parole : « Justement, en raison de sa parution je dois abandonner Haïti ». Stupéfait, il m'a demandé de répéter. J'ai raconté le coup de téléphone d'Insulza. Il a simplement ajouté : « Ceci est une catastrophe pour nous ! ». Je ne le pense pas. Les dés avaient déjà été lancés et la réunion qui aurait lieu dans quelques instants en était la preuve. En effet, il fut exigé de Préval qu'il respecte intégralement et totalement les résultats que la MOE de l'OEA/CARICOM (transformée en instruments pour le recomptage de votes) allait présenter à la fin de son travail. Malgré ma délicate situation, j'ai indiqué que le respect devait être mutuel et que la Communauté internationale devait

aussi s'y plier. Ce fut ma dernière action baignée par l'illusion que la MOE ferait un travail neutre et complémentaire à celui du CEP.

Il est vrai que mon départ allait priver Préval d'un interlocuteur attentif au respect de la légalité et des institutions haïtiennes. Même si je n'en avais pas conscience, ma position était devenue insoutenable. La défaite était prévisible et il ne me restait plus comme alternative que tenter de quitter dignement la scène.

De retour à l'OEA, encore abasourdi par le déroulement frénétique des derniers événements, j'ai relu calmement l'interview :

« Haïti est la preuve de l'échec de l'aide internationale »

Le Temps : Dix mille Casques bleus en Haïti. À votre sens, une présence contre-productive...

Le système de prévention des litiges dans le cadre du système onusien n'est pas adapté au contexte haïtien. Haïti n'est pas une menace internationale. Nous ne sommes pas en situation de guerre civile. Haïti n'est ni l'Irak ni l'Afghanistan. Et pourtant le Conseil de sécurité, puisqu'il manque d'alternative, a imposé des Casques bleus depuis 2004, après le départ du Président Aristide. Depuis 1990, nous en sommes ici à notre huitième mission onusienne. Haïti vit depuis 1986 et le départ de Jean-Claude Duvalier ce que j'appelle un conflit de basse intensité. Nous sommes confrontés à des luttes pour le pouvoir entre des acteurs politiques qui ne respectent pas le jeu démocratique. Mais il me semble qu'Haïti, sur la scène internationale, paie essentiellement sa grande proximité avec les États-Unis. Haïti a été l'objet d'une attention négative de la part du système international. Il s'agissait pour l'ONU de geler le pouvoir et de transformer les Haïtiens en prisonniers de leur propre île. L'angoisse des *boat people* explique pour beaucoup les décisions de l'international vis-à-vis d'Haïti. On veut à tout prix qu'ils restent chez eux.

Le Temps : Qu'est-ce qui empêche la normalisation du cas haïtien ?

Pendant deux cents ans, la présence de troupes étrangères a alterné avec celle de dictateurs. C'est la force qui définit les relations internationales avec Haïti et jamais le dialogue. Le péché originel d'Haïti, sur la scène mondiale, c'est sa libération. Les Haïtiens commettent l'inacceptable en 1804 : un crime de lèse-majesté pour un monde inquiet. L'Occident est alors un monde colonialiste, esclavagiste et raciste qui base sa richesse sur l'exploitation des terres conquises. Donc, le modèle révolutionnaire haïtien fait peur aux grandes puissances. Les États-Unis ne reconnaissent l'indépendance d'Haïti qu'en 1865. Et la France exige le paiement d'une rançon pour accepter cette libération. Dès le départ, l'indépendance est compromise et le développement du pays entravé. Le monde n'a jamais su comment traiter Haïti, alors il a fini par l'ignorer. Ont commencé deux cents ans de solitude sur la scène internationale. Aujourd'hui, l'ONU applique aveuglément le chapitre 7 de sa charte, elle déploie ses troupes pour imposer son opération de paix. On ne résout rien, on empire. On veut faire d'Haïti un pays capitaliste, une plate-forme d'exportation pour le marché américain, c'est absurde. Haïti doit revenir à ce qu'il est, c'est-à-dire un pays essentiellement agricole

encore fondamentalement imprégné de droit coutumier. Le pays est sans cesse décrit sous l'angle de sa violence. Mais, sans État, le niveau de violence n'atteint pourtant qu'une fraction de celle des pays d'Amérique latine. Il existe des éléments dans cette société qui ont pu empêcher que la violence se répande sans mesure.

Le Temps : N'est-ce pas une démission de voir en Haïti une nation inassimilable, dont le seul horizon est le retour à des valeurs traditionnelles ?

Il existe une partie d'Haïti qui est moderne, urbaine et tournée vers l'étranger. On estime à 4 millions le nombre de Haïtiens qui vivent en dehors de leurs frontières. C'est un pays ouvert au monde. Je ne rêve pas d'un retour au XVI^e siècle, à une société agraire. Mais Haïti vit sous l'influence de l'international, des ONG, de la charité universelle. Plus de 90 % du système éducatif et de la santé sont en mains privées. Le pays ne dispose pas de ressources publiques pour pouvoir fonctionner d'une manière minimale un système étatique. L'ONU échoue à tenir compte des traits culturels. Résumer Haïti à une opération de paix, c'est faire l'économie des véritables défis qui se présentent au pays. Le problème est socio-économique. Quand le taux de chômage atteint 80 %, il est insupportable de déployer une mission de stabilisation. Il n'y a rien à stabiliser et tout à bâtir.

Le Temps : Haïti est un des pays les plus aidés du monde et pourtant la situation n'a fait que se détériorer depuis vingt-cinq ans. Pourquoi ?

L'aide d'urgence est efficace. Mais lorsqu'elle devient structurelle, lorsqu'elle se substitue à l'État dans toutes ses missions, on aboutit à une déresponsabilisation collective. S'il existe une preuve de l'échec de l'aide internationale, c'est Haïti. Le pays en est devenu la Mecque. Le séisme du 12 janvier, puis l'épidémie de choléra ne font qu'accentuer ce phénomène. La Communauté internationale a le sentiment de devoir refaire chaque jour ce qu'elle a terminé la veille. La fatigue d'Haïti commence à

poindre. Cette petite nation doit surprendre la conscience universelle avec des catastrophes de plus en plus énormes. J'avais l'espoir que, dans la détresse du 12 janvier, le monde allait comprendre qu'il avait fait fausse route avec Haïti. Malheureusement, on a renforcé la même politique. Au lieu de faire un bilan, on a envoyé davantage de soldats. Il faut construire des routes, élever des barrages, participer à l'organisation de l'État, au système judiciaire. L'ONU dit qu'elle n'a pas de mandat pour cela. Son mandat en Haïti, c'est de maintenir la paix du cimetière.

Le Temps : Quel rôle jouent les ONG dans cette faillite ?

À partir du séisme, Haïti est devenu un carrefour incontournable. Pour les ONG transnationales, Haïti s'est transformé en un lieu de passage forcé. Je dirais même

pire que cela : de formation professionnelle. L'âge des coopérants qui sont arrivés après le séisme est très bas ; ils débarquent en Haïti sans aucune expérience. Et Haïti, je peux vous le dire, ne convient pas aux amateurs. Après le 12 janvier, à cause du recrutement massif, la qualité professionnelle a beaucoup baissé. Il existe une relation maléfique ou perverse entre la force des ONG et la faiblesse de l'État haïtien. Certaines ONG n'existent qu'à cause du malheur haïtien.

Le Temps : Quelles erreurs ont été commises après le séisme ?

Face à l'importation massive de biens de consommation pour nourrir les sans-abri, la situation de l'agriculture haïtienne s'est encore empirée. Le pays offre un champ libre à toutes les expériences humanitaires. Il est inacceptable du point de vue moral de considérer Haïti comme un laboratoire. La reconstruction d'Haïti et la promesse que nous faisons miroiter de 11 milliards de dollars attirent les convoitises. Il semble qu'une foule de gens vienne en Haïti non pas pour Haïti, mais pour faire des affaires. Pour moi qui suis Américain, c'est une honte, une offense à notre conscience. Un exemple : celui des médecins haïtiens que Cuba forme. Plus de 500 ont été instruits à La Havane. Près de la moitié d'entre eux, alors qu'ils devraient être en Haïti, travaillent aujourd'hui aux États-Unis, au Canada ou en France. La révolution cubaine est en train de financer la formation de ressources humaines pour ses voisins capitalistes...

Le Temps : On décrit sans cesse Haïti comme la marge du monde, vous ressentez plutôt le pays comme un concentré de notre monde contemporain...

C'est le concentré de nos drames et des échecs de la solidarité internationale. Nous ne sommes pas à la hauteur du défi. La presse mondiale vient en Haïti et décrit le chaos. La réaction de l'opinion publique ne se fait pas attendre. Pour elle, Haïti est un des pires pays du monde. Il faut aller vers la culture haïtienne, il faut aller vers le terroir. Je crois qu'il y a trop de médecins au chevet du malade et la majorité de ces médecins sont des économistes. Or, en Haïti, il faut des anthropologues, des sociologues, des historiens, des politologues et même des théologiens. Haïti est trop complexe pour des gens qui sont pressés ; les coopérants sont pressés. Personne ne prend le temps ni n'a le goût de tenter de comprendre ce que je pourrais appeler l'âme haïtienne. Les Haïtiens l'ont bien saisi, qui nous considèrent, nous la Communauté internationale, comme une vache à traire. Ils veulent tirer profit de cette présence et ils le font avec une maestria extraordinaire. Si les Haïtiens nous considèrent seulement par l'argent que nous apportons, c'est parce que nous nous sommes présentés comme cela.

Le Temps : Au-delà du constat d'échec, quelles solutions proposez-vous ?

Dans deux mois, j'aurai terminé une mission de deux ans en Haïti. Pour rester ici, et ne pas être terrassé par ce que je vois, j'ai dû me créer un certain nombre de défenses psychologiques. Je voulais rester une voix indépendante malgré le poids de l'organisation que je représente. J'ai tenu parce que je voulais exprimer mes doutes profonds et dire au monde que cela suffit. Cela suffit de jouer avec Haïti. Le 12 janvier m'a appris qu'il existe un potentiel de solidarité extraordinaire dans le monde. Même s'il ne faut pas oublier que, dans les premiers jours, ce sont les Haïtiens tout seuls, les mains nues, qui ont tenté de sauver leurs proches. La compassion a été très importante dans l'urgence. Mais la charité ne peut pas être le moteur des relations internationales. Ce sont l'autonomie, la souveraineté, le commerce équitable, le respect d'autrui qui devraient l'être. Nous devons penser simultanément à offrir des opportunités d'exportation pour Haïti mais aussi protéger cette agriculture familiale qui est essentielle pour le pays. Haïti est le dernier paradis des Caraïbes encore inexploité pour le tourisme, avec 1700 kilomètres de côtes vierges ; nous devons favoriser un tourisme culturel et éviter de paver la route à un nouvel eldorado du tourisme de masse. Les leçons que nous donnons sont inefficaces depuis trop longtemps. La reconstruction et l'accompagnement d'une société si riche sont une des dernières grandes aventures humaines. Il y a 200 ans, Haïti a illuminé l'histoire de l'humanité et celle des droits humains. Il faut maintenant laisser une chance aux Haïtiens de confirmer leur vision.

Jusqu'à la fin de la journée, j'ai eu vent d'autres réactions. Le lendemain, le texte était dans tous les médias haïtiens (les radios et les télévisions le diffusaient dans son intégralité) avec l'information selon laquelle il m'avait coûté mon poste à l'OEA et ma présence dans le pays. Comme je

n'avais fait aucune déclaration publique, j'ai supposé que la nouvelle avait été transmise par Préval, le seul à connaître la teneur de l'appel d'Insulza. Dans la foulée, les réseaux sociaux ont commencé à parler du « cas Seitenfus ». Les répercussions ont été énormes : aux éloges et aux remerciements se sont ajoutées les critiques, parfois véhémentes et passionnées, à l'encontre de l'OEA.

Albert Ramdin a tenté de démentir effrontément l'information et de convaincre l'opinion publique que mon départ était le fruit d'une décision personnelle, non d'une initiative de l'OEA ; que j'étais en arrêt et non pas écarté. Toutefois, il a aussi confessé que

[...] certains des commentaires [faits par moi] ont été très inappropriés dans les circonstances actuelles, au moment où la Communauté internationale tente d'aider dans le processus de paix. Personnellement ou académiquement, nous pouvons être d'accord avec certaines affirmations politiques et économiques, [cependant] il est très difficile de maintenir cette position en tant que fonctionnaire de la mission internationale. Mais ça n'est pas la raison principale de son départ. Ça a été une coïncidence de facteurs¹⁶⁹.

Insulza lui-même s'est vu dans l'obligation d'intervenir « pour freiner les critiques venant de cercles diplomatiques d'Europe et du Brésil ». À mon grand regret, il a affirmé : « Ce n'est pas vrai que j'ai demandé sa démission ; M. Seitenfus a annoncé qu'il partait il y a déjà un certain temps ». Néanmoins, soucieux de rapprocher sa conscience des faits, il a ajouté que j'avais « toujours fait des déclarations très fortes sur la distribution de l'aide en Haïti » et qu'il m'avait fait voir que de telles déclarations étaient inadéquates pour un représentant de l'OEA¹⁷⁰.

Malgré l'absence de toute information sur la crise électorale (étant donné que l'interview avait eu lieu en novembre et que son objectif était d'analyser la structure et les principes régissant l'aide internationale en Haïti), sa publication dans un moment tendu a eu un impact inattendu et démesuré.

Par la suite, Arnaud Robert m'a fait savoir que la publication avait battu des records historiques d'accès au journal. J'ai quant à moi reçu des centaines de messages de lecteurs, en particulier des Haïtiens de la diaspora soulagés de ne plus se sentir les seuls coupables du désastre que vivait leur patrie. Ils étaient surpris par mon courage, au point de voir en moi un « nouveau Sonthonax»¹⁷¹.

_____ Le 4 janvier 2011, *Le Nouvelliste* a publié en première page une illustration intitulée « Les découvertes de Seitenfus » :

169. « L'OEA voit un risque de plus d'instabilité en Haïti », *Folha de S. Paulo*, 13 janvier 2011.

170. « Insulza aclara polémica salida de jefe de la OEA en Haití », *El Mercurio*, Santiago do Chile, 26 décembre 2010.

171. Léger-Félicité Sonthonax, commissaire civil envoyé à Saint-Domingue pendant la lutte contre l'indépendance, décrète pour la première fois, le 29 août 1793, l'abolition de l'esclavage dans le nord d'Haïti.

Figure 6 - Les découvertes de Seitenfus



Un nouveau seuil a été atteint quand le Commandant suprême de la révolution cubaine a publié, le 27 janvier 2010 dans *Réflexions de Fidel*, un article extrêmement élogieux. Après avoir affirmé que les États-Unis étaient les « créateurs de la pauvreté et du chaos » en Haïti, il a retranscrit huit questions et réponses de mon interview et estimé qu'elle comportait des « vérités lapidaires ». En conclusion, il a cité l'action de la brigade médicale cubaine en Haïti et observé qu'« il est possible d'être d'accord ou non avec certains propos du Brésilien Ricardo Seitenfus, mais le fait est qu'il a dit des vérités incontestables dans ses réponses ». Quelques semaines plus tard, Insulza m'a fait savoir – non sans surprise et satisfaction – que pour la première fois depuis 1961 (date de la suspension de Cuba de l'OEA), Fidel Castro faisait des commentaires élogieux sur un fonctionnaire de l'organisation.

En outre, un des plus grands spécialistes d'Haïti a déclaré dans un livre récent et salué par la critique :

Les remarques de Seitenfus ont touché un point sensible. L'OEA, mécontent de la critique sans faille de pratiquement tous les aspects du travail international fait en

Haïti, a licencié ce dernier avant la fin de son contrat. Cependant, beaucoup d'Haïtiens, heureux que les plaintes qu'ils avaient eux-mêmes souvent faites fussent exprimées par une personnalité éminente de la communauté internationale, ont applaudi et ont célébré l'entrevue controversée. Ils ont noté qu'étonnamment peu de travailleurs humanitaires parlent le français et le créole, et que les ONG sont soumises à très peu de contrôle du gouvernement haïtien, essentiellement en se rapportant seulement à leurs bailleurs de fonds. Comme durant les dernières années de l'occupation américaine [1915 - 1934], les critiques haïtiens ont également souligné que l'argent dépensé pour les salaires et les frais de subsistance des travailleurs étrangers pourrait être mieux utilisé si on avait employé du personnel local. En mars 2011, le Président Préval a honoré Seitenfus, en le nommant Chevalier de la République d'Haïti. En un sens, tout l'incident ne fait que confirmer l'écart permanent entre les divers groupes qui avaient tous le même objectif général d'améliorer Haïti, mais qui avaient des visions complètement différentes de ce que cela signifiait dans la réalité¹⁷².

Aussi ironique que cela puisse paraître, j'étais l'une des rares personnes à comprendre et à accepter la décision d'Insulza. Ses critiques nombreux et féroces ne se rendaient pas compte que l'interview avait été utilisée comme simple prétexte pour m'éloigner ; en effet, depuis le jour fatidique du 28 novembre,

des pays importants du *Core Group* exigeaient d'Insulza qu'il me renvoie d'Haïti. Et ils avaient raison. Tandis que la représentation de l'OEA en Haïti était sous ma responsabilité, je luttai parcimonieusement pour empêcher l'illégalité et l'ingérence éhontée de la Communauté internationale.

Jonathan Katz établit un parallèle entre la situation et celle vécue deux ans plus tard par Michel Forst :

Le départ de Forst rappelle le licenciement en fin 2010 d'un autre diplomate au franc-parler, Ricardo Seitenfus, représentant permanent de l'Organisation des États américains, dont on a mis fin au contrat après qu'il ait critiqué la mainmise de la communauté internationale, particulièrement des Casques bleus de l'ONU sur Haïti. Rétrospectivement, il semble être clair que Seitenfus causait des problèmes en diffusant des griefs publics à un moment où l'OEA et d'autres acteurs importants étaient pris dans un débat où ils évaluaient comment et s'il fallait intervenir dans _____ une élection présidentielle chaotique, après le tremblement de terre. Après son

172. Dubois, Laurent, Haïti - *The Aftershocks of History*, Metropolitan Books, New York, 2012, pp. 368-369.

licenciement, l'OEA a présenté un rapport très controversé dénonçant des fraudes dans le décompte des voix en Haïti qui aurait bénéficié au parti du Président René Préval. Ce rapport, fortement appuyé par l'administration Obama, a remis en cause

173

le décompte électronique, et a pavé le chemin de la présidence pour Martelly .

Pendant cette période, mon souci principal était d'éviter tout contact avec la presse. J'ai seulement téléphoné à Arnaud Robert pour l'informer de la décision d'Insulza. Il était désolé des conséquences de l'interview, mais je l'ai tranquilisé et lui ai expliqué ce qui se tramait pour moi. Il a paru se satisfaire de mes explications et le jour suivant le journal *Le Temps* a informé ses lecteurs de la décision de l'OEA.

Il me fallait à présent lutter pour trouver une place dans un avion qui me ramènerait au Brésil. En raison des fêtes de fin d'année, tous les vols étaient complets. Finalement, je suis parti le 24 décembre ; j'ai quitté Haïti le soir de Noël. Le dernier jour de mon séjour incroyable et agité, je suis allé saluer Préval. Il m'a reçu en compagnie de son épouse pour un petit déjeuner dans sa résidence privée. Il semblait plus calme. J'ai eu l'impression, erronée, qu'il considérait que tout était déjà joué et qu'il était battu. Le couple a démontré de la gentillesse et une affection amicale à mon égard. Après plus de deux heures d'échanges, il m'a dit qu'à partir de maintenant je serais indissociablement lié à Haïti et à son histoire ; que mes critiques et mes suggestions avaient eu beaucoup d'impact parce qu'elles venaient de quelqu'un dont le seul objectif était le bien du peuple haïtien. Et en guise de conclusion, il a proposé :

Ta voix, Ricardo, sonne différemment de celles des communistes et de l'extrême gauche. Tu es crédible comme Michäelle Jean. Vous devriez prendre la tête d'un mouvement afin de changer le comportement de la Communauté internationale dans ses relations avec Haïti.

Je n'ai jamais suivi sa suggestion. Ce que je voulais avant _____ tout, c'était m'éloigner de l'île afin de retrouver ma chère *Villa Independencia* dans les montagnes verdoyantes de mon Arroio do Tigre natal. Pourtant, je me suis rapidement rendu compte que mon esprit était resté en Haïti. J'ai quitté Haïti sans jamais l'abandonner, convaincu qu'il s'agissait là de ma destinée.

173. Katz, Jonathan M., « Haïti's Inconvenient Truth », *Foreign Policy*, avril 2013.

Chapitre 15

Le dénouement

« Lorsque nous serons tous coupables, alors on sera en démocratie ».

Albert Camus, *La chute*.

Avec la décision de transformer la Mission d'observation de l'OEA/CARICOM en Mission de recomptage des votes, il a fallu signer un accord complétant et consolidant le document original. Au-delà des conditions inévitables et difficiles imposées aux autorités électorales haïtiennes, une première version de cet accord expliquait dans son article 2 que la mission serait composée de spécialistes « choisis par le secrétariat de l'OEA en consultation avec le Canada, la France et les États-Unis d'Amérique » – fait sans précédent dans les annales de la coopération électorale de l'organisation.

L'Union Européenne et l'Espagne ont critiqué cette décision qui aurait, normalement, dû être rejetée en bloc. Toutefois, leurs critiques ne portaient pas sur le *diktat* imposé à Haïti par le « trident impé- rial ». Bien au contraire. Bruxelles et Madrid critiquaient l'absence d'une mention spécifique prévoyant la présence *ex officio* de leurs spécialistes présumés dans la composition de la nouvelle mission.

Insulza s'est rendu compte que le document ne pouvait pas laisser transparaître – formellement et juridiquement – que la Mission de recomptage était au service exclusif des intérêts de trois États, qui plus est, pas tous membres de l'OEA. Par conséquent, il a accepté l'exigence de Préval d'une nouvelle version. Le nouvel accord

changeait au niveau de la forme mais pas des objectifs ni du contenu. Après avoir été reformulé, l'Accord complémentaire a finalement été signé le 29 décembre 2011 par Gaillot Dorsainvil, président du CEP, Jean-Max Bellerive et le chef de la MOE, Colin Granderson.

Une fois de plus (comme le 9 juillet 2004, *cf.* Chapitre 5), un accord international signé avec Haïti ne comportait pas la signature du Président de la République. Une fois de plus, il s'agissait d'un document sans valeur juridique à la lumière de la Constitution haïtienne de 1987 et devant les principes contenus dans les Conventions de Vienne de 1969 et 1986 sur le droit des traités. Cependant, l'absence de la signature de Préval n'était pas le fruit d'une méconnaissance ou d'une imprévoyance, mais une décision politique du Chef d'État voulant démontrer son désaccord avec l'imposition faite par la Communauté internationale.

La Mission était composée de neuf membres : deux fonctionnaires de l'OEA (des États-Unis et du Chili), trois citoyens nord-américains, deux Français, un Canadien et un Jamaïcain. Fortes de sept membres, les puissances qui contrôlaient traditionnellement la politique haïtienne se réservaient la part du lion. Malgré sa volonté d'exercer un rôle prépondérant, l'Amérique latine a été ignorée. Le Brésil contribuait financièrement à la MOE et disposait de professionnels qualifiés pour le travail ; il a tenté de faire inclure un ou deux ministres de son Tribunal supérieur électoral, mais sans succès. Le « trident impérial » interprétait l'éventuelle présence brésilienne comme un obstacle pour atteindre les

objectifs politiques visés par la mission. De leur côté, les représentants de l'Espagne et de l'Union européenne en Haïti abandonnèrent leur exigence lorsqu'ils eurent connaissance du profil et de la nationalité des membres de la Mission de recomptage. À quoi bon continuer de se battre s'il n'y avait plus d'incertitude quant aux résultats ?

Une fois l'accord signé, il fallu le rendre opérationnel. La tâche était d'autant plus complexe que la mission remplaçait les autorités électorales du pays. Parallèlement, il était fondamental de donner l'impression que l'autonomie et l'indépendance du CEP étaient restées les mêmes ; un choix cornélien impossible à concrétiser sans

la connivence des conseillers du CEP. Ils devaient mettre en œuvre ce qui avait été décidé par les étrangers tout en donnant l'impression qu'il s'agissait d'une décision nationale.

Fidel Castro s'est à nouveau manifesté sur la crise le 10 janvier 2011. Il espérait

[...] que les représentants de l'Amérique latine et d'autres pays de l'ONU évitent qu'au milieu de la destruction, de la pauvreté et de l'épidémie [de choléra] le chaos s'installe en Haïti à cause de la lutte contre des partis rivaux. [...] Le Président René Préval avait discuté avec les représentants diplomatiques, dont celui de l'OEA, l'écrivain brésilien Ricardo Seitenfus, d'une solution politique pour cette situation complexe. [...] C'est justement après que celui-ci ait été licencié sans préavis par le Secrétariat de l'OEA que, selon les nouvelles reçues, le problème s'est présenté.

La Mission de recomptage poursuivait deux objectifs : écarter Jude Célestin du deuxième tour et imposer une telle décision comme si elle était légale aux yeux de la Constitution et de la loi électorale haïtienne.

Aucun doute n'étant permis sur les résultats du recomptage, la mission inventa des règles et des principes inexistantes dans le règlement électoral haïtien et totalement inconnus des autres systèmes électoraux. Il s'agissait d'une opération inédite et novatrice, qui restera dans l'histoire des dépouillements électoraux. Ainsi, la mission a décidé qu'aucun

candidat ne pouvait atteindre plus de 225 voix – sur une moyenne de 460 électeurs inscrits – dans chaque bureau de vote. Peu importe le taux d'acceptation local et régional du candidat. Pourtant, la méthode révolutionnaire ne permis pas à la mission de recomptages d'atteindre son objectif : le pourcentage n'était pas suffisant pour renverser la classification officielle annoncée par le CEP. Alors elle décida de diminuer de 225 à 150 votes le maximum que le candidat Célestin pouvait recevoir dans chaque bureau de vote. Pour faire bonne figure, elle a choisi d'éliminer certains votes destinés à Mirlande Manigat et à Michel Martelly : 13 830 pour Manigat et 7 150 pour Martelly ; cependant, le candidat Jude Célestin fut privé de 38 541 voix, soit près de 60 % du total des votes éliminés.

Avec ses attributions inédites, une méthodologie extrêmement suspecte et la preuve de sa mauvaise foi, la MOE a annoncé rapidement le 13 janvier que Mirlande Manigat continuait d'occuper la première place avec 31,6 %, mais qu'elle était suivie cette fois par Michel Martelly (22,2 %). Jude Célestin rétrogradait à la troisième position, avec 21,9 %. La légère inversion de pourcentage était suffisante pour empêcher au candidat gouvernemental de participer au deuxième tour. Alors la MOE pu atteindre son objectif, elle s'est trouvée satisfaite et a conclu l'opération.

La mission de recomptage n'a jamais cherché à identifier l'existence ou non de fraudes. Elle n'a procédé à aucune analyse des actes électoraux, de la transmission de données ou des cartes d'électeurs. Pas plus que l'apurement des résultats des urnes. Finalement, le seul « recomptage » fut celui qui apparût au nom de la mission. Elle s'est contentée d'agir jusqu'à atteindre son but, et le nombre de voix obtenues par chacun des candidats ne fut jamais connu.

Par ailleurs, le mandat de la mission prévoyait une réunion avec chaque candidat à la présidence. Dans les faits, elle n'a rencontré que les assesseurs de Martelly et le groupe des 12 candidats qui s'opposaient à l'élection. D'autre part, les réunions indispensables avec les représentants de la société civile furent limitées à des rencontres avec le CNO et l'ISC – tous deux fortement impliqués dans le putsch électoral en cours¹⁷⁴.

_____ L'ampleur de l'absurdité de l'entreprise et la faiblesse évidente de l'adversaire ont entraîné l'abandon de toute

précaution. Des votes ont simplement changé de destinataire et des pourcentages infimes inversés. Là encore, la Communauté internationale s'est comportée en Haïti comme si elle se trouvait en terrain conquis. Elle a réalisé, sans aucune base légale, technique ou morale, un pseudo-putsch en intervenant impudemment dans le processus électoral.

174. Pour causer une bonne impression, elle a rencontré le *Réseau National de Droits de l'Homme* (RNDDH) un réseau sérieux mais qui ne traite pas de sujets électoraux. Voir OEA, *Rapport Final de la Mission d'Experts de l'OEA pour la Vérification de la Tabulation des votes de l'élection présidentielle du 28 novembre 2010 en République d'Haïti*, OEA/Ser.G – CP/doc. 4529/11 du 18 janvier 2011.

Après le travail présumé de recomptage, mais avant de transmettre officiellement ses recommandations aux autorités haïtiennes, deux agences de presse internationales ont reçu les résultats : la nord-américaine *Associated Press* (AP) et la française *Agence France Presse* (AFP), deux agences occidentales comme la plupart desdits spécialistes et qui se sont prêtées au jeu de bon gré. Il est clair que ces fuites avaient pour objectif de faire en sorte que la décision de la MOE devienne un fait accompli.

L'ambassadeur français Didier Le Bret donna pleinement raison à l'impérialisme gaulois historique, de manière crûe et publiquement. Dans une interview au journal *Le Nouvelliste* intitulée « Préval doit accepter les conclusions de la mission de l'OEA » et accompagnée de l'information publiée par l'AP et l'AFP, il écarte toute hésitation : « [...] si l'on veut sortir de cette crise, il est important de s'en remettre à ces recommandations ».

Dans l'édition du 17 janvier du même journal, Edmond Mulet s'est adonné à sa tactique préférée : des insinuations basées sur des demi-vérités et des mensonges éhontés. Ainsi, il a affirmé que le compte-rendu de la mission suggérait des critères et une méthodologie mais qu'elle « ne proposait pas de résultats ». Certes, la mission ne proposait pas ; soutenue

par le pouvoir de la Communauté internationale et les manœuvres dirigées personnellement par Mulet, elle *imposait* ses résultats.

Insulza a été furieux d'apprendre la publication des résultats, d'autant qu'Albert Ramdin accompagnait personnellement les travaux de la mission de recomptage. Mais il était trop tard ; affranchir l'OEA du lamentable épisode était devenu une tâche impossible. Il ne restait plus à Insulza qu'à s'excuser publiquement pour les fuites d'une soi-disant « fausse version » du compte-rendu. Sa démarche était honorable, cependant la version publiée était véritable.

En cinquante ans de coopération électorale offerte par l'OEA aux États membres, elle n'avait jamais osé adopter de tels procédés. Elle ne s'était jamais métamorphosée aussi clairement et à la vue de tous au point d'ignorer et les autorités électorales du pays qui l'accueillait, et la volonté des électeurs.

Les règles de base qui orientent les missions d'observation et d'accompagnement électoral ont été violées, le manuel de procédures bafoué. C'est ce renoncement à l'un des instruments les plus respectés du système américain qui a conduit le chilien Pablo Gutiérrez

– directeur du Département de coopération électorale de l'OEA – à démissionner. L'incident laissa une marque indélébile au sein de l'OEA et demeura l'événement le plus regrettable (même s'il est peu connu) de la gestion de José Miguel Insulza.

Les fuites des résultats, avant d'avoir été transmis au CEP, ont réjoui Martelly et créé une grande confusion dans les rangs. Préval jouait le rôle de pompier vis-à-vis de l'Unité. S'il critiquait la diffusion et la méthodologie utilisée, il ne se prononçait pas de manière définitive sur les résultats. Toutefois, le refus du service des litiges du CEP d'analyser les votes favorables à Célestin et annulés par la mission de recomptage indiquait que la résistance au *diktat* de la Communauté internationale faiblissait.

Dirigé par le canadien Nigel Fisher (futur remplaçant provisoire de Mulet), le PNUD participait activement à la pantomime. Un de ses consultants, le constitutionnaliste burkinabé Idrissa Traoré – relié à l'Organisation Internationale de la Francophonie, et donc à la France – dit avoir trouvé une forme légale pour imposer à tous les résultats de la mission de recomptage. Selon lui, l'accord signé entre l'Etat haïtien et l'OEA/CARICOM possédait une normativité supérieure aux décisions émanant des institutions haïtiennes. Par conséquent, les résultats se devaient d'être acceptés. Appliquée

à Haïti, la version africaine discutable et discutée de la théorie moniste sur la hiérarchie de normes entre droits interne et international, avec la primauté du second sur le premier, fut le coup de grâce à la démocratie haïtienne – de surcroît donné par un frère présumé de sang.

C'est dans ce climat déjà tendu qu'une nouvelle fit l'effet d'une bombe le 16 janvier : après vingt-cinq ans d'exil à Paris, l'ancien dictateur Jean-Claude Duvalier était de retour sur le sol haïtien. La participation de Martelly au second tour et sa victoire probable était

une garantie suffisante pour que le sinistre personnage se sente dans le droit de faire ce qu'il n'avait jamais osé.

Un peu avant l'atterrissage du vol d'Air France à Port-au-Prince, Didier Le Bret appela Bellerive pour l'informer de l'arrivée de Baby Doc. Il a affirmé, au nom du gouvernement français, ne pas être impliqué dans l'opération et ne pas avoir du tout été mis au courant. Bellerive n'a pas caché son scepticisme. En effet, difficile de croire que les autorités françaises n'aient pas aidé le voyageur et qu'elles n'aient rien su de ses intentions. Si c'était le cas, l'État français fournissait les preuves d'une incompétence flagrante. Le Bret a ensuite demandé l'autorisation d'annoncer publiquement la nouvelle. Bellerive a donné son accord. Cette demande étrange mérite une explication : il se trouve que plusieurs semaines auparavant, Bellerive avait fait savoir à Le Bret qu'il « parlait trop » aux médias. Le gouvernement était incommodé par ses incessantes critiques, suggestions et pressions faites publiquement. Bellerive avait alors attiré son attention en lui disant que ce serait « dommage que soit interrompue [sa] carrière diplomatique, à son début [il s'agissait de son premier poste], à cause d'un pays insignifiant comme Haïti ». La menace implicite d'en faire une *persona non grata* a conduit Le Bret à prendre ses distances avec la presse. C'est ce qui explique

pourquoi il s'est senti obligé de demander l'autorisation gouvernementale – non pas française, mais haïtienne – pour annoncer l'arrivée de Duvalier. Deux attitudes indignes de ses fonctions.

Le même ambassadeur a vécu une situation qui a provoqué des commentaires ironiques et amusés. Un jour où il s'était rendu dans le restaurant *Quartier Latin* de Pétion-Ville, il s'est dirigé vers la table de Patricia Préval, la fille du Président, pour la saluer. Mais celle-ci a tourné la tête et a refusé de lui répondre malgré son insistance. Toutes les personnes présentes ont été témoins de l'outrage. Préval a dû censurer la réaction de sa fille parce qu'elle était contraire aux règles de la diplomatie, cependant en tant que père il a sûrement ressenti de la fierté. Quoi qu'il en soit, le résultat fut le même : l'incident montrait les faux pas de Le Bret et a fait les gorges chaudes

du milieu politique et diplomatique. Si par la suite Patricia Préal a rencontré Didier Le Bret à l'hôtel Karibe pour s'excuser, elle n'a cependant pas manqué de lui reprocher son ingérence électorale :

« Mais Didier, tout de même ! Michel Martelly au Palais National ! ».

L'arrivée de Martelly à la présidence d'Haïti était une grande victoire pour Didier Le Bret, mais en plus elle signifiait sa possibilité de se prononcer à nouveau dans les médias sur les thèmes les plus divers, sans se soucier de réactions comme celles manifestées par Préal et Bellerive. Le nouveau chef d'État étant le résultat de son travail, il pouvait en récolter les fruits. L'un d'eux fut une ingérence permanente, profonde et publique dans des affaires ne concernant qu'Haïti, à tel point qu'à la mi-octobre 2012 des manifestants se sont installés devant l'ambassade française de Port-au-Prince pour protester contre le diplomate indiscret. D'autre part, il n'a pas hésité à se montrer publiquement avec le bracelet rose, symbole du mouvement politique de Martelly. Baptisé d' « ambassadeur courage » à l'occasion du tremblement de terre par une partie de la presse française, Le Bret est devenu l'« ambassadeur rose ». Finalement, l'arrivée des socialistes à la Présidence française a mis un terme à son action désinvolte et offensive et entraîné son retour à Paris à la fin de l'année 2012.

Pendant son séjour en Haïti, Didier Le Bret a exercé ses fonctions de manière insolite, décalée et contraire aux règles diplomatiques les plus élémentaires. Il se comportait comme un proconsul et chacune de ses actions rappelait des épisodes

de l'époque coloniale. Son attitude contrastait avec celle d'un illustre prédécesseur : le

30 septembre 1991, lors du coup d'État militaire contre Aristide, l'ambassadeur français Jean Raphaël Dufour avait protégé, transporté et sauvé la vie du Président déchu. Au risque de sa vie. Dans son véhicule blindé, il était allé personnellement chercher Aristide dans sa résidence encerclée par des militaires putschistes. Sans son attitude décidée et courageuse de véritable garde du corps, Aristide aurait été assassiné.

Interrogé par Frantz Duval du journal *Le Nouvelliste* le 17 janvier 2011, Mulet a affirmé – avec raison – que la Communauté internationale était unie et que ma position était individuelle et personnelle, donc qu'elle ne représentait pas l'OEA :

La Communauté internationale est unie, en front commun : surtout devant cette crise électorale et politique. Toute la Communauté internationale appuie, soutient, défend le rapport de l'OEA. Et là, il n'y a aucune fracture de la Communauté internationale.

Mais quand Duval a tenté de savoir s'il démentait ce que j'avais déclaré, il a simplement et à nouveau démenti la tentative de renversement de Préval. À ma grande surprise, il a signalé que j'avais raison sur les autres aspects et s'est montré d'accord avec mon argumentation :

Il y a des personnes, comme l'ambassadeur [sic] Seitenfus, qui demandent pourquoi ce budget de maintien de la paix n'est pas dédié au développement. Mais c'est un autre volet budgétaire. Il y a les agences de développement qui font leur travail. Nous, on fait le nôtre. Je crois que M. Seitenfus est un homme de bonne volonté, et, lui aussi, il est frustré par la situation du pays, la pauvreté, la misère, etc. Et il voudrait que cet engagement de la Communauté internationale soit plus efficace sur le terrain. Et là, nous sommes d'accord.

Mulet pensait que le problème était avant tout bureaucratique,

provoqué par les contradictions au sein du système des Nations unies. Il avait en partie raison. Toutefois, il ne s'agissait pas d'une simple aide humanitaire mais d'un développement économique et social

– lequel n'était pas une attribution du Conseil de sécurité. Vu que l'on ne voyait que le thème de la sécurité, rien n'a changé et l'échec fracassant de la Communauté internationale s'est confirmé.

L'escalade de la diplomatie coercitive s'est poursuivie. Le 21 janvier, plusieurs personnalités gouvernementales et responsables de *Inite* ont vu leur visa nord-américain suspendu. Jude Célestin, la victime principale de la crise, ne se manifestant pas (« ne se défendant pas » dira Préval plus tard), *Inite* décida de l'abandonner à son propre sort le 25 janvier.

Comme prévu, je suis revenu à Port-au-Prince avant la fin du mois de janvier. Le 28, le CEP organisa une conférence de presse pour annoncer que le deuxième tour des élections aurait lieu début mars, mais sans donner le nom des deux candidats en lice. En dépit de ce qui avait déjà été décidé, il existait encore des résistances par rapport aux décisions du *Core Group*. Le 30 janvier, l'incontournable acteur étranger des crises politiques haïtiennes récurrentes décida de mettre un point final à la dispute. Hillary Clinton venait à Port-au-Prince. La secrétaire du Département d'État avait pris soin d'inviter les représentants des États membres du *Core Group* à l'accompagner dans sa délicate mission. Tous ont décliné l'invitation sous prétexte d'un calendrier déjà fixé, cependant la raison de leur refus était autre. Comme la crise haïtienne avait été provoquée par les États-Unis le soir même de la votation, c'était à Washington de la résoudre.

Après avoir dialogué avec de nombreuses personnalités haïtiennes et étrangères, Hillary Clinton savait que la dernière rencontre était la plus importante. Préval l'attendait dans son modeste bureau à côté des ruines du Palais National. Il était un ami de longue date du couple Clinton, qui avait vu en lui le « Père de la démocratie haïtienne ». Ce sont des accords mélodieux d'une musique imprégnée de sensibilité, d'amitié et de responsabilité historique qu'a entendu un Préval attentif ; très éloignés des propos dictatoriaux, dominateurs et impérialistes prononcés pendant la réunion du 28 novembre. Les États-Unis avaient changé de tactique, mais pas d'objectif. Pour l'atteindre, ils envoyèrent leur meilleure messagère.

La relation des Clinton avec Préval était déjà ancienne. Bill Clinton avait des contacts réguliers avec Préval depuis le coup d'État de Cédras contre Aristide en 1991. En 2005, alors en quête d'un candidat fiable pour mettre fin au gouvernement provisoire de Gérard Latortue, les émissaires nord-américains n'avaient pas hésité à aller jusqu'au village de Marmelade (terre natale de Préval) pour l'inviter à occuper une fois de plus le Palais National.

Bellerive et Cheryl Mills participaient également à la réunion (les images sont présentées dans le documentaire *Fatal Assistance* de Raoul Peck). Pour rappel, M^{me} Mills était chef de cabinet d'Hil- lary Clinton et l'une des avocates de Bill Clinton dans l'affaire Monica Lewinsky ; malgré sa discrétion, elle est connue pour sa présence constante et décisive dans les moments politiquement délicats. Hillary Clinton a pris la parole pour dire qu'elle n'était pas là pour savoir qui participerait au deuxième tour, mais pour tenter de conseiller et d'entendre les allégations de son vieil ami de tant de batailles, afin qu'il sorte grandi de la crise. Rien d'autre. Elle n'avait aucun engagement avec les autres acteurs de la crise ni même avec les trois candidats présidentiels. Son seul intérêt était Préval et son avenir. Allié constant et fidèle, il se trouvait à présent dans une situation difficile parce qu'il était accusé d'agir comme un vil dictateur en imposant un candidat inconnu, dépourvu de représentativité et manipulable.

Les acteurs principaux du drame, à commencer par Préval et Mulet, étaient convaincus que si Jude Célestin était élu, il serait l'ob- jet de manipulations et se transformerait en une marionnette aux mains du président. Pourtant, le comportement digne de Célestin pendant la crise électorale

tend à démontrer qu'ils évaluaient mal la personnalité du candidat de l'Unité.

La responsable de la diplomatie nord-américaine ajouta que c'était dans les moments d'incertitude et de difficultés que l'on reconnaissait ses vrais amis. D'où sa présence en tant qu'amie de Préval et d'Haïti, comme elle l'avait toujours été. Elle lui demandait de faire un dernier geste en faveur de la concorde et de l'entendement ; et ce geste lui garantirait définitivement un lieu spécial dans le Panthéon de l'histoire haïtienne et dans la lutte pour la démocratie sur le continent. Préval a répondu par un sourire ému, mais énigmatique. À ce moment-là, il était le seul à savoir que la crise vivait son épilogue.

En quittant la résidence, M^{me} Clinton a invité Bellerive à les accompagner jusqu'à l'aéroport. Certaine d'avoir obtenu ce qu'elle

désirait, elle se souciait à présent du résultat du deuxième tour. Bellerive dissipa toute appréhension et l'informa que Michel Martelly devait remporter facilement les élections. Ce fut le cas.

Avant d'embarquer et malgré la présence de Bellerive, Hillary Clinton a également critiqué l'ambassadeur Merten pour ses comptes-rendus récents qui mettaient en cause la crédibilité de Jude Célestin en tant que candidat. Pour elle, Célestin lui avait paru être le mieux préparé des trois prétendants pour diriger Haïti. Regret sincère ou manœuvre de diversion teintée d'hypocrisie pour leurrer Bellerive ? Tous les efforts menés par le département d'État sous la férule de Cheryl Mills (bras droit d'Hillary Clinton pour les questions haïtiennes) pour rejeter la candidature de Célestin ne laissent planer aucun doute. Enfin, Mme Clinton a commenté le lien de parenté entre Bellerive et Martelly – ils sont cousins éloignés. Comme il s'agissait de personnes bien élevées et que les décisions étaient déjà prises, la secrétaire d'État s'est autorisée une boutade :

« Bien que vous soyez parents, vous ne chantez pas ? ». Et Bellerive de répondre avec humour : « Mais lui non plus ». Elle lui confessa en souriant qu'elle avait déjà entendu certaines de ses chansons et partageait son opinion.

Le jeudi 3 février, le CEP jusque-là réticent accepta les résultats de la Mission de recomptage et annonça que le deuxième tour aurait lieu le 20 mars entre Mirlande Manigat et Michel Martelly. Les chemins de la délicatesse, des sentiments et du respect utilisés par Hillary Clinton avaient réussi là où

avait échoué un bataillon de diplomates, de politiciens et de fonctionnaires internationaux.

Certains ministres ont protesté contre l'ingérence de la Communauté internationale. Préval, lui, a gardé le silence. Sur la scène internationale, la seule opposition notable est venue du *Black Caucus*, les élus noirs du Congrès des États-Unis, pour qui

« la volonté du peuple haïtien n'avait pas été respectée ». Comme il l'avait fait avec Aristide en 2004, le pouvoir international abandonne Préval. La jeune démocratie haïtienne ressemblait davantage encore à un mort-né.

Tous les dés haïtiens étaient désormais jetés. Le deuxième tour de l'élection présidentielle allait consacrer le candidat du *Core Group*. De son côté, l'électorat haïtien condamnera la succession de scandales parrainés par la Communauté internationale avec le seul instrument à sa portée : l'abstention. Le jour de l'élection, la participation avait atteint le taux médiocre de 22,3 %, le taux le plus bas d'une élection présidentielle dans les Amériques depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale.

Tableau 10 - Élection présidentielle 2011 (votes valides 2^e tour)

Votants inscrits	4 712 693	100 %
Michel Martelly	716 986	15,2 %
Mirlande Manigat	336 747	7,1 %
Abstention	3 658 960	77,6 %

Source : Conseil électoral provisoire

Martelly a été élu avec seulement 15,2 % du total des électeurs inscrits. La sanction électorale est un coup dur pour la légitimité du gagnant, mais elle n'empêche pas son onction. Préval a transmis le pouvoir à Martelly en mai, comme le

prévoyait le calendrier constitutionnel, puis s'est retiré de la vie publique.

Lorsqu'est venu le moment de la réflexion, Préval a dû se rendre compte des erreurs qu'il avait commises. Elles ont été nombreuses, dont notamment :

- › Une mauvaise évaluation de l'incompatibilité entre la dépendance congénitale de son gouvernement et les impositions de la Communauté internationale. Il a tenté de s'en dégager au moment crucial des élections et a échoué ;
- › Son inaction face aux problèmes chroniques des secteurs les plus vulnérables de la société haïtienne, surtout après le tremblement de terre ;
 - › Sa stratégie systématique d'affaiblissement des partis politiques ;
- › Son insouciance constante vis-à-vis de l'institutionnalisation du pays ;

- › La contradiction entre son discours défendant la légalité et la Constitution et les injonctions de nature politique à l'encontre du CEP ;
- › L'erreur de croire qu'il était le seul capable de mobiliser la population. Michel Martelly a prouvé qu'il se trompait ;
- › Sa décision de rejeter la candidature pour l'Unité de l'ancien Premier ministre Jacques Édouard Alexis au profit d'un prétendant peu connu.
- › Sa décision de maintenir en exil l'ancien Président Jean Bertrand Aristide pour hériter de ses votes (ce qui a largement contribué à son élection en 2006), et de satisfaire en même temps la Communauté internationale et l'élite haïtienne. Une telle décision a divisé la gauche et l'a affaibli.

La nouvelle du retour imminent du Président Jean Bertrand Aristide circulait souvent à Port-au-Prince. Invariablement et à l'unanimité, la Communauté internationale rejetait l'éventualité. Le Brésilien Marco Aurélio Garcia considérait que son retour « pimenterait cette cuisine politique déjà compliquée ». Washington exerçait des pressions constantes sur Pretoria pour empêcher son départ sous le prétexte qu'il ne serait pas possible de garantir sa protection sur le sol haïtien. La France et le Canada désapprouvaient publiquement son retour qui ne ferait que compliquer encore plus le tableau électoral.

Aristide tentait de convaincre ses geôliers de son droit de rentrer dans son pays. Lors d'une réception offerte par le gouvernement sud-africain aux autorités étrangères à

l'occasion de la coupe du monde de football de 2010, il en a profité pour demander à Ban Ki-moon d'intervenir en sa faveur. Surpris par la demande, le secrétaire général de l'ONU a avancé une excuse et rapidement quitté les lieux.

Considéré par les acteurs internationaux comme un paria et un lépreux politique duquel il était préférable de garder une distance prudente, Aristide avait aussi été abandonné par des figures importantes de la politique haïtienne. À la fin de son mandat – un peu comme s'il s'agissait de son chant du cygne –, Préval lui a cependant

concéder un passeport qui permettait son retour en Haïti, la veille du deuxième tour de l'élection présidentielle. La promesse faite au moment de l'élection de 2006 était finalement honorée.

Beaucoup ont interprété ce geste comme une démonstration de force vis-à-vis de la Communauté internationale alors qu'il s'agissait en réalité d'une tentative de se faire pardonner par l'Histoire. Ainsi, le « curé des pauvres » est revenu dans son pays le vendredi 18 mars 2011 en compagnie de l'acteur américain et ami de longue date Danny Glover, après 7 années d'exil en Afrique du Sud. Geste ultime mais inutile. Malgré la campagne des mouvements féministes et la position de l'Église catholique, le chanteur tapageur de *koumpa* et candidat de la bourgeoisie haïtienne a réussi à se faire élire avec le soutien indéniable d'une partie de la classe modeste. Autrement dit, la déroute de Préval et la victoire conséquente de la Communauté internationale, menée par les États-Unis et soutenue inconditionnellement par le Canada et la France.

Pour tenter d'effacer les souvenirs désagréables laissés par le nationalisme du gouvernement Préval, en choisissant Martelly le gouvernement des États-Unis montrait clairement qu'il préférait avoir affaire à une présidence haïtienne

néophyte, amatrice et, en prime, absolument dépendante de la Communauté internationale. Toutefois, malgré son inexpérience et ses nombreuses limitations, le gouvernement Martelly a tenté de se débarrasser de certaines chaînes imposées par Washington. Il a notamment essayé, sans succès jusqu'à présent, de reconstituer les Forces armées d'Haïti. Et quand il a menacé d'intégrer officiellement l'Alliance bolivarienne pour les Amériques (ALBA), une visite spéciale de Cheryl Mills a été nécessaire pour le persuader d'abandonner l'idée. En raison des pressions de Washington, Port-au-Prince possède le statut d'observateur et non pas celui de membre de plein droit de l'ALBA.

De plus, Martelly n'a pas seulement ratifié la participation d'Haïti au programme *Petrocaribe* conçu par Chávez et confirmé par Maduro ; il ne tarit pas d'éloges sur la coopération prétendument désintéressée promue par Caracas avec l'Amérique centrale et avec les États insulaires caribéens. Voir Martelly, filleul bien-aimé de

Washington, répondre au poing en l'air de Maduro à la réunion de *Petrocaribe* en juin 2013 à Managua, ne manque pas d'ironie. Un véritable artiste !

À l'occasion de sa dernière visite au Conseil de sécurité des Nations unies le 6 avril 2011, Préval a dressé un bilan des relations entre Haïti et la Communauté internationale. Élégant, il n'a pas laissé transparaître ses blessures et s'est efforcé d'avancer des propositions. En s'adressant à ses compatriotes, il a souligné que

« les opérations de maintien de la paix des Nations unies ont été à chaque fois rendues nécessaires par l'instabilité que nous-mêmes avons créée ». Et il a souhaité que les nouveaux dirigeants

[...] qui sortiront des dernières élections, [pratiquent] une gouvernance d'apaisement, d'ouverture, d'inclusion, de dialogue, de respect des droits d'association et d'expression ; et [que] l'opposition [adopte] une attitude positive de collaboration, fût-elle critique par rapport au pouvoir »

En reprenant une partie du discours prononcé au début de son deuxième mandat présidentiel en mai 2006, qui « malheureusement n'a pas été entendu », il a insisté une fois de plus sur la nature de la crise haïtienne : « L'instabilité en Haïti est due fondamentalement au sous-développement, en d'autres termes à l'insatisfaction des droits sociaux et économiques élémentaires ». Avec cette seule phrase, Préval a démonté et balayé la légitimité de la montagne de courriers, des centaines de réunions, des milliers de déclarations et d'actions des Nations unies et des représentants du Groupe des amis d'Haïti. Au terme de son intervention, il a observé que « la dissuasion

militaire n'est que l'un des aspects de la quête de la stabilité, mais elle ne saurait se confondre avec elle. [...] les chars, les blindés et les militaires auraient dû céder la place à des bulldozers, des ingénieurs, à davantage d'instructeurs de police, d'experts en appui à la justice et au système pénitentiaire ». En outre, il a rappelé que la stabilisation définitive du pays était une prérogative et une obligation des Haïtiens eux-mêmes ; mais allait-il être plus entendu qu'en 2006 maintenant qu'il se trouvait en fin de parcours institutionnel et politique ?

Pour un éminent professionnel de la politique qui a su naviguer sur les eaux tumultueuses du pouvoir et faire preuve, au fil des décennies, d'un savoir-faire et d'un discernement politique aigu lui ayant permis de s'adapter à des circonstances multiples et complexes, l'épilogue de sa carrière a laissé tout le monde perplexe. La seule espérance est que même si le présent le condamne, l'histoire l'absoudra.

Au cours de ce débat sur la situation en Haïti au CSNU, le représentant du Brésil – l'ambassadeur Antônio José Ferreira Simões – a ratifié le soutien brésilien de la farce électorale dirigée par Edmond Mulet. D'après Simões, « la connaissance notable des caractéristiques et des besoins spécifiques d'Haïti a permis à Mulet d'apporter une contribution fondamentale pour le pays »¹⁷⁵.

En définitive, les diverses prises de positions courageuses (parce que légalistes) pendant la crise provenaient du représentant brésilien à Port-au-Prince. La bureaucratie de Brasilia a rapidement repris les commandes du processus et s'est alignée sur la décision du « trident impérial » et des Nations Unies. Cette capitulation a jeté à la poubelle des années d'efforts et anéanti l'espoir de voir l'Amérique latine pratiquer un nouveau modèle pour les opérations de paix des Nations Unies.

Après avoir préparé mon déménagement et salué les personnes pour qui j'avais de la considération, je suis allé à Washington pour rencontrer Insulza. Déférent, courtois, il a dit avoir parfaitement compris ma motivation vis-à-vis d'Haïti. Il m'a demandé de ne pas m'éloigner de l'OEA et proposé de le représenter à Managua. En plus d'une société fracturée, le Nicaragua est le deuxième pays le plus pauvre des Amériques. Donc, j'ai accepté.

_____ Je n'avais pas l'intention de retourner en Haïti, mais Préval ne l'entendait pas ainsi. Quelques jours avant de quitter la présidence, il m'a fait savoir que le gouvernement et le peuple haïtiens souhaitaient me rendre hommage. C'est sous une tente installée à côté des ruines du Palais National, en présence de plusieurs ministres, de Bellerive, d'Igor Kipman et de Cristobal Dupouy, que j'ai reçu de

175. Simões, Antônio José Ferreira, *Eu sou da América do Sul*, Éd. Funag, Brasília, 2012, pp. 114-115.

Préval l'Ordre de Chevalier de la République d'Haïti pour mon « courage en la défense de la dignité du peuple haïtien ». Cette médaille, d'apparence simple mais pleine de sens, a largement récompensé le peu que j'ai réussi à offrir à Haïti au long de ces dernières années. Je n'avais pas imaginé en foulant la terre de Dessalines en 1993 que j'allais vivre les événements mémorables relatés dans cet ouvrage. Je n'imaginai pas pouvoir connaître les institutions, les hommes et moi-même dans des circonstances aussi exceptionnelles. Je n'imaginai pas qu'en étant simplement moi-même mon nom resterait gravé dans la mémoire du courageux peuple haïtien.

Conclusion

« Pour le pays, Pour les ancêtres, Marchons unis,
Dans nos rangs, point de traîtres !
Du sol, soyons seuls maîtres ».

La Dessalinienne,

hymne national d'Haïti. Paroles de Justin Lhérisson, 1904.

Parmi l'éventail des contradictions choquantes de la réalité haïtienne, celle qui met en cause la destinée des peuples et des nations occupe un lieu à part ; un abîme sépare les promesses faites lors des luttes victorieuses pour l'indépendance et la libération des esclaves, de la réalité actuelle frustrante et indigne.

Loin de moi l'intention de désigner un bouc émissaire ou des coupables de l'état de délabrement qui touche le pays. L'inventaire serait fastidieux et trop long. Après avoir fait la lumière sur la responsabilité internationale, le moment est

venu de mettre l'accent sur la complicité de certains groupes d'Haïtiens dans ce véritable – et apparemment incompréhensible – suicide collectif.

Cohabiter avec les vicissitudes haïtiennes pendant deux décennies est une expérience qui offre des enseignements précieux. Le premier d'entre eux est le constat de l'attitude misérabiliste qui règne dans le pays. Quel que soit le problème (le simple maintien du réseau routier ou la réforme complexe du système judiciaire), les responsables haïtiens déclarent de manière irresponsable qu'ils vont

solliciter des aides internationales. La spontanéité et l'automatisme de ces réactions sont devenus si naturels qu'ils font partie intégrante de la psychologie du pouvoir tel qu'il est conçu et actuellement pratiqué en Haïti.

En s'institutionnalisant dans les activités les plus diverses et les plus variées sur l'ensemble du territoire, les ONGAT et leur philosophie purement d'assistance ont fini par plonger une grande partie de la population dans la misère. Le milieu fermé du monde rural et son agriculture de subsistance sont sans doute le dernier bastion de résistance. Pour combien de temps ?

Rares sont les voix qui incitent les Haïtiens à faire preuve de responsabilité. Quand elles se présentent, elles sont rapidement étouffées par des appels impudiques à la charité internationale – laquelle occupe l'espace et l'inconscient du pays. Elle l'adultère, le subjugué, l'humilie. Où sont les principes de dignité, de courage et de dévouement qui ont marqués l'histoire haïtienne ?

Les diatribes apparemment nationalistes ne réussissent pas à cacher le grand désamour qui existe entre les Haïtiens et Haïti. On ne peut pas prendre au pied de la lettre les déclarations enflammées de certains quand on observe le collectif en action. La liste d'exemples est tristement longue : la destruction systématique de l'environnement ; le comportement antisocial répété et généralisé (avec notamment la transformation des villes haïtiennes en décharges à ciel ouvert) ; le transport humain insensé et indigne ; le régime esclavocrate du « modèle » *restavèk* ; les

conditions inhumaines dans lesquelles vivent de larges pans de la population, entre autres. Pourtant, il faut ajouter à ce sombre portrait social la force morale du peuple haïtien et le tempérament de son âme. Dominée par une vie spirituelle intense, une ténacité unique, un courage constant, un optimisme contagieux et une joie de vivre, la population d'Haïti surprend et interroge.

C'est dans ces conditions extrêmes que se manifeste une culture artistique forte, originale et fascinante. Ses peintres, ses écrivains, ses sculpteurs, ses artisans et ses musiciens s'inspirent de ce monde inhospitalier et en extraient des œuvres marquantes.

Ce nonobstant, ils ne parviennent pas à rendre l'essence du mal haïtien moins intolérable.

L'inadaptabilité haïtienne au monde moderne est de nature culturelle. Nombre d'auteurs ont tenté d'expliquer que Haïti était, de fait, une Afrique déracinée. Rien de plus distant de la réalité. À commencer par le mépris que les Haïtiens ressentent vis-à-vis de l'Afrique et, donc, de leurs origines.

La majorité des intellectuels haïtiens est partie prenante de la catastrophe qui s'est abattue sur le pays au cours des dernières décennies. Sans leur complicité, Haïti n'aurait pas atteint ses niveaux actuels de délabrement et de désespérance. Ces citadins et petits bourgeois constituent le fer de lance des partis politiques quand ils ne font pas eux-mêmes une carrière dans la politique. L'attitude de l'intellectuel haïtien est singulière. Au lieu d'utiliser le doute comme levier civilisateur et de chercher à comprendre les dilemmes pour pouvoir les expliquer et trouver des solutions rationnelles et conciliatrices, les intellectuels haïtiens constituent une brigade de lutte soutenant l'incompréhension, l'affrontement inconséquent, la diatribe extrémiste et les intérêts de groupes et de clans. Leur tactique principale est la disqualification de l'adversaire, le rejet *in limine* de tout ce qu'il représente ou

exprime, le libellé accusateur qui ne laisse aucune brèche pour laisser passer l'espérance d'un dialogue.

Beaucoup de sociétés sont marquées par l'impuissance et l'insignifiance des intellectuels. En Haïti, la situation est inverse : les intellectuels jouent un rôle politique de premier plan mais il est imprégné de toute-puissance, de sentiment de supériorité en face d'une majorité semi-analphabète, d'une incapacité à promouvoir un débat politique et social ouvert et salutaire, de l'habitude de copier tout ce qui vient de l'étranger, d'une absence de volonté de rompre avec l'ordre politico-social inique, de l'absence de préoccupations par rapport aux difficultés que connaît leur peuple.

Une partie des intellectuels haïtiens articule un discours inaudible devant les drames nationaux. En corroborant, en prolongeant et en approfondissant l'ineptie de la situation actuelle, elle pervertit

et trahit sa fonction sociale. Cette partie n'exerce pas le rôle de phare qui devrait être le sien. Elle ne perçoit la réalité de son pays qu'à travers les villes, et en particulier Port-au-Prince. Les paysans ne sont pas dans son champ de vision. Le pays d'Haïti, profond et éternel, ne l'intéresse pas parce que c'est un monde qui ne veut pas se plier à la modernité.

La présence massive des ONGAT en Haïti est une source de travail pour certains intellectuels, non pas pour penser sur le sujet mais pour élaborer des comptes-rendus qui justifient leurs actions. Les quelques intellectuels qui plongent dans l'étude des dilemmes et des contradictions du pays font partie du milieu littéraire. Ils sont les rares à témoigner d'une pensée sociologique et anthropologique véritablement nationale.

Il est possible d'affirmer que l'inadaptabilité à la démocratie ne provient pas du peuple haïtien mais de son élite, surtout économique, et des gouvernements des principaux pays qui se sont baptisés eux-mêmes « Amis d'Haïti ». Ou, comme l'affirme Mark Weisbrot, ce sont « les États-Unis qui ne sont pas prêts pour cohabiter avec une Haïti démocratique ».

Haïti n'est pas un État ruiné. Haïti est un pseudo-État qui ne survit que grâce à l'indulgence d'une partie de la Communauté internationale. Elle lui fournit un très grand nombre de services de base qui sont de responsabilité publique ; elle soutient son administration bureaucratique. Les apports annuels de ressources pour les dépenses courantes prévues dans le budget national constituent une pratique systématique.

Partant de là, que dire du paiement (par l'intermédiaire de bourses pour des recherches présumées, des sociétés de conseil et des entreprises fantômes) des salaires des hauts fonctionnaires de la République ? Un rapport du FMI – jamais rendu public, cela va de soi – a constaté que pendant le gouvernement Préval 34 hauts fonctionnaires se trouvaient dans cette situation.

Comment accepter que des gouvernements étrangers rémunèrent ceux qui représentent le pays avec lequel ils devront négocier ? Partout ailleurs dans le monde, une telle pratique serait

qualifiée de corruption passive (du fonctionnaire haïtien) et active (du corrupteur étranger) de la fonction publique. En Haïti, non. Certains estiment même que c'est le seul moyen dont dispose le pays pour garder ses techniciens qualifiés.

Un quasi-État ne survit pas sans la protection et la complicité d'États parrains. Or, ces derniers ne sont pas du tout intéressés par une autre stratégie que celle basée sur l'assistance humanitaire.

Officiellement, Haïti est un État souverain. Ses frontières sont reconnues et incontestées. Il octroie la nationalité à la population qui vit sur son territoire. En même temps, son pouvoir policier est limité et sa capacité d'autogestion réduite, pour ne pas dire insignifiante. Du point de vue des principes weberiens, cela équivaut à dire que la souveraineté haïtienne ne dépasse pas la fiction juridique. En réalité, Haïti possède un éventail d'éléments qui en font un État détenteur d'une souveraineté négative.

Livrés à leur propre sort, des États fantômes comme Haïti mourraient et ressusciteraient probablement sous forme de révolte ou de révolution. Le maintien de la dépendance internationale fait végéter son peuple depuis des décennies tandis que l'industrie de l'aide internationale a un bel avenir devant elle.

Je me suis souvent demandé si le cœur du dilemme était l'intérêt du gouvernement en particulier et de l'élite haïtienne en général à maintenir le peuple en otage et à utiliser sa misère comme monnaie d'échange avec la Communauté internationale. La tactique revient à paralyser toute possibilité de changement et d'avancées de la société haïtienne afin de faire en sorte que la Communauté internationale et la MINUSTAH restent en Haïti pour garantir sa sécurité et sa viabilité politique. En plus, les ressources de l'aide étrangère seraient versées à ceux censés les recevoir. Dans ce cas, la Communauté internationale constituerait, sans le déclarer et par le biais des Nations Unies, une sorte de protectorat de permanence indéfinie étant donné la paralysie du pays.

Sous couvert des interventions étrangères multiples, Haïti s'est transformée en un protectorat sous la tutelle des Nations Unies – même si personne n'ose le reconnaître. Les fonctions du Conseil

de tutelle, créé en 1945 et éliminé par une réforme récente, ont été ressuscitées par le Département des opérations de maintien de la paix et certains États complices. À l'origine, ce Conseil était chargé d'administrer provisoirement et de manière partagée des territoires coloniaux qui avaient acquis leur indépendance mais ne réussissaient pas à la mettre seuls en œuvre.

L'histoire des interventions révèle que dans la grande majorité des cas la décision d'intervenir obéit à un rite sommaire. Même lorsqu'elles sont légitimées, elles manquent d'analyse et de réflexion stratégique, comme dans le cas de la MINUSTAH. Avec une circonstance aggravante : des soldats ont été envoyés là où il n'y avait pas de guerre ni d'ennemis à combattre.

Beaucoup de questions restent sans réponses : utiliser des soldats pour faire autre chose que la guerre est-il justifié ? Comment comprendre qu'un pays en paix, dépourvu de forces armées, soit occupé militairement ? Comment expliquer que des militaires étrangers soient chargés de la formation des forces policières haïtiennes ?

Le décalage entre les exigences de la réalité policière en Haïti et la présence des forces militaires étrangères fait réfléchir et dérange. Tous sont d'accord pour dire que la MINUSTAH telle qu'elle a été conçue et structurée (et malgré l'apport latino-américain) n'est pas adaptée aux multiples exigences de l'entreprise.

Les Nations Unies sont à l'origine d'exemples novateurs de modalités d'intervention internationale, cependant elles n'ont

pas su définir leurs objectifs ; et sans objectifs, impossible d'adopter une stratégie pour sortir de la crise.

Soucieuse de ne pas répéter l'échec des six missions précédentes, la MINUSTAH a l'intention de se retirer uniquement quand elle sera sûre de ne pas devoir revenir. D'un autre côté, elle ne réussit pas à définir les termes de son retrait. La raison en est simple : les principaux défis et dilemmes haïtiens ne se trouvent pas dans le domaine militaire ou sécuritaire. Convoquer des généraux et des colonels pour définir les orientations d'une société, c'est faire l'économie de la complexité de la tâche.

À cela s'ajoute le fait que s'il est relativement facile de prendre la décision d'intervenir, il n'en est pas de même quand il s'agit de mettre un point final à l'intervention. Dans le cas d'interventions dirigées par le Conseil de sécurité des Nations Unies, il faut en plus que tous les États membres permanents soient d'accord pour le retrait. Or, les États-Unis comme la France sont susceptibles de s'y opposer et de maintenir le *statu quo* actuel à cause de leurs intérêts spécifiques.

En Haïti, le « trident impérial » exerce un tutorat informel. La participation massive de l'Amérique latine à partir de juillet 2004 aurait dû changer radicalement la nature de la relation internationale avec Haïti. Ce ne fut pas le cas. Le seul changement observé a été l'augmentation du nombre de tuteurs.

Le cas haïtien montre combien les puissances démocratiques ne respectent pas les règles et les procédures démocratiques dans leurs affaires étrangères. Le comportement des membres de la Communauté internationale en Haïti s'inspire de la formule de Pascal : à l'intérieur de leurs frontières respectives, ils respectent la démocratie, dans leurs relations avec Haïti ils adhèrent à l'autoritarisme. Leur démocratie interne et leur autoritarisme externe sont les deux faces de la même monnaie. Des puissances démocratiques

perçues comme exemplaires bafouent systématiquement les principes directeurs de la démocratie.

En plus de la stratégie de la *commodity* de la misère, un autre avantage comparatif haïtien a été identifié. Comme cela s'est produit pendant la dictature de Jean-Claude Duvalier, il a été décidé (décision inspirée par le Groupe des amis d'Haïti) – d'utiliser une main-d'oeuvre très bon marché pour faire venir de grandes industries de textiles pour le marché des États-Unis. À titre d'exemple, le flambant Parc industriel de Caracol (PIC) a reçu 124 millions de dollars US de l'USAID.

Nous persistons à vouloir répéter le modèle raté qui accélère le processus de migration entre la campagne et la ville et risque de faire disparaître complètement l'agriculture traditionnelle de subsistance. Les intérêts du plus grand producteur agricole mondial

coïncident avec les conseils provenant du FMI : comme elle ne possède pas d'économie d'échelle et qu'elle n'est pas compétitive, l'agriculture haïtienne doit être abandonnée.

Mise en œuvre depuis les années 1980, la stratégie des États-Unis fait d'Haïti le quatrième plus grand client pour ses exportations de riz. Le riz étant la base de son alimentation, le pays était autosuffisant dans les années 1970. Actuellement, il importe

90 % de sa consommation et vit dans une crise permanente d'approvisionnement.

Le libéralisme assisté mêlé à l'humanitarisme inconséquent constitue la formule exacte et achevée du désastre.

Si dans la phase de reconstruction du pays les politiques restent les mêmes, Haïti perdra l'opportunité de sortir finalement de la situation de pénurie et de misère qui sévit depuis plusieurs générations.

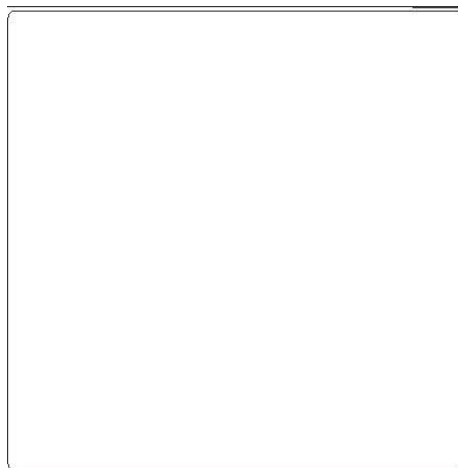
Les États, les organisations intergouvernementales et la Communauté internationale ne disposent pas de paramètres et d'expérience pour traiter d'un cas si extrême. Utilisé pour reconstruire l'Europe occidentale dévastée après la Seconde Guerre mondiale, le Plan Marshall ne peut pas servir de paradigme dans la mesure où il visait surtout la reconstitution d'infrastructures physiques. Le défi haïtien requiert la reconstruction d'institutions, l'identification de dispositions productives aujourd'hui inexistantes et, surtout, l'adaptation de la coopération étrangère à ses conditions culturelles et anthropologiques. Bien qu'inédit et plein de vicissitudes,

l'accompagnement international en Haïti doit être perçu comme une mission difficile mais pas impossible.

Face au bilan désastreux de l'apport international en Haïti, je propose une liste succincte de ce qui devrait être mis en œuvre pour diminuer les erreurs et orienter les actions de la Communauté internationale en Haïti :

Les dix commandements sur Haïti

1. Sans coordination efficace à tous les niveaux, la crise haïtienne s'étendra sur plusieurs décennies.
2. Être solidaire, ce n'est pas être le remplaçant de quelqu'un.
3. L'ensemble d'actions de la coopération internationale doit obligatoirement renforcer les capacités de l'État haïtien.
4. Au-delà du dispositif institutionnel, la démocratie doit répondre aux besoins des personnes, donc être efficace.



5. Les interventions répétées de la Communauté internationale sur les sujets internes d'Haïti confirment qu'il y a, au-delà de l'existence évidente d'une « question haïtienne », des incompréhensions, des vicissitudes et des inadaptations dans notre manière de faire avec le pays. Si ce n'était pas le cas, il n'aurait pas été nécessaire d'y retourner à six reprises.
6. La qualité d'une mission de paix est inversement proportionnelle à sa durée.
7. Avant d'être une question qui interroge l'Humanité et les Amériques, les défis haïtiens appartiennent d'abord aux Haïtiens eux-mêmes.
8. La crise haïtienne se définit comme un conflit domestique de faible intensité, marquée par une volatilité politique élevée et un niveau socio-économique très bas.
9. Le tremblement de terre du 12 janvier 2010 a occasionné des difficultés qui ont laissé tout le monde désarmé.
10. Des promesses sans concrétisation constituent une source de frustration.

Le principe fondamental qui doit guider l'attitude de la Communauté internationale est que les problèmes d'Haïti appartiennent aux Haïtiens. L'aide internationale dans sa conception traditionnelle génère de la dépendance au lieu de l'autonomie. La centralité du gouvernement et de la société haïtienne dans la gestion de la crise reste une condition *sine*

qua non pour s'approprier des propositions et des projets venant d'ailleurs.

Une autre condition est la responsabilité hémisphérique en face du défi. La pire catastrophe qui a atteint les Amériques a besoin d'un continent uni autour d'un seul objectif : aider le peuple haïtien à se relever. Le vieux principe de la *sécurité* collective continentale doit être perçu sous la perspective d'un nouveau principe : celui de la *solidarité* collective continentale.

Il faut laisser de côté les manifestations de volontés unilatérales, les stratégies bilatérales et la croyance tenace que la qualité de l'aide privée est supérieure à l'aide publique. Enfin, il faut également abandonner l'idée que les autorités haïtiennes ne peuvent être les interlocutrices principales de la reconstruction nationale.

Si la solidarité doit se manifester de manière organisée à une échelle hémisphérique, le Brésil et les États-Unis ont incontestablement une responsabilité particulière. Trois pôles du Nouveau Monde ont servi d'aimants au trafic honteux d'esclaves : le versant occidental de l'île d'Hispaniola, la région de Bahia au Brésil et certaines régions qui constituent aujourd'hui les États-Unis d'Amérique. Ce lien singulier découle de l'histoire, de la culture, de croyances et de la manière de vivre de ce même peuple, retiré du sol africain, divisé et déchiré par les détournements et les injustices du passé.

Dans la perspective hémisphérique, la solidarité extra-continentale doit donc se tourner vers Haïti. La générosité internationale doit trouver une structure agile et efficace, qui tienne compte de la complexité et des difficultés imposées pour un défi unique. Une solidarité sans organisation est synonyme d'inefficacité, de gâchis et de frustration. Le volontarisme est une condition indispensable mais pas suffisante.

Le double jeu exercé par certains pays en Haïti doit cesser. Depuis 1996, le Canada collabore à la formation de la police nationale haïtienne, cependant les résultats sont insignifiants. Ottawa destine également une partie importante de son aide au développement d'Haïti, mais dans le même

temps il vide le pays de ses ressources humaines les plus qualifiées, en particulier dans le domaine stratégique de la santé.

Les disputes et les divisions dans les Amériques doivent être perçues comme accessoires si on les compare au drame vécu par Haïti, un pays qui, au début du XIX^e siècle, a offert au monde l'exemple de la lutte contre le colonialisme, le racisme et l'esclavage. Aujourd'hui, Haïti doit être le point de rencontre de nos divergences en attribuant un autre sens à l'expression « Nouveau Monde ».

Le défi que doit relever l'Amérique latine aujourd'hui consiste d'abord à définir *comment*, avant *quand*, se retirer de l'imbroglio caribéen. Le temps de l'enchantement et des rêves coopératifs appartient au passé. Certains estiment même que la bonne volonté de la région a été utilisée de façon malveillante par les puissances qui contrôlent la politique haïtienne. L'ancien Président Lula – dont la bonne volonté et le dévouement à la cause haïtienne sont incontestables – a été manipulé ou s'est laissé manipuler. Le non-respect systématique de promesses faites à Haïti et la dérobade brésilienne dans les moments cruciaux tend à prouver que s'immiscer dans les sujets caribéens ne possède pas le pouvoir de remettre en question la stratégie du « trident impérial ».

Au milieu de l'année 2012, le Brésil semblait avoir pris l'initiative d'entamer des discussions pour « ne pas perpétuer sa présence en Haïti » – selon Celso Amorim, ministre de la défense. En fait, les débats n'ont pas progressé même s'ils ont été relancés par le président de l'Uruguay, José Mujica, au début de novembre 2013. Mujica estimait que « si en 10 ans nous n'avons pas pu résoudre ces questions, il est évident que le chemin doit être différent »¹⁷⁶.

La qualité d'une opération de paix est inversement proportionnelle à sa durée. Le véritable succès de cet exercice se juge

au moment où il prend fin. Autrement dit, seule la mort d'une mission de paix prouve son utilité et sa pertinence.

La bureaucratie internationale et certains intérêts nationaux qui soutiennent la continuité de la MINUSTAH mettent en avant son rôle dissuasif et la répression des actes criminels qui ont lieu en Haïti. Si cette justification est la raison essentielle de la MINUSTAH, alors un grand nombre de pays dans les Amériques et de par le monde devraient abriter des opérations de paix avant de les envoyer en Haïti.

_____ Dans ses actions et omissions en Haïti depuis 1993, l'organisation des Nations Unies a fait preuve d'une précarité institutionnelle, organique, opérationnelle mais aussi morale, avec la non-reconnaissance de sa négligence coupable dans l'épidémie de choléra.

176. « Mujica annonce le retrait des soldats uruguayens d'Haïti », *Opera Mundi*, 16 novembre 2013.

Les dommages ne sont pas passés inaperçus. Un récent sondage a montré que seulement 10,9 % de l'opinion publique haïtienne faisait confiance et avait du respect pour la MINUSTAH¹⁷⁷.

Les Nations Unies devraient tirer des leçons de leur échec en Haïti et :

- a. transférer les ressources et les responsabilités à la CARICOM et à l'OEA, pour permettre que les organismes régionaux accompagnent Haïti en remplacement de l'organisation universelle pachydermique ;
- b. changer définitivement le noyau central de son action, en abandonnant la sacro-sainte perspective de sécurité au profit d'une perception multidimensionnelle où prédominent les défis socio-économiques ;
- c. amener les fonctionnaires qui représentent l'organisation universelle en Haïti à abandonner la lâcheté comme principe et le mensonge comme instrument – comme cela est apparu dans plusieurs épisodes relatés dans cet ouvrage.
- d. organiser des débats pour créer une organisation mondiale de

« troisième génération » selon les paramètres définis et proposés par Maurice Bertrand.

En accédant à la normalité démocratique, Haïti récolterait les fruits promis par l'Occident. Pratiquement trois décennies ont été consommées dans une quête interminable du paradis démocratique. Pendant cette période, le pays s'est ruiné économiquement, son agriculture traditionnelle a été abandonnée, son peuple est devenu encore plus pauvre, son

État plus faible et ses institutions systématiquement niées ; le tremblement de terre l'a prostré, le choléra a pollué ses eaux et fait de milliers de victimes.

_____ Face à l'hécatombe haïtienne, un seul chemin subsiste pour la Communauté internationale : changer radicalement de principes et de stratégie. Dans le cas contraire, Haïti restera dans les limbes des problèmes internationaux insolubles et une grande partie de la responsabilité lui sera imputée.

177. Sondage réalisé par l'entreprise Newlink de Miami, *Le Nouvelliste*, 12 juillet 2013.

Postface

**Jusques à quand, « amis » et
prédateurs d'Haïti ?**

Cary Hector

Au chapitre 14 de son ouvrage-témoignage, Ricardo Seitenfus rap- porte l'extrait suivant d'une conversation téléphonique avec le Secrétaire Général de l'OEA, le Chilien José Miguel Insulza Salinas :

« Ricardo, il semble que tu aimes Haïti ? » Réponse étonnée à l'autre bout du fil : « Bien sûr. Sinon je ne serais pas là (...). J'avoue, Secrétaire (Général), que je suis seulement à l'OEA parce qu'elle me permet d'être en Haïti ».

Conversation antérieure à celle du 20 décembre 2010 entre le Secrétaire Général de l'OEA et son Représentant en Haïti : « Ricardo, ça ne va plus. Je subis des pressions excessives et continues. Ce que tu as dit dans l'interview est incompatible avec tes fonctions. Je te demande de partir immédiatement en vacances et de revenir en Haïti dans un mois pour dire au revoir et chercher (tes) affaires ».

_____ De quelle interview s'agit-il ? Celle réalisée avec le journaliste suisse Arnaud Robert, du journal de Genève : Le Temps. Elle servira opportunément de pièce à conviction pour le diktat de mise à l'écart de Seitenfus, à la fin de ses deux années de mission en Haïti (2008-2010)¹⁷⁸. Intitulée « Haïti est la preuve de l'échec de

178 Seitenfus avait préalablement sollicité et obtenu une prolongation de son séjour jusqu'au 31 mars 2011.

l'aide internationale », cette interview (reproduite également dans le chapitre 14) a fait mouche comme amorce médiatique des positionnements qui vont progressivement camper l'auteur comme un pourfendeur solitaire et atypique des méfaits et travers de la Communauté Internationale en Haïti. Un lanceur d'alerte (« *whistleblower* ») à la Snowden... avant la lettre.

A travers les deux extraits rappelés précédemment, à mon tour j'entreprends de faire écho au constat de Raoul Peck au début de sa préface : « Ricardo Seitenfus nous livre un puissant témoignage sur le rôle de l'International en Haïti (...). Il exprime ici une parole rare (...). C'est la parole d'un véritable ami (...). Un ami qui a le courage de dire les choses telles qu'elles sont, même lorsqu'elles font mal ».

J'ajouterais volontiers : pas seulement sur l'International mais aussi sur nous Haïtiens – objet de son amitié agissante – (notre histoire, notre culture, notre classe politique, etc.)¹⁷⁹. Voir notamment les chapitres 2 : « La nature du dilemme haïtien » et 10 : « René Préal, le Florentin des Caraïbes ». Prêtons attention à son miroir tendu à nous sans complaisance et, en ce qui me concerne, ne serait-ce que pour esquiver la tentation d'omission passive, l'auteur ayant pu, à l'occasion d'un récent séjour à l'Université Quisqueya¹⁸⁰, relater à nouveau ses observations décapantes sur les relations entre la Communauté Internationale et Haïti devant un public alerte et participatif.

_____ Une exigence d'attention d'autant plus indiquée que les interpellations de Seitenfus à notre endroit, au-delà de

certains rappels historiques longtemps acquis, d'autres plutôt imprécis sous sa mouture, s'articulent d'emblée à notre actualité contemporaine ; d'évidence, celle-ci apparaît familière à l'auteur, pour l'avoir cernée de près en tant qu'observateur de terrain et analyste comparatiste établi. A preuve, tout au long du chapitre 10, de brefs énoncés de thématiques indicatives des problèmes et solutions possibles du

179 Voir Ricardo Seitenfus, « The Nature of Haitian Politics and International Challenges », *The Journal of Peacebuilding and Development*, vol. 6, n° 3, 2011.

180 Comme invité et participant à la « Table ronde autour de la question électorale en Haïti », organisée par la « Chaire Louis-Joseph-Janvier sur le Constitutionnalisme en Haïti » de l'Université Quisqueya, le vendredi 6 février 2015. Voir *Le Nouvelliste*, 7-8 février 2015.

?

403

« dilemme haïtien », entendu – sans langue de bois auto défensive – comme notre imbroglio politique récurrent qui a pour références : transition, dialogue, consensus, pacte de gouvernabilité, constitution, élections, etc.

A titre illustratif :

« De toutes les expériences de transition politique entre une dictature et une démocratie, celle d’Haïti n’a pas été seulement longue, chaotique et toujours retardée ; elle est la seule à ne pas pouvoir encore définir les règles du jeu de la lutte pour le pouvoir ».

«L’acceptation des différences et la coexistence de points de vue contraires n’est pas concevable dans la vie politique haïtienne (...) Il s’agit d’un système politique inspiré par la quête permanente de situations de crise qui en viennent à faire partie du modus vivendi politique et à devenir une norme fondatrice».

« (...) Sans une réforme profonde et véritable du système électoral haïtien, étape initiale d’un processus de changements politiques qui mèneraient à la signature d’un pacte de libertés et garanties démocratiques, la stabilité politique d’Haïti est impossible».

Opposera-t-on à Seitenfus une parade platement « négativiste » ? Elle serait tout à la fois simpliste, stérile et surtout vaine, car, sans être pour autant le premier à l’énoncer ou à le concevoir, il dit vrai parce que adossé à des données

historiques récurrentes et empiriquement vérifiables. L'on pourrait sans doute rappeler et faire valoir que bien d'auteurs et d'acteurs (politiques) haïtiens l'auront précédé dans cette démarche de mise à nu du « dilemme haïtien ». Reste que Seitenfus aura eu le mérite incontestable d'avoir projeté ses constats, non pas – à l'instar de nombre d'experts en haitianologie – comme des énoncés ex cathedra voire moralisateurs, mais comme l'expression objective d'éléments factuels endogènes ayant facilité la rémanence d'actions et de postures contreproductives de la Communauté internationale vis-à-vis d'Haïti.

Quant au chapitre 10 : «René Préval, le Florentin des Caraïbes », il n'aura pas manqué de susciter étonnement, admiration et contro- verses – et pour cause ! En effet, d'une manière générale, les juge- ments portés jusqu'ici sur l'ancien Président Préval tendent plutôt

à le confiner au banc des accusés sinon à le « démoniser » – tant sa personnalité dérange, déconcerte ou apparaît « insaisissable »¹⁸¹.

Or voilà qu'un observateur de haute lignée, étranger de surcroît, lui tisse un bouquet d'excellence, inusité et enviable à plus d'un titre. A commencer par le condensé sous-jacent à l'image du « Florentin des Caraïbes » : finesse, perspicacité, « cynisme » à la Machiavel, tout comme on a pu laisser entendre que l'ancien Président français, François Mitterand, aura été un maître-escrimeur de la politique... Mais qu'on ne s'y trompe pas : fidèle à son souci de paramétrer la présence de la Communauté internationale en théorie et en pratique, Seitenfus campe Préval à la fois en soi comme acteur national et en interaction avec ses interlocuteurs de ladite Communauté, en particulier du *Core Group*.

En a émergé un « personnage fascinant, mystérieux, réservé, plein de contradictions, actuellement peu compris même si on peut supposer que l'histoire lui rendra probablement justice ». « Face à ses interlocuteurs internationaux, Préval se défendait comme il pouvait, en se servant de ce qu'il avait à sa portée. Sa tactique était simple : attaquer avant d'être attaqué ; fragiliser avant d'être fragilisé ; identifier et exploiter les brèches éventuelles de son adversaire». (...) (Il) se comportait avec dignité et n'a jamais cessé d'être un compétiteur audacieux, courageux, perspicace et malin ».

Glanées ici et là, ces citations doivent être réintégrées dans leur contexte d'ensemble. Surtout, elles ne sauraient se

substituer à la lecture intégrale du chapitre 10, notamment pour saisir véritablement « l'antihéros Préval » (Seitenfus dixit) en représentation et en action, mais aussi pour constater, avec l'auteur, les effets de son comportement florentin, parfois déstabilisants sinon dévastateurs, sur ses vis-à-vis de l'International...

_____ Toutefois, le portraitiste empathique de Préval ne cache pas ses relations amicales avec son « sujet », celles-ci tout empreintes de chaleur et de confiance. Capable de distance, il ne ménage pas non plus ses critiques à son endroit : à la fin du chapitre 15, il égrène une liste

181 Voir Claude Roumain, *L'Énigme Préval*, Port-au-Prince, Éditions Henri Deschamps, 2011.

Fred Brutus (sous la dir. de),

100% Préval, Port-au-Prince, C3 Éditions, 2011.

?

405

de huit erreurs – et non des moindres – parmi les « nombreuses », écrit-il, commises par Préval. Malgré tout, Seitenfus constate : « (...) l'épilogue de sa carrière a laissé tout le monde perplexe. La seule espérance est que même si le présent le condamne, l'histoire l'absoudra ». Clin d'œil à Fidel Castro après l'échec de La Moncada ?

Quoi qu'il en soit, la réponse à l'intitulé interrogatif de cette postface renvoie à l'objet principal de la chronique captivante et durablement révélatrice de Seitenfus, à savoir l'histoire – passée, présente et à venir – des relations entre la Communauté internationale et Haïti. En fait, cette réponse ne dépend ni des «amis» et prédateurs d'Haïti, encore moins de Seitenfus lui-même, même si, en conclusion de son ouvrage, il propose « une liste succincte de ce qui devrait être mis en œuvre pour diminuer les erreurs et orienter les actions de la Communauté internationale en Haïti » – liste formatée en injonction biblique comme « les dix commandements sur Haïti »...

Encore et toujours, la réponse dépend de nous, Haïtiens, comme acteurs et sujets (conscients) de notre destin national. Une fois de plus, il s'agirait d'actualiser le précepte d'Antéonor Firmin, émis en

1910, un an avant sa disparition : le sursaut national ou l'occupation étrangère ! Ce sursaut ne se commande pas. Il peut émerger à travers le dialogue interactif, le consensus raisonné et le patriotisme constructif. Avec le concours de tous les amis authentiques et non prédateurs, à la Seitenfus !

Cary Hector

Mars 2015

Politologue, Université Quisqueya et Société Haïtienne
d'Histoire, de Géographie et de Géologie

Bibliographie

Ouvrages

- AMORIM, Celso, *Breves narrativas diplomáticas*, Éd. Benvirá, São Paulo, 2013, 167 p.
- AZEVEDO, Célia Marinho de, *Onda Negra, Medo Branco: o negro no imaginário das elites – século XIX*, Paz e Terra, Rio de Janeiro, 1987, 250 p.
- BADIE, Bertrand, *La diplomatie de la connivence : les dérives oligarchiques du système international*, La Découverte, Paris, 2011, 273 p.
- BARRETO, Fernando de Mello, *A política externa após a redemocratização*, Tomo II – 2003-2010, Brasília, Funag, 2012, 668 p.

BELLAMY, Alex J., *Responsability to Protect*, Polity Press,
Cambridge,

2010, 249 p.

BLACKBURN, Robin, *The American Crucible: Slavery,
Emancipation and Human Rights*, Éd. Verso, London, 2011, 502
p.

BLACKBURN, Robin, *The Making of New World Slavery: from the
Baroque to the Modern, 1492-1800*, Éd. Verso, London, 2010,
602 p.

BLACKBURN, Robin, *The Overthrow of Colonial Slavery, 1776-
1848*, Éd. Verso, London, 2011, 560 p

BUCK-MORSS, Susan, *Hegel, Haïti and Universal History*,
University of Pittsburgh Press, 2009, 164 p.

- BUTEAU, Pierre, SAINT-ELOI, Rodney et TROUILLOT, Lyonel, *Refonder Haïti ?*, Éditions Mémoire d'encrier, Montréal, 2010, 399 p.
- CAMÂRA, Irene Pessoa de Lima, *Em nome da democracia : a OEA e a crise Haïtiana – 1991-1994*, FUNAG, Brasília, 1998, 239 p.
- CAMUS, Albert, *La chute*, Gallimard, Paris, 1956, 153 p.
- CARPENTIER, Alejo, *El Reino de este mundo*, Éd. Primer Festival del Libro Cubano, Lima, 1948, 122 p.
- CASIMIR, Jean, *Haïti et ses élites : l'interminable dialogue des sourds*, Éditions de l'UEH, Port-au-Prince, 2009, 250 p.
- CAUNA, Jacques de, *Haïti : l'éternelle révolution*, Éditions Henri Deschamps, Port-au-Prince, 1997, 363 p.
- CHÉRUBIN, Ginette, *Le ventre pourri de la bête*, Éditions de l'UEH, Port-au-Prince, 2014, 407 p.
- CLINTON, Bill Clinton, *My Life*, Éd. Alfred A. Knopf, New York, 2004, 957 p.
- CORREA, Paulo Gustavo Pellegrino, *Minustah e diplomacia solidária: criação de um novo paradigma nas operações de paz ?* Mémoire de master en sciences politiques, Universidade Federal de São Carlos, São Carlos, 2009, 112 p.
- D'ANS, André-Marcel, *Haïti, paysage et société*, Éditions Karthala, Paris, 1987, 366 p.
- DI RAZZA, Namie, *L'ONU en Haïti depuis 2004 : ambitions et déconvenues des opérations de paix multidimensionnelles*, Éditions L'Harmattan, Paris, 2010, 251 p.
- DUBOIS, Laurent, *Les Vengeurs du Nouveau Monde*, Éditions de l'UEH, Port-au-Prince, 2009, 384 p.

- DUBOIS, Laurent, *Haiti : The Aftershocks of History*, Metropolitan Books, New York, 2012, 434 p.
- FARMER, Paul, *The Uses of Haiti*, Common Courage Press, Monroe, 2006, 479 p.
- FARMER, Paul et alii, *Haiti after the earthquake*, Public Affairs, New York, 2011, 431 p.
- FATTON Jr, Robert, *Haiti's Predatory Republic: The Unending Transition to Democracy*, Éd. Lynne Rienner, Boulder, 2002, 237 p.

- FATTON Jr, Robert, *Haïti: Trapped in the Outer Periphery*, Éd. Lynne Rienner, Boulder, 2014, 227 p.
- FRANCO, José L., *Historia de la Revolución de Haití*, Academia de Ciências, Havana, 1966, 307 p.
- GIRARD, Philippe, *Haïti: the tumultuous history from Pearl of the Caribbean to Broken Nation*, Palgrave Macmillan, New York, 2010, 248 p.
- GOODY, Jack, *Le vol de l'Histoire : comment l'Europe a imposé le récit de son passé au reste du monde*, Gallimard, Paris, 2010, 487 p.
- HURBON, Laennec, *Comprendre Haïti*, Éditions Henri Deschamps, Port-au-Prince, 1987, 174 p.
- JAMES, C. L. R., *Les Jacobins Noirs*, Éditions Fardin, Port-au-Prince, 2003, 376 p.
- KATZ, Jonathan M., *The Big Truck That Went By : How the World Came to Save Haïti and left Behind a Disaster*, Palgrave Macmillan, New York, 2013, 306 p.
- KLEIN, Herbert S., *A escravidão africana: América Latina e Caribe*, São Paulo, Brasiliense, 1987.
- LAHENS, Yanick, *Failles*, Sabine Wespieser Editeur, Paris, 2010, 160 p.

LEHMANN, Gérard, *Haïti 2004 : radiographie d'un coup d'État*, Paris, Éditions l'Harmattan, 2007, 200 p.

MOÏSE, Claude, *Constitutions et luttes de pouvoir en Haïti*, 2 volumes, Éditions de l'UEH, Port-au-Prince, 2009, 753 p.

MOÏSE, Claude, *Un pas en avant, deux pas de côté : chronique des années 2004-2008*, Éditions de l'UEH, Port-au-Prince, 2011, 416 p.

Mouvement des Femmes Haïtiennes pour l'Éducation et le Développement, *Plaidoyer contre la détention préventive illégalement prolongée*, Port-au-Prince, 2002, 69 p.

ORGANISATION DES ÉTATS AMÉRICAINS, *Rapport Final de la Mission d'Experts de l'OEA pour la Vérification de la Tabulation des votes de l'élection présidentielle du 28 novembre 2010 en République d'Haïti*, OEA/Ser.G – CP/doc. 4529/11, Washington, 18 janvier 2011.

- PONGON, Vogly Nahum, *A imagem dos Latino-americanos na liderança do componente militar da Minustah através de dois setores vitais da Nação Haïtiana: os educadores e os camponeses*, Mémoire de master, Universidade de Brasília, 2013, 133 p.
- ROBERT, Arnaud, *Journal d'un Blanc*, Éd. Le Nouvelliste, Port-au-Prince, 2013, 183 p.
- ROBIN, Corey, *El miedo. Historia de una idea política*, FCE, México, 2009, 499 p.
- ROUQUIÉ, Alain, *La démocratie ou l'apprentissage de la vertu*, Métailié, Paris, 1985, 248 p.
- SCHWARTZ, Timothy T., *Travesty in Haïti: a true account of Christian missions, orphanages, food aid, fraud and drug trafficking*, Port-au-Prince, 2010, 262 p.
- SACO, José Antonio, *Historia de la esclavitud em las colonias francesas*, Editorial de Ciencias Sociales, Havana, 2002, 363 p.
- SEITENFUS, Ricardo, *Haïti: a soberania dos ditadores*, Éd. Sólivros, Porto Alegre, 1994, 137 p.
- SEPINWALL, Alyssa Golstein (Coord.), *Haïtian history: new perspectives*, Routledge, New York, 2012, 335 p.
- SIMÕES, Antonio José Ferreira, *Eu sou da América do Sul*, Éd. Funag, Brasília, 2012, 116 p.
- SOUZA NETO, Danilo Marcondes de, *A política brasileira para as operações de paz e intervenções humanitárias: normas, ética e regionalização no envolvimento brasileiro na Minustah*, Mémoire de master en relations internationales de la PUC, Rio de Janeiro, 2010, 357 p.

TROUILLOT, Michel-Rolph, *Silencing the Past: Power and the production of History*, Beacon Press, Boston 1995, 191 p.

VALLER FILHO, Wladimir, *O Brasil e a crise Haítiana: a cooperação técnica como instrumento de solidariedade e de ação diplomática*, Éd. Funag, Brasília 2007, 396 p.

VICTOR, Gary, *Cures et châtements*, Éd. Mémoire d'Encrier, Montréal, 2013, 207 p.

VIEUX-CHAUVET, Marie, *La danse sur le volcan*, Éd. Zellige, Paris, 2008, 376 p.

WILENTZ, Amy, *Farewell, Fred, Voodoo: a Letter from Haïti*, Éd. Simon & Schuster, New York 2013, 329 p.

WOODS, Paolo et ROBERT, Arnaud, *État*, Éditions Photosynthèses, Lausanne, 2013, 245 p.

Articles

AMBROSETTI, David, « L'humanitaire comme norme du discours au Conseil de sécurité : une pratique légitimatrice socialement sanctionnée », *Cultures & Conflits*, 60, hiver 2005.

BARRET, Alice et CARY, Kelsey, « Disparities in U. S. Immigration Policy toward Haïti and Cuba: a Legacy to be Continued », *Council on Hemispheric Affairs*, Washington, 24 juin 2010, 9 p.

BELLEAU, Jean-Philippe, « L'imposture des Nations unies en Haïti »,

Le Monde, Paris, 31 décembre 2010.

CASTOR, Suzy, « Haïti et l'Amérique latine : une relation à construire », *Rencontres*, numéros 24-25, février 2012.

_____, « La transición Haïtiana: entre los peligros y la esperanza », *Osal*, Buenos Aires, Clacso, 2008, an VIII, n° 23.

COLLIER, Paul, « Haïti : des catastrophes naturelles à la sécurité

économique », *Rapport au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies*, janvier 2009.

CORREA, Paulo Gustavo Pellegrino, « El Brasil en el liderazgo de la Minustah: la creación de un nuevo paradigma de las operaciones de paz? », *Lasa*, octobre 2010.

DUVAL, Frantz, « Un Blanc sans pitié », préface de ROBERT, Arnaud, *Journal d'un Blanc*, Éd. Le Nouvelliste, Port-au-Prince, 2013, 183 p., pp. 9-13.

ESTEBAN, Antoine, « Amérique latine et maintien de la paix », in : *Réseau de recherche sur les opérations de paix*, Institut d'études politiques, Lille, 2012, 6 p.

FERNANDEZ, Benjamin, « L'échec des Nations unies en Haïti », *Le*

Monde Diplomatique, Paris, 12 janvier 2011.

FONTANA, José Luis Vivas, « La responsabilidad de la izquierda en la destrucción de Haití », in : *Adital*, Fortaleza, 3 février 2012.

- GAUTHIER, Amélie, « Como rescatar Haití ? », *Política Exterior*, n° 134, mars-avril 2010.
- GAUTHIER, Amélie et JOHN de SOUZA, Sarah, « Brasil en Haití: el debate respecto a la misión de paz », *Fride*, nov. 2006.
- HALLWARD, Peter, « Option Zero in Haïti », *New Left Review*, mai- juin 2004, pp. 23-47.
- HANKE, Stefanie, « Misión cumplida? El fracaso de la comunidad internacional en Haití », *Nueva Sociedad*, mars 2013.
- HANKE, Stefanie et ANTONIN, Arnold, « Haïti: el presidente inesperado », *Nueva Sociedad*, juillet-août 2011, pp. 19-31.
- HIRST, Monica, « La intervención sudamericana en Haití », in : *Crisis del Estado e Intervención Internacional*, Éd. Edhasa, Buenos Aires, 2009, pp. 327-357.
- JACKSON, Paul, « The Debt that Obama and Clinton Owe to the Haïtian Poor », *USA Politics and Foreign Policy*, 8 février 2010.
- KATZ, Jonathan M., « Haïti's Inconvenient Truth », *Foreign Policy*, avril 2013.
- LINDENMAYER, Elisabeth, « Haïti: A Future beyond Peacekeeping », *UN Studies Program*, Columbia University, 2009.
- NASCIMENTO, Washington Santos, « São Domingos, o grande São Domingos: repercussões e representações da Revolução Haïtiana no Brasil escravista (1791-1840) », *Dimensões*, vol. 21, 2008, pp. 125-142.

PEREIRA, Augusto Heleno Ribeiro, « Operação de paz no Haïti », Gabinete de Segurança Institucional, Brasília, 2005.

REIS, João José, « Nos achamos em campo a tratar da liberdade: a resistência negra no Brasil oitocentista », in : MOTA, Carlos Guilherme, *Viagem incompleta: a experiência brasileira*, São Paulo, SENAC, 2000.

REITMAN, Janet, « How the World Failed Haïti », *Rolling Stone*, 4 août 2011.

SEITENFUS, Ricardo, « The Nature of Haïtian Politics and International Challenges », *Journal of Peacebuilding and Development*, volume 6, n° 3, 2011, pp. 85-89.

_____, « De Suez ao Haïti: a participação brasileira nas Operações de Paz », in : *O Brasil e a ONU*, Editor Funag, Brasília, 2008, pp. 41-58.

_____, « Le Brésil au chevet d'Haïti : nouvel acteur pour crise atypique », *Alternatives Internationales*, Ceri, Paris, Hors Série n° 5, novembre 2007.

_____, « Elementos para uma diplomacia solidária : a crise Haïtiana e os desafios da ordem internacional, *Carta Internacional*, São Paulo, 2006, vol. 1, n° 1, pp. 5-12.

_____, « A manutenção da paz e as lições do Haïti: colapso ou reedificação do Estado? », in : *Obreal/Eularo*, São Paulo, 2006, 30 p.

_____, « Lula et le monde : image, parole et action », in *Le nouveau Brésil de Lula*, Éd. de l'Aube, Aix-en-Provence, 2006, pp. 273-289.

SMITH, Ashley, « Haïti and the Aid Racket: How NGOs are Profiting off a Grave Situation », *Counter Punch*, 24 février 2010.

SOGGE, David, « La trampa de la ayuda internacional: retórica humanitaria y resultados adversos », *Le Monde Diplomatique*, sept. 2004, pp. 26-27.

VÁRNAGY, Tomás, « Participación argentina en operaciones de paz: el caso Minustah », *Lasa*, mai 2012.

Liste des sigles et abréviations

ABC	Agence brésilienne de coopération
ACISOS	Actions civiques et sociales
ALBA	Alliance bolivarienne pour les Amériques
BBC	<i>British Broadcasting Corporation</i>
BIT	Bureau international du travail
BRH	Banque de la République d'Haïti
BRIDES	Bureau de recherche en informatique et en développement économique et social
CARICOM	Communauté caribéenne
CC	Centre Carter
CCPDEI/PACEGI	Conseil consultatif présidentiel pour le développement économique et l'investissement
CDHNU	Conseil des droits de l'homme des Nations Unies
CDI	Charte démocratique interaméricaine

CEP	Conseil électoral permanent
CEPAL	Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes
CERESS	Centre d'éducation, de recherche et d'actions en sciences sociales et pénales
CEV	Commission spéciale de vérification

CI	Communauté internationale
CIDA	<i>Canadian International Development Agency</i>
CIDC	<i>Coalition for International Development Companies</i>
CIDH l'homme	Commission interaméricaine des droits de
CIJ	Cour internationale de justice
CIN	Carte d'identification nationale
CIRH	Commission intérimaire pour la reconstruction d'Haïti
CGI	<i>Clinton Global Initiative</i>
CM	Club de Madrid
CNE	Centre national des équipements
CNO	Conseil national d'observation des
élections CONHANE	Conseil haïtien des acteurs non-
étatiques <i>CORE GROUP</i>	Argentine, Brésil, Canada, Chili, Espagne,
	États-Unis, France, Nations Unies, Organisation des États américains et Union Européenne
COV	Centre d'opérations et de vérifications
CPOEA	Conseil permanent de l'OEA
CRESFED	Centre de recherche et de formation économique et sociale pour le développement
CSNU	Conseil de sécurité des Nations Unies
CTCP permanent	Collège transitoire du Conseil électoral

CTV Centre de tabulation des votes
DAP *Disaster Accountability Project*
DALA *The Damage and Loss Assessment*
DECO Département de la coopération et de
l'observation électorale de l'OEA
DPKO Département des opérations de maintien
de la paix des Nations Unies
DPP Détention provisoire prolongée

FADISMA	Faculté de droit de Santa Maria
FADH	Forces armées d'Haïti
FAL	Fusil automatique léger

417

FESPA affaires	Forum économique du secteur privé des affaires
FMI	Fonds monétaire international
FOKAL	Fondation Connaissance et Liberté
FSP	Forum de São Paulo
Groupe ABC	Argentine, Brésil et Chili
HASCO	<i>Haitian American Sugar Company</i>
Groupe IBAS	Inde, Brésil et Afrique du Sud
IBESR	Institut du bien-être social
IFES	<i>International Foundation for Electoral Systems</i>
IJDH	Institut de justice et de droits de l'homme
IML	Institut médico-légal
INTERPOL criminelle	Organisation internationale de police criminelle
IPEC	Programme international pour l'abolition du travail d'enfants
ISC	Initiative de la société civile
MERCOSUR	Marché commun du Sud

MICIVIH	Mission civile internationale en Haïti
MIF	Force multinationale intérimaire
MINUSTAH	Mission des nations unies pour la stabilisation en Haïti
MOE	Mission d'observation électorale
MOUFHED	Mouvement des femmes haïtiennes pour l'éducation et le développement
MSF	Médecins sans frontières
NDI	<i>National Democratic Institute</i>
NED	<i>National Endowment for Democracy</i>
NOEI	Nouvel ordre économique international
OAS	Groupe OAS (Brésil)

OCDE	Organisation pour la coopération et le développement économique
OEA	Organisation des États américains
OIT	Organisation internationale du travail
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONACA	Office national du cadastre
ONG	Organisation non gouvernementale
ONGAT	Organisation non gouvernementale transnationale
ONI	Office national d'identification
ONU	Organisation des Nations Unies
OPAS	Organisation panaméricaine de santé
OPL	Organisation du peuple en lutte
PADF	<i>Pan American Development Foundation</i>
PAM	Programme Alimentaire mondial
PCB	Parti communiste brésilien
PCC	Parti communiste cubain
PCF	Parti communiste français
PDVSA	Compagnie pétrolière vénézuélienne
PEDN	Plan stratégique de développement national
PETROBRÁS	Compagnie pétrolière brésilienne
PNH	Police nationale d'Haïti
PSDB	Parti de la Sociale Démocratie brésilienne
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PT	Parti des travailleurs (Brésil)
PwC	<i>Price, Waterhouse and Coopers</i>

RNDDH	Réseau national des droits de l'homme
SGNU	Secrétaire général des Nations Unies
SONAPI	Société nationale des parcs industriels
STF	Cour suprême du Brésil
UE	Union Européenne
UEH	Université d'État d'Haïti
UNAM	Université nationale autonome du Mexique

UNASUR Union des nations sud-américaines
UNESCO Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la
science et la culture

419

UNICEF Fonds des Nations Unies pour l'enfance
UNPOL Police des Nations Unies
UNOCHA Bureau de la coordination des affaires
humanitaires
USAID Agence des États-Unis pour le
développement international
WB Banque mondiale

Index Des noms

A

- Aguirre, Mariano 62
Albuquerque, José Guilhon de 135
Alexandre, Boniface 137,144
Alexis, Jacques Édouard 89, 284,384
Alexis, Jacques-Stephen 9
Al-Husban, Mahamoud 158,160
Ali-Diabacté, Tadjoudine 305
Ali, Muhammad 63
Allende, Salvador 321
Alliot-Marie, Michèle 321
Amorim, Celso 102,109,112,117,
121,135,149,156,170,173,
282,399
Andrésol, Mario 154
Annabi, Hédi 200,290,351
Annan, Kofi 122,160
Antoine, George Samuel 56
Antonio, Joseph Philippe 90
Apaid, Andy 157

Aristide, Jean-Bertrand 5,14,64,70,
79,81,82,83,85,87,88,89,
90,91,92,93,94,95,96,97,
98,99,100,101,102,103,104,
111,120,121,122,123,125,
126,127,128,129,130,133,
134,135,137,160,169,171,
172,278,282,284,285,286,

287,321,324,327,339,363,
378,380,382,384

Arns, Dom Paulo Evaristo 194

Aron, Raymond 357

Arouet, François Marie 34

Aznar, José Maria 336

Aznavour, Charles 63

B

Bacellar, Urano Texeira da Matta 20,
21,140,150,151,156,157,
158,159,160,168

Bachelet, Michelle 348,349

Baena Soares, João Clemente 103

Balaguer, José Ramón 124

Baudin, Ronald 203

Bazin, Marc 169,170

Belleau, Jean-Philippe 190

Bellerive, Jean-Max 172,182,183,
203,222,223,231,254,258,
289,291,312,321,325,326,
330,332,333,347,348,349,
351,372,377,378,381,382,
387

Berlusconi, Silvio 12

Berry, Halle 63

Bertolaso, Guido 189

Bertrand, Woldson 339

Beyoncé 63	Chávez, Hugo 95,254, 293,294,304,
Bhatt, Keane 272	385
Boisrond-Tonnerre, Louis 49	Chérubin, Ginette 15,329,341,343,
Félix	
Bolívar, Simon 50	352
Bonaparte, Napoléon 32,49	Chirac, Jacques 31,100,113
Bono 63	Chrétien, Jean 91
Boulos, Reginald 157	Christie, Perry 95
Bowen, Stuart 248	Clinton, Hillary 226,230,231,241,

Bryan, William Jennings 224,225
 Bush, Georges W. 113
 Buss, Terry 62
 Byrs, Elisabeth 262

C

Calvin, Marie-Claude 168
 Camus, Albert 7,23,81,371
 Cardona, Damian 157
 Cardoso, Fernando Henrique 135
 Carpentier, Alejo 24,52,53,341
 Casimir, Pierre-Richard 265
 Castor, Suzy 88,94,125
 Castro, Fidel 95,124,229,368,373,

405

Cédras, Raou 85,103,173,299,380
 Célestin, Jude 167,298,314,320,
 322,323,332,337,338,339,
 342,343,344,373,374,379,

381,382

Césaire, Aimé 33,35
Chaderton, Roy 202
Chagas, Carlos 147
Charles, Emmanuel 85
Charles, Eugenia 92
Charles, Gérard-Pierre 98,99
Chaumont, Gerardo 318

380,381,382

Clinton, William Jefferson 21,61,
99,222,223,224, 225,226,
227,229,230,231,336,380,

381,408

Clooney, George 63
Colbert 43
Collier, Paul 61
Colomb, Christophe 39,42
Cordeiro, Paulo 160,283,351
Costa, Luiz Carlos da 200
Counts, Alex62
Croyance, Laurette 342

D

Danilovich, John 148
Danner, Mark 62
Davila, Roly 342
Debray, Régis 19,98
Debussy, Damien 85
Delatour, Elisabeth 324,351
Desroches, Rosny 296,339
Di Caprio, Leonardo 63
Dorsainvil, Gaillot 341,372
Dowden, Richard 62
Dread Wilmé 150
Duclona, Amaral 145,155,167,168

Dufour, Jean Raphaël 378
Dupouy, Cristobal 358,387
Dupuy, Alex62
Duval, Frantz 300,379
Duvalier, François 64,65,152,249,
282,336
Duvalier, Jean-Claude 64,65,282,
336,355,363,376,395

E

Edwards, Bryan 47,48
Edwards, David 224,225
Einaudi 86,89,90,91,92,95,96,98,
326
Einaudi, Luigi 86,95,326
Eugène, Elvire 339

F

Farmer, Paul 61
Farnham, Roger Leslie 224
Fatton Jr., Robert 62
Felipe II 43
Fernandez, Leonel 168,219
Ferreira, Tónico 58
Firmin, Anténor 405
Fisher, Nigel 376
Forst, Michel 165,263, 270,369
Fortes, Heráclito 161

Frei, Betto 133,134,135

G

Gabeira, Fernando 5,19,134

Galeano, Eduardo 33,133

Garcia, Marco Aurélio 121,123,124,

128,148,170,355,384

423

Gates, Bill 62

Gauthier, Alain 342

Gauthier, Amélie 62

Gavéria, César 91

Gelman, Juan 133

Georges, Josiane 62

Gibbs, Robert 56

Glover, Dany 95

Gonzalez, Pedro Antonio Canino

252

Goody, Jack 33

Gourgue, Gérard 88

Graham, Laura 230

Granderson, Colin 327,349,352,372

Grant, Mark Lyall 176

Greene, Graham 19

Guevara, Ernesto (El Che) 98

Guevara, Oscar 189

Guevara, Victor Manuel Rodriguez

228

Guilherme, Carlos 37,412

Gutiérrez, Pablo 376

H

Hanks, Tom 63

Hayne, Robert Y. 37

Hector, Cary 401,405

Hegel, Georg Wilhelm Friedrich 34

Hobbes, Thomas 34

Hofstetter, Marlène 214

Honoré, Sandra 86

J

Jean, Michaëlle 249

Jean-Pierre, Magdala M. 339

Jean, Wyclef 314
Jobim, Nelson 184,201
Johnson, Brad 55
Jolie, Angelina 63
Jonhson, Hilde 209
Jonhston, Jake 272
Joseph, Luc Eucher 166
Jospin, Lionel 348
Josué, Érol 55

K

Karembeu 63
Ki-moon, Ban 243,305,308,348,
353,384
Kipman, Igor 161,193,289,320,330,
332,347 348,349,351,354,
362,387
Kipman, Roseana Aben-Athar193
Knight, Keith Desmond 102,103

L

Lagos, Ricardo 135, 138,151
Lahens, Yanick 186,190,245,246
Lambert, Joseph 294,343
Landsberg, Paul-Louis 30
Lantagne, Danièle S. 275
Las Casas, Bartolomeo 42

Latortue, Gérard 143,265,380
Le Bret, Didier 15,192,290,297,
321,330,331,375,377,378
Le Catholique, Fernando 41

Leclerc, Charles Victoire Emmanuel

32

Lewinsky, Monica 381

Lindenmayer, Elisabeth 62

Locke, John 34

Longchamp, Fritz 362

Louis XVI 34

Louverture, Toussaint 11,47,63,82

M

Madonna 63

Maduro, Nicolás 252

Maguire, Robert 62

Malcolm X 12

Manigat, Leslie 52,53,143,171,320,
337,338,339,340,343,344,
352,373,374,382,383

Manigat, Mirlande 320,337,338,
340,344,352,373,374,382,
383

Manus, Léon 85

Marcello, Joseph François Robert
166

Marquez, Gabriel Garcia 57, 257, 316

Martelly, Michel 15,73,227,235,
237,247,250,265,266,271,
275,319,320,324,329,333,
335,336,337,338,339,340,
343,344,354,370,373,374,
376,378,382,383,384,385

Marville, Orlando 84

Matarollo, Rodolfo 327

Mathurin, Max 171

Mbeki, Thabo 95

McCain, John 340

Mendez, Hector 190

Merten, Kenneth 15,298,327,330

Mills, Cheryl 230,235,297,381,382

Miot, Mgr Serge 54
Moïse, Claude 171
Morales, Evo 129,336
Moreno, Maria Isabel 217, 218
Moreno, Luis 81
Moural, Paul-Henri 145
Mujica, José 399
Mulet, Edmond 14,15,259,261,
262,291,297,298,310,318,
320,321,322,323,324,325,
326,330,331,332,333,335,
337,339,340,341,342,343,
345,347,348,350,351,353,
354,375,376,379,381,387

N

Nadine Cardozo Riedl 149
Nápoles, Ricardo Garcia 261,351
Neptune, Yvon 137
Neumann, Zilda Ars 194
Normandin, Henri-Paul 299

O

Opont, Pierre-Louis 341,342
Oriol, Michèle 336
Ovando, Nicolas de 42

P

Paradis, Vanessa 63
Patriota, Antonio 262
Patterson, Percival J. 228
Paultre, Édouard 339
Peck, Raoul 5,9,17,239,331,381,

402

Peixoto, Floriano 200

425

Penn, Sean 63,247
Pereira, Augusto Heleno Ribeiro
137,147,148,149,150,157,
158,159
Perrin, Jean-Pierre 82
Pétion, Alexandre 50
Philippe, Guy 89,96,97,103,143
Piarroux, Renaud 261,268,271
Pierre-Charles, Gérard 88,94,123,
125,128
Pierre, Joseph 82
Pierre-Louis, Michèle 62,172,288
Pierre-Paul, Liliane 256
Pina, Kevin 167
Pinto, Paulo Cordeiro de Andrade
160
Pitt, Brad 63
Poutine, Vladimir 12
Powell, Colin 85,96,100,103
Préval, Patricia 377,378
Préval, René 6,14,15,17,28,83,84,
85,89,123,131,146,148,168,
169,170,171,172,176,183,
203,204,219,220,222,223,
227,228,235,236,238,247,
251,254,260,265,278,279,
281,282,283,284,285,286,
287,288,289,290,291,292,
293,294,295,296,297,298,
299,300,301,305,307,308,
315,317,321,322,323,324,
325,327,330,331,332,333,

334,339,343,345,347,348,
349,350,351,352,354,356,
360,362,366,369,370,371,

372,373,375,376,377,378,
379,380,381,382,383,384,
385,386,387,388,392,402,
403,404,405,426

Q

Quiroga, Jorge 336

R

Ramdin, Albert 173,202,223,285,
296,366,375

Raphaël, Leonel 342

Razafimandimby, Luc 62

Reagan, Ronald 141

Rice, Condoleezza 159,170

Rice, Susan 142,143,275

Richelieu 43

Riedl, Nadine Cardozo 149

Rihanna 63

Rivard, Gilles 297,299

Robert, Arnaud 28,54,358,359,367,
370,401

Roberts, Julia 63

Robertson, Berenice 62

Robertson, Pat 56

Rocha, Cármen Lúcia Antunes 214

Rocha, Eduardo de Assis Brasil 264

Rochambeau 47
Rodham, Hillary Diane 224
Roodman, David 62
Rouquié, Alain 335
Rousseau, Jean-Jacques 34

S

Sachs, Jeffrey D. 61

Sader, Emir 134
Salinas, José Miguel Insulza 173,
202,361,376, 401
Sanderson, Janet 176,293,298
Saramago, José 221
Sarkozy, Nicolas 31
Schenkel, Nora 249
Schneider, Mark 62
Seitenfus, Reinaldo 179
Seitenfus, Ricardo 3,9,10,11,12,
13,14,15,17,19,20,21,105,
118,139,179,331,366,367,
368,369,373,379,401,402,
403,404,405
Shakira 63,314
Shamsie, Yasmine 62
Shaw, George Bernard 107
Silié, Ruben Valdez 167, 219,260,
261,351
Silva, Luiz Inácio Lula da 114, 124,
282
Simões, Antônio José Ferreira 387
Siqueira, José Elito Carvalho 160
Snowden, Edward 402
Soares, João Clemente Baena 102,
103,348,349
Sola, Antonio 340
Soros, Georges 62
Sting 63
Streep, Meryl 63
Sturmeck, Francesco Gosetti Di 288
Supplice, Daniel 336

T

Thompson, Andrew 62

- Titov, Dmitry 165
Toro, Ricardo 200
Traoré, Idrissa 376
Trigo, Juan Fernández 354
Trouillot, Lyonel 57, 330
Trouillot, Michel-Rolph 11, 34
Trouillot, Mildred 82
Turner, Victor 54
Tutu, Desmond 170
- U**
Uribe, Álvaro 336
- V**
Valdés, Juan Gabriel 138, 151, 155,
Ventura, Deisy 359
Verret, Gabriel 222, 230, 294
- Villepin, Dominique de
Voltaire, Leslie 169, 222
Voss, Jens Peter 351
- W**
Wargny, Christophe 134
Washington, Denzel 63
Waters, Maxine 95
Weisbrot, Mark 392
Wilson, Woodrow 225
Wonder, Steve 63
- Y**
Yanus, Muhammad 61
Young, Marcel 351
- Z**
Zannini, Stefano 247

Achévé d'imprimer sur les presses de l'Imprimeur SA
en avril 2015

ISBN : 978-99935-57-95-1

Dépôt légal : Bibliothèque nationale d'Haïti, 2^e trimestre 2015